

OEUVRES  
DE  
DESCARTES

PUBLIÉES

PAR

CHARLES ADAM & PAUL TANNERY

SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

CORRESPONDANCE

V

MAI 1647 — FÉVRIER 1650



PARIS

LÉOPOLD CERF, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

12, RUE SAINTE-ANNE, 12

—  
1903

194.1  
~~D453~~  
v. 5

# CORRESPONDANCE



# CORRESPONDANCE

---

CDLXXVII.

DESCARTES AUX CURATEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

Egmond, 4 mai 1647.

COPIE MS., Leyde, Archives de l'Université.

*On lit dans Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, t. II, p. 316 : « Il se contenta d'écrire une longue lettre aux Curateurs de l'Université et aux Consuls de la ville (de Leyde), pour leur demander justice des calomnies des deux Theologiens (Revius et Triglandius). La lettre étoit datée du 4 du mois de May à Egmond ; et quoyqu'elle fût très-digne d'être conservée, nous la contons maintenant parmi les pièces perduës, si elle ne se trouve dans les archives de l'Université de Leyde ou dans le cabinet de quelque particulier. Il écrivit en même tèm̄s au Secrétaire de l'Université et de la Ville, nommé le sieur Jean de Wevelichoven, pour luy recommander cette affaire. » — Des recherches aux Archives de l'Université de Leyde, faites sur cette indication de Baillet, ont amené la découverte de la lettre aux Curateurs et aux Consuls, p. XXX-XXXI du Registre intitulé : Resolutien van de HH<sup>n</sup> Curateuren en Burgermeesteren, n<sup>o</sup> 4 (5 nov. 1646-11 nov. 1653). — L'autre lettre, au Secrétaire Wevelichoven, n'a pas été retrouvée. — La première étoit adressée non seulement aux Curateurs de l'Université, mais aux Consuls de la ville de Leyde. Les Curateurs, au nombre de trois, étoient les mêmes que nous avons vus déjà en décembre 1645 (t. IV, p. 339, note a). Les Consuls, au nombre de quatre, étoient : 1<sup>o</sup> Jan Ripperts van Groenendijck ; 2<sup>o</sup> Symon van Baersdorp ; 3<sup>o</sup> Pieter Joostens Warmont ; 4<sup>o</sup> Paulus van Swanenburch.*

Nobilissimis atque Amplissimis Dominis  
 Illustribus Academiæ Lugduno-Batauæ  
 Curatoribus.

Nobilissimi & Amplissimi Domini,

Si meâ duntaxat interesset, ut ea quæ scripturus sum 5  
 intelligatis, minus libere vos hisce literis interpella-  
 rem; sed cum etiam referre arbitrer ad existimationem  
 & famam eius Academiæ cuius curam geritis, eas  
 vobis gratas fore confido.

Gaudebam nuper, cum mihi diceretur Theses quas- 10  
 dam Theologicas fuisse Lugduni ventilatas, in quibus  
 aliquid ex meis scriptis impugnabatur, & ego nomi-  
 natim designabar; existimabam enim me hoc pacto ad  
 honestum ingeniorum certamen inuitari, atque etiam si  
 de eius qui Theses istas defendit eruditione nihil antea 15  
 audiuissem, quia tamen primariæ harum Prouinciæ  
 Academiæ primarius Professor<sup>a</sup> esse dicebatur, non  
 indignum fortasse aduersarium fore arbitrabar. Sed,  
 cum ipsas Theses vidi, fateor me & indignatum fuisse  
 & doluisse: indignatum quidem, quod non opiniones 20  
 vllæ meæ refutarentur, sed ego ipse odiosissimi & le-  
 gibus quam maxime puniendi criminis, blasphemiæ  
 scilicet, insimularer; doluisse vero, quia, cum putarem  
 officij mei esse, tantam iniuriam, tam publice mihi  
 illatam, publico aliquo scripto repellere, non videbam 25  
 me id posse, primariumque Theologum tam apertæ  
 atque inexcusabilis calumniæ coram toto terrarum  
 orbe reum facere, quia inde magnum dedecus redun-

a. Jacobus Triglandius.

daret in vestram Academiam, cuius honori, quantum in me est, consultum velim, & in quâ multi sunt Professores viri eximij, quos vt amicissimos colo<sup>a</sup>. Atque idcirco, vt quàm mitissimas vias sequar, nolo quicquam  
 5 tale suscipere, quin prius omnem rem vobis exposuerim, conatusque sim ab humanitate & prudentiâ vestra obtinere vt de iniurijs, quas narrabo, curetis mihi, vt par est, satisfieri, prouideatisque ne noua deinceps exurgant, vel certe, si alias postea existimationis meæ  
 10 tuendæ vias inire cogar, id æqui bonique consulatis.

Cùm maximam iniuriam mihi factam esse viderem ab hominibus quibus nunquam, ne per somnium quidem, nocueram, putavi alias forte istius mali esse radices, & de ijs omnibus quæ contra me apud vos acta  
 15 fuerant inquirenti nuntiatum est, trimestre fere esse ex quo Regens Collegij vestri Theologici<sup>b</sup> disputationes quasdam instituere cœpit, sub titulo Analectorum Theologorum, *de cognitione Dei, & de Deo vt est ens a se*, in quibus Meditationes meas tanquam ex  
 20 professio impugnat, atque in ipso disputandi actu, reiectis ac post terga repositis Biblijs, solummodo laboratum fuisse in contradictionibus Metaphysicæ Cartesianæ ventilandis, atque hoc fuisse actum impetu satis vehementi. Fuisse vero qui Præsidem μεταβαίνειν εἰς  
 25 ἄλλο γένος docuerint, quòd de re Philosophicâ sub titulo disputationis Theologicæ ageret. Sed hoc leue est; alios enim non præflorare, sed deflorare castitatem mearum Meditationum (*Disp. 21, Th. 2*) ostendisse, dum rationum nexum non comprehendens in

a. Golius, Schooten, Heereboord, etc.

b. Jacobus Reuius (Jacques de Reves, ou de Rives).

periodos quasdam & clausulas argumentatur strenue. Denique non neminem ignorantiae aut malae fidei conuicisse ex *Th. 13 Disp. 23*, vbi verba citauit ex pag. 55 Meditationum mearum, quae non habentur & quorum sensus plane est alius; cum enim Pelagianismum eliciuisset ex verbis pag. cit. : *Sola est voluntas siue arbitrij libertas, quam tantam in me experior vt nullius maioris ideam apprehendam*, — hoc modo, si nullius maioris rei ideam apprehendo, ergo nequidem idea Dei erit maior ideam meam libertatis, consequenter liberum meum arbitrium erit maius Deo; — rogatus fuit reuerenter ab opponente vt antecedentia & consequentia legeret, & grammatice construeret adiectiuum *nullius maioris* cum suo substantiuo, quod deprehendit non esse rei, sed *facultatis vel libertatis*, vnde opponens eum ex defectu vel scientiae vel charitatis, quod peius est, istic loci argumentari probauit. Haec acta esse dicuntur disputationibus quatuor, quarum Theses his literis adiungo<sup>a</sup>, vt, si ipsas inspicere dignemini, measque etiam Meditationes forte aliquando legeritis, euidenter videatis quam vera sint quae ab ipsis studiosis de illo Regente animaduersa sunt, eique publice inter disputandum exprobrata.

Sed & longe plura, si operae est vt notas meas istis Thesibus in lucem editis adiungam, facile demonstrabo, ex quibus quam malae fidei & quam inutilis verborum meorum interpres vbique fuerit, agnossetur. Videtur autem ille per gradus ad calumniam ascendere voluisse : in tribus enim primis Thesium libellis nomen meum non expressit, atque in primo conatus

a. Nous n'avons pu retrouver encore le texte de ces Thèses.

est duntaxat persuadere me mihi ipsi contradicere. in 2<sup>o</sup> me falsum testimonium dixisse, in 3<sup>o</sup> me esse plus quàm Pelagianum, & demùm in 4<sup>o</sup> nomen meum expressit.

5 Quibus præludijs in Collegio peractis, atrocissima omnium calumniarum in ipsâ Academiâ sequuta est : quippe Theses aliæ editæ sunt sub præsidio primarij Theologi defendendæ, in quibus hæc verba pro 7<sup>o</sup> Corollario respondentis continentur : *Internum S. Spiritus testimonium de certitudine salutis ad tempus negare sub*  
 10 *quocumque prætextu non licet; multo minus ipsum Sp(iritum) Sanctum (seu ipsum Deum, vt male Carthesius) pro impostore ac deceptore habere seu fingere, quod plane blasphemum est.*

15 Atque hæc Theses ad diem 27 Martij paratæ erant<sup>a</sup>, sed audio ad 6 Aprilis earum disputationem fuisse dilatam, cuius rei causam quærenti nuntiatum est Dominum Heereboord, Professore Philosophiæ, & eius qui quater antea contra me disputauerat in regimine Collegij Theologici Collegam, cùm forte vidisset  
 20 istud Corollarium, monuisse primo respondentem vt caueret ab illo defendendo, ratione cuius a me posset in ius vocari, & ei ostendisse loca mearum Meditationum, in quibus plane contrarium eius quod ibi mihi  
 25 affingitur, expressissimis verbis affirmo; simulque (vt debuit, nempe in eodem Collegio habitantem, & suæ curæ commissum) obiurgasse quòd tam contra intentionem & conclusionem meam mihi homini Christiano plane contrariam mentem affingeret; ad hæc autem  
 30 illum respondisse, non ista sibi præuisa aut præmedi-

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 631, l. 14.

tata esse, sed se gratias agere quod monuisset, & se hoc acturum ne defenderetur tale Corollarium; authoribus Regente Collegij & Disputationis Præsides hoc fuisse actum.

Mihi etiam nuntiatum est D. Heereboord paulo post 5  
adijssie disputationis Præsides, ut cum ipso eadem de  
re loqueretur; & cum Præsides inter cætera diceret,  
se maiorem Corollarij posuisse, *nempe eum esse blas-*  
*phemum, qui Deum pro deceptore habet,* non autem mi- 10  
norem, *ut male Cartesius,* profitereturque se meas  
Meditationes nunquam legisse: regessit D. Heere-  
boord (saltem ut mihi nuntiatum est; vos an hæc  
omnia vera sint, ad ipsum potestis inquirere), illum  
tam teneri ad minorem quam ad maiorem, quia minor  
expressis verbis habetur, & quamvis diceretur esse 15  
Corollarium respondentis, non Præsidis, illum tamen  
præsidium suum non minus commodare Corollarijs  
quam Thesisibus, ac præterea respondentem sibi signifi-  
casse illud Corollarium, authore Præsides, positum  
esse. Denique, post varia colloquia, Præsides rogavit 20  
D. Heereboord ut diceret respondentem, quandoquidem  
Theses nondum essent distributæ, ut deleret Corolla-  
rium, quia nollet defendere.

Sed nihilominus post paucos dies, mutatâ iterum  
sententiâ, Theses cum Corollario defendit, & in totâ 25  
illâ disputatione de nullâ aliâ re est actum, quam de  
istius Corollarij minore, *nempe an Cartesius esset blas-*  
*phemus,* atque an ad istius Præsidis tribunal pertineret  
eius rei cognitio. Vbi cum ex unâ parte Respondens,  
histrionice vibratis brachijs, in me ac meas Medita- 30  
tiones inueheretur, & Præsides cum multis vociferatio-

nibus horrendam, impiam, blasphemam meam Metaphysicam esse pronuntiaret, ex aliâ parte duo primum doctissimi iuuenes suis argumentis, ac deinde etiam D. Heereboord (cui sane maximas ob id factum gratias debeo) feriâ & graui admonitione veritatis & innocentiae patrocinium fufceperunt.

At quamuis egregios habuerim defensores, quamuis causa mea per se fuerit manifesta, an, quæso, æquum fuit me absentem, nunquam monitum, & eorum quæ fiebant plane ignarum, ad tribunal inquisitorium primarij vestri Theologi sic trahi, vt me criminis quàm maxime execrandi conuictum esse fingeret, atque horrendum, impium, blasphemum altissimâ voce damnaret? Causabitur fortasse Academiarum libertatem, quòdque ibi non de personis, sed de opinionibus duntaxat vnusquisque iudicet pro captu suo, non vt quemquam offendat, vel ea quæ dicit, tanquam si a legitimis iudicibus decreta essent, velit rata esse. Quæ excusatio in aliâ regione, atque in calumniâ minus euidenti, minus sceleratâ, & ad ipsam Academiarum libertatem extinguendam non paratâ, facile aliquem inueniret locum; sed calumnia tam euidentis, tam præmeditata, tam atrox, nullibi gentium, in his autem Prouincijs nulla quantumuis exigua, quæ ab isto genere hominum venit, est ferenda.

Vt autem quanta ista calumnia fuerit appareat, hîc adhuc dicam mihi nuntiatum esse, cùm inter disputandum opponens Præsidem & respondentem interrogaret ex quo loco scriptorum meorum possent probare, me Deum pro deceptore habere, primum locum quem citauerunt (& ad quem referuntur alia omnia quæ pro

hac re attulerunt) hunc fuisse, in Med. p. 13<sup>a</sup> : *Supponam igitur non optimum Deum fontem veritatis, sed genium aliquem malignum, eundemque summe potentem & callidum, omnem suam industriam in eo posuisse vt me falleret, &c.* Vbi cùm opponens ostenderet me expresse 5  
 ibi distinxisse inter *optimum Deum fontem veritatis, & malignum genium*, atque negasset me velle, imò etiam me posse (addidi enim *fontem esse veritatis*, vt ostenderem istud eius attributum cum deceptione pugnare) 10  
 illum optimum Deum pro deceptore, non dicam habere (quâ de re nulla ibi quæstio erat), sed supponere, atque istam suppositionem in malum genium transfu-  
 tulisse ; responderunt me vocare illum deceptorem *summe potentem*, talem autem nullum esse nisi verum 15  
 Deum. Cuius responsionis occasione possem exclamare illos hoc pacto omnia dæmonia, omnia idola, omnia Gentilium numina pro vero Deo vel veris dijs habere, quia nulla sint in quorum descriptione aliquod attributum, soli Deo in rei veritate conueniens, non contineatur. Merito etiam adderem hoc esse *horrendum,* 20  
*impium, blasphemum*, præsertim quia non supponitur duntaxat, sed affirmatur & pessimo exemplo in publico auditorio iuuentus docetur, & quidem ad calumniam instruendam. Sed dicam tantùm me, cùm scirem *bonum esse in integrâ causâ,* *malum autem ex quouis defectu,* & 25  
 locus exigeret vt potentissimum aliquem deceptorem supponerem, ibi distinguendo inter bonum Deum & malum genium, docuisse, si per impossibile talis potentissimus deceptor daretur, illum tamen non fore bonum Deum, quoniam in eo esset defectus quem de- 30

ceptio inuoluit, sed tantummodo habendum fore pro maligno aliquo genio. Nec dici potest, ad impugnandam suppositionem, quâ ibi vsus sum, *non esse facienda mala vt eueniant bona*; talis enim suppositio  
 5 nullam in se habet malitiam vel bonitatem moralem, nisi ratione finis ad quem refertur, quia est actio intellectûs, non voluntatis, magisque ostendit nos nec credere vel credi velle. Finis autem meus optimus fuit, quia non vsus sum istâ suppositione, nisi vt melius  
 10 euerterem Scepticismum atque Atheismum, probaremque Deum non esse deceptorem, atque hoc ipsum pro omnis humanæ certitudinis fundamento statuerem: adeo vt ausim gloriari, neminem esse  
 15 mortalium, de quo minus iuste minusque probabiliter fingi possit illum habere Deum pro deceptore, quàm de me, quia nemo ante me (saltem cuius scripta habeamus) tam expresse, tam serio & tam diligenter verum Deum deceptorem non esse demonstrauit.

20 Mirarerque profecto istud genus calumniæ tam impudens, & nullum eius exemplum visum fuisse arbitrarer, nisi recentissimum haberem in alijs eiusdem farinae, qui me Atheismi accusarunt, non alio id probantes argumento quàm quòd scripsissem contra  
 25 Atheos. Cùmque considero multa alia esse in meis scriptis, quæ meliori iure reprehendere potuissent, vel vbi calumnia minus apparuisset, rationesque examino cur ista potissimum elegerint, duas tantum possum reperire: vna est, quòd hoc pacto duo crimina quàm  
 30 maxima & legibus quàm maxime punienda, blasphemiam & Atheismum, obiecerint; altera, quòd videan-

tur velle ostendere se non curare vt probabilia sint ea quæ affirmant, quia nullam habent spem in suis rationibus, sed solis clamoribus, autoritate, supercilio, præiudicijs superiores se fore confidunt. Sic accusationum suarum acerbitate volunt alios perterrefacere, vt Academiarum ingeniorumque libertatem plane tollant; nam sane, si ius, si æquitas, si rationis euidencia contra inconditas istorum hominum vociferationes nihil prodest, quid opus est Academijs ad naturale lumen ingenij excolendum? Et quid superest, nisi vt, reiecto omni ratiocinio, id est ipsâ humanitate exutâ, clausis oculis, quicquid homines isti dictabunt amplectamur, impotentibusque eorum affectibus inhonestissime seruiamus?

Nunc vero, quod in his Prouincijs potissimum hoc genus maledicendi per disputationes & Theses quàm maxime sit periculofum, non opus est vt probem; vos ista melius me cognoscitis. Sed omittere non debeo, cur mihi potius quam plerisque alijsque, cum istâ ratione perstringor, tacere non conducat. Nempe paratum habeo accusatorem G. Voetium, primarium alterius Academiæ Theologum (quod in Ordinis infamiam dictum nolim, alios enim etiam noui doctos, probos, honestos, moderatos); mihi autem tam insensus est, vt Schoockius in legitimo iudicio Groningæ declarauerit se ab illo & a Dematio fuisse sollicitatum, vt falsum testimonium scriberet, quo Voetius in alio iudicio contra me vteretur<sup>a</sup>. Hocque illis euidentiissime probauit varijs actis a Voetio & Dematio scriptis, quorum præcipua pars ipsorum iudicium autoritate

a. Voir ci-avant, t. IV. p. 199.

in *Bonæ fidei sacro*<sup>a</sup> typis exscripta est, adeo vt iam dubitare non debeam, quin ille idem qui tam sollicitè falsa testimonia quæsiuit, quibus me conaretur euertere, publica ista Disputationum ac Thesium in quibus  
 5 *plus quàm Pelagianus & blasphemus* dicor, auidissime sit arrepturus, nisi mature ipsa refutem. Non dubitandum etiam quin, vt istorum testimoniorum authoritatem augeat, cum multis amplificationibus dicturus sit, illum, qui me blasphemum iudicauit, esse  
 10 primarium Academiæ vestræ Theologum; alium autem, qui me plus quàm Pelagianum vocauit, esse Regentem vestri Collegij Theologici, atque etiam vnum fuisse ex delegatis ad versionem Bibliorum: dicatque neminem debere dubitare, quin valde fideliter & pe-  
 15 rite verba mea sit interpretatus, vel putare illum esse maledicum, cuius curæ commissa est omnis iuuentus, quæ a vobis in eam spem educatur vt concionatores fiant, & non modo eruditione, sed etiam præcipue charitate, integritate, alijsque virtutibus suis hæc  
 20 Prouincias informent.

Interim scripta mea in hominum manibus versantur, & ex ijs solis, quamuis tacerem, quamuis opprimerer, æquitas causæ meæ omni tempore in multis partibus orbis terrarum cognoscetur; quæ vtrum in  
 25 laudem Academiæ vestræ cessura sint, vestrum est æstimare. Sed enixissime vos rogo, & quanto possum cum affectu obtestor, vt, dum illi consulitis, mihi etiam a duobus vestris, Regente Collegij & Professore Theologiæ primario, curetis ita satisfieri, vt deinceps

a. Opuscule de MARESIUS (DESMARÈTS) sur le procès de Descartes et de Schoock à Groningue.

vereri non debeam, ne illorum maledictis in præiudicium contrà me inimici mei vti possint. Id agentes summo beneficio afficietis,

Nobilissimi & Amplissimi Domini,  
Vestri obseruantissimum

5

DESCARTES.

Egmondæ, 4 Maij 1647.

Cette longue requête de Descartes, que nous publions ici pour la première fois, était connue par un résumé de Heereboord, dans une Epître aux Curateurs de l'Université de Leyde, datée du 12 février 1648, et publiée aussitôt. La même Epître se retrouve en tête des *Meletemata philosophica* de ce professeur, en 1650 d'abord. Nous donnerons le passage d'après la dernière édition, 1665, p. 17, déjà citée au t. IV, p. 78-79 :

« Nostis ipsi, Nobiliss. et Ampliss. Domin., quam serio vobis præterito  
» anno per litteras conquestus sit D. Des Cartes de impacto sibi temere  
» *Pelagianismo* a Coll. Theol. Regente D. Jacobo Revio, in Disp. 23.  
» Anal. Theol. th. 13. ex verbis Med. meta. 4, p. 55 : *sola est voluntas*  
» *sive arbitrii libertas, quam tantam in me experior. ut nullius majoris*  
» *ideam apprehendam*, et male citatis et male explicatis, quorum alterum  
» inscitiae est, alterum perfidiae. »

P. 17 : « Nostis quam idem iisdem litteris querelam instituerit de im-  
» putatà sibi a primario nunc professore Theologo, D. Jacobo Triglandio,  
» *Blasphemiâ*, in coroll. 7. ad 6. Aprilis defenso : *Internum Spiritum*  
» *Sancti testimonium de certitudine salutis ad tempus negare sub quo-*  
» *cumque prætextu non licet. multo minus ipsum Spiritum Sanctum (seu*  
» *ipsum Deum. ut male Cartesius), pro impostore ac deceptore habere seu*  
» *fin gere, quod plane blasphemum*. Non referam, quam fideliter et Res-  
» pondentem, et Rev. D. Præsidentem Collegam monuerim. ut, si paci et  
» honori suo consultum vellet, ab illo corollario et crimine personali de-  
» fensitando abstineret, qui se majorem corollarii posuisse, *eum esse*  
» *blasphemum, qui Deum pro deceptore habet* non autem minorem, *ut*  
» *male Cartesius*, ac Meditationes ejus nunquam se tum legisse professus  
» est, et indicari a me petiit Respondenti. ut deleretur : nec dicam, quo-  
» modo sententiam mutaverit ac disputaverit, ac turbæ ingentes sint  
» exortæ. »

D'autre part, Revius ne laissa point passer sans protestation cette attaque de Heereboord. lorsque l'Epître de celui-ci, supprimée en 1648 par ordre des Curateurs. reparut en 1650. Il publia cette même année un petit in-12.

de 326 pages, intitulé *STATERA PHILOSOPHIÆ CARTESIANÆ, qua Principiorum ejus falsitas et dogmatum impuritas expenditur ac castigatur, et ad virulentam Epistolam, præfixam selectarum Disputationum Adriani Heereboortii volumini primo, respondetur. Auctore JACOBO REVIO SS. Theol. Doct. et Collegii Theol. Ill. Ordd. Hollandiæ ac Westfrisiæ Præfecto.* (Lugduni Batavorum, ex officina Petri Leffen.) Sans date, mais l'Épître dédicatoire à Jacobus Triglandius, alors recteur, est datée du 27 septembre 1650 (*V Kal. Octob.*). Voici le passage, p. 215-217 :

« ... Pro me ut respondeam ratio exigit, quem insectatur (Heereboortius) hac contumeliosissima apud AA. DD. Curatores accusatione :  
 » *Nostis ipsi... alterum perfidiæ*<sup>a</sup>. Immane crimen, et cujus unius causa  
 » operæ pretium fuit hanc Epistolam examinari. Excutiamus ergo singula. Nosse ait Nobb. et AA. DD. Curatores quid Des Cartes de me per  
 » litteras conquestus sit. Quidni hoc nossent, cum Epistola ad eos fuerit  
 » missa? Nec soli illi hoc noverunt, sed novit adversarius, norunt omnes  
 » Cartesiani, quorum manus et oculos illa Epistola, etiam in Belgicum,  
 » ut audio, sermonem versa diu lassavit. Multis ergo illa innotuit; at  
 » mihi, cujus maxime intererat, non innotuit, nec in hunc quidem diem.  
 » Interim non stetit per inimicos hosce homines, quominus extrema in  
 » me, illius nunquam mihi, ut dixi, visæ Epistolæ ratione statuerentur.  
 » Verum liberavit me hæcenus Deus à laqueo hoc aucupantis, et à peste  
 » hac in caligine pervadente. Beat autem nos Heereboortius, dum illius  
 » argumentum Epistolæ nobis apperire dignatur. Id autem erat querimonia  
 » super Disputatione quadam adversus Cartesium habita. Si hic vestigia  
 » adversarii premere in animo haberem, facili negotio elaberer. Is  
 » enim, cum in Disputationibus sibi omnia licere velit, et nihil tam falsum  
 » sit quod in illis non sumat defendendum, ea tantum ratione, quod id  
 » faciat exercitii causa, id ipsum et mihi hic subvenire æquum esset. Si  
 » enim illi licet exercitii causa, falsum dicere de Deo, cur non et mihi de  
 » Cartesio? Verum absit, ut quam in illo culpam non fero, eam in me  
 » admittam. Crimen ergo ipsum consideremus : *Pelagianismi*, inquit,  
 » *Cartesium insimulavi, et in loco quo id probarem bis erravi*. Novum  
 » vero crimen, et ante hunc diem inauditum, hominem Jesuitam Pelagianum  
 » appellare! Quis tam illius sectæ fautor inepte est, ut hoc fateatur?  
 » Consideremus vero locum in quo injuriam eum à me passum quiritatur;  
 » quod peccatum profecto et candide fatebor, et supplex deprecabor,  
 » nisi in eo ipso loco eum omnem Pelagianismum exuperasse demonstravero. »

Suit une longue discussion de polémique, et de polémique posthume, où Revius s'évertue à prouver, à grand renfort de textes, que l'accusation contre Descartes n'est que trop bien fondée, p. 217-231.

a. Revius reproduit tout le premier alinéa de Heereboord, p. 12 ci-avant.

Revius répond ensuite au second alinéa de Heereboord, relatif à l'accusation de blasphème contre Descartes (ci-avant, p. 12) :

« ... Pergit Heereboortius : *Nostis quam idem... ingentes sint exortæ.*  
» Hæc Heereboortius. »

« Ubi 1. Iterum nos beat, quod alteram Partem Epistolæ criminosa  
» nobis indicat, quæ nec ipsa unquam ad manus Clar. Triglandii pervenit,  
» unde nihil miri si, quod poterat, se super eo negotio adversus Carte-  
» sium non defenderit. »

« 2. Rem falsissimam hic supponit, nempe contineri illo corollario  
» *crimen personale*, quum de solo dogmate dicatur, *quod planè blasphemum*,  
» de persona autem nihil aliud, quam, *ut male Cartesius*, in quo  
» nulla criminalis accusatio est. Si hanc ex illa sequi arbitretur, imperitè  
» judicat. Audiatur quod non ita pridem circa aliud argumentum monui :  
» *De dogmate quod asserui* (addo nunc et quod hic asseruit Triglandius),  
» *licet forte duriuscula phrasi, in PERSONALEM INIVRIAM non debet mutari.*  
» *Qui inter pontificios Thomæ Aquinati, quem pro Sancto colunt, dogmata falsa, atque etiam hæretica attribuunt, nolunt tamen id in contumeliam tanti, ut ipsis quidem videtur, divi redundare. Vide tractatum Theologorum Parisiensium, contra errores Johann. de Montesono, subnexum Magistro sententiarum. Neque qui durius quid dicunt de anabaptismo (quod omnes jam faciunt), injurii esse censentur in S. Cyprianum qui illum imprudenter asseruit.* (V. cætera de usu capillitii p. 50, 51.) Non ergo Triglandius hic CRIMEN PERSONALE intendit Cartesio, eo quod ejus sententiam qualis revera est proposuerit, et in auditorio Theologico ventilari permiserit. Sed Cartesius crimen personale intendit Triglandio, dum eum non argumentis confutat, sed querelam de eo defert ad AA. DD. Curatores. »

« 3. Quod monuerit Triglandium Heereboortius, ut à corollario illo defendendo abstineret, id alium quemvis magis quàm illum decuisset.  
» Quum enim ipse sibi liberum velit esse quælibet Respondentium suorum ἐπιμετρεῖα publicè tueri, qua fronte id ausus carpere in Triglandio? Num se solum liberum arbitratur, reliquos autem servos? Tyrannis hæc esset, non libertas. »

« 4. Quod Triglandius professus fuerit, se hactenus Cartesiana non legisse, ideoque à positione Respondentis sui abstinere statuerit, sed postea sententiam mutaverit, id aliquid ex vero habere potest. Ita enim surdis passibus grassabatur hæc lues, ut Theologiæ professores omnes (nec hoc negarent, si viverent) ad tempus latuerit, donec moniti, et re intellecta, periculum Academiae et viderunt omnes, et ei invenienda remedia censuerunt. Id ergo et ipsum accidit Triglandio, unde eum distulisse disputationem illam ad duas, si recte memini, hebdomatas, prudentia proculdubio fuit; eo enim tempore locis Cartesii ostensis et inspectis, verum esse id quod ei tribuebatur deprehendit. Et corollarium de quo agebatur, adversus omnes Cartesianos, et te quoque qui

» copias illorum afflictas instaurare nonnihil nitebaris, ita dextere, ita  
 » solide ac nerveose protrivit, ut omnes et magni senis promptitudinem  
 » admirarentur, et vestram miserarentur ariditatem. Neque ullæ in hac  
 » disputatione (quod videris persuasum velle) turbæ sunt exortæ, sed  
 » omnia summa cum tranquillitate et attentione peracta fuerunt. » (*Statera Philosophiæ Cartesianæ, etc., Auctore JACOBO REVIO, Lugduni Bata-*  
*vorum, p. 234-237.*)

## CDLXXVIII.

## DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 10 mai 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 19, p. 63-66.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais la date est donnée par la réponse d'Elizabeth, lettre CDLXXXVII ci-après. Descartes répond ici à la lettre CDLXXIII ci-avant, du 11 avril, t. IV, p. 628.*

Encore que ie pourray trouuer des occasions qui me  
 conuieront à demeurer en France, lors que i'y feray,  
 il n'y en | aura toutesfois aucune qui ait la force de  
 m'empescher que ie ne reuienne auant l'hyuer, pouruû  
 5 que la vie & la fanté me demeurent, puis que la lettre  
 que i'ay eu l'honneur de receuoir de vostre Alteffe me  
 fait esperer que vous retournerez à la Haye vers la fin  
 de l'esté<sup>a</sup>. Mais ie puis dire que c'est la principale rai-  
 son qui me fait preferer la demeure de ce pais à celle  
 10 des autres ; car, pour le repos que i'y estois cy-deuant  
 venu chercher, ie preuoy que d'oresnauant ie ne l'y  
 pourray auoir si entier que ie desirerois, à cause que,

a. Voir t. IV, p. 629, l. 8.

n'ayant pas encore tiré toute la fatisfaction que ie devois auoir des iniures que i'ay receuës à Vtrech, ie voy qu'elles en attirent d'autres, & qu'il y a vne troupe de Theologiens, gens d'école, qui semblent auoir fait vne ligue ensemble pour tafcher à m'opprimer par calomnies ; en forte que, pendant qu'ils machinent tout ce qu'ils peuuent pour tafcher de me nuire, si ie ne veillois auffi pour me défendre, il leur feroit ayfé de me faire quelques affronts. 5

La preuue de cecy est que, depuis trois ou quatre mois, vn certain Regent du College des Theologiens de Leyde, nommé Reuius, a fait difputer quatre diuerfes Thefes contre moy, pour peruertir le fens de mes Meditations, & faire croire que i'y ay mis des chofes fort abfurdés, & contraires à la gloire de Dieu : comme, qu'il faut douter qu'il y ait vn Dieu ; & mefme, que ie veux qu'on nie abfolument pour quelque temps qu'il y en ait vn, & chofes femblables<sup>a</sup>. Mais, pource que cét homme n'est pas habile, & que mefme la plupart de fes écoliers fe mocquoient de fes médifances, les amis que i'ay à Leyde ne daignoient pas feule-ment m'auertir de ce qu'il faifoit, iuſques à ce que d'autres Thefes ont auffi esté faites par Triglandius<sup>b</sup>, leur premier profefſeur en Theologie, où il a mis ces mots †††<sup>c</sup>. Sur quoy mes amis ont iugé, mefme ceux qui font auffi Theologiens, que l'intention de ces gens-là, en m'accuſant d'vn ſi grand crime comme est 25

a. Voir ci-avant, p. 3.

b. Tkigl. (*Clers.*).

c. *Eum esse blasphemum, qui Deum pro deceptore, habet, ut male Cartesius.* (Voir ci-avant, p. 6, l. 8 : cf. p. 5, l. 11-14.)

le blaſpheme, n'eſtoit pas moindre que de taſcher à faire condamner mes opinions comme tres-pernicieufes, premierement, par quelque Synode où ils feroient les plus forts, & enfuite, de taſcher auſſi à me  
 5 faire faire des affronts par les Magiſtrats, qui croyent en eux ; & que, pour obuier à cela, il eſtoit beſoin que ie m'opofaſſe à leurs deſſeins : ce qui eſt cauſe que, depuis huit iours, j'ay écrit vne longue lettre aux Cu-  
 10 rateurs de l'Academie de Leyde<sup>a</sup>, pour demander iuſtice contre les calomnies de ces deux Theologiens. Je ne ſçay point encore la réponſe que j'en auray ; mais, ſelon que ie connois l'humeur des perſonnes de ce païs, & combien ils reuerent, non pas la probité & la vertu, mais la barbe, la voix & le ſourcil des Theolo-  
 15 giens, en ſorte que ceux qui ſont les plus effrontez, & qui ſçauent crier le plus haut, ont icy le plus de pou-  
 uoir (comme ordinairement en tous les états populaires), encore qu'ils ayent le moins de raiſon, ie n'en attens que quelques emplaſtres, qui, n'oſtant point la  
 20 cauſe du mal, ne ſeruiront qu'à le rendre plus long & plus importun ; au lieu que, de mon coſté, ie penſe eſtre obligé de faire mon mieux, pour tirer vne entiere ſatiſfaction de ces iniures, & auſſi, par meſme occaſion de celles d'Vtrecht ; & en cas que ie ne puiſſe obtenir  
 25 iuſtice, (comme ie preuoy qu'il ſera tres mal-ayſé que ie l'obtienne), de me retirer tout à fait de ces Pro-  
 uinces. Mais, pource que toutes choſes ſe font icy fort lentement, ie m'aſſure qu'il ſe paſſera plus d'un an. auant que cela arriue.

30 Je ne prendrois pas la liberté d'entretenir voſtre

a. Lettre précédente. p. 1.

Alteſſe de ces petites choſes, ſi la faueur qu'elle me fait de vouloir lire les liures de Monſieur Hoguelande & de Regius<sup>a</sup>, à cauſe de ce qu'ils ont mis qui me regarde, ne me faiſoit croire que vous n'aurez pas des-agreable de ſçauoir de moy-mefme ce qui me touche; outre que l'obeiſſance & le reſpect, que ie vous dois, m'oblige à vous rendre conte de mes actions. 5

Ie louë Dieu de ce que ce Docteur, à qui voſtre Alteſſe a preſté le liure de mes Principes<sup>b</sup>, a eſté long-temps ſans vous retourner voir, puis que c'eſt vne marque qu'il n'y a point du tout de malades à la cour de Madame l'Electrice<sup>c</sup>, & il ſemble qu'on a vn degré de ſanté plus parfait, quand elle eſt generale au lieu où l'on demeure, que lors qu'on eſt enuironné de malades. Ce medecin aura eu d'autant plus de loiſir de lire le liure qu'il a plù à voſtre Alteſſe de luy preſter, & vous en aura pû mieux dire depuis ſon iugement. 10 15

Pendant que j'écris cecy, ie reçois des lettres de la Haye & de Leyde<sup>d</sup>, qui m'apprennent que l'aſſemblée des Curateurs a eſté différée, en ſorte qu'on ne leur a point encore donné mes lettres; & ie voy qu'on fait d'une broüillerie vne grande affaire. On dit que les Theologiens en veulent eſtre iuges, c'eſt à dire me mettre icy en vne inquisition plus ſeuere que ne fut iamais celle d'Eſpagne, & me rendre l'aduerſaire de leur Religion. Sur quoy on voudroit que j'em- 20 25

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 630, l. 5 et l. 15.

b. Weiss. Voir t. IV. p. 630, l. 18-20.

c. L'électrice douairière de Brandebourg. Voir *Ib.*, p. 629, *note a.*

d. Lettres perdues. Celles de La Haye venaient ſans doute de Huygens, ou de Wilhem, ou de Brasset: celles de Leyde, de Heereboord ou de Hooghelande.

ployasse le credit de Monsieur l'Ambassadeur de France.  
 & l'autorité de Monsieur le Prince d'Orange, non pas  
 pour obtenir iustice. mais pour interceder & empeſ-  
 cher que mes ennemis ne passent outre. Le croy pour-  
 5 tant que ie ne fuiuray point cét auis<sup>a</sup> ; ie demanderay  
 seulement iustice ; & si ie ne la puis obtenir, il me  
 semble que le meilleur sera que ie me prepare tout  
 doucement à la retraite. Mais, quoy que ie pense ou  
 que ie fasse, & en quelque lieu du monde que j'aille,  
 10 il n'y aura iamais rien qui me soit plus cher que d'obeïr  
 à vos commandemens, & de témoigner avec combien  
 de zele ie suis, &c.

## CDLXXIX.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 11 mai 1647.

[A. BAILLET. *La Vie de Monsieur Des-Cartes*. t. II. p. 310-313.]

Réponse à la Dissertation envoyée le 1<sup>er</sup> février 1647 (lettre CDLXVIII, t. IV, p. 600). Descartes y répondra par la lettre du 6 juin ci-après.

« Elle fut achevée (cette Dissertation sur l'Amour) le 1 de Février 1647, et envoyée incontinent à M. Chanut, qui prit du tems à l'écart de ses affaires pour s'attacher sans interruption à cette lecture. [En marge : Lettr. MS. de Chanut du 11 May 1647.] Il avoit l'esprit plein des notions qu'il en avoit reçues, lorsque le Medecin de la Reine de Suède, M. du Ryer, François de nation, homme de sçavoir & de probité, vint luy rendre visite. Il ne put pas luy cacher le plaisir qu'il ressentoit de sa lecture, ny se défendre de luy faire part de sa ioye, en

a. Descartes le suivit pourtant. Voir ci-après, p. 24, lettre CDLXXXI. du 12 mai. à Servien.

luy communiquant cette lecture. M. du Ryer ne put néanmoins obtenir la copie de la Dissertation; mais il en parla à la Reine d'une manière si avantageuse, qu'elle obligea M. Chanut de la luy faire voir. Il ne fut point fâché que la Princesse eût cette curiosité, dans l'espérance que la lecture de cette seule pièce luy feroit juger que tout ce qu'il luy avoit dit de M. Descartes étoit encore au dessous de la vérité. Il ne fut pas trompé. La Reine demeura si satisfaite de la lecture qu'il luy en fit dans un très libre & desoccupé d'affaires, qu'elle ne pouvoit ensuite se laisser de donner des loüanges à l'Auteur de cét écrit, & de s'enquerir de toutes les particularitez de sa personne & de sa vie. Après que M. Chanut luy eût déclaré ce qu'il en sçavoit, & qu'elle eût pensé, pendant quelques momens, à ce qu'elle avoit à répondre, elle dit [en marge : Lettr. MS. de Chanut ut supr.] :

*Monsieur Descartes, autant que je le puis voir par cét écrit & par la peinture que vous m'en faites, est le plus heureux de tous les hommes; & sa condition me semble digne d'envie. Vous me ferez plaisir de l'assurer de la grande estime que je fais de luy.*

5

» L'attention que la Reine apporta à la lecture de cét écrit fit qu'elle arrêta souvent M. Chanut, pour confirmer par son raisonnement & ses réflexions ce qu'elle entendoit lire, et cét habile lecteur ne fut pas moins étonné de la facilité qu'elle avoit à pénétrer dans les sentimens de M. Descartes, qu'il avoit été surpris de leur profondeur à la première lecture qu'il en avoit faite en particulier. La Reine apporta une forte application à la première question, où M. Descartes expliquoit en général la nature de l'Amour. Mais elle ne voulut pas s'attacher à en examiner la doctrine,

*parce que, disoit-elle, n'ayant pas ressenti cette passion, elle ne pouvoit pas bien juger d'une peinture dont elle ne connoissoit point l'original.*

» Il se pouvoit faire qu'elle ne connût point l'Amour comme une passion; mais rien ne devoit l'empêcher d'examiner ce que M. Descartes disoit de l'Amour intellectuel, qui regarde un bien pur & séparé des choses sensibles, parce qu'elle pouvoit au moins sentir en elle l'Amour de la vertu. La Reine donna son consentement à tout, hormis à un mot, qui faisoit voir en passant que M. Descartes n'étoit

pas de l'opinion de ceux qui veulent que le Monde soit fini. Elle témoigna douter qu'on pût admettre l'hypothèse du Monde infini sans blesser la Religion chrétienne. Elle en dit succinctement ses raisons à M. Chanut, qui ne manqua point de les faire sçavoir à M. Descartes par une lettre datée du XI May 1647, ajoûtant que la Reine auroit très-agréable l'éclaircissement qu'il donneroit à sa pensée pour lever ses scrupules. Il joignit à la difficulté de la Reine une autre question qu'il proposa à M. Descartes de son propre mouvement, & dont il luy demandoit la solution en même tēms. »

*La question étoit de sçavoir clairement quelle est cette impulsïon secrète qui nous porte dans l'amitié d'une personne plutôt que d'une autre, avant même que d'en connoître le mérite ?*

« Et parce que M. Chanut étoit accoûtumé à réduire toutes ses connoissances à la conduite de sa vie pour en devenir meilleur, il demanda encore à M. Descartes, comme il auroit fait à son directeur,

5 *si un homme de bien, dans le choix de ses amitez, peut suivre les mouvemens cachez de son cœur & de son esprit, qui n'ont aucune raison apparente ; et s'il ne commet point une injustice de distribuer ses inclinations par une autre règle que celle du mérite.*

» Cette question l'avoit déjà exercé autrefois, en ce que, séparant l'amitié d'avec deux choses que l'on confond souvent avec elle, dont l'une est l'estime de la vertu, l'autre est cēt échange d'offices mutuels entre les honnêtes gens, qui n'est en effet qu'un commerce de bienfaits, cette amitié reste comme une simple liaison & un ciment qui assemble tous les hommes en un seul corps, & qui doit être d'égale force entre toutes les parties. Autrement il est impossible qu'il ne survienne de la division, contre l'équité naturelle, & que, nous attachant trop fortement à quelques personnes, nous ne soyons insensiblement séparés des autres. M. Chanut ne croyoit pas qu'on pût refuser le nom de sage à celui qui, mettant pour fondement en son cœur un amour égal pour tous les hommes, y ajoûteroit seulement la distinction des mérites différens, & cette obligation de reconnoissance dans le trafic des bons offices. Et quoy qu'alors l'estime de la vertu & la retribution des bien-faits fissent qu'en apparence ce sage paroîtroit en aimer l'un plus

que l'autre, parce que ces trois affections se mêlent très-facilement & semblent ne produire qu'un seul mouvement : il seroit vray néanmoins qu'il n'auroit pour lors qu'une amitié très-égale. » (Baillet, II, 310-312.)

« ... Il fallut pareillement expliquer le sentiment de l'Eglise que la Reine avoit allégué [en marge : Lettr. MS. de Chanut à Desc. du 11 May 1647], sçavoir, que l'homme étant la fin de la création, c'est-à-dire le plus parfait des ouvrages, & pour lequel tous les autres ont été faits, comme il paroît manifestement par l'alliance de Dieu avec l'Homme dans l'incarnation du Verbe, & par tant de miracles opéréz pour marquer que la nature humaine est la maîtresse de toutes les autres qui composent ce grand corps que nous voyons, il semble que, si nous conceuons le monde dans cette vaste étendue que luy donne le terme d'indéfini, il est difficile que l'homme se conserue dans un rang si honorable, ne se considérant plus que dans un petit recoin avec toute la terre qu'il habite. » (Baillet, II, 313.)

## CDLXXX.

DESCARTES AUX CURATEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

Egmond, mai 1647.

COPIE MS., Leyde, Archives de l'Université.

Cette nouvelle requête (Resolution van de HH<sup>n</sup> Curateuren en Burgermeesteren, n<sup>o</sup> 4, nov. 1646 à nov. 1653, p. xxix verso et p. xxx recto) fait suite immédiatement à la longue épître du 4 mai 1647, lettre CDLXXVII, p. 1 ci-avant ; mais elle n'est point datée. On est d'abord tenté de la prendre pour un post-scriptum de cette épître, avec laquelle elle aurait été envoyée. Mais dans la lettre du 10 mai à Élisabeth, Descartes exprime la crainte que son affaire ne soit déférée à un tribunal ecclésiastique (p. 18, l. 23 ci-avant), et on peut croire que ce fut pour prévenir ce changement de juridiction, et sachant d'ailleurs que les Curateurs ne s'étaient pas encore prononcés, qu'il leur adressa cette nouvelle requête. Elle aurait donc été écrite après le 10 mai, sans doute avant le 20, qui est le jour où les Curateurs rendirent leur arrêt, et à coup sûr avant le 27, jour où Descartes en eut connaissance, comme on le verra ci-après.

Nobilissimi & Amplissimi Domini,

Sinite, quæso. vt hic adhuc expressius vos rogem. ne causam hanc meam ad vllum vestrorum Theologorum iudicium remittatis : primo, quia ego, eâ spe hic  
 5 viuens quòd frui possim libertate religionis, illorum arbitrijs subijci non debeo ; deinde, quia nullum vel minimum verbum continetur in meis scriptis, quod ad controuersias religionum spectat ; denique. quia  
 10 ad dōctrinam pertinente quæstio est, sed an non sint atroces & plane inexcusabiles calumniæ : prima, quod vester primarius Theologiæ Professor affirmet me Deum pro impostore ac deceptore habere. cū e contra illud ipsum, nempe Deum esse deceptorem. ac  
 15 etiam fingi posse deceptorem, in omnibus meis scriptis negem magis expresse quam vllus vnquam alius scriptor negauerit ; altera, quod Regens vestri Collegij Theologici fingat in suâ Disp. 23 Th. 13 me scripsisse in Meditationum mearum paginâ ; nos liberi  
 20 nostri arbitrij ideam habere formaliter ac præcisè maiorem quàm sit imago Dei, cuius impiæ absurditatis nullum vel minimum vestigium in paginâ citatâ. nec in vllō alio meorum scriptorum loco reperitur. Hæ sunt tantum quæstiones facti. in his solis omnis causa ver-  
 25 satur. has rogo vos etiam atque etiam vt examinare dignemini. & pro tam grauibus iniurijs satisfieri curētis.

Nobilissimi & Amplissimi Domini.

Vestri obseruantissimo

DESCARTES.

## CDLXXXI.

## DESCARTES A SERVIEN.

Egmond, 12 mai 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II. p. 318-319.

*Baillet ne donne point la date de cette lettre : « Lettr. 10 MS. de Descartes », dit-il en marge. Mais la date se trouve dans la lettre suivante, de Brasset à Descartes, du 15 mai 1647. Le 10 mai, Descartes avait bien écrit à la princesse Elisabeth qu'on lui conseillait de s'adresser à l'ambassadeur de France (p. 19, l. 1), et il ajoutait qu'il ne pensait pas devoir suivre cet avis (l. 5). Mais, se ravissant presque aussitôt, il rédigea la présente requête.*

*La Thuillerie, ambassadeur ordinaire, était absent : revenu en Hollande au mois d'avril 1646 (il débarqua à Amsterdam le 15 avril), après une mission de deux ans dans les Etats du Nord, il avait obtenu un congé fin d'août et était retourné en France au commencement de septembre 1646. Le 29 décembre, Servien était parti de Munster avec une mission spéciale : empêcher les Provinces-Unies, alliées de la France, de faire la paix séparément avec l'Espagne. Il arriva à La Haye le 8 janvier 1647 et y demeura jusqu'en été; il revint à Munster le 7 août. La Thuillerie avait repris son poste le 11 juillet 1647. Ajoutons qu'en mai Servien était au plus fort de ses négociations avec les Etats Généraux, envoyant mémoires sur mémoires, et qu'il n'eut sans doute guère le temps de s'occuper de Descartes. Les relations diplomatiques étaient assez tendues, surtout depuis la mort du prince d'Orange, Frédéric-Henri, le 14 mars 1647.*

Deux Théologiens de Leyde<sup>a</sup> m'ayant calomnié par diuerfes théses, où ils m'accusent d'auoir mis des impiétez & des blasphèmes dans mes écrits, j'ay été

a. Reuius et Triglandius. Voir la lettre CDLXXVII, p. 1 ci-avant, et l'éclaircissement.

averty que, nonobstant la faulseté puérile de leurs ac-  
 cufations, je ne deuois pas les négliger, parce que  
 leur deffein étoit de se seruir de l'autorité de ces  
 théses, pour me mettre à l'Inquisition. & me faire con-  
 5 damner comme blasphemateur par quelqu'un de leurs  
 Synodes. Surquoy j'ay écrit à Messieurs les Curateurs,  
 pour leur demander réparation des injures que j'ay  
 reçues par ces théses. Mais je prévois que cela ne  
 suffira pas, parce qu'ils n'entreprendront pas de  
 10 condamner deux Régens Théologiens, s'ils n'y sont  
 poulléz par quelque ressort plus puissant. J'ay peur.  
 d'ailleurs, qu'ils ne renvoyent la cause à leur Faculté  
 de Théologie<sup>a</sup>, c'est à dire qu'ils n'établissent pour  
 juges les personnes même dont je me plains.

15 C'est ce qui m'oblige à vous supplier d'intercéder  
 pour moy auprès de M. le Prince d'Orange<sup>b</sup>, à ce  
 qu'il luy plaise, comme chef de l'Université de Leyde<sup>c</sup>  
 aussi-bien que des armées de ce País, d'ordonner que  
 Mess. les Curateurs me fassent avoir la satisfaction du  
 20 passé, & empêchent que leurs Théologiens n'entre-  
 prennent de se rendre mes juges à l'avenir. Car je  
 suis assuré qu'ils n'approuveront pas qu'après tant de  
 sang que les François ont répandu pour les aider à  
 chasser d'icy l'Inquisition d'Espagne, un François, qui  
 25 a aussi porté autrefois les armes pour la même cause,

a. Voir lettre CDLXXX, p. 23, l. 3, ci-avant.

b. Le prince Guillaume, successeur de son père, Frédéric-Henri, mort le 14 mars 1647.

c. Le prince d'Orange nommait le recteur de l'Université de Leyde, sur une liste de trois candidats présentés par les professeurs. Cette nomination se faisait, chaque année, dans les premiers jours de février, du 5 au 8.

foit aujourd'huy foudmis à l'Inquisition des Ministres de Hollande.

J'aurois droit de demander d'autres juges qu'eux, quand même j'aurois quelque tort d'ailleurs : mais ils pourroient aussi avoir droit de dire qu'ils ne condamnent que mes opinions : au lieu que, maintenant, je prétens qu'ils n'ont aucun droit d'examiner ce que j'ay écrit, dans leurs Assemblées Ecclésiastiques, c'est à dire, dans les Facultez de Théologie, les Consistoires, les Classes & les Synodes. Ma raison est qu'on ne peut trouver, dans tous mes écrits, aucune chose qui touche les controverses de Religion qui sont entre eux & nous. Et pour ce qui regarde la Religion Chrétienne en général, comme est l'existence de Dieu, dont j'ay traité, la liberté qu'ils nous doivent en ce país, puisque le Roy leur en donne une semblable en France, les oblige à en laisser le jugement aux Supérieurs de nôtre Eglise. Celuy de mes livres auquel ils s'attaquent <sup>a</sup>, est adressé à Mess. les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, & il a été plus d'un an manuscrit entre leurs mains pour être examiné auant que je l'aye fait imprimer. De sorte qu'il ne peut être soupçonné de contenir aucune chose contre la Religion Chrétienne en général. ny contre les mœurs : & par conséquent, il ne doit pas, sous ce prétexte, être foudmis au jugement des Théologiens de ce país.

Baillet, ce texte donné, ajoute le renseignement qui suit :

« M. Descartes, embarrassé des préparatifs de son voyage de France, fit présenter cette lettre par un de ses anciens amis, qui, bien que Hollandois de nation, et de la Religion réformée, ne laissoit pas d'être se-

a. *Meditationes de prima Philosophia.*

» secrétaire de l'ambassadeur de France, et qui outre cela étoit savant  
 » homme de lettres, ayant fait présent à M. Descartes depuis deux jours  
 » d'un petit livre de sa composition intitulé *Euphrasia*. » [En marge :  
*lettre 11 MS. de Desc.*] (BAILLET, II, 319-320.)

Les indications de Baillet dans ce passage sont impossibles à concilier. Le petit livre indiqué est un poème de Constantin Huygens : *EUPHRASIA. Ooghen-troost, aen Parthenine, bejaerde maeghd : over de verduysteringh van haer een ooghe* (Tot Leyden, ter druckerije van de Elseviers. Anno 1647, in-8.); et il ne serait pas étonnant que Descartes eût fait remettre à Servien sa requête par son ami Huygens. Mais Huygens n'était pas « secrétaire de l'ambassadeur de France ». Cette désignation conviendrait à Brasset; mais Brasset n'était ni « hollandois de nation », ni « de la religion réformée », ni l'auteur de l'*Euphrasia*. Huygens, en revanche, était « secrétaire » du prince d'Orange, de Guillaume aussi bien que de Frédéric-Henri, et nous verrons, dans la lettre suivante, que Descartes lui écrivit en effet. Cette même lettre nous donnera le nom du secrétaire dont a voulu parler Baillet : *Heitersieg*.

## CDLXXXII.

BRASSET A DESCARTES.

[La Haye], 15 mai 1647.

MINUTE, Bibl. Nat., fr. 17899, p. 217.

En tête de l'autographe : « A M. Des Cartes, du 15 May 1647. »

Monsieur,

Comme j'allois ce matin informer M. Van Bergh de  
 ce qui s'est passé, pour faire iouïer ce que vous appelez le  
 grand ressort, il m'a donné celle qu'il vous a pleu m'es-  
 5 crire le 12<sup>a</sup>, & miz en mes mains ce qui estoit pour M. le  
 Comte de Seruien<sup>b</sup> & M. de Zullechem<sup>c</sup>. L'vn & l'autre

a. Lettre perdue.

b. Lettre précédente, p. 24

c. Lettre perdue.

aura demain ce qui luy appartient, afin qu'ils reconnoissent, l'un le recours que vous auez en sa protection, l'autre la confiance que vous prenez en son amitié. Du reste, l'affaire est en tel estat, par l'entremise de M. Eylersieg<sup>a</sup>, qui a fort a propos referé a S. A. tout ce que ie luy auois representé, que ie veux esperer qu'elle se passera a vostre contentement. Il ne fault pas laisser de l'appuyer tousiours. C'est pourquoy i'estime a propos de suiure vostre lettre. Mais ie vous en demande vne a M. Eylersieg<sup>a</sup>, pour le remercier du prompt & fauorable office qu'il vous a rendu. Car, oultre le respect de M. le Comte de Seruien, au nom de qui il a parlé a son Alt(esse), il l'a accompagné d'une fort franche disposition a vous seruir, selon l'estime qu'il a pour vostre personne & pour vostre merite. Je ne viendray point au detail de ce qui s'est passé, en ayant entretenu M Van Bergh qui vous en dira le tout, & vous confirmeray seulement que ie suis plus qu'homme du monde . . .

a. Nom propre peu lisible. Mais on le retrouve ailleurs, dans les minutes de Brassset, écrit plus lisiblement, *fr. 17900, ff. 491, 499, 599, 615, 625, 649* : EYLSERSIQ, HEILERSIEG, HEILLERSIEG, HEILESIEG, etc. On voit, *f. 615 verso*, que c'était un proche voisin de Brassset à La Haye, et ailleurs, *f. 491 verso*, que Brassset lui confiait, pour être répétées au prince d'Orange, des choses qu'il ne disait pas même à Wilhem. Enfin, *fr. 17901, f. 575 verso*, Brassset lui donne ses titres en tête d'une lettre : « A M. Heyllersieg (ou Heyllersicq), Conseiller et Secretaire de son » Altesse. » — Dans la 2<sup>e</sup> édit. des *Momenta desultoria* de Huygens, 1655, p. 41 des *Rescripta*, etc. (non paginé), on trouve le même nom ainsi imprimé : *Ioh. Heilersieg*. — Si c'est lui que Baillet a voulu désigner, II, 319-320, (voir *éclaircissement* de la lettre précédente, p. 26-27 ci-avant), il n'était pas, en tout cas, secretaire de l'ambassadeur de France, et ce n'est pas auprès de cet ambassadeur, mais auprès du prince d'Orange qu'il intervint.

## CDLXXXIII.

LES CURATEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE A DESCARTES.

Leyde, 20 mai 1647.

COPIE MS., Leyde, Archives de l'Université.

*Cette copie se trouve p. xxxii verso et p. xxxiii recto du Registre déjà cité (p. 1, prolégomène), Résolutien, etc. Le texte a été imprimé dans l'édition latine des Lettres de Descartes, t. II, epist. 19, p. 97-98, et Clersehier en avait donné une traduction française, t. II, lettre 19, p. 148. C'est la réponse à la lettre CDLXXVII ci-avant, p. 1, du 4 mai 1647. — Variantes de l'édition latine.*

*Nobilissime Doctissimeque Vir,*

*Simul ac literas, quas ad nos, quarto huius mensis Egmondæ dederas, accepimus, Magnificum Academicæ Rectorem<sup>a</sup>, & Facultatis Theologicæ ac Philosophicæ Professores<sup>b</sup>, vt & Collegij Theologici Rectores<sup>c</sup>, nobis stitimus, eosque omnes & singulos tui vel opinionis tuæ in suis lectionibus, disputationibus, aut alijs id genus exercitijs Academicis in posterum mentionem vel minimam facere serio vetuimus ac monuimus, altumque ijs eâ de re silentium imposuimus. Quâ in re cum nos desiderium tuum expleuisse intelliges, nulli dubitamus quin voto quoque nostro abunde responsurus sis : eâ igitur, quâ par est, con-*

*4 ac &. — 5 vt omis. — 10 hoc ajouté avant tuum.*

a. Fridericus Spanhemius (Spanheim), recteur du 8 février 1647 au 8 février 1648.

b. Les professeurs de Théologie étaient Trigland, Spanheim et Constantin l'Empereur; ceux de Philosophie, Heereboord et Adam Stuart.

c. Reuius et Heereboord.

*tentione a te petimus, ne ab opinione, quam a Professoribus Academicæ & Regente Collegij impugnatam retulisti, ulterius ventilandâ vrgendâue abstinere graueris, ob ea quæ nobis & vobis inde timemus incommoda, quibus obuiam ire e republicâ ac nostrarum partium esse arbitramur. Deum denique rogamus vt te Spiritu suo regere & incolumem præstare velit. Dabantur Lugduni Batauorum, XIII Kalendas Iunias CIO IO C XLVII.*

*A Curatoribus Academicæ & Consulibus Vrbs Leydensis, ex eorundem mandato,*

IOHANNES A WEVELICHOVEN.

*Nobilissimo Doctissimoque Viro  
Domino Cartesio,  
Mathematico eximio,  
Egmondam.*

Reuius. dans son petit livre, *Statera Philos. Cartes.* qui est une réponse à Heereboord (voir p. 13 ci-avant, donne tout au long le décret rendu alors par les Curateurs :

« Pergit Heereboortius : *Hæc enim omnia Ampl. Consessui vestro sunt exposita, et ab Eo decretum 13 Kal. Iunias elapsi anni, ne à Professoribus Theologis ac Philosophis et Collegii Theologici Regentibus in posterum Cartesii, vel ejus opinionis, minima mentio fieret.* »

« Hic nonnihil subsistamus, et Decretum AA. DD. Curatorum, prout in eorum Acta relatam est, ipsorum, non Heereboortii verbis, proponamus. Ita autem habet, è Belgico versum :

« *Excerptum è Decretis Nobb. et honoratorum DD. Curatorum Vniuersitatis, et Coss. civit. Leyd. sancitum in Ordinario eorundem conventu, habito in dicta civitate, XX Maij CIO IO C XLVII.* »

« *Postquam dicti Regens et Subregens secesserant, habita deliberatione, placuit et decretum fuit vigore præsentium, eosdem Regentem et Subregentem demum esse intromittendos, iisque dicendum, prout et factum est, visum esse huic Consessui, injungendum Professoribus ac Regentibus,*

2 & Theologis ajouté après Collegij. — 12-15 Nobilissimo... Egmondam omis.

» ut abstineant deinceps à nomine Cartesii typographi opera inserendo  
 » thesibus suo præsidio defendendis, neve eodem nomine et opinione viva  
 » voce in disputationibus suis utantur, sed de eo sileant. Utque Subregens,  
 » juxta præcedanea decreta ac insinuationes ipsi factas, sese imposterum  
 » contineat limitibus Philosophiæ Aristotelicæ, in hac Academiâ receptæ;  
 » quod si aliter se gesserit, hujus Consensus fore adversus id ipsum quod  
 » jus erit statuendi. Virumque porro Regentem monendum ut mutuum  
 » amicitiam et correspondentiam deinceps colant.

» Eodem die : Præterea decretum fuit vigore præsentium, dictæ Epis-  
 » tolæ Cartesii respondendum, ac responso inserendum : Hunc cæterum,  
 » Rectorem, ac Professores Theologiæ et Philosophiæ hujus Universita-  
 » tis, nec non Regentes Collegii ad se vocasse, monuisseque, atque etiam  
 » prospexisse, ne deinceps in Disputationibus, lectionibus, aliisque publicis  
 » Actibus, aut Academicis exercitiis (hoc ultimum, perspicuitatis gratia  
 » additum, reperi in articulo hoc, prout latinè D. Steuarto fuit traditus)  
 » nominis ejus aut Philosophiæ ulla fiat mentio nec pro nec contra etc. »  
 (Statera Philos. Cartes, etc., p. 237-239.)

Revius ajoute les réflexions suivantes :

« Hic primo observet lector, non absolutè prohibitum fuisse, *ne Car-*  
 » *tesii aut ejus opinionis vel minima mentio fieret* (ut Heereboortius credi  
 » vult), sed limitatum id fuisse ad Disputationes, lectiones aliosque publi-  
 » cos actus et Academica exercitia. 2<sup>o</sup> Subregentem nominatim intra can-  
 » cellos Philosophiæ Aristotelicæ, et illo, et præcedentibus aliquot decretis  
 » ac insinuationibus, fuisse compulsus, non sine tacita exprobratione  
 » inobedienciæ, et comminatione, nisi imposterum pareret. » (*Ibid.*, p. 239.)

Revius donne ensuite deux exemples de la façon dont Heereboord aurait obéi, c'est-à-dire suivant lui désobéi, au décret des Curateurs. Il s'agit toujours de thèses à soutenir, les unes le 1<sup>er</sup> juin, les autres le 28 décembre 1647.

### CDLXXXIII bis.

#### WEVELICHOVEN A DESCARTES.

Leyde, 20 mai 1647.

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 20, p. 58.

*Clerselier ne donne qu'une traduction française, l. II, lettre 20, p. 149. C'est la réponse à une lettre perdue de Descartes, du 4 mai 1647 (voir prolégomène p. 1).*

*Nobiliss. Doctissimeque Vir,*

*Cum eâdem operâ, quâ causæ tuæ merita Nobilissimis  
Academiæ Curatoribus amplissimisque Urbis Leydenſis  
Consulibus exposuisti, ad me quoque scripseris, nihil ex-  
pectatione tua indignum me facturum putavi, si literis 5  
publicis priuatas meas adiungerem. Hanc vero officij mei  
partem eo libentius expleui, quo maiorem te commenda-  
tionis meæ fiduciam habere cognoui; non quod operam  
meam hac in re tibi vel tantillum vtilem fuisse glorier,  
(tibi enim ipsi & æquitati Dominorum Curatorum & Con- 10  
sulum tribuendum est, quod ex humanitate quoque mihi  
debere volueras), sed quod spem inde mihi fieri videam,  
vbi nata fuerit occasio, commodis & vtilitati tuæ inser-  
uendi. Quo fretus Deum precor, vt te diutissime incolu-  
mem conseruet. Lugduni quod est in Batavis, 13 Kal. 15  
Iunias Anni 1647.*

*T. N. addictissimus*

IOHANNES A W EVELICHOVEN.

CDLXXXIV.

DESCARTES A WILHEM.

Egmond, 24 mai 1647.

AUTOGRAPHE. Londres, British Museum. MS. Add. 21514, f. 14.

*Une feuille, petit format, pliée en deux : la lettre est écrite sur le recto du premier feuillet (20 lignes, sans l'en-tête), et sur le recto du second (13 lignes). Un cachet de cire rouge, avec les initiales R et C entrelacées.*

Monfieur,

Le penſe vous auoir cy deuant parlé des calomnies de Triglandus de Leyde, & du deſſein que i'auois d'en demander iuſtice, a cauſe que i'eſtois auerti qu'elles  
5 tiroient a plus de conſequence; mais ie ne penſe point vous auoir dit que ſes deux collegues, qui compoſent  
aueq luy toute la faculté theologique de Leyde, eſtoient ſes coadiuteurs en cet affaire. Car ie ne l'auois pas  
encore ouy, lors que i'eſtois a la Haye, & i'ay de la  
10 peine a le croire, pource que ie les eſtime l'vn & l'autre trop honneſtes gens pour cela. Outre que M<sup>r</sup> Spanheim  
a, des le commencement, déclaré vouloir eſtre neutre;  
& pour M<sup>r</sup> l'Empereur, ie ne me ſouuiens point d'auoir  
iamais parlé a luy qu'vne ſeule fois, qui fut au logis  
15 de M<sup>r</sup> Vorſtius, ou nous diſnions enſemble; mais il  
parloit alors ſi auantageuſement & auec tant de franchiſe,  
pour la liberté de philoſopher & contre la malignité des pedans,  
que ie ne me puis imaginer qu'il ait tant changé depuis. Quoy qu'il en ſoit, a cauſe que  
20 ie ſçay que vous auez amitié & ie croy auſſi alliance de ſang  
auec luy, i'ay penſé vous deuoir eſcrire ce que i'ay  
appris, affin de vous prier d'employer voſtre adreſſe,  
en cas que l'occafion s'en preſente, pour empêcher qu'il ne  
s'engage en vn parti, qui ne peut manquer de tourner  
25 enfin au déshonneur de tous ceux qui le voudront maintenir;  
car il eſt queſtion de calomnies ſi entierement  
inexcufables & ſi claires, que tous les gens de bien ont  
intereſt a deſirer qu'elles ſoient punies. I'eſpere aller dans  
8 iours a la Haye, ou i'auray  
30 l'honneur de vous en entretenir plus au long. Cepen-

dant ie vous prie de me continuer la faueur de vostre amitié, & me croyre,

Monfieur,

Vostre tres obeiffant  
& tres affectionné  
feruiteur, DESCARTES.

5

D'Egmond, le 24 May 1647.

*Adresse :*

A Monfieur  
Monfieur de Wilhelm  
Confeiller de fon Alteffe  
& du Confeil de Brabant.

10

La Faculté de Théologie de l'Université de Leyde se composait de trois professeurs : Trigland, Spanheim et Constantin l'Empereur. Revius, dans sa *Statera Philosophiæ Cartesianæ*, en 1650, nous renseigne ainsi sur leurs sentiments et ceux de leurs collègues. Il reproche à Heereboord de les avoir attaqués.

« Non parçitur Synedrio ecclesiastico, non Senatui academico, non illis  
» *qui sceptrâ Leydæ sacra Musarum gerunt*, Rectoribus, inquam, Magni-  
» ficis. E Theologicâ facultate TRIGLANDIUS et SPANHEMIUS, è Juridicâ  
» SCOTANUS, e Medicâ HEURNIUS, e Philosophicâ STEUARTUS, in ordinem  
» coguntur... Mira vero fœlicitas maximi viri Constantini L'EMPEREUR,  
» qui et vivus et mortuus, hactenus quidem, ejus dentes evasit. Quem  
» tamen et nobis constat, et clariss. ejus collega Triglandius in Oratione  
» sua funebri testatur, *alienissimum fuisse* (verba ejus sunt *a nova qua-*  
» *dam Philosophia, qua de omnibus dubitandum esse statuitur, omniaque*  
» *ex animo eliminanda præjudicia, qua proinde subvertitur argumentum*  
» *ab Apostolo ad convincendos gentiles usurpatum in Epistolæ ad Rom.*  
» *cap. I, adeoque via sternitur ad Atheismum. Quin et ipse defunctus*  
» *noster* (addit) *aliquoties mihi testatus fuit, se novisse juvenem quendam,*  
» *qui per philosophiam istam, aut illius principia, in plenum planumque*  
» *Atheismum inciderit.* » (Statera, etc., p. 4.)

## CDLXXXV.

DESCARTES AUX CURATEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

Egmond, 27 mai 1647.

COPIE MS., Leyde, Archives de l'Université.

*Cette copie se trouve p. XXXIX-XLII du Registre déjà cité (p. 1, prolégomène), Résolutien etc. Le même texte, sauf quelques variantes, a été publié dans l'édition latine des Lettres de Descartes, t. II, epist. 21, p. 99-101, sans date. Clerselier ne donne qu'une traduction française, tome II, lettre 21, p. 149-153, avec ce titre : « A Messieurs les Curateurs de l'Académie et de la Ville de Leyde », sans date. C'est la réponse de Descartes à la lettre CDLXXXIII ci-avant, p. 29.*

Nobilissimis, Amplissimis, Spectatissimis  
DD. Curatoribus Academiæ  
& Confulibus Urbis Lugduno-Batauæ,  
Lugdunum.

5

Nobilissimi &amp; Amplissimi Domini,

Vt mihi maximo honori duco, quod | literarum mearum habere rationem ac perhumaniter ad illas respondere dignati sitis, ita etiam summopere admiror, quod vel sensum vestrum non percipiam, vel certe, quæ a  
10 vobis petieram, satis clare exponere non potuerim, vt a vobis perciperentur. Petit enim vt ego ab eâ opinione, quam a duobus vestris Theologis impugnatam retuli, vltius ventilandâ vrgendâue abstineam. At

1-4 Nobilissimis... Lugdunum *omis.* — 7 illas] eas. — 11 ego *omis.*

ego non retuli ullam meam opinionem ab illis impugnatam, ullamque quam unquam ventilarim aut vrsferim; sed conquestus sum, quod per atrocem & plane inexcusabilem calumniam ex præmeditato consilio ea in Theſibus ſuis mihi affinxerint, quæ nunquam ſcripſi, nec cogitavi. Nempe ſcripſi Deum eſſe quàm maximum, & abſque comparatione maiorem omnibus creaturis; contra autem Regens veſter<sup>a</sup> finxit me ſcripſiſſe ideam noſtri liberi arbitrij eſſe maiorem quàm ſit idea Dei, ſiue liberum noſtrum arbitrium eſſe maius Deo, ex quâ puerili maledicentiâ mihi plus quàm Pelagianiſmum affinxit. Præterea ſcripſi Deum non eſſe deceptorem, imo etiam repugnare vt poſſit eſſe deceptor; primarius autem veſter Theologus<sup>b</sup> affirmat me Deum pro impoſtore ac deceptore habere atque ideo blaſphemum eſſe pronunciat.

De his vero conquestus ſum, non quod nolim meas opiniones a veſtris Profeſſoribus alijsue quibuſlibet examinari; quinimo, dum illas publici iuris feci, rogavi omnes eruditos ne ipſas examinare grauarentur, vt vel errores meos me doceant, vel certe, ſi vera ſcripſi, non inuideant. Cùm autem viderem veſtros illos Theologos, non opiniones ullas meas impugnare, ſed eas, a quibus quàm maxime ſum alienus, mihi affingere, iudicavi quidem me iure poſſe publico ſcripto illis reſpondere, ſicque ipſorum crimen omnibus notum facere. Nec enim eò ſuperbiæ ipſos proceſſiſſe

<sup>g</sup> maiorem eſſe. — 23 duos ajouté après illos. — 24-25 affingere mihi.

a. Revius, directeur du Collège théologique de Leyde.

b. Triglandius, premier professeur de théologie à l'Université.

mihi persuadeo, vt sibi velint licere, aut faltem licuisse, publicis scriptis nos aggredi summisque iniurijs afficere, nobis autem miseris ne mutire quidem liceat ad iustam & legitimam honoris nostri defensionem. Hoc  
 5 esset contra omne ius gentium; hoc nullis in seculis, nullâ vnquam in gente (faltem quæ liberam se iactet) est auditum, vt vni possint publice calumniari, alijs autem eos publice calumniæ accusare non liceat.

Verum, quia tam ineptos calumniatores negligere  
 10 potuiffem, nisi ijs muneribus apud vos fungerentur, quæ illis dant aliquid authoritatis, atque ideo, si quid scriberem, non propria eorum nomina (quæ per me nunquam fient celebriora, ne forte alios amore pœnæ ad similem maledicentiam inuitem), sed ea, quæ dant  
 15 ipsis aliquam authoritatem, in scriptis meis essent designanda, credidi hoc Academiæ vestræ honorificum esse non posse, atque ideo malui vos præmonere, non meâ causâ, quippe cui semper facillimæ ac iustissimæ viæ sunt ad tales iniurias vlciscendas, sed vt de vobis bene  
 20 mererer, atque ostenderem, post tam graues iniurias, me etiam mediocri satisfatione fore contentum, modo tantum talis daretur, vt honore saluo id possẽ.

Nunc autem (quod cum pace vestrâ dictum sit) nullam satisfationis vmbra ex literis vestris possum de-  
 25 prehendere; nam scribitis vos serio vetuisse, omnes & singulos vestros Professores mei vel opinionis meæ in exercitijs suis in posterum mentionem vel minimam facere. At non ita me de vobis meritum esse putau; non opinionem vllam meam adeo abominandam. &

1 aut] vel. — 3 quidem mutire. — 6 point de parenthèse. —

11-12 si... scriberem omis. — 17 ideoque. — 26 vestros omis

quod vltimum est, adeo infandam esse suspicatus sum, vel ab alijs pro tali habitam fuisse vnquam audiui, vt de ipsa loqui non liceret. Soli sunt omnium scelestissimi, qui nefarij vel nefandi appellantur, de quibus ne fari quidem licet. An ergo me pro tali deinceps a Professoribus vestris habendum esse iudicatis? Non possum adhuc animum inducere, vt id credam; sed literarum vestrarum sensum a me non percipi, mihi potius persuadeo.

Ita etiam, cum petitis vt ab eà opinione, quam dicitis a vestris impugnatam, vltius ventilandâ vrgendaue abstineam, capere non possum. An ergo nolitis me habere Deum pro maiore quàm sint omnes creaturæ, & qui nullo modo sit deceptor? Hæc enim fuit semper mea opinio, hanc solam eâ de re ventilaui vel vrsi hæctenus. An vero nolitis me ventilare, vel vrgere illa opinionum portenta, quæ mihi ab istis vestris fuerunt afficta? Cum autem ab ijs semper fuerim quàm maxime alienus, peti non potest, ne vltius illas ventilem, vel vrgeam.

Rogo itaque vos, cum quantâ possum obseruantia, vt, si literarum vestrarum sensum non percipio, benignitate vestrâ tarditati meæ subueniatis; si vero petitionem meam non satis antea explicui, eam nunc intelligere ne grauemini; & ne ex hoc ipso quod de iniurijs mihi illatis apud vos conquestus sum, nouas & grauiore in iurias me pati æquum iudicetis. Petitio autem mea non alia est, quàm vt duo illi vestri Theo-

2 ab *omis.* — 4 *après* quibus] allatis. — 26-27 grauiore in iurias] *(sic)*.  
 scilicet *ajouté.* — 16 hæctenus  
*avant* ventilaui 15. — 26 illatis]

logi cogantur ad palinodiam siue recantationem atrocium & plane inexcusabilium calumniarum, quas notavi, atque ita de illis mihi, vt par est, satisfaciant. Et notate, quæso, non hîc esse quæstionem vllam de doctrinâ, sed de facto duntaxat : an scilicet ea, quæ fingunt a me scripta esse, in meis scriptis habeantur, necne? Quâ de re quilibet, qui linguam latinam intelligit, potest iudicare. Notate etiam me non curare, si mei deinceps in Academiâ vestrâ mentio fiat, aut non fiat; opiniones autem meas (cùm nullas nisi verissimas habere studeam, omnemque cognitam veritatem numerem inter meas opiniones) non putare ab vlllo loco posse exulare, nisi ex quo veritas etiam exulabit; & non posse prohiberi, ne qui de homine aliquo bene sentiunt, bene de illo loquantur, nisi ab ijs qui hominem istum pro nefario habent, & summâ eum iniuriâ summâque ignominiâ volunt afficere. Denique, quia non ita me de vobis meritum esse certo scio, aliam, si placet, literarum vestrarum interpretationem a vestrâ humanitate, aliamque iniuriarum satisfactionem ab aduersarijs exspectabo, & ero semper,

Nobilissimi & Amplissimi Domini,  
Vestrî obseruantissimus

DESCARTES.

25 Egmondæ, 6 Kal. Iunias 1647.

1 siue recantationem *omis.* — 10-12 *point de parenthèse.* — 12 opiniones meas. — 15 bene de illo? de eodem bene. — 16 &] vel. — 16-17 iniuria... afficere. volunt afficere ignominiâ sum-

mâque iniuriâ. — 17 *après Denique]* & *ajouté.* — 20 *avant iniuriarum]* acceptarum *ajouté.* — 22 Nobilissimi... Domini, *omis.* — 24-25 DESCARTES... 1647] &c.

## CDLXXXV bis.

DESCARTES A WEVELICHOVEN.

[Egmond, 27 mai 1647.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 22, p. 101.

*Sans date. La traduction française, que Clerselier donne seule, tome II, lettre 22, p. 153-154, n'est pas datée non plus. Mais Descartes aura écrit au Secrétaire Wevelichoven (voir lettre CDLXXXIII bis ci-avant, p. 31), en même temps qu'il répondait aux Curateurs et aux Consuls (lettre précédente, p. 35).*

Ampliffime &amp; præclarissime Domine,

Humanitari tuæ multum debeo, quod litteris DD. Curatorum etiam tuas adiungere volueris; quod vero etiam officia tua offeras, si denuo nascatur occasio ut indigeam, summo beneficio me afficis. Atque ne diutius expectem, iam illa se offert occasio, in quâ mihi plurimum potes gratificari; videbis enim ex meâ ad DD. Curatores responsione, me sensum illorum non percipere, quia non possum suspicari, pro eâ quâ sunt humanitate, æquitate & prudentiâ, id eos voluisse, ut propterea quod de iniurijs mihi illatis, quas aliâ viâ perfacile ac iustissime vlcisci potuissem, apud illos conquestus sum, alias multo grauiores reciperem. Peto itaque ab illis, ut mihi mentem suam apertius velint significare; & quoniam eâ vales prudentiâ, & apud DD. Consules auctoritate, ut non dubitem quin eorum, quæ decernent, magna pars tua sit futura, quicquid inde mihi accidet grati, magnâ ex parte humanitati tuæ debebitur a tibi addictissimo.

## CDLXXXVI.

DESCARTES A [WILHEM ?].

[Egmond, 27 mai 1647.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 114, p. 537-539.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais la date est certaine : c'est le même jour où Descartes écrivit les deux lettres qui précèdent, c'est-à-dire le 27 mai 1647 (voir p. 42, l. 2-3). Quant au nom du destinataire, on peut le conjecturer ainsi. La lettre se trouve imprimée par Clerselier entre deux autres, 113 et 115, adressées toutes deux à Huygens (ci-avant, t. IV, p. 515, et t. III, p. 617); elle pourrait donc être également adressée à Huygens. Mais celui-ci avait quitté La Haye : « 25 Maij. Cum Principe Gulielmo Hagâ discedo » (Dagboek); et Descartes savait au moins que ce départ était proche, puisque, le 24 mai, il s'était adressé pour le même objet (son affaire de Leyde), non pas à Huygens, mais à son beau-frère Wilhem (lettre CDLXXXIV, p. 32, ci-avant). On peut croire que la présente lettre est encore pour Wilhem, d'autant plus que Descartes dit : « i'ay derechef recours à vous. » (plus bas, l. 6). Et il n'est pas surprenant, d'autre part, que des minutes de lettres à Huygens et à Wilhem se soient trouvées dans la même liasse, ce qui explique que Clerselier les ait imprimées ensemble. — On pourrait aussi, comme destinataire, mais avec moins de vraisemblance, songer soit à Van Bergh (ci-avant, p. 27, l. 2), soit à Heilersieg (p. 28, note a).

Monsieur,

La generosité, la franchise, l'amour de la verité & de la iustice, que i'ay éprouuées estre en vous, & que i'y estime d'autant plus, que ie voy que ce font<sup>a</sup> des  
 5 qualitez inconnuës à plusieurs autres, font cause que i'ay derechef recours à vous, à l'occasion d'une lettre que i'ay receuë ce matin de Messieurs les Curateurs

a. *Clers.* : ce soit.

de l'Vniuersité de Leyde<sup>a</sup>. Vous en trouuerez icy la copie, avec celle de la réponse que i'y ay faite à l'heure mesme<sup>b</sup>: par où vous verrez de quelle façon ie suis traité, & comment, après auoir esté calomnié par leurs Theologiens, & leur en auoir demandé iustice, 5  
 au lieu de me la faire, ils me mettent au nombre des Herostrates<sup>c</sup> & des plus infames qui ayent iamais esté au monde, en deffendant qu'on ne parle de moy ny en bien ny en mal. Ie n'auois pas attendu d'eux vne telle réponse, & l'affaire est maintenant en tel point, qu'il 10  
 est necessaire qu'on me fasse raison, ou bien qu'on declare publiquement que Messieurs vos Theologiens ont droit de mentir & de calomnier, sans que les personnes de ma sorte en puissent aucunement auoir iustice en ce país. Et ie vous prie de remarquer ces mots 15  
 en la lettre de Messieurs les Curateurs : *ab opinione, quam à Professoribus Academicæ & Regente Collegij Theologis impugnatam retulisti*<sup>d</sup>; car le mot *opinio*, mis en telle sorte, semble signifier quelque heresie, & en parlant en pluriel *de Professoribus Theologis*, bien que 20  
 ie ne me fusse plaint que d'un seul qui soit Professeur<sup>e</sup>, ils semblent insinuer que toute la Faculté Théologique de Leyde a soufcrit aux calomnies dont ie me suis plaint. Si cela est, & que la chose demeure en ce point, c'est principalement m'auertir que i'ay vos Theologiens 25  
 en corps pour ennemis, & ainsi que ie dois dorefna-

a. Lettre CDLXXXIII ci-avant, p. 29.

b. Lettre CDLXXXV, p. 35.

c. Lire Erostrates.

d. Page 30, l. 1-2. *Theologis*, qui manque dans la *Copie MS.*, mais que donne l'édition latine (en ajoutant *et* auparauant), serait donc à rétablir.

e. Triglandius.

uant estudier les controuerses, & faire trois pas en arriere, afin de me mettre en mesure pour me defendre. C'est à quoy ie serois tres-marry d'estre contraint, bien qu'il me seroit peut-estre plus auantageux que la  
5 complaisance dont i'ay vsé iusqu'à present.

Au reste, ce n'est point que ie desire qu'on parle de moy en leur Academie; ie voudrois qu'il n'y eust aucun pedant en toute la terre, qui sceust mon nom; & si entre leurs Professeurs il se trouue des chahüans, qui  
10 n'en puissent suporter la lumiere, ie veux bien que, pour fauoriser leur foiblesse, ils mettent ordre, en particulier, que ceux qui iugent bien de moy, ne le témoignent point en public par des louanges excessiues. Le n'en ay iamais recherché ny désiré de telles; au  
15 contraire, ie les ay tousiours éuitées ou empeschées, autant qu'il a esté en mon pouuoir. Mais de deffendre publiquement qu'on ne parle de moy, ny en bien ny en mal, & qui plus est, de m'écrire qu'on a fait cette de-  
fense, & vouloir que ie cesse de maintenir les opinions  
20 que i'ay, comme si elles auoient esté bien & legitime-ment impugnées par leurs Professeurs, c'est vouloir que ie me retracte après auoir écrit la verité, au lieu que i'attendois qu'on fit retracter ceux qui ont menti en me calomniant; & au lieu de me rendre la iustice  
25 que i'ay demandée, ordonner contre moy tout le pis qui puisse estre imaginé.

Voila, M., les sentimens que i'ay touchant la lettre qu'on m'a enuoyée, & ie les declare icy en confidence, à cause que ie sçay que vous m'aimez, & que vous  
30 aimez aussi la raison & la iustice. l'adiouste que ie vous demande conseil & assistance, comme ayant tousiours

éprouvé vostre secours tres-prompt, tres-vtile & tres-  
efficace. Le chemin que i'estime le plus court, pour  
fortir, que bien que mal, de cette affaire, si tant est  
que Messieurs les Curateurs ayent tant soit peu d'en-  
uie de ne me pas entierement desobliger, c'est que, sur 5  
ce | que ie leur manday que ie n'entens pas le sens de  
leur lettre, ils pourroient répondre que leur intention  
n'est point de condamner mes opinions, ny de bannir  
mon nom de leur Academie, mais que, pour mainte-  
nir la paix & l'amitié entre leurs Professeurs, ils ont 10  
trouué bon de leur deffendre de disputer doresnauant,  
dans leurs Theses ou autres exercices, touchant ce qui  
est ou qui n'est pas en mes écrits, afin qu'ils s'occupent  
seulement à examiner ce qui est ou qui n'est pas vray,  
plûtost que ce qu'un tel a dit ou n'a pas dit; & que, 15  
pour les deux Theologiens dont ie me suis plaint, ils  
ont eu tort de m'attribuer des opinions directement  
contraires à celles que i'ay écrites, & qu'ils leur en  
ont fait vne telle reprimande, qu'ils iugent que i'en  
dois estre content. C'est, selon mon auis, toute la 20  
moindre satisfaction que ie doive auoir d'eux pour y  
pouvoir acquiescer, & s'ils m'en veulent donner vn  
grain de moins, i'aime mieux n'en recevoir point du  
tout : car ma cause fera d'autant meilleure, que le tort  
qu'on m'aura fait fera plus grand. 25

Si donc vous approuvez en cela mon opinion, ie  
vous prie de vouloir prendre la peine de communi-  
quer le tout à M. Brasset\*, auquel ie n'auray loysir  
d'écrire que trois lignes<sup>a</sup>, & d'agir avec luy enuers  
Messieurs les Curateurs ou autres, afin que les choses 30

a. Lettre perdue.

aillent comme elles doivent. Je n'adiouste point icy de compliment; car ie n'en fçay point, qui ne soient fort au deffous de ce que ie vous dois, & ie suis desia, plus que ie ne puis exprimer,

5

Monfieur,

Vostre tres-humble & tres-obeiffant  
feruiteur, DESCARTES.

Page 44, l. 28. — Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 317-318, parlant de cette communication à Brasset, ajoute :

« M. Brasset jugea à propos d'en parler à M. Spanheim, Recteur de » l'Université, pour le sonder sur cette affaire. M. Spanheim, qui sçavoit » que son collègue Triglandius et Revius cabaloient secrètement avec les » autres Professeurs qu'ils sçavoient n'être point Cartésiens, comme Scotan » tanus Professeur en Droit, Heurnius Professeur en Médecine, et Stuart » ou Stevart Ecossois Professeur en Philosophie [*en marge : Statera » Phil. Cart. per Rev.*]. répondit à M. Brasset d'une manière qui luy fit » juger qu'il y auroit à craindre pour l'événement, s'il n'aimoit mieux » souffrir et se taire [*en marge : Lettr. 12 MS. de Desc.*]. Il parut néan- » moins avoir assez bonne intention pour arrêter les progresz de leurs » mauvaises pratiques durant le tems de son Rectorat<sup>a</sup> [*en marge : » Lettr. 15 MS de Desc.*]; et il entreprit dès ce moment de relire tout de » bon les ouvrages de M. Descartes, pour se persuader encore mieux de la » justice de ses plaintes. Mais sur l'avis que M. Spanheim avoit fait » donner à M. Descartes [*en marge : Lettr. 12 MS.*], que, s'il se remuoit, » l'affaire ne manqueroit pas d'en venir aux Classes et aux Synodes, où » les parties auroient tout le crédit nécessaire pour le faire condamner » comme Pélagien, non pas tant pour ce qu'ils luy imputoient sur le libre » arbitre, que parce qu'ils le croyoient Jésuite déguisé [*en marge : Revii » Statera pag. 217*]<sup>b</sup> : il prit le parti d'employer l'autorité du Prince » d'Orange, comme il avoit fait pour l'affaire d'Utrecht. » (BAILLET, II, 317-318.)

Baillet donne ensuite le long extrait de la requête à Servien, que nous avons publié lettre CDLXXXI, p. 24 ci-avant. Seulement Baillet se trompe en donnant cet extrait (avec la rubrique : *Lettr. 10 MS. de Descartes*, en marge) après les lettres 12 et 15 (ou 13?) postérieures l'une et l'autre au 27 mai 1647. Vraisemblablement, la requête à Servien (du 12 mai) est antérieure.

a. Spanheim fut recteur du 8 février 1647 au 8 février 1648.

b. Voir le passage cité ci-avant, p. 13, *éclaircissement*.

## CDLXXXVII.

ELISABETH A DESCARTES.

[Crossen, mai 1647.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n<sup>o</sup> 22, p. 125-132.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 126-130, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CDLXXVIII ci-avant, p. 15, du 10 mai 1647. Il n'est pas sûr cependant que Descartes l'eût déjà reçue, lorsqu'il écrivit à Elisabeth le 6 juin (lettre CDLXXXIX ci-après). Toutefois celle-ci paraît être de la fin de mai 1647.*

*Monsieur Descartes,*

*Il y a trois semaines qu'on m'a enuoyé le corollaire impertinent du professeur Triglandius<sup>a</sup>, y aioutant que ceux qui ont disputé pour vous ne furent point vaincus par raison, mais contraints de se taire par le tumulte qui s'excita 5  
en l'Academie, & que le professeur Stuard (homme de grande lecture, mais d'un iugement fort mediocre)\*, faisoit dessein de refuter vos Meditations Metaphysiques. Je croyois bien que cela vous donneroit la même peine qu'à fait la calomnie de l'écolier de Voetius<sup>b</sup>, mais non pas la 10  
resolution de quitter l'Hollande, comme vous le témoignez en vostre lettre du 10<sup>me</sup> de ce mois, puisqu'il est indigne de vous de ceder la place à vos ennemis. & que cela paroitroit comme une espece de bannissement, qui vous apporteroit plus de preiudice que tout ce que Messieurs les theo- 15*

a. Voir ci-avant p. 5, l. 9.

b. Schooekius. Voir ci-avant t. IV, p. 196.

logiens peuuent faire contre vous, puisque la calomnie n'est point considerable en vn lieu où ceux qui gouernent ne s'en peuuent exempter eux-mesmes, ni punir ceux qui les font. Le peuple y paie cette grande contribution pour la  
 5 seule liberté de la langue, & celle des theologiens estant priuilegiée partout ne sauroit receuoir de la restrainte en vn estat populaire. C'est pourquoy il me semble que vous auez raison d'estre content, si vous obtenez ce que vos amis en Holande vous conseillent de demander, encore que vous  
 10 ne deuez point suiure leur auis en la demande, la resolution que vous y auez prise estant mieux seante à vn homme libre & assuré de son fait. Mais, si vous continuez celle de quitter le pays, ie relascherois aussi celle que j'auois prise d'y retourner, si les interêts de ma maison ne m'y  
 15 rappellent, & attendray plutost icy que l'issue des traités de Munster ou quelque autre conioncture me ramene en ma patrie.

Le douaire de Madame l'Electrice<sup>a</sup> est en vne situation qui ne reuiet pas mal à ma complexion, de deux degrez  
 20 plus proche du soleil que Berlin, entouré de la riuere de l'Oder. & la terre y est extremement fertile. Le peuple s'y est desia mieux remis de la guerre que celui-cy, encore que les armées y ayent esté plus longtems & fait plus de dommage par le feu. Il y a maintenant en quelques villages  
 25 vne si grande quantité de ces mouches qu'on nomme cousins. que plusieurs hommes & animaux en sont étouffés ou deuenus sourds & aueugles. Ils y viennent en forme de nuë & s'en vont de mesme. Les habitants croient que cela pro-

<sup>18</sup> douaire domaine (F. de C.). — en] dans (Id.).

a. Crossen. Voir ci-avant p. 18, l. 12.

uient de sortilege ; mais ie l'attribue au debordement extraordinaire de la riuere de l'Oder, qui a esté cette année iusqu'à la fin d'auril, & il y faisoit desia grand chaud.

I'ay receu, passé deux iours, les liures de M. Hogeland & de Roy<sup>a</sup> ; mais les depeschés m'ont empesché d'y lire 5  
 autre chose que le commencement du premier, où i'estimerois fort les preuues de l'existence de Dieu, si vous ne m'auiez accoutumée de les demander des principes de nostre connoissance. Mais les comparaisons, par lesquelles il 10  
 montre comment l'ame est vnüe au corps & contrainte de s'accommoder à sa forme, d'auoir part au bien & au mal qui luy arriue, ne me satisfont pas encore ; puisque la matiere subtile, qu'il suppose estre enueloppée en vne plus 15  
 grossiere par la chaleur du feu ou de la fermentation, est neanmoins corporelle & reçoit sa pression ou son mouuement par la quantité & la superficie de ses petites parties, ce que l'ame, qui est immatérielle, ne sauroit faire. 15

Mon frere Philippe<sup>b</sup>, qui m'a fait tenir les dits liures, me mande qu'il y en a deux autres en chemin ; & puisque ie n'en ay point fait venir, ie crois que ce seront vos Meditations & vos Principes de philosophie en françois<sup>c</sup>. I'ay 20  
 principalement de l'impatience pour le dernier, puisque vous y auez aiouté quelque chose qui n'est point au latin, ce que ie pense sera au 4<sup>me</sup> liure, puisque les trois autres me paroissent aussi clairs qu'il est possible de les rendre. 25

23 au] en (F. de C.).

a. Voir ci-avant p. 18, l. 2-3.

b. Ce prince se trouvait sans doute à Hambourg. Voir t. IV, p. 672 et p. 674.

c. Les *Méditations* parurent au commencement de 1647 ; mais les *Principes* n'étaient pas encore achevés d'imprimer. Voir ci-après lettres CDLXXXIX *fin* et CDXC.

Le medecin dont ie vous ay parlé autrefois<sup>a</sup>, m'a dit qu'il auoit quelques obiections touchant les mineraux, mais qu'il n'oseroit vous les enuoyer, auant qu'auoir encore vne fois examiné vos principes. Mais la pratique l'empesche  
 5 beaucoup. Le peuple d'icy a vne croyance extraordinaire en sa profession; & n'estoit la grande saleté de la commune & de la noblesse, ie crois qu'il en auroit moins besoin que peuple du monde, puisque l'air y est fort pur. I'y ay aussi plus de santé que ie n'auois en Hollande. Mais ie ne vou-  
 10 drois pas y auoir tousiours esté, puisqu'il n'y a rien que mes liures pour m'empescher de deuenir stupide au dernier point. I'y aurois vne satisfaction entiere, si ie pouuois vous témoigner l'estime que ie fais de la bonté que vous conti-  
 nuez d'auoir pour

15 *Vostre tres affectionnée amie à vous seruir,*

ELISABETH.

*Monsieur Descartes.*

Page 46, l. 7. — Sorbière, dans une *Lettre à Monsieur Petit, Conseiller du Roy et Intendant de ses Fortifications*, datée de Paris, 20 février 1657, parle ainsi de Stuárt :

« . . . Depuis cette brouillerie de Regius avec Monsieur Descartes, ie vis  
 » venir à Leyden vn ieune homme, estudiant en Medecine, nommé Raëi,  
 » qui fit quelques leçons priuées enuiron l'an quarante sept pour expliquer  
 » les nouvelles opinions, ausquelles s'attacha aussi Heereboord, pour  
 » contrarier vn peu le bon homme Stuart, professeur Escossois, son  
 » Collegue, qui ne sçauoit que la vieille game en Philosophie, et qui ne  
 » seruoit qu'à irriter quelques fois les honnestes gens chez M. de Sau-  
 » maise dans nos conuersations. Heereboord, homme sçauant et labo-  
 » rieux, fut fauorisé du Theologien Heydanus, grand Cartesien, de Bor-  
 » nius, de Hoghelande, Zylchom, et de quantité d'autres gens de sçauoir  
 » et de qualité, qui le soustindrent contre Reuius, Regent du College en

1 dont] que (*F. de C.*). — 6 en] de.

a. Ci-avant p. 18, l. 8.

» Theologie, et qui a escrit plusieurs liurets peu solidement contre Monsieur Descartes. Et ainsi ce Philosophe est en quelque façon venu à bout de ses souhaits, quand il a fait de son viuant tant de bruit en France et aux Pays Bas, où il a commencé vne secte, qui trouuera sans doute de l'appuy en tous ceux qui se plaisent à la Metaphysique et aux Mathematiques, ou qui reuerent ces deux sciences sans les examiner. » (*Lettres et Discours de M. de SORBIERE*, Paris, F. Clousier, 1660, p. 687-688.)

## CDLXXXVIII.

## DESCARTES A CHANUT.

La Haye, 6 juin 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 36, p. 119-126.

*Réponse à la lettre CDLXXIX ci-avant, p. 19.*

Monsieur,

Comme ie passois par icy pour aller en France, j'ay appris de Monsieur Braffet qu'il m'auoit enuoyé de vos lettres à Egmond\*, & bien que mon voyage soit assez pressé, ie me propoisois de les attendre; mais, ayant esté receuës en mon logis trois heures apres que j'en estois party, on me les a incontinent renuoyées. Je les ay leuës avec auidité. J'y ay trouué de grandes preuues de vostre amitié & de vostre adresse. J'ay eu peur, en lisant les premieres pages, où vous m'apprenez que Monsieur du Rier auoit parlé à la Reine d'une de mes lettres, & qu'elle demandoit de la voir. Par apres, ie me suis rassuré estant à l'endroit où vous écriguez qu'elle en a ouï la lecture avec quelque satisfaction; & ie doute si j'ay esté touché de plus d'admiration, de

ce qu'elle a si facilement entendu des choses que les plus doctes estiment tres-obscurés, ou de ioye, de ce qu'elles ne luy ont pas déplû. Mais mon admiration s'est redoublée, lors que j'ay veu la force & le poids  
5 des obiections | que sa Maiesté a remarquées, touchant la grandeur que j'ay attribuée à l'Vniuers. Et ie souhaiterois que vostre lettre m'eust trouué en mon seiour ordinaire, pource qu'y pouuant mieux recueillir mon esprit que dans la chambre d'une hostellerie, j'aurois  
10 peut-estre pû me demesler vn peu mieux d'une question si difficile, & si iudicieusement proposée. Je ne pretens pas toutesfois que cela me serue d'excuse; & pourueu qu'il me soit permis de penser que c'est à vous seul que j'écris, afin que la veneration & le respect ne rendent  
15 point mon imagination trop confuse, ie m'efforcerais icy de mettre tout ce que ie puis dire touchant cette matiere.

En premier lieu, ie me souuiens que le Cardinal de Cusa & plusieurs autres Docteurs ont supposé le monde  
20 infiny, sans qu'ils ayent iamais esté repris de l'Eglise pour ce fuyet; au contraire, on croit que c'est honorer Dieu, que de faire conceuoir ses œuvres fort grands. Et mon opinion est moins difficile à receuoir que la leur; pource que ie ne dis pas que le monde soit *in-*  
25 *finy*, mais *indefiny* seulement. En quoy il y a vne difference assez remarquable : car, pour dire qu'une chose est infinie, on doit auoir quelque raison qui la fasse connoistre telle, ce qu'on ne peut auoir que de Dieu seul; mais pour dire qu'elle est indefinie, il suffit de  
30 n'auoir point de raison par laquelle on puisse prouuer qu'elle ait des bornes. Ainsi il me semble qu'on ne peut

prouver, ny mesme concevoir, qu'il y ait des bornes  
 en la matiere dont le monde est composé. Car, en  
 examinant la nature de cette matiere, ie trouue qu'elle  
 ne consiste en autre chose qu'en ce qu'elle a de l'é-  
 tenduë en longueur, largeur & profondeur, de façon 5  
 que tout ce qui a ces trois dimensions est vne partie  
 de cette matiere; & il ne peut y auoir aucun espace  
 entierement vuide, c'est à dire qui ne contienne au-  
 cune matiere, à cause que nous ne sçaurions concevoir  
 vn tel espace, que nous ne conceuions en luy ces trois 10  
 dimensions, & par consequent, de la matiere. Or, en  
 supposant le monde finy, on imagine au delà | de ses  
 bornes quelques espaces qui ont leur trois dimen-  
 sions, & ainsi qui ne sont pas purement imaginaires,  
 comme les Philosophes les nomment, mais qui conti- 15  
 ennent en soy de la matiere, laquelle, ne pouuant estre  
 ailleurs que dans le monde, fait voir que le monde  
 s'étend au delà des bornes qu'on auoit voulu luy at-  
 tribuer. N'ayant donc aucune raison pour prouver, &  
 mesme ne pouuant concevoir que le monde ait des 20  
 bornes, ie le nomme *indefiny*. Mais ie ne puis nier  
 pour cela qu'il n'en ait peut-estre quelques-vnes qui  
 sont connuës de Dieu, bien qu'elles me soient incom-  
 prehensibles : c'est pourquoy ie ne dis pas absolument  
 qu'il est *infiny*. 25

Lors que son étenduë est considerée en cette forte,  
 si on la compare avec sa durée, il me semble qu'elle  
 donne seulement occasion de penser qu'il n'y a point  
 de temps imaginable, auant la creation du monde, au-  
 quel Dieu n'eust pû le créer, s'il eust voulu; & qu'on 30  
 n'a point suiet pour cela de conclure qu'il l'a verita-

blement créé auant vn temps indefiny, à cause que  
l'existence actuelle ou veritable que le monde a eüe  
depuis cinq ou six mil ans, n'est pas necessairement  
iointe avec l'existence possible ou imaginaire qu'il a  
5 pû auoir auparauant; ainsi que l'existence actuelle des  
espaces qu'on conçoit autour d'un globe (c'est à dire  
du monde supposé comme *finy*) est iointe avec l'exis-  
tence actuelle de ce mesme globe. Outre cela, si de  
l'étenduë indefinie du monde on pouuoit inserer l'e-  
10 ternité de sa durée au regard du temps passé, on la  
pourroit encore mieux inserer de l'eternité de la  
durée qu'il doit auoir à l'auenir. Car la foy nous  
enseigne que, bien que la terre & les cieux periront,  
c'est à dire changeront de face, toutesfois le monde,  
15 c'est à dire la matiere dont ils sont composez, ne  
perira iamais; comme il paroist de ce qu'elle promet  
vne vie eternelle à nos corps apres la resurrection,  
& par consequent aussi au monde dans lequel ils  
seront. Mais, de cette durée infinie que le monde  
20 doit auoir à l'auenir, on n'infere point qu'il ait esté  
cy-deuant | de toute eternité, à cause que tous les  
momens de sa durée sont independans les vns des  
autres.

Pour les prerogatiues que la Religion attribuë à  
25 l'homme, & qui semblent difficiles à croire, si l'étenduë  
de l'Vniuers est suposée indefinie, elles meritent  
quelque explication. Car, bien que nous puissions dire  
que toutes les choses créées sont faites pour nous, en  
tant que nous en pouuons tirer quelque vsage, ie ne  
30 sçache point neantmoins que nous soyons obligez de  
croire que l'homme soit la fin de la Creation. Mais il

< est > dit<sup>a</sup> que *omnia propter ipsum* (Deum) *facta sunt*, que c'est Dieu seul qui est la cause finale, aussi bien que la cause efficiente de l'Vniuers; & pour les creatures, d'autant qu'elles seruent reciproquement les vnes aux autres, chacune se peut attribuer cet auantage, que toutes celles qui luy seruent sont faites pour elle. Il est vray que les six iours de la Creation sont tellement décrits en la Genese, qu'il semble que l'homme en soit le principal suiet; mais on peut dire que cette histoire de la Genese ayant este écrite pour l'homme, ce sont principalement les choses qui le regardent que le S. Esprit y a voulu specifier, & qu'il n'y est parlé d'aucunes, qu'en tant qu'elles se raportent à l'homme. Et à cause que les Predicateurs, ayant soin de nous inciter à l'amour de Dieu, ont coutume de nous représenter les diuers vsages que nous tirons des autres creatures, & disent que Dieu les a faites pour nous, & qu'ils ne nous font point considerer les autres fins pour lesquelles on peut aussi dire qu'il les a faites, à cause que cela ne sert point à leur suiet, nous sommes fort enclins à croire qu'il ne les a faites que pour nous. Mais les Predicateurs passent plus outre : car ils disent que chaque homme en particulier est redeuable à Iesus-Christ de tout le sang qu'il a répandu en la Croix, tout de mesme que s'il n'estoit mort que pour vn seul. En quoy ils disent bien la verité; mais, comme cela n'empesche pas qu'il n'ait racheté de ce mesme sang vn tres-grand nombre d'autres hommes, ainsi ie ne voy point que le mystere de l'Incarnation, & tous les autres auantages que Dieu a faits à l'homme, empeschent

a. « Mais il est dit, au contraire, que... » (*Inst.*)

qu'il n'en puisse auoir fait vne infinité d'autres tres-  
grands à vne infinité d'autres creatures. Et bien que  
ie n'infere point pour cela qu'il y ait des creatures in-  
telligentes dans les étoiles ou ailleurs, ie ne voy pas  
5 aussi qu'il y ait aucune raison, par laquelle on puisse  
prouuer qu'il n'y en a point; mais ie laisse tousiours  
indecises les questions qui sont de cette sorte, plustost  
que d'en rien nier ou assurer. Il me semble qu'il ne  
reste plus icy autre difficulté, sinon qu'apres auoir crû  
10 long-temps que l'homme a de grands auantages par  
dessus les autres creatures, il semble qu'on les perde  
tous, lors qu'on vient à changer d'opinion. Mais ie  
distingue entre ceux de nos biens qui peuuent deue-  
nir moindres, de ce que d'autres en possèdent de sem-  
15 blables, & ceux que cela ne peut rendre moindres.  
Ainsi vn homme qui n'a que mille pistoles seroit fort  
riche, s'il n'y auoit point d'autres personnes au monde  
qui en eussent tant; & le mesme seroit fort pauure, s'il  
n'y auoit personne qui n'en eust beaucoup dauantage.  
20 Et ainsi toutes les qualitez louables donnent d'autant  
plus de gloire à ceux qui les ont, qu'elles se ren-  
contrent en moins de personnes; c'est pourquoy on a  
coutume de porter enuie à la gloire & aux richesses  
d'autruy. Mais la vertu, la science, la santé, & gene-  
25 ralement tous les autres biens, estant considerez en  
eux mesmes, fans estre raportez à la gloire, ne sont  
aucunement moindres en nous, de ce qu'ils se trouuent  
aussi en beaucoup d'autres; c'est pourquoy nous n'a-  
uons aucun suiuet d'estre faschez qu'ils soient en plu-  
30 sieurs. Or les biens qui peuuent estre en toutes les  
creatures intelligentes d'un monde indefiny sont de ce

nombre ; ils ne rendent point moindres ceux que nous possédons. Au contraire, lors que nous aimons Dieu, & que par luy nous nous ioignons de volonté avec toutes les choses qu'il a créées, d'autant que nous les conceuons plus grandes, plus nobles, plus parfaites, 5  
d'autant nous estimons nous aussi davantage, à cause  
| que nous sommes des parties d'un tout plus accom-  
ply ; & d'autant auons nous plus de sujet de louer  
Dieu, à cause de l'immensité de ses œuvres. Lors que  
l'Ecriture sainte parle en diuers endroits de la multi- 10  
tude innombrable des Anges, elle confirme entiere-  
ment cette opinion : car nous iugeons que les moindres  
Anges sont incomparablement plus parfaits que les  
hommes. Et les Astronomes, qui, en mesurant la gran-  
deur des étoiles, les trouuent beaucoup plus grandes 15  
que la terre, la confirment aussi : car si, de l'étendue  
indefinie du monde, on infere qu'il doit y auoir des  
habitans ailleurs qu'en la terre, on le peut inferer aussi  
de l'étendue que tous les Astronomes luy attribuent ;  
à cause qu'il n'y en a aucun qui ne iuge que la terre 20  
est plus petite au regard de tout le Ciel, que n'est un  
grain de sable au regard d'une montagne.

Je passe maintenant à vostre question, touchant les  
causes qui nous incitent souuent à aimer une personne  
plutost qu'une autre, auant que nous en connoissions 25  
le merite ; & i'en remarque deux, qui sont, l'une dans  
l'esprit, & l'autre dans le corps. Mais pour celle qui  
n'est que dans l'esprit, elle presuppose tant de choses  
touchant la nature de nos ames, que ie n'oserois en-  
treprendre de les déduire dans une lettre. Je parleray 30  
seulement de celle du corps. Elle consiste dans la dispo-

sition des parties de nostre cerueau, soit que cette disposition ait esté mise en luy par les obiets des sens, soit par quelqu'autre cause. Car les obiets qui touchent nos sens meuent par l'entremise des nerfs quelques parties de nostre cerueau, & y font comme certains plis, qui se défont lors que l'obiet cesse d'agir; mais la partie où ils ont esté faits demeure par apres disposée à estre pliée derechef en la mesme façon par vn autre objet qui ressemble en quelque chose au precedent, encore qu'il ne luy ressemble pas en tout. Par exemple, lors que i'estois enfant, i'aimois vne fillé de mon âge, qui estoit vn peu louche; au moyen de quoy, l'impression qui se faisoit par la veuë en mon cerueau, quand ie regardois | ses yeux égaréz, se ioignoit tellement à celle qui s'y faisoit aussi pour émouuoir en moy la passion de l'amour, que long-temps apres, en voyant des personnes louches, ie me sentoís plus enclin à les aimer qu'à en aimer d'autres, pour cela seul qu'elles auoient ce défaut; & ie ne sçauois pas neantmoins que ce fust pour cela. Au contraire, depuis que i'y ay fait reflexion, & que i'ay reconnu que c'estoit vn défaut, ie n'en ay plus esté émeu. Ainsi, lors que nous sommes portez à aimer quelqu'vn, sans que nous en sçachions la cause, nous pouuons croire que cela vient de ce qu'il y a quelque chose en luy de semblable à ce qui a esté dans vn autre objet que nous auons aimé auparauant, encore que nous ne sçachions pas ce que c'est. Et bien que ce soit plus ordinairement vne perfection qu'vn défaut, qui nous attire ainsi à l'amour; toutesfois, à cause que ce peut estre quelquefois vn défaut, comme en l'exemple que i'ay apporté, vn homme sage ne se

doit pas laisser entierement aller à cette passion, auant  
 que d'auoir considéré le merite de la personne pour  
 laquelle nous nous sentons émeus. Mais, à cause que  
 nous ne pouuons pas aimer également tous ceux en  
 qui nous remarquons des merites égaux, ie croy que 5  
 nous sommes seulement obligez de les estimer égale-  
 ment; & que, le principal bien de la vie estant d'auoir  
 de l'amitié pour quelques-vns, nous auons raison de  
 preferer ceux à qui nos inclinations secrettes nous  
 ioignent, pouruû que nous remarquions aussi en eux 10  
 du merite. Outre que, lors que ces inclinations se-  
 crettes ont leur cause en l'esprit, & non dans le corps,  
 ie croy qu'elles doiuent tousiours estre suiuiues; & la  
 marque principale qui les fait connoistre, est que celles  
 qui viennent de l'esprit sont reciproques, ce qui n'ar- 15  
 riue pas souuent aux autres. Mais les preuues que i'ay  
 de vostre affection m'assurent si fort que l'inclination  
 que i'ay pour vous est reciproque, qu'il faudroit que ie  
 fusse entierement ingrat, & que ie manquasse à toutes  
 les regles que ie croy deuoir estre obseruées en l'ami- 20  
 tié, si ie n'estois pas avec beaucoup de zele, &c.

A la Haye, le 6 iuin 1647.

Page 50, l. 4. — Brasset écrivit de la Haye, à M. Chanut, le 7 juin 1647 :

« ...I'ay receu l'honneur de vostre derniere du 11 de l'autre moys, et  
 » la responce cy ioincte de M. Descartes vous iustificra comme celle qui  
 » estoit pour luy a eu la seure adresse que vous me recommandiez. Il s'en  
 » va ce soir chercher son embarquement pour Paris... » (*Bibl. Nat., MS.*  
*fr. 17899, p. 230.*)

## CDLXXXIX.

DESCARTES A ELISABETH.

[La Haye, 6 juin 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 20, p. 66-68.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc., » *sans date*. Mais Descartes partit de La Haye le 7 juin (voir l'éclaircissement, p. 58). D'autre part, il avait reçu depuis deux jours (p. 59, l. 7-8) la lettre de Chanut, à laquelle il répondit le 6 juin (lettre précédente, p. 50). La présente lettre semble donc avoir été écrite également le 6. Elle n'est pas une réponse, point par point, à la lettre d'Elisabeth, CDLXXXVII<sup>e</sup>, p. 46, ci-avant, que sans doute Descartes n'avait pas encore reçue.

Madame,

Passant par la Haye pour aller en France, puis que  
 ie ne puis y auoir l'honneur de receuoir vos comman-  
 demens, & vous faire la reuerence, il me semble que  
 5 ie suis obligé de tracer ces lignes, afin d'affurer vostre  
 Alteſſe que mon zele & ma deuotion ne changeront  
 point, encore que ie change de terre. l'ay receu depuis  
 deux iours vne lettre de Suede de Monsieur le Resident  
 de France qui est là, où il me propose vne question  
 10 de la part de la Reyne, à laquelle il m'a fait connoistre  
 en luy montrant ma réponse à vne autre lettre qu'il  
 m'auoit cy-deuant enuoyée. Et la façon dont il décrit  
 cette Reyne, avec les discours qu'il raporte d'elle, me  
 la font tellement estimer, qu'il me semble que vous  
 15 seriez dignes de la conuersation l'vne de l'autre ; &  
 qu'il y en a si peu au reste du monde qui en soient

dignes, qu'il ne seroit pas mal-aisé à vostre Alteſſe de  
 lier vne fort étroite amitié avec elle, & qu'outre le con-  
 tement d'eſprit que vous en auriez, cela pourroit  
 eſtre à deſirer pour diuerſes conſiderations. l'auois  
 écrit cy-deuant à ce mien amy Reſident en Suede, en 5  
 répondant à vne lettre où il parloit d'elle, que ie ne  
 trouuois pas incroyable ce qu'il m'en diſoit, à cauſe  
 que l'honneur que i'auois de connoiſtre vostre Alteſſe,  
 m'auoit appris combien les perſonnes de grande naiſ-  
 ſance pouuoient ſurpaſſer les autres, &c.<sup>a</sup> Mais ie ne me 10  
 ſouuiens pas ſi c'eſt en la lettre qu'il lui a fait voir, ou  
 bien en vne autre precedente; & pour ce qu'il eſt vray-  
 ſemblable qu'il luy fera voir doreſnauant les lettres  
 qu'il receura de moy, ie taſcheray touſiours d'y mettre  
 quelque choſe qui luy donne ſuiet de ſouhaitter l'amitié 15  
 de vostre Alteſſe, ſi ce n'eſt que vous me le deſſendiez.

On a fait taire les Theologiens qui me vouloient  
 nuire<sup>b</sup>, mais en les flatant, & en ſe gardant de les  
 offenſer le plus qu'on a pû, ce qu'on attribué main-  
 tenant au tems; mais i'ay peur que ce tems durera 20  
 touſiours, & qu'on leur lairra prendre tant de pouuoir,  
 qu'ils feront inſupportables\*.

On acheue l'impreſſion de mes Principes en Fran-  
 çois; & pource que c'eſt l'Epiftre qu'on imprimera la  
 derniere, i'en enuoye icy la copie à vostre Alteſſe, | afin 25  
 que, ſ'il y a quelque choſe qui ne lui agrée pas, &  
 qu'elle iuge deuoir eſtre mis autrement, il luy plaiſe  
 me faire la faueur d'en auertir celuy qui fera toute ſa  
 vie, &c.

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 536, l. 3-9.

b. Lettre CDLXXXIII, p. 29 ci-avant.

Page 60, l. 22. — Voici, par contre, la façon dont Heereboord en use à leur égard, presque au lendemain de l'arrêt du 20 mai, le 1<sup>er</sup> juin 1647. L'histoire est racontée par Revius, en réponse à son adversaire, qui s'était vanté de son obéissance à l'arrêt des Curateurs.

« Addit jam adversarius : *Ego quidem ab eo tempore vestro decreto*  
 » *morem gessi, et sedulo operam dedi, ne Disputationem ullam pro aut*  
 » *contra Cartesium instituerem, aut sub meo præsidio disputandam per-*  
 » *mitterem, uti quidem ante à me ad ingenii exercitium fuerat factum.*  
 » Hæc ille. Quibus adjicere eum oportuisset, nihil quoque se ab Aristo-  
 » telica Philosophia alienum defendisse ; utrumque enim ei in decreto  
 » prohibetur. »

« Quam autem omni ex parte falsa sit hæc ejus gloriatio, è subjectis  
 » speciminibus apparebit. »

« Primum specimen obedientiæ Heereboortianæ nobis erit Disputatio  
 » quam Aprili mense tueri fuerat prohibitus. Ejus titulum in nihilo mu-  
 » tatum Academiæ valvis affixit, Kal. Jun. ventilandæ. Positiones ipsæ  
 » licet multum immutatæ essent, tamen et in Aristotelem arietabat vige-  
 » sima sexta, et Cartesio velificabatur sexta super trigesimam. Annexa  
 » autem erant quæ sequuntur : »

« *Reformatio Religionis initium duxit à reformatione Philosophiæ.*  
 » *Quod ex variis magni Lutheri ad Johannem Langum, Georgium Spa-*  
 » *latinum, Jodocum Isennacensem aliosque, datis litteris, annis 1516.*  
 » *1517, 1518, liquet ; ac præsertim in quadam ad Isennacensem Epis-*  
 » *tola, ex monasterio Erfurdensi data, in qua hæc habentur verba : Ego*  
 » *simpliciter credo, quod impossibile sit Ecclesiam reformari posse, nisi*  
 » *FUNDITUS Canones, Decretales, Scholastica Theologia PHILOSOPHIA, ut*  
 » *nunc habentur, et ERADICENTUR, et alia studia instituantur. »*

« *Sequentes Theses, à Martino Luthero præside in inclyta Heydel-*  
 » *berga apud Augustinianos, 1518, 6. Kal. Maij disputatas, defendendas*  
 » *suscipimûs. »*

« COROLLARIA :

« 1. *Qui sine periculo vult in Aristotele philosophari, necesse est, ut*  
 » *ante bene stultificetur in Christo. »*

« 2. *Postquam receptum est, tot esse formas substantiales quot com-*  
 » *posita, necessario et tot esse materias fuerat recipiendum. »*

« 3. *Ex nulla re mundi aliquid fit necessario. Ex materia tamen ne-*  
 » *cessario fit, quicquid fit naturaliter. »*

« 4. *Aristoteles male reprehendit ac ridet Platonicarum idearum me-*  
 » *liorem sua Philosophiam. Hactenus Corollaria. »*

« In quibus non inquiram, quo sensu prima ista dixerit Lutherus ; sed  
 » quid sibi per ea voluerit homo Cartesianarum partium, non est obscu-  
 » rum : nempè, *non posse reformari Ecclesiam, nisi Philosophia quæ in*  
 » *scholis viget eradicetur, et Cartesiana substituatur.* Quod si verum est,

» sequitur nullam nos habere Ecclesiam vere reformatam, quum Carte-  
 » siana illa reformatio Philosophiæ in nullam adhuc Academiam aut  
 » Scholam sit introducta. Videt lector, quàm secure religio reformatata ab  
 » iis qui ei nomen dederunt, homini Papistæ, ne quid pejus dicam, deri-  
 » denda propinetur. Qualis autem Religionis reformatio è scriptis Carte-  
 » sianis institui possit, ex hisce reformatioribus intelligere velim. Sane iis  
 » qui ea legunt, et quæ ad ea passim observamus expendunt, mira et  
 » μωρὰ futura illa reformatio videtur. »

« 2. *Stultificandos nos in Christo, ut sine periculo in Aristotele verse-*  
 » *mur*, non pessime dicitur. Neque quisquam est qui cum sequendum  
 » arbitretur in iis quæ, ut in homine ethnico, Christianæ fidei repugnant.  
 » Reliqua autem omnia ideo exhibilare velle, insipientia est. Audi multo  
 » quàm te candidius de eo judicantem Judæum Majemonidem. Is More  
 » Nevochim, part. 2, c. 22 : *Quicquid, inquit, Aristoteles dixit vel scrip-*  
 » *sit de istis Entibus, quæ sunt sub sphæra lunæ usque ad centrum*  
 » *terræ, verissimum est; neque discedet ab eo, nisi forte is qui rem non*  
 » *intelligit, aut qui jam alias sententias imbibit, quas propugnare vult et*  
 » *defendere, quæque illum eo usque trahunt, ut illas etiam res negare*  
 » *ausit quæ oculis ipsis apparent (nota hoc). Quod vero attinet ea, quæ*  
 » *scripsit de iis, quæ sunt inde à sphæra lunæ sursum versus, illa sunt*  
 » *probabilia aliquo modo et vero similia, exceptis quibusdam; præcipue*  
 » *vero illis, quæ scripsit de ordine Intelligentiarum, et quibusdam sen-*  
 » *tentiis Deum spectantibus, quas ipse credit; in quibus gravissimæ sunt*  
 » *absurditates, corruptionesque manifestæ et evidentes, quarumque nullam*  
 » *omnino demonstrationem afferre potest. Si hic non placet, non potes*  
 » *contemnere Jo. Chrysost. Magnenum, Democriticæ Philosophiæ (quæ*  
 » *multis in rebus Cartesiana gemella est, si non eadem) nuperum instiau-*  
 » *ratores; is enim Democrit. Reviv. pag. 47, de variis philosophantium*  
 » *sixtis locutus : Pro juventutis, inquit, institutione, satius est Aristote-*  
 » *lem prælegere, quod ejus methodus et sensa omni sint exceptione ma-*  
 » *jora, tum etiam quia meliori philosopho caremus, absuntis veterum*  
 » *libris, Platoneque, qui solus cum Aristotele supervixit, in scientia natu-*  
 » *rali valde parco, nec ordinato. Unde gravissimo omnium pene populo-*  
 » *rum consensu sancta et inviolabilis est in Academiis peripateticorum*  
 » *principis majestas, ut majori diligentia illi studeat juvenus, quem à*  
 » *veteranis quibusque vident scrupulosissime coli. Modeste omnino et*  
 » *judiciose, nec pro genio sectæ Cartesianæ. »*

« 3. Qui et in eo hic se prodit, quod Platonicas ideas contra Aristote-  
 » telem sibi propugnandas sumit, ac illius hic meliorem quàm hujus  
 » philosophiam esse ait. Quasi vero vel minimum in hac controversia  
 » Aristotelis philosophia periclitetur. Qui siquid hic erraverit (ut multi  
 » putant); ejus error in eo tantum esse dicitur, quod mentem Platonis  
 » minus sit assecutus. Nam ideas eo sensu quo ab Aristotele impu-  
 » gnantur, recte impugnari omnes fatentur. Quid ergo mentis fuisse  
 » corollarii auctori dicendum est, nisi ut quocunque modo Aristotelem

» suggillaret, atque ita decretum DD. Curatorum se vilipendere ostenderet? »

« Hisce Thesibus excusis, affixis, quaquaversus dispersis, cum jam omnes tam generosæ disputationi inhiarent, repente velut in alium (nec tamen alium) hominem mutatus, valvis Academiæ hoc programma affigit : »

« *Uti Nobb. DD. Curatoribus visum fuit ne disputatio hæc superiori thesium facie haberetur, ita, ne sub hac posteriori ab ornatiss. Respondente immutata habeatur, placet D. Præsidi.* »

« Atque ita secunda vice in spongiam incubuit hic Ajax, Heereboortius autem primum suæ erga DD. Curatores obedientiæ specimen, satis ut ipse quidem arbitratur, luculentum edidit. » (REVII *Statera Phil. Cartesianæ*, 1650, p. 239-244.)

## CDXC.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Rotterdam, 8 juin 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 323-324.

« *M<sup>r</sup> Descartes partit de la Haye le 7 de Juin pour Rotterdam, d'où il écrivit le lendemain à l'Abbé Picot [en marge : Lettr. MS. du 8 Juin 1647 à M. Picot] sur le point de passer à Middelbourg pour s'embarquer le jour suivant à Flessingues, dans l'espérance d'arriver au bout de quinze jours à Paris, où il fut reçu & logé par cet amy, qui depuis le premier voyage de M. Descartes en France avoit quité la ruë des-Ecouffes pour celle de Géoffroy-l'ânier [en marge : Entre la Seine et la ruë Saint-Antoine], où il avoit pris une maison conjointement avec Madame Scarron de Nandiné. Son dessein étoit de passer en Bretagne dès le commencement de Juillet [en marge : Lettr. MS. du 26 Avril à M. Picot]<sup>a</sup>, pour régler les affaires qui servoient de prétexte à son voyage. Mais l'édition françoise de ses Principes, qui s'achevoit entre les mains de leur traducteur son hôte, luy donna occasion de différer de quelques jours, tant pour y faire une préface<sup>b</sup>,*

a. Voir lettre CDLXXVII, t. IV, p. 640.

b. Cette Préface distincte de l'Epistre à la Serenissime Princesse Elizabeth, est intitulée : *Lettre de l'Antheur à celui qui a traduit le Livre (c'est-à-dire à l'abbé Picot), laquelle peut icy servir de Preface.*

*que pour voir entièrement débarrassé de cette occupation un homme qui devoit être de sa compagnie dans son voyage. Il ne vid personne alors que le P. Mersenne, M. Mydorge [en marge : Relation de l'Abbé Mydorge son fils], qu'il ne devoit plus revoir de sa vie, & M. Clerfelier, à qui il fit part de tout ce qui s'étoit passé entre la Reine de Suède, M. Chanut & luy depuis un an. Il y avoit environ quatre mois que cet amy, après être releré d'une longue et fâcheuse maladie [en marge : Lettr. MSS. de Desc. à Clerfelier & à Picot]<sup>a</sup>, causée pendant l'automne dernier par une fièvre maligne, par les douleurs de la goutte, & par un accès d'épilepsie, avoit procuré la publication des Méditations en françois, tant de la traduction de M. le Duc de Luyne, que de la sienne. »*

(BAILLET, II, 323-324.)

## CDXCI.

### DESCARTES A ÉLISABETH.

[Paris, juillet 1647.]

Texte de Clerfelier, tome I, lettre 21, p. 68-69.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date. Mais on voit, dans l'éclaircissement ci-joint, que Descartes était à Rennes le 26 juillet; et il écrivit cette lettre à la veille de son départ pour le Poitou et la Bretagne (p. 66, l. 10-11); elle est donc du mois de juillet. Descartes répond à une lettre d'Elizabeth qui est perdue; car il fait allusion à des détails qu'on ne trouve pas dans la lettre CDLXXXVII, p. 46 ci-avant.

Madame,

Mon voyage ne pouvoit être accompagné d'aucun malheur, puis que j'ay esté si heureux, en le faisant, que d'estre en la souvenance de vostre Altesse; la tres-favorable lettre, qui m'en donne des marques, est la

5

a. Cf. lettre du 23 nov. 1646, t. IV, p. 565.

chose la plus precieuse que ie pûsse receuoir en ce païs. Elle m'auroit entierement rendu heureux, si elle ne m'auoit appris que la maladie qu'auoit vostre Alteſſe, auparauant que ie partiffé de la Haye, luy a encore  
 5 laiffé quelques restes d'indisposition en l'estomac. Les remedes qu'elle a choisis, à sçauoir la diete & l'exercice, sont, à mon auis, les meilleurs de tous, apres toutesfois ceux de l'ame, qui a sans doute beaucoup de force sur le corps, ainsi que monstrent les grands  
 10 changemens que la colere, la crainte & les autres passions excitent en luy. Mais ce n'est pas directement par sa volenté qu'elle conduit les esprits dans les lieux où ils peuuent estre vtiles ou nuisibles; c'est seulement en voulant ou pensant à quelqu'autre chose.  
 15 Car la construction de nostre corps est telle, que certains mouuemens suiuent en luy naturellement de certaines pensées : comme on voit que la rougeur du visage fuit de la honte, les larmes de la compassion, & le ris de la ioye. Et ie ne sçache point de pensée plus  
 20 propre pour la conseruation de la santé, que celle qui consiste en vne forte persuasion & ferme creance, que l'architecture de nos corps est si bonne que, lors qu'on est vne fois sain, on ne peut pas aisement tomber malade, si ce n'est qu'on fasse quelque excez notable, ou  
 25 bien que l'air ou les autres causes exterieures nous nuisent; & qu'ayant vne maladie, on peut aisement se remettre par la seule force de la nature, principalement lors qu'on est encore ieunc. Cette persuasion est sans doute beaucoup plus vraye & plus raisonnable,  
 30 que celle de certaines gens, qui, sur<sup>a</sup> le raport d'un

a. *Clers.* : fuit.

Astrologue ou d'un Medecin, se font acroire qu'ils doivent mourir en certain temps, & par cela seul deviennent malades, & mesme en meurent assez souuent, ainsi que j'ay vû arriuer à diuerses personnes<sup>a</sup>. Mais ie ne pourrois manquer d'estre extremement triste, si ie pensois que l'indisposition de vostre Alteſſe duraſt encore; j'ayme mieux esperer qu'elle est toute passée; & toutefois le desir d'en estre certain me fait auoir des passions extrêmes de retourner en Holande.

Le me propose de partir d'icy, dans quatre ou cinq iours, pour passer en Poictou & en Bretagne, où sont les affaires qui m'ont amené; mais si-toſt que ie les auray pû mettre vn peu en ordre, ie ne souhaite rien tant que de retourner vers les lieux où j'ay esté si heureux que d'auoir l'honneur de parler quelquefois à vostre Alteſſe. Car, bien qu'il y ait icy beaucoup de personnes que j'honore & estime, ie n'y ay toutesfois encore rien vû qui me puisse arreſter. Et ie suis, au delà de tout ce que ie puis dire, &c.

Voici, d'après Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, quelques détails sur le séjour du philosophe en France, l'été de 1647 :

« La dernière feuille des Principes tirée, ils partirent ensemble, » M. Picot et luy, pour le voyage de Bretagne. Ses affaires furent réglées » à Rennes avec ses parens le xxvi Juillet, où l'Abbé Picot voulut en leur » présence luy passer une déclaration par laquelle il reconnoissoit que » les rentes de trois contrats de constitution [*en marge* : 1 Sur le sieur » de Tremandan Malescot, etc. 2 Sur le sieur de Beaumanoir. 3 Sur le » Sénéchal de Comburg], montant à la somme de 11,400 liv. en principal, » appartenoint à M. Descartes du Perron, qui les luy avoit transportez » pendant qu'ils étoient à Paris [*en marge* : *Voyez les piéces de l'Inventaire*]. Ils passèrent ensuite en Poictou, où ils firent un séjour assez » court. En revenant par la Touraine, ils furent arretez par M. de Crenan, gentil-homme d'un grand mérite, qui les retint dans sa belle

a. Voir ci-avant t. III, p. 15, l. 3.

» maison le plus long-têms qu'il pût, à les divertir et à leur procurer les  
 » visites des honnêtes gens de son voisinage. Mais M. Descartes, selon  
 » sa coûtume, n'y étoit presque visible que l'après midy, et il prenoit  
 » bien des momens sur ce qu'il devoit aux compagnies pour aller seul se  
 » promener dans le parc, tandis que l'Abbé Picot soutenoit la conver-  
 » sation [*en marge : Lettr. MS. d'Adr. Auſ(out), de Rome, du 8 Août*  
 » 1689]. »

« Ils retournèrent ensemble à Paris vers le commencement de sep-  
 » tembre ; mais, à leur arrivée, ils trouvèrent bien du désordre dans les  
 » amitez de M. Descartes. Le Père Mersenne étoit tombé malade sur la  
 » fin du mois d'Août, et son état étoit devenu encore pire par la malad-  
 » dresse du Chirurgien qui luy avoit coupé l'artère en le saignant [*en*  
 » *marge : Tom. I des lettr. MSS. à Mers., lettr. de Gabriel Thibaut*  
 » *Minime*]. Mais M. Descartes fut encore plus consterné à la nouvelle  
 » qu'il eut de la mort de Monsieur Mydorge, arrivée depuis environ  
 » quinze jours dans la chambre où l'on prétend qu'étoit mort autrefois le  
 » Roy Henri II, qui étoit un reste de l'ancien Palais des Tournelles, près  
 » de la Place royale. M. Mydorge n'avoit alors que soixante et deux ans ;  
 » mais il les avoit passez dans la réputation d'une grande intégrité de vie.  
 » Il étoit d'une vertu si égale qu'en ne pouvoit dire aisément à quoy  
 » ses inclinations le faisoient pancher plus volontiers, si on met à part  
 » l'amour qu'il avoit pour la connoissance des Mathématiques, où l'on  
 » peut dire qu'il ne gardoit presque point de mesure. C'est le seul point  
 » où sa conduite n'ait peut-être pas été entièrement irréprochablë, au  
 » jugement de sa parenté, qui voyoit avec quelque peine qu'il eût con-  
 » sumé près de cent mille écus de son bien à la fabrique des verres de  
 » lunettes et de miroirs ardents, aux expériences et à divers autres usages  
 » de Mathématiques, dont il n'étoit pas possible que sa famille ne fût pas  
 » incommodée. De toutes les occupations des hommes, il n'en connois-  
 » soit point de comparable à l'étude de ces connoissances, et il avoit fait  
 » tout son possible pour mettre dans cette persuasion son cousin ger-  
 » main, Monsieur de Lamoignon, qui fut depuis premier Président au  
 » Parlement de Paris. Ce jeune Magistrat l'avoit crû pendant quelques  
 » mois, et les charmes de ces hautes et profondes connoissances l'avoient  
 » déjà tellement enchanté, que, si l'obligation de travailler aux affaires  
 » publiques et les avis de M. l'Avocat général Bignon ne fussent surve-  
 » nus à propos pour le dégager de ces filets dans le têmes qu'il en avoit  
 » une provision suffisante pour le commerce d'un homme de Lettres, il  
 » seroit demeuré enfoncé dans ces occupations décevantes, sans se soucier  
 » de sortir des obscuritez d'une vie privée. M. Mydorge avoit laissé peu  
 » d'écrits en mourant, parce que la plus grande partie de son têmes comme  
 » de son bien se trouvoit employée en expériences. Le principal de ces  
 » écrits étoit la continuation de ses *Coniques*, comprenant encore quatre  
 » livres, dont on croit que le manuscrit fut transporté en Angleterre par  
 » Mvlord Candische ou Cavendish et Mylord Southampton, qui étoient

» souvent chez luy, et qui avoient même taché de l'attirer avec sa famille  
 » à Londres par des promesses magnifiques d'un établissement considé-  
 » rable, qu'ils luy avoient faites de la part de leur Roy Charles I. Ses  
 » autres écrits furent négligés ou dissipés durant les troubles des guerres  
 » de Paris. J'en ay vû quelques restes dans le cabinet de M. l'Abbé My-  
 » dorge son fils, Chanoine du Saint Sépulcre à Paris, et ils consistent en  
 » trois petits traités : 1 de la *Lumière* ; 2 de l'*Ombre* ; 3 de la *Sciotérique*. »  
 (BAILLET, II, 325-326.)

« ... Cependant M. Descartes avoit d'autres amis à la Cour, qui son-  
 » geoient à luy sans qu'il s'avisât de songer à eux, et qui, voulant lui  
 » rendre son voyage plus utile qu'il n'avoit prétendu, travaillèrent effica-  
 » cement auprès du Cardinal Ministre, à son insçu, pour luy procurer  
 » une pension du Roy, qui luy fut accordée en considération *de ses*  
 » *grands mérites, et de l'utilité que sa Philosophie et les recherches de*  
 » *ses longues études procuroient au genre humain ; comme aussi pour*  
 » *l'aider à continuer ses belles expériences qui requeroient de la dé-*  
 » *pense, etc.* [en marge : *Voyez l'inventaire de M. Descartes, p. 8.*]  
 » Il fut surpris de voir l'expédition de ses lettres avant que d'avoir ouy  
 » parler des démarches que des personnes si affectionnées et si dili-  
 » gentes faisoient pour luy. Ces lettres patentes du Roy étoient du VI  
 » jour de septembre 1647, scellées du grand sceau et vérifiées à la  
 » Chambre, portant le don d'une pension de *trois mille livres* de rente.  
 » La pension courut dès l'année présente ; et les troubles qui survinrent  
 » dans le Royaume n'empêchèrent pas [en marge : *Lettr. MS. à Picot*  
 » *du 13 Nov. 1648*] qu'il ne la touchât encore les deux années suivantes  
 » jusqu'à son voyage de Suède, par les soins de Monsieur le Grand Maître  
 » [en marge : *Le Maréchal de la Meilleraye*], à qui il avoit coûtume d'en  
 » écrire. »

« Après l'expédition de ces lettres, M. Descartes sembloit n'avoir rien  
 » de plus pressé que son retour en Hollande ; et il se mit en état de partir  
 » incessamment avec son hôte et son amy l'Abbé Picot, qu'il menoit à  
 » Egmond, sans se donner le loisir de rendre aucune visite ou d'en rece-  
 » voir. Il fut pourtant rencontré par M. Pascal le jeune, qui, se trouvant  
 » pour lors à Paris, fut touché du désir de le voir ; et il eut la satisfac-  
 » tion de l'entretenir aux Minimes, où il avoit eu avis qu'il pourroit le  
 » joindre. M. Descartes eut du plaisir à l'entendre sur les expériences du  
 » Vuide qu'il avoit faites à Rouën, et dont il faisoit actuellement im-  
 » primer le récit, dont il luy envoya un exemplaire en Hollande quelque  
 » têts après son retour ». » (BAILLET, II, 227-228.)

Le Frère Gabriel Thibaut, Minime de la Province de Lyon, dont il est parlé, p. 67 ci-avant, écrivit, de 1646 à 1648, quatorze lettres à Mersenne, de Chaumont en Auvergne (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6204,*

a. Voir ci-après la lettre à Mersenne, du 13 décembre 1647.

f. 57-85, p. 109-165). Dans quelques-unes de ces lettres, il est question de Descartes.

Le 1<sup>er</sup> avril 1647, au retour d'un voyage à Lyon, Thibaut écrivait :

« Je cerchay chés tous les libraires la philosophie de mons<sup>r</sup> des Cartes ;  
 » mais ie ne pus la trouuer. Bien trouuay-ie un liuret, intitulé *Methodus*  
 » *philosophiæ cartesianæ*<sup>a</sup>, composé, si ie ne me trompe, par un alleman,  
 » dans lequel ie ne vis que des parolles et iniures contre Cartesius et sa  
 » methode, sans aucunement reietter ses fondemens, ce qui fut cause que  
 » ie ne l'acheptay pas. A la fin ie rencontray un honneste homme, qui me  
 » fit la faueur de me prester les œuures de mons<sup>r</sup> des Cartes en latin, im-  
 » primées a Amsteldam; mais ie n'eus qu'un iour pour le lire. Le dict au-  
 » theur faict de belles suppositions; mais il ne les preuue pas, non plus  
 » que la plus part de ses opinions; aussi ne les propose il que pour pures  
 » et simples hypotheses, lesquelles seroient receuables, si par icelles on  
 » pouuoit resoudre les anciennes difficultés, sans en faire de nouvelles  
 » beaucoup plus grandes. Ce que i'y treuue de plus beau, est sa *Dioptrique*  
 » et ses *Metheores*, lesquels ie ne pus voir qu'a la haste. Son traicté de  
 » *cælo* est asses agreable et curieux. Il y a neantmoins beaucoup a redire  
 » dans ses *Principes* de philosophie, dans ses *Meditations* et *Methodé*. »

« Dans la page 35 et 37<sup>b</sup>, il dict : *quantitatem non distingui a substantia corporea, et naturam corporis de prædicamento substantiæ consistere in extensione*. Les nominaus et quelques autres tiennent quelque chose de semblable. Ils sont pourtant plus tolerables que Cartesius, en ce qu'ils disent : *quantitatem non distingui a re quanta; quantitatem substantiæ non distingui a substantia, albedinis ab albedine*. En quoy ils sauuent beaucoup mieux le mystere de l'Eucharistie; car si la quantité n'est pas différente de la substance corporelle, puisqu'apres la conuersion du pain et du vin on voit une quantité, quelle sera ceste substance? »

« Dans la page 41 et 43, il dict qu'il ne se peut absolument donner aucun vuide, ce qui n'est pas beaucoup difficile a reietter. Pag. 44 : *hunc mundum sine substantiæ corporeæ uniuersitatem nullos extensionis suæ terminos habere*. Pag. 45 : *plures mundos esse non posse*. Ce qu'il ne scauroit preuuer; car, bien que Dieu ait pu faire tout le monde cent millions de fois plus grand qu'il n'est, si ne s'ensuit il pas qu'il l'ait fait tel, et nous n'auons aucunes autorités ni raisons qui nous le persuadent. Je sçais bien qu'on ne peut scauoir la grandeur du semidia-metre du firmament, puis qu'il n'y a point de parallaxes d'aucune partie d'icelluy, par le moyen desquelles nous puissions le cognoistre. Et ie m' imagine bien qu'il peut estre plus grand que de 14000 semidiametres terrestres; mais d'asseurer qu'il soit tel ou plus grand, c'est deuiner ou auancer une proposition qu'on ne scauroit preuuer. Pour ce qui est de

a. C'est le pamphlet de Voet et de Schoock, en 1643.

b. Ces pages, ainsi que les suivantes, sont celles des *Principia Philosophiæ*, édition latine, Elzevier, 1644.

» la repugnance de plusieurs mondes, Alliacensis et quelques autres l'ont  
 » tenue, fondés sur d'autres principes. Pour l'infinité du monde, Vostre  
 » Reuerence l'a doctement et au long reietté dans le 2<sup>e</sup> tome de l'impieté  
 » des deistes... »

« Il dict beaucoup d'autres choses *de loco et motu*, fondées sur ses propres  
 » principes, lesquels estans niés il seroit bien en peine de preuuer ses  
 » conclusions, comme en la pag. 52 : *in motu locali unius corporis fieri*  
 » *diuisionem materiae in partes indefinitas*. Pag. 49 : *id omne quod reale*  
 » *est et positium in corporibus quæ mouentur, propter quod moueri di-*  
 » *cuntur, reperiri quoque in aliis ipsorum contiguïs, quæ ut quiescentia*  
 » *spectantur*. Dans la pag. 61, il dict : *si corpus quiescens c esset accura-*  
 » *tissimè æquale corpori b uersus illud moto, partim ab ipso impelleretur*  
 » *et partim ipsum in contrariam partem repelleret*. Ce qui est faux,  
 » comme on peut experimenter au ieu de billard. Car, lors qu'on iette  
 » une boule contre une autre, *e.g.*, *b* contre *c*, la boule *b* poussera la  
 » boule *c* et demeurera immobile. Nous experimentons le mesme, quand  
 » nous iouïons aus grandes dames sur les tables du refectoir; car bien  
 » souuent une dame, poussée contre une autre, demeure immobile au  
 » mesme lieu ou elle la touche. Il deuoit donc distinguer *de globo in alium*  
 » *æqualem et quiescentem obliquè impacto, non per lineam motus, ambo-*  
 » *rum globorum centra connectentem*, ainsi que le distingue Mon<sup>r</sup> Mous-  
 » nier medecin, disciple du Pere Fabri, *de motu locali*, appreuué par  
 » Vostre Reuerence, et c'est la premiere difficulté dont on attens la resolu-  
 » tion de Vostre Reuerence : pourquoy est ce que ceste boule demeure  
 » immobile, quand elle est poussée directement contre une autre? Si ie  
 » pouuois auoir les œuures de Cartesius, i'aurois plus de loisir pour  
 » examiner ses opinions et les obiections qu'on fait contre... » (*Bibl.*  
*Nat., MS. fr. n. a. 6204, f. 61, p. 118.*)

« Il y a 2 ans que je demeuorois à Brioude ou j'enseignoïis la philosophie  
 et les mathematiques. » (*P. 119.*)

Le 22 juin 1647, autre lettre du frère Gabriel Thibaut à Mersenne, qui  
 lui avait envoyé ses *Livres harmoniques*. On y trouve dix-sept objections,  
 dont la dernière regarde Descartes :

« 17. Touchant les opinions de Mons<sup>r</sup> des Cartes, i'aduoüe que le phi-  
 » sicien ne peut rien prouuer que par le mouuement sensible. C'est mon  
 » opinion, et ie tiens que l'obiet ou subiet de la physique est *ens mobile*,  
 » c'est a dire qui a en soy les principes du mouuement. Mais il ne s'ensuit  
 » pas qu'il n'y ait rien autre chose que ce qui est sensible, bien que les  
 » sens ne cognoissent rien que les qualités sensibles; autrement il ne fau-  
 » droit point distinguer l'entendement des sens. Il ne scauroit aussi expli-  
 » quer toutes les qualités et les mouuements par lesquels elles s'acquierent  
 » et s'introduisent dans les suiets, par le seul mouuement local. Je vou-  
 » drais bien scauoir aussi, quand il dict que la quantité est un corps, s'il  
 » entend d'un corps mathematique ou physique, *de prædicamento subs-*

» *tantia vel de prædicamento quantitatis*. S'il ne reçoit point d'autre ma-  
 » tiere ni d'autre forme que la quantité, que deviendra l'ame raisonnable?  
 » Et puis cette quantité ou ce corps, sera il composé ou simple? Sera il  
 » different d'espece, et sera il le principe d'operations si differentes? Je  
 » voudrois bien sçauoir aussi si la matiere subtile, qu'il a inuentée pour  
 » expliquer et resoudre plusieurs difficultés, n'est pas capable de rarefac-  
 » tion aussi bien que les autres corps? Si Dieu a esté contrainct de pro-  
 » duire ce qu'il a produit? Notamment cet espace infini qu'il introduict,  
 » Dieu ne l'a il pas pu faire moindre? ou ne rien produire tout a faict? ou  
 » produire seulement une bouteille, ou un chaudron, ou un pot de terre,  
 » sans le remplir de la matiere subtile de Cartesius, d'air ou de quelque  
 » autre corps? Je ne crois pas qu'il veuille soutenir le contraire. En ce  
 » cas la, n'y auroit il pas du vuide? Mons<sup>r</sup> des Cartes a creu pouuoir  
 » euitter les difficultés qui se treuuent dans les autres opinions; mais il se  
 » plonge dans des plus grandes. La vraye methode de bien philosopher,  
 » c'est d'establir et soutenir des opinions par lesquelles on puisse resoudre  
 » les anciennes difficultés, sans en produire et susciter des nouvelles et  
 » plus grandes. De vouloir les resoudre, en niant tous les principes qui  
 » sont receus uniuersellement et sont comme naturels, c'est vouloir  
 » couper le nœud gordien sans prendre la peine de le deffaire et desnoüer.  
 » Il nous sera beaucoup plus facile de reietter ses principes; nous sommes  
 » en possession des nostres, *qui tenet, tenet; possessio valet*. Je seray tous-  
 » iours prest de quitter mes opinions, quand on me fera voir par bonnes  
 » raisons qu'elles sont erronnées et non soutenables; mais de demander  
 » qu'on se despouille de son jugement et qu'on captiue son entendement  
 » *in obsequium fidei cartesianæ*, sans apporter des bonnes raisons pour  
 » faire receuoir des propositions nouvelles et contraires a la raison et aus-  
 » sens, Mons<sup>r</sup> des Cartes nous excusera, s'il luy plaist; il n'a pas faict  
 » encore des miracles pour autoriser par iceus sa doctrine despourueüe  
 » de bonnes raisons, quoy qu'elle ne soit pas surnaturelle. J'admire pour-  
 » tant ce qu'il a faict touchant la Dioptrique, ses Metheores, et ce qu'il  
 » dict des cieus. Je ne fairois pas difficulté de tenir ses opinions en cela,  
 » et tiens comme probable ce qu'il dict des matieres liquides, et du mou-  
 » uement des corps solides dans icelles. Je n'ay pas veu sa Geometrie, et  
 » ne sçais pas s'il a faict d'autres œuures. . . »

« De Chaumont, ce 22 Juin 1647. »

« Fr. Gabr. THIBAUT. »

(*Ibid.*, p. 123-124.)

Enfin voici l'épisode le plus intéressant peut-être de ce séjour de Des-  
 cartes à Paris en 1647 : deux entrevues du philosophe et de Pascal, le 23  
 et le 24 septembre. Elles sont rapportées dans une lettre de la sœur ca-  
 dette de Pascal, Jacqueline, à sa sœur aînée, Madame Périer ou Gilberte  
 Pascal. Cette lettre a été publiée par P. Faugère, *Lettres, Opuscules et*  
*Mémoires de Madame Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, etc.*

Paris, Vatou, 1845, p. 309-312, d'après une copie MS. de la Bibliothèque Nationale, que nous n'avons pas retrouvée. En revanche, deux autres copies manuscrites de la même lettre existent aussi à la Bibliothèque nationale : *Recueil de M<sup>lle</sup> Perier, fr. 12988, t. I, p. 7*, et *Memoires sur la vie de M. Pascal, fr. 15281, p. 6 verso*. Elles donnent un texte identique, tout semblable également à celui qu'a publié Faugère, sauf la date, l'entête, la signature et l'adresse, qui manquent dans nos deux copies.

« Lettre de M<sup>lle</sup> Pascal a Mad<sup>e</sup> Perier sa sœur, ou il est parlé d'une entrevuë de M<sup>r</sup> Pascal avec M<sup>r</sup> Descartes. »

[« A Paris, ce mercredi 25 septembre 1647. »]

« J'ay differé a t'écrire, ma tres chere sœur, parce que je voulois te  
 » mander tout au long l'entrevuë de M<sup>r</sup> Descartes et de mon frere, et je  
 » n'eus le loisir < hier > de te dire, que dimanche au soir, M<sup>r</sup> Habert  
 » vint icy accompagné de M<sup>r</sup> de Montigny de Bretagne, qui me venoit  
 » dire, au deffaut de mon frere, qui étoit a l'Eglise, que M. Descartes,  
 » son compatriote et intime amy, avoit fort témoigné avoir envie de voir  
 » mon frere, a cause de la grande estime qu'il avoit oui faire de M. mon  
 » pere et de lui, et que, pour cet effet, il l'avoit prié de venir voir s'il n'in-  
 » commoderoit pas mon frere, parce qu'il savoit qu'il étoit malade, en  
 » venant ceans le lendemain a 9 heures du matin. Quand M<sup>r</sup> de Monti-  
 » gny me proposa cela, je fus assez empêchée de répondre, a cause que je  
 » savois qu'il a peine a se contraindre et a parler, particulierement le  
 » matin; neanmoins, je ne crûs pas a propos de le refuser, si bien que  
 » nous arrêtâmes qu'il viendroit a 10 heures et demie le lendemain; ce  
 » qu'il fit avec M<sup>r</sup> Habert, M<sup>r</sup> de Montigny, un jeune homme de soutane  
 » que je ne connois pas, le fils de M<sup>r</sup> de Montigny, et 2 ou 3 autres petits  
 » garçons. M<sup>r</sup> de Roberval, que mon frere en avoit averti, s'y trouva; et  
 » là, après quelques civilités, il fut parlé de l'instrument<sup>a</sup>, qui fut fort  
 » admiré, tandis que M. de Roberval le monroit. Ensuite on se mit sur le  
 » vuide, et M<sup>r</sup> Descartes avec vn grand serieux, comme on lui comptoit  
 » vne experience et qu'on lui demanda ce qu'il croyoit qui fut entré dans  
 » la seringue, dit que c'étoit de la matiere subtile; sur quoy mon frere lui  
 » répondit ce qu'il put, et M<sup>r</sup> de Roberval, croyant que mon frere auroit  
 » peine a parler, entreprit avec vn peu de chaleur M<sup>r</sup> Descartes, avec civi-  
 » lité pourtant, qui lui répondit, avec un peu d'aigreur, qu'il parleroit a  
 » mon frere tant que l'on voudroit, parce qu'il parloit avec raison, mais  
 » non pas avec lui, qui parloit avec preoccupation; et la dessus, voyant a  
 » sa montre qu'il étoit midy, il se leva, parce qu'il étoit prié de diner au  
 » fauxbourg Saint Germain, et M<sup>r</sup> de Roberval aussi, si bien que M<sup>r</sup> Des-  
 » cartes l'emmena dans vn carosse ou ils étoient tous deux seuls, et la ils  
 » se chanterent goguette, mais vn peu plus fort qu'icy<sup>b</sup>, a ce que nous

a. C'est-à-dire la *machine arithmétique* que Pascal avait inventée.

b. Faugère imprime (avec raison?) *que jeu*, au lieu de *qu'icy*.

» dit M<sup>r</sup> de Roberval, qui revint icy l'après dinée, ou il trouva M. Dalibray. »

« J'avois oublié a te dire que M<sup>r</sup> Descartes, fâché d'avoir été si peu ceans, promit a mon frere de le venir revoir le lendemain a 8 heures. M<sup>r</sup> Dalibray, a qui on l'avoit dit le soir, s'y voulut trouver, et fit ce qu'il put pour y mener M<sup>r</sup> le Pailleur, que mon frere avoit prié d'aver-tir de sa part ; mais il fut trop paresseux pour y venir ; et ils devoient diner, M<sup>r</sup> Dalibray et lui, assez proche d'icy. M<sup>r</sup> Descartes venoit icy en partie pour consulter le mal de mon frere, sur quoy il ne lui dit pourtant pas grand chose ; seulement il lui conseilla de se tenir tout le jour au lit, jusqu'a ce qu'il fût las d'y estre, et de prendre force bouil-lons. Ils parlerent de bien d'autres choses, car il y fut jusqu'a 11 heures ; mais je ne saurois qu'en dire, car pour hier je n'y étois pas ; et je ne le pus savoir, car nous fûmes embarrassés toute la journée a lui faire prendre son premier bain. Il trouva que cela lui faisoit vn peu mal a la tête, mais c'est qu'il le prit trop chaud : et je crois que la saignée au pied de dimanche au soir lui fit du bien, car lundy il parla fort toute la journée, le matin a M<sup>r</sup> Descartes, et l'après-dinée a M<sup>r</sup> de Roberval, contre qui il disputa longtems sur beaucoup de choses qui appartiennent autant a la Theologie qu'a la Physique : et cependant il n'en eut point d'autre mal que de suer beaucoup la nuit, et de fort peu dormir ; mais il n'en eut point les maux de tête que j'attendois après cet effort. »

« Dit a M<sup>r</sup> Ausoult que, selon sa lettre, mon frere écrivit au P. Mar-cene<sup>a</sup> l'autre jour, pour savoir de lui quelles raisons M<sup>r</sup> Descartes ap-portoit contre la colonne d'air, lequel fit la reponse assez mal écrite, a cause qu'il a eu l'artere du bras droit coupé < en le saignant >, dont il sera peut estre estropié. Je lus pourtant que ce n'étoit pas M<sup>r</sup> Descartes : car, au contraire, il la croit fort, mais par une raison que mon frere n'approuve pas, mais M<sup>r</sup> de Roberval, qui étoit contre. Et la aussi il lui témoignoît l'envie que M<sup>r</sup> Descartes avoit de le voir, et l'instrument aussi : mais nous prenions tout cela pour civilité. etc. *En marge :* » Copié sur l'original. ] »

« J. Pascal. »

« A Mademoiselle Perier, au logis de M. Pascal, conseiller du roi en ses conseils, derriere les murs St Ouen, a Rouen. » ]

L'année précédente, en octobre 1646, à Rouen, Petit, intendant des fortifications, avait initié le jeune Pascal aux expériences sur le vide, que celui-ci continua de lui-même, les mois qui suivirent. En sept. 1647, il était à la veille d'en publier un *Abrégé*. Voir l'*éclaircissement* de la lettre D ci-après, du 13 décembre. Voir aussi *Revue Philosophique*, déc. 1887 et janv. 1888 : *Pascal et Descartes, les expériences du vide (1646-1651)*, par Ch. Adam.

a. Sic pour *Mersenne*.

## CDXCII.

DESCARTES A [MERSENNE].

[Paris, septembre 1647?]

AUTOGRAPHE, Berlin. Collection D<sup>r</sup> L. Darmstaedter.

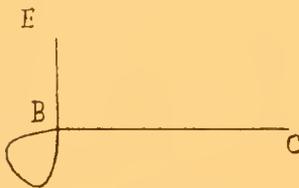
*En haut et à droite de l'autographe : (70), numéro du classement de dom Poirier. Ce serait aussi le numéro 70 de la collection La Hire, voir notre Introduction, t. I, p. LVIII et LIX. — La date manque, ainsi que l'adresse. Mais une lettre de Le Tenneur à Mersenne, datée du 21 oct. 1647, montre que le Minime avait déjà reçu la présente note de Descartes et en avait aussitôt informé son correspondant. Or Descartes rentra en Hollande dans le courant d'octobre (il passa à La Haye peu de jours avant le 14 de ce mois). Ce fut donc à Paris même, et avant son départ, qu'il écrivit pour Mersenne cette note, probablement sur la fin de septembre. Voir l'éclaircissement.*

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

J'ay vu ce que Galilée a escrit en la page 114 de son liure des mouuemens, & aussy ce que Monf. le Tenneur vous en a mandé; mais, pour ce que vous y trouuez encore de la difficulté, ie diray icy en quelle forte il me semble que la pensée de Galilée se peut expliquer. 5

Premierement, au lieu d'un leuier ordinaire, qui est tout droit, i'en considere vn comme E B C dont le soutien est au point B & les deux bras 10 font EB & BC qui font vn angle droit, & ie voy que la

force est semblable a celle du leuier droit en ce que la puissance qui est en C doit estre a celle qui est en E



comme la ligne EB a la ligne BC, affin que ces deux puissances soient égales ; & cela est tres facile a prouuer. Apres cela, ie compare avec les deux bras de ce leuier les deux lignes EB & BC du cheuron AC qui est

5 ioint a la muraille HG<sup>a</sup>, supposant que le point E est le milieu de la ligne AB. Pour calculer plus facilement la force dont ce cheuron est ioint a cette muraille, ie suppose que, par exemple, elle consiste en ce qu'il y a de

10 petites chordes qui sortent de tous les poins de la ligne AB, & passent au trauers de cette muraille HG, comme sont A<sub>1</sub>, F<sub>2</sub>, E<sub>3</sub>, D<sub>4</sub>, B<sub>5</sub>, & qu'au bout de toutes ces chordes il pend des poids egaux, par exemple, qu'au

15 bout de chascune il pend vn poids de 4 liures, & ainisy que tous ces poids retienent tous les poins du cheuron AB également ioins a la muraille HG. En suite de quoy, ie voy que, si BC est, par exemple, quadruple de AB, la puissance en C ne doit estre que d'vne

20 liure pour égaler celle des deux poids 1 & 5 qui pesent ensemble 8 liures, pour ce que le poids 5, ne retenant que le point B ou est le soutien, n'y peut auoir aucune

force. le voy aussy que, les poins F & D estant egale-  
ment distans du milieu E, les poids, de 4 liures chascun, qui les retienent ne resistent ny plus ny moins a la puissance qui est en C que sont les poids qui retienent

25 les deux poins A & B; car, si BF est, par exemple,  $\frac{3}{4}$  de la toute AB, il faudra en C vn poids de trois quarterons pour soutenir celuy de 4 liures qui est en F, & alors BD ne fera qu'vn quart d'AB. C'est pourquoy vn quarteron en C soutiendra le poids de

a. *En marge* : Voyez la figure en l'autre feuillet.

4 liures qui est en D; & ce quarteron, ioint aux autres trois quarterons, fait vne liure, laquelle soutient les 8 liures des poids 2 & 4. On peut prouuer le mesme de tous les autres poins de la ligne AB, considerez deux a deux, egalement distans du milieu E. D'ou il fuit que les resistances de tous les poins de la ligne AB ont ensemble mesme effet, au regard de la puissance qui est en C, que si elles estoient toutes assemblees au point E qui fust le bout d'un leuier dont le moindre bras fust EB, & BC le plus grand; & que, par consequent, la force mise en C est a la resistance de toute la ligne AB comme EB est a BC, ainſy qu'a escrit Galilee a la fin de sa 114 page.

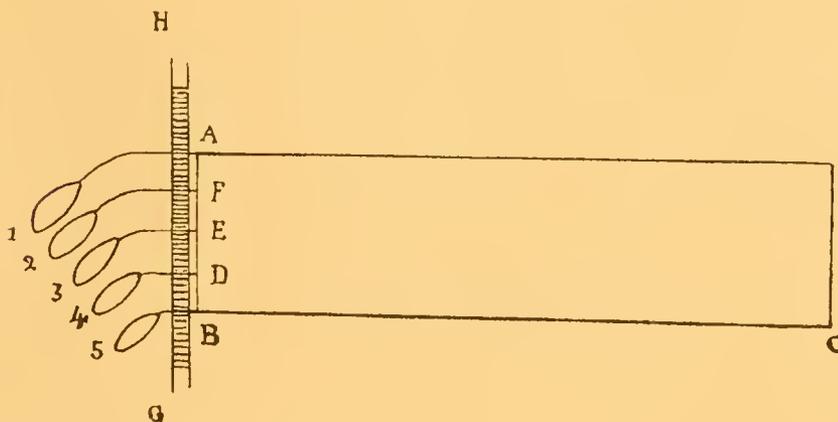
Mais on voit ayſement de cecy qu'il n'a pas bien explique son intention, & auſſy que Monſ<sup>r</sup> le Tenneur y a laisse de l'obscurite, en ce qu'il a separe le soutien d'avec ce<sup>a</sup> qu'il nomme le point de balancement, & met l'un au point B, l'autre au point E<sup>b</sup>, bien que ces deux poins soyent ioins dans le leuier.

On peut auſſy voir icy, euidentement, que toute cete proposition de Galilee est tres fausse, a cause que, pour la rendre vraye, il faudroit que le point B de la muraille eust tout seul autant ou plus de force a resister que tous les autres de la ligne AB ioins ensemble, & que toutes les parties du cheuron qui sont vers B en l'angle ABC fussent si dures qu'elles ne le peussent rompre ni s'enfoncer dans la muraille en aucune facon, pendant que le point A & en suite la ligne ou

a. Descartes a d'abord écrit *celuy*, puis a barré *luy*.

b. *En marge* : en sa lettre du 28 May 1647.

superficie AB du cheuron seroit separée de la muraille par la force qui est en C, au lieu que la raison veut que le cheuron, se rompant vers A, se rompe aussy vers B,



5 & que la partie B s'approche quelque peu de la muraille, lorsque la partie A s'en éloigne; au moyen de quoy, la force mise en C ne doit pas estre si grande qu'a dit Galilée.

La Bibliothèque de Vienne possède quatre lettres de Le Tenneur à Mersenne, dont les deux dernières seulement, du 21 octobre 1647 et du 16 janvier 1648, mentionnent cette question (une lettre, du 19 ou 20 décembre, manque entre les deux). Quant aux premières, du 21 mai et du 13 sept. 1647, elles n'en parlent pas; la question avait donc été posée dans une autre lettre, qui serait perdue, probablement dans la lettre du 28 mai, à laquelle renvoie Descartes.

Le Tenneur écrivit, en effet, à Mersenne, 21 octobre 1647 :

« Vous dites bien que M<sup>r</sup> Descartes a veu ce que je vous ay escrit du » soliveau sellé dans le mur, et vous en a donné son avis et le sens de » Galilée; mais vous ne me mandés point s'il a aprouvé ou improuvé mes » sentiments. Nous saurons cela quelque jour... »

Voici d'autres documents curieux, tirés de cette correspondance :

Lettre précédente de Le Tenneur à Mersenne, 13 sept. 1647 :

« La vostre du 2<sup>e</sup> m'a presque fait naître une gangrene a l'esprit, pour » raison de celle que vous aprehendez pour votre bras; au moins m'a-

» t-elle estrangement mortifié, pour le malheureux accident qui vous est  
 » arrivé<sup>a</sup>. L'exemple de M<sup>r</sup> Lescuyer vous fait peur; néanmoins il ne faut  
 » pas s'alarmer si proutement, puisqu'on sait bien que la gangrene ne suit  
 » pas toujours une piqueure d'artere, et qu'on est souvent quite pour une  
 » enflure de bras ou quelque autre semblable incommodité, qui dure  
 » quelques jours sans aucune suite. Pour moy, je veux esperer que Dieu  
 » ne privera pas le public d'une main qui lui est si utile que la vostre, et  
 » qui luy rend tous les jours de si grans services par les excellents ouvrages  
 » que vous produisés continuellement. . »

Et le 21 octobre suivant :

« Je vous diray, avant toutes choses, que votre derniere m'a extreme-  
 » ment resjouy, m'apprenant que votre bras estoit hors de danger. Aussi  
 » m'estois-je bien promis, pour la raison que je vous ay escrit, qu'il n'en  
 » arriveroit pas le mal qui s'en pouvoit craindre. »

Dans une autre lettre de Le Tenneur à Mersenne, datée de Tours, 16 janvier 1648, on lit :

« Il est vray que je ne vous ay rien escrit sur ce que M. Descartes a dit  
 » de la fracture du soliveau contre Galilée et ma demonstration, pource  
 » que, lors que je receus la copie de sa lettre, j'avois bien d'autres choses  
 » dans l'esprit que des speculations phisiques; ce qui fut cause que je ne  
 » la leus qu'une fois, et vous diray que j'y remarquay une chose a mon  
 » avis entierement fausse, qui est la suposition qu'il fait du levier dont les  
 » bras sont a angles droits; qu'il y en avoit d'autres, que je n'entendois  
 » pas, et qu'au reste, il ne repond point a ma demonstration. C'est toute  
 » la remarque que j'en fis lors; maintenant, pour y faire une plus ample  
 » consideration, il faudroit l'avoir, et peut estre la recevray je un de ces  
 » jours avec d'autres papiers, ayant a passer icy l'hiver; et lors je pouray  
 » vous en dite mon avis, mais ce sera a la charge, si je vous escrits contre  
 » luy, que vous ne luy en dirés mot; car je ne veux point parestre luy  
 » contredire, et veux sembler acquiescer a tous ses raisonnemens en  
 » toutes choses, pour le moins au commencement, afin de gagner sa bien-  
 » veillance; car on dit qu'il faut se comporter d'abord avec luy de cette  
 » façon, pour pouvoir conferer avec luy et avoir l'intelligence de ses  
 » escrits, qui est une chose que je souhaite passionement, lorsqu'il sera en  
 » France, ou on m'a dit qu'il revient et qu'on luy donne 3000 livres de pen-  
 » sion. Je vous avouë que je n'ay que de l'admiration pour ses ouvrages,  
 » et que je les lis maintenant avec une tres grande avidité; car c'est  
 » presque le seul livre que j'aye toujours eu avec moy depuis mon depart  
 » d'Auvergne; quoy que je vous avouë y avoir beaucoup de difficulté, je  
 » ne laisse pas d'y prendre grand gout et d'esperer de venir a bout de  
 » tout avec le tems. J'en ay trouvé icy une traduction françoise (je pense

a. Voir ci-avant p. 73.

» que c'est de M<sup>r</sup> de Luines ou de M<sup>r</sup> Clercelier), laquelle ne me plaist  
 » pas moins que le latin, si elle ne m'agrec encores plus. Vous m'obligerés  
 » bien de me dire qui est celuy dont il parle dans son epi<sup>t</sup>re au traducteur,  
 » lequel il dit n'avoir pas suivy ses sentiments dans le livre intitulé  
 » *Fundamenta physicæ*, et qu'il est contraint de le desavouer<sup>a</sup>. »

« Voila a peu pres ce que j'ay a respondre a vostre derniere. Si vous  
 » n'avés pas en effet receu la mienne du 19 decembre, comme je le dois  
 » croire, puisque vous n'en parlés point, je vous rescriray une autre fois  
 » ce qu'elle contenoit, au cas que vous me tesmoigniés le desirer, pource  
 » qu'outre quelques fautes observees dans votre 1<sup>re</sup> preface, il y avoit en-  
 » cores d'autres choses, que je seray bien ayse que vous sachiés. Je vous  
 » rens graces de vos nouvelles experiences, et suis toujours,

» Mon Reverend Pere,

» Votre tres humble et tres affectionné serviteur,

» L. T. V.

» A Tours, le 16 de < janvier > 1648. »

\* « Au Reverend Pere,

» Le R. P. M. Marsanne (*sic*)

» a Paris. »

### CDXCIII.

#### CHANUT A DESCARTES.

[Stockholm, 21 septembre 1647.]

Le 17 septembre 1647, la reine de Suède, Christine, entendit, à Upsal, Freinsheim, professeur de politique et d'éloquence à l'Université, prononcer une harangue sur le Souverain Bien, *de Vero Bono* (harangue imprimée parmi les Œuvres de Freinsheim, *Oratio XVI*, p. 330). Aussitôt elle pria Chanut de demander à Descartes son opinion sur cette même matière.

La lettre de Chanut n'a pas été retrouvée; mais Descartes l'a résumée dans une lettre qu'il écrivit le 20 novembre à Elisabeth, lettre CDXCVII ci-après (*Clers.*, I, 99). Descartes ajoute que la Reine avait fait promettre à Chanut qu'il en écrirait en Hollande « au prochain ordinaire ». Or nous connaissons les dates des lettres de Chanut, 21 et 28 sept., 5 oct., par les réponses de Brasset, 18 et 25 oct., 1<sup>er</sup> nov. (*Bibl. Nat.*, fr. 17899.

a. Henry de Roy, ou *Regius*.

f. 347 v., 351 v., 358 v.). Il en résulte que, si Chanut écrivit le 21 sept., Brasset avait sa lettre le 18 oct.; si le 28 sept., il l'avait le 25 oct. Il dut la transmettre aussitôt à Descartes; mais les communications n'étaient pas toujours rapides entre La Haye et Egmond; Descartes ne reçut donc la lettre de Chanut que fin d'octobre ou commencement de novembre. Il n'y répondit que le 20 nov., lettres CDXCV et CDXCVI ci-après. La Reine s'impatientait sans doute; car elle fit écrire de nouveau par Chanut le 9 novembre, preuve que la première lettre de celui-ci était bien du 21 sept., la réponse n'étant pas arrivée, comme il l'attendait, aux premiers courriers de novembre.

Ajoutons que Descartes rentra à Egmond vers la mi-octobre. Le 14 de ce mois, Brasset écrivait de La Haye à M. de Brisacier :

« ... l'attendz des nouvelles de l'infirm (M. du Laurens, à Alkmaar, » *comme nous le verrons, lettre DI ci-après, du 17 décembre*) par le » moyen de M. des Cartes, qui est repassé en ces quartiers là pour y » exercer sa Philosophie cet hiuer. C'est vn esprit plus digne de la France » que de la Hollande. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 342 verso.*)

## CDXCIV.

### CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 9 novembre 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 331.

« M. Descartes, incontinent après avoir reçu les lettres patentes de sa » pension, partit pour la Hollande, où il arriva sur la fin du mois de sep- » tembre avec l'abbé Picot, qui luy tint compagnie dans son aimable soli- » tude d'Egmond jusqu'au milieu du mois de janvier de l'an 1648. Ils » passèrent les trois derniers mois de l'année à jouir l'un de l'autre dans » les douceurs d'une tranquillité, pour ne pas dire d'une oisiveté tout à » fait philosophique, loin des bruits et des agitations du monde, vivans » sans contrainte dans une sympathie merveilleuse d'humeurs, sans dis- » traction du côté des facheux, et exécutant la promesse qu'ils s'étoient » faite l'année précédente de se passer de toute autre compagnie et de tout » autre entretien que du leur, *alter alteri satis magnum theatrum sumus.* » [En marge : *Lettr. MS. du 4 May 1646 à Picot et du 30 Novembre 1648.*] »

« Leur indolence ne fut interrompuë que par une lettre du neuvième de » Novembre, que M. Descartes reçût de M. Chanut, qui le prioit, de la

» part de la Reyne de Suède, de luy expliquer son sentiment touchant le  
» *Souverain Bien*. » (BAILLET, II, 330-331.)

Pas plus que la lettre précédente du 21 septembre, ci-avant p. 79, cette lettre de Chanut, du 9 nov., n'a été retrouvée. Mais Descartes l'a aussi résumée dans la lettre DIII ci-après, du 31 janvier 1648, à la princesse Elisabeth (*Clers.*, I, 79). Brasset la transmet, aussitôt reçue, à Descartes, le 4 décembre 1647, voir lettre CDXCVIII. C'était, nous l'avons vu p. 80, une seconde invitation, de la part de la reine de Suède, d'avoir à donner son avis sur le *Souverain Bien*, le philosophe n'ayant pas encore répondu à la première lettre du 21 septembre.

## CDXCV.

## DESCARTES A CHRISTINE DE SUÈDE.

Egmond, 20 novembre 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 1, p. 1-5.

*La Bibliothèque de l'Université de Leyde possède une copie MS. de cette lettre : Codex Perizonianus, in-quarto, n° 5, p. 91. Le même manuscrit donne aussi des copies de deux lettres à Elisabeth, du 21 mai et du 28 juin 1643 (ci-avant t. III, p. 663 et p. 690). Mais la copie de la lettre à la reine de Suède est moins complète que le texte publié par Clerselier : il y manque d'abord tout le commencement, p. 81, l. 1 à p. 82 l. 6; plus loin tantôt une ligne, tantôt deux ou trois lignes sont passées. Or la minute de Descartes, pour la première lettre qu'il écrivait à la reine de Suède, devait être particulièrement soignée; c'est pourquoi nous suivrons de préférence Clerselier qui l'a reproduite.*

Madame,

J'ay appris de Monsieur Chanut<sup>a</sup> qu'il plaist à vostre Maiefté que j'aye l'honneur de luy expofer l'opinion que j'ay touchant le Souverain Bien, considéré au

a. Lettre CDXCIII, p. 79 ci-avant.

sens que les Philosophes anciens en ont parlé; et ie tiens ce commandement pour vne si grande faueur, que le desir que i'ay d'y obeir me détourne de toute autre pensée, & fait que, sans excuser mon insuffisance, ie mettray icy, en peu de mots, tout ce que ie pourray sçauoir sur cette matiere. 5

On peut considerer la bonté de chaque chose en elle-mesme, sans la rapporter à autruy, auquel sens il est euident que c'est Dieu qui est le souuerain bien, pource qu'il est incomparablement plus parfait que les creatures; mais on peut aussi la rapporter à nous, & en ce sens, ie ne voy rien que nous deuions estimer bien, sinon ce qui nous appartient en quelque façon, & qui est tel, que c'est perfection pour nous de l'auoir. Ainsi les Philosophes anciens, qui, n'estant point éclairés de la lumiere de la Foy, ne sçauoient rien de la beatitude furnaturelle, ne consideroient que les biens que nous pouons posseder en cette vie; & c'estoit entre ceux-là qu'ils cherchoient lequel estoit le souuerain, c'est à dire le principal & le plus grand. 10 15 20

Mais, afin que ie le puisse déterminer, ie considere que nous ne deuons estimer biens, à nostre égard, que ceux que nous possedons, ou bien que nous auons pouuoir d'acquerir. Et cela posé, il me semble que le souuerain bien de tous les hommes ensemble est vn amas ou vn assemblage de tous les biens, tant de l'ame que du corps & de la fortune, qui peuuent estre en quelques hommes; mais que celuy d'vn chacun en particulier est toute autre chose, & qu'il ne consiste qu'en vne ferme volonté de bien faire, & au contentement qu'elle produit. Dont la raison est que ie ne 25 30

remarque aucun autre bien qui me semble si grand, ny qui soit entierement au pouuoir d'un chacun. Car, pour les biens du corps & de la fortune, ils ne dependent point absolument de nous; & ceux de l'ame se  
5 rapportent tous à deux chefs, qui sont, l'un de connoistre, & l'autre de vouloir ce qui est bon; mais la connoissance est souuent au delà de nos forces; c'est pourquoy il ne reste que nostre volonté, dont nous puissions absolument disposer. Et ie ne voy point qu'il  
10 soit possible d'en disposer mieux, que si l'on a tousiours vne ferme & constante resolution de faire exactement toutes les choses que l'on iugera estre les meilleures, & d'employer toutes les forces de son esprit à les bien connoistre. C'est en cela seul que consistent toutes les  
15 vertus; c'est cela seul qui, à proprement parler, merite de la loüange & de la gloire; enfin c'est de cela seul que resulte tousiours le plus grand & le plus solide contentement de la vie. Ainsi i'estime que c'est en  
| cela que consiste le souuerain bien.

20 Et par ce moyen ie pense accorder les deux plus contraires & plus celebres opinions des anciens, à sçauoir celle de Zenon, qui l'a mis en la vertu ou en l'honneur, & celle d'Epicure, qui l'a mis au contentement, auquel il a donné le nom de volupté. Car,  
25 comme tous les vices ne viennent que de l'incertitude & de la foiblesse qui suit l'ignorance, & qui fait naistre les repentirs; ainsi la vertu ne consiste qu'en la resolution & la vigueur avec laquelle on se porte à faire les choses qu'on croit estre bonnes, pouruû que cette  
30 vigueur ne vienne pas d'opiniaistreté, mais de ce qu'on sçait les auoir autant examinées, qu'on en a morale-

ment de pouuoir. Et bien que ce qu'on fait alors puisse  
 estre mauuais, on est assuré neantmoins qu'on fait son  
 deuoir ; au lieu que, si on execute quelque action de  
 vertu, & que cependant on pense mal faire, ou bien  
 qu'on neglige de sçauoir ce qui en est, on n'agit pas 5  
 en homme vertueux. Pour ce qui est de l'honneur &  
 de la louange, on les attribuë souuent aux autres  
 biens de la fortune ; mais, pource que ie m'assure que  
 vostre Maieité fait plus d'estat de sa vertu que de sa cou-  
 ronne, ie ne craindray point icy de dire qu'il ne me 10  
 semble pas qu'il y ait rien que cette vertu qu'on ait  
 iuste raison de louer. Tous les autres biens meritent  
 seulement d'estre estimez, & non point d'estre honorez  
 ou louëz, si ce n'est en tant qu'on presuppose qu'ils  
 sont acquis ou obtenus de Dieu par le bon vsage du 15  
 libre arbitre. Car l'honneur & la louange est vne es-  
 pece de recompense, & il n'y a rien que ce qui depend  
 de la volonté, qu'on ait fuiet de recompenser ou de  
 punir.

Il me reste encore icy à prouuer que c'est de ce bon 20  
 vsage du libre arbitre, que vient le plus grand & le  
 plus solide contentement de la vie ; ce qui me semble  
 n'estre pas difficile, pource que, considerant avec  
 soin en quoy consiste la volupté ou le plaisir, & gene-  
 ralement toutes les sortes de contentemens qu'on 25  
 peut auoir, ie remarque, en premier lieu, qu'il n'y en  
 a aucun qui ne soit entierement en l'ame, bien que  
 plusieurs dependent du corps ; de mesme que c'est  
 aussi l'ame qui voit, bien que ce soit par l'entremise  
 des yeux. Puis ie remarque qu'il n'y a rien qui puisse 30  
 donner du contentement à l'ame, sinon l'opinion

qu'elle a de posséder quelque bien, & que souuent  
cette opinion n'est en elle qu'une representation fort  
confuse, & mesme que son vnion avec le corps est cause  
qu'elle se represente ordinairement certains biens in-  
5 comparablement plus grands qu'ils ne sont; mais que,  
si elle connoissoit distinctement leur iuste valeur, son  
contentement seroit tousiours proportionné à la gran-  
deur du bien dont il procederoit. Le remarque aussi  
que la grandeur d'un bien, à nostre égard, ne doit pas  
10 seulement estre mesurée par la valeur de la chose en  
quoy il consiste, mais principalement aussi par la façon  
dont il se raporte à nous; & qu'outre que le libre  
arbitre est de soy la chose la plus noble qui puisse  
estre en nous, d'autant qu'il nous rend en quelque  
15 façon pareils à Dieu & semble nous exemter de luy  
estre suiets, & que, par consequent, son bon usage est  
le plus grand de tous nos biens, il est aussi celuy qui  
est le plus proprement nostre & qui nous importe le  
plus, d'où il suit que ce n'est que de luy que nos plus  
20 grands contentemens peuuent proceder. Aussi voit-on,  
par exemple, que le repos d'esprit & la satisfaction  
interieure que sentent en eux-mesmes ceux qui sçauent  
qu'ils ne manquent iamais à faire leur mieux, tant  
pour connoistre le bien que pour l'acquérir, est un  
25 plaisir sans comparaison plus doux, plus durable &  
plus solide que tous ceux qui viennent d'ailleurs.

l'obmets encore icy beaucoup d'autres choses,  
pource que, me representant le nombre des affaires  
qui se rencontrent en la conduite d'un grand  
30 Royaume, & dont vostre Maiesté prend elle-mesme les  
soins, ie n'ose luy demander plus longue audience.

Mais j'enuoye à M. Chanut quelques écrits<sup>a</sup>, où j'ay mis mes sentimens plus au long touchant la mesme matiere, afin que, s'il plaist à vostre Maiesté de les voir, il m'oblige de les luy presenter, & que cela ayde à témoigner avec combien de zele & de deuotion, ie suis,

Madame,

De V(ostre) Maiesté

Le tres-humble & tres-obeïssant  
seruiteur, DESCARTES.

D'Egmond, ce 20 Nouembre 1647<sup>1</sup>

CDXCVI.

DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 20 novembre 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 2, p. 5-7.

*Réponse à la lettre CDXCIII, du 21 septembre, p. 79 ci-avant.*

Monfieur,

Il est vray que j'ay coûtume de refuser d'écrire mes pensées touchant la Morale, & cela pour deux rai-

a. *Traité des Passions de l'âme*, et six lettres à Elisabeth, comme on le verra dans la lettre suivante, p. 87, note b.

b. Cette lettre et la suivante, à cause du volumineux envoi qui les accompagnait, subirent un retard de plus de trois semaines à La Haye, d'où Brasset ne les fit partir pour Stockholm que le 20 décembre. Voir ci-après lettre DI *fin*.

fons : l'une, qu'il n'y a point de matiere d'où les malins puissent plus aysement tirer des pretextes pour calomnier ; l'autre, que ie croy qu'il n'appartient qu'aux Souuerains, ou à ceux qui sont autorisez par eux, de se mêler de regler les mœurs des autres. Mais ces  
 5 deux raisons cessent en l'occasion que vous m'avez fait l'honneur de me donner, en m'écriuant, de la part de l'incomparable Reyne auprès de laquelle vous estes, qu'il luy plaist que ie luy écriue mon opinion touchant  
 10 le souuerain bien ; car ce commandement m'autorise assez, & i'espère que ce que i'écris ne fera vû que d'elle & de vous. C'est pourquoy ie souhaite avec tant de passion de luy obeir, que, tant s'en faut que ie me referue, ie voudrois pouuoir entasser en vne lettre  
 15 tout ce que i'ay iamais pensé sur ce fuiet. En effet, i'ay voulu mettre tant de choses en celle que ie me suis hazardé de luy écrire<sup>a</sup>, que i'ay peur de n'y auoir rien assez expliqué. Mais, pour suppléer à ce défaut, ie vous enuoye vn|recueil de quelques autres lettres<sup>b</sup>, où i'ay  
 20 deduit plus au long les mesmes choses. Et i'y ay ioint vn petit traitté des Passions, qui n'en est pas la moindre partie ; car ce sont principalement elles qu'il faut tafcher de connoistre, pour obtenir le souuerain bien que i'ay décrit. Si i'auois aussi osé y ioindre les ré-  
 25 ponses que i'ay eu l'honneur de receuoir de la Princesse à qui ces lettres sont adressées<sup>c</sup>, ce recueil auroit

a. Lettre précédente, p. 81.

b. Lettres CCCXCII, CCCXCVII, CCCXCIX, CDI, CDIII, et la moitié de CDVII, t. IV, pp. 251, 263, 271, 280, 290 et 304, et aussi p. 666-667. Voir la lettre CDXCVII ci-après, p. 90, l. 25 à p. 91, l. 3.

c. Réponses d'Elisabeth, c'est-à-dire lettres CCCXCVIII, CD, CDII, CDVI et CDIX. t. IV, pp. 268, 278, 287, 301 et 320.

esté plus accompli. & i'en eusse encore pû adjoûter deux ou trois des miennes, qui ne sont pas intelligibles sans cela; mais i'aurois dû luy en demander permission, & elle est maintenant bien loin d'icy.

Au reste, ie ne vous prie point de presenter d'abord 5  
ce recueil à la Reyne; car i'aurois peur de ne pas  
garder assez le respect & la veneration que ie dois à  
sa Maiesté, si ie luy enuoyois des lettres que i'ay faites  
pour vne autre personne, plustost que de luy écrire à  
elle-mesme ce que ie pourray iuger luy estre agreable; 10  
mais, si vous trouuez bon de luy en parler disant que  
c'est à vous que ie les ay enuoyées, & qu'apres cela  
elle desire de les voir, ie seray libre de ce scrupule.  
Et ie me suis persuadé qu'il luy fera peut-estre plus  
agreable, de voir ce que i'ay ainsi écrit à vne autre, 15  
que s'il luy auoit esté adressé; pource qu'elle pourra  
s'assurer dauantage que ie n'ay rien changé ou dé-  
guisé en sa consideration. Mais ie vous prie que ces  
écrits ne tombent point, s'il est possible, en d'autres  
mains, & de vous assurer que ie suis, autant que ie 20  
puis estre,

Monfieur,

Vostre tres-humble & tres-obligé  
seruiteur, DESCARTES.

D'Egmond, ce 20 Nouembre 1647.

## CDXCVII.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 20 novembre 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 31, p. 97-99.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date.  
 Mais cette lettre a été écrite le même jour que les deux précédentes :  
 « i'enuoie à Monsieur Chanut... », dit Descartes (p. 90, l. 25).  
 Elle est donc aussi du 20 novembre 1647.

Madame,

Puisque i'ay déia pris la liberté d'auertir vostre  
 Alteffe de la correspondance que i'ay commencé d'a-  
 uoir en Suede, ie pense estre obligé de continuer, &  
 5 de luy dire que i'ay receu depuis peu des lettres de  
 l'amy que i'ay en ce pais-là, par lesquelles il m'apprend  
 que, la Reine ayant esté à Vpfaie, où est l'Academie  
 du pais, elle auoit voulu entendre vne harangue du  
 Professeur en l'eloquence, qu'il estime pour le plus  
 10 habile & le plus raisonnable de cette Academie, &  
 qu'elle luy auoit donné pour son suiet à discourir du  
 Souuerain Bien de cette vie; mais qu'apres auoir ouy  
 cette harangue, elle auoit dit que ces gens-là ne fai-  
 soient qu'esfleurer les matieres, & qu'il en faudroit sça-  
 15 uoir mon opinion. A quoy il luy auoit répondu qu'il  
 sçauoit que i'estois fort retenu à ecrire de telles ma-  
 tieres; mais que, s'il plaisoit à sa Maiesté qu'il me la  
 demandast de sa part, il ne croyoit pas que ie man-

quaffe à tafcher de luy fatisfaire. Sur quoy elle luy auoit tres-expreffement donné charge de me la demander, & luy auoit fait promettre qu'il m'en écriroit au prochain ordinaire; en forte qu'il me confeille d'y répondre, & d'adreffer ma lettre à la Reyne, à laquelle il la prefentera, & dit qu'il eft caution qu'elle fera bien receuë<sup>a</sup>. 5

I'ay crû ne deuoir pas negliger cette occafion, & confiderant que, lors qu'il m'a écrit cela, il ne pouuoit encore auoir receu la lettre<sup>b</sup> où ie parlois de celles que i'ay eu l'honneur d'écrire à vofre Alteffe touchant la mefme matiere, i'ay pensé que le deffein que i'auois eu en cela eftoit failly, & qu'il le falloit prendre d'vn autre biais; c'eft pourquoy i'ay écrit vne lettre à la Reyne, où, apres auoir mis briéuement mon opinion, i'adioute que i'obmets beaucoup de chofes, parce que, me representant le nombre des affaires qui fe rencontrent en la conduite d'vn grand Royaume, & dont fa Maiefté prend elle-mefme les foins, ie n'ofe luy demander plus longue audiance; mais que i'enuoye à Monsieur Chanut quelques écrits, où i'ay mis mes fentimens plus au long touchant la mefme matiere, afin que, s'il luy plaift de les voir, il puiffe les luy presenter<sup>c</sup>. 10 15 20

Ces écrits que i'enuoye à Monsieur Chanut, font les lettres que i'ay eu l'honneur d'écrire à vofre Alteffe touchant le liure de Seneque *de vita beata*, iufques à 25

a. Tout ce début résume notre lettre CDXCIII de Chanut, du 21 feptembre, p. 79 ci-avant.

b. Lettre perdue. Descartes auoit dû l'écrire en France, au mois de feptembre, auant fon retour en Hollande.

c. Voir ci-avant, p. 85, l. 27, à p. 86, l. 4.

la moitié de la sixième, où, apres auoir definy les Passions en general, ie mets que ie trouue de la difficulté à les dénombrer<sup>a</sup>. En suite dequoy, ie luy enuoye aussi le petit Traitté des Passions, lequel i'ay eu assez de  
5 peine à faire transcrire sur vn brouillon fort confus que i'en auois gardé; & ie luy mande que ie ne le prie point de presenter d'abord ces écrits à la Reyne, pource que i'aurois peur de ne pas garder assez le respect que ie dois à sa Maiesté, si ie luy enuoyois des  
10 lettres que i'ay faites pour vne autre, plustost que de luy écrire à elle-mesme ce que ie pourray iuger luy estre agreable; mais que, s'il trouue bon de luy en parler, disant que c'est à luy que ie les ay enuoyées, & qu'apres cela elle desire de les voir, ie seray libre de ce  
15 scrupule; & que ie me suis persuadé qu'il luy fera peut-estre plus agreable de voir ce qui a esté ainsi écrit à vne autre, que s'il luy estoit adressé, pource qu'elle pourra s'assurer dauantage que ie n'ay rien changé ou déguisé en sa consideration<sup>b</sup>.

20 Le n'ay pas iugé à propos d'y mettre rien de plus de vostre Altesse, ny mesme d'en exprimer le nom, lequel toutesfois il ne pourra ignorer à cause de mes lettres precedentes. Mais considerant que, nonobstant qu'il soit homme tres-vertueux & grand estimateur des  
25 personnes de merite, en sorte que ie ne doute point qu'il n'honore vostre Altesse autant qu'il doit, il ne m'en a toutesfois parlé que rarement en ses lettres,

a. Ci-avant t. IV, p. 313, l. 17, lettre du 6 oct. 1643. Cette lettre étant « la sixième », dit Descartes, la première est bien la lettre CCCXCII, du 21 juillet. Voir note *b*, p. 87 ci-avant.

b. Page 88, l. 5, à l. 18.

bien que ie luy en aye écrit quelque chose en toutes les miennes, i'ay pensé qu'il faisoit peut-estre scrupule d'en parler à la Reyne, pource qu'il ne sçait pas si cela plairoit ou déplairoit à ceux qui l'ont enuoyé. Mais, si i'ay d'oresnauant occasion de luy écrire à elle-mesme, ie n'auray pas besoin d'interprete; & le but que i'ay eu cette fois, en luy enuoyant ces écrits, est de tascher à faire qu'elle s'occupe dauantage à ces pensées, & que, si elles luy plaisent, ainsi qu'on me fait esperer, elle ait occasion d'en conferer avec vostre Alteffe. De laquelle ie feray toute ma vie, &c.

## CDXCVIII.

BRASSET A DESCARTES.

[La Haye , 4 décembre 1647.

MINUTE, Bibl. Nat., MS. fr. 17899, p. 394 verso.

*En tete du MS. : « A M. Des Cartes, du 4 Dbre 1647. »**Monsieur,*

*Je ne pretends pas troubler beaucoup les agreemens de vostre solitude : il n'est question que de l'adresse d'une lettre cy ioincte de M. Chanut<sup>a</sup>. S'il vous diët qu'il faiët froid en Suede, vous pourrez luy rendre le change par ce que nous ressentons en Hollande. Je voudrois bien que ce fust la plus grande incommodité de M. de la Thuillerie;*

a. Lettre CDXCIV du 9 nov., p. 80 ci-avant. En effet, le 6 décembre, Brasset répondait à des lettres de Chanut du 9 nov., qu'il venait de recevoir. (Bibl. Nat., MS. fr. 17899, f. 397 v. et f. 398.)

ie viens de le laisser tout alteré dedans les hautz criz d'une reprise de goutte, qui luy estropie la main droicte. Il est a plaindre dans ces violentes & frequentes recidiues. Vous ne doubterez pas qu'il ne souhaiète ardamment d'estre  
 5 dans vn climat plus temperé, & que, pour cette raison, il n'attende avec impatience l'arriuee de son congé avec celle de M. son filz.

Vous estes trop bon françois pour ne vous pas inquietter de la maladie du Roy. Je vous faiçl part des bonnes espe-  
 10 rances que l'on nous donne d'apprendre bientost la suiçte du bon effect d'une signee<sup>a</sup> qui auoit faiçl sortir la petite verolle & la fiebure tout ensemble. Mon Dieu, que cette sale villaine a esté hardie d'attaquer ce corps Angelique! Mais quoy? les accidens de la nature humaine sont au-  
 15 tant pour les Roys que pour les moindres de leurs suiçctz\*.

Je sçay bien que vous ne nous direz pas ce qu'est deuenue celuy d'Angleterre, puisque ceux qui ont vn interest plus proche, n'y connoissent rien eux mesmes. C'est vne histoire dont il fault que le tems donne lumiere, & quand ie songe  
 20 a celle des freres de la Roze-croix, ie m' imagine qu'il doibt auoir eu part en leur confrairie. Car de s'esuanüyr d'une chambre fermee & au milieu d'une garde renforcee d'infanterie & de caualerie, c'est vn cas assez merueilleux\*.

Enfin la couronne de Naples se va transformant en  
 25 Republique. Les dominations de cette espece ne doibuent pas en estre marries, puisque c'est vne multiplication de conformitez. Il y a icy des gens qui speculent sur tout, & ne trouuent pas a leur goust que la protection de France y soit reclamee. C'est neantmoins vn coup de la iustice de  
 30 Dieu, qui nous donne de nouueaux moyens pour mettre les

a. Sic pour saignée.

*Espagnolz a la raison, tandiz qu'ilz trauaillent a suborner noz anciens amiz, pour les faire tomber en defectuosité\*.*

*Estant, comme ie suis, accoustumé a escrire des gazettes, il fault que vous pardonniez a ma demangeaison. Le vous remercie du soïn que vous auez eu de veoyr nostre infirme d'Alkmar<sup>a</sup>. Je crains qu'oultre le mal, il y ayt aussy de l'humeur qu'entre vous & moy i'appelleray caprice. Vous m'obligerez de me dire confidemment ce que vous en iugez, &, par dessuz tout, de me croyre au poinct que ie suis\*... 5*

Page 93, l. 15. — Le 2 décembre, Brasset écrivait à un de ses correspondants, M. de Brisacier : « La maladie du Roy nous met dans vne peine » extremes, quoy que Mg<sup>r</sup> le Conte de Brienne ayt adiousté par post date » en sa dernière. Dieu veuille conseruer a la France vne personne si » chere. Il n'y a personne icy qui n'augure mal de tant de saignées dans » vne petite verole; mon medecin m'en redoubla hier mes apprehensions. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 391.*) — Louis XIV, âgé de neuf ans, était tombé malade le 10 novembre. Deux jours après, la petite vérole se déclara et suivit régulièrement son cours jusqu'au 21. Mais, ce jour-là, le Roi eut une syncope qui dura trois quarts d'heure. et l'inquiétude des médecins fut grande. Le mal empira jusqu'au dimanche 24 novembre, où on crut que c'était la fin. Depuis le 21, la petite vérole était rentrée, et quatre saignées qu'on avait faites à l'enfant n'avaient point diminué sa fièvre. Mais le dimanche soir, vers minuit, la fièvre diminua, et la petite vérole sortit de nouveau. Le lundi et le mardi, 25 et 26 nov., on le purgea; et, dès lors, la maladie commença à diminuer jusqu'à la guérison entière. (*Mémoires de Madame de Motteville, année 1647, fin.*)

Page 93, l. 23. — Dans une lettre du même jour (4 déc. 1647) au marquis de Fontenay, à Rome, Brasset disait déjà : « L'euasion du Roy d'An- » glettaire, du lieu ou les Parlementaires luy auoient redoublé ses gardes, » est vne autre piece de consideration. Mais ie crains que la closure des » ports sur cette rencontre ne nous laisse long tems sans sçauoir le detail, » les motifz et la suite de cette histoire. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 394.*) — Le roi d'Angleterre, Charles I<sup>er</sup>, après avoir été livré par les Ecossais aux commissaires du Parlement anglais qui l'emmenèrent de Newcastle le 19 février 1647, avait été enlevé ensuite de Holmby par l'armée, le 13 juin, et retenu prisonnier à Hampton-court. De là, le 21 novembre, trompant toute surveillance, il s'était enfui à l'île de Wight, où il demeura

a. M. du Laurens. Voir ci-après lettre D1 du 17 décembre.

jusqu'à la fin de 1648. Le 10 décembre 1648, il sera enlevé de nouveau par l'armée et emmené d'abord à Hurst-Castle, puis transféré à Windsor, le 2 janvier 1649, et enfin à Londres, le 29 janvier. Une Haute-Cour de justice, instituée par les Communes, lui fit son procès : la sentence de mort, prononcée contre lui le 6 février, fut exécutée le 9. — L'évasion du 21 novembre 1647, dont Brasset parle en termes si mystérieux, avait été entourée de circonstances bizarres. « On lui raconta (à Charles 1<sup>er</sup>) qu'un » prophète allemand s'était présenté au conseil des agitateurs, s'annonçant » comme chargé de révéler les volontés du ciel, mais qu'au seul mot de » réconciliation avec le roi, ils avaient refusé de l'écouter... Un astro- » logue, William Lilly, était alors fameux à Londres, enclin au parti po- » pulaire, mais ne refusant à personne ses prédictions et ses avis. Le roi » chargea une femme, mistress Whorewood, de le consulter en son nom » sur le lieu où il lui convenait de fuir; et de mille livres sterl. que venait » de lui envoyer l'alderman Adams, royaliste dévoué, mistress Whore- » wood en reçut cinq cents pour sa mission. Les astres solennellement » interrogés, Lilly répondit que le roi devait se retirer vers l'est, dans le » comté d'Essex, à vingt milles de Londres, et mistress Whorewood se » hâta de porter à Hampton-court sa réponse. Mais Charles ne l'avait pas » attendue... » (Guizot, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, t. II, p. 269, etc., 3<sup>e</sup> édit. 1841.)

Page 74, l. 2. — Naples s'était révolté contre la domination espagnole. Le 7 juillet 1647, un pêcheur, Masaniello, se mit à la tête des rebelles. Mais son triomphe fut court : le 16, il périt, assassiné par des émissaires du duc d'Arcos, vice-roi. La révolte ne s'apaisa point, et la république fut proclamée, le 24 octobre. Un Français, le duc de Guise, qui se trouvait alors à Rome, en fut un moment le chef. Il pensait jouer le même rôle que jouait le prince d'Orange en Hollande, et le 15 novembre il fit son entrée à Naples. La flotte française parut même devant la ville, le 19 décembre. Mais Mazarin, quoique favorable à l'insurrection, en haine des Espagnols, ne soutint pas le duc de Guise. Celui-ci tomba bientôt entre les mains des ennemis, le 6 avril 1648, et fut emmené en Espagne; il y resta cinq ans prisonnier. Mazarin apprit la fin de cette aventure le 30 avril 1648, et Mersenne la manda, le 1<sup>er</sup> mai, à Huygens père. — A la fin de l'alinéa, Brasset fait allusion aux tentatives des Espagnols pour détacher la Hollande de l'alliance française et l'amener à traiter séparément avec eux; ils y réussirent d'ailleurs, et une paix particulière sera signée. — Brasset avait écrit cette note dans son journal en novembre 1647 : « Le » 22 arriuent lettres de Rome portans que les Napolitains ont priz resolu- » tion de se mettre en forme de Republique soubz la protection de » France. » (*Bibl. Nat.*, fr. 17899, f. 581 verso.)

Page 94, l. 9. — Quelques jours plus tard, dans une lettre du 15 décembre 1647 à Rivet, Brasset écrira cette phrase :

« Je ne sçay comment M. Des Cartes digerera dans sa solitude les

» atteintes que M. Rivius luy a données. A eux le débat. » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17899, p. 409 verso.*)

Il s'agit de l'affaire de Leyde, qui recommençait et qui fit surtout grand bruit à la fin du mois, le 23 et le 28 décembre, comme nous le verrons par une lettre de Heereboord aux Curateurs de l'Université le 18 février 1648, *éclaircissement* de la lettre DVIII ci-après.

## CDXCIX.

ÉLISABETH A DESCARTES.

[Berlin], 5 décembre [1647].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 59-61, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillièrre, 1879). Descartes répondra, lettre DIII ci-après, 31 janvier 1648.*

*Monsieur Descartes,*

*Puisque j'ay receu, il y a quelques iours, la traduction françoise de vos Meditations Metaphysiques, que vous m'avez enuoyé, ie suis obligé de vous en rendre grace par ces lignes, encore que ie ne saurois exprimer mon sentiment de reconnoissance de vos bontés, sans en demander une nouvelle pour excuser l'incommodité que ie vous donne a lire & répondre mes lettres qui vous détournent si souuent de meditations vtiles, pour des suiets qui, sans la partialité d'amy, ne vous sauroient estre considerables; mais j'ay receu tant de preuues de celle que vous auez pour moi, que j'y presume assez pour ne faire difficulté de vous dire avec quelle satisfaction j'ay leu la traduction susdite, puisqu'elle rend vos pensées d'autant plus miennes*

que ie les vois bien exprimées en vne langue dont ie me sers ordinairement, encore que ie crois les auoir comprises auparauant.

Mon admiration s'augmente toutes les fois que ie relis  
 5 les obiections qu'on vous a fait, comment il est possible que des personnes, qui ont employé tant d'années à la meditation & à l'étude, ne sauroient comprendre des choses si simples & si claires, que la pluspart, en disputant du vray & du faux, semblent ne pas connoître comment il  
 10 les faut discerner, & que le sieur Gasendus, qui est en la plus grande reputation pour son sauoir, a fait, apres l'Anglois<sup>a</sup>, des obiections moins raisonnables que tous les autres.

Cela vous montre combien le monde a besoin du Traité  
 15 de l'Erudition, que vous auez autrefois voulu faire. Je say que vous estes trop charitable pour refuser vne chose si vtile au public, & que, pour cela, ie n'ay pas besoin de vous faire souuenir de la parole que vous en auez donnée à

20 *Vostre tres-affectionnée amye à vous seruir,*

ELISABETH.

Ce  $\frac{5}{25}$  de  $\frac{10}{9}$  bre<sup>b</sup>.

*Monsieur Descartes.*

a. Thomas Hobbes, auteur des 3<sup>es</sup> objections.

b. C'est-à-dire « ce 5 de décembre » (*nouveau style*), ou « 25 de novembre » (*ancien style*).

D.

## DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 13 décembre 1647.

Abbé EMERY, *Pensées de Descartes sur la religion et la morale*, p. 11.  
(Paris, Le Clerc, 1811, in-8).

*L'abbé Emery a pu copier cette lettre sur l'autographe qui se trouvait encore dans les Archives de l'Académie des Sciences en 1811 (voir notre Introduction, t. I, p. liv). C'était le numéro (61) du classement de dom Poirier (ib.. p. lviii). Elle appartenait déjà à la collection La Hire, et Baillet, qui en eut connaissance, l'a citée à plusieurs reprises, comme une lettre à Mersenne, Vie de Mons. Des-Cartes, t. II, p. 330 et p. 332-333. — L'abbé Emery ne s'est pas cru obligé de respecter l'orthographe du manuscrit et a imprimé cette lettre à la moderne; nous avons rétabli les façons d'écrire qui sont absolument sûres d'après tous les manuscrits de Descartes.*

[Mon Reuerend Pere],

Il y a defia quelque tems que M. de Zuylichem m'a enuoyé l'imprimé de M. Pascal \*, de quoy ie remercie l'auteur, puisque c'est de sa part qu'il m'est enuoyé. Il semble y vouloir combattre ma matiere subtile, & ie 5  
lui en fais fort bon gré; mais ie le supplie de n'oublier pas a mettre toutes les meilleures raisons sur ce fuiet, & de ne pas trouuer mauuais, si en temps & lieu i'explique tout ce que ie croiray estre a propos, pour me defendre. 10

Vous me demandez vn escrit touchant les experiences du vif-argent, & neanmoins vous differez de me les apprendre \*, comme si ie deuois les deuiner;

mais ie ne dois pas me mettre en hafard de cela, pource que, si ie rencontrois la verité, on pourroit iuger que i'en aurois fait icy l'experience, & si ie manquois, on en auroit moins bonne opinion de moy; 5  
 mais, s'il vous plaist me faire part ingenuement de tout ce que vous auez obserué, ie vous en auray obligation; & en cas qu'il arriue que ie m'en serue, ie n'oublieray pas de faire sçauoir de qui ie les tiens.

l'auois auerti M. Pascal d'experimenter si le vif-argent montoit aussi haut, lorsqu'on est au-dessus d'une 10  
 montagne, que lorsqu'on est tout au bas; ie ne sçay s'il l'aura fait\*. Mais, afin que nous puissions aussi sçauoir si le changement des tems & des lieux n'y fait rien, ie vous enuoie vne mesure de papier de deux pieds & 15  
 demi, ou le troisieme & le quatrieme pouce, au-dela des deux pieds, sont diuisés en lignes, & i'en retiens icy vne autre toute semblable, afin que nous puissions voir si nos obseruations s'accorderont. Je vous prie donc de vouloir obseruer en tems froid & en tems 20  
 chaud, & lorsque le vent du sud & du nord souffleront, iusqu'a quel endroit de cette mesure le vif-argent montera; & afin que vous sçachiez qu'il s'y trouuera de la difference, & que cela vous engage a m'escire aussi tout franchement vos obseruations, ie vous diray que, 25  
 lundi dernier<sup>a</sup>, la hauteur du vif-argent estoit iustement de deux pieds trois pouces, selon cette mesure, & qu'hier, qui estoit ieudi<sup>b</sup>, elle estoit vn peu au-dela de deux pieds & quatre pouces; mais aujourd'huy elle a rabaisé de trois ou quatre lignes. l'ay vn tuyau qui

a. Le 9 décembre 1647.

b. Le 12 décembre.

demeure attaché iour & nuit en mesme lieu, pour faire ces obseruations, lesquelles ie crois qu'il n'est pas besoin de diuulguer sifost, & qu'il vaut mieux attendre que le liure de M. Pascal soit publié.

Le voudrois aussy que vous essayassiez d'allumer du feu dans vostre vuide, & que vous obseruassiez si la fumée ira en haut ou en bas, & de quelle figure sera la flamme. On peut faire cette experience\*, en faisant pendre vn peu de soufre ou de camphre au bout d'vn filet dans le vuide, & en y mettant le feu au trauers du verre avec vn miroir ou verre bruslant. le ne puis faire cela icy, pource que le soleil n'est pas assez chaud, & ie n'ay peu encore auoir le tuyau aiusté avec la bouteille.

Le m'estonne de ce que vous auez gardé quatre ans\* cette experience, ainsi que le dit M. Pascal, sans que vous m'en ayez iamais rien mandé, ny que vous ayez commencé a la faire auant cet esté; car, sifost que vous m'en parlastes, ie iugeay qu'elle estoit de consequence, & qu'elle pourroit grandement seruir a verifier ce que i'ay escrit de physique. le suis, &c.

D'Egmond, 13 Decembre 1647.

Page 98, l. 3. — L'imprimé dont il s'agit avait pour titre : *Expériences nouvelles touchant le vide, dedié à M. Pascal, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, par le sieur B. P. son fils* (Paris, 1647). Permis d'imprimer, du 8 octobre 1647.

Pascal commence ainsi : « Mon cher lecteur, Quelques considerations m'empêchant de donner à present un Traité entier, où j'ai rapporté quantité d'experiences nouvelles que j'ai faites touchant le vide, et les consequences que j'en ai tirées, j'ai voulu faire un recit des principales dans cet abregé, où vous verrez par avance le dessein de tout l'ouvrage... »

Descartes était donc fondé à attendre un *Traité entier* où Pascal mettrait « ses meilleures raisons » sur ce sujet de la matière subtile. D'ailleurs,

le *Traité* de Pascal ne devait jamais paraître et ne fut même pas achevé. Il n'en reste que le fragment intitulé : *Préface sur le Traité du vide*, qui paraît être aussi de 1647. Pour le reste, nous avons trois rédactions partielles : 1° *Expériences nouvelles*, publiées en 1647, qui ne sont qu'un abrégé ; 2° *Recit de la grande expérience de l'équilibre des liqueurs, projetée par le sieur B. Pascal, pour l'accomplissement du Traité qu'il a promis dans son Abregé touchant le vide, et faite par le sieur Perier*, publié en 1648 ; 3° *Traités de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air*, publiés seulement en 1663, après la mort de Pascal, bien qu'ils fussent « tout prêts à imprimer depuis plus de douze ans », lit-on dans la préface. (*Opuscules philosophiques de Pascal*, édition Ch. Adam, Paris, Hachette, 1887, p. 3-7.)

Page 98, l. 13. — D'après l'imprimé d'octobre 1647, Descartes s'attendait à « quantité d'expériences nouvelles », Pascal ne donnant que « les principales ». Il n'avait donc pas encore reçu quelques autres publications qui suivirent de près cet opuscule. En voici au moins deux :

1° *Demonstratio ocularis loci sine locato, corporis successive moti in vacuo*, par le P. VALERIANUS MAGNUS, avec ces deux indications : *Approbatio, Varsaviae, die 16 julij 1647. — Hæc scribebam anno 1647, die 12 sept.*

2° *Observation touchant le vide faite pour la première fois en France, contenue en une lettre écrite à M. Chanut Resident pour Sa Majesté en Suede, par M. PETIT, Intendant des fortifications, à Paris, le 19 novembre 1646*, avec le discours qui a été imprimé en Pologne sur le même sujet en juillet 1647 (Paris, 1647, in-4). Le privilège est du 12 nov. 1647. Même pagination pour les deux pièces : lettre de Petit, p. 1-25, et discours du P. Magni, p. 25-68.

L'annonce de cette publication du P. Magni, sitôt qu'elle fut connue en France, détermina Pascal et Petit à ne point tarder davantage. Pascal fut prêt le premier, son permis d'imprimer étant du 8 octobre 1647 ; Petit n'eut de privilège pour l'impression que le 12 novembre suivant. D'autres publications vinrent ensuite, notamment une du P. Noël, dont Descartes eut aussi connaissance. Voir ci-après, lettre à Mersenne, du 7 février 1648.

Page 99, l. 12. — Notons que, dans ce passage, Descartes ne parle pas du Puy-de-Dôme, qui fut la montagne choisie naturellement par Pascal, puisqu'il la connaissait bien, étant de Clermont en Auvergne, et qu'il avait dans cette ville son beau-frère, Florin Périer. Notons aussi que l'avis fut sans doute donné à Pascal par Descartes, au cours des deux entretiens qu'ils eurent ensemble à Paris, le 23 et le 24 sept. (ci-avant p. 72-73), bien que Jacqueline Pascal, qui rapporte ces entretiens (il est vrai qu'elle n'assista pas au second), ne dise rien d'un avis pareil. Notons enfin que Pascal, averti par Descartes, aurait attendu près de deux mois avant d'envoyer ses instructions pour la grande expérience du Puy-de-Dôme : la lettre qu'il écrivit à son beau-frère Périer, et qui fut publiée avec le récit

de cette expérience en 1648, est du 15 novembre 1647. Et il paraît, par une lettre de Le Tenneur à Mersenne, que nous citerons plus bas, écrite de Clermont, le 21 octobre, qu'à cette date Périer ne savait rien de plus que les expériences qui venaient d'être publiées par Pascal.

D'autre part, le P. Mersenne ne paraît pas non plus avoir fait grande attention tout d'abord à cet avis donné par Descartes à Pascal en septembre, tandis que, le 4 janvier 1648, puis le 8 janvier, c'est-à-dire évidemment au reçu de la lettre de Descartes du 13 décembre 1647, il parle aussitôt de cette expérience décisive à Huygens d'abord, puis à Le Tenneur. Il invite même ce dernier à la tenter sur le Puy-de-Dôme; et pourtant il savait, au dire de Pascal, que des instructions dans ce sens avaient été données déjà par celui-ci à Périer.

Voici, d'ailleurs, quelques documents inédits ou peu connus à ce sujet :

1<sup>o</sup> Lettres de Le Tenneur à Mersenne. (*Bibl. I. et R. de Vienne.*)

Le 13 septembre 1647, en *post-scriptum* : « M<sup>r</sup> Perier n'est pas encores » arivé (*en Auvergne*); mais je say qu'on l'atend impatiemment a Gergovie, » ou je me rendray bientost pour conferer avec luy. »

Le 21 oct. : « Nous avons maintenant M<sup>r</sup> Perier a Clermont, et il y » a aujourd'huy huit jours, qu'il nous fit voir chés luy l'experience du » vuide en presence des plus curieux de la ville. Parmi ceux qui s'y trou- » verent, 3 ou 4 personnes seulement demeurèrent d'acord que (c')estoit » un vray vuide, entre lesquels je vous avoue que j'en suis un, ne me » pouvant contenter de ce qui fut dit au contraire par quelques opiniatres » Peripateticiens, entre lesquels deux medecins firent bien du bruit pour » defendre leur maître, alegant a peu pres la mesme chose que ce que » vous dites avoir esté alegué par d'autres a Paris, savoir qu'il reste de » l'air dans la partie du tuyau qui semble vuide, lequel estant au commen- » cement meslé avec le mercure s'en separe pour remplir cet espace, le » mercure estant toujours plein de parties aeriennes et ayant une grande » affinité avec l'air; et autres semblables balivernes, qui ne sont que des » paroles et n'ont aucune aparence. D'autres aleguerent ce que je vous ay » desja escrit. Il y en eut un, qui confessa qu'il se trouveroit fort esbranlé » a croire que cet espace est un vray vuide, si, y ayant fait un trou, les » 2  $\frac{1}{4}$  pieds de mercure descendoient. Je m'offris aussitost a gager » 100 contre 1, que cela arriveroit infailliblement, ce qui fut confirmé par » M. Perier; mais l'espreuve ne s'en pût pas faire alors, et le jeudy sui- » vant (17 oct.) je partis de Clermont et n'ay point ouy parler de rien » depuis. . . »

A la fin de la même lettre : « Comment vous pourrois-je rendre raison » de l'experience que vous avés fait voir à M<sup>r</sup> Descartes, du grave qui » devoit tomber plus de 20 piés en une seconde et n'en tombe que 12, si » luy mesme n'en sait que dire ? Certainement je n'en suis pas moins » empesché que luy. . . »

2<sup>o</sup> Le 15 nov. 1647, dans sa lettre à Périer, Pascal dit entre autres choses : « . . . Et sur cette assurance (que vous m'accorderez la grâce de vouloir

» faire vous-même cette expérience), je l'ai fait esperer à tous nos curieux  
 » de Paris, et entre autres au R. P. Mersenne, qui s'est déjà engagé,  
 » par les lettres qu'il en a écrites en Italie, en Pologne, en Suede, en  
 » Hollande, etc., d'en faire part aux amis qu'il s'y est acquis par son  
 » merite... »

3<sup>o</sup> Lettres de Mersenne, postérieures à celle de Descartes du 13 décembre 1647.

Le 4 janvier 1648, il écrivait à Huygens à la Haye : «... Si nous aujons  
 » icy une telle montagne (*il vient de parler du Pic « Tanarife »*), i'y mon-  
 » terois avec du vif argent et des tuyaux, pour voir si le vuide s'y feroit  
 » plus grand ou plus petit qu'icy. Ce qui nous feroit decider necessaire-  
 » ment pour sçauoir la raison de ce vuide, comme vous verrez dans mon  
 » livre d'obseruations... » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*,  
 t. I, p. 77, La Haye, 1888.)

Le 8 janvier 1648, autre lettre (perdue) à Le Tenneur, qu'il croyait toujours à Clermont, et qui envoie de Tours, le 16 janvier, la réponse suivante :

« Mon Reverend Pere, »

« Il y avoit desja quelques jours que je commençois a m'estonner de  
 » ce que je ne recevois point des vostres, lorsque celle du 8 de cette  
 » annee me fut rendue. J'y ay d'abord apris la raison pourquoi vous ne  
 » faisiés point et mesmes n'avés point fait aucune reponse a la mienne du  
 » 19 ou 20<sup>e</sup> Decembre, reconnoissant clairement, par votre discours, que  
 » vous ne l'avés point receuë, puisque vous parlés comme a une per-  
 » sonne que vous croyés encore en Auvergne, encores qu'il y ayt plus de  
 » 3 mois que j'en suis party (*le 17 octobre*). Vous jugerés par là, que je  
 » ne suis pas maintenant en estat de faire l'expérience du vuide sur la  
 » montagne du Puy-de-Domme. D'ailleurs je vous diray que je pense,  
 » avec Roberval, que cela seroit entierement inutile et que la mesme  
 » chose se trouveroit en haut qu'en bas. Il est vrai que j'en parle sans sa-  
 » voir ce que je dis; car je vous avouë que je n'ay jamais compris ce que  
 » vous dites du cylindre d'air dans vos Reflexions, ny ce que veulent dire  
 » ceux qui soutiennent que c'est ce qui empeche le mercure de descendre  
 » plus bas qu'a  $2 \frac{1}{4}$  pieds de la superficie dé l'autre mercure. Il me  
 » semble vous l'avoir desjà escrit cet esté, et je vous confessois encores  
 » franchement ma stupidité la dessus, quoy que j'aye leu et releu ce  
 » que vous en dites, pag. 104 et puis au dernier chapitre, avec le plus  
 » d'attention que j'ay peu : car je vous prie, ou est ce cylindre d'air ima-  
 » ginaire, et comme quoy disent ils qu'il agit au travers d'un tuyau vuide  
 » d'air? »

« Outre cela, croyés vous qu'il soit fort facile de porter un tuyau de  
 » verre et 20 livres de mercure au haut d'une montagne pareille a celle là?  
 » Certainement je crains fort de ne pas venir a bout de cette expérience,  
 » lors que je seray dans le pays. Mais, puisque vous avés un Prince a

» Paris (*le prince de Conti?*), qui fournit a l'apointement, donnés luy avis  
 » de faire faire l'experience a ses despens sur quelque haute montagne en  
 » donnant cette commission a quelqu'un qui en soit proche. Car, pour la  
 » grande Dame qu'on vous a dit m'honorer si fort, je ne say qui vous  
 » peut avoir donné cette belle nouvelle ; mais je vous puis assurer,  
 » que c'est une vraie mesdisance, et qu'il n'y en a aucune dans tout le  
 » pays, qui songe plus a moy qu'a un autre. Si est de la bonne et espaisse  
 » Marquise d'Élliat qu'on a entendu parler, a cause peut estre que je la  
 » visitois quelquefois a Clermont et ailleurs, je vous proteste que c'est avec  
 » bien peu de raison-qu'on vous en a parlé de la sorte ; car la bonne Dame  
 » n'aime et ne fait estat que en ceux qui despensent pour elle et qui ont  
 » soin de la faire danser et jalller (?) ; car ce sont choses qui luy plaisent  
 » fort et a quoy elle ne craint personne. Mais de despenser un double  
 » pour l'avancement des sciences, croyés moy qu'elle ne se cognoist point  
 » a cela, et qu'il ne le faut point attendre d'elle. »

« Venons maintenant au fait du vuide. Est-il possible que je ne vous  
 » aye point encores dit ma pensée la dessus ? Il me semble m'en estre  
 » expliqué l'esté dernier, et vous avoir dit que je croyois absolument que  
 » le haut du canal estoit vuide pour le moins de tous les cors qui nous  
 » sont connus. Car, qu'il n'y en ait aucun, je ne le puis croire, et me  
 » rens a la raison que M<sup>r</sup> Descartes alegue pour prouver l'impossibilité  
 » du vuide, que vous pouvés voir en la II part. de ses princip. art. 16 ;  
 » et jusques a ce qu'on y ayt respondu comme il faut, je seray absolu-  
 » ment de cette opinion. Mais je vous avouë que je n'ay encores pû rien  
 » trouver d'assés puissant pour me contenter la dessus. »

« Qu'en dit Roberval, luy qui admet le vuide absolu ? Je seray certain-  
 » nement de son party, quand il aura satisfait a l'objection de M<sup>r</sup> Des-  
 » cartes contre le vuide, et diray, comme j'ay desja fait au commence-  
 » ment, qu'il est vray que la nature abhorre le vuide, mais qu'elle n'a  
 » qu'une puissance finie et terminée pour l'empêcher, qui ne s'estend,  
 » pour le regard du vif argent, qu'a l'eslever jusques a 2 1/4 pieds ou  
 » environ, et ainsi des autres liqueurs, a proportion de leur pesenteur.  
 » Car tout ce que disent les Peripateticiens pour prouver qu'il y a de  
 » l'air dans le haut du canal, tout cela, dis-je, sont chansons et railleries,  
 » et en un mot, de signalés moyens pour faire voir la futilité de leur reso-  
 » nement. Quant a la rarefaction, ne leur en desplaie, les bonnes gens  
 » ne seurent jamais ce que c'est ; et on peut dire que M. Descartes et  
 » Gassende sont les premiers qui en ont parlé comme il faut, au moins  
 » de ceux qui sont venus a ma cognoissance ; j'entens, depuis que la Phi-  
 » losophie d'Aristote est en credit, car il est certain que beaucoup d'an-  
 » ciens, entre autres Lucrece, ont eu des pensées la dessus assés sem-  
 » blables aux leurs, et peut estre que ces Messieurs les ont prises d'eux.  
 » Mon opinion est donc qu'il n'y a point d'air dans le haut du tuyau,  
 » veu mesmes que si, comme disent les Peripateticiens, si un peu d'air  
 » estoit capable de se rarefier a de si grans espaces, il ne devroit rien

» rester dans le tuyau, et que l'air s'y pouroit rarefier dans toute son  
 » estendue, sans qu'il y demeurat de mercure. Il faut donc maintenant  
 » rechercher quelle sorte de corps il y peut avoir. Or en cela il est vray  
 » que je ne puis resoudre, *angustiæ sunt undique.* »

« La matiere subtile de M. Descartes ne me contente pas. Que-ce soit  
 » celle qui estoit meslée avec le mercure, qui s'en soit separée, il me  
 » semble que cela ne se peut, pource qu'elle occuperoit toute seule autant  
 » de place qu'avec le mercure, ce qui ne peut estre sans rarefaction. Mais  
 » la rarefaction ne se fait, selon luy, que par l'introduction de la mesme  
 » matiere subtile dans les pores du corps rarefié; il faudroit donc une  
 » autre matiere plus subtile dans les pores de cette premiere, qui seroit  
 » aler a l'infiny, outre que cela ne se pouroit encores concevoir sans rare-  
 » faction de cette seconde. Si cette matiere subtile se rarefie sans intro-  
 » duction d'une autre matiere subtile, elle aura une infinité de petits  
 » vuides, qui est une chose qui destruit la Philosophie Descartique, par-  
 » ticulierement les raisonnements de la 3<sup>e</sup> Partie, art. 89 et ailleurs. Il faut  
 » donc que cette matiere subtile vienne de dehors; mais si cela est, pour-  
 » quoy demeure-t-il aucun mercure dans le tuyau, et que ne se remplit-il  
 » tout de cette matiere? D'ailleurs, pourquoi l'eau s'esleve-t-elle dans les  
 » pompes, et pourquoy y auroit il jamais aucun peril de vuide en la na-  
 » ture? Si la matiere subtile est toujours capable de passer par tout et de  
 » s'introduire dans tous les corps, que n'entre-t-elle dans les pompes,  
 » dans les ventouses et par tout ailleurs, sans faire monter les corps pe-  
 » sants contre leur nature? Ce que vous me dites des couleurs et du son  
 » et des especes, je croy vous l'avoir escrit dès l'Auvergne; car il s'est  
 » trouvé des Peripateticiens qui m'ont fait cette objection. Mais quoique  
 » je demeure d'accord avec M<sup>e</sup> Gassende, que toutes ces choses sont des  
 » corps, je dis qu'il faut qu'il y en ait encores un autre que cela, et qu'en-  
 » cores que ce soit des cors, ils sont trop subtils et ne peuvent contenter  
 » le desir de la nature touchant la repletion et la continuité qu'elle affecte,  
 » pour ce que, si cela estoit, jamais il ne devroit rien plus y avoir de  
 » crainte de vuide, et l'eau ne devroit point monter, contre sa nature,  
 » dans un tuyau de verre, lorsqu'on attireroit l'air par en haut, puisque  
 » la lumiere et les especes y entreroient toujours, qui seroit un moyen  
 » plus facile pour empescher le vuide que l'eslevation de l'eau. Ces corps  
 » ne sont donc pas capables de contenter la nature; partant il faut qu'il  
 » y en ait un autre dans le tuyau, mais pourtant qu'il n'y entre ou ne s'y  
 » trouve, de quelque façon que ce soit, qu'après avoir eslevé ou retenu  
 » eslevé le corps qui s'y rencontre, autant qu'elle peut, c'est a dire le  
 » mercure de la hauteur de deux pieds trois pouces ou environ,  
 » l'eau de 32 piés, etc. Or, de savoir quel est ce corps et d'où il vient,  
 » *hoc opus, hic labor*, c'est ce que je n'ay pû encores deviner. Et pour  
 » moy, apres avoir consideré tout cecy, je ne songe plus a faire con-  
 » fesser aux Aristoteliciens que le haut de notre tuyau soit un vray  
 » vuide, mais seulement qu'il n'y a aucun des corps connus ou ordi-

» naires, soit air ou autre chose. Voilà tout ce que j'ay a vous dire du  
» vuide. . . » (*Bibl. I. et R. de Vienne.*)

Nous avons donné la suite de cette lettre jusqu'à la fin, ci-avant p. 73.

4° Enfin dans la *Vie de Mons. Des-Cartes*, en 1691, Baillet donne en marge (t. II, p. 330), à propos de l'expérience en haut d'une montagne, l'indication suivante, qu'il avait trouvée sans doute dans une lettre d'Auzout, écrite de Rome, le 8 août 1689 (t. II, p. 342) : « M. Auzout prétend  
» avoir donné le même avis à M. Pascal dans le même têmes. »

Voici sur Auzout un autre témoignage de Gassend :

« Non hæreo item, quin obseruatio (*l'expérience du Puy-de-Dôme*)  
» tentata perfecta que fuerit auspiciis illius eximij seu incomparabilis  
» potiùs adolescentis Paschalij, cuius mentionem factam habes in ea Dis-  
» sertatiuncula, quæ est inscripta de nupero circa Inane experimento ;  
» nempe eruditus Auzotius, cuius memini in ea quoque, narravit, cùm  
» adhuc Parisiis versarer, dedisse illum operam, ut id negotij in Auernia,  
» vbi montes præalti sunt, exsequutioni demandaretur. » (*Gassendi Opera*,  
t. I, p. 211, col. 2, Lyon, 1658.) D'ailleurs, il est question d'Auzout lors  
des entretiens de Descartes et de Pascal, 23 et 24 sept. (voir ci-avant p. 73).

Page 100, l. 8. — Descartes reviendra dans la lettre ci-après du 31 janvier 1648, sur cette expérience qu'il conseille à Mersenne. Celui-ci d'ailleurs avait eu déjà l'idée d'autres expériences à faire aussi dans le vide apparent du baromètre :

« . . . Quatenus, si pisciculos intra phialam vitream aquâ plenam constitueris, ij vivere quidem etiam in annum possint, si orificium apertum maneat ; verum illico emoriantur, vbi obstructum fuerit. Vnde et conijcere penè licet, quid sit indefesso Mersenno præclaro que Roberuallio euenturum, circa animalcula, quæ, præter cætera, intra illam capacitatem exploranda concludere cogitant, nisi ipsius tubi angustiis, at saltem cucurbitulis fundi vice tubo coaptatis. » (*Gassendi Opera*, t. I, p. 206, Lyon, 1658.)

Page 100, l. 15. — Mersenne n'avait donc point dit lui-même à Descartes, lorsqu'ils se virent à Paris en juin et en septembre 1647, qu'il connaissait cette expérience depuis « quatre ans », puisque Descartes déclare ici qu'il n'a appris ce détail que par l'imprimé de Pascal. Ce silence de Mersenne est assez singulier, et ferait croire qu'il ne s'est aperçu lui-même de tout l'intérêt et de toute la portée de l'expérience qu'après la publication de Pascal en octobre 1647, lorsque Descartes était déjà de retour en Hollande. Pourtant il fut beaucoup parlé des expériences de Rouen à Paris l'hiver de 1646-1647, et Mersenne les avait lui-même essayées, sans y réussir, avec Chanut, l'été de 1646, avant le départ de celui-ci pour la Suède. Et Chanut vit Descartes à Amsterdam en octobre 1646, et ne lui en aurait point parlé ?

## DI.

## DESCARTES A BRASSET.

Egmond, [17?] décembre 1647.

MINUTES DE BRASSET, Bibl. Nat., fr. 17899, ff. 417 et 421.

Dans les lettres de Brasset à divers correspondants, en particulier M. de Brisacier et M. Collaye, à partir de 1647, il est assez souvent question d'un M. du Laurens, jeune Français venu en Hollande on ne sait trop pourquoi, studieux d'ailleurs, mais de pauvre santé, et qui préférerait de beaucoup l'étude à un emploi actif; son père, d'ailleurs, lui envoyait très peu d'argent. En octobre 1647, Brasset, profitant du passage de Descartes à La Haye, lui avait recommandé leur jeune compatriote, alors en convalescence, ce semble, à Alkmaar (ci-avant p. 80, fin de l'*éclaircissement*). Il lui en avait reparlé dans sa lettre du 4 décembre (p. 94, l. 5). Descartes lui répondit vers le 17.

Brasset à M. de Brisacier, 21 janvier 1647 : « Monsieur, Je tiendray avec » M. du Laurens la regle que vous me prescriuez, et le seruiray du reste » en tout ce que ie pourray, vous touchant du degré qu'il faict. I'enuoyay » l'autre iour a M. Coullaye vne piece de lettre d'Amsterdam, laquelle » porte bon tesmoignage de sa conduite... » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 25.*)

Au même, 11 février 1647 : « ... Je croy avec vous qu'il est timide; ie » n'improuue pas son application aux estudes, ie voudrois aussy que, dans » les contentemens de l'esprit, il songeast vn peu a la subsistance du » corps... » (*Ib., f. 63 verso.*)

Au même, 22 avril 1647 : « ... l'estime qu'il reussiroit dans l'employ » que vous luy destinez; car, a ce que i'en puis connoistre, il a le sens et » la main bonne; mais il s'applique a vne estude qui est charmante pour » ceux qui l'ayment, a sçauoir les Mathematiques. S'il y auoit icy de quoy » assez pour l'occuper, ie lui offrirois de bon cœur, en vostre considera- » tion, tout ce qui dependroit de moy... » (*Ib., f. 173.*)

Au même, 14 octobre 1647 : « ... Je luy mande aussy (a M. Collaye) la » necessité ou se trouue le pauvre M. du Laurens, accablé de fiebure a » Alkemar. Je veoy par vne lettre du bon homme de pere qu'il est vn peu » serré... » (*Ib., f. 342 verso*) Suit le mot sur Descartes cité ci-avant, p. 80.

Au même, 4 nov. 1647 : « ... Il fault tascher de le retirer (M. du Lau- » rens) de ses estudes, et luy faire employer son talent a quelque chose » qui soit vtile a ses necessitez. Il m'a escrit du 1<sup>er</sup> de ce moys comme vn

» homme qui se porte bien, a vn mal de dentz pres... » (*Ib.*, f. 360 verso.)  
 A M. du Laurens lui-même, Brasset écrivit, le 5 nov., à Alkmaar : « Mon-  
 » sieur, l'estois bien en peine de voz nouvelles, quand vostre lettre du  
 » derniere (*sic*) du passé m'a esté rendüe. M. des Cartes m'auoit promis  
 » de m'en demander (*sic pro* mander), ce qu'il n'a pas fait, ie ne sçay  
 » pourquoy; il est neantmoins soigneux et officieux... Croyez moy, re-  
 » laschez vn peu de la vie contemplatiue, et passez dans l'actiue; vous  
 » estes en aage d'y penser... » (*Ib.*, f. 360 verso et f. 361.)

A M. du Laurens encore, 21 nov. : « Monsieur, Vostre lettre du 13 me  
 » fut seulement hier rendüe. l'ay esté bien ayse d'y apprendre l'estat de  
 » vostre meilleure santé et la resolution ou vous estes de quitter ce mau-  
 » uais quartier. Je loüe aussy celle de vouloir songer a profiter des con-  
 » noissances qui vous sont acquises, pour faire quelque chose dans le  
 » monde qui vous soit honorable et vtile... » (*Ib.*, f. 384 verso.)

A M. de Brisacier, 25 nov. 1647 : « ... l'attendz tousiours M. de Lau-  
 » rens qui s'est enfourné dans vn malheureux trou, lequel bien qu'a dix  
 » ou douze lieües de la Haye, il y a autant de peine a auoir de ses lettres  
 » que de Constantinople. En voicy vne pour vous, Monsieur, qui a esté  
 » prez de huict iours de la icy. S'il se peut porter a estre des nostres  
 » quelque tems, ie tascheray de penetrer ses inclinations; si elles plyent  
 » du costé de la plume, ie croy que ce sera le meilleur et le plus present  
 » pour sa fortune. Il a la main et le sens bon; reste de bien appliquer l'vn  
 » et l'autre, et se desveloper vn peu de ces estudes qui peuuent estre  
 » agreables a ceux qui ont les moyens de speculer. » (*Ib.*, f. 388 verso.)

A M. de Brisacier, 23 déc. 1647 : « Voicy la responce de M. Laurans  
 » que ie veoy resolu de continuer sa demeure en ce malheureux trou  
 » d'Alkemar. Il me mande, par la sienne du 17, qu'il le fait a raison de  
 » quelques habitudes qu'il y a pour (s')exercer aux langues qu'il sçayt.  
 » Voicy l'extraict de ce que m'a escrit M. Descartes a son suiect. La ma-  
 » ladie dont il parle est fascheuse, en ce que c'est vn effect de corruption  
 » de sang, laquelle de plus est communicatiue. Je tascheray de luy en-  
 » uoyer quelques remeddes, s'il en veut vser en attendant le changement  
 » d'ayr qui est le plus operatif... » (*Ib.*, f. 417.)

A M. Collaye, commis de M. de Brisacier, 23 déc. 1647 : « l'enuoye a  
 » M. de Montriche (*autre nom de Brisacier*) l'extraict d'vne lettre que j'ay  
 » receüe de M. Des Cartes au suiect de M. du Laurans, ou il marque son  
 » humeur studieuse et son incommodité, qui n'est pas petite, ce mal estant  
 » fort facheux et contagieux, ce qui m'empeschera de le retirer parmy  
 » vne famille a la santé de laquelle i'ay interest. En toutes autres choses  
 » ie le seruiray de tout mon foyble pouuoir. Je suis... » (*Ib.*, f. 421.)

A M. de Brisacier, du 30 déc. 1647 : « ... Vous ne devez pas douter,  
 » M., que ie ne face tout ce que ie pourray pour M. du Laurens; ayant  
 » conneu par icy qu'il a vne humeur libre, ce seroit destruire, au lieu  
 » d'edifier, en le gehennant. Je vous ay mandé de ses nouvelles il y a  
 » huict iours... » (*Ib.*, f. 424.)

Dix jours plus tost, le 20 décembre 1647, Brasset terminait ainsi une lettre d'affaires à Chanut : « ... Et c'est tout ce que vous aurez de moy, » vous remettant à la cy joincte pour vn entretien plus spirituel. » (*Ib.*, f. 415 verso.) La *ci-jointe* doit être la lettre de Descartes du 20 novembre (p. 86 ci-avant), avec les divers écrits pour la reine Christine. Brasset écrivit à Chanut le 22 nov., le 6, le 13 et le 20 déc. Il ne put faire partir l'envoi le 22 nov., ne l'ayant pas encore reçu à cette date; et il ne l'expédia pas non plus le 6 ni le 13 décembre. De là les retards dont parlera Descartes lettres DIII et DIX ci-après.

## DII.

DESCARTES A [HOGELANDE ?]

[Egmond, décembre 1647.]

Texte de Clerselier, tome 1, lettre 99, p. 433-434.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom. Cette lettre accompagnait une réponse latine de Descartes à un placart flamand de Regius, et cette réponse est ainsi datée : « Hæc scripta sunt » Egmondæ in Hollandia, circa finem Decembris, Anno 1647. » Une note de l'exemplaire de l'Institut propose même la date précise du « 20 décembre 1647 ». L'opuscule de Descartes ayant été imprimé aussitôt à Leyde, imprimerie Fr. Hackius, (bien qu'il porte l'indication : Amsterdam, Louis Elzevier), le destinataire de cette lettre était un Hollandais, ami de Descartes, peut-être Huygens, peut-être Pollot, mais plutôt Heidanus, ou bien Hogelande, ses bons amis de Leyde.

Monsieur,

Sans vser aujourd'huy de l'authorité que vous auez  
 sur moy, qui seroit capable (si vous me le comman-  
 diez) de me faire supprimer des choses que j'aurois  
 5 estimées les plus iustes & les plus raisonnables, ie vous  
 prie de ne faire interuenir que vostre raison au iuge-  
 ment que ie vous demande sur la réponse que j'ay faite

à vn certain Placart, qui contient vne vintaine d'affertions touchant l'*Ame raisonnable*. Mon écrit, que ie vous enuoye, vous fera connoistre les raisons qui m'ont porté à y faire réponse; & quoy que leur Autheur ait suprimé son nom, ie ne doute point que vous ne le reconnoissiez par le stile, ou mesme que vous ne l'appreniez du bruit commun, ainsi que ie l'ay appris & reconnu moy-mesme; mais, puisqu'il a tâché de se mettre à couuert, ie ne vous le deceleray point. Seulement ie vous demande vn peu de patience pour cette lecture, & beaucoup d'attention; car i'attens vostre iugement pour me determiner si ie le dois donner au public. Et pour cela, ie vous l'enuoye tel que ie me propose de le faire paroistre, si vous ne l'improuuez point.

Le destinataire de cette lettre fit aussitôt imprimer le manuscrit de Descartes (voir lettre suivante, *fin*), sous ce titre : *RENATI DES CARTES Notæ in programma quoddam, sub finem anni 1647, in Belgio editum, cum hoc titulo : Explicatio mentis humanæ, sive animæ rationalis, ubi explicatur quid sit, et quid esse possit.* (Amstelodami, ex officina Ludovici Elzevirii, 1648, petit in-12.) Clerselier publia une version française de cet opuscule comme suite de la lettre 99, t. I, p. 434-462. Cette version est même la seule de tout le premier volume. Clerselier le dit, en 1657, dans sa Préface (non paginée, p. 6), parlant des fautes de Regius : « Et pource que l'vne » des plus considerables où il soit tombé, est celle qui regarde la Nature » de nos Ames, pour faire voir que ce n'a point esté sans grande raison » que Monsieur Descartes l'a des-avouée, j'ay voulu mettre icy la version » que j'ay faite autrefois de la réponse de Monsieur Descartes à vn certain Placart de Monsieur le Roy, qui contient en forme de Theses ses » principales assertions, ou erreurs, touchant la Nature de nos Ames, afin » de rendre tout le monde capable d'en iuger. » — Nous donnerons ailleurs les *Notæ* de Descartes, dans le volume des opuscules imprimés de son vivant, d'autant plus que l'édition princeps de Louis Elzevier est extrêmement rare, et que nous n'avons pu encore nous la procurer. (Voir *Les Elzevier*, par Alphonse Willems, Bruxelles, 1880, p. 269-270.)

Dans une lettre de Brasset à Rivet, écrite de La Haye, 15 janv. 1648, on

lit : « M. Des Cartes a releué du doigt seulement le docteur Regius, et ne » tient pas Rinius digne de sa colere. Il passa hier icy sans se laisser » veoyr, au retour de Rotterdam où il auoit conduict M. Picot repassant » en France. » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17900, f. 22.*) Brassset avait déjà fait allusion à l'affaire de Reuius, p. 95-96 ci-avant. Voir tout le détail, lettre DVIII ci-après, *éclaircissement*.

## DIII.

## DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 31 janvier 1648.]

Texte de Clerselier, tome 1, lettre 25, p. 78-80.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la réponse à deux lettres, du 23 décembre (lettre perdue) et du 5 décembre 1647 (lettre CDXCIX ci-avant, p. 96). Elle est donc de janvier 1648, peut-être du 31 janvier, Baillet donnant en marge, p. 338, t. II de sa Vie de Descartes, en regard d'une citation textuelle de cette lettre à Elisabeth, l'indication suivante : « Lettr. à Picot MS. du 31 de Janvier » ; on peut supposer que deux lettres, où se trouvait exactement la même phrase, ont été écrites le même jour.*

Madame,

l'ay receu les lettres de vostre Alteſſe du 23 Decembre presque auſſi-toſt que les precedentes, & i'auoüe que ie ſuis en peine touchant ce que ie dois  
 5 répondre à ces precedentes, à cauſe que vostre Alteſſe y témoigne vouloir que i'écriue le Traité de l'Erudition, dont i'ay eu autrefois l'honneur de luy parler<sup>a</sup>. Et il n'y a rien que ie ſouhaite avec plus de zele, que d'obeïr à vos commandemens; mais ie diray icy les  
 10 raiſons qui ſont cauſe que i'auois laiſſé le deſſein de

a. Voir ci-avant p. 97, l. 14.

ce Traité, & si elles ne satisfont à vostre Alteſſe, ie ne manqueray pas de le reprendre.

La premiere eſt que ie n'y ſçauois mettre toutes les veritez qui y deuroient eſtre, ſans animer trop  
 5 contre moy les gens de l'Eſcole, & que ie ne me trouue point en telle condition que ie puiſſe entierement mépriſer leur haine<sup>a</sup>. La ſeconde eſt que i'ay déjà touché quelque choſe de ce que i'auois enuie d'y mettre, dans vne Preface qui eſt au-deuant de la traduction  
 10 Françoisiſe de mes Principes, laquelle ie penſe que vostre Alteſſe a maintenant receuë. La troiſième eſt que i'ay maintenant vn autre écrit entre les mains, que i'eſpere pouuoir eſtre plus agreable à vostre Alteſſe : c'eſt la deſcription des fonctions de l'animal & de l'homme. Car ce que i'en auois broüillé, il y a douze  
 15 ou treize ans, qui a eſté vû par vostre Alteſſe, eſtant venu entre les mains de pluſieurs qui l'ont mal tranſcrit<sup>b</sup>, i'ay crû eſtre obligé de le mettre plus au net, c'eſt à dire, de le refaire. | Et meſme ie me ſuis auanturé (mais depuis huit ou dix iours ſeulement) d'y  
 20 vouloir expliquer la façon dont ſe forme l'animal dès le commencement de ſon origine. Je diſ l'animal en general; car, pour l'homme en particulier, ie ne l'oſerois entreprendre, faute d'auoir aſſez d'experience pour cet effet<sup>c</sup>.  
 21

Au reſte, ie conſidere ce qui me reſte de cet hyuer, comme le temps le plus tranquille que i'auray peut-eſtre

a. Alluſion à ſes affaires de Leyde avec Reuius, et d'Utrecht avec Regius et toujours Voetius. Voir la lettre précédente et ci-après lettre DVIII.

b. Voir ci-avant t. IV, p. 566, l. 17, à p. 567, l. 17.

c. Ce paſſage, l. 19-26, eſt cité par Baillet, qui met en marge : « Lettr. à » Picot MS. du 31 de Janvier. » (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 338.)

de ma vie: ce qui est cause que j'ayme mieux l'employer à cette étude, qu'à vne autre qui ne requert pas tant d'attention. La raison qui me fait craindre d'auoir cy-apres moins de loisir, est que ie suis obligé de  
 5 retourner en France l'esté prochain, & d'y passer l'hyuer qui vient; mes affaires domestiques & plusieurs raisons m'y contraignent. On m'y a fait aussi l'honneur de m'y offrir pension de la part du Roy, sans que ie l'aye demandée; ce qui ne sera point capable de  
 10 m'attacher, mais il peut arriuer en vn an beaucoup de choses. Il ne sçauroit toutesfois rien arriuer qui puisse m'empescher de preferer le bon-heur de viure au lieu où seroit vostre Alteſſe, si l'occasion s'en presentoit, à celuy d'estre en ma propre patrie, ou en  
 15 quelque autre lieu que ce puisse estre.

Le n'atens encore de long-temps réponse à la lettre touchant le Souuerain Bien, pour ce qu'elle a demeuré  
 près d'vn mois à Amſterdam, par la faute de celuy à qui ie l'auois enuoyée pour l'adresser<sup>a</sup>; mais, si-toſt  
 20 que j'en auray quelques nouvelles, ie ne manqueray pas de le faire sçauoir à vostre Alteſſe. Elle ne contenoit aucune chose de nouveau qui meritaſt de vous estre enuoyée. J'ay receu, depuis, quelques lettres de ce pays-la<sup>b</sup>, par lesquelles on me mande que les miennes

a. Lettre CDXCV. p. 81 ci-avant. Cette lettre, datée d'Égmond le 20 nov. 1647, ne fut envoyée à Stockholm par Brasslet que le 20 décembre suivant (voir ci-avant p. 109, *éclaircisſement*).

b. Allusion sans doute à la lettre de Chanut du 9 nov. 1647, que Brasslet transmet à Descartes le 4 décembre (voir ci-avant p. 92, l. 15), et peut-être à une autre lettre du 4 ou du 11 janvier 1648, transmise par Brasslet le 7 février. auquel cas il faudrait reculer cette lettre de Descartes à Elisabeth jusqu'à la mi-février environ (voir ci-après lettre DVII). Mais il ne saurait être question, quoi qu'en dise un annotateur de l'exemplaire

font attenduës, & selon<sup>a</sup> qu'on m'écrit de cette Prin-  
 cesse, elle doit estre extremement portée à la vertu, &  
 capable de bien iuger des choses. On me mande  
 qu'on luy presentera la version de mes Principes, &  
 on<sup>b</sup> m'affiure qu'elle en lira la premiere partie avec 5  
 satisfaction, & qu'elle feroit bien capable du reste, si les  
 affaires ne luy en ostoient le loisir.

L'enuoye avec cette lettre vn liuret de peu d'im-  
 portance<sup>c</sup>, & ie ne l'enferme pas en mesme paquet, à  
 cause qu'il ne vaut pas le port; ce font les insultes de 10  
 Monsieur Reg(ius) qui m'ont contraint de l'écrire, &  
 il a esté plutost imprimé que ie ne l'ay sceu; mesme  
 on y a ioint des vers & vne Preface que ie desaprouue,  
 quoy que les vers soient de Monsieur Hey(danus), mais  
 qui n'a osé y mettre son nom, comme aussi ne le deuoit-il 15  
 pas. le suis, &c.

## DIV.

## DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 31 janvier 1648.

AUTOGRAPHE, Nantes, *Bibliothèque de la Ville.*

*La 62<sup>e</sup> du classement de dom Poirier. Cette lettre, que ne donne pas Clerselier, se trouve citée par Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes,*

de l'Institut, d'une lettre de Chanut du 18<sup>e</sup> janvier, que Brasset ne put transmettre avant le 14 février, et à laquelle Descartes répondit seulement le 21, lettre DIX ci-après.

a. Ajouter ce ?

b. *Et qu'on.* (Clers.)

c. « Par ce liuret, il entend assurément les remarques qu'il venoit de  
 » faire sur le placart de Monsieur le Roy, qui font la 99<sup>e</sup> de ce Volume. »  
 (Inst.) Voir la lettre précédente, p. 110, *éclaircissement.*

*t. II, pp. 330, 333 et 363. — L'autographe est sur une demi-feuille pliée en deux et comprend trois pages; en travers la quatrième, l'adresse avec traces d'un cachet brisé en deux.*

Mon Reuerend Pere,

Je vous assure que ie n'auois pas manqué de vous  
 escrire & de faire responce a Mon<sup>r</sup>. de Martigny<sup>a</sup> des  
 le mesme voyasge que i'auois receu sa letre; mais les  
 5 pacquets sont d'ordinaire aussi longtems a venir de  
 Leyde icy que de Paris a Leyde.

Je suis bien ayse de ce que vous obseruez la hauteur  
 du vif argent dans vn tuyau fixe. Il y demeure bien  
 quelquefois 10 ou 12 iours sans hauffer ny baiffer;  
 10 mais ie l'ay vû a 3 diuerses fois hauffer, en 2 ou 3 iours,  
 de plus d'vn pouce. Et ie m'assure qu'il auroit hauffé  
 beaucoup dauantage, si l'hyuer auoit esté fort froid;  
 mais il a esté le plus doux cete année, en ce país, que  
 ie l'y aye iamais vû. Tous ces iours, le vifargent n'a  
 15 esté qu'a 2 pieds & 3 pouces, quelque peu plus, & ie  
 m'estonne de ce qu'il est notablement plus haut a  
 Paris.

Pour l'experiance d'allumer du feu<sup>b</sup>, vous ne deuez  
 aucunement craindre que la bouteille se casse, pouruû  
 20 que ce ne soit pas de la poudre a canon, dont le feu  
 passe trop viste, mais vne alumette avec du souffre,  
 ou quelque autre corps qui brusle assez lentement, que  
 vous allumiez, & que vous preniez garde, en l'allu-  
 mant, que le point bruslant du miroir ou verre, dont

a. Lettre perdue, relative, sans doute, à la pension de Descartes (voir ci-avant, p. 113, l. 8). La lettre à Mersenne manque également; elle était distincte de celle du 13 décembre 1647, que Mersenne avait reçue (p. 103).

b. Voir ci-avant, p. 100, l. 5.

vous vous feruirez, responde au milieu de la bouteille, & non pas vers sa superficie. Nous pourrons peutestre mieux faire cete experience la cet esté ensemble, lors que ie seray a Paris, si vous ne l'avez faite plustost.

Le suis bien ayse de ce que les protecteurs du vuide\* 5  
font sçauoir leur opinion en plusieurs lieux, & qu'ils s'échauffent sur cete matiere; car cela pourra tourner a leur confusion, si la verité se decouure.

Pour l'experience de Monfr. des Argues, qui dit qu'il s'est amassé de l'eau dans vn verre figillé hermetiquement, ie l'estime fort possible; car i'ay bien plus d'inclination a croire qu'outre les deux matieres du premier & 2 element, que i'ay decrits, il y en a encore plusieurs autres, plus subtiles que l'air, qui peuuent passer par les pores du verre, que non pas que, pource que l'air n'y passe point, il n'y ait aucun autre corps qui puisse y passer. 15

Le ne sçay pas comme vos chercheurs de vuide veulent faire leur experience en vne chambre, ou tout soit si bien fermé, que l'air de dehors n'y ait aucune communication. C'est de quoy ils ne viendront pas aysement a bout; mais, s'ils en viennent a bout, ie vous assure que le visargent n'y descendra en aucune façon hors du tuyau; non pas qu'il soit alors moins pesant, ny que la colomme d'air luy resiste dauantage, mais pource qu'il n'y aura point de place en la chambre ou il se puisse placer, a cause qu'elle fera toute plaine d'air. 25

l'en estois icy, lors que i'ay receu vos<sup>a</sup> dernieres du 12 & 14 de ce mois, qui me sont apportées vn iour plustost que de coustume, & cela est cause que i'y puis 30

a. Descartes avait écrit *vous* au lieu de *vos*, par inadvertance.

. répondre 8 iours plustoft; dequoy ie fuis bien ayse, a  
 cause que i'escriray des ce soir a Monfr. de Martigny<sup>a</sup>,  
 crainte qu'il ne m'accuse encore de negligence. Ie  
 ferois aussy responce a Monfr. de Neucastel; mais il me  
 5 propose des questions, aufquelles ie ne puis respondre  
 en moins d'une grande feuille de papier, & il est tard;  
 c'est pourquoy ie differeray iusques a la semaine pro-  
 chaine\*. Ie fuis,

Mon Reu<sup>d</sup>. Pere,

10

Vostre tres humble &  
 tres obeissant seruiteur,

DESCARTES.

D'Égmond, le 31 Jan. 1648.

*Adresse :*

15

Au Reuerend Pere  
 Ie Reu<sup>d</sup>. Pere Mercenne  
 Religieux Minime  
 a Paris.

Page 116, l. 5. — Voir ci-avant, p. 100, *éclaircissement*. En outre, les opuscules de Pascal, de Magni, de Petit avaient été l'occasion d'autres publications. Citons, en particulier, une dissertation latine d'un docteur en médecine et professeur de philosophie au collège de Rouen : JACOB PIERIUS, *Ad experientiam nuperam circa vacuum, R. P. Valeriani Magni demonstrationem. ocularem, et Mathematicorum quorundam nova cogitata* (Responsio ex peripateticæ Philosophiæ principiis desumpta), 1648; et une réponse en français de Pierre Guiffart, aussi docteur en médecine et agrégé au collège de Rouen : *Discours du vuide sur les experiences de Monsieur Paschal et le traicté de M. Pierius* (Rouen, 1647). Ajoutons que, sitôt que Pascal eut publié ses *Nouvelles experiences*, au commencement d'octobre, le P. Noël, recteur du collège de Clermont à Paris, lui fit quelques objections par écrit; Pascal lui répondit par une lettre du 29 oc-

a. Lettre perdue comme la précédente (p. 115, *note a*).

tobre 1647, que Baillet eut sous les yeux (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 285). Le P. Noël répliqua. Pascal fit une première riposte, dans une lettre à un ami de son père, Le Pailleur, et son père lui-même, Etienne Pascal, écrivit de Rouen une épître virulente au P. Noël. Ces pièces furent imprimées longtemps après par Bossut, *Œuvres de Blaise Pascal*, t. IV, pp. 69, 76, 91, 108, 147 et 177, (A la Haye, chez Detune, 1779). Le P. Noël, outre ses deux lettres manuscrites, publia, en 1648, jusqu'à trois opuscules sur le vide, que nous retrouverons, ci-après, p. 120.

Page 117, l. 8. — Descartes paraît avoir différé davantage. Car, lorsqu'il écrivit à Mersenne par le prochain courrier, le 7 février (lettre DV ci-dessous), il ne fit pas la moindre mention d'une lettre à M. de Newcastle. Il attendit, sans doute, d'avoir reçu le brevet de sa pension, à laquelle paraît s'être intéressé le marquis de Newcastle. La lettre 124, t. III, de Clerselier, sans nom de destinataire, et qui répond à des questions importantes, paraît adressée à ce correspondant. Nous la donnerons plus loin, lettre DXI. Les biographies anglaises de William Cavendish, marquis de Newcastle, donnent sur ce personnage le renseignement suivant : « I have heard M<sup>r</sup> Edmund Waller say that W. Lord Marquis of » Newcastle was a great patron to D<sup>r</sup> Gassendi and M. Des Cartes, as well » as to M<sup>r</sup> Hobbes, and that he had dined with them all three at the Mar- » quis's table at Paris. » (*Aubrey's Letters*, II, 602.) Ce diner de philosophes ne put avoir lieu qu'en 1647 ou en 1648, à l'un des deux derniers voyages de Descartes en France.

## DV.

## DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 7 février 1648.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibliothèque Victor Cousin, n<sup>o</sup> 9.

*Non publiée par Clerselier, mais citée par Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, t. II, p. 330 et 333. Numéro (63) du classement de dom Foirier.*

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Je n'ay pas grand chose a vous escrire a ce voyasge; car, pour l'experience du tuyau aresté en vn lieu<sup>a</sup>, il

a. Voir ci-avant, p. 115, l. 8.

y a deux mois que ie la fais, & ie ne doute nullement de la verité, qui est que ie l'ay vû monter, en ce tems la, de plus de 15 lignes; & neanmoins il n'a pas fait beaucoup de froid cet hyuer. Mais ie ne puis bien  
 5 m'affûrer sur ce que vous m'avez escrit : car, cy deuant, vous me mandiez que la hauteur du vifargent estoit de 2 pieds & pres de 4 pouces<sup>a</sup>; maintenant vous mettez qu'elle approche de 2 pieds &  $\frac{3}{4}$  de pouce; il fault que ce soit vne erreur de plume, ie vous prie  
 10 d'y prendre garde.

Ie ne m'estonne pas qu'un tuyau de verre, sigillé hermetiquement, ait esté trouué plus pesant, estant froid, que fort chaut. Et cela ne vient pas de ce que l'air y est entré; car, encore que le verre soit solide, ie  
 15 croy qu'il doit estre plus leger, estant chaut, que froid.

I'espere voir le liure du P. Noel\*, lorsque ie seray a Paris; & ie remets aussy a ce tems la, de vous faire voir ce que i'auois escrit en faueur de Boeffet<sup>b</sup>, & a vous dire mon opinion de la demonstration de Steuin,  
 20 de laquelle ie ne puis rien dire icy, pource que c'est vn liure que ie n'ay point<sup>c</sup>. Ie me resiouis de ce que M<sup>r</sup> de Carcaui a vn employ qui l'accommode; il y aura loysir d'estudier\*. Ie suis,

Mon<sup>n</sup> Reu<sup>nd</sup> Pere,

25

Vostre tres humble &  
 tres fidelle seruiteur,

DESCARTES.

Egmond, le 7 Feu. 1648.

a. Voir ci-avant, p. 115, l. 16.

b. On ne sait ce que c'était que cet écrit, ni ce qu'il est devenu.

c. Voir pourtant ci-avant, t. II, p. 247, l. 15.

Page 119, l. 16. — Le P. Noël publia, cette année 1648, jusqu'à trois opuscules sur le vide : — 1° STEPHANI NATALIS, *Societ. Lesu Presbyteri, Gravitas comparata, seu Comparatio Gravitatis Aëris cum Hydraggyri gravitate* (Parisiis, apud Sebastianum Cramoisy et Gabrielem Cramoisy, MDCXLVIII, 8°, pp. 94); — 2° *Plenum experimentis novis confirmatum* (Parisiis, *ib.*, MDCXLVIII, pp. 117, dédié au Prince de Conti); — 3° *Le Plein du Vuide ou le corps dont le vuide apparent des experiences nouvelles est remply, trouvé par d'autres experiences, confirmé par les mesmes et démontré par raisons physiques*, par le P. ESTIENNE NOËL, de la Compagnie de Jésus (Paris, J. du Bray, 1648, in-8, pp. 67). — Il s'agit sans doute ici du premier de ces trois opuscules, celui que Mersenne enverra à Christiaan Huygens, le 2 mai 1648, en ces termes : « ... ie desire » que vous ne perdiez pas l'occasion de pouvoir lire ce Liure nouveau » latin du vuide, que vient de faire le Recteur du College des Iesuites » d'icy, qu'il enuoye a M<sup>r</sup> des Cartes, et qu'il recevra, s'il vous plaist, de » vostre part, apres que vous l'aurez lu, et dont vous me donnerez, s'il » vous plaist, vostre iugement, dont ie fais tres grand estat... » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, t. 1, p. 91, La Haye, Nijhoff, 1888.)

Page 119, l. 23. — Le Tenneur écrivait à Mersenne, le 21 mai 1647, au sujet de Carcavy :

« Je m'estonne extremement de ce que vous m'escrivistes, il y a quelque » tems, qu'il s'en va estre Resident a Raguse. Il me semble que cette » comission la ne luy est pas fort honorable, apres toutes les personnes » qu'on y a envoyés jusques icy, qui sont tous genis qui avoient abligurié » leur patrimoine et estoient mal en leurs affaires, savoir le Marquis de » Vilenes Bourdin [*Nicolas Bourdin, Sieur de Vilaines*], Poulailion et » Gellée, qui ont eu successivement cet employ par commiseration et » pour les remettre quelque peu. Aussi cette belle et non necessaire Resi- » dence ne fut-elle créée qu'en faveur du pauvre M. Bourdin, que les » beaux yeux de sa femme avoient reduit en mauvais termes; et les deux » autres n'estoient gueres mieux non plus, lors qu'on les y envoya. De » sorte que je souhaiterois quelque chose de plus avantageux a M<sup>r</sup> Car- » cauy. Car il n'y a point de doute que tous ceux qui sauront ce que c'est, » demanderont aussi tost s'il est incommodé en ses affaires, puisque » jusques icy il n'en a point esté envoyé d'autres à Raguse. Ce qu'il y a » de meilleur sont 1200 escus d'apointement; encores y en adjouta t-on » 300 en faveur de Gelée qui est parent de M<sup>r</sup> Bouillier [*Léon Bouthillier, » Comte de Chavigny, ou plutôt Claude Boutelier, son père?*], lorsqu'on » luy donna cette residence. Mais il est bien a craindre que cela soit assés » mal payé, maintenant que M<sup>r</sup> Boutelier n'est plus dans les finances, » principalement la chose venant a changer de main. Il est vray que » M<sup>r</sup> Carcauy en tirera encores cet avantage, s'il y va, qu'il aura du temps » de reste pour employer a philosopher et aux mathematiques, estant » tres assureé que les affaires ne l'acableront point, et que, quand il aura

» fait son compliment, de la part du Roy, au Senat et au Recteur de la » republique, il ne tiendra qu'à luy qu'il n'estudie tout son saoul... » (*Bibl. Imp. et Roy. de Vienne, MS.*)

Carcavi alla-t-il à Raguse? Au moins était-il à Rome en mars 1648. Mersenne l'avait recommandé au P. Kircher; celui-ci écrivit à Mersenne, après avoir reçu sa visite: « Roma, 10 Martii 1648... Multa is retulit de » te, de Roberualio, Decartes, Paschale, Gassendo, aliisque mathema- » ticiis. » Et à la fin de la lettre: « Officiosissimam salutem D. Roberua- » lio, Gassendo, Paschali, Naudæo, Decartes, Abrahamo Eichelasi aliisque » notis... Audio et Mydorgium vita excessisse. » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6204, p. 105-106.*) — Carcavi lui-même écrivit à Mersenne, de Rome, le 17 mars 1648. (*Ib., f. 146, p. 296.*)

## DVI.

## BRASSET A DESCARTES

La Haye, 7 février 1648.

MINUTE, Bibl. Nat., fr. 17900, f. 61 verso.

En tête: « A M. Des Cartes. Du 7 febr<sup>er</sup> 1648. »

*Monfieur,*

*L'enuie a cette lettre<sup>a</sup> le bonheur qu'elle aura de vous veoyr a Egmond, apres en auoir esté priué a La Haye par le prompt passage que vous y feistes l'autre iour<sup>b</sup>. Les ou-  
5 trages que font les amiz doibuent tousiours estre suportez, puisque leur contentement est preferable au nostre propre.*

a. Le même jour, Brasset, écrivant à Chanut, lui accusait réception de ses dernières lettres, datées de Stockholm, 11 janvier 1648 (*ib., f. 61*). La lettre que Brasset transmet à Egmond est donc aussi du 11 janvier, et il ne semble pas qu'à cette date Chanut eût déjà reçu le paquet de Descartes, envoyé de Hollande seulement le 20 décembre 1647 (ci-avant p. 109). Mais il l'aura reçu pour le courrier suivant, du 18 janvier; et il écrivit alors une lettre que Brasset dut transmettre le 14 février, et à laquelle Descartes répondit le 21, lettre DIX ci-après.

b. Le 14 janvier. Voir ci-avant p. 110-111.

Voicy ce qui vient du fondz du Nord vous visiter a son entree. Il me semble que M. Chanut seroit bien ayse d'auoir vostre conuersation dans le climat plus temperé de la France; mais ses desirs sont suiectz a d'autres dispositions, & l'vtilité de ses seruices exige de luy l'obeissance, 5  
 au lieu d'une satisfaction qui luy seroit bien douce. Il a du moins le plaisir d'estre en lieu ou il ne veoid que des sentimens vnanimés pour vne fermeté d'vnion avec la France. Nous ne pouuons pas dire le mesme icy<sup>a</sup>. I'espere neantmoins qu'enfin vn mal qui ne corrompt pas toute la 10  
 masse de l'Estat se rendra remediable. Dieu mercy, nous sommes en posture en France de continuer la guerre, si la dureté de nos ennemiz nous y oblige. Ce n'est pas qu'en se disposant a nous faire raison, nous ne soyons prestz de la receuoir. M. le duc de Longueuille est party de Munster 15  
 le 3 pour la Cour. Il y a laissé son train avec intention d'y retourner, si vne meilleure constitution d'affaire le redemande. Je croy que, dans vn iour ou deux, nous <l> irons veoir passer a Dordrecht & de la en Zeelande<sup>b</sup>. Les choses vont tousiours tres mal a Naples pour les Espagnols<sup>c</sup>, 20  
 & sont bien esloignees de l'accommodement que leurs partisans publient icy. Tout l'Abruzzo & la Pouille sont dans le souleuement, & le Milanois fort esbranlé. Pour moy, ie demeure constamment...

a. Brassat écrivit dans son *Estat Mensal*, feburier 1648 : « Le 3 vient » advis de Munster a la Haye que les plenipotenciaires des Estats ont le » 30 du passé signé le traicté avec les Espagnols, a la reserue du S<sup>r</sup> de » Niderhorst député d'Utrecht. » (*Ib.*, fr. 17899, f. 584 verso.)

b. Même *Estat Mensal* : « Le 8 passe deuant Dort M. de Longueuille » s'en allant en France. Il a suiuy la riuiere jusques a l'Escluse et de la a » Bruges et Dunkerque. » (*Ib.*)

c. Voir ci-avant p. 94, l. 2, et *éclaircissement*, p. 95.

## DVII.

## DESCARTES A POLLOT.

Egmond, 7 février 1648.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé*, n° 17.

*Publiée par E. de Budé, p. 47 et 48, Lettres inédites de Descartes, (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1868).*

Monfieur,

l'eu dernièrement beaucoup de regret, en passant  
par La Haye<sup>a</sup>, de ce que ie ne peu auoir l'honneur de  
vous y voir, & peu s'en falut que cela ne m'obligeat  
5 a y retourner vn iour ou deux apres; mais là hate que  
i'auois, de reuenir continuer mes reueries, aufquelles  
ie m'occupe maintenant avec d'autant plus d'affiduité  
que ie crains de n'en auoir pas fi bien le loisir cy  
aprez, fust cause que ie pris le chemin de ce lieu le  
10 pluftoft qu'il me fust possible; auffy que ie n'efperois  
point vous pouuoir rendre aucun feruice.

Pour mon affaire d'Vtrecht, ie fuis bien refolu d'en-  
uoyer au Magiftrat le factum que vous auez veu<sup>b</sup>,  
avec vne petite lettre que i'y aiouterai, affin de les  
15 auertir de mon depart, & leur faire voir que ie ne  
m'en veux pas aller fans leur dire adieu. le n'attends  
que iufques a ce que ce factum foit tranfcrit pour leur  
adrefier; mais ie me foucie fi peu de la réponfe qu'ils

a. Le 14 janvier. Voir ci-avant p. 110-111.

b. Voir la lettre suivante.

me pourront faire, que ie croy ne deuoir employer  
 perfonne pour me les rendre fauorables. le vous fuis  
 cependant trez obligé des offres qu'il vous a plû me  
 faire, & vous auez affez veu cy deuant, par experience,  
 que ie ne m'épargne pas a employer les perfonnes que 5  
 i'honore & estime le plus, pource que ie fuis bien aife  
 de leur auoir de l'obligation.

le me reiouirois de l'efperance que vous me don-  
 nez, que ie pourray auoir l'honneur de vous voir a  
 Paris, fi ie ne craignois que ce foit vne marque de 10  
 mecontentement que vous auez en ce païs\*. Mais ie  
 fouhaiterois bien de vous voir icy, fi vous preniez plai-  
 fir a vous diuertir quelques iours a la campagne, &  
 que le voyage ne vous fust point incommode; nous  
 nous pourrons entretenir a cœur ouuert, & ie vous 15  
 puis affeurer que ie fuis avec vn zele tres parfait,

Monfieur,

Vofre trez humble &  
 trez obeiffant feruiteur,

DESCARTES.

20

D' Egmond, le 7<sup>me</sup> Feurier 1648.

Page 124, l. 11. — On ne sait si Pollot alla à Paris en cette année, ni s'il y rencontra Descartes. Sa situation en Hollande, déjà suffisamment bonne, était à la veille de s'améliorer encore. Le 15 mai 1645, il avait été nommé, par le prince Frédéric-Henri de Nassau, au commandement du fort Sainte-Anne dans le polder de Namen. Le 1<sup>er</sup> avril 1648, la princesse douairière d'Orange, Amalie, veuve de Frédéric-Henri, le nomma *Hoffmeester van sijne Huyse* (Maréchal de la Cour), « op de gagie van » acht hondert Carolus guldens, etc... » (*MS., Collection E. de Budé, Genève.*)

## DVIII.

## DESCARTES AU VROEDSCHAP D'UTRECHT.

Egmond, 21 février 1648.

AUTOGRAPHE, Utrecht, *Archives de la Ville*.

Dans la lettre précédente, Descartes parle d'un *factum* qu'il doit envoyer avec « une petite lettre » au Magistrat d'Utrecht (p. 123, l. 14). Nous n'avons plus cette « petite lettre », qui peut-être ne fut pas écrite. Mais il existe aux Archives d'Utrecht un exemplaire du *factum*, et c'est, en flamand, la « Lettre apologétique » déjà envoyée, en latin, au même Vroedschap, le 16 juin 1645 (voir ci-avant, tome IV, p. 226) : *Querela Apologetica, etc.* Seulement, en 1645, Descartes s'était servi du latin, c'est-à-dire de la langue des doctes ; en 1648, à la veille de quitter la Hollande, où il pensait peut-être ne plus revenir, il s'adresse une dernière fois à tous les honnêtes gens en français et dans la langue du pays. Nous donnerons cet écrit apologétique avec les opuscules imprimés du philosophe. L'exemplaire flamand d'Utrecht, qui est une copie manuscrite, se termine par l'autographe suivant :

Gefchreven tot Egmond den 21 Februarij 1648.  
Seer odmoedigen ende verplichten dienaer DESCARTES.

Et au-dessous cette petite note en français :

l'ay fait traduire cet escrit en Flamend ; mais, pource  
que c'est vne langue que i'entens fort peu, ie prie ceux  
5 qui le liront d'auoir principalement egard au François,  
duquel seul ie puis respondre.

L'apologie avait été, en effet, envoyée dans les deux langues, comme en témoigne le document qui suit, copié au registre des Actes du Vroedschap, le 14 (*nouveau style* 24) mars 1648 :

« 's Dynsdachs den XIIII<sup>en</sup> Martij 1648. — Ontfangen ende gelesen  
» een missive van Monsieur Des Cartes gedateert t'Egmond den 21<sup>en</sup> Fe-  
» bruarij lestleden, waerby hy aen de Ed. Vroetschap oversendt twee  
» geschreven exemplaren een int Franchois ende een int Duyts. »

Vers le même temps, le 12 février 1648, Heereboord adressait aux Curateurs de l'Université de Leyde une longue lettre latine, où il relatait tout ce qu'il avait eu à souffrir pour avoir défendu la philosophie de Descartes. Cette lettre fut imprimée; mais les Curateurs en interdirent la vente. Heereboord la réimprima en 1650, au début de ses *Meletemata*. Nous l'avons déjà citée tome IV, p. 78 — 80, et au commencement de ce tome V, p. 12. Voici maintenant ce qui se rapporte aux faits du mois de décembre 1647, que Brasset faisait pressentir dans une lettre du 15 décembre (ci-avant, p. 95-96).

Heereboord s'était conformé, dit-il, au décret des Curateurs, du 20 mai 1647, ci-avant p. 30-31 : il ne soutenait plus de dispute pour ou contre Descartes, et n'en laissait plus soutenir devant lui, lorsqu'il était président de thèse. Mais Revius ne faisait pas de même, et Heereboord lui adressait les reproches suivants : « in varia et ab antecedentium et consequentium » serie divulsa loca et excerpta ex Cartesii Methodo, Meditationibus, » Principiis, » instituire, et evulgare libellum, quinque foliorum, » Titulo *Considerationis Theologicæ*, addita gemina *Disputatione*, ex » quatuor ante contra Cartesium habitis » (p. 18). D'autre part, le philosophe (professor Philosophus), D. Adamus Stevartus, est enhardi par l'exemple du théologien Revius : « nuperrime in diem totum 23 Decembris 1647 *Geminam Disputationem Metaphysicam de Deo*, jam omnium » desiderio expectatissimam atque aliquandiu promissam, Academiæ » valvis satis in tempore curat affigi, ex professo contra mandatum » vestrum in Cartesium, quod nulli non fuit compertissimum, ex corpore » Thesium universo, et præsertim th. 5 disp. prioris » Et Heereboord raconte toute l'histoire de cette journée du 23 déc. 1647.

La dispute était publique, et Adam Stuart présidait. Heereboord arriva au moment où l'un des opposants cédait sa place à D. Johannes de Raei, « Philosophiæ Magister et Medicinæ Doctor », dit-il, « gemino simul » ante semestre titulo, a me et Cl. D. Vorstio, pro virtutum suarum » meritis, honoratus, cum insigni, et suo, et Academiæ nostræ decore. » Raei attaqua la thèse 5<sup>e</sup> *Disput. I* : « Inveniuntur Neoterici nonnulli » Philosophi, qui certam omnem fidem sensibus abrogant, et Philo- » sophos Deum negare et de ejus existentia dubitare posse contendunt; » qui insitas interim a natura humanæ menti de Deo notitias actuales, » species, et ideas admittunt. » Raei demanda les noms de ces philosophes. Le président répondit qu'il était défendu de les dire, mais que, d'ailleurs, tout le monde savait bien de qui l'on voulait parler, et que ces philosophes étaient parfaitement connus. Raei invoqua alors le décret des magistrats, qui défendait non pas seulement de nommer Descartes, mais aussi de discuter ses opinions. Le président Stuart se fâcha et prit à témoin Revius, qui assistait au conseil des Curateurs, lorsque le décret fut rendu. Raei riposta, en prenant aussi à témoin Heereboord, qui assistait également au conseil. Il ajouta ce qu'il avait vu lui-même : « Epistolæ a » D. Syndico nomine Nob. D. Curatorum ad D. Cartesium missæ

» αὐτόγραφον », et qui n'avait été sous les yeux ni de Stuart ni de Revius. Là-dessus Ræi rappela les thèses de Heereboord, même avant ces quatre dernières années, c'est-à-dire avant l'arrivée de Stuart, et il cita un passage de la lettre de Descartes à Voet, p. 236 : « Sed notandum est eas » omnes res, quarum cognitio dicitur nobis esse a natura indita, non ideo » a nobis expresse cognosci, sed tantum tales esse, ut ipsas absque ullo » sensuum experimento, ex propriis ingenii viribus, cognoscere pos- » simus. » Et il allait citer un passage de la th. 5 dans la 3<sup>e</sup> des *Disp. select.* de Heereboord lui-même : *De notitia Dei naturali*, soutenue le 25 mars 1643, lorsque Stuart furieux le fit taire et donna la parole à un autre étudiant, le même qui, sous la présidence de Triglandius, le 6 avril 1647, avait disputé *de Blasphemia Cartesii* (voir ci-avant, p. 12-13). C'était un ancien moine de l'ordre des Capucins, converti à la religion réformée. Tapage des étudiants, qui voient un tel individu préféré à un Docteur en Philosophie et en Médecine comme Ræi. Justement à onze heures, il y avait séance du Sénat académique. Stuart s'y rendit, et demanda, pour l'après-midi, la présence du recteur Spanheim, afin de prévenir tout désordre.

Cependant Heereboord, qui avait été attaqué par Stuart, fit afficher le lendemain à la porte de l'Académie l'annonce d'une soutenance qu'il présiderait le 28 déc. 1647. C'étaient les mêmes thèses *De notitia Dei naturali*, incriminées le 23 par Stuart, avec une préface pour défendre sa réputation, et des corollaires pour réfuter les calomnies. Le recteur Spanheim intervint, demandant à Heereboord de n'en rien faire. Heereboord refusa de céder. La veille, c'est-à-dire le 27, Triglandius s'adressa lui-même au recteur. Le recteur obtint que Heereboord attendrait l'arrivée des Curateurs, le 28, après midi. Mais ceux-ci devaient repartir aussitôt pour La Haye ; d'ailleurs l'un d'eux manquait. Le lendemain on demanda à Heereboord de renvoyer l'affaire à la prochaine réunion. Il obéit. Profitant de ce renvoi, Stuart attaqua dans un libelle les corollaires où Heereboord prétendait seulement se défendre, — libelle tellement sale et puant, dit celui-ci, qu'il n'ose pas le mettre sous le nez des Curateurs ; de son côté, Revius trempa aussi sa plume, non dans de l'encre, mais dans du fiel — c'est toujours Heereboord qui parle —, pour écrire un autre libelle contre les mêmes corollaires. Heereboord hésita à répondre, et finalement se contenta de faire aux Curateurs un récit de tout ce qui s'était passé : c'est la lettre datée du 12 février, *pridie Non. Feb.*, 1648.

Voici le texte de Heereboord, Thèse 5 de la 3<sup>e</sup> des *Disput. ex Philosophia selectarum, De notitia Dei naturali*, soutenue (habita) le 25 mars 1643 (resp. Jacobo Souterio), et annoncée de nouveau (habenda) pour le 28 décembre 1647 (resp. Daniele Ouzeel) :

« Nam ante rationis usum mens hominis neque propositiones comprehendit, neque terminos simplices apprehendit, veritatem proinde ac » falsitatem nullius propositionis actu cognoscit : hoc enim si faceret,

» ratione jam uteretur antequam uteretur ; et hujus actualis cognitionis  
» respectu, anima dicitur tabula rasa. » (Page 24.)

En outre, Heereboord, dans la même épître aux Curateurs, expose que les principes de la philosophie de Descartes se réduisent à deux, *materia* et *motus*, « principia simplicissima et omnibus notissima », dit-il, et qui suffisent à tout expliquer : « rerum omnium naturas, proprietates, operationes, rejectis *Formis* omnibus (præter rationalem animam). *Substantialibus*, quæ in recepta Philosophia merum sunt ignorantiae asylum ». Et il rappelle que Descartes, *in Epist. ad Dinetum*, avait mis au défi tous les péripatéticiens de résoudre véritablement une seule question par leurs principes particuliers, tandis que par les siens il en avait résolu des milliers. Enfin il invoquait un ancien adversaire des formes substantielles, son maître et son prédécesseur à l'Université de Leyde, Burgersdicius, *lib. I, cap. 25, Metaphys.*, qui n'avait pas été attaqué pour cela, ni accusé, comme Descartes, d'athéisme.

Enfin, rapportons, d'après un adversaire, Revius, le résumé qu'il fit de tout ce débat, en 1650 :

« (Heerebortius) 28 Decemb. disputandam vulgavit Repetitionem de  
» *Notitia Dei naturali*, cui subjecit corollaria quibus Cartesii opiniones,  
» *de neganda omni sensibus fide, de abnegatione Dei temporaria, de eo*  
» *quod Deum, non modo negative, sed et positive, sui causam efficientem,*  
» *et per potentiam sui ipsius causam conservantem esse scripserit, tam*  
» impudenter negat, et tanta cum rabie cum in hisce defendit, ut nihil  
» simile à natis exercitiis Academicis usquam visum sit. *Mentem autem*  
» *omnibus præjudiciis nudandam*, (id est, sensu Cartesiano, omnia quæ  
» antea credideris, et inter ea ipsius Dei existentiam, pro falsis habenda),  
» strenue tuetur. Opposuit se huic disputationi Ecclesia, opposuit Academia,  
» et Curatores ipsi eam ne haberetur inhibuere. Nec tamen reverentia  
» fuit eam hac ipsa epistola (*la lettre du 12 fév. 1648*) recusam  
» coram Nobb. AA. ut eximium quid offerre. Imo, postquam donum hoc  
» rejecissent, et à librariis vendi prohibuissent, tertio (*c'est-à-dire dans*  
» *l'édition de 1650, Meletemata etc.*) eam excudendam dat, et Celsiss.  
» Megapolitano duci inscribit. O inauditum ab omni ævo obedientiæ  
» exemplum ! Adderem disputationes quas anni sequentis initio habuit  
» *de formis substantialibus*, directe et nominatim contra Aristotelem,  
» duas quas postea *de Atomis*, contra eundem pro Democrito, aliam *de*  
» *libertate philosophandi*, manifesto oppositam decreto DD. Curatt. de  
» sola philosophia Aristotelica retinenda, aliam denique *περὶ ἀπορίας* etc.,  
» qua mirâ metamorphosi Cartesium in Aristotelem transformat, et illius  
» dubitationes huic conatur affricare. Sed omnem obsequiū ἀκρίβειαν exu-  
» perat, quod simul ac de morte Cartesii inauditum, eum publico lessio in  
» auditorio philosophico prosequutus est etc. » (REVU *Statera Phil. Cartesianæ*, 1650, p. 245-246.)

## DIX.

## DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 21 février 1648.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 37, p. 126-128.

*Brasset avait transmis à Descartes, le 7 février, une lettre de Chanut, qui ne pouvait être que du 11 janvier (voir ci-avant p. 121, note a). L'exemplaire de l'Institut, I, 79 (ci-avant, p. 113, note b), mentionne aussi une lettre du 18 janvier. Brasset l'aurait transmise le 14 février. Descartes répond ici aux deux.*

Monfieur,

Il faut que ie vous die que ie suis marry du trop fauorable accueil que vous auez procuré aux écrits que ie vous auois enuoyez pour la Reine de Suede<sup>a</sup>.  
 5 Car i'ay peur que sa Maiefté, n'y trouuant rien, en les lifant, qui corresponde à l'esperance que vous luy en auez fait auoir, en ait d'autant moins bonne opinion, qu'elle l'aura eüe<sup>b</sup> meilleure auparauant. I'ay encore vn autre déplaisir, qui est que, puisque mon paquet a  
 10 esté retenu trois semaines à Amsterdam<sup>c</sup> (ce que i'ay

a. Lettre CDXCV, p. 81 ci-avant, et les pièces énumérées p. 86, note a.

b. *Clers.* : aura eüe.

c. Le paquet envoyé d'Egmond, le 20 novembre, ne fut expédié par Brasset que le 20 décembre (voir p. 109 ci-avant). Nous voyons d'ailleurs, par une réponse de Brasset, le 24 janvier 1648, à une lettre de Chanut, du 28 décembre 1647, que celui-ci s'était plaint, trois courriers de suite, c'est-à-dire les 14, 21 et 28 décembre 1647, de n'avoir rien reçu de Hollande. Et, dans la lettre suivante de Brasset, du 30 janvier 1648, répondant à une lettre de Chanut, du 4, nous voyons qu'à cette date les communications étaient rétablies (*Bibl. Nat., fr. 17900, f. 380 v. et f. 51 v.*). Mais l'envoi du 20 déc. ne dut arriver que pour le 18 janvier.

fceu estre arriué pource qu'on pensoit le deuoir enuoyer  
 par mer & qu'on en attendoit l'occasion), ie regrette  
 de n'auoir pas employé ce temps-là pour tafcher d'é-  
 crire quelque chose qui fust moins indigne d'vn si bon  
 accueil. Car, encore que i'aye tafché de faire mon  
 mieux, toutesfois les secondes pensées ont coutume  
 d'estre plus nettes que les premieres, & ie m'estois  
 hasté en faisant cette dépesche, pour témoigner, au  
 moins par ma promptitude, combien i'estois desireux  
 d'obeir a vn commandement, que ie cherissois comme  
 le plus grand honneur que ie puisse receuoir. Voila,  
 M(onsieur), tous les fuiets de tristesse que ie puisse  
 imaginer, afin de moderer l'extrême ioye que i'ay  
 d'apprendre que cette grande Reine veuille lire & con-  
 siderer à loisir les écrits que i'ay enuoyez. Car i'ose  
 me promettre que, si elle gouste les pensées qu'ils con-  
 tiennent, elles ne | seront pas infructueuses, & pource  
 qu'elle est l'vne des plus importantes personnes de la  
 terre, que cela mesme peut n'estre pas inutile au pu-  
 blic. Il me semble auoir trouué par experience que la  
 consideration de ces pensées fortifie l'esprit en l'exer-  
 cice de la vertu, & qu'elle sert plus à nous rendre  
 heureux, qu'aucune autre chose qui soit au monde.  
 Mais il n'est pas possible que ie les aye assez bien ex-  
 primées, pour faire qu'elles paroissent aux autres  
 comme à moy. Et i'ay vn desir extrême d'apprendre quel  
 iugement en fera sa Maiesté, mais particulièrement  
 aussi quel fera le vostre. La parole a beaucoup plus de  
 force pour persuader que l'écriture, & ie ne doute  
 point que vous ne luy en fassiez aysément auoir les  
 mesmes sentimens que vous aurez, au moins s'ils sont

à mon auantage; car l'affection dont vous me donnez tous les iours des preuues, m'assure que vous ne luy en voudriez pas faire auoir d'autres.

5 Le seray bien-aïse de voir la harangue de M. F(reinshemius)<sup>a</sup>, à cause de la matiere dont il traite, & ie ne manqueray pas de la demander à M. Braffet lors qu'il l'aura receuë.

10 Au reste, ie me propose d'aller à Paris au commencement du mois prochain<sup>b</sup>. Le pourrois dire que, pour mon interest, ie ne souhaite pas d'auoir si-tost l'honneur de vous y voir, à cause des faueurs que vous me procurez au lieu où vous estes; mais ie n'ay iamais aucun égard à moy, lors qu'il peut y aller du contentement de mes amis. Et i'auouë que ie ne souhaiterois  
15 pas vn employ penible, qui m'ostast le loisir de cultiuer mon esprit, encore que cela fust recompensé par beaucoup d'honneur & de profit. Je diray seulement qu'il ne me semble pas que le vostre soit du nombre de ceux qui ostent le loisir de cultiuer son esprit; au contraire, ie croy qu'il vous en donne les occasions, en  
20 ce que vous estes auprès d'une Reine qui en a beaucoup, & qu'il ne faut pas auoir manque d'adresse pour satisfaire entierement à ses maistres, agréer à ceux vers lesquels on est enuoyé, & ne iouer cependant  
25 aucun autre personnage que celui d'un homme d'honneur, ainsi que ie m'assure que vous faites. On peut tousiours tirer beaucoup de satisfaction de ce qu'on occupe son esprit en des choses difficiles, lors qu'on y reüssit, encore qu'on ne l'occupe pas aux mesmes

a. Voir ci-avant, p. 79, lettre CDXCIII.

b. En réalité, Descartes ne partira qu'au commencement de mai.

choses qu'on auroit peut-estre choisies, si on en auoit eu la liberté. Le vostre estant propre à tout, ie ne doute point que vous ne tiriez beaucoup de satisfaction d'un employ dont vous vous acquitez si bien. Si pourtant vous aprochiez du temps de vostre retraite, & que vous reuiniez bien-toft à Paris, ie serois rauy d'auoir l'honneur de vous y voir. Que si vous faites encore quelque feiour au lieu où vous estes, ie me consoleray sur ce que i'espère que vous continüerez à me procurer la bien-veillance de cette grande Reine, pour les vertus de laquelle vous m'avez fait auoir beaucoup de veneration & de zele. Je fuis, &c.

D'Egmond, le 21 Feurier 1648<sup>a</sup>.

DX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 28 février 1648.

[A. BAILLET], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 455-456.

« ... Lorsqu'il (Descartes) étoit en Hollande, on alloit à Paris implorer le crédit du Père Mersenne, pour obtenir une place parmi ses valets, comme une condition fort heureuse. De son côté, il les traitoit avec une indulgence et une douceur, qui les assujétissoit par amour. Quelques fidelles et quelques affectionnez que fussent ceux du dernier ordre, il n'étoit pourtant pas d'avis qu'on mit leur conscience et leur fidélité trop

a. Brasset fit partir cette lettre pour Stockholm le 28 février. Il écrivit, en effet, à Chanut ce jour-là : « ... Voicy la responce d'un de vos amis qui a grande disposition a les quitter (*les peuples de ce pays*). Je suis apres a lire une bourrade qu'il donne a son Ministre d'Utrecht. C'est un assez rudde *souvenez-vous de moy*. » (*Bibl. Nat., fr. 17900, f. 91 v.*) Brasset lisait le *factum*, dont il est question p. 123 ci-avant.

» à l'épreuve, parce que ceux même qui ne voudroient pas chercher l'oc-  
 » casion de mal faire, n'ont pas toujours la force de la rejeter, quand elle  
 » se présente à eux. Cette maxime étoit moins pour luy, qui n'avoit aucun  
 » sujet de plainte de ce côté-là, que pour ceux de ses amis, qui n'étoient  
 » pas aussi heureux que luy. »

Afin de n'être jamais trompé<sup>a</sup>, en matière de serui-  
 teurs & de seruantes, il faut faire son conte, qu'il n'y  
 en a point qui ne puissent être infidelles, lors qu'ils en  
 ont occasion, & ne leur en donner jamais de grande.  
 5 C'est-à-dire qu'il faut prendre soy-même le soin de ses  
 affaires, & être un peu diligent, malgré qu'on en ait.

« Mais pour ceux du premier ordre qui l'approchoient de plus près en  
 » qualité de secrétaires ou de copistes, ou même de valets de chambre, il  
 » les regardoit si peu au dessous de luy, qu'on les auroit pris souvent  
 » pour ses égaux. Une conduite si pleine de bonté contribua beaucoup  
 » sans doute à leur former le cœur et l'esprit; et la plupart sont deve-  
 » nus gens de mérite et de considération dans le monde. » (BAILLET, II,  
 455-456.)

## DXI.

DESCARTES [AU MARQUIS DE NEWCASTLE ?]

[Mars ou avril 1648.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 124, p. 635-640.

*Sans nom ni date dans Clerselier. Mais Descartes nomme dans  
 cette lettre M. de Martigny (p. 134, l. 5), à propos de la pension*

a. Baillet ajoute dans une parenthèse : « dit-il à l'Abbé Picot qui étoit  
 » mal satisfait de sa cuisinière. » Et en marge : « Louise qui luy avoit  
 » paru bonne servante. C'est ce qu'il dit en luy recommandant la fidélité  
 » de Maçon, son valet, qui alloit de Hollande à Paris pour le service, et à  
 » qui il avoit confié son chien appelé *Monsieur Grat*, avec une petite  
 » chienne pour en donner de la race à cet abbé. [Lettr. MS. à Picot du  
 » 28 février 1648.] »

qui lui avait été promise. Ce même nom se trouvait déjà dans une lettre précédente du 31 janvier (ci-avant p. 117, l. 2), en compagnie d'un autre nom : M. de Neucastel (*ib.*, l. 4), et Descartes promettait de répondre à celui-ci par le prochain courrier, à cause de l'importance des questions qui lui étaient posées. Nous avons vu (p. 118) qu'au courrier suivant il ne répondit pas encore. Sa réponse ne serait-elle pas la présente lettre, écrite en ce cas à M. de Neucastel, sans doute sur la fin de mars (voir la lettre suivante, p. 139)? Le marquis de Newcastle, qui demeura à Paris d'avril 1645 jusqu'à la fin de 1648, serait intervenu en faveur de Descartes pour hâter l'envoi de son brevet de pension.

Monfieur,

Encore que i'aye vn extrême reffentiment des bien-faits que i'ay receus de vostre faueur, tant lors que i'estois à Paris, que depuis encore, ainsi que i'ay sceu de Monsieur de Martigny, qui m'a mandé que, sans 5 vous, il n'eust pû rien faire en l'expedition du Breuet de pension qu'il m'a enuoyé, ie ne vous en feray pas neantmoins icy de grands remercimens. Il n'appartient qu'à ceux qui ont enuie d'estre ingrats de se feruir de cette monnoye, afin de payer avec des paroles 10 les veritables bien-faits qu'ils ont receus. Mais ie vous supplie tres-humblement de trouuer bon que ie vous die que ie ne puis douter que vous n'ayez dorésnauant beaucoup de bonne volonté pour moy, non point pour aucun merite que ie pretende auoir, mais 15 pour ce que vous | m'auiez desia fait plus de bien que la pluspart de tous les parens ou amis que i'ay iamais eus; en forte que vous pouuez à bon droit me confiderer comme l'vne de vos creatures. Et en examinant toutes les causes de l'amitié, ie n'en trouue point 20 d'autre qui soit si puissante ny si pressante que celle-là

Ce que ie prens la liberté de vous écrire, afin que, lors que vous sçaurez que ie fais cette reflexion, vous ne puissiez aussi douter que ie n'aye vn zele tres-particulier pour vostre seruice. A quoi i'adioûteray seulement encore vn mot, qui est que la Philosophie que ie cultiue n'est pas si barbare ny si farouche qu'elle reiette l'vsage des passions; au contraire, c'est en luy seul que ie mets toute la douceur & la felicité de cette vie. Et bien qu'il y ait plusieurs de ces passions dont les excez soient vitiieux, il y en a toutesfois quelques autres que i'estime d'autant meilleures, qu'elles sont plus excessiues; & ie mets la reconnoissance entre celles-cy, aussi bien qu'entre les vertus. C'est pourquoy ie ne croyrois pas pouuoir estre ny vertueux ny heureux, si ie n'auois vn desir tres-passionné de vous témoigner par effet, dans toutes les occasions, que ie n'en manque point. Et puisque vous ne m'en offrez point presentement d'autre que celle de fatisfaire à vos deux demandes, ie seray mon possible pour m'en bien acquitter, quoy que l'vne de vos questions soit d'vne matiere qui est fort éloignée de mes speculations ordinaires.

Premierement donc, ie vous diray que ie tiens qu'il y a vne certaine quantité de mouuement dans toute la matiere creée, qui n'augmente ny ne diminuë iamais; & ainsi, que, lors qu'un corps en fait mouuoir vn autre, il perd autant de son mouuement qu'il luy en donne. Comme, lors qu'une pierre tombe de haut contre terre, si elle ne retourne point & qu'elle s'arreste, ie conçois que cela vient de ce qu'elle ébranle cette terre, & ainsi luy transfere son mouuement. Mais, si ce qu'elle meut de terre contient mille fois plus de matiere qu'elle,

en luy transferant son mouuement, elle ne luy donne que la milième partie de sa vitéffe. Et pour ce que, si deux corps inégaux reçoient autant de mouuement l'un que l'autre, cette pareille quantité de mouuement ne donne pas tant de vitéffe au plus grand qu'au plus petit, on peut dire en ce sens que, plus vn corps contient de matiere, plus il a d'Inertie Naturelle. A quoy l'on peut adioûter qu'un corps qui est grand peut mieux transferer son mouuement aux autres corps qu'un petit, & qu'il peut moins estre meu par eux. De façon qu'il y a vne sorte d'inertie qui depend de la quantité de la matiere, & vne autre qui depend de l'étenduë de ses superficies.

Pour vostre autre question, vous auez, ce me semble, fort bien répondu vous-mesme sur la qualité de la connoissance de Dieu en la beatitude, la distinguant de celle que nous en auons maintenant, en ce qu'elle sera intuitiue. Et si ce terme ne vous satisfait pas, & que vous croyiez que cette connoissance de Dieu intuitiue soit pareille, ou seulement differente de la nostre dans le plus & le moins des choses conuës, & non en la façon de connoistre, c'est en cela qu'à mon aduis vous vous détournez du droit chemin. La connoissance intuitiue est vne illustration de l'esprit, par laquelle il voit en la lumiere de Dieu les choses qu'il luy plaist luy decouurer par vne impression directe de la clairté diuine sur nostre entendement, qui en cela n'est point considéré comme agent, mais seulement comme receuant les rayons de la Diuinité. Or toutes les connoissances que nous pouuons auoir de Dieu fans miracle en cette vie, descendent du raison-

nement & du progres de nostre discours, qui les déduit des principes de la Foy qui est obscure, ou viennent des idées & des notions naturelles qui sont en nous, qui, pour claires qu'elles soient, ne sont que grossières & confuses sur vn si haut sujet. De sorte que ce  
 5 que nous auons ou acquerons de connoissance par le chemin que tient nostre raison, a, premierement, les tenebres des principes dont il est tiré, & de plus, l'incertitude que nous éprouuons en tous nos raison-  
 10 nemens.

Comparez maintenant ces deux connoissances, & voyez s'il y a quelque chose de pareil, en cette perception trouble | & douteuse, qui nous couste beaucoup de trauail & dont encore ne iouïssons-nous que par  
 15 momens apres que nous l'auons acquise, à vne lumiere pure, constante, claire, certaine, sans peine, & tousiours presente.

Or, que nostre esprit, lors qu'il sera détaché du corps ou que ce corps glorifié ne luy fera plus d'empeschement, ne puisse receuoir de telles illustrations & connoissances directes, en pouuez-vous douter, puisque, dans ce corps mesme, les sens luy en donnent des choses corporelles & sensibles, & que nostre ame en a desia quelques vnes de la beneficence de son Createur,  
 20 sans lesquelles il<sup>a</sup> ne seroit pas capable de raisonner? l'auoüe qu'elles sont vn peu obscurcies par le meslange du corps; mais encore nous donnent-elles vne connoissance premiere, gratuite, certaine, & que nous touchons de l'esprit avec plus de confiance que nous  
 30 n'en donnons au rapport de nos yeux. Ne m'auoüerez-

a. A s'auoir *notre esprit*.

vous pas que vous estes moins assuré de la presence des obiets que vous voyez, que de la verité de cette proposition<sup>a</sup> : *Je pense, donc ie suis?* Or cette connoissance n'est point vn ourage de vostre raisonnement, ny vne instruction que vos maistres vous ayent don- 5  
née; vostre esprit la voit, la sent & la manie; & quoy que vôtre imagination, qui se mêle importunément dans vos pensées, en diminuë la clarté, la voulant re-  
uestir de ses figures, elle vous est pourtant vne preuue de la capacité de nos ames à receuoir de Dieu vne 10  
connoissance intuitiue.

Il me semble voir que vous auez pris occasion de douter, sur l'opinion que vous auez que la connoissance intuitiue de Dieu est celle où l'on connoist Dieu par luy-mesme. Et, sur ce fondement, vous auez basty 15  
ce raisonnement : ie connois que Dieu est vn, parce que ie connois qu'il est vn Estre necessaire; or cette forme de connoistre ne se fert que de Dieu mesme; donc ie connois que Dieu est vn, par luy-mesme; & par consequent ie connois intuitiuement que Dieu 20  
est vn.

Ie ne pense pas qu'il soit besoin d'un grand examen pour détruire ce discours. Vous voyez bien que connoistre Dieu par soy-mesme, c'est-à-dire par vne illustration immediate | de la Diuinité sur nostre esprit, 25  
comme on l'entend par la connoissance intuitiue, est bien autre chose que se seruir de Dieu mesme pour en faire vne induction d'un attribut à l'autre; ou, pour parler plus conuenablement, se seruir de la connoissance naturelle (& par consequent vn peu obscure, du 30

a. *Clers.*: proportion.

moins si vous la comparez à l'autre) d'un attribut de Dieu, pour en former un argument qui conclura un autre attribut de Dieu. Confessez donc qu'en cette vie vous ne voyez pas en Dieu & par sa lumière qu'il est  
 5 un; mais vous le concluez d'une proposition que vous avez faite de luy, & vous la tirez par la force de l'argumentation, qui est une machine souvent défectueuse. Vous voyez ce que vous pouvez sur moy, puisque vous me faites passer les bornes de philosopher que ie me  
 10 suis prescrites, pour vous témoigner par là combien ie suis,

## DXII.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Égmond], 4 avril 1648.

A. BAILLET], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 339-340.

« Pour le convier (*Descartes*) à le faire plus volontiers (*le voyage de France*), on luy fit expédier par avance le Brevet de la pension qui luy étoit offerte, et il en reçut, dès la fin du mois de Mars, les lettres en beau parchemin et fort bien scellées, qu'un officier de la Cour de ses amis luy avoit envoyées par M. de Martigny<sup>a</sup>. Elles contenoient des éloges beaucoup au dessus de ce qu'il croyoit jamais pouvoir mériter, avec le don d'une pension assez honnête. Mais nous ne trouvons rien qui nous puisse nettement expliquer la difficulté qu'il y a de croire que ces lettres patentes fussent différentes de celles qui luy avoient été scellées dès le 6 de Septembre de l'année précédente<sup>b</sup>. J'avouë qu'il est presque hors de vray-semblance qu'on eût créé à la Cour de France, sous le ministère du Cardinal Mazarin, deux pensions à sept mois l'une près de l'autre

a. Baillet renvoie, pour toute indication, au « Tom. 3 des lett. pag. 636, etc. », c'est-à-dire qu'il interprète à sa façon les lignes 4-8, p. 134, de la lettre précédente.

b. Voir ci-avant, p. 68.

» pour un Philosophe, c'est-à-dire, pour un homme aussi peu intéressé,  
 » aussi peu courtois, aussi peu connu qu'étoit M. Descartes, et sous les  
 » mêmes prétextes. D'un autre côté nous voyons des lettres de deux dates  
 » fort différentes. Nous avons remarqué que, par l'expédition des lettres  
 » de Septembre 1647, il fut payé de sa première pension ; et nous verrons  
 » par la suite que ces secondes lettres de l'an 1648, portant création d'une  
 » nouvelle pension, luy furent inutiles par les troubles du Royaume, qui  
 » causèrent la suspension des pensions <sup>a</sup>. »

« Quoy qu'il en soit, ces dernières patentes du Roy furent accompa-  
 » gnées de lettres particulières de ceux qui les luy envoyèrent, par les-  
 » quelles on lui promettoit encore toute autre chose, que la pension. De  
 » sorte qu'il écrivit à l'Abbé Picot, le 4 d'Avril,

*« Pour luy marquer le dessein qu'il avoit de partir au mois de  
 May, & de se loger, non pas chez luy, comme auparavant, mais dans  
 un quartier plus proche du monde que n'estoit le sien, vers la rue  
 saint Honoré ou le fauxbourg saint Germain. Il le pria de luy faire  
 chercher, dans l'un de ces deux quartiers, un appartement qui pût  
 luy convenir, de la manière qu'étoit logé son ami M. de Touchelaye,  
 Gentil-homme de Touraine, dont il auroit assez aimé le voisinage ;  
 mais sur tout, de faire en sorte que les commoditez se trouvaissent pour  
 pouvoir être servi à part & manger seul selon son ordinaire, ou du  
 moins de ne le joindre qu'avec de très-honnêtes gens, qui n'eussent que  
 luy en pension. Il mettoit d'abord tant de conditions au logement qu'il  
 souhaitoit, qu'il vid aisément la difficulté qu'il y auroit de le rencontrer  
 tel qu'il le dépeignoit. C'est pourquoy il se réduisit à ne demander  
 qu'une chambre garnie qui fût proprement meublée & assez honnête  
 pour recevoir ceux qui luy rendroient visite, avec une autre moindre  
 chambre pour en faire un cabinet où il pût se retirer pour étudier,  
 & une garderobbe pour coucher un valet. Son dessein n'étant pas de  
 s'embarasser de chevaux ny d'équipage, il manda qu'il ne se soucioit  
 point de porte cochère, & qu'il n'avoit pas besoin d'écurie, mais qu'il  
 se serviroit du bénéfice de la chaise pour aller par les rues. »*

« L'Abbé Picot trouva ce qu'il demandoit du côté des Théatins, où il  
 » sçavoit que son ami entendoit volontiers la messe, lors qu'il étoit à  
 » Paris, en quoy il songea principalement aux commoditez du passage  
 » pour le Louvre, et à celles du voyage de S. Germain en Laye. Il partit  
 » donc au commencement du mois de may... »

(BAILLET, II, 339-340.)

a. Baillet ajoute en marge : « Il étoit assez ordinaire en ce têmes là de  
 donner deux ou trois pensions en différens têmes à une même personne  
 pour un même sujet. » (II, 339.)

Nous verrons que Descartes écrivit encore le 7 mai à Elisabeth, et ne partit de La Haye que le 8 au matin. Il n'arriva donc à Paris que vers le milieu du mois.

## DXIII.

## DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 4 avril 1648.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibliothèque de l'Institut.

*Une demi-feuille, pliée en deux; les trois premières pages entièrement remplies; en travers de la quatrième, l'adresse, avec les traces de deux cachets de cire rouge, illisibles, et un reste de soie jaune. En haut et à droite de la première page: (64), numéro du classement de dom Poirier. En bas et à gauche: 10, numéro du classement primitif à rebours, correspondant à 74 de la collection La Hire. — Non publiée par Clerselier, mais citée par Baillet, Vie de Mons. Descartes, t. II, p. 330, 333 et 376.*

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Toutes vos experiences du vif argent\* ne m'estonnent point, & il n'y en a point que ie n'accorde fort facilement avec mes principes, au moins en tant qu'elles  
 5 font vrayes; car, pour celles que vous auez des autres, elles font en partie falsifiees par les imaginations de ceux qui les font, comme entre autres celle cy. qu'un pouce d'air fait baïsser le vif argent d'un pouce, & 2 pouces le font baïsser de 2 pouces, &c.; car cela  
 10 depend du degré de chaleur plus ou moins grand, par lequel cet air est rarefié. Et affin que vous sçachiez que ce n'est point l'air enfermé dans le tuyau, ny aussy la chaleur, qui fait haussier & baïssier le vif argent selon les tems, ie vous diray que j'ay eu, plus de six

femaines durant, deux tuyaux, l'un ou il n'y auoit point d'air pour tout & qui estoit en lieu froid en vne chambre haute, l'autre ou il y auoit vn peu d'air & qui estoit dans vn poesse ou on faisoit continuellement du feu, & que, neanmoins, le vif argent de ces deux tuyaux haussait & baissait a mesme mesure, lorsque le temperament de l'air de dehors se changeoit : en forte qu'au 12 de Mars, & derechef vers la fin de Mars, le vif argent a monté plus haut que 2 pieds & 4 pouces, & entre ces deux tems, il a esté plus bas que 2 pieds 3 pouces. Mais cela n'empesche pas qu'en échauffant extraordinairement le tuyau ou il y a de l'air, cela ne face aussy baissé le vif argent, ainſy qu'au termometre.

Au reste, ie n'ai pû lire sans quelque indignation ce que vous me mandez auoir escrit au S<sup>r</sup>. Schooten, touchant ma Geometrie, & vous m'en excuserez, s'il vous plaist. l'admire vostre credulité : vous auez vû plusieurs fois tres clairement, par experience, que ce que le Roberual disoit contre mes escrits estoit faux & impertinent, & toutefois vous supposez que i'y doiy changer quelque chose, a cause que Roberual dit qu'il manque quelque chose en ma solution du lieu *ad 3 & 4 lineas*, comme si les visions d'un tel homme deuoient estre considerables \*. Ma Geometrie est comme elle doit estre pour empescher que le Rob. & ses semblables n'en puissent medire sans que cela tourne a leur confusion ; car ils ne sont pas capables de l'entendre, & ie l'ay composée ainſy tout a dessein, en y omettant ce qui estoit le plus facile, & n'y mettant que les choses qui en valoient le plus la peine. Mais ie vous auouë que, sans la consideration de ces esprits malins, ie l'aurois

escrite tout autrement que ie n'ay fait, & l'aurois renduë beaucoup plus claire; ce que ie feray peutestre encore quelque iour, si ie voy que ces monstres soient assez vaincus ou abaissez.

5 Ce qui est cause que ie n'ay point voulu voir la version de Schooten, encore qu'il l'ait desiré; car, si i'eusse commencé a la corriger, ie n'eusse pû m'empescher de la rendre plus claire qu'elle n'est, ce que ie ne desire point. Et pource que Schooten n'est pas sçauant en  
10 latin, ie m'affure que sa version fera bien obscure, & qu'il y aura peutestre des equiuoques, qui donneront des pretextes de cauillation a ceux qui en cherchent; mais on ne pourra me les attribuër, a cause que son latin n'est point du tout semblable au mien.

15 l'espere respondre bientoft de bouche aux autres articles de vostre letre, & ie fuis,

Mon Reu<sup>d</sup>. Pere,

Vostre tres humble  
& tres fidelle seruiteur,

20

DESCARTES.

D'Egmond, le 4 Aupil 1648.

*Adresse :*

Au Reuerend Pere  
Le Reu<sup>d</sup>. Pere Mercenne  
Religieux Minime

25

a Paris.

Page 141, l. 2. — Nous avons une lettre de Mersenne à Constantin Huygens, du 17 mars 1648; mais voici tout ce qu'on y trouve au sujet du vide :

« Pour son livre du vuide (*les Expériences nouvelles de Pascal*), on » commence icy à croire que ce n'est pas vuide, à cause qu'une vessie

» aplatie et toute vuide d'air estant mise dans ce vuide, s'y enfle inconti-  
 » nent. Et ie ne sçay comme quoy les positions de M<sup>r</sup> des Cartes sou-  
 » dront ce nœud de vessie, lequel ie luy ay mandé affin qu'il y pense. »  
 (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, La Haye, 1888, t. I, p. 84.)

Mais, dans une lettre suivante à Christian Huygens, du 2 mai 1648, Mersenne ajoute en *post-scriptum* :

« L'oublois de vous entretenir de nostre vuide, et particulièrement sur  
 » ce que vous m'avez escrit (*lettre perdue*) de la vessie qui s'enfle dans le  
 » vuide. Vous croyez, comme nous, que c'est quelque particule d'air qui  
 » estant demeuré dedans s'enfle et se rarefie; mais la rarefaction n'estant  
 » pas intelligible, comme vous sçavez que M<sup>r</sup> des Cartes l'a abandonnée à  
 » cause de cela, contre quoy pouuez-vous encore tenir cette rarefaction? »

« Et mesme sa qualité subtile n'est pas capable de faire cet enflement;  
 » car elle passe partout, aussi ayement que l'eau par vn filet de pescheur,  
 » et partant elle passeroit à trauers la vessie sans l'enfler. »

« Vous voyez donc l'affaire insoluble, si la clarté de vostre esprit n'y  
 » remedie. »

« Nous auons aussi trouué qu'un doigt d'air pur dans le vuide feroit  
 » baisser le vif argent d'un doigt, au lieu qu'un doigt d'eau mis dans le  
 » mesme vuide, ne le feroit baisser que de  $\frac{1}{14}$  de doigt. » (*Ib.*, t. I, p. 91.)

Page 142, l. 24. — Dans la lettre du 17 mars 1648, déjà citée plus haut, l. 4 ci-avant, Mersenne écrivait à Constantin Huygens :

« Si vostre Archimedé (*son fils Christiaan Huygens*) vient avec vous  
 » (*à Paris, l'été de 1648*), nous luy ferons veoir l'un des plus beaux traitez  
 » de Geometrie qu'il ayt iamais vû, qui vient d'estre acheué par le ieune  
 » Paschal. C'est la solution du lieu de Pappus *ad 3 et 4 lineas*, qu'on pre-  
 » tend icy n'auoir pas esté resolu par M<sup>r</sup> des Cartes en toute son estendue.  
 » Il a fallu des lignes rouges, vertes et noires, etc., pour distinguer la  
 » grande multitude de considerations (configurations?). » (*Œuvres com-  
 plètes de Christiaan Huygens*, t. I, p. 83-84.)

## DXIV.

## DESCARTES ET BURMAN.

Egmond, 16 avril 1648.

COPIE MS., *Bibl. de l'Univ. de Gættingen, Cod. MS. philol. 264.*

*Le MS. donne, en marge de la première page, l'indication suivante :*  
 Per Burmannum qui 20 Aprilis communicavit Amstelodami cum

Claubergio, ex cujus Msto ipsemet descripsi. Dordraci. Ad 13 et 14 Julij. On trouve, en outre, ces deux dates : Egmondæ, april. 16, 1648, en tête, et Amstelodami, april. 20, anno 1648, à la fin. Le titre est : Responsiones Renati des Cartes... ab ipso haustæ. Il s'agit donc d'un entretien entre Descartes et Burman, à Egmond, 16 avril 1648. Fut-il rédigé séance tenante, à Egmond même, par Burman, ou seulement quatre jours après, le 20 avril, à Amsterdam, sur des souvenirs encore présents ? On ne sait. Toujours est-il que cette date du 20 avril est celle du jour où Clauberg écrivit l'entretien, soit qu'il l'ait rédigé de concert avec Burman, soit qu'il ait simplement copié les notes de celui-ci. Et c'est sur le manuscrit de Clauberg qu'a été prise à Dordrecht, 13 et 14 juillet (1648), la présente copie. Elle se trouve maintenant dans un assez fort cahier, petit in-4, qui contient, en outre, cinq autres pièces, d'un caractère purement philologique ; ces pièces seraient de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, (la troisième se termine par une lettre de Morhof à Grævius, du 26 mai 1691). Plus tard, le cahier entra dans la Bibliothèque de Crusius, comme l'indique une note sur la première page : Ex Bibl. M. Crusii, avec la date 1751 au-dessous. Au revers de la première page on lit : Ex Bibliotheca Acad. Georgiæ Augustæ.

Le MS. est paginé seulement au recto des feuilles, f. 27 à f. 43 inclus. Il comprend trois parties : objections et réponses, 1<sup>o</sup> sur les Méditations, 2<sup>o</sup> sur les Principes, 3<sup>o</sup> sur le Discours de la Méthode. Les passages sont indiqués avec renvois aux pages de la seconde édition latine des Méditations (Amsterdam, Louis Elzevier, 1642), aux articles de chaque livre des Principes, et aux pages de la traduction latine du Discours de la Méthode, etc. (Amsterdam, Louis Elzevier, 1644). — Après l'indication de chaque passage se trouve ordinairement une objection, puis la réponse de Descartes, puis une nouvelle objection, puis une nouvelle réponse, etc. Les réponses sont le plus souvent annoncées par la lettre R, tandis que rien n'annonce les objections. Cela n'a pas d'inconvénient, lorsqu'il n'y a qu'une objection et aussi qu'une réponse à la suite. Mais, s'il y a deux, ou trois, ou même quatre objections successives, il a fallu trouver l'endroit où chacune d'elles commence et se détache de la réponse qui précède. Nous avons indiqué cet endroit par la lettre O entre crochets (O désignant les objections, comme R les réponses). — Enfin le MS. présente de nombreuses abréviations, généralement faciles d'ailleurs à interpréter, grâce aux citations, les mots abrégés de celles-ci se retrouvant en entier dans le texte imprimé.

Le texte ci-dessous n'étant point de Descartes, mais de Burman

(avec ou sans la collaboration de Clauberg), nous le reproduisons dans le même caractère que les documents qui se rapportent au philosophe.

---

RESPONSIONES  
RENATI DES CARTES  
AD QUASDAM DIFFICULTATES  
EX MEDITATIONIBUS EJUS, ETC.,  
AB IPSO HAUSTÆ

---

Egmondæ, april. 16. 1648.

MEDIT. I.

*P. 8 : vel a sensibus, vel per sensus...*

*A sensibus*, videlicet<sup>1</sup> visu, quo colores, figuras et similia omnia percepi; præter illum autem accepi reliqua *per sensus*, scilicet<sup>2</sup> per auditum, quia ita a parentibus, præceptoribus aliisque hominibus accepi et hausî ea quæ scio. Non potest hîc objici, omitti hîc principia communia et ideas Dei et nostrî, quæ in sensibus nunquam fuere (*Med.*, p. 34). Nam 1<sup>o</sup> eas etiam sic accepi *per sensus*, scilicet auditum. 2<sup>o</sup> Considerat hîc auctor hominem qui primo philosophari incipit, quique ad ea tantum attendit quæ scit se nosse. Nam, quantum ad principia communia et axiomata, exempli gratiâ, *impossibile est idem esse et non esse*, attinet, ea homines sensuales, ut omnes ante philosophiam sumus, non considerant, nec ad ea attendunt; sed quia tam clare sibi innata sunt, et quia ea in semetipsis experiuntur, omittunt, et non nisi confuse considerant, nunquam verò in abstracto et separata a materiâ et singularibus. Si enim ita considerarent, nemo de iis dubitaret; et si id fecissent Sceptici, nemo unquam Scepticus fuisset, quoniam ea ab eo, qui attente ad illa animadvertit, negari non possunt. 3<sup>o</sup> Hîc præcipue de re existente agitur, an ea sit.

1. videlicet, conjecture. MS. : signe abrèviatif. — 2. scilicet, id.

*P. 13 : supponam igitur...*

Reddit hîc auctor hominem tam dubium, et in tantas dubitationes conjicit ac potest; ideoque non solum objicit illa quæ objici solent a Scepticis, sed etiam omnia illa quæ objici possunt, ut ita plane omnes dubitationes tollat; et in eum finem genium hîc introducit, quem sursum<sup>1</sup> dari aliquis objicere potest.

[*P. 13*] : *summe potentem...*

Loquitur hîc auctor contradictoria, quia cum summâ potentiâ malignitas consistere non potest.

*P. 155 : ex nullo syllogismo...*

[0]. — Sed annon contrarium ponitur, PRINC., I, 10 ?

R. — Anie hanc conclusionem : *cogito ergo sum*, sciri potest illa major : *quicquid cogitat, est*, quia reipsâ prior est meâ conclusione, et mea conclusio illâ nititur. Et sic in PRINCIP. dicit auctor eam præcedere; quia scilicet implicite semper præsupponitur et præcedit; sed non ideo semper expresse et explicite cognosco illam præcedere et scio ante meam conclusionem, quia scilicet ad id tantum attendo quod in me experior, ut, *cogito, ergo sum*, non autem ita attendo ad generalem illam notionem, *quicquid cogitat, est*; nam, ut ante monitum, non separamus illas propositiones a singularibus, sed eas in illis consideramus; et hoc sensu verba hæc p. 155 hîc citata intelligi debent.

*P. 474 : in quod non potest ferri summum ens...*

[0]. — Nos cum simus compositi partim ex nihilo partim ex ente, ferimur etiam partim in ens partim in nihil. Deus autem, cum sit summum et merum ens, non potest ferri in nihil. Et hæc meditatio<sup>2</sup> metaphysica est et valde clara iis, qui ad eam attendunt. Et hinc Deus deberet ferri in nihil, si mea facultas percipiendi, quatenus ipsam a Deo habeo vel quatenus recte eâ utor, non assentiens nisi clare perceptis, me deciperet et falleret; sic enim ipse Deus me

1. *Passage corrompu. Faut-il lire seorsum ? ou insulsum ?* — 2. meditatio] *abréviation* : md (?).

deciperet, et in non ens tenderet. Sed, dicat aliquis, postquam demonstravi Deum esse, et non esse fallacem, possum dicere : non me quidem fallit ingenium, quia illud a Deo rectum accepi, sed fallit memoria, quia videor recordari aliquid, quod in re verâ non recordor, quia ipsa imbecillis est.

R. — De memoriâ nihil dicere possum, cùm hoc quisque apud se experiri debeat<sup>1</sup> an bene recordetur ; et si de eo dubitat, opus est scriptione et similibus<sup>2</sup> quæ ipsum juvent.

*P. 283 : denique quod circumlum...*

[0]. — Videtur ; nam in tertiâ Meditatione probat auctor Deum esse per axiomata, cùm sibi necdum constet se in iis non falli.

R. — Probat, et scit se in iis non falli, quoniam ad ea attendit ; quamdiu autem id facit, certus est se non falli, et cogitur illis assentiri.

[0]. — Sed mens nostra non potest simul nisi unam rem concipere. Demonstratio autem illa longior est, et constat ex pluribus axiomatis. Tum omnis cogitatio fit in instanti, et<sup>3</sup> menti in illâ demonstratione multæ suboriuntur cogitationes. Et sic ad illa axiomata attendere non poterit, cùm una cogitatio impediât aliam.

R. — 1° Quod mens non possit nisi unam rem simul concipere<sup>4</sup>, verum non est : non potest quidem simul multa concipere, sed potest tamen plura quàm unum ; e. g., jam ego concipio et cogito simul me loqui et me edere. Tum 2° quod cogitatio etiam fiat in instanti, falsum est, cùm omnis actio mea fiat in tempore, et ego possim dici in eâdem cogitatione continuare et perseverare per aliquod tempus.

[0]. — Sed sic cogitatio nostra erit extensa et divisibilis.

R. — Nihil minus. Erit quidem extensa et divisibilis quoad durationem, quia ejus duratio potest dividi in partes ; sed non tamen est extensa et divisibilis quoad suam naturam, quoniam ea manet inextensa ; eodem modo ut durationem Dei possumus dividere in infinitas partes, cùm tamen ideo Deus non sit divisibilis.

[0]. — Sed æternitas est simul et semel.

R. — Hoc concipi non potest. Est quidem simul et semel, qua-

1. debeat] debet. — 2. etsimilibus] abréviation. — 3. et] et sic (MS.).  
Mais ce premier sic paraît ajouté par le copiste, qui lisait par avance

le et sic de la ligne suivante. — 4. En marge : Conf. DIOPTE., p. 148 (MS.).  
Pagination de l'édition latine de 1644. Voir p. 163 de notre édition.

tenus Dei naturæ nunquam quid additur aut ab eâ quid detrahitur. Sed non est simul et semel, quâtenus simul existit; nam cùm possimus in eâ distinguere partes jam post mundi creationem, quidni illud etiam possemus facere ante eam, cùm eadem duratio sit? Ea autem jam creaturis, e. g., per quinque annorum millia coextensa fuit et cum iis duravit, et sic etiam potuisset fuisse, si ante mundi creationem mensuram habuissemus. Cùm igitur cogitatio nostra ita plura quàm unum complecti queat, et in instanti non fiat, manifestum est nos demonstrationem de Deo integram complecti posse, quod dum facimus certi sumus non nos falli, et sic omnis difficultas tollitur.

[P. 283] : *Quod autem nihil in mente...*

[0]. — Sed quomodo conscius<sup>1</sup> esse potest, cùm conscium esse sit cogitare? Ut autem id cogites, te conscium esse, jam transis ad aliam cogitationem, et sic non amplius de eâ re, de quâ prius, cogitas<sup>2</sup>, et sic non es conscius te cogitare, sed te cogitasse.

R. — Conscium esse est quidem cogitare et reflectere supra suam cogitationem; sed quod id non possit fieri manente priori cogitatione, falsum est, cùm, ut jam vidimus, anima plura simul cogitare et in suâ cogitatione perseverare queat, et quotiescunque ipsi libuerit ad cogitationes suas reflectere, et sic suæ cogitationis conscia esse.

[P. 283] : *a cogitatione dependens...*

Ut, exempli gratiâ, motus brachii.

[P. 283] : *Quamobrem non dubito...*

[0]. — Conjiciebat harum objectionum auctor, mentem ergo etiam in infantibus semper debere cogitare.

R(espondet) auctor concedendo.

[0]. — Sed cùm habeamus innatam Dei nostri<sup>3</sup> ideam, an mens igitur infantis non haberet actualem ideam Dei?

R. — Hoc affirmare esset temerarium, cùm nulla habeamus ad eam rem facientia argumenta. Tum probabile non videtur; nam

1. conscius] conscium (MS.). — 3. *Mot suspect. Ou faut-il sup-*  
2. cogitas] cogitabas (MS.). — *pléer* : et nostri?

mens in infantiâ ita corpori immersa est, ut nullas habeat cogitationes, nisi quas ab affectione corporis haurit.

[0]. — Sed potest plura simul cogitare.

R. — Potest, si una non impediatur ab aliâ, ut hîc contingit ; nam corpus ita afficit animam, ut eam impediat, et hoc in nobis sentimus, cùm acu aut alio instrumento pungimur, hoc ita nos afficere, ut de aliâ re cogitare non possimus. Sic homines semisomnolenti de nullâ aliâ re vix <sup>1</sup> cogitant. Sic igitur etiam mens in infantiâ corpori immersa fuit, ut nihi<sup>l</sup> aliud nisi corporeum cogitaret ; nam corpus, ut semper mentem in cogitando impedit, sic illud maxime fecit <sup>2</sup> in juventute. Quod autem illarum cogitationum non recordemur, fit, quia nulla ejus<sup>3</sup> vestigia ut hîc <sup>4</sup> cerebro impressa sint <sup>5</sup> : sic heri etc. multa cogitavimus, quorum jam non recordamur. Et mens nunquam sine cogitatione esse potest ; potest quidem esse sine cogitatione hac aut illâ, sed tamen non sine omni, eodem modo ut corpus ne quidem per ullum momentum sine extensione esse potest.

[0]. — Sed etiam si non imprimantur vestigia cerebro, et sic memoria corporalis non sit, datur tamen memoria intellectualis, ut in angelis et animabus separatis procul <sup>6</sup> dubio, et sic per eam mens suarum cogitationum recordaretur.

R. — Memoriam intellectualem non nego ; ea enim datur. Ut cùm, audiens vocem R-E-X significare supremam <sup>7</sup> potestatem, illud memoriæ mando, et deinceps per memoriam repeto illam significationem, illud certe fit per memoriam intellectualem, cùm nulla sit affinitas inter tres illas literas et earum significationem, ex quâ illam haurirem, sed per memoriam intellectualem id memini, eas literas id denotare. Verùm hæc memoria intellectualis magis est universalium quàm singularium, et sic per eam omnium singularium factorum nostrorum recordari non possumus.

MEDIT. II.

P. 18 : et si fas est dicere malignum...

Additur illa restrictio ibi ideo, quia auctor contradictoria

1. de nullâ aliâ re vix (MS.). *Peut-être faut-il : de nullâ aliâ re seulement ? ou bien de ullâ aliâ re vix ?*  
— 2. Lire facit ? — 3. Lire earum ?  
— 4. Après hic se trouve dans le MS. un signe dont on ne sait si c'est une sorte de figure, pour représenter les traces cérébrales, ou simple-

ment une rature, le copiste s'étant trompé. — 5. Lire sunt ? — 6. procul récrit au-dessus de sine, sans que sine soit barré (MS.). — 7. après supremam] illam ajouté, ce semble, par le copiste, dont la plume aurait anticipé sur illud.

loquitur<sup>1</sup>, si dicat potentissimum et malignum, quia summa potentia et malignitas simul consistere non possunt, et ideo dicit, *si fas est dicere*.

*P. 20<sup>2</sup> : is qui me creavit...*

Sed, an Deus, nescio. Annon potius genius ille, qui me deludit, me etiam creavit<sup>3</sup>? Sed hæc nondum hîc cognovi, et de iis confuse solùm loquor.

*P. 25 : tum quid ea sit...*

Examinavit hoc in præcedentibus, cùm examinaret omnia illa attributa ceræ et accidentia, quæ ab eâ modò tolli, et alia in eorum locum substitui videbat.

*P. 421 : neque enim abstraxi...*

[0]. — Sed videtur id fecisse, cùm in ipsâ Meditatione doceret illa accidentia a cerâ separari, et sic ipsum corpus seu substantiam ceræ remanere.

R. — Non tamen fecit; nam quamvis concesserit et dixerit hæc accidentia a cerâ tolli, ut quod dura, frigida *et similia*<sup>4</sup>, dixit et animadvertit semper alia in eorum locum succedere, adeo ut cera nunquam absque accidentibus sit, et sic illam nunquam abstraxit ab accidentibus.

*P. 254 : adæquat infinitam Dei potestatem...*

[0]. — Sed quid hoc opus, cùm Deus illam suâ sponte in creaturis limitaverit, sic ut infinitam adæquare opus non habeamus?

R. — Hoc nescimus. E. g., sumamus triangulum, rem, ut videtur, simplicissimam, et quam facillime adæquare posse videremur; sed nihilominus illum adæquare non possumus. Etiam si enim nos omnia quæ possumus concipere attributa in illo demonstremus, nihilominus vel post mille annos alius mathematicus in illo plures

1. *Plutôt* loquatur? — 2. MS. : P. 21. *En réalité*, p. 20, *avant-dernière ligne*. — 3. MS. : Sed an Deus? non, nescio, potius genius

ille, qui me deludit, qui me etiam creavit. *Texte qui paraît altéré par le copiste*. — 4. *et similia*] *abréviation* (MS.)

proprietas deteget, sic<sup>1</sup> ut nos nunquam certi simus nos omnia illa comprehendisse, quæ de eâ re comprehendere poterant. Et idem etiam dici potest de corpore ejusque extensione et aliis rebus omnibus. Ipse enim auctor nullius rei adæquatam cognitionem sibi tribuit, sed nihilominus certus est se in multis, si non omnibus, rebus habere eam cognitionem, et ea fundamenta, ex quibus adæquata cognitio deduci posset, et forsân deducta est. Quis<sup>2</sup> enim hoc ferat<sup>3</sup>?

MEDIT. III.

*P. 31 : nix mihi ullam...*

[0]. — Sed cùm omnis error idearum proveniat ab earum relatione et applicatione ad res externas, videtur nulla esse errandi materia, si ad eas non referantur<sup>4</sup>.

R. — Est nihilominus materia errandi, etiamsi eas ad nullas res extra me referam, cùm possim errare in ipsâ earum naturâ, ut si considerem ideam coloris<sup>5</sup>, et dicam eam esse rem, qualitatem<sup>5</sup>, seu potius ipsum colorem, qui per eam ideam repræsentetur, tale quid esse; ut si dicam albedo est qualitas<sup>5</sup>, etiamsi illam ideam ad nullam rem extra me referam, ac dicam vel<sup>6</sup> supponam nullum esse album, possem tamen in abstracto, et in ipsâ albedine ejusque naturâ seu ideâ, errare.

*P. 33 : forte etiam...*

[0]. — Sed jam cognoveram me esse rem cogitantem; illas autem ideas novi non posse provenire a re cogitante.

[R]. — Sed 1<sup>o</sup> est solùm objectio et dubium quod objici possit. 2<sup>o</sup> Non ita hic animadverto ad mei naturam, quemadmodum deinceps cùm ad eam reflecto, sicut etiam non feci in I<sup>a</sup> MEDIT. aut etiam in II<sup>a</sup> ubique; deinceps verò in hac MEDIT. paulo post, cùm ad me paulo accuratius reflecto, ea solvo.

*P. 37 : nullum plane habebo...*

[0]. — Sed annon postea MEDIT. V<sup>a</sup> habuit aliud argumentum?

1. MS. : et sic. *Mais et parait de trop.* — 2. MS. : *qs (?)* — 3. MS. : *feret. Faut-il lire sciat ?* — 4. MS. : *referamus. Puis mus barré, et ntur récrit au-dessus.* — 5. *après co-*

*loris, ...qualitatem, ...qualitas, signe abrégatif, dans le MS., qu'on ne sait comment interpréter. Peut-être : et similia ?* — 6. MS. : *signe abrégatif. Sans doute vel ?*

R. — Hic loquitur de argumento quod peti potest ex aliquo effectu Dei, ex quo deinceps summam causam scilicet Deum concludat; nullum autem invenit, quia omnia effecta diligentissime circumspexit et nullum reperit quod Deum inferat præter ejus ideam. Aliud autem illud argumentum MEDIT. V<sup>a</sup> procedit a priori et non ab effectu. Illud autem in MEDITATIONIBUS sequitur hoc argumentum, quia auctor illa duo ita invenit ut hoc præcedat, quod in hac Meditatione deducit, aliud autem sequatur. In PRINCIPIIS autem illud præmisit, quia alia est via et ordo inveniendi, alia docendi; in PRINCIPIIS autem docet et synthetice agit.

*P. 39 : et quia nullæ ideæ nisi tantum rei<sup>1</sup> esse possunt...*

[O]. — Sed datur etiam idea nihili, quæ non est idea rei.

R. — Illa idea est solum negativa, et vix vocari potest idea; auctor autem hinc sumit ideam proprie et stricte. Aliæ etiam dantur ideæ notionum communium, quæ non sunt ideæ rerum proprie; sed tum idea latius sumitur.

*P. 41 : qua enim ratione intelligerem me dubitare...*

[O]. — Sed METH. 31<sup>2</sup>, dicit se evidentissime intellexisse dubitationem non esse argumentum tantæ perfectionis quàm cognitionem. Ergo id cognovit sine relatione ad ens perfectum, et non cognovit prius Deum quàm se.

R. — Ibi in METHODO continetur epitome harum MEDITATIONUM, quæ per eas exponi debet; ibi ergo cognovit suam imperfectionem per Dei perfectionem. Et quamvis hoc non fecerit explicite, fecit tamen implicite. Nam explicite possumus prius cognoscere nostram imperfectionem, quàm Dei perfectionem, quia possumus prius ad nos attendere quàm ad Deum, et prius concludere nostram finitatem, quàm illius infinitatem; sed tamen implicite semper præcedere debet cognitio Dei et ejus perfectionum, quàm nostri et nostrarum imperfectionum. Nam in re ipsâ prior est Dei infinita perfectio, quàm nostra imperfectio, quoniam nostra imperfectio est defectus et negatio perfectionis Dei; omnis autem defectus et negatio præsupponit eam rem a quâ deficit, et quam negat.

[O]. — Sed sic nihil deberet præsupponere ens?

[R]. — V. in Metaph. nihil intelligitur per ens<sup>3</sup>.

1. tantum rei] tanquam rerum édition. — 3. MS. : ligne écrite, (vrai texte). — 2. P. 31, traduction puis barrée.  
latine, de 1644. — P. 33 de notre

*P. 42 : non possim ejus ope...*

[0]. — Sed quid potest conferre cognitio ad acquirendas reliquas Dei perfectiones ?

R. — Omnino multum ; nam per eam evadimus sapientiores, prudentiores, cognoscimus clarius illas perfectiones et sic illas clare cognititas facilius conquiremus, cùm sapientia prudentiaque media ad eas conquirendas suppeditura sit.

*P. 44 : nulla difficiliora factu mihi videntur...*

Nam hic accurate distinguere debet inter intellectionem, conceptionem et imaginationem, quæ distinctio est magni usûs. E. g., Dei perfectiones non imaginamur, nec concipimus, sed intelligimus : quo modo Deus unico actu omnia intelligat<sup>1</sup>, quo modo ejus decreta sint idem cum ipso, non concipimus, sed intelligimus, quoniam hoc nobis, ut ita loquar, repræsentare non possumus. Sic enim Dei perfectiones et attributa non concipimus, sed intelligimus : ut autem concipiamus, concipimus illa tanquam indefinita. Jam autem si ego mihi ipsi dedissem meam naturam et id quod sum, dedissem etiam mihi omnes Dei perfectiones : puto dedissem mihi perfectiones Dei, cùm eas ut indefinitas concipio, ut, e. g., dedissem mihi cognitionem majorem quàm jam habeo, eaque adhuc majorem et sic porro ; cùm autem indefinita ita multiplicantur, fiunt infinita, seu potius infinitum, nam tale indefinitum et infinitum idem sunt. Ut autem ita magis et magis auxissem meam cognitionem, sic etiam auxissem reliqua mea attributa, quæ mihi difficiliora non videntur cognitione, cùm<sup>2</sup> ita sint<sup>2</sup> attingenda, et sic Deus evasissem : jam autem experior me illud facere non posse, et non posse ita cognitionem meam augere, ut quidem vellem. Ergo a me non sum, etc.

*P. 186 : majus est creare vel conservare subjectum quàm attributa...*

Scilicet ejusdem substantiæ. Nam non debet hîc institui comparatio unius substantiæ cum attributis alterius.

[0]. — Sed attributa sunt idem cum substantiâ. Ergo non majus est...

1. après intelligat, abréviation douteux, et sint n'est qu'une conjecture.  
pour et similia. — 2. Cùm est

R. — Omnia attributa, collective sumta, sunt quidem idem cum substantiâ, sed non singula et distributive sumta, et sic majus est producere substantiam quàm attributa, scilicet<sup>1</sup> singula ex attributis, vel nunc unum, nunc aliud, et sic omnia<sup>2</sup>.

*P. 45 : tanquam si inde sequeretur...*

[0]. — Sed annon sequitur<sup>3</sup> ex eorum mente qui dicunt et inde probant nullam creationem esse posse ab æterno, quia tum foret independens, ut ipse Deus?

R. — Hoc ipsi viderint; me quod attinet, non video cur creatura non potuerit a Deo ab æterno creari; cùm enim Deus habuerit ab æterno potentiam suam, nihil videtur obstare cur eam ab æterno non potuerit exserere.

[0]. — Sed causa libera prius concipitur esse, quàm ejus effectus et consilia.

R. — Sic et Dei decreta deberent non esse ab æterno, præcipue cùm potentia et creatio non majorem in Deo dicant actionem quàm decreta; imo decreta sunt actus voluntatis, sic et creatio, cùm sit solùm voluntas Dei; si enim aliud esset, novi quid Deo accideret in creatione.

[0]. — Sed sic daretur numerus infinitus?

R. — Quid absurdi? annon datur ille in quantitatis divisione, etc.? Distinguunt quidem, sed frustra; et < si > dari potest numerus infinitus in æternitate *a parte post*, quam fide credimus, cur etiam non in æternitate *a parte ante*?

[0]. — Sed in æternitate *a parte ante* partes sunt simul et actu<sup>4</sup>, in æternitate autem *a parte post* solùm potentiâ et nunquam simul actu.

R. — Non sunt in æternitate *a parte ante* simul actu, cùm solùm unica pars simul sit, scilicet præsens, reliquæ vero eodem modo se habent, ut in æternitate *a parte post*; si ergo hæc dari potest, potest etiam dari illa. Ita igitur si ab æterno essem, tamen partes mei temporis esseit sejunctæ, et nihilominus a Deo dependerent, et sic argumento manet sua efficacia. Auctor autem, tantum quan-

1. scilicet, *signe abrèviatif*(MS.).  
— 2. singula... omnia] ulla ex attributis, vel nunc unum, nunc aliud, et sic omnia et singula (MS.).  
— 3. Sequitur *a pour sujet la pro-*

*position infinitive du texte des Méditations* : nullum existentiae meae auctorem esse quærendum... — 4; MS. : *après actu*] æternæ, *peut-être ajouté par le copiste.*

tum ipsi possibile fuit, præcavere studuit, ut hujusmodi quæstiones ex ipsius Meditationibus arcerentur, ne ita ullo modo pædagogos læderet, etc.

*P. 48 : valde credibile est... Ut < et > P. 436 : propius tamen est...*

[0]. — Sed cur illud? annon potuit te Deus creare, et tamen non creare ad sui imaginem?

R. — Non. Nam axioma est commune et verum : *effectus similis est causæ*. Jam autem Deus mei causa est, ego ejus effectus, ergo ei similis.

[0]. — Sed artifex est causa domûs, nec tamen ideo ei est similis.

R. — Non est causa, ut hîc eam sumimus; applicat solùm activa passivis, ideoque non opus est ut opus ipsi sit simile. Sed hîc loquimur de causâ totali et < causâ > ipsius esse; illa autem non potest aliquid producere, quin sibi sit simile: nam cùm ipsa sit ens et substantia, producatque aliquid secundum esse, id est ex nihilo (qui producendi modus soli Deo convenit), oportet ad minimum illud esse ens et substantiam, et sic saltem Deo simile esse et ejus imaginem referre.

[0]. — Sed sic et lapis etc. habebunt imaginem Dei.

R. — Habent etiam illa imaginem Dei et similitudinem, sed valde remotam et exiguam et confusam; ego autem, qui ex creatione Dei plura habeo, magis ejus imaginem habeo. Non sumo autem hîc imaginem ut vulgo sumitur, pro eo scilicet quod ad aliud effigiatum est et depictum, sed latius pro eo quod similitudinem cum alio<sup>1</sup> habet, et ideo eas voces adhibui in Meditationibus, quia passim in Scripturâ ad imaginem Dei conditi dicimur.

*P. 179 : omnis res cui inest...*

Præter attributum quod substantiam specificat, debet adhuc concipi ipsa substantia, quæ illi attributo substernitur : ut, cùm mens sit res cogitans, est præter cogitationem adhuc substantia quæ cogitat, etc.

*P. 153 : aliquod idolum...*

Quod illis æquivalet ac idea nobis. Sed quâ realem<sup>2</sup> formant ideam dum idolum formant, formant ideam materialiter falsam.

1. Après alio] etc. *ajouté*. — 2. quâ realem, *leçon douteuse*.

[P. 153] : *sed me istam vim...*

Hoc non posset valere apud Atheum, qui eo argumento se convinci non pateretur, cùm ad id efficiendum idoneum etiam non sit, nec auctor hoc ita intellectum vult; sed debet conjungi cum aliis argumentis de Deo, et præsупponit illa, et ex illis probatum Deum, ut auctor etiam in hac responsione probaverat esse Deum ex ejus ideâ, etc.; adeo ut sensus hic sit : cùm jam sciam et probaverim esse Deum, et simul animadvertam<sup>1</sup> inter numerandum me non posse pervenire ad numerum maximum, sed semper esse cogitabilem majorem numerum quàm a me cogitari possit, sequitur illam vim me non habere a memet ipso, sed eam me accepisse ab aliquo ente me perfectiore, scilicet a Deo, quem argumentis jam allatis esse probavi.

P. 153 : *de idea angeli...*

[0]. — Ideam angeli quod attinet, certum est nos illam formare ex ideâ mentis nostræ, et nullam ejus cognitionem nisi ex ideâ mentis nostræ habere; adeo ut nihil in angelo quoad rem ipsam possimus considerare, quod etiam non in nobis esse animadvertere possimus. Sed sic angelus et mens nostra erunt idem, cùm utraque sit res solum cogitans?

R. — Ambo quidem sunt res cogitantes; sed hoc tamen non impedit quo minus angelus multo plures habeat perfectiones quàm mens nostra, vel in majori gradu, etc.; adeo ut etiam quodam modo<sup>2</sup> specie differre possint, ut D. Thomas volebat omnes angelos a se invicem specie differre, et singulos ita descripsit quasi in illorum medio fuisset, unde etiam Doctoris Angelici nomen et gloriam acquisivit; sed ut nullibi fere magis occupatus, ita et nullibi ineptior est. Angelorum enim cognitio nos fere latet, cùm, ut dixi, eam ex mente non hauriamus; et sic etiam ignoramus ea omnia quæ de iis quæri solent, an scilicet uniri possint cum corpore, qualia illa fuerint corpora quæ in Vetere Testamento sibi sæpe adaptabant et similia. Præstat nos ea credere, prout in Scripturâ habentur, scilicet eos juvenes fuisse, ut tales apparuisse *et similia*.

1. MS. : animadverto. — 2. quodam modo] quidem (MS.).

*P. 53 : atque ob hanc unicam rationem...  
Ut et p. 438 : nec fingi potest...*

Bene hoc est observandum nos nunquam debere argumentari a fine. Nam 1<sup>o</sup> cognitio finis non inducit nos in cognitionem ipsius rei, sed ejus natura nihilominus latet. Et hoc Aristotelis maximum est vitium, quod semper a fine argumentatur. 2<sup>o</sup> Omnes Dei fines nos latent, et temerarium est in eos involare velle. Non loquor autem hîc de revelatis, sed quâ philosophus eos solûm considero. Sed nos hîc maxime erramus. Concipimus Deum tanquam magnum aliquem hominem, qui hoc et hoc sibi proponit, et eo his et his mediis tendit, quod certe Deo maxime indignum.

*P. 55 : ex hoc ipso quod ejus ideam formare possim...*

Nam cûm ex Dei ideâ sciam, Deum esse ens perfectissimum, et cui omnes absolutæ perfectiones conveniunt, non debeo ipsi tribuere quicquam, nisi quod absolute perfectum esse novi; et quicquid ut tale formare possum et ut absolute perfectam perfectionem concipere, illud novi, eo ipso quia id formare possum, ad Dei naturam pertinere.

*[P. 55] : non tamen in se formaliter...*

[0]. — Sed et sic intelligere est intelligere, et sic nec differet noster intellectus ab intellectu Dei, etiamsi illius ad plura se extendat.

R. — Sed r(espōndet) intelligere non est intelligere, cûm hoc dependeat ab objecto et ab eo separari non possit; nostrum autem intelligere non solûm se non extendit ad tam multa quàm intelligere Dei, sed et in se maxime imperfectum est; est enim obscurum et cûm ignoratione conjunctum, etc.

[0]. — Sed et sic nostrum velle est imperfectum : nam modo volumus, modo non, modo habemus volitionem, modo velleitatem, cûm perfecte non volumus.

R. — Verûm hoc non arguit imperfectionem in nostro velle, sed tantûm inconstantiam volitionis; interim velle est semper æque perfectum, et illa fluctuatio oritur a judicio, quia non bene judicamus.

[0]. — Sed ipsum judicium est opus voluntatis.

R. — Est quidem opus voluntatis, et quâ tale est perfectum : omnis autem imperfectio quâ laborat redundat ex ignoratione intellectûs, quæ si esset sublata, etiam auferretur fluctuatio, et iudicium esset constans et perfectum. Sed male de hisce ita disputatur ; descendat modo unusquisque in semetipsum et experiatur annon perfectam et absolutam habeat voluntatem, et an possit quicquam concipere quod <sup>1</sup> voluntatis libertate se antecellat. Nemo sane aliter experturus est. In eo igitur major est voluntas intellectu et Deo similior.

*P. 61 : possum tamen illo altero...*

[0]. — Sed cur etiam non possem idem in prosecutione boni et mali ? Cur non in rebus supernaturalibus, cum etiam <sup>2</sup> pendeant <sup>3</sup> a voluntate, quæ sui juris semper est et indifferens ?

R. — Hoc Theologis explicandum relinquendum ; sufficit modo Philosophus hominem consideret, prout in naturalibus sui juris <sup>4</sup> est ; et ego ita scripsi meam philosophiam, ut ubique recipi possit, vel etiam apud Turcas, ne ulli offendiculo sim. Jam autem nos intime conscii sumus nostræ libertatis, et nos ita posse cohibere assensum, cum volumus. In bono autem et malo, cum voluntas ad utrumque est indifferens, jam est in vitio, cum solum bonum sine indifferentiâ ullâ appetere debeat, secus quam in theoreticis. Quantum ad supernaturalia, in iis nos corruptos esse docent Theologi per peccatum originale, et ut apti <sup>5</sup> simus opus est gratiâ, quâ bonum illud cognoscamus, et sic appetamus. Peccata enim fluunt fere ex ignorantia, quia nemo malum quâ malum appetere potest. Sic <sup>6</sup> Deus nobis gratiam fecit, cum bonis nostris operibus, quæ alias nihilominus præstare tenemur, pollicitus sit vitam æternam, de quâ nemo cogitasset aut ad eam unquam aspirasset. Corrupta autem dici potest voluntas per affectus.

*P. 479 : cujus idea in intellectu divino prius fuerit...*

[0]. — Sed unde igitur illæ ideæ rerum possibilium, quæ voluntatem antecedunt ?

1. *Après quod] in ajouté (MS.). etiam]. — 2. MS. : signe abrégatif. Peut-être non ? — 3. MS. : pendent. — 4. sui juris est une conjec-*

*ture. MS. : suis jam. — 5. MS. : apti. Conjecture : salvi ? — 6. Peut-être Sed ?*

R. — Et illa et omnia alia pendent a Deo; illius enim voluntas non solum est causa rerum actualium et futurarum, sed etiam possibilium et naturarum simplicium, nec quicquam fingi potest aut debet quod non a Deo pendere dicamus.

[0]. — Sed an ergo potuisset Deus imperare creaturæ ut se odisset, et hoc bonum ita instituisse?

R. — Jam non potest; sed quid potuerit, nescimus; et quidni creaturæ hoc imperare potuisset?

*P. 64 : ut patet ex eo...*

[0]. — Sed sic nec chimæra erit ens fictum, cum etiam de eâ varias proprietates demonstrare queam.

R. — Quicquid distincte et clare in chimæra concipi potest, illud est ens verum; nec est fictum, quia habet veram et intellectualem<sup>1</sup> essentiam; et illa essentia tam a Deo est, quam actualis aliarum rerum. Dicitur autem tum ens fictum, cum nos illud existere supponimus. Sic etiam omnes demonstrationes Mathematicorum versantur circa vera entia et objecta, et sic totum et universum Matheos objectum, et quicquid illa in eo considerat, est verum et reale ens, et habet veram ac realem naturam, non minus quam objectum ipsius Physices. Sed differentia in eo solum est, quod Physica considerat objectum suum < non solum tanquam ><sup>2</sup> verum et reale ens sed tanquam actu et quâ tale existens, Mathesis autem solum quâ possibile, et quod in spatio actu quidem non existit, at existere tamen potest. Notandum autem hîc est nos loqui de clarâ perceptione, non imaginatione; quamvis enim quàm clarissime imaginemur caput leonis adjunctum corpori capræ et similia<sup>3</sup>, non tamen inde sequitur ea existere, quoniam non clare percipimus velut<sup>4</sup> nexum illum qui inter illa est; ut clare video<sup>5</sup> Petrum stantem, sed non video clare stare contineri et connexum esse cum Petro. Claris autem perceptionibus si adsueti simus, nihil falsi concipiemus; an autem illæ claræ sint necne, ex propriâ conscientiâ optime sciemus, et huc conferunt illæ omnes rerum < dilucidationes ><sup>6</sup> quas auctor PRINCIP. I recensuit, quas novisse plurimum juvat.

1. intellectualem] immutabilem? — 4. velut, id. — 5. video] ideo.  
 — 2. Manque dans le MS. — 3 et — 6. Manque dans le MS.  
 similia, signe abrèviatif (MS.).

*P. 68-[69] : non possum duos aut plures ejusmodi Deos intelligere...*

[0]. — Sed cur non, cùm tamen Dii erunt ?

R. — Imo Dii non erunt<sup>1</sup>, cùm Deus tale quid dicat quod omnes omnino perfectiones in se comprehendit.

[0]. — Sed hoc verum est de Deo specificative, ut ita dicam, sumto, non verò individualiter, cùm unus non excluderet ita alium; ut una mens habet omnes perfectiones mentis, et tamen non excludit aliam mentem.

[R]. — Sed alia ratio est; mens enim non dicit omnes omnino perfectiones, ut Deus; et ideo illæ solùm in uno esse possunt. Si enim essent plures, non esset Deus, quia non essent summi, estque contradictio. Non repugnat autem tres esse personas, quia eadem est essentia, suntque unus Deus.

*P. 169 : nec in ullâ re...*

[0]. — Sed ideæ nostræ pendent a rebus; si ergo in iis sit contradictio, etiam in rebus erit.

R. — Ideæ pendent quidem a rebus, quatenus eas representant; sed interim non est in rebus contradictio, sed in solis ideis nostris, quia ideas solas ita conjungimus ut sibi repugnent. Non autem repugnant sibi invicem res, quia omnes existere possunt, et sic una non repugnat alii; in ideis autem contra fit, quia in iis res diversas, et quæ sibi non repugnant seorsim, conjungimus, et ex iis unam efficimus, et sic contradictio oritur.

*P. 169 : nec ulla unquam in claris et distinctis esse potest...*

[0]. — Sed cur non in claris quæ sibimet invicem repugnant, ut, exempli gratiâ, idea entis finiti et infiniti, cùm simul combinantur ?

R. — Imo etiam si illæ ideæ seorsim claræ sint, non tamen conjunctæ sunt claræ; et sic obscurissimam habes ideam, quia illam conjunctionem et unitatem, non clare, sed obscurissime concipis.

*P. 445 : ac proinde...*

[0]. — Sed ex imperfecto illo triangulo effingis perfectum.

1. erunt ou essent ? (MS.)

[R]. — Verùm cur illud imperfectum mihi potius exhibet ideam perfecti trianguli, quàm suū ipsius?

[O]. — Exhibet utrumque, sed prius seipsum, et tum ex se perfectum, quia illud inde deducis.

[R]. — Sed hoc esse non potest; non possem enim concipere imperfectum triangulum, nisi in me esset idea perfecti, quia illud est hujus negatio; et ideo, viso triangulo, concipio perfectum, ex cujus comparatione deinceps illud quod video imperfectum esse animadverto.

MEDIT. VI.

*P. 73 : illas existere...*

Scilicet corpus meum, quo in imaginando utor.

*P. 74 : quamvis illa < a me > abesset...*

Tunc essem sicut angeli, qui non imaginantur.

[*P. 74*] : *ad illud velut inspiciendum...*

[O]. — Quid *illud inspiciere* est? an intelligere? si ita, cur ergo ab eo distinctum ponitur? si non, ergo mens plus est quàm res intelligens seu cogitans, et sic ante corpus habet potentiam inspiciendi corpus; vel an resultat in mente ex unione ejus cum corpore?

R. — *P. 81* : est specialis quidam modus cogitandi, qui ita fit. Quando objecta externa agunt in sensus meos, et in iis pingunt suū ideam seu potius figuram, tum mens, quando ad eas imagines quæ in glandulâ inde pinguntur advertit, *sentire* dicitur; cùm verò illæ imagines in glandulâ non pinguntur ab ipsis rebus externis, sed ab ipsâ mente, quæ, rebus externis absentibus, eas in cerebro effingit et format, tum *imaginatio* est; adeo ut differentia imaginationis et sensûs consistat in eo tantùm, quod in hoc imagines pingantur ab objectis externis, iisque præsentibus, in illâ autem a mente sine objectis externis et tanquam clausis fenestris. Hinc jam clare patet, cur possim imaginari triangulum, pentangulum et similia<sup>1</sup>, non autem ita chiliogonum, etc. Cùm enim mens facile possit tres lineas formare in cerebro et eas depingere, potest facile illas tum inspiciere, et sic imaginari triangulum, pentangulum et similia<sup>1</sup>. Cùm autem non ita possit mille lineolas ducere et formare in cerebro, sed con-

1. et similia, *interprétation d'un signe abrégatif du MS.*

fuse solùm, hinc etiam non imaginatur distincte chiliogonum, sed solùm confuse; et hoc ita procedit, ut difficillime possimus vel septangulum aut octogonum imaginari. Auctor qui satis imaginativus est, et ingenium suum diu in eo exercuit, potest satis distincte ea imaginari; alii verò non ita possunt. Et hinc jam etiam patet quomodo illas lineoleas tanquam præsentes intueamur, quomodo singulari animi contentione opus sit ad imaginandum, et corpus ita inspiciendum. Hæc enim ex dictis manifesta sunt.

*P. 80 : Et primo quoniam...*

Non potest quæri an mens sit substantia, an verò modus, aut dici illam utrumque esse posse, quia hæc est contradictio; et si unum sit, non est aliud. Sed quæri posset, cum sit attributum cogitare et cogitatio, cui substantiæ illud conveniat? an corporeæ? an verò incorporeæ et spirituali? Tum autem responsio clara est: cum enim concipias clare substantiam corpoream et clare etiam concipias substantiam cogitantem distinctam a substantiâ corporeâ, quæque illam negat, ut illa negat substantiam cogitantem, ageres certe contra tuam intellectionem et perquam absurde, si illa duo diceres esse eandem substantiam, quæ tanquam duas substantias, quarum una non solùm non involvit alteram, sed etiam negat, clare concipis.

*P. 84 : arctissime esse conjunctum et quasi permixtum...*

[0]. — Sed quomodo hoc fieri potest, et quomodo anima affici potest a corpore et vicissim, cum sint diversæ plane naturæ?

R. — Hoc explicatu difficillimum; sed sufficit hîc experientia, quæ hîc adeo clara est, ut negari nullo modo possit, ut illud in passionibus etc. apparet.

*P. 94 : longe melius est...*

[0]. — Sed si ea sit naturalis constitutio sensuum nostrorum, cur Deus hunc defectum non supplevit in animâ, dando illi cognitionem illorum errorum, ut eos caveret?

R. — Deus corpus nostrum fabricavit ut machinam, et voluit illud agere ut instrumentum universale, quod semper operaretur eodem modo juxta leges suas. Et hinc cum bene est dispositum, dat animæ cognitionem rectam; cum male, nihilominus tamen juxta leges suas ita afficit animam, ut inde resultare debeat talis cognitio

a quâ illa decipiatur; quam si non suppeditaret corpus, non ageret æqualiter et juxta leges suas universales, essetque in Deo defectus constantiæ, quod<sup>1</sup> illud non permetteret æqualiter agere, cùm æquales agendi modi et leges adsint<sup>2</sup>.

*P. 480 : Nullâ cum profunditate spectatur...*

Ut Mathematici superficiem concipiunt, quæ constat ex multis lineis sine profunditate : sic vocamus, exempli gratiâ, hos asseres planos, cùm nullam in iis profunditatem spectamus.

*P. 481 : quorum extremitates sunt simul...<sup>3</sup>*

[0]. — Hæc non dicuntur secundùm rei veritatem, nam sic una solùm est extremitas, quæ utriusque est communis, sed secundùm vulgarem dicendi modum, quo in Scholis ea dicuntur contigua, quorum extremitates sunt simul. Si igitur extremitates sint simul, seu, ut nos dicimus, si sit una extremitas utriusque, an tum sunt contigua aut continua? Videntur continua, cùm nihil amplius ad continuum requiri posse videatur, quàm ut duo corpora eadem extremitatem habeant. Si autem sint continua, quomodo erunt contigua? an ea quibus interjacet aliud corpus? At ea ne talia quidem sunt.

R. — Quomodo alii ea définiant, mihi perinde est; egò voco ea continua, cùm superficies duorum corporum sibi immediate ita junctæ sunt, ut ambo uno et eodem motu moveantur aut ambo simul quiescant; quæ autem aliter se habent contigua sunt.

*Ad Medit. V, p. 125 : quia sumus assueti...*

[0]. — Sed an recte? an ergo essentia est ante existentiam, et Deus producendo res nihil produxit nisi existentiam?

R. — Recte nos illa duo cogitatione nostrâ separamus, quia concipere possumus < essentiam ><sup>4</sup> sine actuali existentia, ut rosam in hieme; sed tamen reipsâ separari non possunt, ut solent distinguui, quia essentia ante existentiam non fuit, cùm existentia nihil sit aliud quàm essentia existens, ut proinde unum altero non prius, nec ab eo diversum aut distinctum.

1. quod] quo (MS.). — 2. adsint] adsunt (Ib.). — 3. Cf. ARISTOTE, *Phys.*, l. VI : Συνεχῆ μὲν, ὡν τὰ

ἔσχατα ἐν, ἀπτόμενα δὲ, ὧν ἅμα, ἕφεζῆς δὲ, ὧν μηδὲν μεταξύ συγγενές. — 4. < essentiam > manque (MS.).

Observandum, non adeo incumbendum esse meditationibus, nec rebus metaphysicis, nec eas commentariis et similibus<sup>1</sup> elaborandas; multo minus altius repetendas quàm author fecit, ut quidam id tentant, nam ipse satis alte eas exorsus est. Sed sufficere semel in genere hæc novisse, et tum<sup>2</sup> recordari conclusionem; aliàs nimis abstrahunt mentem a rebus physicis et sensibilibus, et faciunt eam ineptam ad illas considerandas, quod tamen maxime optandum ut homines facerent, quia inde utilitas ad vitam redundaret. Ipse autem satis est persecutus res metaphysicas in MEDITATIONIBUS contra Scepticos etc., et adstruxit earum certitudinem, sic ut id omnes tentare et aggredi non debeant, aut meditando diu se vexare in eis rebus opus habent<sup>3</sup>; sed sufficit nosse primum PRINCIPIORUM librum, in quo continentur ea quæ ex Metaphysicis ad Physica etc. scitu sunt necessaria.

[0]. — In Resp. ad Rog. p. 42, dicit author a sensis nullas rerum ideas prout eas cogitatione formamus exhiberi, sed omnes innatas esse. Sed an ergo mysterium Trinitatis etc. sunt innata?

R. — Non dicit sibi omnes ideas esse innatas, sed quasdam etiam esse adventitias, ut quid sit urbs Lugdunensis, Alcmaria, etc. 2º Etiam si illa idea tam expresse, ut nobis Trinitatem repræsentet, innata non sit, ejus tamen elementa et rudimenta nobis innata sunt, ut habemus ideam Dei, numeri ternarii, *et similibum*, innatam, ex quibus facile, accedente ex Scripturâ revelatione, plenam mysterii Trinitatis ideam formamus, et illud sic formatum concipimus.

## PRINCIPIA PHILOSOPHIÆ.

Art. 23 : *ita ut per unicam...*

LIB. I.

Quomodo id fiat, concipere non possumus; sed id solùm intelligimus. Quod autem aliter concipiamus, inde oritur, quia Deum tanquam hominem consideramus, qui per multas et diversas actiones, ut nos, omnia efficit. Sed si bene advertamus ad naturam Dei, videbimus nos eum aliter intelligere non posse, quàm ut per unicam actionem omnia efficiat.

[0]. — Videtur autem id esse non posse, cùm aliqua Dei decreta

1. et similibus. *Abréviation (MS.)*.      *jecture* : habeant, ou même non  
— 2. *Peut-être* tantùm? — 3. *Con-*      habeant, *comme* non debeant?

possimus concipere tanquam non facta et mutabilia, quæ ergo unicâ Dei actione < non fiant et ><sup>1</sup> ipse Deus non sint, cum ab eo separari possint<sup>2</sup> aut saltem potuerint, ut, exempli gratiâ, decretum de creando mundo *et similia*, ad quod plane indifferens fuit.

R. — Quicquid in Deo est, non est realiter diversum a Deo ipso, imo est ipse Deus. Quantum autem ad ipsa Dei decreta quæ jam facta sunt attinet, in iis Deus est plane immutabilis, nec metaphysice id aliter concipi potest. Quantum autem ad ethicam et religionem attinet, in eâ invaluit illa opinio Deum esse mutabilem, propter preces hominum; nemo enim Deum precatus esset, si sciret aut sibi persuaderet eum esse immutabilem. Ut autem illa difficultas tollatur, et Dei immutabilitas cum hominum precibus reconcilietur, dicendum est Deum esse quidem plane immutabilem, et ab æterno decrevisse hoc quod peto se mihi daturum aut non daturum, sed tamen ita decrevisse, ut simul decreverit hoc mihi dare per meas preces, et me simul precante et bene vivente, adeo ut mihi precandum et bene vivendum sit, si quid a Deo obtinere velim. Et ita quidem id ethice se habet, in quo author examinans rei veritatem vidit se convenire cum Gomaristis, et non cum Arminianis, nec etiam cum Jesuitis inter suos. Metaphysice autem id aliter intelligi non potest, quàm Deum esse plane immutabilem. Nec refert illa decreta a Deo separari potuisse; hoc enim vix dici debet: quamvis enim Deus ad omnia indifferens sit, necessario tamen ita decrevit, quia necessario optimum voluit, quamvis suâ voluntate id optimum fecerit; non deberet hic sejungi necessitas et indifferentia in Dei decretis, et quamvis maxime indifferenter egerit, simul tamen maxime necessario egit. Tum etiamsi concipiamus illa decreta a Deo separari potuisse, hoc<sup>3</sup> tamen tantùm concipimus in signo et momento rationis; quod mentalem quidem distinctionem decretorum Dei ab ipso Deo infert, sed non realem, adeo ut reipsâ illa decreta a Deo separari non potuerint, nec eo posteriora aut ab eo distincta sint, nec Deus sine illis esse potuerit: adeo ut satis tamen pateat, quomodo Deus unicâ actione omnia efficiat. Sed hæc nostris ratiociniis noscenda non sunt, et nunquam tantùm nobis indulgere aut permittere debemus, ut Dei naturam et operationem nostræ rationi subjiciamus.

1. *Manque dans le MS.* — 2. non *ajouté (à tort) avant possint (MS.)*  
3. hoc *conjecture] non (MS.)*.

Art. 26 : *indefinitum...*

[0]. — Distinctio illa ab auctore primùm est inventa. Sed dicet aliquis : quomodo se habet mundus? annon habet certos limites? an potest quicquam existere actu et singulariter, quod non habeat determinatam naturam et limites? et sic etiam de numero, quanto, etc.

R. — Quod ad nos attinet, nos non possumus unquam in illis terminum aliquem invenire, et sic nostrî respectu sunt indefinita, quin etiam forsitan infinita, nam indefinitum semper et semper multiplicatum, ut hîc fit, est ipsum infinitum. Et sic forsitan dicere possumus mundum esse infinitum; sic etiam de numero, etc. Sed quantum ad Deum attinet, forsitan ille concipit et intelligit certos limites in mundo, numero, quanto, et intelligit majus quid quàm mundus, numerus, etc.; et sic hæc illi erunt finita. Ibi<sup>1</sup> quod attinet, videmus earum rerum naturam nostras vires superare, et nos qua<sup>2</sup> finiti sumus, illa comprehendere non posse, et sic nostrî respectu indefinita aut infinita sunt.

Art. 48 : *tanquam etiam<sup>a</sup> æternas veritates...*

[0]. — Sed ubi manent contingentes, ut canis currit, etc.?

R. — Per æternas veritates hîc intelligit auctor eas, quæ communes notiones vocantur, ut *impossibile*<sup>b</sup> et similia. Quantum ad veritates contingentes, eæ pertinent ad res existentes quas involvunt, ut ab illis etiam involvuntur.

Art. 1 : *clare videre nobis videmur...*

LIB.

[0]. — Sed cur « videmur », dubitationis signum?

R. — Hoc ideo positum, quia quisquam forsitan negare posset nos illud videre. Sed tamen hoc ipsum videri sufficit ad demonstrationem hanc; cum enim sit opus mentis et conscientiæ, illud videre ultimo debet resolvi in nostrum videri, et illud videri reipsâ res materiales a quibus ideæ illæ proveniant exigit.

1. Ibi *leçon douteuse. Il faudrait, ce semble, Nos ou Ad nos.* — 2. qua] *peut-être* quia ou qui?

a. Ce mot *etiam* manque dans le texte des *Principia*.

b. C'est le premier mot de l'axiome *impossibile est idem esse et non esse*.

Art. 26 : *aquæ ab eo sublevatæ gravitas et ejusdem lentor...*

Hoc semper videmus, cùm navis aliqua navigat, ab ejus lateribus aquam sublevari et altius quàm reliqua supra sese congregari ; quæ ita congregata, quia gravis est, manet, et ita posset navem sistere, nisi pellatur. Quid lentor sit, satis notum est.

Art. 32 : *sæpe sit valde contorta...*

Est scilicet valde contorta, quia continuo movetur per multos circulos, cùm rota movetur circa axem, eosque non simplices et perfectos, sed progredientes continuo et sic compositos et contortos : et hinc jam intelligi possunt reliqua illa sub finem.

Art. 46 : *Prima.*

Illas leges, quia de earum obscuritate multi querebantur, dilucidavit et explicavit auctor paululùm in Principiis Gallicis.

LIB. III.

Art. 2 : *propter nos solos...*

Et nihilominus hæc est usitata consuetudo hominum, qui ipsi putant se Deo carissimos esse, et ideo propter se omnia facta esse : suam habitationem, terram, omnia antecedere, omnia in illâ esse et propter illam facta esse. Sed quid nos scimus, quod Deus extra hanc terram in stellis, etc., non produxerit ? Quid scimus annon alias creaturas specificè distinctas, alias vitas, et, ut ita dicam, homines, aut saltem homini analogos in iis posuerit ? Forsan in illis possunt vivere animæ separatæ aut aliæ creaturæ, quarum natura nos fugit. Et quid scimus annon Deus infinitas creaturarum species produxerit, et ita potentiam suam quasi effuderit in rerum creatione ? Nos certe hæc omnia plane latent, quia nos Dei fines latent, ideoque non debemus de nobis tam magnifice sentire, quasi omnia apud nos et propter nos essent, cùm forsitan infinitæ aliæ creaturæ nobis longe meliores alibi existant.

Art. 45 : *creatus cum omni sua perfectione...*

Mundi creationem satis ex suâ philosophiâ, prout illa in Genesi

(quem librum, ut et Canticum et Apocalypsin, si quis auctori explicet, magnus ipsi erit Apollo) describitur, auctor explicare posset; et jam olim aliquando id facere aggressus fuit<sup>1</sup>, sed studia reliquit et destitit, quia id Theologis relinquere volebat, ideoque ipse explicare nolebat. Quantum autem ad Genesin attinet, forsitan illa creationis narratio, quæ ibi habetur, est metaphorica, ideoque Theologis relinquenda; nec tum sumi debet creatio tanquam sex diebus distincta, sed tantum hoc ob nostrum concipiendi modum ita distingui dici<sup>1</sup> debet, quemadmodum Augustinus per cogitationes Angelicas illa distinxit. Cur enim dicitur tenebras præcessisse lucem? Quod autem ad aquas diluvii attinet, eæ supernaturales et miraculosæ procul dubio fuere. Quod etiam de cataractis abyssi dicitur, metaphoricum est; quæ metaphora nos latet. Quidam eas ex cælo deducunt, in quo aquas locatas fuisse ex creatione probant, quia Deus dicitur aquas supra הַשָּׁמַיִם locasse<sup>b</sup>. Sed הַשָּׁמַיִם apud Hebræos usitatissime etiam aerem denotat, idque (ni fallor) ex nostris præjudiciis, quibus illum pro cælo habemus. Igitur aquæ supra aerem collocatæ sunt nubes. Habent et aliam vocem, quâ aerem denotant, scilicet הָאָרֶץ<sup>c</sup>.

1. dici *conjecture pour dies, leçon douteuse.*

a. Cf. ci-avant t. IV, p. 700-701, *éclaircissement*. Il ne reste rien que ces deux textes de la tentative de Descartes pour montrer l'accord de sa philosophie avec le premier chapitre de la Genèse. Plus tard elle fut reprise dans les deux ouvrages suivants :

1° « *Copie d'une Lettre écrite à un sçavant Religieux de la Compagnie de Jesus*, pour montrer : I Que le Systeme de Monsieur Descartes et son opinion touchant les bestes, n'ont rien de dangereux. II Et que tout ce qu'il en a écrit semble estre tiré du premier Chapitre de la Genese », pet. in-12 de 67 pages, publié en 1668, sans lieu ni nom d'imprimeur; la lettre est signée à la fin : « A. P. D. L. F. De Paris, le 5 Novembre 1667. » L'auteur serait Cordemoy, et le destinataire, le P. Cossart.

2° « *Cartesius Mosaiçans, seu Evidens et facilis conciliatio Philosophiæ Cartesii cum historiâ Creationis primo capite Geneseos per Mosem traditâ. Authore JOHANNE AMERPOEL Groningâ-Frisio.* (Leovardiæ, Pro Hæredibus Thomæ Luytsma, 1669.) » Petit in-12, pp. 277.

b. Ce mot hébreu (*haschâmaïm* = הַשָּׁמַיִם) signifie seulement *le ciel* et non point *l'air*, sinon, tout au plus, lorsqu'on dit : les oiseaux volent au ciel, ou en l'air. L'explication qui suit, pour les passages de la Genèse en question (I, 6-8, et VII, 11), repose donc sur une assertion qui n'est pas conforme au véritable usage de la langue hébraïque.

c. Ce second mot hébreu, *hâ âretz*, n'a jamais signifié que « la Terre »,

Art. 46 : *motusque habent aliquo modo circulares...*

[0]. — Sed ubi hoc suppositum aut probatum ?

R. — Lib. 2, ubi author docuit omnem motum esse quodammodo circularem.

[Art. 46] : *magnitudine mediocres...*

Vocat mediocres in ordine ad primum elementum, quamvis sint adeo exiles, ut sensus nostros ex centesimâ parte aut ulterius effugiant ; et vocat medias, quia inter primum et tertium elementum mediæ sunt.

[Art. 46] : *circa alia quædam puncta...*

[0]. — Sed hæc hypothesis composita paulo videtur satis simplex<sup>1</sup>, REGIUS que illam videtur ex motu deducere.

R. — Est certe satis simplex, quin et simplicissima, si attendamus ad infinita illa, quæ ex illâ deducuntur : quid enim simplicius fingi potest quàm corpus fluidum, qualis est omnis materia hæc, moveri diversis vorticibus, cum ea sit corporis fluidi natura, ut per < vortices > et in vorticibus moveatur ? REGIUM autem quod attinet, ejusdem demonstratio nulla est ; et quod mirum, in physicis ille semper auctoris opiniones, etiam ubi eas nesciebat, sequi et conjicere studuit, in metaphysicis autem auctori, quantum potuit et ejus opiniones novit, contradixit. Auctoris autem hypothesis hæc valde est simplex, si ad ea quæ inde deduxit attendamus, quæ certe infinita fere sunt, et illam satis illa connexio et deductio probat. Nam ex eâ author postea se vel omnia deducere posse animadvertit, et coram Deo jurare vult, cum has hypotheses poneret, se de reliquis, ut igne, magnete, etc., non cogitasse ; quæ tamen postea ex iis pulcherrime explicari posse vidit. Quin etiam in ipso ANIMALIS TRACTATU<sup>2</sup>, in quo hoc hieme laboravit, id animadvertit : cum enim

1. *Conjecture* : < quæ > paulo composita videtur, < est > satis simplex.

et son introduction en cet endroit ne peut résulter que d'une erreur assez peu explicable. En fait, il n'y a, dans l'ancienne langue hébraïque, aucun mot qui corresponde à celui d'*air*, et pour désigner cet élément, les Rabbins ont dû emprunter le terme grec sous la forme אַוֵּיר (*aver*) ou, avec l'article, הַאֵוֵיר. Est-ce ce mot qu'il faudrait restituer ici ?

a. Voir ci-avant, p. 112, l. 14-25.

solùm animalis functiones explicare vellet, vidit se id facere vix posse sine eo quod animalis conformationem ab ovo explicare necesse haberet, quam ex suis principiis ita sequi advertit, ut rationem cur oculus, nasus, cerebrum, etc., essent, dare posset; et plane perspexit naturam rerum ex suis principiis ita constitutam esse, ut aliter non posset. Quæ omnia quia persequi tam fuse nolebat, ideo illum tractatum scribere supersedit. Fatetur autem se illas cogitationes paucas quas de mundo habuit summâ cum voluptate reminisci, maximique æstimare, nec cum ullis aliis alterius materiæ commutare velle.

Art. 50 : *quia quo minima ...*

Hoc mathematicum est. Debet autem intelligi de corporibus eandem figuram habentibus, ut si ambo sint spherica, *et similia*; alias enim comparatio non valet. Vid. p. 160<sup>b</sup>.

[Art. 50] : *dividuntur vero secundum molem...*

Non debet excludi superficies, cum moles absque eâ non sit, ut nec illa absque mole; sed hîc solùm ratio formalis uniuscujusque assignatur.

Art. 53 : *pro tertio...*

Tertium hoc auctor pro cœlo empyreo habet, statuitque respectu secundi, multo magis nostri, esse immensum. Quod autem nos nostrum cœlum et nostram terram tam magna concipiamus et omnia continentem<sup>c</sup>, ortum est ex præjudiciis : spectamus enim eam ut omnium finem, et non cogitamus æque illum<sup>d</sup> esse planetam, quique similiter moveatur ac Mars, Saturnus, etc., quæ corpora tanti non facimus. Ante autem mundi hujus et spatii creationem nihil erat, nec spatium erat, nec quicquam, et tamen Deus immensus et omnipræsens, æque ac jam est, erât; erat enim in sese; postquam autem creaturam creavit, non potuit non ei præsens esse.

a. Lire *minora*, comme dans le texte des *Principia*.

b. Voir fin de l'art. 122 et commencement de l'art. 123, III<sup>e</sup> partie des *Principes*.

c. Le texte paraît corrompu.

d. Lire *illam*.

Art. 63 : *sed tantummodo in pressione...*

Ea potest fieri absque motu : ut si nos instrumentum aliquod ferreum, aut ferrum lignumve, ita ab utrâque parte premamus nostris manibus, ut nullus tamen producat motus, quia scilicet ab utrâque parte æqualiter premitur, et æqualis est resistentia ; sic et hic contingit. Materia secundi elementi premitur ad oculum nostrum ; quia autem in illo est resistentia, premit ille vicissim materiam illam ; et sic utrinque premitur, sine tamen motu ullo. Quamvis homines jam naturam luminis ita explicatam acceptare nolint, videbunt tamen satis post 150 annos eam bonam et veram esse.

## Art. 66.

Figura hæc intelligi vix potest sine ope 8 aut circiter globulorum, quibus motus ille demonstratur, et quamvis auctor ingenium suum imaginationi adeo adsuefecisset, vix tamen ea sine globulis concipere poterat. Multo igitur difficilius alii, quia hæc a mathesi et mechanicâ pendent, et melius oculari demonstratione quàm verbali explicatione demonstrari queunt.

Art. 68 : *non esse inter se æquales...*

[N]. — Sed forsân sunt æquales ; videntur autem inæquales, quia inæqualiter a se invicem distant.

R. — Imo eo ipso sunt inæquales magnitudine ; inæqualis enim distantia stellarum pendet ab inæqualitate vorticum ipsas ambientium, quæ ideo magnitudine inæquales sunt.

Art. 83 : *angustius e regione centri...*

Ut in figura p. 78 patet materiam, inter S et F centrum vicini vorticis contentam, arctari angustiori spatio, quàm illam quæ continetur inter S et E et F, quia scilicet ab S et F arctatur et compingitur, quæ sibi muruo adjacent, ab S et E et F autem non ita compingitur, quia spatium ibi est liberum, et nihil est quod eam constringat aut compingat.

Art. 144 : *ut enim videmus turbinem...*

Comparatio hæc satis clara est. Ut enim turbo ille semper perseveraret in suo motu nisi ab aere ambiente impediretur, et quia parvus est, ideo etiam solùm per exiguum tempus, scilicet aliquot minuta, resistit : sic illæ stellæ semper perseverarent in suo motu, nisi a corporibus vicinis impedirentur. Quia autem sunt corpora valde magna, ideo facilius aeri ambienti aut aliis corporibus resistunt, idque per aliquot annorum millia. Quo enim corpus est majus, eo facilius motum continuat, et aliis corporibus resistit : ut testatur auctor se vidisse turbinem pueri cujusdam majorem, qui per horæ quadrantem fere movebatur, idque ideo quia magnus erat. Sic etiam stellæ. Turbinem autem aeri resistere patet inde, quod si propius te ei admoveas, animadvertes ventum, qui ab illâ turbinis resistantiâ et motu aeris quem ei imprimit, producitur.

Art. 150 : *ipsamque impellit...*

Interne scilicet quatenus eam per partes movet, eodem modo ut videmus ventum vesicam impellere et movere ejus partes, cùm semel illi immittitur.

Art. 50 : *plus habent superficiei...*

Hoc patet in divisione cubi. Si enim, exempli gratiâ, sumamus cubum, qui constat superficibus sex, et dividamus illum in 4 partes, habebimus superficies multo plures : sc. longe plus multiplicatur ab omni parte<sup>1</sup>.

Art. 23 : *talis propensio non sit tanta...*

LIB. IV.

[0]. — Sed quo solidius, eo majori vi recedit a centro, ut in lapide constat etiam fundæ, qui celerius movetur quàm lignum : sed corpora terrestria sunt<sup>2</sup> solidiora ; ergo...

R. — Retorqueo. [1<sup>o</sup>] Corpora enim terrestria non sunt solidiora globulis cœlestibus, cùm hi sint solidiores corporibus terrestribus,

1. MS. (*sans ponctuation*) : ... superficies multo plures multo plures sc. longe plus multiplicatur ab omni

parte. — 2. sunt *conjecture pour* simul (MS.).

aut ad minimum æque solidi, et sic celerius illis moventur. 2° Hi globuli moventur longe celerius quàm ipsa corpora terrestria; sunt enim minora, et ipsa terra est magnum corpus multis cavitatibus porisque constans, quod ideo facile motum perdit aliique corpori communicat, sic ut tam celeriter moveri non possit quàm hi globuli; et sic hi globuli terrestribus corporibus celerius moti ea detrudunt et gravia faciunt.

Art. 27 : *in æquipondio consistere...*

Ita consistit universum totum in æquipondio. Sed hoc difficilimum conceptu est, quia mathematicum et mechanicum est; nos autem machinas non satis assueti sumus considerare, et hinc omnis fere error in philosophiâ exorsus est. Licet tamen illam conspirationem videre in vento vel aere vesicæ immisso, qui similiter conspirat ad vesicam inflandam motusque in eâ producendos, et tanquam in æquipondio consistit, etiamsi diversis motibus ejus partes agitentur.

Art. 33 : *in tria præcipua genera.*

[0]. — Sed unde constant hæc tria genera nobis?

R. — Per ratiocinationem et deinceps etiam per experientiam, quæ rationem confirmat; videmus enim omnia terrestria corpora ex illis figuris constare: aqua enim constat oblongis, oleum ramosis, etc.

Art. 125 : *supra aliud oblique ducitur...*

[0]. — Sed et tum secundum lineam rectam sibi invicem occurrunt, quamvis solùm quoad aliam partem; et quæ est ratio, quomodo duo corpora juxta se quiescentia tam firmiter sibi adhæreant, cum utrumque facile moveri et sic separari possit?

R. — Cum ducuntur et moventur secundum lineas rectas, non impelluntur globuli secundi elementi inter illa intercepti; cum ergo oblique moventur et hinc inde (scilicet  $\xi$ , sic enim primo movetur vitrum celerrime hinc inde, cum calet, deinde remissius cum frigere incipit, et denique quiescit cum friget), possunt expellere illos globulos et sic sibi invicem jungi, et ita unum corpus continuum efficere; quid autem corpus continuum et immobile efficiat præter quietem, concipi non potest.

[0]. — Sed possem facile meâ manu tam parvas partes movere, quas jam video <sup>1</sup> immobiles esse.

R. — Si hoc posses, motusque tuæ manûs earum quietem superaret, non essent immobiles. Sed quomodo hoc fieri non possit, quomodoque pars tuæ manûs eas corporis duri partes contingens eis mollior sit, et proinde eas movere non possit, satis in secundo libro < Art. 63 > <sup>2</sup> ostensum est. Ex hisce autem principiis natura vitri, quæ alias tam difficilis est, facillima fit.

### EX DISSERTATIONE DE METHODO.

P. 1 : *abundare se putat...*<sup>a</sup>

[0]. — Sed multi homines obtusi ingenium exoptant sæpe melius et præstantius.

R. — Fateor; multi sunt, qui agnoscunt se deficere ab aliis ingenio, memoriâ, etc. Sed tamen unusquisque putat ita se excellere judicio, sententiam ferendi aptitudine, ut omnibus aliis in eâ re æqualis sit. Nam omnibus arrident suæ sententiæ, et quot capita tot sensus. Et hoc per bonam mentem hic intelligit auctor.

P. 15 : *ad logicam...*<sup>b</sup>

Ea potius est Dialectica, cùm doceat nos de omnibus rebus disserere, quàm Logica, quæ de omnibus rebus demonstrationes dat. Et sic bonam mentem magis evertit quàm adstruit; nam dum nos divertit et digredi facit in hos locos communes et capita, quæ rei externa sũnt, divertit nos ab ipsâ rei naturâ. In eâ autem valde exercitatus est Dn. Voetius, qui < nihil > <sup>3</sup> in libris suis habet, nisi quod ferat sententias, seu constituat decreta, asserendo « hoc ita et ita est », et quod multa testimonia conglomeret.

1. *après video*] adeo (MS.), *ad-* tive). — 2. *Manque dans le MS.* —  
*dition inutile (ou répétition fau-* 3. < nihil > *manque dans le MS.*

a. *Discours de la Méthode*, p. 1, l. 18, de la présente édition.

b. *Ib.*, p. 17, l. 16.

P. 17 : *eodem pacto se mutuo sequi...*<sup>a</sup>

[0]. — Sed annon<sup>1</sup> etiam in Theologiâ omnia ita se sequuntur et connexa sunt?

R. — Imo procul dubio; sed nos earum veritatum nexum ita consequi et intelligere non possumus, quia a revelatione dependent. Et certe Theologia nostris ratiociniis, quæ in Mathesi et aliis veritatibus adhibemus, subjicienda non est, cum nos eam capere non possimus; et quanto eam servamus simpliciore, eo meliorem habemus. Et si sciret auctor aliquem ex suâ Philosophiâ ratiocinia deducturum in Theologiâ, et in eum modum suâ Philosophiâ abusus, eum operæ suæ præneret. Possumus quidem et debemus demonstrare Theologicas veritates non repugnare Philosophicis, sed non debemus eas ullo modo examinare. Et per hoc monachi occasionem dederunt omnibus sectis et hæresibus, per suam Theologiam Scholasticam scilicet, quæ ante omnia exterminanda esset. Et quorsum opus tanto molimine, cum videamus idiotas ac rusticos æque cælo potiri posse ac nos? Et hoc certe nos monere deberet, longe satius esse tam simplicem habere Theologiam ac illi, quam eam multis controversiis vexare, et ita corrumpere, et occasionem dare jurgiis, rixis, bellis, *et similibus*, et præcipue cum hinc adsueverint Theologi adversæ partis<sup>2</sup> Theologis omnia affingere et calumniari, ut calumniandi artem plane sibi familiarem reddiderint, et vix aliter quam calumniari, etiam inadvertentes, possint.

[P. 17] : *assuefacerem ingenium meum veritati agnoscendæ...*<sup>b</sup>

Ille usus ex Mathesi vulgari hauriri non potest; ea enim constat solâ fere historiâ seu explicatione terminorum *et similibus*, quæ omnia facile per memoriam addisci possunt, quam etiam excolunt. Sed ingenium non item : ut autem illud excoli possit, opus est scientiâ mathematicâ, et ea non ex libris, sed ex ipso usu et arte hauriri debet. Auctor, quia libros nullos habebat secum, ideo eam ex sese ediscere opus habebat, quod ei etiam feliciter successit. Omnes autem homines ad eam apti non sunt, sed requiritur ad id ingenium mathematicum, quodque usu poliri debet. Ea autem

1. annon] an (MS.). — 2. après partis] suæ ajouté (MS.). *Peut-être sic mal placé?*

a. *Discours de la Méthode*, p. 19, l. 11.

b. *Ib.*, p. 19, l. 27.

haurienda est ex Algebrâ. Sed vix hîc possumus nos expedire sine præceptore, nisi velimus presso pede sequi auctoris vestigia in Geometriâ nobis exhibitâ, ut sic ad ipsam aptitudinem quævis resolvendi et inveniendi perveniamus, ut Gallus quidam Parisiis fecit. Et sic Matheseos studio opus est ad nova invenienda, tum in Mathesi, tum in Philosophiâ. Ad ea autem quæ auctor in Philosophiâ scripsit intelligenda, Mathesi non opus est, nisi forte pauca quædam in Dioptricâ, quæ mathematica sunt, excipias. Quæstiones autem simplicissimæ, in quibus auctor nos exerceri vult, sunt natura trianguli ejusque proprietates *et similia* quæ considerari debent et perpendi. Assuefacit autem Mathesis ingenium veritati agnoscendæ, quia in Mathesi reperiuntur recta ratiocinia, quæ nullibi invenias alibi. Et proinde ille qui semel assuefecerit ingenium suum ratiociniis mathematicis, habebit etiam illud aptum ad investigandas alias veritates, cùm sit ratiocinatio ubique una et eadem. Quod autem < sunt > <sup>1</sup> *quidam* in Mathesi ingeniosi, qui tamen in physicis rebus *et similibus* infeliciores sunt, non contingit ex defectu ratiocinii, sed inde quod mathesin tractarint non ratiocinando sed imaginando, et omnia egerint per imaginationem; quæ cùm in Physicâ locum non habeat, hinc contingit, quod adeo in Physicâ sint infelices. Tum etiam assuefacit Mathesis ingenium ad dignoscendum quænam ratiocinationes sint veræ et demonstrativæ, quænam probabiles et falsæ. Nam si quis in eâ solùm probabilibus nitatur, decipietur et deducetur in absurdum, et sic videbit demonstrationem non procedere ex probabilibus, quæ hîc falsis æquipollent, sed ex solùm certis. Philosophi autem cùm hoc non fecerint, non possunt unquam dignoscere demonstrationes in Philosophicis et Physicis ab argumentis probabilibus, ideoque semper fere probabilibus certant, quia etiam non credunt in realibus scientiis demonstrationes locum habere posse. Et hinc Sceptici, etc., crediderunt Dei existentiam demonstrari non posse, et multi adhuc illam pro indemonstrabili habent, cùm contrâ maxime demonstrabilis sit, et firmiter (ut et omnes veritates metaphysicæ) demonstrari possit demonstrationibus mathematicis. Si enim apud Mathematicos in dubium revocarentur omnia illa, quæ in dubium revocavit auctor in Metaphysicis, nulla certe mathematica demonstratio dari posset, cum nihilominus Metaphysicas auctor tum dederit. Ergo hæc illis certiores sunt. Et auctor ubique conatus est adhibere demonstrationes mathematicas (ut vulgo vocantur) in suâ philosophiâ, quamvis cæ ab illis, qui Mathesi assueti non sunt, ita capi non possint.

1. < sunt > manque dans le MS.

P. 20 : *non pigebit adscribere...*<sup>a</sup>

Auctor non libenter scribit ethica, sed propter pædagogos *et similes* coactus est has regulas adscribere, quia aliàs dicerent illum esse sine religione, fide, et per suam methodum hæc evertere velle.

P. 36 : *sed si nesciremus...*<sup>b</sup>

Si enim ignoraremus veritatem omnem oriri a Deo, quamvis tam claræ essent ideæ nostræ, non sciremus eas esse veras, nec nos non falli, scilicet cùm ad eas non adverteremus, et quando solùm recordaremur nos illas clare et distincte percepisse. Aliàs enim, etiamsi nesciamus esse Deum, quando ad ipsas veritates advertimus, non possumus de iis dubitare; nam aliàs non possemus demonstrare Deum esse.

P. 56 : *fortassis a senectutis debilitatione...*

An et quomodo homo ante lapsum immortalis fuisset, philosopho non est inquirendum, sed Theologis relinquendum. Quomodo etiam homines ante diluvium adeo protraxerint ætatem, philosophum superat, forsanique Deus id per miraculum et extraordinarias causas sine ullis causis physicis fecit; tum etiam potuit tum<sup>d</sup> esse alia naturæ ante diluvium constitutio, quæ per illud deterior reddita sit. Philosophus naturam ut et hominem solùm considerat, prout jam est, nec ulterius ejus causas investigat, quia hæc<sup>1</sup> illum superant. Quin autem humana vita prolongari posset, si ejus artem novissemus, dubitari non debet; cùm plantarum *et similiarum* vitam augere et prolongare possimus, quia artem earum novimus, quidni ergo etiam hominis? Optima autem vitam prolongandi via, et bonam diætam conservandi ratio est, quando vivimus et edimus *et similia* sicut bestię, videlicet<sup>2</sup> omne id quod nobis arridet, sapit, et quidem id eatenus tantùm.

[0]. — Sed hoc bene quidem procederet in corporibus bene dis-

1. hæc] *peut-être* hæ. — 2 videlicet] *signe abrèviatif* (MS.).

a. *Discours de la Méthode*, p. 22, l. 30.

b. *Ib.*, p. 39, l. 3.

c. *Ib.*, p. 62, l. 28.

d. Ce mot *tum* semble à supprimer ici.

positis et sanis, quorum appetitus est ordinatus et corpori conducens, non autem in valetudinariis.

[R]. — Verum hoc nihil ; etiamsi enim ægrotemus, manet nihilominus eadem natura, quæ etiam ideo hominem videtur in morbos conjicere, ut tanto validius se exserere possit, et impedimenta contraria despiciere, si ei obsequamur. Et forte si medici permetterent hominibus eos cibos et potus, quos valetudinarii sæpe exoptant, longe melius sæpe sanitati restituerentur, quàm per tædiosa illa medicamenta, ut id experientia etiam probat, quoniam in talibus casibus natura ipsa suû restitutionem consequi studet, quod ipsa suû optime conscia melius quàm externus medicus novit.

[O]. — Sed sunt tam infiniti cibi *et similia* ; quis delectus in iis habendus, quo ordine assumendi, *et similia* ?

R. — Hoc ipsa nos experientia docet ; semper enim scimus an cibus aliquis nobis profuerit necne, et inde semper addiscere possumus in futurum, an idem et eodem modo et ordine rursus assumendus sit necne : adeo ut, juxta Cæsaris Tiberii<sup>a</sup> (puto Catonis) effatum, nemo trigenarius mēdico opus habere debeat, quia eâ ætate satis ipsemet per experientiam, quid sibi prosit, quid obstat, scire potest. et ita sibi medicus esse.

Amstelodami, april. 20 anno 1648.

## DXV.

BRASSET A DESCARTES.

La Haye, 30 avril 1648.

MINUTE, Bibl. Nat., fr. 17900, f. 159.

*En tête* : « A M. Descartes. Du 30 avril 1648. »

*Monsieur,*

*Je ferois scrupule de vous diuertir, si l'adresse de cette lettre de Monsieur Chanut\* ne m'en donnoit vne occasion*

a. Cf. ci-avant t. IV, p. 329, l. 24.

*pardonnable. S'il vous parle d'un Panegyrique de la Reyne de Suede\*, ie preveoy que vous ferez tomber a ma charge le default de ne l'auoir point encores veu. Mais quand ie vous auray dict qu'il est depuis long tems sur la table de M. l'Amb(assadeur), vous estes si discret 5 que vous ne luy en voudrez point de mal, & si iuste que vous m'excuserez facilement. De vouloir vous dire ce qui l'a destourné de passer la veüe sur cette piece qui represente les vertus d'une Princeesse qu'il reuere au dernier poinct, ce seroit vous prendre pour un homme de l'autre 10 monde qui ne scauroit pas ce qui se passe en cettuy cy, où les affaires demandent un attachement tout entier pour en considerer les estranges mysteres, & veoyr par quel biayz on les peut attraper pour les desmeler. Enfin elles s'en vont toutes dans le precipice, sans qu'il reste autre 15 chose a ceux qui en preuoyent le malheur, hors la consolation de n'auoir rien obmiz pour les retenir. Le principal est que les nostres de France sont en bon train, & que celles de Naples continuent a nous faire esperer que ce qui nous manque icy pour l'entiere mortification des 20 Espagnolz, se retrouuera largement par dela\*. Ie m'en coniouys avec vous, & suis...*

Page 179, l. 3. — Brasset venait de recevoir des lettres de Chanut, datées du 4 avril, comme on le voit par sa réponse du 1<sup>er</sup> mai (MS. fr. 17900, f. 160 verso). Le 4 avril, Chanut répondait à la lettre de Descartes du 21 février, p. 129 ci-avant, laquelle ne partit de La Haye que le 28, et ne put arriver en Suède que tout à la fin de mars. D'ailleurs cette lettre de Chanut ne fut pas envoyée à Egmond; M. Van Bergh, que Brasset avait chargé de ce soin, la conserva, pour la remettre au philosophe de la main à la main, le 8 mai, lors de son passage à La Haye (voir lettre suivante, *éclaircissement*). — Ajoutons que cette lettre de Chanut, du 4 avril, est résumée par Descartes à Elisabeth, lettre DXXIX ci-après (*Clers., I, 81*).

Page 180, l. 2. — Ce panegyrique serait-il le même que Chanut en-

voya à Brienne, le 1<sup>er</sup> février 1648, et que nous avons cité tout au long, t. IV, p. 538 ci-avant, ou bien un autre de Freinshemius ? Il fut envoyé à La Thuillerie et à Brasset, le 7 mars; Brasset en accuse réception, le 2 avril (*Bibl. Nat., MS. fr. 17900, f. 137*). Chanut en parlait sans doute à Descartes, dans sa lettre du 4 avril, puisque Brasset s'excuse envers celui-ci de n'avoir pu le lui envoyer encore. Le même Brasset écrivit à Chanut, le 1<sup>er</sup> mai 1648 :

« Celle qu'il vous a pleu m'escrire, le 4<sup>e</sup> de l'autre moys, auroit donné vn  
 » peu de mortification a Monsieur l'Ambassadeur, en ce que le iugement  
 » de M. d'Auaux a preuenu le sien sur le Panegyrique de la Reyne de  
 » Suede, n'estoit qu'il a des sentimens si puissantz pour les vertus de cette  
 » grande Princesse, que, sans s'arrester a ce que la nature luy donne de  
 » parfait en l'exterieur, il en trouue dauantage d'vn costé que n'en ex-  
 » prime le Sr Frainshemius, et s'en persuade encore plus de l'autre que  
 » M. d'Auaux n'en scauroit conceuoir, ny vous en représenter, quelque  
 » tesmoin oculaire que vous puissiez estre. Je preueoy qu'il arriuera de  
 » cecy que vos traictz de plume en prouocqueront de pinceau, et que le  
 » filz (*le baron de la Thuillerie, fils de notre ambassadeur en Hollande,*  
 » *et qui voyageait alors en Suède*) ne reviendra point de Stokholm sans  
 » estre chargé de rapporter au pere vne preuue de ce que vous estimez  
 » avec raison et de ce qu'il aura veu de plus exquis en tout son voyage... »  
 (*Ib., f. 160 v. et f. 161.*)

Page 180, l. 21. — Voir ci-avant, page 122, note c. Brasset ne devait pas tarder à connaître l'échec des Français à Naples; car il y fait allusion dans une lettre suivante, du 6 mai (*Ib., f. 170*). D'autre part, on lit dans son *Estat mensal* : « Le 15<sup>e</sup> (de may) s'est faicte a Munster l'eschange des  
 » ratifications de la paix entre l'Espagne et M<sup>tes</sup> les Estatz. — Le 5<sup>e</sup> (de  
 » iuin) se sont faictz a la Haye des feux de ioye pour la paix entre Espagne  
 » et M<sup>tes</sup> les Estatz. L'Amb<sup>r</sup> de Portugal n'en a point fait. Le Prince de  
 » Portugal et les Amb<sup>s</sup> de Brandebourg se sont absentez. Les Residentz  
 » de France, Suede, Danemark et Hesse n'en ont point fait. » La Thuil-  
 lerie n'avait pas voulu être témoin de ces réjouissances qui célébraient un  
 échec de la politique française : « Le 31 (mai) M. de la Thuillerie est party  
 » pour Rotterdam. M<sup>tes</sup> les Estatz lui ont fait present d'vne chaisne d'or  
 » de 5 mille liures. » Brasset fait cette remarque à la date du 5 juin : « La  
 » publication de la paix s'estoit faicte a dix heures du matin, en mesme  
 » iour et mesme heure que les Contes de Hornes et d'Egmond furent  
 » excutez a Bruxelles en l'année 1568. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 588*  
*recto et verso.*)

## DXVI.

DESCARTES A CHANUT.

[Paris, mai 1648.]

Texte de Clerelier, tome I, lettre 40, p. 132-133.

*Sans date dans Clerelier, mais écrite aussitôt l'arrivée de Descartes à Paris, en réponse à la lettre de Stockholm du 4 avril, qui lui avait été remise à La Haye le 7 mai (voir éclaircissements, ci-avant, p. 180, et ci-après, p. 183).*

Monfieur,

Vous mefurez merueilleusement bien les temps, car iuftement i'ay trouué à la Haye, lors que i'estois en chemin pour venir icy, la lettre que vous vouliez que ie puffe receuoir auant mon partement de Hollande. \* Elle vint feulement en cela trop tard, que, m'estant propofé de partir le iour mefme qu'on me la rendit, ie fus contraint de differer ma réponfe iufqu'à mon arriuée en cette ville. I'ay eu cependant tout le loisir de repaffer par mon imagination la belle description que vous faites de cette chaffe, où l'on porte des liures, & ou vous me donnez eſperance que mon écrit<sup>a</sup> aura cette prerogatiue, au deſſus de beaucoup d'autres, d'eſtre reueu par la Reine de Suede. La grande eſtime que ie fais de l'eſprit de cette incomparable Princeſſe, me donne fuiet d'apprehender que cét écrit ne luy puiſſe |plaire, puis qu'ayant déia pris

a. La diſſertation ſur le *Souverain Bien*, lettre CDXCV ci-avant, p. 81. Voir auſſi la lettre DIX, p. 129.

la peine de le voir, ainſi que vous me mandez qu'elle a fait, elle n'a pas voulu neantmoins vous en dire encore ſon ſentiment. Mais ie me conſole ſur ce que vous adioutez, qu'elle s'eſt propoſée de le reuoir : car  
 5 elle ne daigneroit pas s'arreſter à cela, ſi elle n'y auoit rien trouué qu'elle approuuaſt. Et ie me flatte de cette opinion, que c'eſt plutoſt l'ordre, l'agencement & les ornemens de l'élocution qui y manquent, que non pas  
 10 la verité des penſées ; ce qui me fait eſperer plus d'approbation de la ſeconde lecture que de la premiere. Vous direz peut-eſtre que ie me donne en cecy trop de vanité. Mais ie vous prie d'en attribuer la faute à l'air de Paris, plutoſt qu'à mon inclination : car ie croy  
 15 vous auoir déia dit autrefois, que cét air me diſpoſe à conceuoir des chymeres, au lieu de penſées de Philoſophe. l'y voy tant d'autres perſonnes qui ſe trompent en leurs opinions & en leurs calculs, qu'il me ſemble que c'eſt vne maladie vniuerſelle \*. L'innocence du  
 20 deſert d'où ie viens me plaiſoit beaucoup dauantage, & ie ne croy pas que ie puiſſe m'empêcher d'y retourner dans peu de temps. Mais en quelque lieu du monde que ie ſois, ie vous prie de croire que vous y aurez, &c.

Page 182, l. 6. — Brasset écrivit à Chanut, de La Haye, le 8 mai 1648 :  
 « ... l'ay, auant finy (*sic*) ceste lettre, a vous faire les tres humbles baise-  
 » mains de M. des Cartes qui doit estre party ce matin pour France avec  
 » la flotte de Rotterdam. Il vous supplie de trouuer bon qu'il differe iusques  
 » a son arriuee a Paris de vous remercier de la lettre que vous luy auiez  
 » l'autre iour escrite, laquelle M. Van Berg son inthime amy, qui ſçauoit  
 » sa prochaine arriuee en ce lieu, luy auoit gardeé... » (*Bibl. Nat., fr.*  
*17900, f. 172.*) Voir ci-avant, p. 179, l. 3. Brasset répondait, le 8 mai, à  
 une lettre du 11 avril ; celle qui lui avait été écrite « l'autre jour », était  
 donc bien du 4 avril.

Page 183, l. 18. — Descartes arriva à Paris au moment où éclatait la lutte entre le Parlement et Mazarin. Un moment il aurait eu la pensée de retourner aussitôt en Hollande. Baillet du moins le donne à entendre : « ...quoy qu'il eût fait ses adieux à la Cour, ses amis le retinrent pendant » prés de trois mois à la ville, sans que nous sçachions s'il prit occasion » de ce long séjour pour faire quelque course en province vers ses parens. » Ses amis n'oublièrent rien pour luy rendre ce têmes fort court et fort » agréable. Et l'Abbé Picot, voyant que les prétextes de voir le grand » monde et la Cour étoient finis, luy fit tant d'instances, qu'il reprit son » ancien logement chez luy. » (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 341.)

On a vu (ci-avant, p. 140) les instructions que Descartes avait données sur son installation à Paris. On verra, *éclaircissement* de la lettre DXX, p. 199, ci-après, quelles furent ses occupations, et lui même racontera plus tard à Chanut, lettre du 31 mars 1649 ci-après, quelle impression il rapporta de ce dernier voyage.

Baillet, dans le passage cité plus haut, renvoie à « *Sorber. de Vit. Gassend. pag. 13* ». Voici la seule phrase qu'on y trouve : « ...memini vt » Renatus Cartesius, in Aulam vocatus, quam-primùm in Hollandiam » redierit, fermè insalutato Aulæ limine. » (*Gass. Op.*, Lyon, 1658, t. I.)

## DXVII.

[ARNAULD] A DESCARTES.

[3 juin 1648.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 3, p. 10-14.

*Clerselier ne donne qu'une version française, sans nom ni date, t. II, lettre 3, p. 15-21, pour cette lettre, comme pour trois qu'il imprime ensuite (lettres DXVIII, DXXIII et DXXV ci-après), et qui font, en effet, partie de la même discussion. Seule, dans l'édition française, la dernière lettre est datée : 29 juillet 1648. L'édition latine donne deux dates : 4 junij et 29 julij 1648, pour les réponses de Descartes. Elle ne nomme pas non plus l'auteur des objections.*

*Mais une note de l'exemplaire de l'Institut nous donne le nom de celui-ci, en marge de la première lettre, t. II, p. 15 : « Cette lettre est de M. Arnaud a M. Descartes, qui luy fut envoyee par M. de Beauviz de Port-Royal des Champs ; elle est datée du 15 juillet 1648. Je sçay tout cela par une lettre du Pere Quesnel. » Le témoi-*

gnage est précieux, et paraît digne de foi en ce qui concerne le nom ; seulement la date du 15 juillet se trouve en désaccord avec celle de l'édition latine pour la réponse de Descartes à ces premières objections, 4 junij.

D'autre part, Baillet, dans sa Vie de Mons. Des-Cartes, II, 347-348, se tait également sur le nom de l'auteur, un sçavant homme, dit-il, un illustre inconnu. Mais il dit que les objections ont été envoyées à Descartes, « dez environs de Paris, le XV de juillet 1648 ». D'où le savait-il, puisque Clerselier n'en disait mot ? Et si c'est par la note de l'exemplaire de l'Institut, qui donne en effet cette date, que ne reproduisait-il aussi l'autre renseignement sur l'auteur des objections ? Ou bien Baillet n'aurait-il point voulu nommer Arnauld, ni Port-Royal des Champs, (quoiqu'il n'ait pas eu ce scrupule précédemment, à propos d'une visite faite à Descartes, au nom d'Arnauld, par le même Wallon de Beaupuis, en 1644 : voir ci-avant t. IV, p. 128) ?

Voici enfin un autre document qui confirme en partie le dire du P. Quesnel. L'éditeur anonyme des Lettres d'Ant. Arnauld, Gabriel du Parc de Bellegarde, t. XXXVIII, p. vu, édit. 1775-1783, dit dans sa Préface historique et critique : « M. Baillet n'a pas connu d'autres rapports de M. Arnauld avec Descartes que ceux dont nous venons de parler. Mais une note écrite de la main de M. Arnauld sur un exemplaire de la Vie de M. Descartes par M. Baillet, que nous avons entre les mains; nous apprend que l'illustre inconnu dont il est parlé aux pages 347 et 348, est M. Arnauld lui-même. » Et l'éditeur ajoute en note : « Dans l'édition latine des Lettres de Descartes, faite à Amsterdam chez Elzevier en 1668, la première lettre de Descartes à l'inconnu est du 4 juin 1648, et celle à laquelle il répondit étoit de la veille, 3 juin. et non 15 juillet. » Le même éditeur maintient les dates de l'édition latine, et nous ferons de même, bien que l'intervalle entre la première lettre d'objections, 3 juin, et la seconde, quelques jours avant le 29 juillet, semble bien un peu long.

Viro Clarissimo Renato Descartes

S. D.

Non is sum, vir Clarissime, qui negotiosissimum otium  
 tuum altercationibus interturbare velim ; sed, cùm do-  
 5 clissimis operibus in lucem editis pro singulari tua huma-  
 nitate sæpe professus sis, si quid obscuri aut minus certi

*cuipiam videretur, te responsione illustraturum, ingratum tibi fore non existimaui, si oblato beneficio vterer, idque à te postulare auderem, ut quem in omnibus fere, quæ de prima Philosophia docuisti, tecum planè consentientem habes, vno aut altero, qui supereſt, scrupulo liberare non graueris, quos, ne te amplius morer, breuiter exponam.* 5

### DE MENTE HUMANA.

*Quæ de mentis à corpore distinctione differuisti, certè clara, perspicua, diuina mihi videntur, atque ut veritate nihil antiquius, eadem fere à S. Augustino, toto penè libro 10 de Trinitate, sed maximè capite 10, luculenter esse disputata non sine magna voluptate percepi.* 10

*Id vnum me mouet, quod in responsionibus ad obiquintas, p. 507 editionis Solianæ<sup>a</sup>, humanam nunquam mentem non cogitare asseras, eo quòd sit substantia cogitans; quòd autem non recòrdemur cogitationum quas habuit in vtero matris vel in lethargia, inde prouenire, quòd ad recordationem cogitationum quas habuit mens, quamdiu corpori est coniuncta, requiritur, ut quædam ipsarum vestigia in cerebro impressa sint, ad quæ se conuertendo, siue se applicando, recordetur: mirum autem non esse, si cerebrum infantis, vel lethargici, vestigijs istis recipiendis sit ineptum.* 15 20

*At enim in mente nostra duplex memoriæ vis necessario admittenda videtur: altera merè spiritualis, altera quæ corporeo organo indigeat. Sicut duplex cogitandi vis,* 25

a. Page 507 de la 1<sup>re</sup> édit. (Paris, Soly, 1641), ou p. 418 de la 2<sup>e</sup> (Amsterdam, Elzevier, 1642).

vt tu ipse egregiè explicas & probas<sup>a</sup> : altera, quæ purè  
 intelligit sine ope vllius facultatis corporeæ ; altera, quæ  
 ad imagines in cerebro depictas se applicat. Quare faten-  
 dum est, quod ad posteriores hasce mentis operationes at-  
 5 tinet, hoc est imaginationes, fieri non posse vt earum  
 recordemur, nisi quædam ipsarum vestigia in cerebro im-  
 pressa sint. Sed contrarium prorsus de puris intellectu-  
 nibus dicendum videtur, nempe ad earum recordationem  
 nullo modo requiri impressa illa in cerebro vestigia ; imo  
 10 verò, quamdiu puræ intellectiones manent, id fieri nullatenus  
 posse, quandoquidem nullum est ijs cum cerebro, vel  
 vlla alia re corporea, commercium.

Et sane quis credat mentem sine ope cerebri intelli-  
 gere posse, suæ verò intellectiõnis sine cerebri ope recor-  
 15 dari non posse ? Imo verò, hoc posito, de rebus spiritualibus  
 & incorporeis, qualis ipse<sup>b</sup> & Deus est, mens ratiocinari  
 non possset, cùm omnis ratiocinatio ex multarum intelle-  
 ctiõnum serie constet, quarum connexio à nobis percipi  
 non potest, | nisi priorum recordemur, dum posteriores ef-  
 20 formamus. At priorum nulla in cerebro impressa vesti-  
 gia, cùm puras illas intellectiones fuisse statuamus. Potest  
 igitur mens suarum cogitationum meminisse, sine im-  
 pressis earum in cerebro vestigijs. Alia ergo causa quæ-  
 renda est, cur, si semper mens cogitet, nemo hæcenus  
 25 earum cogitationum recordatus fuerit, quas in vtero ma-  
 tris habuerit ; præsertim cùm illas maximè claras & di-  
 stinctas fuisse necesse sit, si verum est, quod vbique asseris<sup>c</sup>,

a. Inst. : « *Medit. VI, art. 3 et 4 ; et Medit. II, art. 11 et 12.* » Voir p. 73-74 et p. 22, édit. 1642.

b. Sic. Clerselier traduit : « ...telle qu'est Dieu et luy mesme (l'esprit). » Il lisait donc : *ipsa* (mens).

c. Inst. : « *Medit. I, art. 3.* » Voir p. 8, édit. 1642.

*& quidem merito, vt mihi etiam videtur, nihil magis menti nostræ officere, quàm sensuum præiudicia, quæ tum nulla planè fuerunt.*

*Neque verò necesse videtur, vt mens semper cogitet, etiamsi sit substantia cogitans; satis enim est vt in ea semper sit vis cogitandi, vt substantia corporea semper diuisibilis est, etsi non semper actu diuidatur.*

### DE DEO.

*Rationes quibus probasti Deum existere, non tantùm ingeniosæ, vt omnes fatentur, sed etiam veræ ac solidæ demonstrationes mihi videntur, præsertim duæ priores. In tertia quædam occurrunt, quæ accuratius explicari peroptarem.*

*1. Illius demonstrationis vis in eo potissimùm consistit, quod, cùm tempus præsens à proximè præcedenti non pendeat, non minor causa requiratur ad rem conseruandam, quàm ad ipsam primùm producendam. Sed quæri potest, de quo tempore hîc agatur. Si enim de ipsius mentis duratione, quam tempus appellas, negant vulgo Philosophi ac Theologi, rei permanentis & maximè spiritalis, qualis mens est, durationem esse successiuam, sed permanentem, & totam simul, (quod quidem de Dei duratione certissimum est), ac proinde non esse in ea partes quærendas, quarum priores à posterioribus non dependant, quod tantùm de duratione motûs concedunt, quæ etiam sola propriè tempus est. Quod si respondeas, te etiam de tempore propriè dicto loqui, quod est duratio motûs, vt solis & reliquorum astrorum, nihil hoc ad mentis nostræ conseruationem pertinere videtur, quandoqui-*

dem, etiamsi nullum omnino corpus in rerum natura esse supponeretur, (sicut etiam in tertia Meditatione<sup>a</sup> nullum adhuc esse supponis), cuius motu tempus perageretur, quicquid de necessaria mentis nostræ à Deo conseruatione asseris, pondus suum habere deberet.

Quare, vt hæc demonstratio eandem, quam reliquæ, vim habeat, opus esset vt exponeres :

1. Quid sit duratio, & quomodo distinguatur à re durante ?
2. Vtrum rei permanentis ac spiritalis duratio successiua sit an permanens ?

3. Quid sit propriè tempus, & in quo à rei permanentis successione differat, si vtraque res successiua sit ?

4. Vnde tempus suam breuitatem aut longitudinem sortiatur, & vnde motus suam tarditatem aut velocitatem ?

Deinde, in eadem duratione, pro axioma<sup>b</sup> statuitur : quod potest efficere id quod maius est, siue difficilius, potest etiam efficere id quod est minus. Id verò non videtur vniuersè verum, quod axiomatis ratio postulat ;  
 possum enim intelligere, non tamen | terram suo loco mouere, cum tamen prius longè maius sit quàm posterius. Denique non maius videtur me ipsum conseruare<sup>c</sup>, quàm mihi dare perfectiones, quas mihi deesse percipio ; quandoquidem omnipotentiam, omniscientiam, &c. deesse mihi sentio, quas tamen mihi ipsi dare non possem, nisi me ipsum Deum efficerem, quod longe maius esset, quàm me ipsum conseruare.

a. Inst. : « Art. 1. » Voir p. 27 (édit. 1642).

b. Inst. : « Axiome  $\delta$ , à la fin des Rép. aux 2<sup>es</sup> Objections ; et Medit. III, art. 36. » Voir p. 185-186 et p. 44 (édit. 1642).

c. Inst. : « Medit. III, art. 36. » Voir p. 44 (édit. 1642).

*DE RE QUANTA  
A LOCALI EXTENSIONE NON DISTINCTA.*

*Rem quantam à locali extensione nulla ratione distinguere aſſeris<sup>a</sup>. Velim igitur ſcire, num rationem aliquam cogitaueris, quâ doctrinam iſtam cum catholica fide conciliet, quæ credere nos iubet, Chriſti corpus ſine locali extensione in altari præſens adefſe; ſicut non infeliciter oſendiſti<sup>b</sup>, quomodo accidentium à ſubſtantia indiſtinctio cum eodem myſterio cohærere poſſet; alioquin facile percipis, quanto periculo rem omnium ſacratiffimam exponas.* 5 10

*DE VACUO.*

*Vacuum in natura non modo nullum eſſe, ſed ne quidem vllum eſſe poſſe contendis<sup>c</sup>. Id verò omnipotentia diuinæ derogare videtur. Quid enim? An non poteſt Deus vinum intra dolium contentum in nihilum redigere, nec vllum aliud corpus in eius locum producere, nec ſinere vt vllum aliud eò introeat? Quanquam illud vltimum minime neceſſarium ſit, cum, deſtructo vino, non poſſet vllum corpus in eius locum ſubire, quin aliam partem vacuum relinqueret. Vel ergo Deus neceſſario corpora omnia conſeruat, | vel, ſi aliquod in nihilum redigere poteſt, dari etiam vacuum poteſt.* 15 20

*At, inquis, ſi daretur vacuum, omnes corporis proprie-*

a. Inst. : « Principes, 11<sup>e</sup> partie, art. 9, 10 et 11. »

b. Inst. : « Rép. aux IV<sup>es</sup> obj., art. 7. » Voir p. 284 (édit. 1642). — Cf. ci-avant, lettres CCCLXVII et CDXVII, t. IV, p. 161 et p. 344.

c. Inst. : « Principes, partie II, art. 16. »

tates ipsi competere, ut longitudo, latitudo, profunditas, diuisibilitas, &c.; ergo verum esset corpus.

Respondeo, nullam ipsi vacuo proprietatem competere, utpote quod nihilum est, sed tantum dolij concauitati,  
 5 cuius partes tot pedibus à se inuicem distant, &c. Et sane corpus, intra dolij latera contentum, nihil ad hoc conferre videtur, vnde non mirum, si, illo ablato, eadem proprietates ei concauitati conueniant. Cum enim dolium & vinum, vel quodcunque aliud corpus, intra dolij latera contentum, sint duæ substantiæ planè diuersæ, vtraque sine  
 10 altera completè cogitari potest. Quæro ergo, dum dolium seorsim considero, an non mensurare possim eius concauitatem & perscrutari quot pedibus à fundo distet, quæ sit diameter concauitatis cylindricæ, & reliqua huius modi?  
 15 Quare hæc solum remanere aio, corpore illo contento in nihilum redactò; non verò quæ illi corpori seorsum competebant, ut quod illius partes à se mutuo disiungi possent, & varijs motibus agitari.

Vtut sit, libentius faterer ignorantiam meam, quàm  
 20 in animum inducerem meum, Deum corpora omnia necessario conseruare, vel saltem nullum ex ijs posse in nihilum redigere, quin statim aliud creet.

Hæc sunt, Vir clarissime, quæ pro solita tua eruditione & perspicuitate paulo clarius à te explicari non infructuosum fore existimem. Quod si ignoti hominis preces tanti  
 25 apud te non fuerint, at veritas ipsa, cuius solius amore hæc ad te conscripsi, id à te suo iure repetet, &, ut spero, impetrabit.

## DXVIII.

DESCARTES POUR [ARNAULD].

Paris, 4 juin 1648.

Texte de l'édition latine, tome II, lettre 4, p. 14-16.

*Clerselier ne donne qu'une version française, tome II, lettre IV, p. 21-23, sans nom ni date, avec ce titre : « Response de M<sup>r</sup> Descartes » (à la précédente, c'est-à-dire notre lettre DXVII). Voir pour la date et le nom du destinataire, ci-avant, p. 184, prolégomène.*

Etſi auct̄or obiectionum, quæ heri mihi datæ ſunt, nec facie nec nomine notus eſſe voluerit, ea tamen parte, quæ melior eſt, nempe ingenio, ignorari non poteſt. Et quia hoc valde perſpicax atque eruditum eſſe deprehendo, non pudebit me ab eo ſuperari & 5 doceri. Quia vero ſe, non altercandi, ſed ſolius veritatis detegendæ ſtudio teneri proſitetur, non niſi paucis hîc reſpondebo, vt aliquid ad colloquium reſeruem ; nam cum altercatoribus quidem tutius ſcriptis, ſed cum ijs, qui verum quærunt, commodius 10 viua voce agi puto.

Duplicem memoriæ vim admitto ; in mente autem infantis nullas vnquam intellectiones puras, ſed confuſas ſenſationes duntaxat fuiſſe mihi perſuadeo ; & quamuis confuſæ iſtæ ſenſationes veſtigia quædam 15 ſua in cerebro relinquunt, quæ in reliquam vitam ibi manent, non tamen ſufficiunt vt aduertamus ſenſationes, quæ nobis adultis adueniunt, ſimiles eſſe ijs quas in vtero matris habuimus, ſicquæ ipſarum recor-

demur; quia hoc pendet à quadam reflexione intellectûs siue memoriae intellectualis, cuius in vtero nullus vsus fuit. Atqui necessarium videtur vt mens  
 5 essentiam, quemadmodum extensio constituit essentiam corporis, nec concipitur tanquam attributum, quod potest adesse vel abesse, quemadmodum in corpore concipitur diuisio partium vel motus.

Quæ proponuntur de duratione & tempore, nituntur opinione scholarum, à qua valde dissentio:  
 10 quod scilicet duratio motûs sit alterius naturæ, quàm duratio rerum non motarum, vt in art. 57 primæ partis Principiorum explicui. Et quamuis nulla corpora existerent, dici tamen non posset duratio mentis  
 15 humanæ tota simul; quemadmodum duratio Dei; quia manifeste cognoscitur successio in cogitationibus nostris, qualis in cogitationibus diuinis nulla potest admitti; atqui perspicue intelligimus fieri posse vt existam hoc momento, quo vnum quid cogito, &  
 20 tamen vt non existam momento proxime sequenti, quo aliud quid potero cogitare, si me existere contingat.

Axioma, *quod potest maius, potest etiam minus*, cùm de causis primis & non aliunde limitatis quæstio est, mihi videtur per se notum; sed cùm agitur de causa  
 25 ad aliquem effectum determinata, vulgo dicitur maius esse pro tali causa, si producat alium effectum, quàm si producat illum ad quem est determinata & apta; quo sensu maius est pro homine terram loco mouere, quàm intelligere. Est etiam maius se conseruare, quàm  
 30 sibi dare quasdam ex perfectionibus quas nobis deesse percipimus; atque hoc sufficit ad vim argumenti,

quamvis fortasse minus fit, quàm sibi dare omnipotentiam totam simul, aliasue perfectiones diuinas collectiue sumptas.

Cùm ipsummet Concilium Tridentinum explicare noluerit, quo pacto corpus Christi fit in Eucharistia, scripseritque *illud ibi esse ea existendi ratione, quam verbis exprimere vix possumus*, vererer crimen temeritatis, si quid eà de re determinare auderem; coniecturas autem meas viva voce malim exponere, quàm scriptis.

Denique de vacuo vix quicquam scribendum habeo, quod non iam alicubi in meis Principijs Philosophiæ reperiatur; quæ enim hîc vocatur dolij concauitas, meo iudicio est corpus, tres habens dimensiones, & perperam ad dolij latera refertur, tanquam si nihil esset ab illis diuersum.

Sed hæc facilius alloquio discuti possunt, ad quod libentissime se offert virorum omnium candoris & veritatis amantium studiosissimus cultor.

Parisijs, 4 Iunij 1648.

RENATUS DESCARTES.

## DXIX.

ELISABETH A DESCARTES.

Crossen, 30 juin [1648].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 132-134, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Réponse à une*

lettre (perdue) que Descartes avait écrite le 7 mai (l. 4-5 ci-dessous), pour annoncer son départ de Hollande.

*Monsieur Descartes,*

L'enflure que i'ay eu au bras droit, par la faute d'un chirurgien qui m'a coupé partie d'un nerf en me seignant, m'a empesché de respondre plustost à vostre lettre  
 5 du 7<sup>e</sup> de may, qui me represente un nouuel effet de vostre parfaite generosité, au regret que vous auez de quitter l'Hollande pour y pouuoir esperer de m'y faire iouir de l'vtilité de vostre conuersation, qui veritablement est le plus grand bien que i'y attendois & l'vnique suiuet qui m'a  
 10 fait songer aux moyens d'y retourner, à quoy l'accommodement des affaires d'Angleterre m'auroit autant serui que le desespoir d'en voir en celles d'Allemagne.

Cependant on parle du voyage que vous auez proposé autrefois, & la Mere de la personne à qui vostre ami a  
 15 donné vos lettres\*, a reçu ordre de le faire reussir sans qu'on sache en son pais que cela vient de plus loïn que de son propre mouuement. On a mal choisi la bonne femme pour menager un secret, elle qui n'en eut iamais. Toutes-  
 20 fois elle fait le reste de sa commission avec beaucoup de passion, & voudroit qu'un tiers y volast; ce qu'il n'est point en dessein de faire, mais il l'a remis à la volonté de ses parens, qui sera sans doute pour le voyage, & s'ils enuoyent l'argent qui y est necessaire, il est resolu de l'entreprendre, puisque en cette conioncture il aura moyen  
 25 peut estre d'y rendre seruice à ceux à qui il le doit, & qu'il pourra retourner avec la bonne femme sus mentionnée, qui ne pretend pas d'y demeurer non plus. Il n'y

a que cecy de changé des raisons qui vous ont esté écrites contre le dit voyage, & la mort de cette femme (qui est assez maladiue), ou qu'elle soit obligée de partir auant que la réponse des parens de l'autre arriue, sont les plus apparentes pour le rompre. J'ay receu, passé trois semaines, vne lettre fort obligeante du lieu de question, pleine de bonté & de protestations d'amitié, mais qui ne fait nulle mention de vos lettres, ni de ce qui a esté dit cy dessus; aussi on ne l'a mandé à la bonne femme que de bouche par vn expres.

Je ne vous ai pas encore rendu conte de ma lecture de la version françoise de vos Principes de philosophie. Combien qu'il y ait quelque chose dans la preface, sur quoy j'ay besoin de votre explication, ie ne l'aioute pas icy, parce que cela engrossiroit trop ma lettre. Mais ie pretens vous en entretenir vne autre fois, & me promets qu'en changeant de demeure, vous conseruerez tousiours la mesme charité pour

Vostre tres affectionnée amie à vous seruir,

ELISABETH.

M. Descartes.

De Crossen, ce  $\frac{20^{me}}{30}$  de iuin.

Page 195, l. 15. — « Vostre amy » veut dire Chanut, Résident de France à Stockholm. « La personne à qui il a donné vos lettres » n'est autre que Christine, reine de Suède, et « la mère de cette personne » est la reine douairière, Marie-Eléonore de Brandebourg. Nous avons vu ci-avant (t. IV, p. 629, note a), que cette dernière avait quitté la Suède en 1640, et s'était retirée d'abord en Danemark, puis l'année suivante dans le Brandebourg, auprès de l'Electeur Frédéric-Guillaume, son neveu. Elle ne retourna en Suède que cette année 1648, et revint à Stockholm, le 19 août.

6 de (après lieu)] en (F. de C.). — 15 en grossiroit (*id.*). — 22 Krossen (*id.*).

Il fut un moment question, pour Elisabeth, de l'accompagner dans ce voyage ; car la tierce personne, ou « le tiers », dont elle parle ensuite (p. 195, l. 20), n'est autre qu'elle-même. Seulement son départ était subordonné à deux conditions : la permission de ses parents (c'est-à-dire de la reine de Bohême, sa mère, et de ses frères, les princes palatins), et surtout un envoi d'argent dont elle avait besoin. Nous verrons que le projet n'aboutit pas, lettres DXXII et DXXVI ci-après, et le vif chagrin qu'en ressentit la princesse.

## DXX.

## DESCARTES A ELISABETH.

[Paris, juin ou juillet 1648.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 41, p. 133-134.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date. Mais les événements que Descartes mentionne dans cette lettre permettent de la dater. L'Arrêt d'Union du Parlement avec les autres Cours souveraines (Chambre des Comptes, Cour des Aides, Grand Conseil), dont il parle comme d'un fait accompli, est du 13 mai 1648 ; mais la Reine-Régente, Anne d'Autriche, s'y opposa d'abord et fit défense aux députés de se réunir, comme ils étaient convenus, à la Chambre Saint-Louis ; son opposition ne cessa que le 22 juin. Plus tard les propositions de la Chambre Saint-Louis furent sanctionnées par déclarations royales (11, 13 et 18 juillet). Or Descartes parle au moins de la permission de la Reine (p. 198, l. 11). Cette lettre a donc été écrite fin de juin ou commencement de juillet. — D'autre part, Elisabeth y répond manifestement par la lettre DXXII ci-après, qu'elle écrivit entre deux autres, la DXIX, du 30 juin, p. 194, et la DXXVI ci-après, du 23 août. La lettre du 30 juin et celle-ci se croisèrent en chemin. Descartes, trouvant que la réponse à sa lettre du 7 mai (ci-avant, p. 165, l. 4-5) tardait un peu, aura écrit de nouveau, tandis que la princesse répondait.

Madame,

Encore que ie sçache bien que le lieu & la condition où ie suis ne me sçauroient donner aucune occasion

d'estre vtile au seruice de vostre Alteſſe, ie ne ſatis-  
ferois pas à | mon deuoir, ny à mon zele, ſi, apres eſtre  
arriué en vne nouvelle demeure, ie manquois à vous  
renouueller les offres de ma tres-humble obeiffance.  
Le me ſuis rencontré icy en vne conioncture d'affaires, 5  
que toute la prudence humaine n'eufft ſçeu preuoir.  
Le Parlement, ioint avec les autres Cours ſouueraines,  
ſ'assemble<sup>a</sup> maintenant tous les iours, pour deliberer  
touchant quelques ordres qu'ils pretendent deuoir  
eſtre mis au maniment des finances, & cela ſe fait à 10  
preſent avec la permiſſion de la Reine, en forte qu'il y  
a de l'apparence que l'affaire tirera de longue<sup>b</sup>; mais il  
eſt mal-aiſé de iuger ce qui en reüſſira. On dit qu'ils  
ſe propoſent de trouuer de l'argent ſuffiſamment pour  
continuer la guerre, & entretenir de grandes armées, 15  
ſans pour cela fouler le peuple; ſ'ils prennent ce  
biais, ie me perſuade que ce ſera le moyen de venir  
enfin à vne paix generale. Mais, en attendant que cela  
ſoit, i'euffe bien fait de me tenir au païs où la paix eſt  
deſia; & ſi ces orages ne ſe diſſipent bien-toſt, ie me 20  
propoſe de retourner vers Egmond dans ſix ſemaines  
ou deux mois, & de m'y arreſter iuſques à ce que le  
ciel de France ſoit plus ſerain. Cependant, me tenant  
comme ie fais, vn pied en vn pays, & l'autre en vn  
autre, ie trouue ma condition tres-heureuſe, en ce 25  
qu'elle eſt libre. Et ie croy que ceux qui ſont en grande  
fortune different dauantage des autres, en ce que  
les deplaiſirs qui leur arriuent, leur ſont plus ſen-  
ſibles, que non pas en ce qu'ils iouiſſent de plus de

a. S'asſemblent (*Clers.*).

b. En longueur (*Inst.*).

plaisirs, à cause que tous les contentemens qu'ils peuvent auoir, leur estant ordinaires, ne les touchent pas tant que les afflictions, qui ne leur viennent que lors qu'ils s'y attendent le moins, & qu'ils n'y sont  
 5 aucunement preparez ; ce qui doit seruir de consolation à ceux que la fortune a accoutumez à ses disgraces. Je voudrois qu'elle fust aussi obeïssante à tous vos desirs, que ie seray toute ma vie, &c.

Ce fut pendant ce séjour de Descartes à Paris que le jeune abbé d'Estrées (« il n'étoit encore âgé que de 20 ans », dit Baillet, II, 341) ménagea une réconciliation entre Gassend et le philosophe. Nous avons là-dessus deux documents : 1° Un récit de Sorbière, dans la *Vie de Gassend*, qui sert de préface au tome I des *Œuvres*, publié en 1658 ; 2° des rectifications à ce récit, faites par Adrien Auzout, dans une lettre qu'il écrivit de Rome, le 8 août 1689. Cette lettre était adressée à l'abbé Nicaise, qui, sur la demande de Baillet, « avoit pris la peine d'écrire à Rome d'où M. Auzout, » *qui avoit vû Descartes à Paris*, envoya ce que la mémoire put lui sug-  
 » gérer ». (BAILLET, *préface*, p. xxvi.)

Voici d'abord le récit de Sorbière :

« Ita se gessit Vir optimus in refutando Cartesio, vt præter lepidè quædam dicta nihil inuenias quod aduersarium pungat ; vel si quid tangat  
 » cutim extremam, illud quidem blandè, modestè, et cum significatione  
 » quadam beneuolentiæ introrsum latentis, et cui renouandæ paratissimus  
 » esset. Quemadmodum reipsa fuit, vbi elapso vix quinquennio occasio-  
 » nem habuit Cartesium Lutetiæ amplectendi, et pronom affectum in  
 » laudes tanti Viri patefaciendi, copulâ scilicet tantorum Virorum Abbate  
 » Cæsare Estræo, qui nunc Episcopus Laudunensis factus... Illustris-  
 » simus ille Præsul prandio excipere voluit vnâ cum Gassendo, Cartesio  
 » et Ioanne Launoio suo Theologo Parisiensi, Ægidium Personerium  
 » Roberualium Mathematicum, Michaellem Marollum Abbatem Villalu-  
 » pensem, R. P. Marinum Mersennum et Hilarionem à Costa, Mariual-  
 » lium illum Abbatem qui in Americam transfretaturus in ipso portu  
 » Lutetiæ Parisiorum naufragium fecit. Gassendi oborta noctu inualetudo  
 » non permisit ut conuiuia adesset ; itaque ad illum sub vesperam prop-  
 » rarunt, Magistro conuiuij duce, et deleta fuit omnino præteritorum  
 » memoria. Sarta enim tectaque deinceps mansit inter illos amicitia, sal-  
 » tem per Gassendum, qui honorificam in Opere posthumo nunc in lucem  
 » prodeunte Cartesii mentionem fecit ; quamquam non prorsus exuisse  
 » hostilem animum visus fuerit Cartesius in responsionibus Gallicis ad  
 » Instantias eodem anno editis. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. I, p. 19  
 de la préface non paginée.)

Baillet (*Vie de Descartes*, II, 341-342) ne fait que paraphraser le récit de Sorbière. La lettre d'Auzout lui sert d'abord à confirmer ce récit, puis à le compléter de la manière suivante :

« Les premiers momens de liberté que l'indisposition laissa à M. Gassendi, furent employez à rendre la visite à M. Descartes, chez qui, après s'être accusez mutuellement de trop de crédulité l'un envers l'autre, ils s'excusèrent ensuite avec la même bonne foy sur le caractère de l'esprit philosophique, qui traite quelquefois avec trop d'indifférence ce qui s'appelle éclaircissemens nécessaires sur des sujets de mécontentement. [En marge : Lettr. MS. du 8 Août 1689, de Rome par M. Auzout.] M. Descartes retourna encore depuis chez M. Gassendi, avant son départ pour la Hollande. Ils renouvelèrent de la meilleure foy du monde les protestations de l'amitié éternelle dont ils avoient, pour le dire ainsi, prêté le serment entre les mains de Monsieur l'Abbé d'Estrées, et se séparèrent dans une résolution sérieuse de ne plus écouter les suggestions intérieures de leur jalousie, qui ne devoit plus être qu'une louable émulation, pour les exciter davantage à fournir la carrière qu'ils couroient avec tant de gloire et de succès par des routes différentes. » (BAILLET, II, 342-343.)

Mais surtout Baillet invoque la lettre d'Auzout pour rectifier la date de la réconciliation : elle eut lieu l'été de 1648, et non pas, comme Sorbière tentait de le faire croire, en 1647 (cinq ans après la publication des Méditations, *elapso vix quinquennio*). La rectification a son importance : Sorbière concluait, en effet, que Gassend avait bien gardé la foi jurée, mais non pas Descartes, qui, dans sa réponse à la *Disquisitio metaphysica* de son adversaire, aurait dépassé les bornes. « Mais », remarque Baillet, « cet homme... n'a pû ignorer que cette réponse de M. Descartes, qui d'ailleurs est assez modérée, avoit été composée incontinent après son premier voyage de France [en marge : 1644, à la fin], et qu'elle avoit été imprimée à Paris six mois avant son second voyage [id. : 1647], auquel il met cette fameuse réconciliation de nos deux philosophes [id. : il n'eut pas le loisir de voir le monde à Paris en 1647] ; quoique nous soyons obligez de la remettre encore un an plus tard que luy, pour ne nous point écarter du sentiment de ceux qui savent très-certainement qu'elle s'est faite à son dernier voyage, au mois de juillet de l'an 1648. » (*Vie de Mons. Descartes*, II, 343.)

Remarquons cependant que Mersenne, dans une lettre à Sorbière, du 5 nov, 1646, parle déjà d'une amitié contractée entre Descartes et Gassend (ci-avant, tome IV, p. 515. Cf. *ibid.* lettre CDXXII, p. 362).

Quant à la date exacte de la réconciliation de 1648, elle est certainement antérieure au 27 juillet, jour où Mersenne (qui fut de la fête) tomba malade. Gassend, dans une lettre à Louis de Valois, datée de Paris, *nonis iunij* (5 juin) 1648, dit qu'il vient d'avoir la visite de Mersenne et de quelques amis (*Gass. Op.*, VI, 286). Venait-on préparer la prochaine réconciliation des deux philosophes ?

« Ce fut le jour de la réconciliation des deux Philosophes que M. de  
 » Roberval entreprit, pour la première fois, de démontrer l'impossibilité  
 » du mouvement sans le Vuide. M. Descartes, à qui s'adressoient per-  
 » sonnellement les prétentions de ce Mathématicien, ne fit point diffi-  
 » culté de répondre d'abord à toutes ses objections. Mais il le fit avec  
 » tous les égards qui étoient dûs à la présence de Monsieur l'Abbé d'Es-  
 » trées et de sa compagnie, sans changer la face d'une conversation hon-  
 » nête et paisible. [*En marge* : Lettr. MS. de M. Auz. du 8 Août 1689,  
 » etc.] L'humeur de M. de Roberval, qui avoit partout besoin de l'indul-  
 » gence de ceux à qui il avoit affaire, ne s'accommodoit pas assez du  
 » flegme qui accompagnoit ordinairement les discours de M. Descartes.  
 » Aussi ne fut-il pas long-têms sans s'échauffer. Ni la considération du  
 » respect dû à M. l'Abbé d'Estrées, ni la modération de M. Descartes, ne  
 » purent éteindre ou ralentir ce feu. »

« Il en fit ressentir les effets en d'autres occasions à M. Descartes,  
 » pendant le reste de son séjour à Paris. Les Mathématiciens de la ville  
 » s'assembloient souvent, ou chez l'Abbé Picot son hôte, ou aux Minimes  
 » de la Place royale jusqu'au fort de la maladie du P. Mersenne, pour  
 » avoir la satisfaction de conférer avec luy, ou pour faire leurs observa-  
 » tions en sa présence. [*En marge* : De tous ces Sçavans il ne reste plus  
 » que M. Auzout et M. Bouilliaud qui soient vivans.] De tant de Sça-  
 » vans que M. Descartes voyoit avec plaisir, M. de Roberval étoit le seul  
 » qui luy fût devenu formidable par son humeur ; et pour tempérer un  
 » peu sa joye, M. de Roberval ne s'absentoit presque d'aucune des  
 » assemblées où il se trouvoit. On y répétoit souvent l'expérience du  
 » Vuide, non pour l'instruire d'une chose qui ne luy étoit pas nouvelle,  
 » mais pour luy en faire voir toutes les manières différentes qu'on avoit  
 » inventées depuis peu, et qu'on (*lire* : il ?) n'avoit pas encores vuës. Il ne  
 » s'y donnoit point d'autre part que celle de spectateur ; c'est pourquoy il  
 » y parloit peu, et seulement pour marquer comment ces expériences s'ac-  
 » cordoient avec ses principes. Il se contentoit d'écouter les autres ; et soit  
 » qu'il suivit les mouvemens de sa retenuë ordinaire, soit qu'il voulût  
 » éviter la dureté des reparties de M. de Roberval, il refusa presque tou-  
 » jours de s'expliquer, lorsque la compagnie l'en prioit, voyant sur tout  
 » que la plupart étoient dans l'opinion du Vuide effectif, qu'il n'admet-  
 » toit point. [*En marge* : Voyez ci-dessus au sujet de l'examen que Des-  
 » cartes fait du livre de Galilée<sup>a</sup>. Voyez aussi les lettres MSS. à Mersenne  
 » de l'an 1647, etc.<sup>b</sup>.] Mais il ne laissa point de détromper ceux qui  
 » croyoient qu'il n'avoit pas encore songé jusqu'alors à la pesanteur de  
 » l'air comme à la cause des effets que le vulgaire des Philosophes avoit  
 » toujours attribué à l'horreur du Vuide. C'est une observation qu'il avoit  
 » faite long-têms auparavant, et même devant Torricelli, par qui tous ces

a. Cf. t. II, p. 382

b. Voir ci-avant, lettre D, p. 98.

» sçavans Mathématiciens de Paris confessoient avoir été devancez dans  
 » cette opinion. »

« Ce fut en l'une de ces assemblées, qui ne se tenoit ce jour là ny chez  
 » l'Abbé Picot ny aux Minimes, mais chez une personne de marque, que  
 » M. de Roberval entreprit de pousser entièrement M. Descartes à bout  
 » sur tous les points de sa Physique ausquels il étoit contraire. Quoy  
 » qu'il affectât de parler un langage tout à fait opposé à celui de l'Ecole,  
 » il n'en étoit pas plus uni de sentimens avec M. Descartes. Il l'attaqua  
 » non seulement sur le Vuide et sur l'impossibilité du mouvement dans  
 » le Plein, mais encore sur les Atomes, qu'il rejettoit, et sur la matière  
 » qu'il supposoit divisible à l'indéfini. Il l'entreprit d'un ton si magistral  
 » et si semblable à celui dont il avoit coûtume d'épouvanter les écoliers  
 » de sa classe, que M. Descartes, qui n'étoit point venu en France pour  
 » disputer, en parut étourdi ; et la crainte de retrouver un second Voetius  
 » dans ce professeur, fit qu'il aima mieux se taire que de luy laisser  
 » prendre pied sur ce qu'il pourroit luy dire pour l'embarquer dans des  
 » contestations. Il témoigna néanmoins à la compagnie qu'il ne s'abste-  
 » noit de répondre à M. de Roberval que pour l'obliger de mettre ses  
 » difficultez par écrit, et qu'il s'offroit en ce cas là de le satisfaire. Il  
 » n'étoit rien de plus raisonnable, rien de plus digne d'un Philosophe  
 » pacifique ennemi de la chicane, que cette proposition que lui faisoit  
 » M. Descartes. C'étoit le moyen le plus naturel pour prévenir la sur-  
 » prise et l'équivoque, pour se posséder plus parfaitement, et pour exa-  
 » miner avec plus de loisir et de sang froid les raisons de l'un et de  
 » l'autre. M. de Roberval ne voulut pas se soumettre à une condition si  
 » juste ; et il ne fut pas plutôt sorti de l'assemblée, que, s'imaginant pou-  
 » voir prendre droit sur le silence de M. Descartes, il se vanta par tout  
 » qu'au moins une fois en sa vie il avoit sçû luy fermer la bouche.  
 » M. Descartes ne jugea point à propos de relever une si sottise vanité, et  
 » il crut devoir abandonner pour toujours M. de Roberval à sa propre  
 » complaisance. » (BAILLET, II, 344-346.)

## DXXI.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Paris, juin ou juillet 1648.]

AUTOGRAPHE, Paris, Bibliothèque de l'Institut.

*Une demi-feuille, pliée en deux ; les trois premières pages entière-  
 ment remplies ; en travers de la quatrième, l'adresse. Sur la première*

page, en haut et à droite, (65), numéro du classement de dom Poirier; en bas et à gauche, 11, numéro d'un classement primitif à rebours. Cette lettre a été publiée par Clerselier avec quelques variantes, tome III, lettre 118, p. 618-621, et l'exemplaire de l'Institut donne l'indication suivante : « Voir la 73<sup>e</sup> (récrit au-dessus de 11 barré) de M. de la Hire, sur laquelle elle a été collationnée. » — Point de date sur l'autographe; mais une main inconnue a ajouté en marge de la première page : (1648), et au-dessous : v. d. (vraie date). En outre, la lettre ne paraît pas avoir été cachetée (aucune trace de cachet de Descartes sur l'adresse), et ne mentionne pas le domicile du destinataire. On peut en inférer qu'elle n'a pas été confiée au courrier ordinaire et qu'elle ne fut pas envoyée d'Égmond à Paris, mais écrite à Paris même et portée par un commissionnaire à Mersenne pour lui être remise en mains propres. Elle serait donc datée de juin ou juillet 1648, antérieurement à la maladie de Mersenne, qui commença le 27 juillet. Descartes ne paraissait plus d'humeur à s'occuper encore de Roberval; mais il aurait cédé aux instances de son ami, et examiné un opusculé dirigé d'ailleurs contre lui.

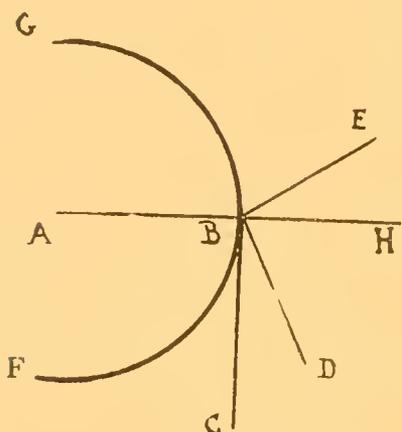
Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Je n'ay leu que les 15 premières pages de l'escrit  
 que vous auez voulu que ie viffe, pour ce que c'est  
 feulement iufques la que vous m'auiez dit qu'il estoit  
 5 fait mention de moy. Mais ie vous auouë que ie les ay  
 admirées, en ce que ie n'y ay | trouué aucune chose  
 qui ne fust fauffe, excepté celles qui font tirées de mes  
 escrits, & que l'auteur monstre en auoir tirees, d'au-  
 tant qu'il se fert de mes propres paroles pour les expri-  
 10 mer; et s'il en change quelques vnes, comme lorsqu'il  
 nomme l'*impression* ce que ie nomme la viteffe, & la  
*direction* ce que ie nomme la determination a se mou-  
 uoir vers certain costé, cela ne fert qu'a l'embarasser.

2 : 15] quinze. — 4 auiez] auez. — 4-5 qu'il... moy] que i'y estois refuté. — 7 font... de]

se trouuent en. — 13 vn ajouté avant certain. — embarasser] embrouïller.

L'une de ses principales fautes est à la fin de la 2<sup>e</sup> page, où ayant mis pour axiome une conclusion qui est de moy, à sçavoir que, dans le cercle GBF, le



mobile qui vient de G vers B tend vers C, lorsqu'il est au point B, il le prouve ridiculement en disant que la nature ne souffre rien d'indéterminé, & qu'il n'y a point d'autre ligne que BC qui soit icy déterminée. Car qui empêche de dire que le mobile ira de B vers H plutôt que vers C, vû que BH

est aussi déterminée que BC & qu'on sçait que ce mobile tend à s'éloigner en ligne droite du centre A vers H ?

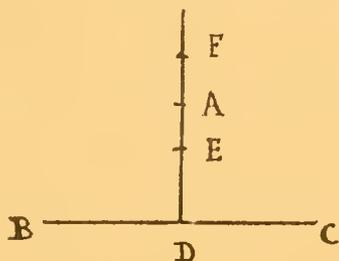
En la p. 9 il a une distinction absurde entre deux fortes d'impressions, l'une par laquelle les cors sont chassés, l'autre par laquelle ils sont attirés. Car il n'y a aucune attraction telle qu'il l'imagine, & si ce qu'il nomme l'impression est la vitesse du mouvement dans le corps qui se meut, ainsi qu'on le doit prendre pour donner quelque sens à tout ce qu'il dit, il est certain qu'il n'y en a que d'une sorte ou espèce, & qu'elle est la même dans l'aymant ou le fer & les autres corps.

Mais la principale de ses fautes est en la page 10,

1 de ses] des. — 2 : 2<sup>e</sup>] seconde. — axiome] maxime. — 5-6 lorsqu'il... B omis. — 15 après aussi] bien ajouté. — ce] le. — 17 vers H omis. — 18 En] Dans.

— p. 9] page neuvième. — il y a. — 20 et ajouté avant l'autre. — 25 la] tout de. — 26 dans ajouté avant le fer. — &] que dans. — 27 : 10] dixième.

ou il prend pour principe vne chose qui est apertement fausse, a sçauoir que, si A est meü vers D par vne ligne perpendiculaire a l'obstacle BC, il fera reflexi en telle sorte que, s'il ne communique rien de son impression a l'obstacle, il retournera precisement en A &c. Car, bien que les corps pesans retournent a peu pres en cete sorte, lorsque leur seule pesanteur les porte directement vers le centre de la terre, c'est chose absurde d'en faire vn principe, pour ce que ce n'est pas l'impression qu'ils ont estant au point D, qui les fait ainsy retourner, mais l'action de leur pesanteur qui continuë en eux pendant qu'ils remontent; & le mesme n'arriue point, quand la ligne BC n'est pas parallele a l'Horizon, ny quand le mobile est poussé d'A vers D par vne autre force que sa seule pesanteur.

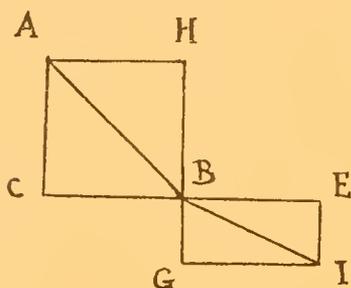


Son absurdité paroist encore mieux dans les 3 pages suiüantes, ou, par le moyen de ce faux principe, il pretend demonstrier la quantité des reflexions & refractions d'vne façon que l'experience contredit euidenment. Car, par son pretendu raisonnement, en supposant que la bale qui vient d'A vers B rencontre la superficie CBE qui luy oste la moitié de son impression ou de sa vitesse, il dit que, si on fait BE egale a CB & qu'on prene EI egale a la moitié de AC, la

2 est *omis*. — 3 a] rencontre.  
— 5 retournera] reuiendra. —  
9 vne *ajouté avant* chose. —

20 Et *ajouté avant* son. — 3]  
trois. — 22 des *ajouté avant*  
refractions.

refraction fera aller cete bale de B vers I; en forte que, de quelle grandeur que soit l'angle d'incidence ABH, AC, qui est la tangente de son complement,



fera toujours double de EI, qui est la tangente du complement de l'angle rompu GBI.

D'ou il suit que les proportions qui seront entre les sinus de ces deux angles ABH & GBI doivent estre differentes, selon que l'angle d'in-

cidence ABH est supposé plus grand ou plus petit, & qu'il ne peut estre supposé si grand que le mobile ne passe au dessous de la superficie CBE, au lieu que l'experience montre euidement que cet angle ABH peut estre si grand que le mobile ne passera point au dessous de cete superficie CBE, mais se reflexira vers l'autre costé; et que, lorsqu'il passe au dessous en souffrant refraction, il y a toujours mesme proportion entre les sinus de l'angle d'incidence & de l'angle rompu, encore que la grandeur de cet angle d'incidence ABH se change.

En suite de ces beaux raisonnemens, cet autheur dit p. 13 que i'ay manqué, en ce que, pour demonstrier la reflexion, ie ne me suis pas serui d'un raisonnement semblable au sien, comme si c'estoit vne faute de n'a-

a. *vers*, correction de Descartes au-dessus de *de* écrit d'abord, puis barré.

2 quelle] quelque. — 17 vers] de. — 18 lorsqu'il] lorsque le mobile. — 18-19 en... refrac-

tion] de cette superficie. — 24 : p.] dans la page.

voir pas imité les fautes d'un autre : & il montre  
n'avoir point de Logique naturelle; car, encore qu'il  
n'auroit pas failli, il infereroit mal de dire que j'ay  
deu fuiure son raisonnement, pour ce qu'on peut sou-  
5 uent demonstrier vne mesme chose en plusieurs façons.

En second lieu, il dit qu'en ma Diop., p. 17, lig.  
derniere, ie confons la determination du mouuement  
avec sa vitesse; ce qui est tres faux, car 6 lignes aupa-  
10 ravanant ie parle de la vitesse qui se raporte a tout le  
mouuement, & la ie ne parle que de la determination  
de gauche a droit, qui distingue deux parties en ce  
mouuement.

En 3<sup>e</sup> lieu, il pretend en sa p. 14 reprendre ce que  
j'ay escrit de la reflexion qui se fait sur la superficie de  
15 l'eau, en disant que ie me fers d'un raisonnement qui  
est different de certaines coniectures impertinentes  
qu'il met la. Et en la p. 15 il met seulement ces mots  
pour sa derniere censure : *Enfin M<sup>r</sup> Des Cartes es pages*  
*21 et 22 &c.*, ou par son &c. il semble vouloir faire  
20 entendre qu'il a encore beaucoup d'autres choses a  
reprendre en mes escrits. En quoy ie ne sçay si ie doy  
plus admirer son ingratitude, d'avoir tasché de me  
reprendre en un escrit ou il n'a rien de bon qu'il n'ait  
eû de moy; ou sa stupidité, d'avoir commis de si

3 auroit] eust. — 4 deu fuiure]  
faily, pour ce que ie ne me suis  
pas seruy de. — pour ce] à cause.  
— 5 demonstrier] prouuer. —  
6 qu'en] que dans. — Diop. p.]  
Dioptrique page. — lig.] ligne.  
— 8 sa] la. — 6] fix. — 11 droit]  
droite. — 13 : 3<sup>e</sup>] troisième. —

en sa p.] dans la page. — 17 en]  
dans. — p. 15] page quinziesme  
— 18 pour... censure *omis.* —  
M<sup>r</sup>] Monsieur. — es *omis.* —  
22 ou *ajouté avant* son. —  
23 en... bon] bien qu'il n'y ait  
rien de passable dans tout son  
écrit.

lourdes fautes contre le raisonnement & le sens commun ; ou enfin son arrogance ridicule, de prétendre qu'un autre a failli pour cela seul qu'il n'a pas fui les fottes imaginations, comme si rien ne pouvoit estre bien s'il n'est conforme a ses fantaisies. Mais ce que j'admire le plus, c'est que, par de telles impertinences & venteries, il est parvenu a quelque reputation, & qu'il se trouue des hommes qui luy donnent de l'argent pour apprendre de telles choses. \* le suis,

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres humble  
seruiteur, DES CARTES.

le mercredy

*Adresse :*

Au Reuerend Pere,  
Le Reu<sup>nd</sup> Pere Mercenne.

Page 208, l. 9. — Cette dernière phrase, en désignant comme un professeur donnant des leçons particulières l'auteur de l'écrit critiqué par Descartes dans cette lettre, fait naturellement penser à Roberval, ou, du moins, on ne voit aucun autre nom qu'on puisse proposer pour représenter cet auteur. Toutefois il n'y a là qu'une conjecture très insuffisamment fondée ; et tant que l'écrit ou imprimé en question n'aura pas été retrouvé ou identifié, il est préférable de reconnaître que l'on ignore absolument quel en est l'auteur, car, en fait, il n'y a aucun indice que Roberval ait jamais composé ni publié aucun écrit tel que celui dont il s'agit ici. Voir pourtant ci-après un passage d'une lettre de Descartes à Carcavi, 17 août 1649. (*Clers.*, III, 449.) Voir aussi, aux additions, celle de la lettre DXX.

4 fottes *omis*. — 6 de *omis*. — 9 de telles choses] de luy des choses fausses. *Tout le reste omis*.

## DXXII.

ELISABETH A DESCARTES.

[Crossen, juillet 1648.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*,  
n<sup>o</sup> 8, p. 47-52.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 135-136, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Sans date, mais écrite entre celles du 30 juin et du 23 août 1648 (lettres DXIX ci-avant et DXXVI ci-après), par conséquent en juillet. — Elisabeth répond à la lettre DXX ci-avant, p. 197, qu'elle vient de recevoir. Elle voit bien que Descartes n'avait pas encore reçu, en l'écrivant, sa propre lettre du 30 juin; mais elle pense que cette lettre est arrivée maintenant à destination, et elle continue de tenir Descartes au courant du voyage projeté en Suède (voir éclaircissement, p. 196 ci-avant). Descartes ne répondra à cette lettre, comme à la précédente du 30 juin, et à la suivante du 23 août, qu'après son retour en Hollande, lettre DXXIX ci-après.*

*Monfieur Descartes,*

*Vous ne fauriez eſtre en lieu du monde où la peine que vous prendrez de me mander de vos nouvelles ne ſoit vtile pour ma ſatisfaction. Car ie me perſuade qu'elles  
5 ſeront touſiours à voſtre auantage, & que Dieu eſt trop iuſte pour vous enuoyer de malheurs ſi grands que voſtre prudence n'en ſauroit tirer, comme des deſordres inopinés en France, qui conſeruent voſtre liberté en vous obligeant de retourner en Hollande, puisque ſans cela  
10 la Cour vous l'auroit rauie, quelque ſoin que vous euſſiez pu prendre de vous y oppoſer; & pour moy, i'en reçois*

le plaisir de pouuoir esperer le bonheur de vous reuoir en Hollande ou ailleurs.

Le crois que vous aurez reçu la lettre où on vous parle d'un autre voyage<sup>a</sup>, qui se deuoit faire, si les amis<sup>b</sup> l'approuuoient, le croyant pour leur seruice en cette con- 5  
ioncture; & depuis ils l'ont demandé, en fournissant les  
depenses qu'il y falloit. Neantmoins ceux qui sont où  
cela se doit commencer<sup>c</sup>, ont empeschés de iour en iour  
les apprets qui y estoient necessaires, émeus à cela par  
des raisons si foibles qu'eux mesmes ne les oseroient 10  
auouer. Cependant on donne à cette heure si peu de  
tems pour cela, que la personne de question<sup>d</sup> ne pourra  
point estre preste. Et d'un costé elle aura mauuais gré  
d'auoir manqué de parole; de<sup>e</sup> l'autre, ses amis croiront  
qu'elle n'auoit pas la volonté ou le courage de sacrifier sa 15  
santé & son repos pour l'intérest d'une maison, pour la-  
quelle elle voudroit encore abandonner la vie, s'il estoit  
requis. Cela la fache vn peu, mais ne la sauroit sur-  
prendre, puisqu'elle est bien accoutumée de souffrir le  
blame des fautes d'autruy (mesme en des occasions où 20  
elle ne s'en vouloit purger), & de chercher sa satisfaction  
seulement au tesmoignage que sa conscience luy donne  
d'auoir fait son deuoir. Toutesfois cela detourne ses

a. La lettre DXIX du 30 juin, p. 194 ci-avant.

b. C'est-à-dire la reine de Bohême, sa mère, et ses frères, les princes palatins. Voir ci-avant, p. 197, *éclaircissement*.

c. Elisabeth veut-elle parler des personnes chez qui elle était, l'Electrice douairière de Brandebourg, et l'Electeur lui-même? Voir ci-avant t. IV, 629, notes a et b.

d. C'est-à-dire Elisabeth elle-même. Rappelons que la reine mère de Suède, qui devait emmener Elisabeth avec elle, arriva à Stockholm, le 19 août 1648; son départ était donc tout proche.

e. La copie porte *de* récrit sur deux mots qui paraissent avoir été *et de*.

*pensées quelque tems de matiere plus agreable ; & encore  
 que vous ayez raison de dire que ceux qui sont en grande  
 fortune different dauantage des autres en ce que les dé-  
 plaisirs qui leur arriuent leur sont plus sensibles, que non  
 5 pas en ce qu'ils iouissent de plus de plaisirs, parce qu'il  
 y en a peu qui donnent de vrays obiets à leur plaisirs ;  
 (mais si c'estoit de faire du bien au public & particu-  
 lierement aux personnes de merite, vne condition qui en  
 donneroit quantité de moyens, donneroit aussi plus de  
 10 plaisirs que ne pourroient auoir ceux à qui la fortune  
 refuse cet auantage<sup>a</sup>), ie n'en demanderois iamais de plus  
 grand, que de vous pouuoir tesmoigner en effet l'estime  
 que ie fais de vostre bonté pour*

*Vostre tres affectionnée amie à vous seruir,*

15

ELISABETH.

## DXXIII.

ARNAULD A DESCARTES.

[Juillet 1648.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 5, p. 16-18.

*Clerselier ne donne qu'une version française, tome II, lettre 5, p. 23-27, sans nom ni date. L'édition latine n'en dit pas davantage. Mais on trouve la note suivante en marge de l'exemplaire de l'Institut, t. II, p. 23 : « La V du 2 vol., p. 23, est de M. Arnaud*

a. Pour rendre cette longue phrase, non pas plus intelligible (elle l'est suffisamment), mais seulement plus correcte, nous avons ajouté deux signes de parenthèse (l. 7 et l. 11), qui ne se trouvent pas dans la copie MS. ; en outre après le mot *plaisirs* (l. 6), nous avons remplacé par un *point et virgule* la ponctuation de cette copie, à savoir un *point*.

à M. D., comme je le scay par une lettre du P. Quesnel. Elle n'est point datée ; mais la réponse de M. Desc. a cette lettre étant fixement datée du 29 juillet 1648, et que celle-cy a été écrite quelques jours avant l'autre, comme dit M. D. p. 27 de la lettre 6<sup>e</sup> du 2 vol., je peux bien fixer celle-cy au 25 juillet 1648. » — *C'est une réplique à la lettre DXVIII, p. 192 ci-avant. Voir aussi le prolégomène de la lettre DXVII, p. 184.*

*Non dubito<sup>a</sup>, Vir Clarissime, quin facilius multo, quod inter nos agimus, colloquio, quàm scriptis ageretur ; sed quoniam id fieri non potest, cùm ab vrbe absenti, tam optato congressu & tanta cum benignitate oblato, mihi frui non liceat, quod proximum est mihi ipse non inuidebo, vt à te epistolas eliciam, quibus doctior fieri possim. Cum enim tua responsio, etsi perbreuis, multum me in rebus difficillimis intelligendis adiuuerit, hinc mihi magna spes oborta est, etiam inter absentes quoddam posse colloquium institui, in quo, remoto omni altercandi studio (à quo te abhorrere intelligo, ego certe absum plurimum), sola veritas Philosophico vel Christiano potius candore quærat.*

*Non reluctor ijs quæ respondes ad obiectionem de cogitationibus infantis in vtero constituti. Verùm, vt ea res planius intelligatur, quædam amplius explicanda mihi videntur.*

*1. Cur in infantis mente nullæ puræ intellectiones esse queant, sed tantum sensationes confusæ ? Dicam tamen quod in præsentia nunc mihi occurrit. Quamdiu mens corpori vnita est, non videtur a sensibus auocare se posse, quod ad puram intellectionem necesse est, cùm ab obieclis externis vel internis vehementius percellitur ; ex*

a. En tête on lit : *Instantia ejusdem viri Clarissimi.*

quo fit ut in acri dolore vel vehementi voluptate corporeâ, non nisi de dolore vel voluptate cogitare queat; atque hinc explicari posse videtur, cur phrenetici mente capti sint, quòd nempe, spiritibus, qui in cerebro sunt, vehementissime agitatis, ad nihil aliud mens possit attendere; 5  
qualis sit hæc coniectura, & si vera est, quomodo ad infantes & lethargicos pertineat, velim a te, nisi molestum est, clarius exponi.

2. Verùm, etsi nullæ puræ intellectuiones in infante, 10  
sed tantùm confusæ sensationes sint, cur tamen earum postea recordari non potest, cum illarum vestigia in cerebro impressa remaneant? (quod tamen in *Metaph.* pag. 507<sup>a</sup> negasse videbaris). Nempe, inquis, quia recordatio pendet a quâdam reflexione intellectûs siue memoriae intellectualis, cuius in vtero nullus usus fuit. 15  
Verùm, quod ad reflexionem attinet, intellectus siue memoria intellectualis suapte naturâ videtur reflexiua. Explicandum ergo superest, quid sit illa reflexio, in quâ memoriam intellectualem constituis, & quomodo a simplici reflexione omni cogitationi intrinsecâ differat, & 20  
quare in vtero nullus illius usus esse possit.

3. Maxime mihi arridet, quod ais mentem semper acû cogitare, & hinc optime soluitur dubitatio, quam proposueram de mentis duratione. Adhuc tamen quædam 25  
hic me mouent. 1. Qui fieri possit, ut cogitatio constituat mentis essentiam, cum mens substantia, cogitatio verò entitas modalis tantùm esse videatur? 2. Cum cogitationes nostræ aliæ subinde atque aliæ sint, alia quoque subinde atque alia mentis nostræ essentia videretur. 3. Cum 30  
cogitationis, quam nunc habeo, me ipsum autorem esse

negari non debeat. si in cogitatione mentis essentia consistit, illius essentiae autor esse, ac proinde me ipsum conseruare videri possim. Video tamen quid hic responderi possit, nempe à Deo esse quòd cogitemus, à nobis verò 5  
 ipsis, Deo tamen concurrente, quòd hoc vel illud cogitemus. Sed vix intelligi potest, quomodo cogitatio in vniuersum ab hac vel illà cogitatione abstrahi possit, nisi per intellectum. Quare si mens à seipsa habeat quòd hoc vel illud cogitet, à seipsa etiam habere videtur, quòd simpliciter cogitet, ac proinde quòd sit. Deinde res singularis 10  
 & determinatæ essentiae singularis & determinata esse debet, ideoque, si mentis essentia cogitatio esset, non cogitatio in vniuersum, sed hæc vel illa cogitatio, essentiam illius constituere deberet, quod tamen dici non potest. Neque eadem corporis ratio est : licet enim extensionem 15  
 suam variare videatur, eandem tamen semper retinet quantitatem ; totaque variatio in hoc consistit, quod, si aliquid decreseat de longitudine, accrescat latitudini vel profunditati ; nisi forte dicatur eandem semper esse mentis nostræ cogitationem, quæ nunc hoc, nunc illud obiectum 20  
 respiciat, quod vehementer ambigo, an vere dici possit.

4. Cùm ea sit natura cogitationis, vt illius semper simus conscij, si semper actu cogitamus, debemus semper esse conscij nos cogitare ; at id experientiae repugnare videtur, maxime in somno. Hinc verò nascitur alia difficultas, quam iam dudum tibi proponere in animo erat ; 25  
 sed, cum priorem epistolam scriberem, forte non occurrit. Scribis <sup>a</sup>, nostræ menti vim esse dirigendi spiritus animales in neruos, atque hoc pacto mouendi membra. Alijs

a. Discours de la Methode, V<sup>e</sup> partie, p. 54, et Dioptrique, IV, p. 110 de cette édition.

verò in locis scribis<sup>a</sup>, nihil in mente nostrâ esse. cuius vel  
 actu vel potestate conscij non simus; at istius virtutis, quæ  
 spiritus animales dirigit, mens humana non videtur sibi  
 conscia, cum plurimi nesciant quidem, vtrum neruos ha-  
 5 beant, nisi forsitan nomine tenus, multoque minus an spi-  
 ritus animales, & quid illi sint. Vno verbo, quantum ex  
 tuis principijs colligere potui, id solum fit à mente no-  
 strâ, quæ naturâ suâ cogitatio est, quod fit cogitantibus  
 atque aduertentibus nobis; at quod spiritus animales hoc  
 10 vel illo modo in neruos dirigantur, id non fit cogitan-  
 tibus atque aduertentibus nobis: non ergo à mente nostrâ  
 fieri videtur.

Accedit quod vix intelligi possit, quomodo res incor-  
 poreâ corpoream possit impellere.

15 Quod ad durationem attinet, locum inspexi à te nota-  
 tum, mihiq; maxime placuit, quamuis nondum capiam,  
 vnde prius & posterius, quod in omni successione repe-  
 riri debet, in duratione successiuâ rei non motæ desumen-  
 dum sit.

20 De vacuo, fateor, nondum illud possum concoquere.  
 eam esse inter res corporeas connexionem, vt nec mundum  
 Deus creare potuerit nisi infinitum, nec vllum corpus in  
 nihilum redigere <possit>, quin eo ipso teneatur aliud  
 paris quantitatis statim creare; imo quin sine vllâ aliâ  
 25 nouâ creatione spatium, quod corpus annihilatum occu-  
 pabat, verum & reale corpus esse intelligatur.

De modo quo Christi corpus in Eucharistiâ existit, si  
 quid communicare volueris, pergratum mihi feceris. Vale.

a. Inst. : « Rép. aux 4<sup>m<sup>es</sup></sup> Objections, art. 6. » Page 283 [Édit. 1642].

## DXXIV.

BRASSET A DESCARTES.

La Haye, 27 juillet 1648.

MINUTE, Bibl. Nat., fr. 17900, f. 404 verso.

*En tête : « A M. Descartes. Du 27 Juillet 1648. »**Monfieur,*

*J'ay appriz de voz nouvelles par le retour icy de M. du Laurens \*, que i'ay fequestré de la vie contemplative pour luy en faire gouster vne autre plus accommodante au cours du monde. S'il est bien instruiçt de voz intentions, vous pouvez nous en venir dire vous mefme. Quelque resolution que vous preniez, quand elle sera a vostre contentement, i'en auray vne ioye tres particuliere.*

*M. Palloti, veillant tousiours sur tout ce qui vous touche, m'advertit, il y a cinq ou six iours, que fans miracle l'on avoit faiçt parler les mortz contre vous. J'en representay l'impertinence & la consequence a S. A., qui me promiçt d'estouffer vn esclat qui s'alloit faire. M. de Wimenon m'asseura auant hier, a son retour de Leyden, qu'il y auoit imposition de silence\*.*

*Si ie suis bien ayse qu'on ne vous ayt pas miz en necessité de respondre, ie pense que cela convient a l'interest que ie prens a vostre repoç, & d'avoir tout d'un coup faiçt plaisir a voz adversaires, de les garantir d'une fraterne que vous ne leur auriez pas espargnee. Ce que ie vous en diç n'est point pour vous faire valoir la marchandise, oüy bien pour*

*vous tesmoigner qu'en toutes occasions ie me monstreray effectivement...*

Page 216, l. 3. — M. du Laurens, que nous avons laissé, en décembre 1647, malade à Alkmaar (ci-avant p. 107). était parti pour retourner en France au mois de février 1648. Voici quelques nouveaux détails sur ce jeune homme :

Brasset à M. de Brisacier, 13 janvier 1648 : « ...S'il (*M. du Laurens*) » veut venir ceans exercer sa patience, il y sera le bien venu... Les es- » tudes, le mal, et vn peu de desgoust rendent vn esprit chagrin. Il fault » le ramener doucement... » (*Bibl. Nat. fr. 17900, f. 17.*)

A M. du Laurens, 20 janvier : « ...Vous auez en M. de Montriche vn » bon Parent, comme puissant et officieuz amy... Effectuez donc vostre » resolution de partir ; vostre presence seruiroit de beaucoup pour esmou- » uoir M. vostre Pere, s'il en auoit besoin. Je vous diz sincerement que » j'ay reconneu qu'il a de la tendresse pour vous, et par conseqent vous » ne deuez point doubter de la bonté de son naturel. Vostre deuoir est de » luy donner contentement... ; vous deuez trauailler, puisque vous en » auez l'aage et la capacité. Je loüe vostre modestie en vous pezant vous » mesme ; mais il ne fault pas qu'elle passe en timidité, qui est souuent » aussy fascheuse que la presumption. La connoissance que vous-aez » que ce climat vous est contraire, doibt vous faire resouldre a le quitter » tout le plus tost que vous pourrez... » (*Ib., f. 31.*)

A M. de Brisacier, 3 février : « ...Je voudrois bien que M. du Laurens » se disposast a faire le sien (son voyage), du moins iusques icy, ou l'es- » sayeray de l'arrester quelque tems pour le catéchiser. Je tiens que, » quand il voudra se desveloper l'esprit de cette encyclopedie aprez la- » quelle il court, il a de quoy se rendre propre a la fonction dont vous » me parlez et qu'en peu de tems il y reussira. Vous auez peu iuger, par » les lettres qu'il escrit, de son bon raisonnement. Son discours va de » mesme, et sa rencontre est honneste et ciuile... » (*Ib., f. 53 verso.*)

Au même, 24 février : « ...M. du Laurens partit auant hier pour re- » passer en France dans l'espoir de ressentir l'effect des bontez que vous » auez pour luy. L'incommodité qu'il ressent luy fait souhaitter le chan- » gement d'ayr comme le meilleur et plus prompt remedde. Il se fait fort » d'escire bien l'italien et l'espagnol, le latin avec cela, et l'entente de » l'allemand et flamand n'est pas peu de chose Et ie suis confirmé dans » la creance qu'en peu de tems il se rendra capable de bon employ... Je » mande a M. Collaye ce qui s'est passé entre M. du Laurens et moy ; » hors le boyre aprez luy, il n'y a rien a craindre en son incommodité... » (*Ib., f. 81 verso.*)

A M. du Laurens (père), « Conseiller du Roy et President en l'Election d'Angers », 9 mars 1648 : « Vous auez trop de sentiment du peu de ser- » uice que j'ay eu la volonté plus que le pouuoir de rendre a M. vostre

» filz. Je le croy maintenant en lieu d'ou vous aurez plus commodement  
 » de ses nouuelles... » Et en terminant, il l'assure « de la disposition que  
 » ie conserueray tousiours a vous tesmoigner que ie suis parfaitement, et  
 » en bon angevin... » (*Ib.*, f. 100 verso.)

Du Laurens aurait donc été renvoyé à La Haye avec un emploi presque officiel auprès de Brasset à la résidence de France. Celui-ci écrivait à Brisacier, le 22 juin 1648 : « ... le voudrois que M. du Laurens fust desja  
 » icy pour y prendre possession d'vn employ que ie souhaicterois luy estre  
 » plus auantageux. Vous deuez croire, Monsieur, que ie le rendray du  
 » moins tout le meilleur que ie pourray... » (*Ib.*, fr. 17900, f. 269.) Et plus loin, le 12 juillet : « ... Sans celuy que m'envoye M. Brisacier  
 » pour me souslager la main et la veüe, ie crains d'estre bientost aueugle  
 » et manchot... » (*Ib.*, f. 357.)

Mais le jeune homme ne put rester en Hollande, pas plus cette seconde fois que la première. Brasset écrivit à M. Lanier, le 13 janvier 1649 : « ... l'aurdis bien désiré que la santé de M. du Laurens eust contribué au  
 » contentement que ce m'estoit de l'auoir auprez de moy. Mais l'ayr de ce  
 » climat luy a esté si contraire qu'il a esté contraint de l'aller restablir en  
 » nostre bon payz, ou il est arriué aprez vn long circuit de peregrination  
 » douloureuse par Bordeaux et la Rochelle. Il a vn bon talent, et quand  
 » il sera dans vn employ ou il puisse ioindre la pratique a la theorie,  
 » ie ne doute point qu'il n'en receuille honneur et profict... » (*Ib.*, fr. 17901, f. 31 verso et f. 32.) Et plus tard, se plaignant de n'avoir personne pour le suppléer, et lui permettre ainsi de faire un voyage en France, il écrivait à M. de Brisacier, le 27 juillet 1649 : « ... l'auois bien  
 » songé de dresser pour cela et pour son propre bien M. du Laurens ;  
 » mais ses indispositions ou ses inquietudes l'ont privé de ce bien, et  
 » moy de ce souslagement... » (*Ib.*, f. 534 verso.)

Page 216, l. 15. — Les attaques contre la philosophie de Descartes avaient recommencé à l'Université de Leyde, et la répression avait aussitôt suivi, comme en fait foi cet extrait des *Resolutien van de HH<sup>n</sup> Curateuren en Burgermeesteren*, n° 4, p. xcix verso et p. ç. Il s'agit d'une requête du Professeur Adam Stuart aux Curateurs et Consuls, à la date du 17 août 1648, en réponse à un décret contre lui, que lui avait remis le secrétaire Wevelichoven.

« ...decretum quo, 1) ob nominatum Cartesium et confutatas ejus  
 » contra mandata vestra opinionones, ut reus et immorigerus condemnor, 2)  
 » a Metaphysicâ privatim et publice docendâ deque eâ disputandâ, 3) et a  
 » publicandis in reliquos Collegas meos famosis libellis temperare jubeor.  
 » Quæ omnia, cum viderem me hominem peregrinum e patriâ a Nobilissimis A. V. ad Philosophiæ in celeberrimâ hac Academiâ Professionem  
 » honorifice vocatum, amicis omnique præsidio præterquam vestro destitutum, ab illis quos solos justæ meæ causæ vindices fore sperabam,  
 » hujusmodi criminum damnari et tam ignominiose mulctari, sine magno  
 » stupore ac gravissimo dolore legere non potui. »

## DXXV.

DESCARTES POUR [ARNAUD].

Paris, 29 juillet 1648.

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 6, p. 18-21.

*Clerselier donne une traduction française, tome II, lettre 6, p. 27-33, sans le nom du destinataire, mais avec la date: « A Paris, ce 29 Juillet 1648. » L'édition latine ne donne aussi que la date. Réponse à la lettre DXXIII ci-avant, p. 212.*

Cum mihi nuper obiectiones tanquam à viro in hac vrbe habitanti traditæ essent, breuissime respondi, quia, si quid omittebatur, commode in colloquio suppleri posse arbitrabar. Cum autem nunc eum abesse  
5 intelligam, perhumaniter iterum scribenti respondere quidem non piget; sed quia nomen suum celat, ne forte in inscriptione aliquid peccem, ab omni exordio superfedebō.

1. Verissime dici mihi videtur, mentem, quandiu  
10 corpori vnita est, à sensibus auocare se non posse, cum ab obiectis externis vel internis vehementius percellitur. Addo etiam auocare se non posse, cum alligata est cerebro nimis humido & molli, quale est in infantibus, vel aliter male temperato, quale in lethargicis, apoplecticis, phreneticis, vel etiam quale esse  
15 solet in nobis altissimo somno dormientibus; quoties enim aliquid somniamus, cuius postea recordamur, leuiter tantum dormimus.

2. Non fatis est, vt alicuius rei recordemur, quod

illa res menti nostræ antehac obuersata sit, reliqueritque nonnulla in cerebro vestigia, quorum occasione ipsa eadem cogitationi nostræ iterum occurrit; sed insuper requiritur, ut agnoscamus, cum secundâ vice occurrit, hoc ideo fieri, quòd antehac à nobis fuerit percepta; sic sæpe Poëtis occurrunt quidam versus, quos non meminerunt se apud alios vnquam legisse, qui tamen tales ijs non occurrerent, nisi alibi eos legissent. 5

Vnde patet, ad memoriam non sufficere quælibet vestigia, quæ à præcedentibus cogitationibus in cerebro relicta fuere, sed illa duntaxat quæ talia sunt, ut mens agnoscat ea non semper in nobis fuisse, sed aliquando de nouo aduenisse. Ut autem mens possit istud agnoscere, existimo ipsam, quando primùm imprimebantur, intellectu purâ uti debuisse, ad hoc scilicet ut adverteret rem, quæ illi tunc obuersabatur, nouam esse, siue illi antea obuersatam non fuisse; nullum enim corporeum vestigium istius nouitatis esse potest. Sic igitur, si alicubi scripsi cogitationes infantum nulla in eorum cerebro vestigia relinquere, hoc intellexi de vestigijs, quæ ad recordationem sufficiunt, id est de ijs, quæ, dum imprimuntur, noua esse per intellectum puram aduertimus: eodem modo quo dicimus, nulla esse hominum vestigia in areâ, in quâ nullius pedis humani figuram insculptam agnoscimus, quamuis forte in ipsâ multæ sint inæqualitates à pedibus humanis factæ, ac proinde quæ alio sensu hominum vestigia dici possunt. Denique, ut distinguimus inter visionem directam & reflexam, quòd illa pendeat à primo radiorum occurso, hæc à secundo; 10  
15  
20  
25  
30

ita primas & simplices infantum cogitationes (cùm sentiunt dolorem ex eo quòd aliquis flatus eorum intestina distendat, vel voluptatem ex eo quòd dulci sanguine alantur) *directas* voco, non reflexas; cùm autem  
 5 adultus aliquid sentit, simulque percipit se prius idem non sensisse, hanc secundam perceptionem *reflexionem* appello, atque ad intellectum solum refero, quamuis sensationi adeo coniuncta sit, vt simul fiant, & ab inuicem distingui non videantur.

10 |3. Ambiguitatem vocis *cogitatio* tollere conatus sum in articulo 63 & 64 primæ partis Principiorum. Vt enim extensio, quæ constituit naturam corporis, multùm differt à varijs figuris siue extensionis modis, quos induit; ita cogitatio, siue natura cogitans, in quâ  
 15 puto mentis humanæ essentiam consistere, longe aliud est, quàm hic vel ille actus cogitandi, habetque mens à seipsâ quòd hos vel illos actus cogitandi eliciat, non autem quòd sit res cogitans, vt flamma etiam habet à seipsâ, tanquam à causa efficiente, quòd se versus hanc  
 20 vel illam partem extendat, non autem quòd sit res extensa. Per cogitationem igitur non intelligo vniuersale quid, omnes cogitandi modos comprehendens, sed naturam particularem, quæ recipit omnes illos modos, vt etiam extensio est natura, quæ recipit  
 25 omnes figuras.

4. Aliud est esse conscios nostrarum cogitationum, eo tempore quo cogitamus, & aliud earum postea recordari; sic nihil in somnijs cogitamus, quin eo ipso momento simus cogitationis nostræ conscij, quamuis  
 30 statim eius vt plurimùm obliuiscamur. Verum autem est, nos non esse conscios illius modi, quo mens

nostra spiritus animales in hos vel illos nervos immittit; iste enim modus non à mente solâ, sed à mentis cum corpore vnione dependet; fumus tamen conscij omnis eius actionis per quam mens nervos mouet, quatenus talis actio est in mente, quippe in 5  
quâ nihil aliud est, quàm inclinatio voluntatis ad hunc vel illum motum; atque hanc voluntatis inclinationem sequuntur spirituum in nervos influxus, & reliqua, quæ ad istum motum requiruntur; hocque propter aptam corporis configurationem, quam mens 10  
potest ignorare, ac etiam propter mentis cum corpore vnionem, cuius sane mens conscia est; | alioquin enim ad membra mouenda voluntatem suam non inclinaret.

Quòd autem mens, quæ incorporea est, corpus 15  
possit impellere, nulla quidem ratiocinatio vel comparatio ab alijs rebus petita, sed certissima & euiden-  
tissima experientia quotidie nobis ostendit; hæc enim vna est ex rebus per se notis, quas, cum volumus per alias explicare, obscuramus. Vtar tamen hîc aliquâ 20  
comparatione. Plerique Philosophi, qui putant grauitatem lapidis esse qualitatem realem, à lapide distinctam, putant se satis intelligere, quo pacto ista qualitas possit mouere lapidem versus centrum terræ, quia se putant habere eius rei experientiam manifestam. 25  
Ego verò, qui mihi persuadeo nullam esse talem qualitatem in rerum naturâ, nec proinde vllam eius in humano intellectu veram ideam, existimo illos vti ideâ quam in se habent substantiæ incorporeæ, ad istam grauitatem sibi repræsentandam; adeo vt nobis non 30  
sit difficilius intelligere, quomodo mens moueat cor-

pus, quàm istis alijs quomodo talis grauitas lapidem  
 deorsum ferat. Nec refert quòd istam grauitatem  
 dicant non esse substantiam; reuerà enim illam instar  
 substantiæ concipiunt, quandoquidem existimant ip-  
 5 sam esse realem, & per aliquam potentiam (nempe  
 Diuinam) absque lapide posse existere. Non etiam re-  
 fert quòd eam putent esse corpoream; si enim per cor-  
 poreum intelligamus id quod pertinet ad corpus,  
 quamuis sit alterius naturæ, mens etiam corporea dici  
 10 potest, quatenus est apta corpori vniri; sin vero per  
 corporeum intelligimus id quod participat de naturâ  
 corporis, non magis ista grauitas, quàm mens hu-  
 mana, corporea est.

15 | 5. Non aliter intelligo durationem successiuam  
 rerum quæ mouentur, vel etiam ipsius motûs, quàm  
 rerum non motarum; prius enim & posterius dura-  
 tionis cuiuscunque mihi innotescit per prius & poste-  
 rius durationis successiuæ, quam in cogitatione meâ,  
 cui res aliæ coexistunt, deprehendo.

20 6. Difficultas in agnoscendâ impossibilitate vacui  
 oriri videtur, imprimis ex eo quòd non satis consi-  
 deremus nihili nullas proprietates esse posse; alio-  
 quin enim, videntes in eo spatio, quod vacuum vo-  
 camus, veram esse extensionem, & ex consequenti  
 25 omnes proprietates quæ ad corporis naturam requi-  
 runtur, non diceremus illud esse plane vacuum, hoc  
 est merum nihil; deinde ex eo quòd recurramus ad  
 potentiam Diuinam, quam infinitam esse scientes,  
 effectum ei tribuimus, quem inuoluere contradic-  
 30 tionem in conceptu, hoc est à nobis concipi non posse,  
 non aduertimus. Mihi autem non videtur de vllâ vn-

quam re esse dicendum, ipsam à Deo fieri non posse ;  
 cùm enim omnis ratio veri & boni ab eius omnipoten-  
 tentiâ dependeat, nequidem dicere ausim, Deum fa-  
 cere non posse vt mons sit sine valle, vel vt vnum &  
 duo non sint tria ; sed tantùm dico illum talem men- 5  
 tem mihi indidisse, vt à me concipi non possit mōns  
 sine valle, vel aggregatum ex vno & duobus quòd  
 non sint tria, &c., atque talia implicare contradictio-  
 nem in meo conceptu. Quod idem etiam de spatio,  
 quòd sit plane vacuum, siue de nihilo, quòd sit exten- 10  
 sum, & de rerum vniuersitate, quòd sit terminata, di-  
 cendum puto ; quia nullus mundi terminus fingi potest,  
 vltra quem extensionem esse non intelligam ; nec etiam  
 dolium adeo vacuum possum concipere, vt nulla in eius  
 cauitate extensio sit, ac proinde etiam in quo non sit 15  
 corpus ; quia vbicunque extensio est, ibi etiam neces-  
 sario est corpus.

Parisijs, 29 Iulij 1648.

DXXVI.

· ELISABETH A DESCARTES.

Crossen, 23 août [1648].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n<sup>o</sup> 4, p. 22-27.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 137-138, Descartes et la Prin-  
 cesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillièrre, 1879). Descartes y ré-  
 pondra, ainsi qu'à celles du 30 juin et de juillet (lettres DXIX et  
 DXXII, p. 194 et p. 209 ci-avant), par la lettre DXXIX ci-après.*

*Monsieur Descartes,*

*Le vous parlois, en ma dernière, d'une personne qui, sans avoir failly, estoit en danger de perdre la bonne opinion & peut estre la bienueillance de la pluspart de ses amis<sup>a</sup>.  
 5 Maintenant elle s'en trouue deliuré d'une fasson assez extraordinaire, puisque cett' autre<sup>b</sup>, à qui elle auoit mandé le tems qu'il lui falloit pour se rendre auprès d'elle, luy répond qu'elle l'auroit bien attendue, si sa fille<sup>c</sup> n'eut changé de resolution, iugeant qu'on trouueroit mauuais  
 10 qu'elle seroit approchée de si près par gens de différente religion. C'est vn procedé qui, à mon auis, ne répond pas aux louanges que vostre ami<sup>d</sup> donne à celle qui s'en sert, au moins s'il est entierement sien & ne vient pas, comme ie le soupçonne, de l'esprit foible de sa mere, qui a esté  
 15 accompagnée, depuis que cette affaire est sur le tapis, d'une sœur<sup>e</sup> qui tient sa subsistance du parti contraire à la maison de la personne susmentionnée. Vostre ami vous en pourroit*

12 vostre] nostre (F. de C.).

a. Voir ci-avant, p. 210, l. 14.

b. La reine douairière de Suède, Marie-Eléonore de Brandebourg.

c. Christine, reine de Suède.

d. Chanut.

e. Marie-Eléonore de Brandebourg avait deux sœurs. La cadette, *Catherine*, née le 28 mai 1602, mariée le 12 janv. 1626 au prince de Transylvanie, Bethlen Gabor, qu'elle perdit en 1629, remariée en 1639 au duc de Saxe-Lauenbourg, mourut le 27 août 1649. L'ainée, *Anne-Sophie*, née le 17 mars 1598, épousa le 4 sept. 1614 Frédéric-Ulric, duc de Brunswick et de Wolfenbuttel, qui mourut le 11 août 1634, sans enfant, et laissant ses Etats à Auguste de Brunswick-Lunebourg, dont il a été question ci-avant, t. IV, p. 580 et p. 591; elle vécut jusqu'en 1660. Il s'agit certainement de cette dernière, veuve d'un mari qui avait suivi, pendant la guerre de Trente ans, le parti du roi de Danemark, puis de l'empereur, tandis que les deux époux de Catherine firent la guerre à celui-ci, comme alliés des protestants.

éclaircir, si vous trouvez à propos de luy en mander quelque chose. Ou peut estre qu'il vous en écrira de son propre mouvement, puisqu'on dit qu'il gouverne entierement l'esprit auquel il donne tant de louanges. Le ne saurois rien  
 ajouter à cecy, si ce n'est que ie n'estime pas cet accident 5  
 susdit au nombre des malheurs de la personne à qui il arriue, puisqu'il la retire d'un voyage où le mal qui luy en reuiendroit (comme la perte de santé & de repos, ioint aux choses facheuses qu'il lui eust fallu souffrir d'une nation brutale), estoit tres assure, & le bien que d'autres 10  
 en pourroient esperer, fort incertain. Et s'il y a de l'affront dans le procedé, ie trouue qu'il retombera entierement sur ceux qui l'ont fait, puisque c'est vne marque de leur inconstance & legereté d'esprit, & que tous ceux qui en ont connoissance sauent aussi qu'elle n'a point contribué à au- 15  
 cune de ces boutades.

Quant à moy, ie pretens demeurer encore icy iusqu'à ce que j'apprenne l'issue des affaires d'Allemagne & d'Angleterre, qui semblent estre maintenant en vne crise. Nous y auons eu vne plaisante rencontre depuis trois iours, tou- 20  
 tefois tres-incommode. En nous promenant sous vn bois de chêne, M<sup>me</sup> l'Electrice avec ceux de sa suite, il nous est venu en vn instant comme vne sorte de rougeolle par tout le corps, hors au visage, sans fieure ni autre mal qu'une demangeaison insupportable. Les superstitieux se croyoient 25  
 enforcelés; mais les paisans nous disoient qu'il y auoit parfois vne certaine rosée venimeuse sur les arbres, qui, descendant en poussiere, infecte ainsi les passans. Et il est à remarquer que tous les differents remedes que chacun s'est imaginé pour vn mal si nouveau, comme les bains, la sei- 30  
 gnée, les vantouses, les sangsues & la purge n'y ont de

rien serui. *Je vous en fais le recit, parce que ie presume que vous y trouuerez de quoy confirmer quelques vnes de vos doctrines.*

5 *Je suis parfaitement, M. Descartes,  
Vostre tres affectionnée amie à vous seruir,*

ÉLISABETH.

*De Krossen, ce 23/13 d'Aoust.*

## DXXVII.

### DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Boulogne, 1<sup>er</sup> septembre 1648.

[A. BAILLET], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 348-350.

« Le séjour de Paris luy devenoit (à Descartes) de plus en plus ennuyeux  
 » et difficile à supporter. Il y reçut vers le même tēms une double afflic-  
 » tion, premièrement de la maladie de son ami le P. Mersenne, qui se  
 » trouvoit réduit au lit depuis la fin du mois de juillet, après avoir été  
 » obligé de passer le Carême précédent à l'infirmerie, et avoir trainé une  
 » santé bizarre et languissante pendant tout le printēms. L'autre sujet  
 » d'affliction fut la mort de Monsieur des Fontaines [*en marge* : René  
 » Brochard, etc.], son oncle maternel et son parrain, arrivée vers le com-  
 » mencement du mois d'aouût. N'ayant point laissé d'enfans, M. Descartes,  
 » par un accord fait avec M. de la Bretaillière et M. du Crevis, recueillit  
 » seul sa succession, qui n'auroit pas été médiocre, si M. des Fontaines  
 » n'eût pas fait une donation de tous ses acquêts et de tous ses meubles  
 » aux enfans de sa femme et à sa femme même. Ce qui absorba tellement  
 » son bien, que les héritiers de nôtre Philosophe, qui ne vécut que dix-  
 » huit mois depuis, n'y trouvèrent presque rien à sa mort. [*En marge* :  
 » Lettre MS. de Desc. à Hooghelande, du 30 d'aouût 1649. — Lettr. MS. à  
 » Picot de l'an 1648, etc. — Inventaire de M. Desc.] La résolution qu'il  
 » avoit prise de retourner incessamment en Hollande, fit qu'il abandonna  
 » à M. Picot tous les soins de cette nouvelle succession. Il luy donna  
 » commission de lire comme auparavant toutes les lettres qui luy vien-  
 » droient de Bretagne ou de Poitou, et de ne luy envoyer que celles qui

» en vaudroient la peine, comme aussi d'ouvrir toutes les réponses qu'il  
 » luy adresseroit pour envoyer dans ces provinces, afin qu'il en pût tirer  
 » les instructions nécessaires pour conduire ses affaires, et les regler avec  
 » ses parents... » (BAILLET, II, 348-349.)

« M. Descartes délibéroit de son départ de Paris, lorsqu'arriva la nou-  
 » velle de la bataille de Lens, gagnée le XX d'août par feu M. le Prince  
 » sur l'Archiduc Leopold. Il fut témoin de la cérémonie du *Te Deum*, qui  
 » se fit le XXVI du même mois ; mais la détention du Président de Blanc-  
 » Mesnil, de Messieurs Broussel, Charton, et autres membres du Parle-  
 » ment, qui arriva le même jour, et qui fut suivie des barricades, luy  
 » rendit les désordres de la ville si sensibles, qu'il partit dez le lendemain  
 » à travers de toute la confusion, après avoir été consoler son pauvre amy  
 » le P. Mersenne, qu'il laissa fort mal entre les mains du P. J. Auvry,  
 » Correcteur de la Maison, et du P. Hilarion de Coste, son fidelle compa-  
 » gnon. [*En marge* : Lettr. MS. à Picot du I de Septembre.] Il passa à  
 » Boulogne le I de septembre, et arriva à Rotterdam le même jour qu'il  
 » croyoit ne devoir arriver qu'à Calais. Le lendemain il se rendit à Leyde  
 » chez son bon amy M. de Hooghelande, où il apprit une histoire du  
 » sieur Jean Clauberg, qui pouvoit le consoler de la prévarication de  
 » M. Regius, Professeur en Médecine à Utrecht. M. Clauberg étoit en-  
 » core alors Professeur en Philosophie dans l'Université de Herbronn,  
 » au Comté de Nassaw, d'où il passa depuis en celle de Duysbourg sur  
 » le bas Rhin, au Duché de Clèves. »

Baillet paraphrase ensuite le passage suivant de l'épître à Tobie d'André, que Clauberg mit en guise de préface à sa Logique. « Duisburgi, nonis maii, 1658 » :

« ... Equidem, quum Bremæ, diversis tamen temporibus, usi fuisset  
 » communi præceptore, Gerharde de Neufville, qui Scholasticorum, quos  
 » vocant, non perpetuò hærens vestigiis solidiora quædam docuerat, multò  
 » proniores, quàm vulgarium scholarum Philosophiæ mancipata ingenia  
 » esse solent, ad novam lucem admittendam ambo eramus. Sed tu, quem-  
 » admodum ætate, eruditione multisque aliis partibus major me, ita hac  
 » etiam felicior, quòd prior eam vidisti, mihi que comiter viam ad eandem  
 » monstrasti, Philosophiam Renati des Cartes seriò atque diligenter ut  
 » examinarem hortatus. Quamobrem tuum secutus consilium contuli me  
 » Lugdunum Batavorum, ubi non sine insigni studiorum emolumento  
 » cognitus mihi communis amicus Johannes de Raey, quem ipse Philo-  
 » sophus hoc ornavit testimonio, quòd suam optimè doceret Philoso-  
 » phiam... » (JOH. CLAUBERGII, *Logica Vetus et nova*, ed. 2<sup>a</sup>, Amstelæ-  
 » dami, ex Officina Elzeviriana, CIO IOC LVIII.)

Baillet continue : « M. de Raey faisoit dès lors beaucoup d'honneur au  
 » Cartésianisme. Il passoit déjà pour un homme de grand esprit, de beau-  
 » coup d'érudition, et d'une facilité merveilleuse à s'expliquer noblement  
 » dans les langues des Sçavans. Il étoit particulièrement attaché à M. de  
 » Hooghelande, qui ne contribuoit pas peu à le fortifier contre Revius et

» les autres ennemis de M. Descartes. [*En marge* : Sorbière, lettr. et rélat. in-VIII<sup>o</sup>, p. 135-136, et Disc. in-4<sup>o</sup>, p. 688.] M. Clauberg s'unit avec luy d'une amitié fort étroite, et ils s'encouragèrent réciproquement dans la résolution de bien expliquer et de défendre les sentimens de leur maître commun. Les beaux écrits que M. Clauberg a laissez depuis à la postérité, font foy du zèle et de la suffisance avec laquelle il s'en est acquité. » (BAILLET, II, 349-350.)

Rappelons que Clauberg se trouva, cette même année 1648, le 20 avril, à Amsterdam, où Burman lui fit part de l'entretien qu'il avoit eu le 16 avec Descartes, à Egmond, p. 144 ci-avant. Remarquons aussi que Clauberg se fit inscrire comme étudiant à l'Université de Leyde, le 13 nov. 1648.

Enfin, sans la journée des barricades, qui fit partir précipitamment Descartes de Paris, le lendemain 27 août, peut-être eût-il fait encore un voyage en Bretagne et en Poitou. Auzout écrivait à Mersenne, d'Azay-le-Rideau, non loin de Blois : « A Azé, le vendredy, 21 Aoust 1648. On m'a parlé que M<sup>r</sup> des Cartes songe a faire un voiage en ce pais. Je serois rai qu'il ne changeast pas cette resolution la. Je l'y verrois autant que ie pourrois ; il ne seroit qu'à six ou sept lieues... » (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6204, p. 354.*)

## DXXVIII.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Amsterdam, 6 septembre 1648.

A. [A. BAILLET], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 351.

B. *Exemplaire de l'Institut*, t. I, p. 80.

« M. Descartes passa de Leyde à Amsterdam le VI de septembre, d'où A  
 » l'inquiétude du fâcheux état où il avoit laissé la Ville de Paris et le  
 » P. Mersenne, le fit écrire à M. Picot [*en marge* : Lettr. MS. à Picot du  
 » 6 Septemb. 1648], pour luy demander des nouvelles de l'un et de l'autre,  
 » et pour luy recommander particulièrement ce Père dont la santé luy  
 » tenoit fort au cœur, quoiqu'il ne jugeât point, en partant, sa maladie  
 » absolument mortelle. Trois jours après, il alla se renfermer dans son  
 » Egmond en Nord-Hollande, comme dans un port assuré contre les  
 » tempêtes, dont il avoit déjà vû les préludes dans son voyage. » (BAILLET,  
 II, 351.)

D'autre part, une note MS. de l'exemplaire de l'Institut, I, 80, à propos B  
 de la lettre 26 (notre lettre DXXIX ci-apres), dit ceci :

« ... Dans la 27<sup>e</sup> lettre à Picot, datée du 6<sup>e</sup> sept., M. D. dit à cet amy

» qu'il a appris de M. d'Hogheland qu'il luy avoit envoyé à Paris des  
 » lettres de Berlin, qui sont celles auxquelles il répond dans cette lettre,  
 » et qu'il le prie de les luy renvoyer incessamment. »

Ces lettres de Berlin sont, sans doute, les lettres DXIX et DXXII, p. 194 et 209 ci-avant, ou peut-être seulement la première; car, dans la lettre DXXIX ci-après, Descartes ne parle que de celle du 30 juin comme portée à Paris, et d'autre part il emploie assez souvent le pluriel pour désigner une seule missive.

Le F. Hilarion de Coste (F. H. D. C.) raconte ainsi la fin de Mersenne dans sa *Vie du R. P. Marin Mersenne, theologien, philosophe et mathematicien, de l'Ordre des Peres Minimes*, (Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649) :

« ... Il tomba malade le 27 de juillet de l'an mil six cens quarante-  
 » huit, d'un abscez que l'on croyoit au commencement une fausse  
 » pleuresie. »

« Peu de jours après, voyant que son mal de costé ne diminueoit point,  
 » mais qu'il augmentoit de jour en jour, il se disposa à passer de cette vie  
 » terrestre à l'éternelle et bien-heureuse : car la mort, qui paroist épou-  
 » ventable à la plupart des hommes, se presenta à ses yeux avec des  
 » beautez et des charmes. Il embrassa genereusement cette fin de sa vie  
 » avec toutes les tendresses de son cœur, l'ayant purifié par une exacte  
 » Confession Generale de toute sa vie, qu'il me fit le 5 d'Aoust, feste de  
 » Notre-Dame des Neiges : ainsi il se fortifia par plusieurs Communions,  
 » par le saint Viatique, et par l'Extreme-Onction, qu'il demanda avec  
 » instance, et qu'il receut avec un zele et une ferveur incroyable. Si bien  
 » que, s'estant armé de ces armes divines pour le combat d'entre la chair  
 » et l'esprit, et s'estant dépouillé de toutes les affections humaines pour se  
 » revestir du seul Jesus-Christ crucifié, il se resolut à cet effroyable mo-  
 » ment en parfait Chrestien et en vray Religieux. Le Venerable Pere Jean  
 » Auvry Correcteur, et tous les Religieux de ce Convent de Saint-François-  
 » de-Paule prez de la Place Royale, qui l'ont assisté les XXXVII jours  
 » qu'il a esté malade, et qui luy ont veu finir sa vie, sont encore dans  
 » l'admiration de la force extraordinaire de son cœur. Après avoir dit son  
 » intention dans les derniers jours de sa maladie touchant les Livres qu'il  
 » avoit sous la Presse, et prié le Superieur de serrer les Livres defendus  
 » qui estoient dans sa chambre, son esprit libre ne pensa plus qu'à s'ouvrir  
 » le chemin du Ciel. »

« Ainsi a vécu, ainsi est mort le R.-P. Marin Mersenne, Religieux de  
 » l'Ordre des Minimes de Saint-François-de-Paule, le premier jour du  
 » mois de septembre, à trois heures après midy, de l'an mil six cens qua-  
 » rante-huit, ayant vécu soixante ans moins huit jours... » (p. p. Tamizey  
 de Larroque, p. 29-30 des *Correspondants de Peiresc*, fasc. XIX, Paris,  
 Picard, 1894.)

Outre ce récit d'un religieux, voici celui d'un savant et d'un philosophe, Gassend, daté du 4 septembre 1648 :

« Ludovico Valesio, Principi optimo. Erit haud dubiè, Optime Prin-  
 » ceps, quod condoleas creptum nobis nuperis Kalendis optimum Mer-  
 » sennum, qui et te, donec vixit, tantoperè coluit, et per morbi etiam  
 » extrema, cum inuiseretur abs me, commemorat tuî. Duodequadraginta  
 » dies pleuritide notha ad dextrum latus laboravit, continenter dolens,  
 » perpetuò insomnis, difficilè anhelans, et nisi in partem affectam iacere  
 » non valens. Crebrò illi sanguis, ac potissimùm per morbi initia, sed nec-  
 » quicquam, missus. Cauterium etiam adhibitum, sed parca nimis exsu-  
 » datio. Denique et latus apertum, verùm successu non fœlici ; nam pau-  
 » cis post horis animam efflavit. Vir corde simplex, innocens, mundus,  
 » in quo dolus non fuit. Vir, quo nullus vnquam curiosior, scrutantior,  
 » experientior. Vir, quem omnes Artes et Scientiæ, quibus semper, quâ  
 » explorando, quâ consultando, quâ alios instigando, promouendis sese  
 » præstitit indefessum, meritò luceant. Et vis singulare illius, quâ fuit  
 » erga humanum genus, beneficentiæ argumentum? Ecce iam penè mo-  
 » riens Medicis mandavit, suum vt cadauer dissecarent, quousque morbi  
 » causam, quam ignorassent, eo fine addiscerent, vt iis, qui deinceps  
 » morbo simili tenerentur, succurrere possent. Viuat ô ille, vt animo in  
 » Cœlis, sic famâ in Terris inter homines, cui, si quâ illis, etiam mor-  
 » tuus, prodesse posset, curæ fuit. Quantum mihi sit Viri desiderium,  
 » ipse, qui nos nôras, coniecere potes. Vix certè sustineo tibi quicquam  
 » aliud, hac quidem vice, perscribere ; adèo mihi vnica penè capitis tam  
 » cari effigies animo obuersatur. . . Vale. Parisiis, prid. Non. Septembr.  
 » MDCXLVIII. » (*Gassendi Opera*, 1658, t. VI, p. 291.)

## DXXIX.

## DESCARTES A ÉLISABETH.

[Egmond, octobre 1648.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 26, p. 80-82.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date. Mais Descartes répond à trois lettres d'Elizabeth (lettres DXIX, DXXII et DXXVI ci-avant, du 30 juin, de juillet, et du 23 août 1648). La première ayant été envoyée à Paris, ne lui fut renvoyée en Hollande, que lorsque lui-même eût averti qu'il était de retour en ce pays. La présente lettre serait donc de la fin de septembre ou du commencement d'octobre.

Madame,

J'ay eu enfin le bonheur de recevoir les trois lettres  
 que vostre Alteſſe m'a fait l'honneur de m'écrire, &  
 elles n'ont point paſſé en de mauvaiſes mains. Mais la  
 premiere, du 30 Juin<sup>a</sup>, ayant eſté portée à Paris, pen- 5  
 dant que j'eſtois deſſa en chemin pour reuenir en ce  
 païs, ceux qui l'ont receuë pour moy ont attendu des  
 nouvelles de mon arriuée auant que de me l'enuoyer,  
 & ainſi ie ne l'ay pû auoir qu'aujourd'huy, que j'ay  
 auſſi receu la derniere du 23<sup>b</sup> Aouſt, par laquelle j'a- 10  
 prens vn procedé iniurieux que j'admire; & ie veux  
 croire, avec vostre Alteſſe, qu'il ne vient pas de la per-  
 ſonne à qui on l'attribuë. Quoy qu'il en ſoit, ie n'eſ-  
 time pas qu'on doiuë eſtre faſché de ne point faire vn  
 voyage, où, comme vostre Alteſſe remarque fort bien, 15  
 les incommoditez eſtoient infaillibles & les auantages  
 fort incertains. Pour moy, graces à Dieu, j'ay acheué  
 celui qu'on m'auoit obligé de faire en France, & ie ne  
 ſuis pas marry d'y eſtre allé, mais ie ſuis encore plus 20  
 aiſé d'en eſtre reuenu. Je n'y ay veu perſonne dont il  
 m'ait ſemblé que la condition fuſt digne d'enuie, &  
 ceux qui y paroiffent avec le plus d'éclat m'ont ſemblé  
 eſtre les plus dignes de pitié. Je n'y pouuois aller en  
 vn tems plus auantageux pour me faire bien recon-  
 noiſtre la felicité de la vie tranquille & retirée, & la 25  
 richeſſe des plus mediocres fortunes. Si vostre Alteſſe  
 compare ſa condition avec celle des Reines & des  
 autres Princeſſes de l'Europe, elle y trouuera meſme

a. Lettre DXIX, p. 194 ci-avant.

b. *Clers.* : du 25. — Lettre DXXVI, p. 224 ci-avant.

différence qu'entre ceux qui sont dans le port, où ils se reposent, & ceux qui sont en pleine mer, agitez par les vents d'une tempeste. Et bien qu'on ait esté ietté dans le port par vn naufrage, pourueu qu'on n'y manque  
 5 pas des choses necessaires à la vie, on ne doit pas y estre moins content, que si on y estoit arriué d'autre façon. Les fascheuses rencontres qui arriuent aux personnes qui sont dans l'action, & dont la felicité depend toute d'autrui, penetrent iusqu'au fond de leur cœur,  
 10 au lieu que cette vapeur venimeuse, qui est descenduë des arbres sous lesquels se promenoit paisiblement vostre Alteſse, n'aura touché, comme i'espere, que l'exterieur de la peau, laquelle si on eust lauée sur l'heure avec vn peu d'eau de vie, ie croy qu'on en auroit osté  
 15 tout le mal<sup>a</sup>.

Je n'ay receu aucunes lettres, depuis cinq mois, de l'amy dont i'auois écrit cy-deuant à vostre Alteſse<sup>b</sup>. Et pour ce qu'en sa derniere il me mandoit fort ponctuellement les raisons qui auoient empesché la per-  
 20 sonne<sup>c</sup> à laquelle il auoit donné mes lettres, de me faire réponse, ie iuge que son silence ne vient que de ce qu'il attend encore cette réponse, ou bien peut-estre qu'il a quelque honte de n'en auoir point à m'enuoyer, ainsi qu'il s'estoit imaginé. Je me retiens aussi de luy  
 25 écrire le premier, afin de ne luy sembler point reprocher cela par mes lettres, & ie ne laissois pas de scauoir souuent de ses nouvelles, lors que i'estois à Paris,

a. Voir ci-avant, p. 226, l. 27.

b. La dernière lettre de Chanut à Descartes étoit du 4 avril ; elle lui fut remise le 7 ou le 8 mai, lors de son passage à La Haye. Voir ci-avant, p. 182, l. 6, et l'*éclaircisement*.

c. La reine de Suède, Christine.

par le moyen de ses proches<sup>a</sup>, qui en receuoient tous les huit iours. Mais lors qu'ils luy auront mandé que ie suis icy, ie ne doute point qu'il ne m'y écriue<sup>b</sup>, & qu'il ne me fasse entendre ce qu'il sçaura du procedé qui touche vostre | Alteffe, pour ce qu'il sçait que i'y  
 5  
 prens beaucoup d'intereft. Mais ceux qui n'ont point eu l'honneur de vous voir, & qui n'ont point vne con-  
 noissance tres-particuliere de vos vertus, ne sçauroient pas conceuoir qu'on puisse estre si parfaitement que ie  
 10  
 suis, &c.

## DXXX.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 7 décembre 1648.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 349.

Descartes avait choisi l'Abbé Picot comme mandataire pour la succession de M. des Fontaines (voir p. 227 ci-avant). « M. du Crevis son beau-  
 » frère et M. le Comte de la Villeneuve son neveu n'y trouvèrent rien à  
 » redire ; mais il parut, quelques mois après, que M. de la Brétaillière son  
 » aîné n'en fut pas si content, et qu'il auroit souhaité y avoir plus de part  
 » que M. Descartes n'avoit jugé à propos de luy en donner. Il se plaignit  
 » même que nôtre Philosophe eût fait sçavoir dans ces provinces qu'il  
 » l'avoit dispensé de toute commission dans le soin de ses affaires. C'est ce  
 » qui porta M. Descartes d'écrire depuis à l'Abbé Picot en ces termes  
 » [*en marge* : le 7 de Décembre 1648] » :

Pour la plainte de mon frère, elle me paroît très-injuste. Je n'ay fait autre chose que mander en Poitou

a. Clerselier, dont Chanut avait épousé la sœur.

b. Chanut, fort ennuyé sans doute de n'avoir rien à mander au philosophe de sa lettre du 20 nov. 1647 et des écrits qui l'accompagnaient (voir p. 81 et p. 86, note a), ne lui écrivit point du 4 avril au 12 décembre 1648, lettre DXXXIII ci-après.

que je ne luy ay donné aucune charge d'agir pour moy dans mes affaires, & que, s'il s'ingère de faire quelque chose en mon nom, ou comme se faisant fort de moy, il en fera desavoué. Lorsqu'il se plaint que cela se fait  
 5 à son préjudice, il témoigne avoir encore envie de se faire mon procureur malgré moy, comme il a fait aux partages de la succession de mon père, pour me ravir mon bien sous ce prétexte, & sur l'assurance qu'il a que j'aime mieux perdre que de plaider. Ainsi sa plainte  
 10 est semblable à celle d'un loup qui se plaindroit que la brébis luy fait tort de s'enfuir, lors qu'elle a peur qu'il ne la mange. Mais la chose ne mérite pas que vous en parliez à M. l'Abbé Ferrand<sup>a</sup>, à moins qu'il ne vous aille voir exprés pour vous en demander des nouvelles.

15

(BAILLET, II, 349.)

Baillet fait encore une citation de la même lettre du 7 déc. 1648. en la mêlant à une autre lettre à Picot, du 21 (ou 26) février 1649, t. II, p. 368. Voir lettre DXXXVIII ci-après.

## DXXXI.

MORUS A DESCARTES.

Cambridge, 11 décembre 1648.

Texte de Clerselier, tome 1, lettre 66, p. 258-266.

*Il y eut quatre lettres de Henry More à Descartes : 11 décembre 1648, et 5 mars, 23 juillet, 21 octobre 1649. Clerselier, ne trouvant pas toutes les réponses dans les papiers du philosophe, les redemanda au correspondant anglais, le 12 décembre 1654, avec la*

a. *En marge* : « Leur cousin du côté de leur ayeule. »

*permission de publier aussi ses lettres. Celui-ci voulut bien l'accorder, et renvoya en même temps ses propres lettres, non pas telles cependant qu'il les avait écrites d'abord, mais avec des retouches et parfois même des suppressions. Dans sa réponse à Clerselier, le 14 mai 1655, il dit, en effet : « Si tibi visum fuerit meas ad Cartesium litteras publicare, vehementer hoc abs te efflagito, vt ne fiat iuxta illa exemplaria quæ iam habes, quia multò correctiora tibi paro. Deprehendi enim, postquam attentius legeram, non pauca corrigenda, quæ imprudenti mihi exciderunt præ nimio animi feruore ac festinatione, cum ad Cartesium scriberem. Expunxi etiam quædam ex Quæsitis, in tertijs quartisque meis litteris, sed primæ secundæque integræ sunt. » (Clers., I, 256-257.) Et ce travail de transcription et de correction dut être assez considérable ; car il occupa More pendant un mois : « Totum id temporis... partim meis ad Cartesium litteris castigandis transcribendisque... impensum est. » (Ib., I, 257.) — On trouvera d'ailleurs, à la suite de la présente lettre, comme éclaircissement, le texte complet des deux lettres échangées entre More et Clerselier.*

CLARISSIMO VIRO  
RENATO DESCARTES  
HENRICVS MORVS ANGLVS.

*Quanta voluptate perfusus est animus meus, vir Clarissime, in scriptis tuis legendis, nemo quisquam præter te vnum potest coniectare.* 5

*Equidem ausim asseuerare me haud minùs exultâsse in recognoscendis intelligendisque præclaris tuis Theorematis, quàm ipse in inueniendis, æqueque charos habere atque deamare pulcherrimos illos ingenij tui fœtus, ac si proprius eos enixus esset animus. Quod & certè fecisse aliquo modo mihi videtur, exercendo<sup>a</sup> sese atque expediendo in eosdem sensus, ac cogitationes, quos generosa tua mens præconcepit, & præmonstrauit. Qui sanè istiusmodi sunt,* 10

a. Clers. : exerendo.

vt, cùm intellectu iudicioque meo adeò sint congeneres, vt non sperem fore vt incidam in quicquam coniunctum magis ac consanguineum, ita sanè à nullius ingenio alieni esse possint, cuius itidem ingenium non sit à rectâ ratione  
5 alienum.

Liberè dicam quod sentio : omnes quotquot exstiterunt, aut etiamnum existunt, Arcanorum Naturæ Antistites, si ad magnificam tuam indolem comparentur, Pumilos planè videri ac Pygmeos ; meque, cùm vel vnicâ vice euoluisssem  
10 lucubrationes tuas Philosophicas, suspicatum esse, illustrissimam tuam discipulam, Serenissimam Principem Elizabetham, vniuersis Europæis non fœminis solùm, sed viris etiam Philosophis longè euasisse sapientiozem. Quod mox euidentiùs deprehendi, cùm inceperim scripta tua paulò  
15 penitiùs rimari & intelligere.

| Tandem enim clarè mihi affulsit Cartesiana Lux, id est, libera, distincta, sibi que constans ratio, quæ naturam pariter ac paginas tuas mirificè collustrauit ; ita vt aut nullæ aut paucissimæ supersint latebræ & loci, quos non  
20 patefecit nobilis illa fax, aut saltem vel leuissimo negotio, mihi cùm libitum fuerit, mox sit patefactura. Omnia profecto tam concinna in tuis Philosophiæ Principijs, Dioptricis, & Meteoris, tamque pulchrè sibi ipsis naturæque consona sunt, vt mens ratioque humana iucundius vix optaret lætiusue spectaculum.  
25

In Methodo tuâ, lusorio quodam, sed eleganti sane modestiæ genere, talem te exhibes virum, vt nihil indole genioque tuo suauius & amabilius, nihil excelsius & generosius vel fingi possit, vel expeti.

30 Quorsum autem hæc? Non quod putarem, vir Clarissime, aut tuâ interesse aut Reipublicæ Literariæ, vt

*hæc conscriberem ; sed quod mirabilis illius voluptatis ac fructûs, quem ex scriptis tuis percepi, conscientia extorqueret hoc, qualecunque est, animi in te grati testimonium ; præterea, ut certum te facerem, eos etiam apud Anglos esse, qui te tuaque magni æstimant, diuinaeque animi tui dotes vehementer suspiciunt & admirantur, neminem autem hominem me ipso impensius te amare posse, eximiamque tuam Philosophiam arctius amplexari.* 5

*Sed reuerâ, illustrissime Cartesi, ut nihil dissimulem, quamuis pulcherrimum illud Philosophiæ tuæ corpus ac essentiam valdè depeream, fateor tamen paucula excidisse in secunda Principiorum parte, quæ certè animus meus aut paulò hebetior est quàm ut capiat, aut ut admittat auersatior.* 10

*Sed præclaræ tuæ Philosophiæ Summa nihil inde periclitatur, cùm huiusmodi ista sint, ut cùm aut falsa meritò aut incerta iudicari possint, ita nihil ad essentiam Philosophiæ tuæ ac fundamenta pertinere, illaque sine istis optimè possit constare. Quæ verò ea sint, si tibi non sit tædio, breuiter nunc exponam.* 15

| *Primò, definitionem materiæ seu corporis instituis multò quàm par est latiore. Res enim extensa Deus videtur esse, atque Angelus ; imò verò res quælibet per se subsistens, ita ut eisdem finibus claudi videatur extensio, atque essentia rerum absoluta, quæ tamen variari potest, pro essentiarum ipsarum varietate. Atque equidem, quòd Deus extenditur suo modo, hinc arbitror patere, nempe quòd sit omnipræsens, & vniuersam mundi machinam singulaeque eius particulas intimè occupet. Quomodo enim motum imprimeret materiæ, quod fecisse aliquando, & etiamnum facere ipse fateris, nisi proximè quasi attingeret materiam vniuersam, aut saltem aliquando attigisset ? Quod certè nun-* 20 25 30

quam fecisset, nisi adfuiſſet ubique, ſingulaſque plagas occupauiffet. Deus igitur ſuo modo extenditur, atque expanditur; ac proinde eſt res extenſa.

5 Neque tamen ille corpus iſtud eſt, ſiue materia, quam ingenioſa illa artifex, mens ſcilicet tua, in globulos ſtriatasque particulas tam aſſabre tornauit. Quamobrem res extenſa latior corpore eſt.

Animumque mihi ulterius addit, ut à te hac in re diſſentiam, quòd ad confirmationem huiuſce tuæ definitionis, 10 tam ſcæuum adhibes argumentum & ferme ſophiſticum: quòd utique corpus poſſit eſſe corpus ſine mollitie, vel duritie, vel pondere, vel leuitate, &c; illis enim alijsque omnibus qualitatibus quæ in materiâ corporeâ ſentiuntur ex eâ ſublatis, ipſam integram remanere. Quod perinde eſt 15 ac ſi dixeris, libram ceræ, cum poſſit eſſe libra ceræ, quamuis ſpolietur figurâ ſphæricâ, vel cubicâ, vel pyramidali, &c., ſub nullâ figurâ poſſe remanere integram ceræ libram. Quod tamen impoſſibile eſt. Quamuis enim hæc vel illa figura non tam arctè cohæreat cum cerâ, quin illam 20 exuere poſſit, ut tamen cera ſemper ſit figurata, neceſſitas ſumma eſt & arctiſſima. Ita, quamuis materia non ſit neceſſariò mollis, nec dura, nec calida, nec frigida, ut tamen ſit ſenſibilis, eſt ſummè neceſſarium; vel ſi malles, tangibilis, prout optime definit Lucretius:

25 |Tangere enim & tangi, niſi corpus, nulla poteſt res<sup>a</sup>.

Quæ certè notio minùs debet à tua mente abhorrere, cum Philoſophia tua omnem ſenſum, cum antiquis illis apud Theophratum περι αἰσθήσεως, tactum planiſſimè conſtituat. Quod vero verius eſſe, ipſe facillimè admittam. Sed ſi

a. De Natura rerum, I, 304.

minus, placet corpus definire ab habitudine ad sensus nostros: tangibilitas hæc latior sit ac diffusior, & significet mutuuum illum contactum, tangendique potentiam, inter corpora quælibet, siue animata, siue < non > animata fuerint, estoque superficierum duorum pluriumue corporum 5  
 immediata iuxtapositiō. Quod & aliam innuit materiæ siue corporis conditionem, quam appellare poteris impenetrabilitatem; nempe quod nec penetrare alia corpora, nec ab illis penetrari possit. Vnde manifestissimum est discrimen 10  
 inter Naturam diuinam ac corpoream, cum illa hanc, hæc verò seipsam penetrare non possit. Vnde sanè felicius mihi videtur cum Platonicis suis Virgilius philosophari, quàm Cartesius ipse, cum ex illorum sententiâ sic cecinerit:

. . . . Totamque infusa per artus

Mens agitat molem, & magno se corpore miscet<sup>a</sup>. 15

Mitto alias insigniores Diuinæ extensionis conditiones, cum non opus sit hoc loco explicare. Vel hæc pauca suffecerint ad demonstrandum multò tutius fuisse materiam definiuisse substantiam tangibilem, vel modo supra explicato impenetrabilem, quàm rem extensam. Dicta enim vel tangibilitas, 20  
 vel impenetrabilitas, competit corpori adæquatè; tua autem definitio peccat in legem, καθόλου πρότον, neque enim est reciproca cum definito.

Secundò, quando innuis ne virtute quidem diuina fieri posse vt propriè dictum existat vacuum; & si omne corpus 25  
 ex vase tolleretur, quòd latera necessariò coirent, ista profectò mihi videntur non solùm falsa, sed minus consona antecedentibus. Si enim Deus motum materiæ imprimit, quod supra docuisti, annon ille potest contra obniti, &

a. VIRGILE, *Enéide*, l. VI, v. 726-727.

*inhibere ne coëant vasis latera? Sed contradictio est distare vasis latera, & tamen nihil interiacere. Idem non sensit li\terata antiquitas, Epicurus, Democritus, Lucretius, alijque. Sed, vt leuiusculum illud argumenti genus*  
 5 *missum faciam, diuinam contendo interiacere extensionem, tuumque hïc suppositum esse infirmum, materiam solummodò extendi : latera tamen, vt antea, coitura non necessitate logicâ, sed naturali; Deumque solum hanc coitionem inhibere posse. Cùm enim particulæ primi præsertim*  
 10 *secundique elementi tam furibundo motu agitentur, necesse est, quâ ceditur, eò ruant præcipites, aliasque sibi contiguas secum abripiant.*

*Infeliciter igitur successit, quod tam bellum Theorema, de modo Rarefactionis & Condensationis, quod certè ego*  
 15 *alijs de causis verissimum esse censeo, tam lubrico suffulcias fundamento.*

*Tertiò, singularem illam subtilitatem non capio, quâ atomos, id est particulas suâ naturâ indiuisibiles, non dari euincas. Vt enim, inquis, effecerit Deus eas particulas à*  
 20 *nullis creaturis diuidi posse, non certè sibi ipsi easdem diuidendi facultatem potuit adimere, quia fieri non potest vt propriam suam potentiam imminuat. Eodem argumento probaueris, Deum numquam fecisse, vt hesternus oriretur sol, quoniam potentia eius iam efficere non potest, vt*  
 25 *sol hesternus non esset ortus; nec vilissimam posse muscam occidere,*

Si modo qui perijt, non perijisse potest<sup>a</sup>,

a. OVIDE, *Ex Ponto*, l. IV, élégie XII :

« Quid mandem quæris? Peream, nisi dicere vix est;

» Si modo qui periit, ille perire potest? »

quod scitè de seipso Ouidius; aut materiam non creasse, cum sit diuisibilis in semper diuisibilia, ac proindè Deus nunquam posset absoluere ac perficere hanc diuisionem. Pars enim semper restat indiuisa, quamuis diuisibilis, atque ita perpetuò eluditur potentia diuina, nec plenè se exercere potest, finemque sortiri. 5

Quartò, indefinitam tuam mundi extensionem non intelligo. Extensio enim illa indefinita, vel simpliciter infinita est, vel tantùm quoad nos. Si intelligis extensionem infinitam simpliciter, cur mentem tuam obscuras uocabulis nimium suppressis ac modestis? Si tantùm quoad nos infinitam, reuerà erit finita extensio; neque enim mens nostra aut rerum aut veritatis mensura est. Ac proinde, cum alia sit simpliciter infinita expansio, diuinæ utique essentiæ, materia tuorum vorticum à centris suis recedet, totaque mundi machina in dissipatas atomos vagosque abibit puluisculos. 15

Atque sane eo magis hinc admiror modestiam tuam atque metum, quod adeo tibi caues à materiæ infinitudine, cum particulas actû & infinitas & diuisas ipse agnoueris, art. 34 & 35<sup>a</sup>. Quod certè si non fecisses, extorqueri tamen posse videtur hoc modo. Nam, cum quantum sit in infinitum diuisibile, partes actû infinitas habere oportet. Vt enim cultello alioue quouis instrumento corpus in partes palpabiles, quæ non actû sunt tales, mechanicè dissecare prorsus à.π.τ.γ.ρ.ο.ι., siue impossibile; ita vel mente quantitatem diuidere in partes toti realiter actûque non inexistentes, planè à.π.τ.γ.ρ.ο.ι. est ac rationi absouum. 25

Quibus insuper adiungi potest, hypothesin hanc, quòd mundus simpliciter ac reuerà sit infinitus, æqualem vim 30

habere, ad explicandam iuxta ac confirmandam rationem rarefactionis & condensationis, quam supra proposuisti, art. 6, 7<sup>a</sup>, atque istud principium, folius corporis esse extensionem, & nihilum non posse extendi. Quod enim  
 5 ibi præstat Logica seu contradictoria necessitas, idem hic necessitas Physica vel mechanica certissimè præstabit.

Cùm enim omnia in infinitum vsque materiâ seu corporibus sint plena ac referta, penetrationis lex impediet, ne fiat vlla distantia in rarefactione corporibus nuda, aut  
 10 accessio partium ad se inuicem in condensatione, sine interiacentium particularum expulsionem.

Atque hæcenus, quæ à me dicta sunt rationi mentique meæ maxime videntur perspicua, tuisque placitis longè longè certiora.

15 Cæterum à nullâ tuarum opinionum animus meus, pro eâ quâ est mollitie ac teneritudine, æque abhorret, ac ab internecinâ illâ & iugulatrice sententiâ, quam in Methodo<sup>b</sup> tulisti, brutis omnibus vitam sensumque eripiens, dicam, an potius præripiens? neque enim vixisse vnquam  
 20 pateris. Hic non tam suspicio rutilantem tui ingenij aciem, quàm reformido, utpote de animantium fato sollicitus, acumenque tuum non subtile solùm agnosco, sed chalybis instar rigidum ac crudele, quod vno quasi ictu vniuersum fermè animantium genus vitâ ausit sensuque  
 25 spoliare, in marmora & machinas vertendo.

Sed videamus, obsecro, quid in causâ est, quod in brutas animantes quicquam tam seueriter statuas. Loqui utique non possunt, causamque suam apud iudicem dicere, & quod crimen aggrauat, cùm ad loquelam organis satis sint

a. Principia Philosophiæ, pars II.

b. Discours de la Méthode, Ve partie, p. 46 (édit. princeps).

*instructæ, uti patet in picis & psittacis, hinc vitâ sensuque mulclandæ sunt.*

*Verumenimverò, quomodo fieri possit, ut aut psittaci aut picæ voces nostras imitentur, nisi audirent sensuque perciperent quid loquimur? Sed non intelligunt, inquis, quid sibi volunt istæ voces, quas effutiunt imitando. Quidni tamen ipsi quid volunt satis intelligant, cibum scilicet quem à dominis hoc artificio acquirunt? putant igitur se cibum mendicare, quod istâ loquacitate toties roti compotes fiunt. Et quorsum, quæso, illa attentio est & auscultatio in aubus cantatorijs, quam præ se ferunt, si nullus sit in ipsis sensus nec animadversio? Vnde illa vulpium canumque astutia & sagacitas? Qui sit ut minæ & verba ferocientes cohibeant belluas? Canis famelicus, cum furtim quid abstulit, cur quasi facti conscius clam se surripit, & meticulose ac diffidenter incedens nemini occursanti gratulatur, sed auerso pronoque rostro suam ad distans pergit viam, suspitiosè cautus, ne ob patratum scelus pœnas luat? Quomodo ista fieri possunt, sine internâ facti conscientiam? Copiosa ista historiolarum congeries, quibus nonnulli conantur demonstrare rationem inesse animalibus brutis, hoc saltem euincet, sensum ipsis memoriamque inesse. Sed infinitum esset tales narratiunculas hic attexere. E quibus scio benè multas istius modi esse, ut earum vim vel subtilissimum acumen haud possit eludere.*

*Sed video planè quid te huc adegit, ut bruta pro machinis habeas: Immortalitatis utique animarum nostrarum demonstrandæ ratio, quæ, cum supponat corpus nullo modo cogitare posse, concludit, ubicumque est cogitatio, substantiam à corpore realiter distinctam adesse oportere, adeoque immortalem. Vnde sequitur, bruta,*

*si cogitent, substantias immortales sibi annexas habere.*

*Atqui obsecro te, vir perspicacissime, cum ex istâ demonstrandi ratione necesse esset, bruta animantia aut sensu spoliare, aut donare immortalitate, cur ipsa malles inanimas machinas statuere, quàm corpora animabus immortalibus actiuata? præsertim cum illud, vt naturæ phænomenis minimè consonum, ita planè sit inauditum hæctenus; hoc verò apud sapientissimos veterum ratum sit ac comprobatum, Pythagoram puta, Platonem, aliosque. Et certè animos hoc adderet Platonicis omnibus persislendi in suâ de brutorum immortalitate sententiâ, cum tam insigne ingenium eò angustiarum redactum sit, vt, si animas brutorum immortales non concedatur, vniuersa bruta insensatas machinas necessariò statuatur.*

*Hæc sunt paucula illa (magne Cartesi) in quibus mihi fas esse putabam à te dissentire. Cætera mihi adeò arriident atque adblandiuntur, vt nihil illis habeam magis in delicijs; adeoque intimis animi mei sensibus consona sunt atque cognata, vt non solum tardioribus commodè explicare, sed etiam contra pugnacissimos quosque fœliciter, si opus esset, defendere me posse confidam.*

*Quod reliquum est, exorandus es, Vir illustrissime, vt hæc nostra boni consulas, nec me vllius lenitatis vanæque ambitionis suspectum habeas, quasi affectarem Clarissimorum virorum familiaritates ac amicitias, cum & ipse, si posses, haud cuperem inclarescere, rem turbulentam famam iudicans, priuatoque otio valdè inimicam.*

*Neque profectò, quamuis animo sim in te admodum pronus ac procliui, id vnquam tibi significassem, nisi ab alijs | insligatus; sed te tuaque amore latentis tacitæque veneratione prosequi contentus fuisssem.*

*Nec obnixè à te efflagito vt rescribas, vtpote quem contemplationibus summè arduis, vel experimentis faciundis maximè vtilibus pariter ac difficilibus, occupatissimum autumo.*

*Permitto igitur hic tibi tuo iure vti, ne sim in publicum iniurius. Quod si tamen hæc nostra, qualia qualia fuerint, responzione quâlibet cunq̄ue cohonestare dignatus fueris, rem sane non ingrati præstabis*

*Singularis tuæ sapientiæ cultori deuotissimo,*

HENRICO MORO. 10

*Cantabrigiæ, è Collegio Christi,  
3<sup>o</sup> Idus Decembris anno 1648.*

Clerselier imprime auparavant, dans son édition des *Lettres de Descartes*, t. I, lettre 64, p. 251-253, et lettre 65, p. 253-257, deux lettres échangées entre Henry More et lui, le 12 déc. 1654, et le 14 mai 1655, au sujet des objections de More et des réponses de Descartes en 1648 et 1649. Voici l'une et l'autre de ces lettres :

« *Clarissimo Viro*  
» *Henrico Moro Nobili Anglo.* »

« Legi, vir eximiè, et perlegi summâ cum voluptate tuas ad D. Cartesium difficultates, quas ei tertio Idus Decembris 1648, tertio nonas »  
 » Martij, 10 Calendas Augusti et duodecimo Calendas Novembris 1649<sup>a</sup>, »  
 » proposuisti; miratusque sum ingenium tuum et summam humanita- »  
 » tem, quâ fretus ausus sum hæc ad te confidenter rescribere, vt de ijs »  
 » quæ facere instituo te certiolem faciam, et à te impetrem ea quæ mihi »  
 » necessaria sunt, vt opus quod suscepi ad finem perducam. Scies igitur »  
 » me habere | præ manibus præcipua Autographa, quæ incomparabilis »  
 » Philosophus D. Cartesius D. Chanuto, olim apud serenissimam Sueciæ »  
 » Reginam, nunc vero apud Batauos legato meritissimo, affini meo, apud »  
 » quem Sueciæ vitâ functus est, reliquit. Inter quæ sunt et illa litterarum »  
 » quas pluribus ex amicis suis rescripsit, ex quibus præcipuas colligo, »  
 » quæ vel Philosophiam suam tangunt, vel ea quæ perficienda suscep- »  
 » rat respiciunt, vel difficultates à plerisque summis viris, inter quos non »  
 » minimum tenes locum, ipsi propositas soluunt, vt eas omnes publici »  
 » iuris faciam, quod spero me breui peracturum. Sed quia litteræ illæ,

a. C'est-à-dire : 11 déc. 1648, et 5 mars, 23 juillet, 21 octobre 1649.

» quæ difficultatibus respondent, vix possunt intelligi, nisi etiam eæ, quæ  
 » occasionem ipsi dederunt tale quid respondendi, simul in lucem edan-  
 » tur, nec tamen mihi honestum visum fuerit hoc exequi absque veniâ et  
 » licentiâ eorum qui ipsi rescripserunt, à quibusdam petij et impetraui,  
 » vt illud mihi concederent, quod etiam spero à te, pro summâ tuâ hu-  
 » manitate et incredibili erga Cartesium studio, mihi concessum iri. »

« Sed præterea cuperem vt mihi exemplaria mitteres earum omnium  
 » quæs à D. Cartesio accepisti epistolarum; duas enim tantum præ mani-  
 » bus habeo, quarum prior respondet tuis tertio Idus Decembris datis<sup>a</sup>,  
 » altera, ijs quæ tertio nonas Martij scriptæ sunt<sup>b</sup>. Superest igitur tertia,  
 » quæ mihi deest, quæque tuis 10 Calendas Augusti et 12 Calendas  
 » Nouembris datis satisfacere debet<sup>c</sup>; quæ profecto non potest non esse  
 » pulcherrimâ, et continere plura scitu dignissima, cum tot tuis tantisque  
 » difficultatibus et quæstionibus, cum ex Principijs Philosophiæ, tum ex  
 » Dioptrice excerptis, respondere debeat; cuius tamen duas dumtaxat  
 » paginas inueni, quæ tantum instantijs tuis satisfacere tentant, nec vllum  
 » verbum ad quæsita tua super Principijs et Dioptrice continent. Quare  
 » summopere exopto et enixè precor, vt et mihi licentiam concedas lit-  
 » teras tuas simul cum responsis imprimendi, et vt simul ad me mittas,  
 » quas habes à D. Cartesio, vt et posteritatis vtilitati, et amici nostri  
 » famæ ac memoriæ consulamus. »

« Præter hæc autem litterarum Autographa, plura adhuc habeo cele-  
 » berrimi viri præclara monumenta, quæ singula suo tempore lucem vide-  
 » bunt, et quæ non parum iucunditatis puto tibi fore allatura, vtpote qui  
 » in evoluendis Cartesianis scriptis tam impiger videris. Si mihi vernâ-  
 » culâ linguâ vti licuisset, aptius atque ornatius sententiam meam expli-  
 » cuissem; sed ne in varios errores inciderem, stylum contraxi, et vt  
 » potui, non vt volui, mentem meam tibi aperui; quod rogo vt mihi con-  
 » dones, et scias me tuæ semper humanitatis et sapientiæ laudatorem et  
 » cultorem fore. »

« CLAVDIVS CLERSELIER. »

« Parisijs, 12 Dec. 1654. »

« *Responsio Henrici Mori.* »

« Litteræ tuæ, vir clarissime, datæ Lutetiæ Parisiorum, pridie Idus  
 » Decembris, anno 1654, non peruenerunt ad manus meas ante deci-  
 » mum septimum Calendarum Maij<sup>d</sup>. Miror tantum temporis interfluisse.  
 » Granthamiæ tunc agebam in agro Lincolnensi. Rus enim concesseram,  
 » cum alijs de causis, tum ad confirmandam valetudinem. Vehe-

a. Voir ci-après lettre DXXXVII, du 5 février 1649.

b. Lettre DLIV, du 15 avril 1649.

c. Cette troisième lettre ne fut pas rédigée entièrement, et il n'en reste que les deux pages dont parle Clerselier, et que nous donnerons, lettre DLXVI ci-après, fin d'août.

d. Le 15 avril 1655.

» menter equidem gaudebam, postquam intellexi præclarum tuum insti-  
 » tutum edendi omnia Cartesij scripta quæ apud te sunt, quo non solùm  
 » nobilissimi Philosophi famæ ac memoriæ, verùm etiam communi om-  
 » nium literatorum vtilitati optimè consulēs. In neminem enim aptiùs  
 » quadrat, quàm in diuinum illum virum, Horatianum illud :

» *Qui nil molitur inepte*<sup>a</sup>.

» Quam ob causam, si ego tibi à consiliis essem, nihil quicquam eo-  
 » rum supprimeretur, quæ vel ille tentauit vilo modo in rebus Philoso-  
 » phicis, vel fœliciter ad exitum perduxit; sed lucem viderent omnia, in  
 » maius Reipub. Literariæ commodum. Ac proinde, vt nullum impedi-  
 » mentum esset tam vtili ac generoso proposito, vel vltro tibi conce-  
 » derem copiam edendi primas meas secundasque litteras ad Cartesium  
 » conscriptas<sup>b</sup>, quippe quod absque eis, vt rectè mones, responsa eius  
 » tam commodè intelligi non possint; nec multùm abs re fore diffiteor,  
 » si tertias meas<sup>c</sup> simul edideris, cùm per eas responsum sit alteris illis  
 » Cartesianis. Sed cùm quartæ meæ<sup>d</sup> nullis illius literis respondeant,  
 » nec illis ab ipso responsum sit quicquam, vtpote inopinatâ morte præ-  
 » repto, de ijs aliquantùm hæsito an publici iuris facerem. Cæterùm  
 » omnem scrupulum eximeret, si quis ex amicis ipsius aut familiaribus,  
 » qui frequentius eum inuiserunt et colluquuti sunt, vel cum eo vixerunt  
 » coniunctiùs, respondendi vices suppleret; tunc enim parùm dubito,  
 » quin operæ esset pretium illas etiam in lucem dare. Quod si hoc in  
 » præsens impetrari non possit, modò probabile esset, quod literæ illæ  
 » meæ tertie quartæque editæ allicerent aliquem ex peritioribus Philo-  
 » sophiæ Cartesianæ sectatoribus, ad respondendum omnibus difficulta-  
 » tibus inibi Cartesio ipsi propositis; ex illâ saltem spe faciliùs animum  
 » inducerem, vt ius tibi concedam eas in publicum proferendi. Quid  
 » autem futurum sit in hac re, ipse forsàn oportuniùs quàm ego coniec-  
 » turam capies? Ne multis igitur te morer, totum hoc negotium iudicio  
 » tuo ac candori permitto, vt, quod facto opus sit, facias. »

« Incredibile est quanto mærore sum affectus, audito præmaturo Car-  
 » tesij fato, quippe qui ingenium virtutesque incomparabilis viri impense  
 » amaui et miratus sum. Præterea accessit ingens desiderium perlegendi  
 » responsa eius, | quæ expectaui, ad tertias quartasque meas litteras, quæ  
 » vniuersam illius Philosophiam percurrunt. Inchoasse integrum respon-  
 » sum ad meas datas 10 Cal. Aug., ex te intelligo. Quod fragmentum  
 » scripsisse eum conijcio, cùm Egmundæ esset in Hollandiâ. Destitit  
 » autem, vt per amicos suos certiozem me fecit, ab incepto, quod ani-

a. HORACE, *Art. poet.*, 140.

b. Lettre DXXXI ci-avant, du 11 déc. 1648, et lettre DXLIV ci-après, du 5 mars 1649.

c. Lettre DLXIV, du 23 juillet 1649.

d. Lettre DLXXIV, du 21 octobre 1649.

» mus occupatissimus paratu ad iter Suecicum non potuit vacare tam  
 » subtilibus tantique, vti ipse dixit, momenti difficultatibus et disquisi-  
 » tionibus ; sed constanter pollicitus est suis, se proximo vere reuersu-  
 » rum, et tunc mihi copiosè et perspicuè omnia explicaturum <sup>a</sup>. Sed, cùm  
 » invida mors cætera nobis præripuerit, nollem vel illud fragmentum  
 » duarum paginarum, quarum mentionem facis, interire. »

« Quod ad solidiora illa Cartesij monumenta attinet, quæ profiteris te  
 » habere, quæque, vti promittis, lucem visura sunt suo tempore, gestit  
 » profectò animus ad tam lætum gratumque nuncium ; auideque interim  
 » cupio, si tibi non sit molestum, vt argumenta titulosuè singulorum  
 » librorum recenseas in proximis tuis literis <sup>b</sup>. Reuixit enim in me, ex  
 » quo nuperas tuas accepi, pristinus ille ardor erga Philosophiam Carte-  
 » sianam, qui aliquantulùm ab obitu desideratissimi nostri amici defer-  
 » buerat, cùm noua legendi materies non suppeteret. Sed, vt ingenuè  
 » fatear quod res est, illud solum in causâ non fuit, sed pecularia quæ-  
 » dam studia quæ aliò animum auocârunt. Est enim illud rerum pondus,  
 » veritatis pulchritudo, amplitudo ingenij et acumen, Theorematum de-  
 » nique omnium admirabilis ille ordo et consensus in scriptis Cartesia-  
 » nis, vt vel millies lecta non sordescant ; non magis quàm lux solis,  
 » cuius ortum singulis diebus aues, pecudes ipsique adeo homines gratu-  
 » labundi contemplantur. »

« Nec certè solum lectu iucunda est hæc Cartesiana Philosophia, sed  
 » apprimè utilis, quicquid aut mussitent, aut deblaterent alij, ad sum-  
 » mum illum omnis Philosophiæ finem, puta Religionem. Cùm enim  
 » Peripatetici formas quasdam contendunt esse substantiales, quæ è po-  
 » tentiâ | materiæ oriuntur, quæque cum materiâ ita coalescunt, vt absque  
 » illâ subsistere non possint, ac proinde necessariò demum redeunt in  
 » potentiam materiæ (cui ordini accensent viuientium ferè omnium ani-  
 » mas, etiam eas quibus sensum cogitationemque tribuunt) ; Epicurei  
 » autem, explosis illis substantialibus formis, ipsi materiæ vim sentiendi  
 » cogitandique inesse statuunt ; solus, quod scio, inter Physiologos exti-  
 » tit Cartesius, qui substantiales illas formas animasùè materiâ exortas è  
 » Philosophiâ sustulit, materiamque ipsam omni sentiendi cogitandique  
 » facultate planè spoliauit. Vnde, si principijs staretur Cartesianis, certis-  
 » sima esset ratio ac Methodus demonstrandi, et quòd Deus esset, et

a. Il résulte de ceci que les deux pages retrouvées par Clerselier dans les papiers de Descartes, ont été écrites fin d'août, au reçu de la troisième lettre de More, du 23 juillet, et avant le départ du philosophe pour Stockholm, lequel eut lieu le 1<sup>er</sup> septembre 1649. Voir la lettre DLXVI ci-après.

b. Nous n'avons point la réponse de Clerselier à cette requête de More. Mais la Bibliothèque Nationale possède à Paris, de la main de Clerselier, un : « Inventaire succinct des escrits qui se sont trouvez dans  
 » les coffres de Mons<sup>r</sup> Descartes apres son decedz a Stocholm, en feb.  
 » 1650 ». (*MS. fr. n. a., 4730.*)

» quòd anima humana mortalis esse non possit. Quæ sunt illa duo soli-  
 » dissima fundamenta ac fulera omnis veræ Religionis. Hæc breuiter  
 » noto, cùm possim et alia bene multa huc adijcere, quæ eodem spectant.  
 » Sed summatim dicam nullam extare Philosophiam, nisi Platoniam  
 » fortè exceperis, quæ tam firmiter Atheis viam præcludit ad peruersas  
 » istas cauillas et subterfugia, quò se solent recipere, quàm hæc Carte-  
 » siana, si penitiùs intelligatur. Vnde spero, quòd omnes boni clementiùs  
 » ferent amplissimas illas laudes, quibus incomparabilem virum cumulo.  
 » in ijs quas ad eum scripsi litteris. Credoque, quicquid hæc præsens  
 » ætas senserit de Cartesio (nam, vt nunquam viuus, ita rarò recenti de-  
 » functorum memoriæ parcit inuidia), quòd posteritas eum omni cum  
 » laude et veneratione sit exceptura, optimumque illius Philosophiæ  
 » vsum sit agitura. Quod lubentiùs prædico, vt maiorem in modum tibi  
 » animos accendam ad pergendum in nobili illo instituto edendi omnia  
 » quæ habes Cartesij scripta Philosophica: quo pacto, cùm alios multos,  
 » tum me præter cæteros deuincies, qui in illis euoluendis tantam perci-  
 » pere soleo voluptatem. »

Suit un alinéa (p. 256-257) que nous avons rapporté textuellement et en entier dans le *prolégomène*, p. 236. More continue :

« Quòd mensis ferè iam elapsus est, ex quo tuas accepi litteras, nec  
 » tamen ad te rescripsi, id profectò factum est per nullam negligentiam  
 » aut incuriam. Non possum enim non magni te æstimare, tum propter  
 » eximium tuum ingenium, ad omnem, quod satis ex litteris tuis pers-  
 » pexi, æquitatem et humanitatem compositum ac conformatum, tum  
 » propter honorificam Clarissimi fratris tui Chanuti, òlim apud Suecos,  
 » nunc verò, vt narras, apud Batauos legati meritissimi, in Cartesium  
 » defunctum pietatem. Sed totum id temporis quod effluxit, partim ne-  
 » gotijs, quibus eram ruri districtus, partim meis ad Cartesium litteris  
 » castigandis transcribendisque, postquam ad Academiam redijssem, im-  
 » pensum est; nec putabam fore operæ pretium ad te rescribere, prius  
 » quàm ista perfecissem. Jam verò in parato sunt omnia, tam mearum,  
 » quàm Cartesianarum litterarum exemplaria : neutra tamen ad te mitto  
 » hac vice, quippe quod experiendum putauì priùs, quàm tutò hæ, quas  
 » iam scripsi, literæ ad manus tuas peruenerint; postquam id intellexe-  
 » rim, mittam ad te continuò. Perlubenter interim ex te audire vellem,  
 » quousque deueneris in nobili illo negotiò quod scribis te suscepisse.  
 » Rem sanè mihi pergratam præstabis, si per proximas tuas literas eà de  
 » re certio rem me feceris. Vale, Vir Clarissime, et generosum illud opus  
 » quod moliris foeliciter exequere. Sic optat  
 » Tibi Cartesianisque omnibus addictissimus

» HENRICVS MORE. »

« Cantabrigiæ, è Collegio Christi,  
 » pridie Idus Maij 1655<sup>a</sup>. »

a. Le 14 mai 1655.

## DXXXII.

## CHRISTINE DE SUÈDE A DESCARTES.

Stockholm, 12 décembre 1648.

Copie MS., Leyde, Bibliothèque de l'Université.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 139, Descartes, la Princesse Elisabeth et la reine Christine (Germer-Baillière, 1879). En 1691, cette lettre avait été signalée par Baillet en ces termes : « La lettre » de cette Princesse étoit du XII Décembre de l'an 1648, accom- » pagnée d'une de M. Chanut de même date. M. Descartes fit réponse » à l'une et à l'autre le XXVI de Février de l'année suivante. » (Vie de Mons. Des-Cartes, II, 332.) La date que donne la copie MS. « 2 décembre 1648 » est de l'ancien style ; il faut lire 12 décembre. — Cette lettre et la suivante furent envoyées à Paris, Chanut ne sachant pas encore que Descartes en étoit parti. Clerelier la renvoya en Hollande. Descartes ne put y répondre que le 26 février 1649, lettre DXLI ci-après.*

*Monseigneur Descartes,*

*Ma curiosité me porta, il y a quelque tems<sup>a</sup>, de vous faire demander par M. Chanut vostre sentiment sur la question du souuerain bien : là-dessus, Monsieur, vous*  
*5 l'avez déclaré dans vne lettre que vous auez pris la peine de m'écrire<sup>b</sup>, de laquelle ie pretens de vous remercier par la presente, comme aussi du traité des Passions que*  
*vous y auez iont ; ie vous assure, Monsieur, que ces piesses m'ont confirmé dans la bonne opinion que ledit sieur*  
*10 Chanut m'auoit donné de vous. Je sauois déia que, pour estre son ami, il ne faudroit pas auoir moins de vertu &*

a. Exactement le 17 septembre 1647. Voir ci-avant lettre CDXCIII, p. 79.

b. Lettre CDXCV, du 20 nov. 1647, p. 81.

de favoir que Dieu vous en a donné, & l'estime qu'avec grande raison i'ay donné à son merite m'obligeoit de n'en auoir pas moins pour vous; afeur que vous vous estes fait cognoître par les beaux liures que vous auez écrit, ie vous remercie de tout mon cœur de ce que vous m'auiez 5 confirmé & augmenté l'estime que i'auois pour l'vn & pour l'autre, & vous prie de croire que i'embrasseray avec plaisir toutes les occasions qui me permettront de vous témoigner que vos merites vous ont acquis l'estime & l'affection de

CHRISTINE.

10

Stocholm, le 2 decembre 1648.

## DXXXIII.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 12 decembre 1648.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 357-358.

« Cependant », dit Baillet, « la Reine de Suède, débarrassée des négociations de la paix générale de l'Europe, qui fut conclue à Munster le » XXIV d'Octobre de cette année, non contente d'auoir lu le petit traité des » Passions de M. Descartes [*en marge* : Il luy auoit envoyé ce traité MS. » avec ce qu'il auoit écrit du souverain Bien] à la chasse, comme elle » auoit coûtume d'en user à l'égard de beaucoup d'autres, voulut le relire » dans son cabinet, et l'étudier avec de plus profondes méditations. Cette » seconde lecture fit de si fortes impressions sur son esprit, qu'elle prit » résolution de passer à l'étude de toute la Philosophie de M. Descartes, » à qui M. Chanut, Résident de France auprès d'elle, en récrivit le XII » de Décembre dans ces termes [*en marge* : Lettr. MS. de Chanut à Desc. » du 12 Décembre 1648] » :

*I'eus l'honneur, il y a deux mois<sup>a</sup>, de suivre la Reine en un voyage vers les mines d'argent & de cuivre. Dans*

a. En marge : « C'étoit en Octobre 1648. »

le loisir du chemin, elle se donna entièrement à la lecture. Je portay vos Principes de la Philosophie. Je luy lus la préface. Elle ouvrit le livre par endroits, & demeura fort pensive pendant quelques jours. Je connus ce qui la faisoit  
5 réver; & comme j'osay bien luy dire qu'il me sembloit qu'elle se trouvoit en peine entre le desir de s'instruire dans cette Philosophie & les difficultez qu'elle auroit à l'acquérir, elle m'avoüa que j'avois deviné ce qui luy donnoit du soucy. Je luy conseillay d'achever à loisir  
10 quelques autres études qu'elle s'étoit proposées, & cependant de commander à M. Freinshemius, son Historiographe, très-honnête homme & sçavant, dont elle se sert pour son soulagement dans la lecture, qu'il s'instruise de vos Principes aussi parfaitement qu'il luy sera possible,  
15 afin que, sa Majesté venant ensuite à les lire, elle soit secourüe dans les difficultez qui la pourroient ennuyer, si elle s'attachoit seule à cette étude. Mon avis luy plut. A son retour elle a donné l'ordre à M. Freinshemius. Et parce qu'il a reconnu qu'il auroit lui-même besoin d'un  
20 compagnon dans ce chemin, j'ay été prié de faire cette lecture en même têmes. De sorte, Monsieur, qu'une des principales parties de mes offices consistant à n'être point desagrèable au Souverain auprès duquel ie sers nôtre Maître, il est arrivé que c'est aujourd'huy une des fon-  
25 ctions de la Résidence en Suède de lire & d'étudier vôtre Philosophie. Je vous avouë que j'avois besoin que cette obligation se joignît à ma curiosité, parce que, me trouvant engagé dans la vie civile, je faisois scrupule de divertir mes pensées à ces abstractions. La résolution de la  
30 Reine de Suède est de prendre vôtre livre aussi-tôt que nous l'aurons achevé; & lorsque, dans le cours de la

lecture, nous ne serons pas assez forts ou assez adroits pour délier les nœuds qui l'arrêteront, nous aurons recours à vous. Sa Majesté s'est fort enquisse de vôtre fortune, & du soin qu'on prenoit de vous en France ; & je ne sçay si, lors qu'elle aura pris goût à vôtre Philosophie, 5 elle ne vous tentera point de passer en Suède<sup>a</sup>. Je seray, s'il plaît à Dieu, pour lors en France, où je vous pourray dire<sup>b</sup> plusieurs choses qui seront considérables, si vous mettez l'affaire en délibération. Cependant je puis vous 10 assurer que cette Princeesse, qui n'estime rien au monde que la verité & la vertu, fait un grand jugement de vous pour l'amour de l'une & de l'autre. Vous voyez que je ne suis point en une Cour où la malice & le déguisement soient en crédit, &c.

Cette lettre est incomplète. Dans la partie qui manque, Chanut annonçait sans doute à Descartes la lettre précédente de la Reine elle-même. On peut le penser d'après la phrase de Baillet (voir *protégomène*, p. 251), qui avait le texte entier sous les yeux.

Descartes répondit à Chanut seulement le 26 février 1649, lettre DXI., p. 289 ci-après.

## DXXXIV.

DESCARTES A \*\*\*.

[Egmond], 18 décembre 1648.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 83, p. 472-474.

« A Monsieur \*\*\*. Le 18 Decembre 1648 », dit Clerselier sans

a. La première invitation de venir à Stockholm paraît avoir été faite à Descartes, de la part de la Reine, le 27 février 1649, lettre DXLII ci-après de Chanut.

b. En marge : « M. Chanut ne croyoit pas que M. Descartes fût encore » de retour. » Voir *protégomène*, p. 251.

autre indication. Le destinataire de cette lettre n'est ni Carcavi, ni l'abbé Picot, qui sont nommés l'un et l'autre (p. ci-dessous, l. 14 et 21). Ne serait-ce pas Clerselier lui-même, bien qu'on pût s'étonner qu'il n'eût point mis son nom à une lettre qui lui aurait été personnellement adressée ?

Monsieur,

Le ne vous sçaurois commodément enuoyer la proposition que vous me demandez, parce qu'il ne m'en fouient presque plus & que ie suis occupé à d'autres  
 5 pensées ; c'est pourquoy ie vous supplie de m'en dispenser. Et ie vous l'enuoyerois tres-volontiers, si vous ne la demandiez que pour vous seul ; mais, parce que vous la voudriez faire imprimer, ie vous diray icy franchement que ie suis trop mal satisfait  
 10 de certains Geometres, pour leur vouloir plus rien apprendre. Tout le meilleur qu'ils sçauent vient presque de moy, & neantmoins ils veulent persuader aux ignorans qu'il n'y a personne qui les égale.

Le vous prie, si vous écriuez à Monsieur de Carcaui,  
 15 de le remercier, de ma part, du fouuenir qu'il a de moy, & de l'offre qu'il me fait, de m'enuoyer le liure d'Italie qui traite du vuide. Le ne voudrois pas luy en donner la peine ; mais, si nous en auions le titre, peut-estre que nous le trouuerions chez les libraires  
 20 d'icy ; & s'il luy plaist de le faire voir à Monsieur l'Abbé Picot, ie pourray apprendre de luy ce qu'il contient.

| Pour le billet de Monsieur de Fermat\*, puisqu'il est latin, il faut que i'y réponde aussi en latin. Et en  
 25 fuitte de ces mots : *An itaque hærebit Analysis, & asymmetrijs vndique obruta conticescet ? Videant eruditi,*

& methodum huic negotio conducibilem inquirent, ie répons :

*Non hæret Analyfis nostra in loco tam facili, & methodum huic negotio conducibilem talem habet. Omnibus afymmetriæ notis reiectis, dati termini (hoc modo com- 5 mensurabiles facti) simul iungendi sunt, & postea quadratè multiplicandi. Suntque ter ita multiplicandi, si dati fuerint quinque termini afymmetri; quater, si dati fuerint sex; quinquies, si dati fuerint septem, & sic in infinitum.*

*Deinde ex terminis vltima multiplicatione productis, 10 eorumue multiplis per solam additionem & subtractionem simul iunctis, exurgit æquatio nullis afymmetrijs intricata, quæ priori datæ æquipollet.*

*Ita, in dato exemplo, sunt sex termini afymmetri, quos 15 sic scribo :*

$$\begin{array}{r}
 BA - AA \\
 + ZZ + DA + AA \\
 + MA \\
 + DD - AA \\
 + RA + AA \\
 + BB + 2BA + AA
 \end{array}
 \quad \begin{array}{l}
 \\
 \\
 \\
 \\
 20 \\
 \end{array}$$

*Si autem semel quadrate ducti, producant terminos viginti & vnum duntaxat. Notandum enim est cuiuscunque termini omnes partes (quando habet plures) simul iunctas esse retinendas; nec ante finem operationis cum aliorum 25 terminorum partibus, quamuis plane similibus, confundendas. Hi autem 21 termini, quadrate multiplicati, producant multò plures; sed quia istæ multiplicationes per amanuensem fieri possunt, lapsusque calami amanuensis a perito Analysta facile emendantur, operationis prolixitas 30*

*inter eius difficultates non est muneranda. Et noui sanè breuiorem, sed quæ non ita per amanuensem potest absolui.*

*Hic autem peto à Domino Fermat, nec non à Domino de Roberual, (& quidem præcipue ab hoc vltimo : cum enim occupet Cathedram Rami, tenetur ex officio ad eiusmodi quæstiones respondere, vel ista Cathedra se indignum esse debet fateri), peto, inquam, ab ipsis quomodo inueniendum sit quinam ex terminis vltima multiplicatione productis addendi sint, & quinam subtrahendi, vt exurgat quæsitæ æquatio. Nec prætere debet D. de Roberual, vt solet, non istam\* multum temporis exigere, seque esse alijs negotijs occupatum; affirmo enim, atque cum opus erit demonstrabo, nihil à me hic peti, quod non possit a perito Analysta breuissimo tempore inueniri, profiteorque me in hac methodo quærendâ & inueniendâ, nec non etiam ad omnes asymmetrix species extendendâ, vix medium horæ quadrantem impendisse\*.*

Page 255, l. 23. — Clerselier insère dans le texte même de Descartes, t. III, p. 473, entre cet alinéa et le précédent, la question de Fermat à laquelle Descartes répond. Elle est précédée de ces mots (sont-ils de Descartes ou de Clerselier ?) : « Voicy maintenant le billet de M. de Fermat. »

« *Asymmetrias in Algebraicis omnino tollere, opus arduum nec satis hactenus ab Analystis tentatum.* »

« *Dentur, verbi gratia, termini asymmetri plures quatuor, et secundum Artis præcepta proponantur asymmetria liberandi. Vix est vt ab huiusmodi tricis expediat se Analysta : dum crescet labor, augebitur difficultas, et fatigatus tandem, nihil, post repetitas sæpius operationes, aut profecisse se, aut promouisse deprehendet. An itaque hærebit Analysis, et asymmetrijs vndique obruta conticescet? Videant eruditi, et methodum huic negotio conducibilem inquirent.* »

« *Proponatur in exemplum :*

*latus (B in A — A quad.) + lat. (Z quad. + D in A + A quad.)*  
*+ lat. (M in A) + lat. (D quad. — A quad.),*  
*— latere (R in A + A quad.) æquari B + A.*

» *Operetur secundum præcepta artis Analysta, et ab asymmetria proposita se expediât, aut artis inefficiam fateatur.* »

« Il me semble que les illustres en cette science ne sçauoient prendre vn plus digne et plus necessaire employ que celuy d'aplanir ces difficultez. Pour les y exciter, vous leur pourriez dire, par aduance, que i'ay fait quelque progrez en cette matiere, et qu'il y a beaucoup à découurer et à inuenter. Vous pourrez mesme en écrire en Italie et en Hollande, afin que la Prophetie du Chancelier d'Angleterre s'accomplisse : *Multi pertransibunt, et augebitur scientia.* »

Ce billet a été reproduit, t. II, p. 282-283, *Œuvres de Fermat*, p. p. Paul Tannery et Charles Henry (Paris, 1894).

Page 257, l. 12. — *Non istam*. L'édition latine supprime *non*, et corrige *istam* en *ista*.

Page 257, l. 18. — Clerselier fait suivre cette lettre d'une importante annexe, qui est d'une tout autre provenance, et que nous en avons détachée pour l'imprimer à part, t. III ci-avant, p. 707-717.

## DXXXV.

DESCARTES A X\*\*\*.

[1648 ou 1649?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 110, p. 600-602.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais le livre de Ritschel, cité à la fin (p. 261, l. 17), parut en 1648; cette lettre serait donc de 1648 ou de 1649. En outre Descartes dit à son correspondant qu'il est plus au courant que lui de ce qui se passe en Suède. Or Chanut lui écrivit de Stockholm, le 12 décembre 1648, lettre DXXXIII, p. 252 ci-avant, après un silence de plus de huit mois, en effet, et Descartes ne répondit que le 26 février 1649, lettre DXL ci-après. La présente lettre serait donc de nov. ou déc. 1648, ou de janv. 1649. — Quant au destinataire, serait-ce Clerselier, qui recevait de son beau-frère Chanut des nouvelles de Suède, et qui pouvait fort bien lui envoyer de Paris un livre publié à Oxford, en Angleterre? Serait-ce Huygens, son fournisseur habituel de livres étrangers, et qui pouvait aussi être informé de ce qu'on disait de Descartes à Stockholm?

Monfieur,

Le vous fuis tres particulierement obligé, pour les Notes que vous m'avez fait la faueur de me procurer & de m'enuoyer. Le m'estonne de la precipitation & de  
 5 l'aueuglement de ces gens qui pensent voir des choses dans mes escrits, qui ne sont iamais entrées en mon imagination. Le n'ay point descrit en detail, dans mes Principes, tous les mouuemens de chaque Planette; mais i'ay supposé en general tous ceux que les obser-  
 10 uateurs y remarquent, & i'ay tafché d'en expliquer les caufes. Ainsi d'autant que toutes les Planettes ont cela de commun, qu'elles s'écartent irregulierement du cercle regulier qu'on imagine qu'elles doivent  
 15 descire, la Lune autour de la Terre, & les autres autour du Soleil, ce qui a fait qu'on leur a attribué diuers Apogées ou Aphelies, & Perihelies ou Perigées, i'ay donné des raisons de ces Apogées, qui sont communes pour toutes les Planettes, & les ay mises dans la page 181 & 182<sup>a</sup>. Puis, à cause qu'outre toutes  
 20 les irregularitez qu'on obserue en la Lune, tout de mesme qu'en chacune des autres Planettes. on y obserue encore cela de particulier. que toutes ces irregularitez. que ie nomme en latin *aberrationes à motu medio*, sont plus grandes en ses quartiers, que lors  
 25 qu'elle est pleine ou nouvelle; il m'en a fallu donner vne raison particuliere. Et celle que i'ay donnée<sup>b</sup> est que le Ciel qui la contient a la figure d'vne ellipse; car ce Ciel estant fluide, & portant tellement la Lune

a. Pages de l'édition *princeps des Principia Philosophiæ* (1644).

b. *Principia Philosophiæ*, pars III. art. CLIII.

avec foy, qu'elle ne laisse pas d'estre aussi cependant quelque peu poussée ou disposée à se mouvoir par d'autres causes, la raison veut que ces autres causes produisent vn plus grand effet, quand elle est aux endroits où son Ciel est le plus large, que quand elle est 5 aux endroits où il est le plus estroit. Tout de mesme que, si l'on imagine, en la figure de la page 220<sup>a</sup>, que la matiere qui est entre les deux lignes ABCD, 5, 6, 7, 8, est l'eau d'une riuere qui tourne en rond d'A par B vers C, puis vers D & vers A, & que la Lune soit vn 10 bateau qui est emporté par le cours de cette riuere, il est euident que, si quelqu'autre cause dispose tant soit peu ce bateau à s'approcher dauantage de l'vn des bors de cette riuere que de l'autre, cette mesme cause agissant contre luy, lors qu'il sera entre B & 6, ne le 15 fera pas tant écarter du lieu où le seul cours de l'eau le conduit, que lors qu'il sera entre C & 7. Et il est euident aussi que, si ce bateau se meut plus lentement que l'eau de la riuere, ainsi que i'ay dit que la Lune se meut plus lentement que la matiere de son Ciel, il 20 augmentera dauantage la vitesse de cette eau, quand il sera entre B & 6, que quand il sera entre C & 7, mais il ne l'augmentera point dauantage, s'il est proche du bord de cette riuere, marqué B, que s'il est proche du bord 6. En suite de quoy, tout ce que 25 i'ay écrit de la Lune, & du flux & reflux de la Mer, me semble si clair, que ie n'y voy aucune occasion de douter.

Pour la description de l'animal, il y a long-temps

a. En marge dans Clers. : « Voyez la fig. de l'art. 49 de la 4<sup>e</sup> partie des *Principes* ». Page 220 de l'édition *princeps*.

que i'ay quitté le deſſein de la mettre au net, non point par negligence, ou faute de bonne volonté, mais pour ce que i'en|ay maintenant vn meilleur<sup>a</sup>. Le ne m'eſtois propoſé que de mettre au net ce que ie pen-  
 5 ſois connoiſtre de plus certain touchant les fonctions de l'animal, pour ce que i'auois preſque perdu l'eſperance de trouuer les cauſes de ſa formation; mais, en meditant là deſſus, i'ay tant découuert de nouveaux païs, que ie ne doute preſque point que ie ne  
 10 puiſſe acheuer toute la Phyſique ſelon mon ſouhait, pourueu que i'aye du loifir & la commodité de faire quelques experiences.

Le ne ſçay quelles correſpondances vous pouuez auoir en Suede; mais elles vous ſont entendre des  
 15 choſes de moy, que ie ne ſçay pas moy-meſme. Le ne ſçay auſſi d'où m'eſt venu vn liure de Metaphyſique, ſur le couuert duquel i'ay trouué voſtre nom; l'Auther ſe nomme Georgius Ritel Bohemus<sup>b</sup>, & ie ne puis croire que ce ſoit luy qui ait voulu que ie viſſe ſon  
 20 liure, pour ce que ie n'y trouue rien qui me puiſſe fort attirer à le lire; & ayant veu que, dès le commencement, il dit pluſieurs fois *hic ſubſiſtendum*, i'ay voulu luy obeïr, & n'ay pas continué de le lire. Mais ie continueray toute ma vie d'eſtre,

a. Voir ci-avant p. 112, l. 14, et p. 170.

b. CONTEMPLATIONES METAPHYSICÆ ex natura rerum et rectæ rationis lumine deductæ; quibus universales rerum habitudines, et respectus, atque dependentiæ monstrantur, et notionum communium, ex illorum conjunctione surgentium, exhibetur specimen. Præfixa Præfatio quid sit Metaphysica et quis ejus usus ostendit. Auctore GEORGIO RITSCHEL, Bohemo. (Oxonix, impensis L. Lichfield et E. Forrest jun., 1648, in-8.)

## DXXXVI.

DESCARTES A [HUYGENS. ?]

[1648.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 108, p. 488-490.

« A Monsieur ... », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Descartes sollicite la grâce d'un paysan coupable de meurtre, et s'adresse pour cela à un familier du prince d'Orange, peut-être Huygens, peut-être Wilhem, peut-être même Van Zurch, propriétaire du château de Bergen, non loin d' Egmond. Quant à la date, elle est impossible à déterminer exactement, à moins qu'on ne la retrouve dans des archives judiciaires de Nord-Hollande. Descartes devait être installé depuis quelque temps à la campagne, et bien connu dans le voisinage, pour qu'on s'adressât à lui en toute confiance.

Monfieur,

Je fçay que vous auez tant d'occupations, qui valent mieux que de vous arrester à lire des compliments d'un homme qui ne frequente icy que des payfans, que ie n'ose m'ingerer de vous écrire, que lors que i'ay 5  
quelque occasion de vous importuner. Celle qui se presente maintenant est pour vous donner fuiet d'exercer vostre charité en la personne d'un pauvre payfan de mon voisinage, qui a eu le mal-heur d'en tuër vn 10  
autre. Ses parens ont dessein d'auoir recours à la clemence de son Altesse, afin de tascher d'obtenir sa grace, & ils ont desiré aussi que ie vous en escriuisse, pour vous suplier de vouloir seconder leur requeste d'un mot fauorable, en cas que l'occasion s'en presente. Pour moy, qui ne recherche rien tant que la 15

ſecurité & le repos, ie ſuis bien aiſé d'eſtre en vn  
pays où les crimes ſoient châtiez avec rigueur, pour  
ce que l'impunité des méchans leur donne trop de  
licence; mais, pource que, tous les mouuemens de  
5 nos paſſions n'eſtant pas touſiours en noſtre pouuoir,  
il arriue quelquefois que les meilleurs hommes com-  
mettent de tres grandes fautes, pour cela l'vſage des  
graces eſt plus vtile que celuy des loix; à cauſe qu'il  
vaut mieux qu'un homme de bien ſoit ſauué, que non  
10 pas que mille méchans ſoient punis: auſſi eſt-ce  
l'action la plus glorieuſe & la plus auguſte que puiſſent  
faire les Princes que de pardonner. Le payſan pour  
qui ie vous prie eſt icy en reputation de n'eſtre nulle-  
ment querelleux, & de n'auoir iamais fait de déplaiſir  
15 à perſonne auant ce malheur. Tout ce qu'on peut dire  
le plus à ſon deſauantage, eſt que ſa mere eſtoit ma-  
riée avec celuy qui eſt mort; mais, ſi on adioute  
qu'elle en eſtoit auſſi fort outrageuſement battuë, &  
l'auoit eſté pendant pluſieurs années qu'elle auoit tenu  
20 ménage avec luy, iuſqu'à ce qu'enfin elle s'en eſtoit  
ſeparée, & ainſi ne le conſideroit plus comme ſon mary.  
mais comme ſon perſecuteur & ſon ennemy, lequel  
meſme, pour ſe vanger de cette ſeparation, la menaçoit  
d'oſter la vie à quelqu'un de ſes enfans (l'un deſquels  
25 eſt cettuy-cy). on trouuera que cela meſme ſert beau-  
coup à l'excuser. Et comme vous ſçauiez que i'ay cou-  
tume de philoſopher ſur tout ce qui ſe preſente, ie  
vous diray que i'ay voulu rechercher la cauſe qui a pû  
porter ce pauvre homme à faire vne action, de laquelle  
30 ſon humeur paroifſoit eſtre fort éloignée; & i'ay ſceu  
qu'au temps que ce mal-heur luy eſt arriué, il auoit

vne extrême affliction, à cause de la maladie d'un sien enfant dont il attendoit la mort à chaque moment, & que, pendant qu'il estoit auprès de luy, on le vint appeler pour secourir son beaufrere, qui estoit attaqué par leur commun ennemy. Ce qui fait que ie ne trouue nullement étrange, de ce qu'il ne fut pas maistre de soy-mesme en telle rencontre : car, lors qu'on a quelque grande affliction, & qu'on est mis au desespoir par la tristesse, il est certain qu'on se laisse bien plus emporter à la coleré, s'il en survient alors quelque fuiet, qu'on ne feroit<sup>a</sup> en vn autre tems. Et ce sont ordinairement les meilleurs hommes, qui, voyans d'un costé la mort d'un fils & de l'autre le peril d'un frere, en sont le plus violemment émûs. C'est pourquoy les fautes ainsi commises, sans aucune malice premeditée, sont, ce me semble, les plus excusables. Aussi luy fut-il pardonné par tous les principaux parens du mort, au iour mesme qu'ils estoient assemblez pour le mettre en terre. Et de plus les Iuges d'icy l'ont absous, mais par vne faueur trop precipitée, laquelle ayant obligé le Fiscal à se porter apellant de leur sentence, il n'ose pas se presenter derechef deuant la Iustice, laquelle doit suiure la rigueur des loix, sans auoir égard aux personnes; mais il supplie que l'innocence de sa vie passée luy puisse faire obtenir grace de son Alteffe. Le sçay bien qu'il est tres-vtile de laisser quelquefois faire des exemples, pour donner de la crainte aux méchans; mais il me semble que le fuiet qui se presente n'y est pas propre; car, outre que, le criminel estant absent, tout ce qu'on luy peut faire n'est que de l'em-

a. Lire : feroit ?

pescher de reuenir dans le pays, & ainsi punir sa  
 femme & ses enfans plus que luy. i'aprens qu'il y a  
 quantité d'autres payfâns en ces Prouinces, qui ont  
 commis des meurtres moins excusables & dont la vie  
 5 est moins innocente, qui ne laissent pas d'y demeurer,  
 sans auoir aucun pardon de son Altesse, (& le mort es-  
 toit de ce nombre : ce qui me fait croire que, si on  
 commençoit par mon voisin à faire vn exemple, ceux  
 qui sont plus accoutumez que luy à tirer le couteau,  
 10 diroient qu'il n'y a que les innocens & les idiots qui  
 tombent entre les mains de la Iustice. & seroient con-  
 firmez par là en leur licence. Enfin, si vous contribuez  
 quelque chose à faire que ce pauvre homme puisse  
 reuenir auprès de ses enfans, ie puis dire que vous  
 15 ferez vne bonne action, & que ce sera vne nouvelle  
 obligation que vous aura, &c.

A propos de l'intérêt que Descartes pouvait porter aux paysans du voi-  
 sinage, nous citerons ici le fait suivant que rapporte Baillet, *Vie de Mons.  
 Des-Cartes*, t. II, p. 553-555. comme « ADDITION au Chapitre onzième du  
*septième Livre, p. 323 de la seconde Partie* » (où il a parlé de Heere-  
 board et de Heydanus :

« M. Descartes avoit dans la Hollande beaucoup d'autres sectateurs,  
 » qui n'étoient pas exposez à de semblables persécutions: et ces Pro-  
 » vinces luy produisoient tous les jours de nouveaux Disciples, dont  
 » plusieurs avoient d'autant moins sujet de craindre la tempête et les dis-  
 » graces, qu'ils étoient moins élevez et moins connus dans le monde. Le  
 » seul *Dirck* ou *Théodore Rembrantsz*, Astronome et Géomètre du Nord  
 » de Hollande, luy fit connoitre en ce têmes-là que les villages les plus  
 » reculez et les plus obscurs n'étoient guères moins féconds que les villes  
 » du commerce le plus florissant, pour cultiver sa Philosophie. »

« Quoy que cét habile Mathématicien ait eu d'étroites habitudes avec  
 » M. Descartes, j'avois conduit cét ouvrage à sa fin sans qu'aucun de  
 » Mess. de Hollande, qui se sont employez pour m'y rendre service, m'en  
 » eût donné avis. L'on sçait en général que ces habitudes se sont formées  
 » pendant le séjour de M. Descartes à Egmond; mais il ne m'auroit pas  
 » été facile de leur donner place dans le cours de cette histoire, parce

» qu'elles n'ont aucun caractère de téms que l'on puisse rapporter précieusement à quelqu'une des années de la vie de nôtre Philosophe. C'est ce qui m'a porté à donner ici, par manière d'addition, ce que j'en ay appris de M. Hartsoecker [*en marge* : ou Hartsoucre], par le moyen de M. de la Montre. »

« Dirck Rembrantsz étoit un païsan de Hollande, natif du village de Niérop, vers les extrémités de la Nort-Hollande qui regarde la Frise. L'exercice qu'il faisoit du métier de cordonnier, dans le lieu de sa naissance, ne luy fournissoit que fort étroitement le nécessaire de sa subsistance. Mais il avoit trouvé les moyens de vaincre sa fortune par une connoissance exquise des Mathématiques, qu'il ne pouvoit s'empêcher de cultiver souvent au préjudice du travail de ses mains. Le grand nom de M. Descartes, joint au peu de satisfaction qu'il avoit reçu des livres de Mathématiques qu'il avoit lûs en langue vulgaire, le fit partir de son village pour l'aller consulter. La renommée le lui avoit dépeint comme l'homme du plus facile accez du monde; et l'idée qu'il avoit d'un Philosophe retiré, ne luy persuadoit pas que l'entrée de sa solitude dût être gardée par des Suisses. Cependant il fut rebuté par les gens de M. Descartes comme un païsan téméraire, et l'on se contenta d'en avertir le maître du logis après qu'on l'eût renvoyé. Rembrantsz revint deux ou trois mois après dans le même équipage que la première fois, et demanda à parler à M. Descartes, avec la résolution d'un homme qui sembloit vouloir conférer avec luy sur des affaires importantes. Son extérieur ne contribua point à lui procurer un meilleur accueil qu'auparavant; et lors qu'on en fut porter la nouvelle à M. Descartes, on le luy dépeignit comme un mendiant importun, qui demandoit à luy parler de Philosophie et d'Astrologie pour avoir quelque aumône. M. Descartes donna dans la vision de ses gens; et sans vouloir approfondir la chose, il luy envoya de l'argent, et luy fit dire qu'il le dispensoit de la peine de luy parler. Rembrantsz, à qui la pauvreté n'avoit pas ôté le cœur, fit réponse, en refusant la libéralité de nôtre Philosophe, que, *puisque son heure n'étoit pas encore venuë, il s'en retournoit pour un téms; mais qu'il espéroit qu'un troisième voyage luy seroit plus utile.* On rapporta cette réponse à M. Descartes, qui eût regret de n'avoir pas vu le païsan, et qui donna ordre à ses gens de le remarquer, s'il revenoit. »

« Rembrantsz revint quelques mois après; et s'étant fait reconnoître pour ce païsan à qui la passion de voir M. Descartes avoit déjà fait faire deux voyages sans aucun fruit, il reçût enfin la satisfaction qu'il avoit recherchée avec tant d'ardeur et de persévérance. M. Descartes, ayant reconnu sur le champ son habileté et son mérite, voulut le payer de toutes ses peines avec usure. Il ne se contenta pas de l'instruire de toutes ses difficultez, et de luy communiquer sa Méthode pour rectifier ses raisonnemens. Il le reçût encore au nombre de ses amis, sans que la bassesse de sa condition le luy fit regarder au-dessous de ceux du

» premier rang; et il l'assura que sa maison et son cœur luy seroient  
 » ouverts à toute heure. »

« Rembrantsz, qui ne demouroit qu'à cinq ou six lieuës d'Egmond,  
 » rendit, depuis ce têmes-là, de très fréquentes visites à M. Descartes, et  
 » il devint à son école l'un des premiers Astronomes de son siècle. Il  
 » s'affermi si bien dans la connoissance de ses Principes, qu'il ne bâtit  
 » rien dans toute la suite de sa vie que sur ces fondemens. *L'Astronomie*  
 » *Flamande* ou *Hollandoise*, qu'il a donnée en langue vulgaire après la  
 » mort de nôtre Philosophe, et qui luy fait aujourd'huy tant d'honneur  
 » parmi les Sçavans, est toute sur le système de M. Descartes, et débute  
 » par l'établissement des Tourbillons. L'Hypothèse du mouvement de la  
 » Terre y est dans un très beau jour; et l'opinion que Copernic avoit  
 » avancée, sans pouvoir la démontrer faute de principes et de méthode,  
 » s'y trouve perfectionnée par les démonstrations que M. Descartes en  
 » avoit données. Rembrantsz a publié encore d'autres ouvrages, concer-  
 » nant les Logarithmes et d'autres sujets d'Arithmétique et de Géométrie,  
 » où l'on void régner l'Analyse et la Méthode de M. Descartes. » (BAIL-  
 LET, II, 553-555.)

## DXXXVII.

### DESCARTES A MORUS.

Egmond, 5 février 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 67, p. 266-275.

*Réponse à la lettre DXXXI ci-avant. Voir le prolégomène, p. 235,  
 et l'éclaircissement, p. 246. Morus y répondra le 5 mars 1649,  
 lettre DXLIV ci-après.*

Doctissimo & humanissimo Viro

Henrico Moro

Renatus Descartes.

Laudes, quas in me congeris, Vir humanissime,  
 5 non tam vllius mei meriti, vtpote quod eas æquare  
 nullum potest, quàm tuæ erga me benevolentiaë testes  
 sunt. Benevolentia autem, ex solâ scriptorum meorum

lectione contracta, candorem & generositatem animi tui tam apertè ostendit, vt totum me tibi, quamuis antehac non noto, deuinciat. Ideoque perlibenter ijs quæ ex me quæris, respondebo.

1. Primum est, *cur ad corpus definiendum dicam illud esse substantiam extensam, potius quàm sensibilem, tangibilem, vel impenetrabilem?*<sup>a</sup> At res te monet, si dicatur *substantia sensibilis*, tunc definiri ab habitudine ad sensus nostros; quâ ratione quædam eius proprietates duntaxat explicatur, non integra natura, quæ, cum possit existere, quamuis nulli homines existant, certè à sensibus nostris non pendet. Nec proinde video cur dicas, esse summè necessarium, vt omnis materia sit sensibilis. Nam contrà nulla est quæ non sit planè insensibilis, si tantùm in partes neruorum nostrorum particulis multò minores & singulas seorsim satis celeriter agitata sit diuisa.

Meumque illud argumentum, quod *scæuum & ferme sophisticum* appellas, adhibui tantùm ad eorum opinionem refutandam, qui tecum existimant omne corpus esse sensibile, quam, meo iudicio, apertè & demonstratiuè refutat. Potest enim corpus retinere omnem suam corporis naturam, quamuis non sit ad sensum molle, nec durum, nec frigidum, nec calidum, nec denique habeat vllam sensibilem qualitatem.

Vt verò inciderem in eum errorem, quem videris mihi velle tribuere, per comparisonem ceræ, quæ, quamuis possit non esse quadrata, nec rotunda, non potest tamen non habere aliquam figuram, debuiffem, ex eo quod, iuxta mea principia, omnes sensibiles

a. Voir ci-avant, p. 238, l. 20. à p. 240, l. 23.

qualitates in eo solo consistant, quod particulæ corporis certis modis moueantur vel quiescant, debuifsem, inquam, concludere, corpus posse existere, quamuis nullæ eius particulæ moueantur nec quiescant; quod mihi nunquam in mentem venit. Corpus itaque non rectè definitur substantia sensibilis.

Videamus nunc an fortè aptiùs dici possit *substantia impenetrabilis, vel tangibilis*, eo sensu quem explicuisti?

10 Sed rursus ista tangibilitas & impenetrabilitas in corpore, est tantùm vt in homine risibilitas, proprium quarto modo, iuxta vulgares logicæ leges, non vera & essentialis differentia, quam in extensione consistere contendo; atque idcirco, vt homo non definitur animal risibile, sed rationale, ita corpus non definiri per impenetrabilitatem, sed per extensionem. Quod confirmatur ex eo quod tangibilitas & impenetrabilitas habeant relationem ad partes, & præsupponant conceptum diuisionis vel terminationis; possumus autem  
15 concipere corpus continuum indeterminatæ magnitudinis, siue indefinitum, in quo nihil præter extensionem consideretur.

Sed, inquis, *Deus etiam & Angelus, resque alia quælibet per se subsistens est extensa, ideoque latius patet definitio tua quàm definitum.* Ego vero non soleo quidem de nominibus disputare, atque ideò, si ex eo quòd Deus sit vbique, dicat aliquis eum esse quodammodo extensum, per me licet. Atqui nego veram extensionem, qualis ab omnibus vulgo concipitur, vel  
25 in Deo, vel in Angelis, vel in mente nostrà, vel denique in vllâ substantiâ quæ non sit corpus, reperiri.

Quippe per ens extensum communiter omnes intelli-  
 gunt aliquid imaginabile (siue sit ens rationis, siue  
 reale, hoc enim iam in medium relinquo), atque in  
 hoc ente varias partes determinatæ magnitudinis & fi-  
 guræ, quarum vna nullo modo alia sit, p'ossunt imagi- 5  
 natione distinguere, vnaſque in locum aliarum pos-  
 sunt etiam imaginatione transferre, sed non duas  
 simul in vno & eodem loco imaginari. Atqui de Deo  
 ac etiam de mente nostrâ nihil tale dicere licet; neque  
 enim est imaginabilis, sed intelligibilis duntaxat, nec 10  
 etiam in partes distinguibilis, præsertim in partes quæ  
 habeant determinatas magnitudines & figuras. Deni-  
 que facilè intelligimus, & mentem humanam, & Deum,  
 & simul plures Angelos, in vno & eodem loco esse posse.  
 Vnde manifestè concluditur, nullas substantias incor- 15  
 poreas propriè esse extensas Sed intelligo tanquam  
 virtutes aut vires quasdam, quæ, quamuis se applicent  
 rebus extensis, non idcirco sunt extensæ; vt quamuis  
 in ferro candenti sit ignis, non ideo ignis ille est fer-  
 rum. Quod vero nonnulli substantiæ notionem cum 20  
 rei extensæ notione confundant, hoc fit ex falso præ-  
 iudicio, quia nihil putant existere, vel esse intelli-  
 gibile, nisi sit etiam imaginabile; ac reuerâ nihil sub  
 imaginationem cadit, quod non sit aliquo modo ex-  
 tensum. Iam verò, quemadmodum dicere licet sani- 25  
 tatem soli homini competere, quamuis, per analo-  
 giam, & Medicina, & aër temperatus, & alia multa  
 dicantur etiam sana; ita illud solum quod est imagi-  
 nabile, vt habens partes extra partes, quæ sint deter-  
 minatæ magnitudinis & figuræ, dico esse extensum, 30  
 quamuis alia, per analogiam, etiam extensa dicantur.

2. Vt autem transeamus ad secundam tuam difficultatem<sup>a</sup>, si examinemus quodnam sit illud ens extensum à me descriptum, inueniemus planè idem esse cum spatio, quod vulgus aliquandò plenum, aliquandò vacuum, aliquandò reale, aliquandò imaginarium esse putat. In spatio enim, quantumuis imaginario & vacuo, facile omnes imaginantur varias partes determinatæ magnitudinis & figuræ, possuntque vnas in locum aliarum imaginatione transferre, sed nullo-  
 10 modò duas simul se mutuò penetrantes in vno & eodem loco concipere, quoniam implicat contradictionem vt hoc fiat, & spatij pars nulla tollatur. Cùm autem ego considerarem tam reales proprietates non nisi in reali corpore esse posse, ausus sum affirmare,  
 15 nullum dari spatium prorsus vacuum, atque omne ens extensum esse verum corpus. Nec dubitavi à magnis viris, Epicuro, Democrito, Lucretio, hâc in re dissentire; vidi enim illos non firmam aliquam rationem esse secutos, sed falsum præiudicium, quo omnes ab  
 20 ineunte ætate fuimus imbuti. Quippe, quamuis sensus nostri non semper nobis exhibeant corpora externa, qualia sunt omni ex parte, sed tantùm quatenus ad nos referuntur & prodesse possunt aut nocere, vt in Art. 3 partis 2 præmonui, iudicauimus tamen omnes,  
 25 cùm essemus adhuc pueri, nihil aliud in mundo esse, quàm quod à sensibus exhibebatur, ac proinde nullum esse corpus, nisi sensibile, locaque omnia in quibus nihil sentiebamus vacua esse. Quod præiudicium cùm ab Epicuro, Democrito, Lucretio non fuerit vmquam  
 30 reiectum, illorum authoritatem sequi non debeo.

Voir ci-avant, p. 240, l. 24, à p. 241, l. 16.

Miror autem virum cætera perspicacissimum, cùm videat se negare non posse quin aliqua in omni spatio substantia sit, quoniam in eo omnes proprietates extensionis | reuerâ reperiuntur, malle tamen dicere diuinam extensionem implere spatium in quo nullum est corpus, quàm fateri nullum omnino spatium sine corpore esse posse. Etenim, vt iam dixi, prætensa illa Dei extensio nullomodò subiectum esse potest verarum proprietatum, quas in omni spatio distinctissimè percipimus. Neque enim Deus est imaginabilis, nec in partes distinguibilis, quæ sint mensurabiles & figuratæ.

Sed facilè admittis nullum vacuum naturaliter dari. Sollicitus es de potentiâ diuinâ, quam putas tollere posse id omne quod est in aliquo vase, simulque impedire ne coëant vasis latera. Ego verò, cùm sciam meum intellectum esse finitum, & Dei potentiam infinitam, nihil vnquam de hac determino; sed considero duntaxat quid possit à me percipi vel non percipi, & caueo diligenter ne iudicium vllum meum à perceptione dissentiat. Quapropter audacter affirmo Deum posse id omne, quod possibile esse percipio; non autem è contra audacter nego illum posse id, quod conceptui meo repugnat, sed dico tantum implicare contradictionem. Sic, quia video conceptui meo repugnare, vt omne corpus ex aliquo vase tollatur, & in ipso remaneat extensio, non aliter à me concepta quàm prius concipiebatur corpus in eo contentum, dico implicare contradictionem, vt talis extensio ibi remaneat post sublatum corpus, ideoque debere vasis latera coire. Quod omninò consonum est

meis cæteris opinionibus : dico enim alibi, nullum motum dari nisi quodammodo circularem, vnde sequitur non intelligi distinctè, Deum aliquod corpus ex vase tollere, quin simul intelligatur in eius locum  
 5 aliud corpus, vel ipsa vasis latera, motu circulari succedere.

3. Eodem modo etiam dico<sup>a</sup> implicare contradictionem, vt aliquæ dentur atomi, quæ concipiantur extensæ ac simul indiuisibiles; quia, quamuis Deus eas  
 10 tales efficere potuerit, vt à nullâ creaturâ diuidantur, certè non possumus intelligere ipsum se facultate eas diuidendi priuare potuisse. Nec valet tua comparatio de ijs quæ facta sunt, quòd  
 15 nequeant infecta esse. Neque enim pro notâ impotentiae sumimus, quòd quis non possit facere id quod non intelligimus esse possibile, sed tantum quòd non possit aliquid facere ex ijs,  
 20 quæ tanquam possibilìa distinctè percipimus. At sanè percipimus esse possibile vt atomus diuidatur, quandoquidem eam extensam esse supponimus; atque ideò, si iudicemus eam à Deo diuidi non posse, iudicabimus Deum aliquid non posse facere, quod tamen possibile esse percipimus. Non autem eodem modo percipimus fieri posse, vt quod factum est sit infectum, sed è contra percipimus hoc fieri planè non posse; ac proinde  
 25 non esse vllum potentiae defectum in Deo, quòd istud non faciat. Quantum autem ad diuisibilitatem materiae, non eadem ratio est; etsi enim non possim numerare omnes partes, in quas est diuisibilis, earumque idcirco numerum dicam esse indefinitum, non tamen  
 30 possum affirmare illarum diuisionem à Deo nunquam

a. Voir ci-avant, p. 241, l. 17, à p. 242, l. 6.

absolui, quia scio Deum plura posse facere, quàm ego cogitatione meâ complecti; atque istam indefinitam quarundam partium materiæ diuisionem reuerâ fieri folere in artic. 34<sup>a</sup> concessi.

4. Neque verò affectatæ modestiæ est, sed cautelæ, 5  
meo iudicio, necessariæ, quòd quædam dicam esse indefinita potius quam infinita<sup>b</sup>. Solus enim Deus est, quem positiuè intelligo esse infinitum; de reliquis, vt de mundi extensione, de numero partium in quas materia est diuisibilis, & similibus, an sint simpliciter in- 10  
finita necne, profiteor me nescire; sciò tantùm me in illis nullum finem agnoscere, atque idcirco respectu meî dico esse indefinita.

Et quamuis mens nostra non sit rerum vel veritatis mensura, certè debet esse mensura eorum quæ affir- 15  
mamus aut negamus. Quid enim est absurdius, quid inconsiderantius, quam velle iudicium ferre de ijs ad quorum perceptionem mentem nostram attingere non posse confitemur?

Miror autem te non modo id velle facere videri, 20  
cùm ais, *si tantùm quoad nos sit infinita, reuerâ erit finita extensio, &c.*; sed præterea etiam diuinam quandam extensionem imaginari, quæ latiùs pateat quàm corporum extensio, atque ita supponere Deum partes habere extra partes, & esse diuisibilem, omnemque 25  
prorsus rei corporeæ essentiam illi tribuere.

Ne verò quis scrupulus hîc supersit, cùm dico extensionem materiæ esse indefinitam, sufficere hoc puto ad impediendum ne quis extra illam locus fingi queat,

a. *Principia*, II pars.

b. Voir ci-avant, p. 242, l. 7, à p. 243, l. 14.

in quem meorum vorticum particulæ abire possint; vbi-  
cumque enim locus ille concipiatur, ibi iam,  
iuxta meam opinionem, aliqua materia est; quia di-  
cendo eam esse indefinitè extensam, dico ipsam la-  
5 tiùs extendi quàm omne id, quod ab homine concipi  
potest.

Sed nihilominus existimo maximam esse differen-  
tiam, inter amplitudinem istius corporeæ extensionis,  
& amplitudinem diuinæ, non dicam extensionis, vt-  
10 pote quæ propriè loquendo nulla est, sed substantiæ  
vel essentiæ; ideoque hanc simpliciter infinitam, illam  
autem indefinitam appello.

Cæterum non admitto quod pro singulari tuâ huma-  
nitate concedis, nempe reliquas meas opiniones posse  
15 constare, quamuis id quod de materiæ extensione  
scripsi refutetur. Vnum enim est ex præcipuis, meoque  
iudicio certissimis Physicæ meæ fundamentis, profi-  
teorque mihi nullas rationes satisfacere in ipsâ Phy-  
sicâ, nisi quæ necessitatem illam, quam vocas Logicam  
20 siue contradictoriam, inuoluant; modò tantùm ea  
excipias, quæ per solam experientiam cognosci pos-  
sunt, vt quòd circa hanc terram vnicus sit Sol, vel  
vnica Luna, & similia. Cùmque in reliquis à meo sensu  
non abhorreas, spero etiam his te facilè assensurum,  
25 si modo consideres præiudicium esse, quòd multi exis-  
timent ens extensum, in quo nihil est quod moueat  
sensus, non esse veram substantiam corpoream, sed  
spatium vacuum duntaxat; quodque nullum sit corpus  
nisi sensibile, atque nulla substantia, nisi quæ sub ima-  
30 ginationem cadat, ac proinde sit extensa.

5. Sed nulli præiudicio magis omnes assueuimus,

quàm|ei, quod nobis ab ineunte ætate persuasit, bruta animantia cogitare<sup>a</sup>.

Quippe nulla ratio nos mouit ad hoc credendum, nisi quod, videntes pleraque brutorum membra, in figurâ externâ & motibus, à nostris non multùm dif- 5  
ferre, vnicumque in nobis esse credentes istorum motuum principium, animam scilicet, quæ eadem moueret corpus & cogitaret, non dubitauimus quin aliqua talis anima in illis reperiretur.

Postquam autem ego aduertissem, distinguenda esse 10  
duo diuersa motuum nostrorum principia : vnum scilicet planè mechanicum & corporeum, quod à solâ spirituum vi & membrorum conformatione dependet, potestque anima corporea appellari ; aliud incorporeum, mentem scilicet, siue animam illam quam de- 15  
finiui<sup>b</sup> substantiam cogitantem, quæsiui diligentius an ab his duobus principijs orirentur animalium motus, an ab vno duntaxat. Cùmque clarè perspexerim, posse omnes oriri ab eo solo quod corporeum est & mechanicum, pro certo ac demonstrato habui, nullo pacto à 20  
nobis probari posse, aliquam esse in brutis animam cogitantem. Nec moror astutias & sagacitates canum & vulpium, nec quæcunque alia quæ propter cibum, venerem, vel metum à brutis fiunt. Profiteor enim me 25  
posse perfacilè illa omnia, vt à solâ membrorum conformatione profecta, explicare.

Quamuis autem pro demonstrato habeam, probari non posse aliquam esse in brutis cogitationem, non ideò puto posse demonstrari nullam esse, quia mens

a. Voir ci-avant, p. 243, l. 15, à p. 245, l. 14.

b. Clers. : *definis*. Lire peut-être : *definii*.

humana illorum corda non peruadit. Sed, exami-  
nando quidnam sit hac de re maximè probabile, nul-  
lam video rationem pro brutorum cogitatione mili-  
tare, præter hanc vnam, quòd, cùm habeant oculos,  
5 aures, linguam, & reliqua sensuum organa sicut nos,  
verisimile sit illa sentire sicut nos; & quia in nostro  
sentiendi modo cogitatio includitur, similem etiam  
illis cogitationem esse tribuendam. Quæ ratio, cùm  
sit maximè obuia, mentes omnium hominum à primâ  
10 ætate | occupauit. Sunt autem aliæ rationes multò  
plures & fortiores, sed non omnibus ita obuiæ, quæ  
contrarium planè persuadent. Inter quas suum quidem  
locum obtinet, quòd non sit tam probabile omnes  
vermes, culices, erucas, & reliqua animalia immor-  
15 tali animâ prædita esse, quàm machinarum instar se  
mouere.

Primò, quia certum est in corporibus animalium,  
vt etiam in nostris, esse ossa, neruos, musculos, fan-  
guinem, spiritus animales, & reliqua organa ita dis-  
20 posita, vt se solis, absque vllâ cogitatione, omnes  
motus, quos in brutis obseruamus, cire possint. Quod  
patet in conuulsionibus, cùm mente inuitâ machina-  
mentum corporis vehementius sæpe ac magis diuersis  
modis solum se mouet, quàm ope voluntatis soleat  
25 moueri.

Deinde, quia rationi consentaneum videtur, cùm  
ars sit naturæ imitatrix, possintque homines varia fa-  
bricare automata, in quibus sine vllâ cogitatione est  
motus, vt natura etiam sua automata, sed arte-factis  
30 longè præstantiora, nempe bruta omnia, producat;  
præsertim cùm nullam agnoscamus rationem, propter

quam, vbi est talis membrorum conformatio, qualem in animalibus videmus, cogitatio etiam debeat adesse; atque ideo maiori admiratione dignum sit, quòd mens aliqua reperiatur in vnoquoque humano corpore, quàm quòd nulla sit in vllis brutis.

5

Sed rationum omnium quæ bestias cogitatione destitutas esse persuadent, meo iudicio, præcipua est, quòd, quamvis inter illas vnæ alijs eiusdem speciei sint perfectiores, non secus quàm inter homines, vt videre licet in equis & canibus, quorum aliqui cæteris multò feliciùs quæ docentur addiscunt; & quamvis omnes perfacilè nobis impetus suos naturales, vt iras, metus, famem, & similia, voce vel alijs corporis motibus significant, numquam tamen hætenus fuerit obseruatum, vllum brutum animal eò perfectionis deuenisse, vt verâ loquelâ vteretur, hoc est, vt aliquid vel voce vel nutibus indicaret, quod ad solam cogitationem, non autem ad impetum naturalem, posset referri. | Hæc enim loquela vnicum est cogitationis in corpore latentis signum certum, atque ipsâ vtuntur omnes homines, etiam quàm maximè stupidi & mente capti, & linguâ vocisque organis destituti, non autem vllum brutum; eamque idcirco pro verâ inter homines & bruta differentiâ sumere licet.

10

15

20

Reliquas rationes cogitationem brutis adimentes, breuitatis causâ, hîc omitto. Velim tamen notari me loqui de cogitatione, non de vitâ, vel sensu: vitam enim nulli animali denego, vtpote quam in solo cordis calore consistere statuo; nec denego etiam sensum, quatenus ab organo corporeo dependet. Sicque hæc mea opinio non tam crudelis est erga belluas, quàm

25

30

pia erga homines, Pythagoreorum superstitioni non addictos, quos nempe à criminis suspicione absoluit, quoties animalia comedunt vel occidunt.

Hæc autem omnia fortasse prolixius scripsi, quam  
 5 acumen ingenij tui requirebat; volui enim hoc pacto  
 testari paucissimorum obiectiones mihi hætenus æquè  
 gratas fuisse ac tuas, humanitatemque & candorem  
 tuum maximè tibi deinxisse

10 Omnium veræ sapientiæ studiosorum  
 Cultorem obseruantissimum

RENATUM DESCARTES.

Egmondæ propè Alchmariam,  
 nonis Februarij 1649.

DXXXVIII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 21 février 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 364-365 et p. 368.

« Outre les maux publics qui ont fait distinguer l'année 1649 d'avec  
 » les autres de ce siècle, M. Descartes pouvoit mettre sur son conte  
 » particulier divers accidens qui luy firent perdre un grand nombre  
 » d'amis. Ce fut dès le commencement de Janvier que mourut M. l'Abbé  
 » de Touchelaye l'ainé [*en marge* : Lettr. MS. du 21 Février à Picot],  
 » dont il avoit toujours eu grand soin de cultiver l'amitié, et qu'il avoit  
 » regardé comme un Gentilhomme des mieux nez et des plus polis de  
 » toute la Touraine. »

« Deux mois après [*en marge* : le 13 de mars 1649] M. de Touchelaye  
 » fut suivi en l'autre monde d'un autre ami de nôtre Philosophe. C'étoit  
 » M. Hardy, Maître des Contes, qui avoit voulu partager avec l'Abbé  
 » Picot le plaisir de loger M. Descartes à Paris dans les derniers voyages

» qu'il fit en France. Il avoit épousé la sœur de l'Abbé Picot, et étoit  
 » père de M. Hardy, qui est aujourd'huy Conseiller au Parlement en  
 » la seconde Chambre des Requetes. Il avoit un mérite égal à celui de  
 » son cousin, M. Hardy, Conseiller au Châtelet, qui ne mourut que  
 » vingt-neuf ans après [*en marge* : le 5 d'Avril 1678]; et il n'étoit pas  
 » moins uni à M. Descartes, quoique leur amitié fût un peu plus récente. »  
 (BAILLET, II, 364-365.)

Plus loin, à propos de l'assurance que Descartes avait donnée à la princesse Elisabeth, du plaisir qu'il aurait eu d'aller vivre au Palatinat auprès d'elle, Baillet ajoute :

« Il n'avoit plus alors aucune attache à la demeure de quelque lieu que  
 » ce fût. Quoy qu'il fût dans le sein du repos au fond de la North-  
 » Hollande, et que, selon ce qu'il en écrivoit la veille à l'Abbé Picot [*en*  
 » *marge* : Lettr. MS. du 21 Février 1649],

il rêvât dans sa solitude d'Egmond aussi paisiblement  
 & avec autant de douceur qu'il eût jamais fait,

» il souhoitoit avec ardeur que les orages de la France s'apaisassent  
 » promptement pour pouvoir s'y établir [*en marge* : Lettr. MS. du  
 » 7 Décembre 1648 à Picot]. Mais la continuation des troubles de sa  
 » patrie, jointe à l'appréhension de se mettre jamais en voyage, sembloit  
 » le faire résoudre à passer le reste de sa vie en Hollande, c'est à dire  
 » dans un lieu qui n'avoit plus les mêmes charmes qu'autrefois pour le  
 » retenir [*en marge* : Tom. I, pag. 130, 131, 134], et qui ne luy parais-  
 » soit commode que parce qu'il n'en connoissoit point d'autre où il  
 » pût être mieux [*en marge* : Lettr. du 26 (*sic pro 21* ?) Février 1649]. »  
 (BAILLET, II, 368.)

## DXXXIX.

### DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 22 février 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 27, p. 82-83.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date*.  
*Mais c'est une lettre écrite peu après la mort du roi d'Angleterre*  
*Charles I (9 février 1649), laquelle fut connue à La Haye le 14 au*

*soir, et à Egmond quelques jours après, vers le 20. D'autre part, Descartes écrivit cette lettre au moment où il reçut (p. 283, l. 4) les deux lettres de Suède, auxquelles il répondit le 26 février 1649. Elle est donc antérieure de peu à ces deux réponses, sinon du même jour, le 26 également. Ou encore, s'il faut prendre à la lettre le mot de Baillet, que la lettre précédente, du 21 février, aurait été écrite « la veille » (ci-avant p. 280, l. 13), celle-ci serait précisément du 22 février 1649.*

Madame,

Entre plusieurs fascheuses nouvelles que j'ay receuës de diuers endroits en mesme temps<sup>a</sup>, celle qui m'a le plus viuement touché, a esté la maladie de  
 5 vostre Alteſſe. Et bien que j'en aye auffi appris la guerison<sup>b</sup>, il ne laisse pas d'en rester encore des marques de tristesse en mon esprit, qui n'en pourront estre si-toſt effacées. L'inclination à faire des vers, que  
 10 vostre Alteſſe auoit pendant son mal, me fait souuenir de Socrate, que Platon dit auoir eu vne pareille enuie, pendant qu'il estoit en prison. Et ie croy que cette humeur de faire des vers, vient d'une forte agitation  
 15 des esprits animaux, qui pourroit entierement troubler l'imagination de ceux qui n'ont pas le cerueau bien raffis, mais qui ne fait qu'échauffer vn peu plus les fermes, & les disposer à la poëſie. Et ie prens cét emportement pour vne marque d'un esprit plus fort & plus releué que le commun.

Si ie ne connoissois le vostre pour tel, ie craindrois  
 20 que vous ne fussiez extraordinairement affligée d'a-

a. Voir ci-avant p. 279-280.

b. Elisabeth lui avait sans doute appris sa maladie (qui mit sa vie en grand péril, p. 282, l. 4) et sa guérison dans une même lettre, qui est perdue. La dernière lettre de Descartes est la lettre DXXXIX, d'octobre 1648, p. 231 ci-avant.

prendre la funeste conclusion des Tragedies d'Angleterre \*; mais ie me promets que vostre Alteſſe, eſtant acoutumée aux diſgraces de la Fortune, & s'eſtant veü ſoy-mefme depuis peu en grand peril de ſa vie, ne fera pas ſi ſurpriſe, ny ſi troublée, d'apprendre la mort d'un de ſes proches, que ſi elle n'auoit point receu auparauant d'autres afflictions. Et bien que cette mort ſi violente ſemble auoir quelque choſe de plus affreux que celle qu'on attend en ſon lit, toutesſois, à le bien prendre, elle eſt plus glorieuſe, plus heureuſe & plus douce, en forte que ce qui aſſiſſe particulièrement en cecy le commun des hommes, doit ſeruir de conſolation à V. A. Car c'eſt beaucoup de gloire de mourir en vne occaſion qui fait qu'on eſt vniuerſellement plaint, loüé & regretté de tous ceux qui ont quelque ſentiment humain. Et il eſt certain que, ſans cette épreuue, la clemence & les autres vertus du Roy dernier mort n'auroient iamais eſté tant remarquées ny tant eſtimées qu'elles ſont & ſeront à l'auenir par tous ceux qui liront ſon hiſtoire. Ie m'aſſure auſſi que ſa conſcience luy a plus donné de ſatiſfaction, pendant les derniers momens de ſa vie, que l'indignation, qui eſt la ſeule paſſion triſte qu'on dit auoir remarquée en luy, ne luy a cauſé de ſaſcherie. Et pour ce qui eſt de la douleur, ie ne la mets nullement en conte; car elle eſt ſi courte, que, ſi les meurtriers pouuoient employer la fièvre, ou quelque autre des maladies dont la nature a coutume de ſe ſeruir pour oſter les hommes du monde, on auroit ſuiet de les eſtimer, plus cruels qu'ils ne ſont, lors qu'ils les tuent d'un coup de hache. Mais ie n'oſe m'arreſter long-temps ſur vn ſuiet ſi fu-

nefte; i'adiouste seulement qu'il vaut beaucoup mieux estre entierement deliuré d'une fausse esperance, que d'y estre inutilement entretenu.

Pendant que i'écris ces lignes, ie reçois des lettres  
 5 d'un lieu d'où ie n'en auois point eu depuis sept ou huit mois; & vne entr'autres, que la personne à qui i'auois enuoyé le traité des Passions, il y a vn an, a écrite de sa main pour m'en remercier<sup>a</sup>. Puisqu'elle se fouient, après tant de temps, d'un homme si peu  
 10 considerable comme ie suis, il est à croire qu'elle n'oubliera pas de répondre aux lettres de vostre Alteffe, bien qu'elle ait tardé quatre mois à le faire<sup>b</sup>. On me mande<sup>c</sup> qu'elle a donné charge à quelqu'un des siens d'étudier le liure de mes Principes, afin de luy en  
 15 faciliter la lecture; ie ne croy pas neantmoins qu'elle trouue assez de loisir pour s'y apliquer, bien qu'elle semble en auoir la volonté. Elle me remercie, en termes exprés, du traité des Passions; mais elle ne fait aucune mention des lettres ausquelles il estoit ioint<sup>d</sup>,  
 20 & l'on ne me mande rien du tout de ce país-là qui touche vostre Alteffe. Dequoy ie ne puis deuiner autre chose, sinon que, les conditions de la paix d'Allemagne n'estant pas si auantageuses à vostre maison qu'elles auroient pû estre, ceux qui ont contribué à  
 25 cela sont en doute si vous ne leur en voulez point de

a. Lettres DXXXII et DXXXIII, p. 251 et 252 ci-avant, de la reine Christine de Suède et de Chanut, datées toutes deux du 22 décembre 1648. La dernière de Chanut, avant celles-ci, était du 4 avril 1647, et avait été remise à Descartes le 7 ou le 8 mai (voir ci-avant p. 180).

b. Voir ci-avant p. 225, l. 9, et p. 233, l. 18-21.

c. Chanut. Voir ci-avant p. 253, l. 11.

d. Voir p. 87, note b.

mal, & se retiennent, pour ce fuiet, de vous témoigner de l'amitié.

L'ay toujours esté en peine, depuis la conclusion de  
 cette paix, de n'apprendre point que Monsieur l'Electeur  
 vostre frere l'eust acceptée, & i'aurois pris la liberté 5  
 d'en écrire plustost mon sentiment à vostre Altesse, si  
 i'auois pû m'imaginer qu'il mist cela en deliberation.  
 Mais, pour ce que ie ne sçay point les raisons parti-  
 culieres qui le peuuent mouuoir, ce seroit temerité à  
 moy d'en faire aucun iugement. Je puis seulement 10  
 dire, en general, que, lors qu'il est question de la res-  
 titution d'un Estat occupé ou disputé par d'autres qui  
 ont les forces en main, il me semble que ceux qui  
 n'ont que l'equité & le droit des gens qui plaide pour  
 eux, ne doiuent iamais faire leur conte d'obtenir toutes 15  
 leurs pretensions, & qu'ils ont bien plus de fuiet de  
 sçauoir gré à ceux qui leur en font rendre quelque  
 partie, tant petite qu'elle soit, que de vouloir du mal  
 à ceux qui leur retiennent le reste. Et encore qu'on ne  
 puisse trouuer mauuais qu'ils disputent leur droit le 20  
 plus qu'ils peuuent, pendant que ceux qui ont la force  
 en deliberent, ie croy que, lors que les conclusions  
 sont arrestées, la prudence les oblige à témoigner  
 qu'ils en sont contens, encore qu'ils ne le fussent pas ;  
 & à remercier non seulement ceux qui leur font rendre 25  
 quelque chose, mais aussi ceux qui ne leur ostent pas  
 tout, afin d'acquérir, par ce moyen, l'amitié des vns  
 & des autres, ou du moins d'éuiter leur haine : car cela  
 peut beaucoup seruir, par apres, pour se maintenir.  
 Outre qu'il reste encore vn long chemin pour venir 30  
 des promesses iusqu'à l'effet ; & que, si ceux qui ont

la force s'accordent seuls, il leur est aisé de trouver des raisons pour partager entr'eux ce que peut-estre ils n'auoient voulu rendre à vn tiers que par ialousie les vns des autres, & pour empescher que celuy qui s'enrichiroit de ses dépouilles ne fust trop puissant. La moindre partie du Palatinat vaut mieux que tout l'Empire des Tartares ou des Moscouites, & apres deux ou trois années de paix, le seiour en sera aussi agreable que celuy d'aucun autre endroit de la terre \*. Pour moy, qui ne suis attaché à la demeure d'aucun lieu, ie ne ferois aucune difficulté de changer ces Prouinces, ou mesme la France, pour ce pays-là, si i'y pouuois trouver vn repos aussi assuré, encore qu'aucune autre raison que la beauté du pais ne m'y fist aller ; mais il n'y a point de seiour au monde, si rude ny si incommodé, auquel ie ne m'estimasse heureux de passer le reste de mes iours, si vostre Altesse y estoit, & que ie fusse capable de luy rendre quelque seruiue ; pour ce que ie suis entierement, & sans aucune reserue, &c.

Page 282, l. 2. — Charles I, roi d'Angleterre, eut la tête tranchée à Londres, le mardi 9 février 1649, (voir ci-avant, p. 95). La nouvelle en fut apportée à La Haye le dimanche 14 février, au soir, par un matelot dépêché de Londres, et qui avait été témoin de l'exécution. Le feu Roi avait alors à La Haye un fils, une fille, une sœur et deux nièces : à savoir le prince de Galles, qui allait prendre le titre de Roi, la princesse Marie, épouse du prince d'Orange, la reine de Bohême, Elisabeth, avec deux de ses filles, les princesses Louise et Sophie. La douleur fut grande parmi toutes ces personnes royales. On en retrouve l'écho dans les lettres de Brasset pendant le mois de février 1649. « La Tragédie d'Angleterre », écrivait-il à Brienne; le 18 février, « est icy vne assidue meditation, et » l'obiect des larmes de cette Maison royale et l'entretien d'une continuelle » tristesse ». (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 133 v.*) Et le 17, au marquis de Fontenay. « La bonne Reyne de Bohesme ressent de son costé le comble » de ses afflictions, et quoy qu'endurcie au malheur pour tant de vieilles

» souffrances, et que sa constance se soit rendue admirable en d'autres  
» occasions, celle cy l'abbat tout a faict. . . » (*Ib.*, f. 129.)

L'événement était prévu d'ailleurs, et Brasset avait demandé des instructions à la Cour de France dès le 26 janvier ; il n'en reçut même pas après le 9 février. Assez embarrassé, il attendit d'abord que le nouveau Roi lui eût fait notification de son avènement, ce qui tarda jusqu'au 2 mars. Ne pouvant plus alors se dispenser de faire ses condoléances, il demanda et obtint, le 3 mars, une audience particulière, sans rien d'officiel ; il a conservé le texte des cinq discours qu'il tint en cette circonstance : 1° « Au Roy de la Grande-Bretagne. 2° A son Altesse royale Madame la Princesse d'Orange. 3° A la Reine de Bohesme. 4° A Mesdames les Princesses Louise et Sophie Palatines. 5° A Madame la Princesse Douairière d'Orange. » Voici deux de ces discours :

« *A la Reyne de Bôhesme.* »

« Madame,

« Bien que V. M. ayt faict paroistre sa vertu et sa constance dans vne  
» longue suicte d'aduersitez, si est ce que ie ne croyray point l'offencer,  
» en luy disant que i'ay eu peine a me presenter deuant elle, aprez cette  
» derniere affliction, considerant la bonté du naturel de V. M., esmeüe par  
» la force du sang et par la plus horrible action qu'on se puisse figurer.  
» Iusques icy, Madame, les consolations ne peuuent se trouuer que dans  
» les larmes. Mais il fault esperer de la iustice et de la grace de Dieu,  
» qu'avec le tems, il en donnera de meilleures ; et V. M. ne doit point  
» doubter que, si les moyens humains estoient capables d'y contribuer  
» quelque chose, le Roy mon Maistre et la Reyne Regente sa Mere ne  
» fissent ressentir a V. M. les sincerés effects de leur amitié. » (*Bibl. Nat.*,  
*MS. fr. 17901, p. 176 verso.*)

« *A Mes Dames les Princesses Louise et Sofie (sic) Palatines.* »

« Mesdames,

» Les paroles aujourd'huy ne sont pas suffisantes, pour exprimer les  
» sentimens que les bonnes ames doibuent auoir pour l'affliction de  
» vostre Maison Royale. C'est vn effect qui n'appartient qu'aux yeux, et  
» les mouuemens du cœur se reduisent en prieres a Dieu pour implorer  
» de sa grace vne vraye consolation. C'est la, Mesdames, ou i'adresse mes  
» vœux, souhaictant que bientost vos Altesses la ressentent avec des pros-  
» peritez qui recompensent la longue suicte de leurs desplaisirs. » (*Ib.*,  
*p. 177.*)

Page 285, l. 9. — La consultation politique, que Descartes donne ici à la princesse Elisabeth, est fort intéressante. La paix de Westphalie ne restituait à la Maison palatine qu'une partie de ses Etats héréditaires, à savoir le Bas Palatinat ; mais le Haut Palatinat était transféré, avec la dignité électorale, au duc de Bavière. Un nouvel électorat, il est vrai,

était créé en faveur du prince palatin Charles-Louis. Mais celui-ci était perplexe, et ne savait s'il devait accepter dans ces conditions. Sa sœur, la princesse Elisabeth, paraît avoir partagé un moment son hésitation. Voici de curieux documents sur cette affaire.

Brasset écrivit de La Haye à « M<sup>gr</sup> le Conte de Servien », 3 déc. 1648 : « ... Il n'est pas mal plaisant que ces gens d'icy, aprez auoir eu si peu » d'esgard aux interestz de la Maison palatine, facent des exclamations, » comme si les couronnes n'avoient rien faict pour elle. Il m'avoit esté » dict en bon lieu que la Reyne de Bohesme en faisoit les haultz criz, et » n'estimoit pas que M. l'Electeur son filz deubt accepter le traicté. Je luy » en parlay, il y a troyz iours ; elle me dict bien qu'elle ne se mesleroit » point de luy donner conseil, mais que, s'il ne l'acceptoit pas, il auroit » tort, demeurant d'accord avec moy qu'il n'y auroit rien de tel que de » remectre le pied a l'estrier et que le temps feroit le reste. » (*Bibl. Nat. fr. 17900, f. 696 v., f. 697, f. 698.*)

Brasset, circulaire du 4 déc. 1648 : « ... Vous estes en lieu, Monsieur, » pour veoyr quelles sont les dispositions de M. l'Electeur Palatin pour » l'acceptation de ce qui le concerne dans le Traicté de l'Empire. Beau- » coup de gens, qui se sont fort peu souciez de ses interestz, cryent a cette » heure qu'on les a negligez. Il fault neantmoins advoüer que les cou- » ronnes allices (*France et Suède*) ont plus faict pour luy que tous ceux » de qui il devoit attendre le plus de support. La Reyne de Bohesme sa » Mere l'advoüe ainsy, et en me laissant entendre qu'elle ne se mesle pas » de luy donner conseil, elle ne laissa point de me dire confidemment, il » y a deux iours, qu'il se feroit tort, s'il n'aquiescoit... » (*Ib., f. 695.*)

A M<sup>gr</sup> le Conte de Servien, 7 déc. 1648 : « ... La Reyne de Bohesme » vient de me monstren vne lettre de M. son aysné, par ou ie veoy bien » qu'il ne repugnera pas tant qu'aulcuns d'icy le voudroient a ce qui a » esté faict pour luy dans le Traicté de l'Empire. Il ne le declare pas » encore formellement ; mais sa pensee paroist aller a s'accommoder a la » nécessité. » (*Ib., f. 701 v. et f. 702.*)

Au même, 21 déc. 1648 : « ... La protestation du député de Bour- » gongne, qui se vend icy publiquement, faict bien veoyr que les Espa- » gnolz n'ont veine qui tende a la satisfaction de la Maison Palatine, et » specialement de la bonne Reyne de Bohesme, que ic nommerois pauure, » si les couronnes n'estoient tousiours riches, ne fussent-elles < que > » de papier doré. Elle ne faict pas la petite bouche du pecu qu'elle doit » aux offices specieux de ces M<sup>ts</sup> icy ; quoy que M. Paw les luy eust faict » valoir des millions, l'obligation qu'ilz pensoient en meriter auprez d'elle, » passe maintenant en moquerie dans sa propre bouche. Elle a nouuelles » de M. son aysné qu'il acceptera le party faict pour luy dans le traicté de » l'Empire ; mais elle ne le dict qu'a l'oreille de ceux qu'elle sçayt auoir » deuotion pour son seruice. (*Ib., f. 725.*)

Au même, 31 déc. 1648 : « ... Je viens de veoyr la Reyne de Bohesme... » Elle m'a dict que M. l'Electeur son filz a receu la lettre des Estats de

» l'Empire avec leur cachet, mais sans aucune signature, et qu'il ne  
 » sçayt pas cette formalité... » (*Ib.*, f. 766.)

Brasset à Servien, 4 janvier 1649 : « ...Ayant hier veu la Reyne de  
 » Bohesme, elle improuua fort que M. son ayné eust demandé aduis du  
 » Parlement d'Angleterre de ce qu'il deuoit faire sur ce qui le concerne  
 » au Traicté de l'Empire, ainsy que luy mesme, a ce qu'elle me dict, le  
 » luy auoit escrit. Mais M. de Bellieure-Grignon m'interprete cela en  
 » meilleure part. A la verité, si ce Prince se subsmectoît a la protection  
 » du Parlement et aux caiolleries des Espagnolz, il faudroit dire avec les  
 » Iuifz : et erit nouissimus error peior priori... » (*Ib.*, fr. 17901, f. 12.)

Au même, 11 janvier 1649 : « ...Je veiz hier la Reyne de Bohesme...  
 » Elle le pleignit (M. l'Electeur son fils) de n'auoir auprez de luy per-  
 » sonne qui entende bien les affaires d'Allemagne... Mais par dessus  
 » tout elle improuua extremement qu'il se fust porté a demander l'advis  
 » du Parlement d'Angleterre de ce qu'il auroit a faire, tant pour estre le  
 » parlement contre le Roy son Oncle, que pour n'y auoir plus, par ma-  
 » niere de dire, de parlement legitime dans la constitution presente que  
 » l'armee subvertit tout l'ordre du Royaume. Elle adiousta au bout de  
 » tout cela, selon sa coustume, qu'elle ne se mesle point de donner con-  
 » seil a son filz, luy ne le demandant point... » (*Ib.*, f. 28.)

Au même, 19 janvier 1649 : « ...Je ne manqueroy pas aussy d'entre-  
 » tenir la bonne Reyne de Bohesme de ce qui concerne sa Maison. Le  
 » procedder de M. son ayné ne la surprendra nullement, m'ayant tesmoi-  
 » gné plusieurs foys qu'elle le iuge fort irregulier. Elle s'en lave les  
 » mains, comme n'ayant nulle part en ses conseilz. Pour moy, M<sup>gr</sup>, ie  
 » suis marry de n'auoir pas esté trompé en la vieille opinion que i'ay eüe  
 » qu'il n'y auoit grande gratitude et reconnoissance a auoir de luy. Il me  
 » souvient qu'autres foys Messieurs les Ministres de Suede vous faisoient  
 » peine et a M. d'Avaux sur le fort appuy qu'ils faisoient sur ses interestz.  
 » Les en voyla bien payez. Je ne sçay s'ilz auront faict veoyr a V. E. la  
 » copie d'une lettre qu'il a escrite a M. Spiring, ou il se formalise que  
 » ny eux ny luy n'ayent pas miz en la superscription des leur le tiltre  
 » d'*Archidapeter* de l'Empire. Il n'est pas encores restably, et puntille sur  
 » vne qualité qui n'est pas rendüe, et qui semble ne le deuoir pas estre,  
 » iusques a ce que le tems l'ayt remiz en son premier estat, et d'icy la il y  
 » aura iour d'advis... » (*Id.*, f. 44 v. et f. 45.)

Brasset à Chanut, 16 avril 1649 : « ...Nous auons icy depuis quatre  
 » iours M. l'Elect<sup>r</sup> Palatin. Je l'ay trouué assez alteré de l'acte de renon-  
 » ciation que pretend de luy M. le Duc de Bauieres, estimant que les  
 » conuentions portees par l'instrument de paix doibuent suffire. Troys  
 » choses le semblent porter a se roiddir dans la negatiue... L'une, que  
 » tous les Estats de l'Empire ne demeurent pas d'accord qu'il doibue  
 » bailler ce nouuel acte. L'autre, qu'il est bien aduertey de la Cour impe-  
 » riale, que cette demande de Bauieres y est improuuee. La troysiesme  
 » et la plus forte dans son esprit, si ie ne me trompe, que M<sup>rs</sup> les Suedois

» ayant fait assurer M. le Prince Philippe son frere, autorisé de sa part  
 » pour reprendre la possession de ce qui luy reuient au bas Palatinat, que  
 » iamais ilz ne poseront les armes et ne procederont a licentierment aul-  
 » cun, qu'il ne soit entierement satisfait sur les conditions du Traicté  
 » general, sans y en adiouter des nouuelles. »

« Je ne doubte neullement de tout cela, oüy bien que ce soit par la  
 » seule consideration de son propre interest, chacun, ce me semble, y  
 » cherchant le sien, estant probable que ceux des Estats de l'Empire qui  
 » repugnent sont les mesmes qui n'ont pas gousté le traicté; que la Cour  
 » imperiale faict le semblable, parce qu'on veoyd par diuers indices  
 » qu'elle a grande disposition a traverser son execution; et que M<sup>rs</sup> les  
 » Suedois ont grande peine a se resouldre de poser les armes, par le  
 » moyen desquelles ilz sont deuenuz si glorieux et redoutables dans l'Em-  
 » pire. La conclusion seroit que M. l'Electeur Palatin, seruant de pre-  
 » texte aux autres, se troueroit enfin n'auoir rien pour luy et tousiours  
 » dans vn malheur fatal de sa Maison, lequel il me signifia assez en me  
 » parlant de l'horrible tragedie d'Angleterre et considerant que la confu-  
 » sion qu'il voyd la pour longues annees, osterá le moien a ceux qu'il y  
 » auoit mesnagez pour amiz, de luy donner la main pour son entier et  
 » general restablissement... » (*Ib.*, 17901, f. 268.)

Finalemēt Charles-Louis accepta les conditions qui lui étaient faites, comme on le voit dans une lettre de Brasset à La Thuillerie, du 20 avril 1649 : « M. l'Electeur Palatin, reuenu depuis huict iours d'Angleterre, ... part demain pour Cleues et passera ensuicte a Frankfort pour y attendre que les choses soient disposes au baz Palatinat pour y faire sa ioyeuse entree... » (*Ib.*, f. 272.)

## DXL.

## DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 26 février 1649.

, Texte de Clerselier, tome I, lettre 38, p. 128-131.

*Réponse à la lettre DXXXIII ci-avant, du 12 décembre 1648, p. 252.*

Monfieur,

Vous auez grande raifon de penser que i'ay beaucoup plus de fuiet d'admirer qu'vne Reine, perpetuel-

lement agiffante dans les affaires, se foit fouuenuë, apres plusieurs mois, d'une lettre que j'auois eu l'honneur de luy écrire, & qu'elle ait pris la peine d'y répondre, que non pas qu'elle n'y ait point répondu plutoft<sup>a</sup>. l'ay esté furpris de voir qu'elle écrit si nettement & si facilement en François; toute nostre nation luy en est tres-obligée, & il me semble que cette Princesse est bien plus créée à l'image de Dieu, que le reste des hommes, d'autant qu'elle peut étendre ses soins à plus grand nombre de diuerfes occupations en mesme tems. Car il n'y a au monde que Dieu seul dont l'esprit ne se lasse point, & qui n'est pas moins exact à sçauoir le nombre de nos cheueux & à pouruoir iufques aux plus petits vermisfeaux, qu'à mouuoir les Cieux & les Astres.

Mais, encore que j'aye receu, comme vne faueur nullement meritée, la lettre que cette incomparable Princesse a daigné m'écrire, & que j'admire qu'elle en ait pris la peine, ie n'admire pas en mesme façon qu'elle veuille prendre celle de lire le liure de mes Principes, à cause que ie me persuade qu'il contient plusieurs veritez qu'on trouueroit difficilement ailleurs. On peut dire que ce ne font que des veritez de peu d'importance, touchant des matieres de Physique, qui semblent n'auoir rien de commun avec ce que doit sçauoir vne Reine. Mais, d'autant que l'esprit de celle-cy est capable de tout, & que ces veritez de Physique font partie des fondemens de la plus haute

a. Ceci répond à une partie de la lettre de Chanut, qui manque. Voir ci-avant, p. 254, *éclaircissement*. — Voir aussi la lettre DXXXII ci-avant, p. 251.

& plus parfaite Morale, i'ose esperer qu'elle aura de la  
satisfaction de les connoistre. Je serois rauy d'apprendre  
qu'elle vous eust choisi, avec M. Frans-hemius, pour  
la soulager en cette étude; et ie vous aurois tres-  
5 grande obligation, si vous preniez la peine de m'a-  
uertir des lieux où ie ne me suis pas assez expliqué. Je  
serois tousiours soigneux de vous répondre, dès le  
iour mesme que i'aurois receu de vos lettres. Mais  
cela ne seruiroit que pour ma propre instruction; car  
10 il y a si loin d'icy à Stocholm<sup>a</sup>, & les lettres passent  
par tant de mains auant que d'y arriuer, que vous  
auriez bien plustost resolu de vous mesme les diffi-  
cultez que vous rencontreriez, que vous n'en pourriez  
auoir d'icy la solution.

15 Le remarqueray seulement, en cét endroit, deux ou  
trois choses que l'experience m'a enseignées touchant  
ce liure. La premiere est, qu'encore que sa premiere  
partie ne soit qu'un abrégé de ce que i'ay écrit en mes  
Meditations, il n'est pas besoin toutesfois, pour l'en-  
20 tendre, de s'arrester à lire ces Meditations, à cause que  
plusieurs les trouuent beaucoup plus difficiles, & i'au-  
rois peur que sa Maiesté ne s'en ennuyast. La seconde  
est qu'il n'est pas besoin non plus de s'arrester à exa-  
miner les regles du mouuement, qui sont en l'article  
25 46 de la seconde Partie & aux suiuan, à cause  
qu'elles ne sont pas necessaires pour l'intelligencé du  
reste. La dernière est qu'il est besoin de se souuenir,  
en lisant ce liure, que, bien que ie ne considere rien

a. Les lettres mettaient près de quatre semaines de Stockholm à La Haye, et Descartes ne les recevait parfois qu'au bout d'une semaine encore à Egmond. Même temps pour que la réponse fût rendue.

dans le corps, que les grandeurs, les figures & les  
 mouuemens de leurs parties, ie prétens neantmoins y  
 expliquer la nature de la lumiere, de la chaleur & de  
 toutes les autres qualitez fenfibles; d'autant que ie  
 prefupofe que ces qualitez font feulement dans nos 5  
 fens, ainfi que le chatoüillement & la douleur, & non  
 point dans les obiets que nous fentons, dans lefquels  
 il n'y a que certaines figures & mouuemens, qui  
 caufent les fentimens qu'on nomme lumiere, chaleur,  
 &c. Ce que ie n'ay expliqué & prouué qu'à la fin de la 10  
 quatrième partie; et toutesfois il eft à propos de le  
 fçauoir & remarquer dès le commencement du liure,  
 pour le pouuoir mieux entendre.

Au refte, j'ay icy à m'excufer de ce que vos lettres  
 me font allé chercher à Paris, & que ie ne vous auois 15  
 point encore mandé mon retour en Hollande<sup>a</sup>, où il y  
 a déia cinq mois que ie fuis<sup>b</sup>; mais ie fupofois que  
 Monsieur Cl(erfelier) vous l'écriroit, à caufe qu'il me  
 faisoit fouuent part de vos nouuelles, lors que j'estois  
 en France. Et j'estois bien-aife de ne rien écrire de 20  
 mon retour, afin de ne fembler point le reprocher à  
 ceux qui m'auoient appellé. Je les ay confiderez  
 comme des amis qui m'auoient conuié à difner chez  
 eux; et lors que j'y fuis arriué, j'ay trouué que leur  
 cuifine eftoit en defordre, & leur marmite renuerfée; 25  
 c'eft pourquoy ie m'en fuis reuenu fans dire un mot,  
 afin de n'augmenter point leur fufcherie<sup>c</sup>. Mais cette  
 rencontre m'a enfeigné à n'entreprendre iamais plus

a. Descartes a donné à Elisabeth les raisons pour lesquelles il n'était pas pressé d'écrire en Suède, ci-avant p. 233, l. 24.

b. Voir lettre DXXVIII, p. 229.

c. Page 227-229.

aucun voyage sur des promesses, quoy qu'elles soient  
 écrites en parchemin. Et bien que rien ne m'attache  
 en ce lieu, sinon que ie n'en connois point d'autre où  
 ie puisse estre mieux, ie me voy neantmoins en grand  
 5 hazard d'y passer le reste de mes iours; car i'ay peur  
 que nos orages de France ne soient pas si-tost appai-  
 sez<sup>a</sup>, & ie deuiens de iour à autre plus paresseux, en  
 forte qu'il seroit difficile que ie puisse derechef me re-  
 foudre à souffrir l'incommodité d'un voyage. Mais ie  
 10 suppose que vous reuiendrez quelque iour du lieu où  
 vous estes; alors i'espere que i'auray l'honneur de  
 vous voir icy en passant. Et ie feray toute ma vie, &c.

La lettre<sup>b</sup> iointe à celle cy ne contient qu'un com-  
 pliment fort sterile : car n'étant interrogé sur aucune  
 15 matiere, ie n'ay osé par respect en toucher aucune, afin  
 de ne sembler pas vouloir faire le discoureur, & i'ay  
 crû neantmoins que mon deuoir m'obligeoit d'écrire.

A Egmond, le 26 Février 1649.

## DXLI.

DESCARTES A CHRISTINE DE SUÈDE.

[Egmond, 26 février 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 39, p. 131-132.

*Réponse à la lettre DXXXII ci-avant, p. 251, envoyée en même temps que la précédente (voir le post-scriptum ci-dessus, p. 293).*

a. Voir ci-après lettre DXLIII, *éclaircissement*

b. Lettre suivante. Ce dernier alinéa, qui formait sans doute un *post-scriptum*, est imprimé par Clerselier en caractères plus petits, bien que ce soit encore le texte de Descartes.

Madame,

S'il arriuoit qu'une lettre me fust enuoyée du Ciel, & que ie la viffe descendre des nuës, ie ne ferois pas dauantage surpris, & ne la pourrois receuoir avec plus de respect & de veneration, que i'ay receu celle qu'il a  
5  
plû à vostre Maiefté de m'écrire. Mais ie me reconnois si peu digne des remercimens qu'elle contient, que ie ne les puis accepter que comme vne faueur & vne grace, dont ie demeure tellement redevable que ie ne  
10  
m'en sçaurois iamais dégager. L'honneur que i'auois cy-deuant receu d'être interrogé, de la part de vostre Maiefté, par M. Chanut touchant le Souuerain Bien, ne m'auoit que trop payé de la réponse que i'auois  
15  
faite. Et depuis, ayant appris par luy que cette réponse auoit esté fauorablement receuë, cela m'auoit si fort obligé, que ie ne pouuois pas esperer ny souhaitter rien de plus pour si peu de chose; particulièrement  
20  
d'une Princessè que Dieu a mise en si haut lieu, qui est enuironnée de tant d'affaires tres-importantes, dont elle prend elle mesme les soins, & de qui les môindres actions peuuent tant pour le bien general de toute la terre, que tous ceux qui aiment la vertu se doiuent  
25  
estimer tres-heureux, lors qu'ils peuuent auoir occasion de luy rendre quelque seruice. Et pour ce que ie fais particulièrement profession d'estre de ce nombre, i'ose icy protester à vostre Maiefté qu'elle ne me sçauroit  
rien commander de si difficile, que ie ne fois tousiours prest de faire tout mon possible pour l'executer; et que  
30  
si j'estois né Suedois ou Finlandois, ie ne pourrois estre, avec plus de zele, ny plus parfaitement que ie suis, &c.

## DXLII.

## CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 27 février 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 368-369.

« Dez le milieu du mois de Mars, il (Descartes) reçût des lettres de » M. Chanut, datées du XXVII de Février [*en marge* : Registre de Chan- » nut], par lesquelles on luy marquoit le desir que la Reine de Suède » avoit de le voir à Stockolm. et d'apprendre sa Philosophie de sa bouche. » Ces lettres étoient adressées à Egmond, par la ville d'Alcmaer, comme » par la voye la plus courte; et elles avoient déjà été précédées par » d'autres que M. Chanut avoit écrites peu de jours auparavant sur le même » sujet, mais qu'il avoit adressées à Paris, chez M. l'Abbé Picot, où il le » croyoit encore, quoy qu'il y eût cinq mois qu'il fût de retour. » (BAIL- » LET, II, 368-369.)

Nous ne retiendrons de cette page de Baillet que deux choses : l'exis- tence d'une lettre de Chanut du 27 février, et l'invitation qu'elle portait à Descartes de venir en Suède. — Mais cette lettre du 27 février ne par- vint pas à Descartes « dez le milieu de mars » ; Brasset ne répondit aux lettres de Chanut du 27 février, que le 26 mars, et y répondit aussitôt après les avoir reçues (*Bibl. Nat. fr. 17901, f. 221 v.*). Il envoya en même temps à Egmond la lettre qui était pour Descartes; et celui-ci y répondit le 31 mars, lettres DXLVIII et DXLIX ci-après. — D'autre part, Chanut n'envoya point de lettres en France pour Descartes entre le 12 déc. 1648 (p. 252 ci-avant), et le 27 février 1649. Celle qui aurait été écrite « peu de jours auparavant », est de l'invention de Baillet; aussi n'indique-t-il point, pour cette prétendue lettre, comme pour les autres, la date précise, que devait lui donner le registre de Chanut. Et cette pre- mière erreur en entraîne une seconde : Clerselier avait eu beau imprimer la date de la lettre DXLIX ci-après : *dernier jour de mars* ou *31 mars*; Baillet corrige : *le 13 mars*, afin d'avoir une réponse de Descartes à la lettre supposée de Chanut. La vérité est que Chanut, ne sachant pas<sup>1</sup> encore, le 27 février, si Descartes était en France ou en Hollande, et pressé d'avoir une réponse à la lettre de la Reine, du 12 décembre, écrivit à la fois à Paris et à La Haye; Picot (ou Clerselier), d'un côté, et Brasset, de l'autre, reçurent la même lettre, (Brasset, une copie de celle que Chanut envoyait en France). Ainsi s'expliquent deux passages que nous trouve- rons ci-après, lettres DXLVIII et DLVII (*Clers.*, I, 135 et 537), qui ont pu induire Baillet en erreur.

## DXLIII.

BRASSET A DESCARTES.

[La Haye], 2 mars 1649.

MINUTE, Bibl. Nat., MS. fr. 17901, f. 164.

*En tête : « A M. Des Cartes. Du 2 mars 1649. »**Monsieur,*

*Ce fut auant hier que M. Van Bergh me rendit vostre lettre du 26 de l'autre mois<sup>a</sup>, avec vn paquet pour Suede qui aura son adresse aprez demain. Pleust a Dieu que la grande tranquillité de ce Royaume la se fust commu- 5  
 niquee a la France, & que tout ce que l'on diët de nous\*, fust aussy faux que ce qu'on vous a mandé de l'autre ! Les dernieres que i'ay de M. Chanut sont du 9 feb<sup>er</sup>. Il me diët que les Estats s'estoient ouverts avec les ceremonies accoustumees, & que, dans le narré des prosperitez 10  
 publiques, l'on y auoit faiët mention honorable de nostre alliance & des exploiët de M. le Mar<sup>al</sup> de Turenne, ce qui n'auoit iamais esté pratiqué dans les autres Estats. Il y a plaisir, quand les amis ont vne veritable estime les vns pour les autres, & que dans les occasions ils font pa- 15  
 roistre ce qu'ils sont en effect.*

a. La lettre pour Brasset est perdue ; le « paquet pour Suède » contenait les deux lettres à Chanut et à la Reine, du 26 février, p. 289 et p. 293 ci-avant. Elles ne partirent de La Haye que le 4 mars, jour où Brasset écrivit à Chanut : « Monsieur », ajoute-t-il en *post-scriptum*, « l'ay pensé oublier » le meilleur de cette voicture, qui est le paquet cy ioinct de M. Descartes, » qui trouue a present l'ayr d'Egmond meilleur que celuy du parvis » Nostre Dame. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 175 verso.*)

Vous auez faiçt, Monsieur, comme ces bons mariniers  
 qui, preveoyant la tempeste, font leur retraicte in secessu  
 longo. Vostre sortie de Paris a esté vn effect de vostre  
 prudence; vous en recueillez le fruiçt maintenant dans la  
 5 tranquillité d' Egmond. Neantmoins, comme vous auez le  
 cœur bon françoys & pareillement charitable, ie ne  
 doute point que vous ne soyez attendry par le recit de  
 nos combustions. Il ne laisse pas d'y auoir lieu de mieux  
 esperer; vous en verrez les apparences par l'extraicçt cy  
 10 ioiñçt de mes dernieres lettres de la Cour. Si ces M<sup>rs</sup> les  
 gens du Roy prennent bien leurs conclusions, & portent  
 les affaires au poinçt de l'auctorité Royale, & le repos des  
 peuples, ils mériteront des miliasses de couronnes civiques.  
 Dieu leur en face la grace! Si dans vendredy<sup>a</sup> i'en ay  
 15 quelque chose, i'espere que vous ne me voidrez point de  
 mal, si ie trouble vostre repos par vn mot d'advis. Cependant  
 continuez moy, s'il vous plaist, l'honneur de me croyre! . . .

Page 296, l. 6. — La régente, Anne d'Autriche, avait été forcée de  
 quitter Paris, dans la nuit du 5 au 6 janvier, et de se réfugier à Saint-  
 Germain, avec son fils, Louis XIV, et toute la Cour. L'armée royale com-  
 mença presque aussitôt les hostilités contre les troupes levées par ordre  
 du Parlement. D'autre part, l'archiduc Léopold envahit la France du côté  
 des Pays-Bas espagnols et marcha sur la capitale. A trois reprises des  
 émissaires se présentèrent à Paris en son nom, pour offrir son appui aux re-  
 belles, le 19 février, et les 5 et 16 mars. Mais la paix fut signée, le 11 mars  
 à Ruel, le 1<sup>er</sup> avril à Paris, mettant fin à cette première partie de la Fronde.

Le résident de France à La Haye, Brasset, mentionne dans ses lettres  
 que, le 26 janvier et le 11 février, il communiqua aux Etats généraux des  
 Provinces Unies deux déclarations du Roi, des 6 et 22 janvier, donnant  
 les « iustes raisons et motifs qui l'ont porté a interdire la Cour du Parle-  
 » ment de Paris, et declarer criminelz de leze Maiesté tous ceux qui luy  
 » adherent. . . » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 126 verso.*)

Le 23 février, Brasset reçut de Saint-Germain une relation imprimée de  
 la prise de Charenton par l'armée royale (8 février). Le bruit courut, il  
 est vrai, que Charenton avait été repris le même jour par les Parisiens;

a. Le 5 mars.

mais cette seconde nouvelle était fautive. Brasset fit aussitôt tirer un grand nombre d'exemplaires de la relation officielle, et en envoya à Descartes.

L'issue heureuse de cette guerre civile se fit attendre plus longtemps que Brasset ne le souhaitait. Il apprit les nouveaux succès de l'armée royale à Brie-Comte-Robert, le 25 février, et l'ouverture de négociations à Saint-Germain entre la Cour et les députés du Parlement, le 28. Elles aboutirent à la signature des préliminaires de paix à Ruel, le 11 mars. Mais Brasset n'en fut informé que le 22, et dans son impatience il écrivait le 12 à Chanut : « ...l'attendois les lettres de France... pour veoyr la » suite de ces alleez et venües a S' Germain. Mais elles retardent, et » mortifient ma iuste curiosité... Cependant l'Archiduc marche vers » Cambray, où est son rendez-vous general; mais, comme sa cavallerie » est tres mal montee, il n'ira pas peut estre ny si loing ny si viste qu'il » pensoit; et faire se pourroit que, sans abandonner le blocus de Paris, » on fera plus de la moitié du chemin pour le venir rencontrer. Aprez » cela, ie ne comprends comment ceux qui pretendent reformer l'Estat et » souslager les peuples, se iustificeront devant Dieu et les hommes d'auoir » attiré dans la France son ennemy capital. Cette pensee surpasse et » effraye mon entendement... » (*Ib.*, f. 190 verso et f. 191.)

## DXLIV.

## MORUS A DESCARTES.

Cambridge, 5 mars 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 68, p. 275-290.

*Réponse à la lettre DXXXVII, du 5 février 1649, p. 267. Descartes y répondra le 15 avril, lettre DLIV ci-après. Voir le prolegomène, p. 235, et l'éclaircissement, p. 246.*

*Clarissimo Viro Nobilissimoque Philosopho*

*Renato Descartes*

*Henricus Morus Anglus.*

*Replicatio.*

*Opinionis quam de te concepi nuperisque meis litteris apud te testatus sum, quanta quanta sit (Vir illustrissime)* 5

me non pœnitel, nec vnquam, fat scio, poterit pœnitere. Quin & adauget plurimum tui apud me existimationem, quod ad stupendam illam mentis tuæ amplitudinem diuinumque acumen suauitas tanta morum accesserit & humanitas. Quam certè, vt nunquam suspectam habui, ita nunc sanè eruditissimas tuas litteras habeo pro certissimo illius  
 5 argumento. Cæterùm, ne tanti fauoris te pœniteat, quasi in seruum caput collati, neue vilescat meum erga te studium atque amor, tanquam ab abiecto iacentique animo  
 10 profectus, quo tandem modo responsa tua mihi satisfecerint, palam, vti hominem liberum decet, aperteque profitebor. Quod tamen ne nimium tibi vel mihi ipsi negotium faceffat, fusiores orationis texturas missas faciens, rem totam in instantias quasdam breues, aut saltem notatiunculas super singulis responderum tuorum periculis compingam.

Definiri ab habitudine ad sensus nostros, &c.<sup>a</sup>.

Hic regeri potest, cum radix rerum omnium ac essentia in æternas defossa lateat tenebras, rem quamlibet necessariò definiri ab habitudine aliquâ. Quæ habitudo proprietatis dici potest in substantijs, cum non sit substantia, quamuis agnoscam libenter proprietates alias alijs esse priores; hoc autem tantum me voluisse, satius nimirum esse per adæquatam quamlibet proprietatem, quàm per  
 25 formam, quam vocant, definito latiore, rem definiuisse. Porrò, cum ipse corpus definitis rem extensam, ipsam illam extensionem insuper adnoto consistere in habitudine quâ-

Ad resp. circa  
 1<sup>am</sup> diffic.  
 Inst. I<sup>b</sup>.

a. Ci-avant, p. 268, l. 8-9.

b. Clerselier imprime tout au long : « Ad Responsum circa primam Difficultatem. Instantia I. »

*dam partium ad se inuicem, quatenus aliæ extra alias productæ sunt; quam habitudinem non esse rem absolutam, manifestum est.*

II Quamuis nulli homines existant<sup>a</sup>.

*Si omnes mortales conuierent, sol tamen non exueret suam videndi aptitudinem, quamprimum oculos aperuerint denuò, vt neque securis, secandi, quamprimum ligna aut lapides oblatis fuerint.* 5

III Neruorum nostrorum particulis multò minores<sup>b</sup>...

*Deum tamen artificem adaptare posse credo neruos satis exiguos exiguis istis materiæ particulis, ac proinde sensibilitatem materiæ, hoc modo comminutæ, integram manere. Porrò hæ particulæ à motu cessare possunt, atque coalescere, nostrisque hoc modo neruis sensibiles denuò euadere; quod de substantiâ incorporeâ nullo modo verum est.* 10 15

IV Quamuis non sit ad sensum molle, &c.<sup>c</sup>.

*Certum est aut ad neruos nostros sensorios durum fore vel molle, &c., aut saltem ad istiusmodi neruos, quales, si vellet, Deus fabricare poterit, vt modò monuimus; atque hoc satis est, quamuis Deus numquam fabricaturus sit istiusmodi neruos. Vt reuerâ partes terræ versus centrum sunt ex se visibiles, quamuis numquam extrahendæ sint in solis conspectum, nec eò descensurus sit quisquam cum lychno vel lampade.* 20 25.

a. Page 268, l. 11.

b. *Ib.*, l. 15-16.

c. *Ib.*, l. 23-24.

Est tantum, ut in homine risibilitas, proprium quarto modo<sup>a</sup>. . . V

Quod si ratio etiam alijs competeret animalibus, rectius definiretur homo animal risibile, quam rationale. Non-  
 5 dum autem à quopiam demonstratum est, tangibilitatem aut impenetrabilitatem proprias esse substantiæ extensæ affectiones, quamvis corporis esse merito quivis agnouerit. Equidem possum clarè concipere substantiam extensam, quæ nullam vlllo modo habeat tangibilitatem vel im-  
 10 penetrabilitatem. Igitur tangibilitas vel impenetrabilitas non immediatè substantiam extensam consequitur, quatenus extensa est.

Atqui nego veram extensionem, &c.<sup>b</sup> VI

Per veram extensionem intelligis, quam tangibilitas &  
 15 impenetrabilitas comitatur. Hanc ipse etiam nego in Deo, nudisue mente vel Angelo reperiri. Interea tamen assero aliam esse extensionem æque veram, quamvis non æque vulgarem Scholisque tritam, quæ in Angelis menteque humana, ut terminos, ita & figuram habet, sed pro impe-  
 20 rio Angeli mentisque variabilem; mentesque siue animas nostras atque Angelos, eadem prorsus manente substantiâ, contrahere se posse, & certos denuò ad limites se expandere.

Nihil esse intelligibile nisi quod sit imaginabile, &c.<sup>c</sup> VII

Equidem aliquanto sum pronior in illam Aristotelis  
 25 sententiam, ὅτι ἄνευ τῶν φαντασµατικῶν οὐκ ἔστι νοῦσι. Sed hic quisque mentis suæ vires experiatur.

a. Page 269, l. 11.

b. *Ib.*, l. 28-29.

c. Page 270, l. 22-23.

resp. circa  
 am diffic.  
 Inst. I.<sup>a</sup>.

Vnas in locum aliarum imaginatione transferre<sup>b</sup>...

*Mea quidem imaginatio non potest; nec concipere, si transferantur, quin vnæ vacui spatij partes absorbeant alteras, penitusque coincidant, & penetrent se inuicem.*

II Nec dubitavi à magnis viris, Epicuro, Democrito, &c.<sup>c</sup> 5

*Nullus dubito, quin optimo iure dissentias, cum non solum istis, sed vniuersis Naturæ interpretibus longè maior sis (meâ sententiâ) longeque augustior.*

III Quin aliqua in omni spatio substantia sit, &c.<sup>d</sup> 10

*Id sanè concessi pacis ergo. Sed clarè mihi non constat. Nam, si Deus hanc mundi vniuersitatem annihilaret & multò post aliam crearet de nihilo, intermundium illud, seu absentia mundi, suam haberet durationem, quam tot dies, anni, vel sæcula mensurassent. Non-existentis igitur 15 est duratio, quæ extensio quædam est. Ac proinde Amplitudo Nihili, puta vacui, per vlnas vel orgyas mensurari potest; vt non-existentis, in suâ non-existentiâ, duratio, per horas, dies, mensesque mensuratur. Sed concedo, quamuis nondum vi coactus, in omni spatio aliquam sub- 20 stantiam inesse; neque tamen corpoream<sup>e</sup>; cum extensio, siue præsentia, diuina possit esse subiectum mensurabilitatis. Verbi gratiâ, præsentiam, siue extensionem, diuinam occupare assero vnâ alteramque orgyam, in hoc vel illo vacuo, nec tamen omninò sequi Deum esse corporeum; vt 25*

a. Clers. : « Ad responsum circa secundam difficultatem. Instantia I. »

b. Page 271, l. 8-9.

c. *Ib.*, l. 16-17.

d. Page 272, l. 2-3.

e. Edition latine : « neque tamen sequi eam esse corpoream. »

*patet ex supra dictis, instantiâ 5. Sed super hâc re est agendum alibi.*

Dico implicare contradictionem, vt talis extensio, IV  
&c.<sup>a</sup>.

5 *Sed hic libenter quærerem, numquid necesse sit, vt aut talis extensio sit, qualem in corpore concipis. aut nulla*  
*Deinde, cum & alias res præter corpora extendi suo modo*  
*concefferis, annon analogica illa extensio, quam vocas,*  
*vices obeat extensionis corporeæ, atque ita illam vim*  
10 *contradictoriam retundat? Præsertim cum analogica hæc extensio ad propriè dictam tam propè accedat, vt sit mensurabilis, certosque pedum vlnarumue numeros occupet.*

Nullum motum dari, nisi quodammodo circulari V  
15 rem<sup>b</sup>...

*Hoc necessario consequi concedo, necessitate puta Physicâ, supponendo duntaxat omnia corporibus plena, nullamque extensionem aliam integram mundi extensionem excedere, quâ in parte ego satis sum securus; sed inexpugnabilem hanc contradictionis vim fateor me nondum*  
20 *satis deprehendisse.*

Quæ concipiuntur extensæ ac simul indiuisibiles<sup>c</sup>.

Ad r.  
3<sup>am</sup>

*Cum mentem tuam sic explicueris, nulla inter nos est controuersia.*

a. Page 272, l. 29-30.

b. Page 273, l. 1-2.

c. *Ib.*, l. 8-9.

d. Clers. : « Ad responsum circa tertiam difficultatem, »

Ad responsum  
circa quartam  
difficultatem.  
Instantia I.

An sint simpliciter infinita, necne, profiteor me nec-  
cire<sup>a</sup>.

*Haud tamen latere te potest, quin sint vel simpliciter  
infinita, vel reuerâ finita, quamuis vtrum horum sint, tam  
facile statuere non possis. Quod autem vortices tui non  
| disrumpantur & fatiscant, non obscurum videatur indi- 5  
cium mundum reuerâ esse infinitum. Ipse tamen intereâ  
liberè profiteor, quamuis audacter possim assentire huic  
axiomati : Mundus finitus est, aut non finitus, vel, quod  
idem hic est, infinitus, me tamen non posse plenè animo 10  
complecti rei cuiusvis infinitudinem. Sed illud imagina-  
tionis meæ hic accidere, quod Iulius Scaliger alicubi scribit  
de dilatatione & contractione Angelorum : non posse sci-  
licet se in infinitum extendere, nec in puncti οὐδενότιτα  
coangustare. Qui autem Deum positivè infinitum agnoscit 15  
(i. e. vbiq̄ue existentem), quod tu meritò facis, non video,  
si liberæ rationi permittatur, quod hæsitet, quin conti-  
nuò etiam admittat nullibi otiosum, sed eodem iure, eâ-  
demque facilitate, quâ hanc nostram, vbi nos degimus, vel  
quousque oculi, animusque noster peruadit, materiam vbi- 20  
que produxisset. Sed fusius acturus eram quàm institui ;  
hunc impetum suprimo, ne tibi sim molestior.*

11 Cùm ais, si tantum quoad nos sit infinita, reuerâ erit  
finita<sup>b</sup>.

*Aio; addoque insuper consequentiam esse manifestissi- 25  
mam, quoniam particula (tantum) planè excludit omnem  
infinitatem à re, quæ tantum quoad nos dicitur infinita,  
ac proindè reuera erit finita extensio; mentem autem*

a. Page 274, l. 10-11.

b. *Ib.*, l. 21.

*meam hinc attingere ea de quibus pronuncio, cum planissimè mihi constet, mundum aut finitum esse aut infinitum, ut paulò ante insinuavi.*

Atque ita supponere Deum habere partes extra  
 5 partes, & esse diuisibilem, omnemque prorsus rei corporeæ essentiam illi tribuere<sup>a</sup>.

*Nullam tribuo. Nego enim extensionem corpori competere, quatenus corpus est, sed quatenus ens, aut saltem substantia est. Præterea, cum Deus, quantum mens humana Deum capit, sit totus ubique, integrâque suâ essentiâ*  
 10 *omnibus locis siue spatijs spatiorumque punctis adsit, non sequitur quòd partes haberet extra partes, aut, quod consequens est, quòd sit diuisibilis, quamuis arcte confertimque loca omnia occupet, nullis relictis interuallis. Vnde præ-*  
 15 *sentiam, seu amplitudinem, ut ipse vocas, diuinam, mensurabilem agnoscam; Deum autem ipsum diuisibilem, nullo modo.*

*Quod autem Deus singula mundi puncta occupet, fatentur ad vnum omnes tam Idiotæ quàm Philosophi, ipseque clarè & distinctè animo percipio & complector. Iam verò eodem modo se habet essentia diuina, intra atque extra mundum, ita ut, si fingamus mundum claudi cælo stellato visibili, centrum diuinæ essentiæ, totalisque eius præsentia, eodem modo repeteretur extra cælum stellatum, quo intra clarè concipimus repeli atque reiterari.*  
 25 *Hanc autem repetitionem centri diuini, quæ mundum occupat, vltèrius producam, infinita par est extra cælum visibile spatia secum expandere; quam nisi comitetur materia tua indefinita, acelum erit de tuis vorticibus. Atque*

a. Page 274, l. 24-26.

*vt hæc molliora videantur, experiamur assensus nostros in successiuâ Dei duratione.*

*Deus est æternus, h. e. vita diuina omnes sæculorum evolutiones rerumque rationes, præteritarum, futurarum & præsentium simul comprehendit. Hæc tamen vita æterna singulis etiam temporis insidet quasi atque inequitat momentis; ita vt recte vereque dicamus Deum per tot dies, menses horasue suâ æternitate fretum. Exempli causâ, si supponamus mundum ante certum annos conditum, annon integra illa omniaque complectens Dei æternitas per horas, dies, menses & annos (puta centum) succedentes ad hunc vsque diem durauit? At verò nihilo aliter est Deus à mundo condito, ac fuit ante mundum conditum.*

*Manifestum igitur est, præter æternitatem infinitam, in Deum etiam cadere durationis successionem. Quod si admittimus, cur non extensionem etiam infinita spatia adimplentem pariter ac infinitam durationis successionem illi tribuamus?*

*Imò verò quoties altiùs & antiquitatiùs<sup>a</sup> istis de rebus mecum cogito, eâ sum in sententiâ, quod vtraque extensio, tam spatij quàm temporis, non entibus iuxta atque entibus competere possit<sup>b</sup>. Suspicioque æque ex præiudicio fieri posse, cum omnia ea quæ sensu manibusque vsurpamus, vtpote crassa & corporea, semper sint extensa, quod e contra omnia extensa protinus concludimus corporea, quod vllum sensûs præiudicium facit, vt putemus aliqua, quæ non sunt corporea, extendi.*

*Quod autem extensio cadat in non-ens, ex eo coniecturam capimus, quod extendi nihil aliud innuit, nisi partes*

a. Edition latine : exquisitiùs.

b. Ib. : possit.

*extare extra partes. Pars autem & totum, subiectum & adiunctum, causa & effectum, aduersa & relata, contradicentia & priuantia, & id genus vniuersa notiones Logicæ sunt, easque tam non-entibus quàm entibus applicamus. Vnde non sequitur, quod quicquid concipimus*  
 5 *partes habere extra partes, ens sit reale concipiendum.*

*Sed quoties hic colluclantur mentes humanæ cum proprijs umbris, aut lasciuientium catulorum instar proprijs ludunt cum caudis? Nam istiusmodi profectò pugna atque*  
 10 *lusus sibi instituuntur à mente nostrâ, dum rationes modosque Logicos, iuxta quos res externas considerat, non aduertit suos duntaxat esse cogitandi modos, sed putans eos esse aliquid in rebus ipsis à se distinctum, suam captando quasi caudam, ad lassitudinem vsque luditur mi-*  
 15 *sereque illaqueatur. Sed plura quàm vellem imprudens hic effutij : ad reliqua propero.*

Vbicumque enim locus ille concipiatur, ibi aliqua materia est <sup>a</sup>. IV

*Næ tu hic cautus homo es, & eleganter modestus; admittis tamen tandem mundum esse infinitum, si Aristoteles infinitum recte definiuit, Phys. lib. 3, οὐδ' ἀεί τι ἔξω ἐστίν, cuius aliquid semper est extra. Nihil nunc est vllterius, quod diffideamus.*

Sed nihilominus existimo maximam esse differentiam, inter amplitudinem istius corporeæ extensionis, &c. <sup>b</sup>. V

|Et ipse pariter existimo immane quantum differre diui-

a. Page 275, l. 2-3.

b. *Ib.*, l. 7-8.

*nam amplitudinem & corpoream. Primò, quod illa sub sensum cadere non possit, hæc possit sub sensum cadere. Deinde, quod illa sit increata & independens, hæc dependens & creata. Illa porrò penetrabilis, per omnia peruadens, hæc crassa & impenetrabilis. Denique, quod illa ex totalis & integræ essentiæ repetitione vbiquitariâ, hæc ab externâ, sed immediatâ, partium applicatione & iuxtapositione orta sit; ita ut nemo, nisi plumbeus plane sit atque insigniter hebes, suspicari possit,*

Impia nos rationis inire elementa, viamque  
Indogredi sceleris, (ut & ille loquitur<sup>a</sup>). 10

*Præsertim, cum ex Theologis sint, ijsque aliàs fortasse sat scrupulosi, qui tamen agnoscunt Deum, si voluisset, potuisse mundum ab æterno creare. Et tamen æque absurdum videtur, infinitam durationem, ac magnitudinem infinitam, mundo tribuere.* 15

VI Vnum enim est ex præcipuis meoque iudicio certissimis Physicæ meæ fundamentis<sup>b</sup>...

*Quod sit materia indefinite saltem extensa, nullumque vacuum, fundamentum esse Physicæ tuæ apprime necessarium sat intelligo, & certe nullus dubito quin verum sit; sed an veram demonstrandi rationem insequutus sis, id equidem ambigo, cum principium illius demonstrationis sit, omne extensum esse reale ac corporeum, quod mihi fateor nondum constare, ob rationes à me supra datas. Imò verò, ut ingenue fatear quod mihi iam in mentem venit, si neque nudum spatium, prout postulat tua* 20 25

a. LUCRÈCE, *De Natura rerum*, I, 82.

b. Page 275, l. 16-17.

demonstratio, nec Deus omninò extenditur, ne indefinità quidem materiã opus est tuæ Philosophiæ : certus finitusque stadiorum numerus suffecerit. Mundi enim huius finiti latera non habebunt quò recedant, nec dehiscere poterunt medij vortices, ne intermedium spatium extendatur, nouasque non-ens induat dimensiones. Sed tamen naturalis impetus aliò me præcipitat, in hanc vtique fidem, fœcunditatem nempe diuinam, cum nullibi sit otiosa, vbique locorum materiam produxisse, nullis vel angustissimis prætermiſſis interuallis.

Quæ tam facile cum admitto, Philosophia tua apud me non corruet ob defectum dicti fundamenti. Planeque video Physices tuæ veritatem non tam aperte & ostensiuè se exerere in hoc vel illo articulo quàm ex vniuerso omnium filo & texturâ elucescere, vt ipse rectissime mones Part. 4, artic. 205<sup>a</sup>. Quòd si quis integram tuæ Philosophiæ faciem simul contuetur, tam concinna est, sibi que iuxta ac rerum phænomenis consona, vt meritò imagineatur, se naturam ipsam opificem vidisse ab hoc polito speculo enitentem.

Sed nulli præiudicio magis omnes affueuimus, &c.<sup>b</sup>

Quod mihi de me ipso constat plus quàm satis; ab huiusce enim præiudicij laqueis sentio me expediri non posse vllò modo.

25 Profiteor enim me posse perfacile illa omnia, vt à II  
solâ membrorum conformatione profecta, explicare<sup>c</sup>.

a. *Clers.* : 225. Il s'agit touiours des *Principia Philosophiæ*.

b. Page 275, l. 31.

c. Page 276, l. 24-26.

Ad resp. circa  
diffic. vltimam.  
Intt. I.

*Læta sanè & iucunda Prouincia! Hoc si præstiteris, (& credo, quantum ingenium humanum poterit, te hâc in re præstiturum in quintâ sextâue parte Physices tuæ, quas, vt audio, ferè à te perfectas iam esse & absolutas, ita auide expecto efflictimque rogo, vt, quamprimum possit fieri, lucem videant, vel potius vt nos in ipsis vltiorem naturæ lucem videamus; sed ad rem redeo): hoc, inquam, si præstiteris, agnosco te demonstraſſe, in brutis animaribus inesse animam neminem demonstrare posse. Sed interea loci, quod & ipse submones, quod non sit anima in brutis, te necdum demonstraſſe, nec demonstrare posse vlllo modo.*

III Præter hanc vnam, quod cum habeant oculos, aures, &c. <sup>a</sup>.

*Maximum meo iudicio argumentum est, quod tam subtiliter sibi præcaueant & prospiciant, vt narratiunculis veris pariter ac mirandis, si otium esset, demonstrare possem. Sed credo te in consimiles historias incidisse; meæ autem in nullis extant libris.*

IV Quod non sit tam probabile omnes vermes, culices, erucas, &c. <sup>b</sup>

*Nisi forte imaginemur istiusmodi animas, vitæ mundi, vt appellat Ficinus, arenam quasi esse ac puluerem; & infinita fere ex isto penario animarum agmina fatali quodam impetu in præparatam materiam semper prolabi. Sed concedo hæc citius dici posse quàm demonstrari.*

a. Page 277, l. 4-5.

b. *Ib.* l. 13-14.

Vt aliquid voce vel nutibus indicaret, &c.<sup>a</sup>

V

*Annon canes annuunt caudis, vt nos capitibus? Annon breuibus latratibus cibum sæpius ad mensam mendicant? Imò verò aliquando domini cubitum pede, quâ possunt cum reuerentiâ, tangentes, quasi suû oblitum, blando hoc cum signo commonefaciunt?*

Quàm maximè stupidi ac mente capti, &c., non autem vllum brutum, &c.<sup>b</sup>

VI

*Nec infantes vlli, per aliquàm multa saltem mensium spatia, quamvis plorent, rideant, irascantur &c. Nec diffidis tamen, opinor, quin infantes sint animati, animamque habeant cogitantem.*

*Responsa hæc sunt (Vir illustrissime) quæ tuis præclaris responsis mihi visum est reponere. Quæ an æque grata futura sint, ac nuperæ meæ obiectiones, sane præfagire non possum.*

*Humanitas tua, quam versus istas perspexi, & diuturnior cum scriptis tuis consuetudo, audentiozem me fecerunt; vereor ne fuerim prolixus nimium ac molestus.*

*Equidem ferme oblitus eram potissimi mei instituti, quod non fuit æternas tecum altercationes reciprocare; sed cum hanc oportunitatem sim nactus, tanti viri de rebus quæ se obtulerint Philosophicis iudicium placide experiri, & præcipuè si qua difficultas emerferit inter legendos tuos libros, teipsum audire interpretantem. Quam profectò gratiam si lubens facilisque concesseris, summo perè me tibi deuincies.*

a. Page 278, l. 16-17.

b. *Ib.*, l. 21-23.

*Et fanè quam lubenter eximiæ tuæ artis ac peritiæ mihi copiam feceris, certum est iam nunc in paucis quibusdam periculum facere.*

*Primò igitur, quæro an à Deo ita statui, aut alio quovis modo fieri potuisset, ut mundus esset finitus, id est certo aliquo milliarum numero circumscriptus: Non leve enim argumentum videtur mundum posse esse finitum, quod plerique omnes impossibile putent esse infinitum.* 5

*Secundò, si quis mundi huius finibus propè affideret, quæro an possit gladium per mundi latera ad capulum usque transmittere, ita ut totus ferè gladius extra mundi mœnia emineret. Quod enim nihil extra mundum sit quod resistat, videtur factum facile; quod autem nihil extensum sit extra mundum quod recipiat, videtur ex eâ parte impossibile.* 10

*Tertiò (ad Art. 29 Part. 2), si AB corpus transferatur à corpore CD, quæro quæ constat translationem esse reciprocâ. Putemus enim CD turrin esse, & AB ventum occidentalem per latera turris transeuntem. Turris CD autem quiescit, aut saltem non recedit à vento AB. Si recedit, vel, quod ais, motu transfertur, utique versus occidentem movetur. Sed non fertur versus occidentem, cum & terra & ventus ferantur versus orientem. Videtur igitur respectu venti quiescere, cum nullum motum ab ipso suscipiat. Dicis tamen translationem (quæ quidem translatio motus est) ipsius turris & venti esse reciprocâ. Turris igitur respectu eiusdem venti & moveretur & quiesceret, quod proximè abest à contradictione. Signum autem est, cum ille qui à me sedente recessit ambulando, puta mille passus, rubuerit vel lassus fuerit, ego verò sedens nec ruborem contraxerim nec lassitudinem, illum* 15 20 25 30

19 autem] aut (édit. lat.).

*solum motum fuisse, me verò per id temporis quieuisse. Notionalem igitur duntaxat variatæ distantiae respectum illius motu suscipio, nullum motum realem & Physicum.*

Quartò, Art. 149 Part. 3 : Sicque etiam efficiet, vt  
 5 terra circa suum axem gyret &c. Quomodo efficiet Luna vt terra vno die gyros suos absoluat, cum ipsa 30 ferè dies in suas absumat periodos? Quæ verò scribuntur Art. 151, hanc quæstionem, opinor, non attingunt.

Quintò, de particulis istis contortis, quas striatas vocas,  
 10 quomodo ita contorqueri potuerunt, & eo ipso in infinita fragmina & atomos non disjungi? Quem lentorem, quam tenacitatem in primâ illâ materiâ, sibi vbique simili & homogeneâ, imaginari possumus? Vnde mollescebant istæ particulæ primùm, indeque obduruerunt?

15 Sextò, Artic. 189 Part. 4 : Animam siue mentem intimè cerebro coniunctam. Perlubenter èquidem hîc audirem sententiam tuam de coniunctione animæ cum corpore : an cum toto corpore coniungatur, an cum cerebro solo, an verò in solum conarium, tanquam in paruulum aliquod  
 20 ergastulum, compingatur? Id enim sedem sensus communem<sup>a</sup>, animæque ἀκρόπολιν, à te monitus, agnosco. Dubito tamen annon per vniuersum corpus anima peruadat. Deinde quæro ex te, cum anima nullas habeat nec ramosas nec hamatas particulas, quomodo tam arctè vnitur  
 25 cum corpore. Sciscitorque subinde, annon aliquid exerit se in naturâ, cuius nulla ratio Mechanica reddi potest. Illud ἀπτεξούσιον, cuius in nobis conscij sumus, quo oritur modo? Et ratio imperij animæ nostræ in spiritus ani-

28 Et ratio] Quæque ratio fit (édit. lat.).

a. Lire : communis?

males, quomodo potest eos amandare in quamlibet corporis partem? Quomodo sagarum spiritus, quos vocant familiares, materiam tam aptè sibi adaptant atque constringunt, ut visibiles & palpabiles se exhibeant execrandis vetulis? Hoc autem fieri non solùm vetulæ, sed iuvenes 5 sagæ, nulla vi coactæ, sponte mihi factæ sunt non pauca

Porrò, annon & ipsi hoc ipsum aliquo modo in animabus nostris experimur, dum pro arbitrio nostro spiritus nostros animales ciere & sistere, exercere & reuocare possumus? Quæro igitur, nunquid dedeceret hominem Philo- 10 sopherum in rerum vniuersitate substantiam aliquam agnoscere incorpoream, quæ tamen possit aut omnes aut saltem plurimas affectiones corporeas, non secus ac ipsa corpora in se mutuò, in corpus aliquod imprimere, quales sunt motus, figura, situs partium, &c.; imò verò, cùm fermè 15 constet de motu siue morâ, superaddere etiam quæ motus consequentia sunt, ut diuidere, coniungere, dissipare, vincire, figurare particulas, figuratas disponere, dispositas rotare vel quouis modo mouere, rotatas continere, & id genus alia; vnde lumen, colores, & reliqua sensûs ob- 20 iecta prodire necesse est, iuxta eximiam tuam Philosophiam.

Præterea, cùm nihil nec corporeum neque incorporeum potest agere in aliud, nisi per applicationem suæ essentiæ, necesse insuper ducere, ut, siue Angelus sit, siue Dæmon, 25 siue anima, siue Deus, qui agat prædictis modis in materiam, ut essentia cuiuslibet inequitet quajî illis materiæ partibus in quas agit, aut aliquibus alijs, quæ in has ipsas agant per motûs transmissionem, imò ut integræ aliquando adsit materiæ quam gubernat & modificat; ut constet in 30

1 quomodo] quâ (édit. lat.). — 27 ut omis (ib.).

*Genijs, siue bonis, siue malignis, qui se humanis oculis patefecerunt : aliter enim qui poterant constringere materiam, & in hac vel illâ figurâ continere ?*

*Postremò, cum tam stupendam virtutem habeat substantia incorporea, vt per nudam sui applicationem sine funiculis aut vncis, sine fundis aut cuneis, materiam constringat, explicet, diuidat, proijciat, & simul retineat, annon verisimile videatur, vt in seipsam se possit colligere, cum nulla obstet impenetrabilitas, & diffundere se denuò, & similia ?*

*Hæc abs te peto, Vir doctissime, quantum per otium licebit, vt digneris exponere, vtpote quem scio tam intima quàm extima Naturæ mysteria rimatum esse, commodeque interpretari posse.*

*Septimò, de globulis æthereis, quæro, si Deus mundum ab æterno condidisset, annon multis abhinc annis comminuti & confracti fuissent isti globuli in partes indefinitè subtiles, mutuis collisionibus vel attritionibus, primique elementi faciem iam olim induissent, ita vt vniuersus mundus in vnam immensam flammam multa antè sæcula abijisset ?*

*Octauò, de particulis tuis aqueis, longis, teretibus & flexibilibus, numquid habent poros ? Id sanè mihi non videtur probabile, cum sint simplicia corpora, particulæque primæ ex nullis alijs particulis complicatæ, sed fragmina ex integrâ primâque materiâ elisa, ac proinde planè homogenea. Hinc dubito, qui poterunt flecti sine penetratione dimensionum. Putemus enim aliquando ad annuli instar incuruari. Superficies concaua minor erit conuexâ, &c. Rem probè tenes. Non est quod hîc immorer.*

*Nec tamen si poros habere contenderes, quod nunquam*

*opinor facies, difficultatem tollet. Quippe quod quæstio tunc instituetur de pororum labris vel lateribus : necessario enim aliquid flectetur, quod non habet poros.*

*Atque hæc difficultas pertinet non solum ad oblongas tuas particulas, sed etiam ad ramosas illas aliasque fermè 5 omnes, quas flecti necesse est, & tamen non disrumpi.*

*Nonò & vltimò, vtrum materia, siue æternam fingamus, siue hesternò die creatam, sibi liberè permiffa, nullumque aliunde impulsum suscipiens, moueretur an quiesceret? Deinde, an quies sit modus corporis priuatiuus, an 10 vero positiuus? Et siue positiuum mallet, siue priuatiuum, vnde constet vtrumlibet? An denique vlla res affectionem vllam habere possit naturaliter & à se, quâ penitus potest destitui, vel quam aliundè potest adsciscere?*

*Hactenus ferè circa generalia præclaræ tuæ Physices 15 fundamenta lusi, dicam, an potius laboraui, progressurus posthac ad specialiora, si facilitas tua atque comitas eò me inuitauerit, aut saltem permiserit. Et æquiori sanè animo feres, cùm hîc de primis agatur principijs, si supersticiosè omnia examinaui, viamque quasi palpando, singulaque 20 curiosiùs contrectando, lente me promoui & testudineo gradu. Video enim ingenium humanum ita comparatum esse, vt faciliùs longè quid consequens sit dispiciat, quàm quid in naturâ primo verum; nostramque omnium conditionem non multùm ab illâ Archimedis, ἐὸς 25 τοῦ στῶ, καὶ κινήσω τὴν γῆν. Vbi primùm figamus pedem, inuenire multò magis satagimus, quàm vbi inuenimus vlteriùs progredi.*

*Quod ad mirificas illas structuras attinet, quas ex illis principijs generalibus erexisti, quamuis primâ fronte 30 adeò sublimes & ab aspectu nostro remotæ viderentur, vt*

*omnia apparerent nubibus tenebrisque obuoluta, dies tamen difficultates comminuit, paulatimque euanuerunt istæ obscuritates, adeò vt perpauca, præ quod tum factum est, in conspectum iam veniant.*

5 *Hoc autem necesse duxi, vt profiterer, ne æternum à me expectes tibi creatum iri negotium, sed lubentiùs mihi rescribas, parique humanitate hæc sciscitationes meas accipias, quâ primas quas mihi obiectiones. Quod si feceris (clarissime Cartesi) supra quàm dici potest, tibi obstri-*  
10 *ctum dabis*

*Humanitatis tuæ ac sapientiæ  
admiratorem religiosissimum*

HENRICUM MORUM.

15 *Cantabrigiæ, è Christi Collegio,  
3 Nonarum Martij 1649.*

DXLV.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 6 mars 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 369.

Suite immédiate du passage cité, lettre DXLII, p. 295 ci-avant :

« Mais l'inquiétude et l'impatience firent reprendre la plume à M. Chanut dez le VI de Mars, pour luy dépêcher de troisièmes lettres par l'adresse de M. de Hooghelande à Leyde. [*En marge* : Lettre MS. à Picot, du 23 Avril 1649.] Ces dernières contenoient des instances très-fortes, de la part de la Reine, pour luy faire faire le voyage de Suède ; et M. Chanut, qui devoit partir dans trois semaines pour retourner en France, y joignit des conjurations conçûes dans les termes qu'il croyoit les plus forts pour l'ébranler. Et la Reine avoit déjà donné ordre à l'un

» de ses Amiraux pour l'aller prendre dans son vaisseau et le conduire en  
» Suède. » (BAILLET, II, 369.)

Cette lettre du 6 mars est bien, en effet, la 3<sup>m</sup>e, si l'on compte celle du 12 décembre 1648 : 1<sup>o</sup>, 12 déc.; 2<sup>o</sup>, 27 février; 3<sup>o</sup>, 6 mars. Mais Baillet ne compte pas ici celle du 12 déc., et en compte une autre, qui aurait été écrite peu de jours avant le 27 février; nous avons vu, p. 295 ci-avant, qu'elle n'avait jamais existé. La raison pour laquelle Chanut écrivit de nouveau le 6 mars, huit jours après le 27 février, paraît avoir été (outre l'impatience de la Reine) le prochain départ de l'amiral Flemming pour la Hollande. Il fallait avertir au plus vite Descartes, pour qu'il pût profiter de l'occasion, et revenir avec cet officier suédois. Flemming, nous le verrons (lettre DLVI ci-après), se trouva en Hollande un peu avant le 9 avril; il rendit même visite à Descartes; mais celui-ci ne savait pas qu'il eût mission de le ramener en Suède, la lettre du 6 mars ne lui étant parvenue que quelque temps après cette visite. La citation de Baillet étant tirée d'une lettre à Picot, du 23 avril, Descartes ne paraît pas avoir reçu la lettre du 6 mars avant cette date. — Remarquons enfin que, le 6 mars, Chanut ignorait encore s'il pourrait revenir en France : son congé ne lui fut accordé que le 25 mars, et il n'en eut connaissance que le 24 avril. Voir ci-après lettre DLIX.

## DXLVI.

## SCHOOTEN A DESCARTES.

Leyde, 10 mars 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 116, p. 614-615.

« Monsieur Schooten à Monsieur Descartes. A Leyde, ce 10 Mars  
» 1649. » *En tête de la lettre dans l'édition de Clerselier. — Descartes  
répondra le 9 avril, lettre DLIII, p. 336 ci-après.*

*Monsieur,*

*Je n'ay pas voulu manquer de vous enuoyer les deux  
liures que ie vous auois promis, sçauoir : Diogenes Laer-  
tius de vitis Philofophorum, & Gregorius à S. Vin-  
centio de quadraturâ circuli & sectionum conia. Tou-*

5

a. Voir ci-avant t. IV, p. 227, l. 3, et *éclaircissement*, p. 231.

chant ce dernier, ie desire fort de sçauoir vostre sentiment, d'autant que le feu Pere Mersenne, dans vn liure qu'il a nagueres mis en lumiere, qui sert de second tome au liure intitulé Cogitata Physico-Mathematica, parle fort so-  
 5 brement en faueur de cét Autheur, ne le nommant pas vne seule fois, encore qu'il parle assez apertement & amplement de son liure. La plus grande louange qu'il luy donne, est qu'il ait composé vn grand liure, & qu'il a cherché cette quadrature par des chemins fort longs & qui  
 10 desia sont connus. Ce que ie prens pour le iugement de Monsieur de Roberual, lequel ie sçay s'estre employé à l'examiner. Mais, parce que Vincentius luy-mesme declare que la chose principale dont il s'est seruy, pour en venir à bout, est per proportionalitates, dont il a fait vn  
 15 traité, & qu'il traite aussi de ductu plani in planum, qui sans doute sont des choses nouvelles & qui meritent de la louange, dont pourtant le Pere Mersenne ne dit mot, ie doute fort que ce sentiment soit assez equitable. Si vous voulez lire ce que le Reuerend Pere Mersenne en a écrit,  
 20 ie vous enuoyeray son liure, lequel ie puis facilement obtenir icy d'vn de mes amis, qui m'a appris ce que ie vous en viens | d'écrire\*.

Au reste, i'ay écrit à Monsieur de Zuitlichem le ieune, que les Vers qu'il auoit composez pour mettre sous vostre  
 25 effigie, ne sont pas encore graués. Vous les verrez dans cette feuille cy iointe, où i'ay adioûté ceux que Monsieur Bartholinus a composez sur le mesme sujet. Et ie l'ay fait en faueur de ceux qui in tuî laudem se profitentur poëtas vel pictores, &c.\*.

30 Sed his omisiss, il faut que ie vous propose vne petite difficulté, qui m'est suruenü en voulant resoudre vne

equation de quatre dimenſions, dont la racine eſt cubique, en deux autres, ſelon la regle de la page 385<sup>a</sup>, à ſçavoir, de diuiſer 12 par  $3 - \sqrt{e_3} - \sqrt{e_2}$ , ce que ie ne puis autrement faire, qu'en mettant  $\frac{12}{3 - \sqrt{e_3} - \sqrt{e_2}}$ ; mais ie ne me ſatisfais pas ainſi. 5

De plus, ie ſerois bien aïſe que vous vouluſſiez prendre la peine d'examiner ſi ces deux queſtions paradoxes ſont bien reſoluës.

Perſonæ duæ A & B, ſocietatem ineuntes, lucrati ſunt 12 aureos; quorum A expendit aureos 5; B autem reliquatur aureos 2, hoc eſt habet — 2 aureos. 10  
Quæritur quantum cuiſlibet ex hâc ſummâ debeatur? Reſpondetur: ſoluendos eſſe à B ipſi A 8 aureos, quamuis lucrum eſſe manifeſtum ſit.

Aliud exemplum de damno. Perſonæ duæ A & B 15  
iacturam faciunt 12 aureorum, hoc eſt, habent — 12 aureos. Cùm igitur A contribuerit 5 aureos, & B — 2 aureos: manifeſtum ſit, ipſi A, ex naturâ quæſtionis, deberi — 20 aureos, & ipſi B, + 8 aureos, hoc eſt, B habebit 8 aureos, etiamſi iacturam factam eſſe 20  
conſtet.

En finiſſant, ie vous remercie tres-humblement de l'honneur que j'ay nouvellement receu en voſtre logis, vous aſſurant qu'il n'y a choſe au monde que ie deſire avec plus de paſſion, que de pouuoir eſtre capable de vous rendre 25  
quelque ſeruiſe, & dont ie faſſe plus d'eſtat, que d'auoir acquis la gloire de voſtre connoiſſance, laquelle ie taſcheray de me conſeruer, en vous aſſurant que ie ſuis,

a. Page 385, de la *Géométrie* de Descartes, édit. 1637. Voir p. 459 de la préſente édition.

Page 319, l. 22. — Le P. Grégoire de S<sup>t</sup> Vincent prétendait résoudre le problème de la quadrature du cercle dans un livre publié à Anvers, en 1647 (voir ci-avant t. IV, p. 231, *éclaircissement*). Mersenne critiqua cette prétendue solution. Un Jésuite, disciple de l'auteur, le P. Alphonse-Antoine de Sarasa, lui répondit par l'ouvrage suivant :

« *Solutio problematis a R. P. Marino Mersenno Minimo propositi :*  
 » datis tribus quibuscumque magnitudinibus, rationalibus vel irrationali-  
 » bus, datisque duarum ex illis Logarithmis, tertiæ Logarithmum Geome-  
 » tricè invenire. Duo a proponente de hac propositione pronuntiantur :  
 » unum, quòd forsitan longe difficiliorè quàm ipsa Quadratura solutio-  
 » nem requirat ; alterum, quod Quadratura Circuli, a R. P. Gregorio a  
 » S<sup>u</sup> Vincentio exhibitæ, abeat in illud necdum solutum Problema. *Qui-*  
 » *bus videtur indicare, solutionem Problematis de Quadraturâ Circuli,*  
 » *expeditam fore, si defectus suppleatur ; quem in solutione Problematis*  
 » *a se propositi consistere indicavit. — Auctore P. ALFONSO ANTONIO DE*  
 » *SARASA Societatis Iesu (Antverpiæ, apud Ioannem et Iacobum Meur-*  
 » *sios. Anno MDCXLIX, fol., pp. 35.) »*

A la page 4, Sarasa reproduit la *Censura R. P. Marini Mersenni, quam libro Reflexionum Physico-Mathematicarum inseruit, pag. 72.*

Un peu plus tard parut, sur la même question, un opuscule de Christian Huygens :

« *Christiani HUGENII, Const. F., Theoremata de quadratura hyper-*  
 » *boles, ellipsis et circuli, ex dato portionum gravitatis centro. Quibus*  
 » *subjuncta est ἐξέτασις cyclometriæ Cl. viri Gregorii à S. Vincentio,*  
 » *editæ anno CIO IOC XLVII. (Lugd. Batav., ex officina Elseviriana.*  
 » *Anno 1651, in-4, pp. 43.) »*

Le P. Aynscom y répondit :

« *Francisci Xaverii AYNSCOM Antverpiani e Societate Iesu, Expositio*  
 » *ac deductio geometrica Quadraturarum Circuli R. P. Gregorii a S.*  
 » *Vincentio eiusdem Societatis. Cui præmittitur liber de natura et affec-*  
 » *tionibus rationum ac proportionum geometricarum. (Antverpiæ, apud*  
 » *Iacobum Meursium. Anno MDCLVI, fol., pp. 182.) »*

Page 319, l. 29. — En tête de la traduction latine de la *Géométrie* de Descartes, Schooten mit un portrait du philosophe, fait par lui-même, avec ces mots : « Franciscus a Schooten Pr. Mat. ad vivum delineavit et » fecit. Anno 1644. » Au-dessous du portrait se trouvent les vers suivants, de Constantin Huygens, fils aîné du grand ami de Descartes :

« Primus inaccessum qui per tot sæcula verum  
 » Eruit e tetrìs longæ caliginis umbris  
 » Mysta sagax, Natura, tuus, sic cernitur Orbi  
 » Cartesius. Voluit sacros in imagine vultus

» Jungere victuræ artificis pia dextera famæ,  
 » Omnia ut aspicerent quem sæcula nulla tacebunt. »  
 « *Constantini Hugonii F<sup>uy</sup>.* »

Voir, au sujet de ces vers, la réponse de Descartes, lettre DLIII ci-après, p. 338, l. 6 et p. 339, *éclaircissement*.

D'autre part, dans la seconde édition des *Momenta desultoria* de Constantin Huygens, le père (La Haye, 1655), on lit, à la date de 1649, les deux épigrammes ci-dessous :

« *In effigiem Renati Cartesii.* »

« Cartesii pectus vides, vides frontem?  
 » Candore vel modestiâ nihil supra est,  
 » Scientiâ nil par quidem. Exigis plura?  
 » Stagira, si tamen Stagira, Naturam  
 » Aspexit, aut inspexit; iste perspexit,  
 » Perspexit ac detexit. Exigis plura?  
 » Qui plura dicere me vetat, stupor vetat. »

« *In ejusdem nomen.* »

« Renatus iste quem videtis, hospites,  
 » Renatus infans perperam dictus fui,  
 » Nulli secundus ante se mortalium.  
 » Natus vocari, non Renatus debuit:  
 » Natura nasci vidit hactenus nihil,  
 » Ex quo renato surgeret Cartesius. »

(*Hugonii Epigram. Lib. XI, p. 371.*)

## DXLVII.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 27 mars 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 371-372.

« M. Chanut récriuit le XXVII de Mars, non aux deux dernières  
 » lettres de M. Descartes, qu'il ne reçût que depuis, et dont il luy porta  
 » luy même la réponse en Hollande, mais aux premières, du XIII de  
 » Mars, pour luy faire sçavoir que la Reine auroit souhaité de le voir au  
 » mois d'Avril, afin de pouvoir le remettre dans sa maison d'Egmond  
 » l'hyver suivant, si le climat de Suède luy estoit trop rude. Il l'assura en

» même têmes que, si sa commodité ne s'accordoit pas avec ce terme, elle  
 » se relâcheroit sur ce point, et qu'il auroit d'elle les trois mois de délai  
 » qu'il demandoit, et toute la condescendance qu'il souhaiteroit, pourvû  
 » qu'il accomplit le voyage de Suède. Monsieur Chanut se réserva pour  
 » luy dire le reste de bouche. » (BAILLET, II, 371-372.)

Cette lettre a certainement été écrite, puisque Baillet en donne la date, 27 mars, que dut lui fournir le registre de Chanut. Toutefois ce n'est pas une réponse à une lettre du 13 mars, par la raison que Descartes n'écrivit point à cette date, et que, l'eût-il fait, sa lettre n'aurait pas eu le temps de parvenir à Stockholm, du 13 au 27 (voir ci-avant, p. 295). Il n'est même pas sûr que Chanut eût déjà reçu la lettre du 26 février, que Brasset lui avait envoyée le 4 mars (ci-avant, p. 296, *note a*). Chanut renouvelle ici à Descartes l'invitation de venir en Suède. — Comme Brasset ne répondit que le 16 avril à des lettres de Chanut, du 20 mars, et le 30 avril, à des lettres du 3 et du 10 avril (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 269 et f. 303*), celles du 27 mars lui arrivèrent un peu avant le 23 avril. Descartes venait de répondre à la lettre du 6 mars, qui lui avait été remise tardivement (lettre DLVI ci-après). Mais il ne répondit point à celle-ci, du 27 mars; car on sut en Hollande, dès la fin d'avril, que Chanut allait arriver, revenant en France, et on s'attendait chaque jour à son passage (lettre DLIX ci-après, p. 351). — Ajoutons que, le 27 mars, Chanut ne pouvait parler encore de son prochain congé, sinon comme d'une probabilité et d'une espérance (voir, en effet, p. 318 ci-avant, fin de l'*éclaircissement*).

## DXLVIII.

## DESCARTES A CHANUT.

[Egmond, 31 mars 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 42, p. 135-136.

*Sans date dans Clerselier. Mais cette lettre fut envoyée en même temps que la suivante, et pour être montrée à la reine de Suède. Or la suivante est fixement datée dans Clerselier du 31 mars 1649 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> édit.), ou du dernier jour de mars 1649 (3<sup>e</sup> édit.). En outre, une note de l'exemplaire de l'Institut, I, 135, confirme ainsi cette date : « Dans le catalogue des lettres reçues par M. Chanut, il est marqué » deux lettres de M. Descartes reçues le 31 mars 1649. » (Lire : du 31 mars, à moins qu'il ne s'agisse ici des lettres DXL et DXLI,*

*p. 289 et 293 ci-avant, envoyées seulement le 4 mars.) Descartes répond ici à la lettre DXLII, du 27 février, p. 295 ci-avant.*

Monfieur,

La derniere que vous auez pris la peine de m'adresser à Paris, n'est point paruenue iusques à moy ; mais ie viens d'en receuoir la copie par le soin de M. Brasset, & ie tiens à vne tres-insigne faueur d'ap- 5  
prendre par elle, qu'il plaist à la Reyne de Suede que i'aye l'honneur de luy aller faire la reucrence\*. l'ay tant de veneration pour les hautes & rares qualitez de cette Princeffe, que les moindres de ses volontez sont des commandemens tres-absolus à mon regard : c'est 10  
pourquoy ie ne mets point ce voyage en deliberation, ie me refous seulement à obeïr. Mais, pource que vous ne me prescriuez aucun temps, & que vous ne le proposez que comme vne promenade, dont ie pourrois estre de retour dans cét esté, i'ay pensé qu'il seroit malaisé 15  
que ie pusse donner grande satisfaction à sa Maiefté en si peu de temps, & qu'elle aura peut-estre plus agreable que ie prenne mes mesures plus longues, & fasse mon conte de passer l'hyuer à Stocholm. Dequoy ie tireray vn auantage, que i'auouë estre considerable 20  
à vn homme qui n'est plus ieune, & qu'une retraite de vingt-ans a entierement desacoutumé de la fatigue ; c'est qu'il ne sera point necessaire que ie me mette en chemin au commencement du printemps, ny à la fin  
de l'automne, & que ie pourray prendre la saison la 25  
plus sure & la plus commode, qui sera, ie croy, vers le milieu de l'esté<sup>a</sup> ; outre que i'espere auoir cepen-

a. Descartes s'embarquera le 1<sup>er</sup> septembre. Voir ci-après lettre DLXIX, *éclaircissement*.

dant le loisir de mettre ordre à quelques affaires qui m'importent.

Ainsi ie me propose d'attendre l'honneur de recevoir encore vne fois de vos lettres, auant que ie parte  
 5 d'icy, & ie ne manqueray pas d'obeir tres-exactement à tout ce qui me fera commandé de la part de sa Maiefté, ou bien à ce qu'il vous plaira me faire sçauoir luy estre agreable. Car ie ne sçay s'il est à propos qu'elle sçache que i'ay demandé ce delay; & ie n'o-  
 10 ferois prendre la liberté de luy écrire, pource que le respect & le zele que i'ay, me font iuger que mon deuoir seroit de me rendre au lieu où elle est, auant que les couriers y pussent porter des lettres; mais ie me fie en vostre amitié & en vostre adresse pour menager  
 15 mes excuses.

Au reste, ie ne sçay en quels termes ie vous puis remercier de toutes les offres qu'il vous plaist me faire, iusques à me vouloir mesmè loger chez vous. Je n'ose les accepter, ny les refuser. Je vous puis seulement  
 20 affurer que ie feray tout mon possible, pour n'en vsfer qu'en telle sorte, que ny vous ny aucun des vostres n'en ferez incommodez, & que ie feray toute ma vie, &c.

Page 324, l. 7. — Cette dernière lettre de Chanut à Descartes était, on l'a vu (ci-avant p. 295), celle du 27 février, envoyée en double, à Paris et à La Haye. Brassset fit parvenir aussitôt à Egmond la copie qu'il avait reçue directement de Stockholm; Descartes ne devait avoir qu'environ trois semaines plus tard l'original adressé à Paris, et qui lui fut renvoyé par Clerselier (voir lettre DLVII, p. 353 ci-après).

On lit, en effet, dans une lettre de Brassset à Chanut, datée de La Haye, 26 mars 1649 : « . . . Je finiray celle cy, Monsieur, par vous souhaicter les » bonnes pasques (*le jour de Pâques tombait le 4 avril, en 1649*), et vous » remercier de l'honneur de vos deux dernieres des 20 et 27 de l'autre

» moy. l'attendz la response de M. Descartes sur vostre compulsoire et  
 » le mien pour l'approcher de l'Ourse mineure. Comme vous l'aurez  
 » préparé au secret que vous me recommandez, ie luy en ay escrit au  
 » mesme sens. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 221 verso.*) La réponse de  
 Descartes est cette lettre DXLVIII et la suivante. Brasset ne les fera partir  
 pour Stockholm que le 9 avril (voir ci-après lettre DLI, p. 335, fin de  
*l'éclaircissement*).

## DXLIX.

DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 31 mars 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 43, p. 136-139.

*Ecritte en même temps que la précédente, l'une pour être montrée à  
 la reine de Suède, celle-ci pour Chanut seulement, c'est encore une  
 réponse à la lettre du 27 février, p. 295 ci-avant.*

Monsieur,

Je vous donneray, s'il vous plaist, la peine de lire  
 cette fois deux de mes lettres; car, iugeant que vous  
 en voudrez peut-estre faire voir vne à la Reyne de  
 Suede, j'ay referué pour celle-cy ce que ie pensois 5  
 n'estre pas besoin qu'elle vist, à sçauoir, que j'ay beau-  
 coup plus de difficulté à me refoudre à ce voyage, que  
 ie ne me ferois moy-mesme imaginé. Ce n'est pas que  
 ie n'aye vn tres-grand desir de rendre seruice à cette  
 Princeffe. J'ay tant de creance à vos paroles, & vous 10  
 me l'avez representée avec des mœurs & vn esprit que  
 j'admire & estime si fort, qu'encore qu'elle | ne feroit  
 point en la haute fortune ou elle est, & n'auroit qu'une  
 naissance commune, si seulement i'osois esperer que  
 mon voyage luy fust vtile, i'en voudrois entreprendre 15

vn plus long & plus difficile que celuy de Suede, pour auoir l'honneur de luy offrir tout ce que ie puis contribuer pour satisfaire à son desir. Mais l'experience m'a enseigné que, mesme entre les personnes de tres-  
5 bon esprit, & qui ont vn grand desir de sçauoir, il n'y en a que fort peu qui se puissent donner le loisir d'entrer en mes pensées, en sorte que ie n'ay pas suict de l'esperer d'vne Reine, qui a vne infinité d'autres occupations. L'experience m'a aussi enseigné que, bien que  
10 mes opinions surprennent d'abord, à cause qu'elles sont fort differentes des vulgaires, toutesfois, apres qu'on les a comprises, on les trouue si simples, & si conformes au sens commun, qu'on cesse entierement de les admirer & par mesme moyen d'en faire cas, à  
15 cause que le naturel des hommes est tel, qu'ils n'estiment que les choses qui leur laissent de l'admiration & qu'ils ne possèdent pas tout à fait. Ainsi, encore que la santé soit le plus grand de tous ceux de nos biens qui concernent le corps, c'est toutesfois celuy auquel  
20 nous faisons le moins de reflexion & que nous goustons le moins. La connoissance de la verité est comme la santé de l'ame : lors qu'on la possède, on n'y pense plus. Et bien que ie ne desire rien tant que de communiquer ouuertement & gratuitement à vn chacun tout  
25 le peu que ie pense sçauoir, ie ne rencontre presque personne qui le daigne apprendre. Mais ie voy que ceux qui se vantent d'auoir des secrets, par exemple en la Chymie ou en l'Astrologie iudiciaire, ne manquent iamais, tant ignorans & impertinens qu'ils  
30 puissent estre, de trouuer des curieux, qui achettent bien cher leurs impostures.

Au reste, il semble que la fortune est jalouse de ce que ie n'ay iamais rien voulu attendre d'elle, & que i'ay tafché de conduire ma vie en telle sorte, qu'elle n'eust sur moy aucun pouuoir; car elle ne manque iamais de me defobliger, si-toft qu'elle en peut auoir 5 quelque occasion. Je l'ay éprouué en tous les trois voyages que i'ay faits en France, depuis que ie suis retiré en ce pays, mais particulièrement au dernier, qui m'auoit esté commandé comme de la part du Roy. Et pour me conuier à le faire, on m'auoit enuoyé des 10 lettres en parchemin, & fort bien scellées, qui contenoient des éloges plus grands que ie n'en meritois, & le don d'une pension assez honnefte. Et de plus, par des lettres particulieres de ceux qui m'enuoyoit celles du Roy, on me promettoit beaucoup plus que 15 cela, si-toft que ie serois arriué<sup>a</sup>. Mais, lors que i'ay esté là, les troubles inopinément suruenus ont fait qu'au lieu de voir quelques effets de ce qu'on m'auoit promis, i'ay trouué qu'on auoit fait payer par l'un de mes proches les expéditions des lettres qu'on m'auoit 20 enuoyées, & que ie luy en deuois rendre l'argent; en sorte qu'il semble que ie n'estois allé à Paris que pour acheter un parchemin, le plus cher & le plus inutile qui ait iamais esté entre mes mains. Je me soucie neantmoins fort peu de cela; ie ne l'aurois attribué 25 qu'à la fascheuse rencontre des affaires publiques, & n'eusse pas laissé d'estre satisfait, si i'eusse vû que mon voyage eust pû seruir de quelque chose à ceux qui m'auoient appellé. Mais ce qui m'a le plus degouté, c'est qu'aucun d'eux n'a témoigné vouloir connoistre 30

a. Voir ci-avant p. 139-140.

autre chose de moy que mon visage; en sorte que i'ay  
 fuiet de croire, qu'ils me vouloient seulement auoir  
 en France comme vn Elephant ou vne Panthere, à  
 cause de la rareté, & non point pour y estre vtile à  
 5 quelque chose<sup>a</sup>.

Le n' imagine rien de pareil du lieu où vous estes;  
 mais les mauuais succez de tous les voyages que i'ay  
 faits depuis vingt ans, me font craindre qu'il ne me  
 reste plus, pour cettuy-cy, que de trouuer en chemin  
 10 des voleurs qui me dépouillent, ou vn naufrage qui  
 m'oste la vie. Toutesfois cela ne me retiendra pas, si  
 vous iugez que cette incomparable Reyne continuë  
 dans le desir d'examiner mes opinions, & qu'elle en  
 puisse prendre le loisir; ie seray rauy d'estre si heu-  
 15 reux que de luy pouuoir rendre seruice. Mais, si cela  
 n'est pas, & qu'elle ait seulement eu quelque curiosité  
 qui luy soit maintenant passée, ie vous supplie & vous  
 coniure de faire en sorte que, sans luy déplaire, ie  
 puisse estre dispensé de ce voyage; & ie seray toute  
 20 ma vie, &c.

A Egmond,  
 le dernier Mars 1648<sup>b</sup>.

a. Page 184, *éclaircissement*.

b. *Sic* 1648, *pro* 1649, dans la 3<sup>e</sup> édition (1667). La 1<sup>re</sup> (1657) et la 2<sup>e</sup> (1663) donnaient, avec la même faute d'impression : *D'Egmond, le 31 Mars 1648*.

DL.

## DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 31 mars 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 44, p. 139-140.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Ecrite, sans doute, le même jour que les deux précédentes, 31 mars 1649 (voir ci-dessous l. 4-5 et l. 7-8).*

Madame,

Il y a environ vn mois que i'ay eu l'honneur d'écrire à vostre Alteffe<sup>a</sup>, & de luy mander que i'auois receu quelques lettres de Suede. Le viens d'en receuoir de-  
 rechef, par lesquelles ie suis conuié, de la part de la  
 Reyne, d'y faire vn voyage à ce printemps, afin de  
 pouuoir reuenir auant l'hyuer. Mais i'ay répondu de  
 telle sorte que, bien que ie ne refuse pas d'y aller, ie  
 croy neantmoins que ie ne partiray point d'icy que  
 vers le milieu de l'esté. I'ay demandé ce delay pour  
 plusieurs considerations, & particulièrement afin que  
 ie puisse auoir l'honneur de receuoir les commande-  
 mens de V. A. auant que de partir. I'ay desia si pu-  
 bliquement déclaré le zele & la deuotion que i'ay à  
 vostre seruice, qu'on auroit plus de fuiet d'auoir mau-  
 uaise opinion de moy, si on remarquoit que ie fusse  
 indifferent en ce qui vous touche, que l'on n'aura, si  
 on voit que ie recherche avec soin les occasions de

a. Lettre DXXXIX, du 22 février, p. 280 ci-avant.

m'acquitter de mon deuoir. Ainsi ie suplie tres-humblement V. A. de me faire | tant de faueur, que de m'instruire de tout ce en quoy elle iugera que ie luy puis rendre seruice, à elle ou aux siens, & de s'affurer  
 5 qu'elle a sur moy autant de pouuoir, que si i'auois esté toute ma vie son domestique. Ie la supplie aussi de me faire sçauoir ce qu'il luy plaira que ie réponde, s'il arriue qu'on se souuienne des lettres de V. A. touchant  
 10 le Souuerain Bien, dont i'auois fait mention l'an passé dans les miennes<sup>a</sup>, & qu'on ait la curiosité de les voir. Ie fais mon conte de passer l'hyuer en ce pays-là, & de n'en reuenir que l'année prochaine. Il est à croire que la paix sera pour lors en toute l'Allemagne, & si mes desirs sont accomplis, ie prendray au retour mon  
 15 chemin par le lieu où vous serez, afin de pouuoir plus particulièrement témoigner que ie suis, &c.

## DLI.

DESCARTES A [BRASSET].

[Egmond, 31 mars 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 45, p. 140-141.

« A Monsieur Chanut », dit Clerselier, sans donner de date. Mais Descartes ne se serait pas adressé à Stockholm, pour avoir des nouvelles de ce qui se passait en France, tandis qu'il pouvait en recevoir directement de La Haye, par les soins du résident Brasset. Celni-ci lui avait déjà écrit à ce sujet, au moins deux fois : le 2 mars (lettre DXLIII, p. 296 ci-avant), et vers le 23 ou le 24 (voir éclaircissement, p. 325). Descartes lui répondit, sans doute, le jour même

a. Voir p. 91 ci-avant, note a.

où il lui envoya ses réponses à la lettre de Chanut du 27 février, c'est-à-dire le 31 mars.

Monfieur,

La Philofophie que i'étudie ne m'enfeigne point à reietter l'vfage des paffions, & i'en ay d'auffi violentes pour fouhaitter le calme & la diffipation des orages de France, qu'en fçauroit auoir aucun de ceux qui y font le plus engagez; d'où vous iugerez, s'il vous plaift, combien eft grande l'obligation que ie vous ay, d'auoir pris la peine de me faire part des bonnes nouvelles que vous auez euës de S. Germain\*. Ma ioye auroit efté parfaite, fi ie n'auois point lû, dans les dernieres Gazettes, que l'Archiduc s'auance vers Paris, & qu'on l'a laiffé paffer comme amy iufques à Soiffons. C'eft porter les chofes à vne grande extremité, que d'attendre du fecours de ceux dont on fçait que le principal intereft eft de faire que noftre mal dure. Ie prie Dieu que la fortune de la France furmonte les efforts de tous ceux qui ont deffein de luy nuire\*.

Pour la promenade à laquelle on m'a fait l'honneur de m'inuiter<sup>a</sup>, fi elle eftoit auffi courte que celle de voftre logis iufques au bois de la Haye, i'y ferois bien-toft refolu; la longueur du chemin merite bien qu'on prenne quelque temps pour deliberer auant que de l'entreprendre. Ainfi, encore qu'il foit mal-aifé que ie refifte à vn commandement qui vient de fi bon lieu, ie ne croy pas neantmoins que ie parte d'icy de plus de trois mois. Et ie vous fupplie de croire qu'en quelque

a. Voir ci-avant, p. 324, l. 14. Les lignes suivantes montrent bien que le destinataire de cette lettre habitait La Haye, et non pas Stockholm. C'est donc bien le réfident Brasset.

lieu du monde que i'aïlle, ie feray toufours avec vn mefme zele, &c.

Page 332, l. 9. — La paix avait été signée à Ruel, le 11 mars, entre la Cour et les députés du Parlement, et dès le 12 la nouvelle en avait été envoyée officiellement en Hollande. Brasset ne la reçut à La Haye que le lundi 22 mars tout au soir, et il s'empres- de la répandre le mardi 23. Cependant des bruits contradictoires circulaient, et le résident de France attendait une autre dépêche, au prochain courrier, le vendredi 27 mars, qui confirmât la première. Cette confirmation ne vint pas, et l'inquiétude le reprit. Mais il avait écrit auparavant à Descartes, le 23 ou le 24 sans doute, une lettre pour lui annoncer la bonne nouvelle. Voici quelques documents à ce sujet :

Brasset à Son Eminence (le cardinal Mazarin), 24 mars 1649 : « Mon-  
» seigneur, l'ay receu avec l'extresme contentement que doibuent auoir  
» tous les bons François, l'advis qu'il plut a V. Em<sup>ce</sup> me donner par sa  
» despesche du 12, de l'accommodement final des alterations de Paris.  
» Dieu soit loué de la perfection de cette bonne œuvre... » (*Bibl.*  
*Nat.*, f. 212 verso et f. 213.)

Et le même jour, à M<sup>sr</sup> le Comte de Brienne : « L'advis qu'il vous a  
» pleu me donner, par vostre despesche du 12, estoit assez important pour  
» en faire seul le total, puisqu'il s'agissoit du repoz interieur du royaume.  
» Il y a quatre iours entiers que cette bonne nouvelle nous avoit esté  
» annoncee par diuerses lettres de Rouen, et passagers de Dieppe. Du-  
» rant ce tems la nostre patience n'a pas esté mal exercee pour en attendre  
» la confirmation avec l'ordinaire qui n'arriua qu'hier au soyr fort tard.  
» Ce matin, ie l'ay respandüe partout; mais comme, ie ne sçay par quelle  
» malignité de destin, tout ce qui vient a nostre avantage est aussy tost  
» contrepezé par des informations sinistres, les plus retenuz veulent en-  
» core suspendre leu. creance iusques a la venüe du prochain courrier,  
» pour sçauoir la verité de ce qui se compte, qu'il y auroit eu grand  
» tumulte a Paris, lors que l'examen des articles arrestez a Ruel fut fait  
» dans le Parlement... » (*Ib.*, f. 215 verso et f. 216.)

Lettre circulaire à MM. de Brégy, de Meulles, Chanut, 26 mars :  
« Si l'ordinaire de France, que nous attendons ce iourd huy ou demain,  
» n'apporte la confirmation des bonnes nouvelles qui nous vinrent lundy  
» dernier de l'accommodement des brouilleries de Paris, ceux qui ont  
» voulu estouffer nostre ioye en sa naissance, en soustenant que tout  
» avoit esté rompu avant que d'estre bien soudé, nous feront d'estranges  
» insultes. l'attendz donques avec inquietude le moment qui me donnera  
» de quoy leur rompre en visiere. » (*Ib.*, f. 220.)

Page 332, l. 17. — Depuis qu'il avait écrit à Descartes, Brasset avait reçu de moins bonnes nouvelles.

Le 29 mars, il écrivait à M. de la Cour : « ... l'advotie que ie suis » alliené d'esprit par... cette infame declaration faicte par le Marquis de » Narmoustier a l'introduction des troupes espagnoles en France, por- » tans que c'est pour le seruice de Paris et pour conclurre la paix gene- » rale, exhortant de les favoriser en leur pieux dessein, asseurant d'avoir » vn pouuoir de M. le P. de Conti et du Parlement. Ie ne pense pas qu'il » y ayt de cœur veritablement françoys qui ne saigne par ces infames » actions. La lettre de S<sup>t</sup> Quentin qui porte cet advis du 21 me plaist en » ce qu'elle marque que les Espagnolz auoient faict repasser leur canon » en deça de la riuere d'Oyse... » (*Ib.*, f. 225 verso.) — On a vu ci-avant, p. 298, *éclaircissement*, les entreprises de l'archiduc Léopold.

Brasset écrira à Chanut, 9 avril 1649 : « ... Vn gentilhomme du Roy » d'Anglet<sup>re</sup>, reuenu de Paris, a rapporté que la Paix estoit faicte. Il » faudra veoyr ce qu'en dira ce soyr ou demain l'ordinaire de France. Ie » tiens cependant pour constant que l'Archiduc n'a pas trouué les portes » de France si ouuertes que les Princes liguez luy auoient promiz, et la » responce de M. de Brignieu, Gouverneur de Guyse, merite bien de » passer dans le payz estranger. Quand le Marquis de Narmoustier lui » enuoya vn Gentilhomme pour l'asseurer de la liberté de M. de Guise et » luy offrir vne grande recompence en particulier de la part dud(it) Archi- » duc, il luy repartit brusquement que ce sont tous deç traictres, et que, » quand il n'y auroit point de bourreau pour les pendre, il en voudroit » seruir luy mesme... » (*Bibl. Nat.*, fr. 17901, f. 253 verso et f. 254.)

D'autre part, les nouvelles de la Cour, si impatiemment attendues, étaient redevenues inquiétantes.

Brasset écrivait au comte de Brienne, le 30 mars : « N'ayant pas trouué, » dans celle dont vous m'auiez honoré le 19, la suite des bonnes nouvelles » que vostre precedente m'auoit annoncees, i'en suis dans le juste des- » plaisir qu'un cœur veritablement passionné pour le seruice du Roy et » le bien de sa patrie est capable de concevoir... » (*Ib.*, f. 226.)

A. M. de Brisacier, le 31 mars 1649 : « Vostre derniere du 19... Ie me » promettois d'y veoyr vne confirmation de repoz publiq... I'y trouue » vne recidive de confusion... Si l'escriueur de Gazettes, que ie vous ay » autres foyz designé, a le don de prophetie aussy bien que celuy d'in- » discretion, noz malheurs domestiques auront vne longue suite, no- » obstant que l'accord se renouë. Il n'y a poinct de prouince en France, » qu'il ne figure alteree, ny de grandz qui, a son compte, n'entrent l'un » apprez l'autre dans le bransle. Dieu veuille qu'il ayt menty en tout » cela... » (*Ib.*, f. 224.)

Enfin, le 1<sup>er</sup> avril 1649 : « Ie suis dans vne attente inquiette de ros » lettres de France... » (*Ib.*, f. 239 verso.)

Le même jour, la paix signée à Ruel, le 11 mars, entre la Cour et les députés du Parlement, fut ratifiée à Paris par le Parlement. Mais on ne le sut à La Haye que le 9 avril au soir.

Ajoutons que Brasset laissa passer un courrier, celui du 2 avril, entre

le 26 mars et le 9 avril, avant d'écrire en Suède. Il n'envoya donc qu'à cette dernière date les deux lettres de Descartes du 31 mars pour Chanut. On lit, en effet, dans la lettre de Brassat à ce dernier, 9 avril 1649 : « ... Vous verrez, Monsieur, par la lettre cy ioinct, la disposition de » M. Descartes pour le voyage. Entre tout M. de Bethune (*gentilhomme* » *français qui désirait depuis longtemps passer de Hollande en Suède*) » est allé a Amstredam pour profiter l'occasion de l'admiral Fleming... » (*Ib.*, p. 254.) Voir ci-avant p. 325-326.

## DLII.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond, 2 avril 1649.]

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 446-447.

*Quatre lettres de Descartes à Picot, 2 et 23 avril, 7 et 14 mai 1649, se trouvent à plusieurs reprises citées ensemble de telle sorte qu'il est fort difficile de les séparer. Voir ci-après lettres DLVIII et DLIX, et lettre DLXIX, éclaircissement.*

Suite du passage reproduit ci-avant, t. IV, p. 563 :

« Il aimoit à se voir proprement coëffé, mais sans faste et sans luxe. » Ses perruques se faisoient toujours à Paris, même lors qu'il étoit en » Suède. Mais elles différoient peu de la forme des cheveux qu'il s'étoit » fait couper. Il avoit soin seulement de recommander (*en marge* : Lettr. MS. à Picot du 2 avril 1649) :

que l'on n'y mît point de cheveux teints, parce qu'ils changent trop tôt de couleur, mais qu'ils fussent naturellement noirs, et qu'on y en mêlât quelques-uns de gris.

« Il se faisoit toujours raser, en Hollande et ailleurs, à la manière de » France. Il suivoit moins les modes, qu'il ne s'y laissoit entraîner. Il » attendoit qu'elles devinssent communes pour éviter la singularité ; et » quand il écoutoit son génie, il laissoit ce qui se trouvoit de bizarre dans » le changement de la mode, et n'en retenoit que ce qu'il y remarquoit » de commode. » (BAILLET, II, 446-447.)

Voir à ce sujet lettre DLXIX, fin de l'*éclaircissement*.

## DLIII.

DESCARTES A SCHOOTEN.

Egmond, 9 avril 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 117, p. 616-618.

*Réponse à la lettre DXLVI, du 10 mars, p. 318 ci-avant.*

Monsieur,

Le vous remercie des liures & de tous les autres biens qu'il vous a plû m'enuoyer. Le n'auois iamais esté si bien fourny de plumes que ie suis maintenant, & pourueu que ie ne les perde point, i'en ay plus 5 qu'il ne m'en faut pour écrire cent ans durant; cela me donnera fuiet de penfer à vous, toutes les fois que i'auray la plume en main, & il m'a esté beaucoup plus aisé de faire la diuision de 12 par 3 — *Ve 3* — *Ve 2*, que vous m'avez demandée <sup>a</sup>, qu'il ne m'eust esté si ie 10 n'eusse point eu de si bonnes plumes. Car le calcul en est plus long que l'inuention n'en est difficile. Il vient pour le quotient

$$\frac{23220}{3137} + \frac{11088}{3137} \textit{Ve 3} + \frac{12276}{3137} \textit{Ve 2} + \frac{5820}{3137} \textit{Ve 9} + \frac{7278}{3137} \textit{Ve 4} + \frac{7788}{3137} \textit{Ve 6} + \frac{4536}{3137} \textit{Ve 18} + \frac{5022}{3137} \textit{Ve 12} + \frac{3186}{3137} \textit{Ve 36}. \quad 15$$

Comme vous pourrez aisément verifiser en multipliant ces neuf termes par 3 — *Ve 3* — *Ve 2*. Car le produit fera 12.

a. Voir ci-avant p. 320, l. 3.

Les deux questions que vous nommez paradoxes font bien resoluës; & encore qu'il ne soit pas ordinaire<sup>a</sup> qu'un homme qui a quelque bien se mette en compagnie avec un autre qui a moins que rien, il peut  
 5 toutesfois arriuer des cas ausquels cela se pratique. Par exemple, deux marchands d'Amsterdam ont chacun leur commis en Alep, & pour ce qu'ils ne se fient pas trop en ces deux commis, & qu'ils sçauent qu'ils sont ennemis l'un de l'autre, ils leur escriuent que, du iour  
 10 qu'ils auront receu leurs lettres, ils se rendent compte l'un à l'autre de tout ce qu'ils ont entre leurs mains du bien de leur maistre; & que, s'il se trouue que l'un d'eux doive plus qu'il n'a, que cela soit payé de l'argent de l'autre, & que le surplus soit mis en commun pour  
 15 estre employé en marchandise, sans que l'un des commis puisse rien vendre ny acheter sans le sceu de l'autre; & ils s'accordent entre eux qu'ils partageront ensemble le gain ou la perte, à raison de l'argent que leurs commis auront eu entre leurs mains, lorsqu'ils  
 20 receuront leurs lettres. Ensuite de quoi, s'il arriue qu'un de ces commis ait cinq mil liures; & que l'autre doive deux mil liures, ayant payé ces deux mil liures de l'argent du premier, il restera trois mil liures qu'ils employeront en marchandise; & si de ces trois mil  
 25 liures ils gagnent douze mil liures, c'est le quadruple de leur argent : c'est pourquoy celui qui auoit au commencement cinq mil liures en doit gagner vingt mil; & par consequent l'autre, qui estoit reliquataire de deux mil liures, en doit perdre huit mil. Au  
 30 contraire, s'il y a douze mil liures de perte, celui qui

a. Page 320, l. 9.

auoit cinq mil liures en doit perdre vingt mil, & l'autre par consequent en gagner huit mil, pour ce qu'ayant payé ses deux mil liures de l'argent du premier, il l'a empêché de les employer en la marchandise où il y auoit le quadruple à perdre.

5

Pour le pourtrait en taille-douce<sup>a</sup>, vous m'obligez plus que ie ne merite d'auoir pris la peine de le grauer, & ie le trouue fort bien fait, mais la barbe & les habits ne ressemblent aucunement. Les vers sont aussi fort bons & fort obligeans; mais, puisqu'ils ne satisfont pas assez leur auteur, j'approuue extremement le dessein que vous m'avez dit que vous auiez de ne vous point feruir du tout de ce pourtrait, & de ne le point mettre au deuant de vostre liure. Mais, en cas que vous l'y voulussiez mettre, ie vous prierois d'en oster ces mots : 10  
*Perronij toparcha, natus die vltimo Martij 1596*; les premiers, pource que j'ay auersion pour toutes sortes de titres; & les derniers, pource que j'ay aussi de l'auersion pour les faiseurs d'horoscope, à l'erreur desquels on semble contribuer, quand on publie le iour 20  
de la naissance de quelqu'un\*.

10

15

20

Je ne vous renuoye pas encore vos liures<sup>b</sup>, pour ce que ie n'ay pas eu le temps de les lire; mais j'en ay assez veu pour remarquer vn paralogisme dans la quadrature du cercle pretenduë; & ie n'ay encore rien 25  
rencontré dans tout ce gros liure, sinon des propositions si simples & si faciles, que l'auteur me semble auoir merité plus de blasme d'auoir employé son temps à les écrire, que de gloire de les auoir inuen-

a. Voir ci-avant, p. 319, l. 23, et p. 321, *éclaircissement*.

b. Le livre de Diogène Laerce, et surtout celui de Grégoire de Saint-Vincent. Ci-avant p. 318, l. 3-5.

tées. Pour trouuer son paralogisme, i'ay commencé par la 1134 page, où il dit : *Nota autem est proportio segmenti L M N K ad segmentum E G H F*; ce qui est faux. Et pour en chercher la preuue, i'ay examiné les

5 propositions qui precedent iusques à la trente-neufième du mesme liure page 1121, où i'ay veu que sa faute consiste en ce qu'il veut appliquer à plusieurs quantitez coniointes, ce qu'il a prouué en la proposition trente-septième des mesmes quantitez

10 estant diuisées, où sa consequence est tres fausse. Car ayant, par exemple, les quantitez 2, 4, 8, &c., bien qu'il soit vray que 8 est à 32, en raison doublée de 4 à 8, & 18

2	4	8.
1	6	18.
2	8	32.
2	10	50.

à 50, aussi en raison doublée de 6 à 10, ce n'est pas à

15 dire que 8 + 18, c'est à dire 26, soit à 32 + 50, c'est à dire 82, en raison doublée de celle qui est entre 4 + 6, c'est à dire 10, & 8 + 10, c'est à dire 18. Tout ce qu'il décrit de *proportionalitatibus*<sup>a</sup> & de *ductibus*<sup>b</sup> ne me semble aussi d'aucun vsage, & ne luy a seruy que pour

20 s'embroüiller, & se tromper soy mesme plus aisément. Le suis,

Page 338, l. 21. — Schooten se rendit au désir de Descartes, et le portrait, avec l'inscription et les vers, ne parut pas du vivant du philosophe, mais après sa mort, dans la seconde édition de la traduction latine de la *Géométrie* en 1659. A propos des vers de l'ainé des fils Huygens, Constantin, voici une lettre que lui écrivit son cadet, Christian :

« La Haye, ce 29 mars 1650. »

« Mon Frere, »

« J'ay vû une lettre de M. Schoten a mon Pere sur le subject de vos » vers, que vous avez fait, a sa priere, sur l'effigie de M. des Cartes, qu'il » va faire imprimer a cette heure que ce grand personnage est mort. Il » semble qu'il a consulté quelques-uns qui y ont trouvé a redire et l'ont

a. Voir ci-avant, p. 319, l. 14.

b. *Ib.*, l. 15.

» voulu corriger en quelques endroits ; mais mon Pere n'approuve pas  
 » leur corrections, que seulement en ce qu'au dernier vers, »

« *Omnia ut aspiciant quod sæcula nulla tacebunt* »,

« ils ont substitué *quem* au lieu de *quod*. L'on y mettra vostre nom avecq  
 » un J à < la > fin. Mon pere a fait quantité de vers sur la mort du dit  
 » des Cartes, que peut estre il vous envoie ; ceux que j'ay enfermé icy  
 » dedans sont les miens, que je vous envoie pour toute nouvelle, et  
 » demeure

» Vostre tres affectionné frere et serviteur »

« Chr. Huygens. »

(*Œuvres de Christiaan Huygens*, t. I, p. 124, La Haye,  
 M. Nijhoff, 1888.)

On trouvera ces vers de Christian Huygens sur la mort de Descartes,  
 ci-après, *éclaircissement* de la lettre DLXXXVI, à la suite d'une lettre de  
 Huygens père à Chanut, du 26 juillet 1650.

## DLIV.

### DESCARTES A MORUS.

Egmond, 15 avril 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 69, p. 290-296.

*Réponse à la lettre DXLIV, du 5 mars, p. 298. Morus y répli-  
 quera par une lettre du 23 juillet ci-après. Voir le prolégomène,  
 p. 235, et l'éclaircissement, p. 246.*

Clarissimo doctissimoque Viro

Henrico Moro

Renatus Descartes.

Responso.

Vir clarissime, gratissimas tuas literas 3 Non. Mart. 5  
 datas eo tempore accipio, quo tam multis alijs occu-  
 pationibus distrahor, vt cogar vel hac ipsa hora festi-

nantissimè rescribere, vel responsum in multas hebdomadas differre. Sed vincet ea pars quæ festinationem persuadet; malo enim minùs peritus quàm minùs officiosus videri.

5 *Proprietates alias alijs esse priores, &c<sup>a</sup>.*

AD INSTANTIAS  
PRIMAS.

Sensibilitas nihil mihi videtur esse in re sensibili, nisi denominatio extrinseca. Nec etiam rei est adæquata; nam, si referatur ad sensus nostros, non conuenit tenuissimis materiæ particulis; si ad alios imaginarios, quales vis à Deo posse fabricari, forsan etiam Angelis & Animabus conueniet; non enim faciliùs intelligo neruos sensorios adeò subtiles, vt à quàm minutissimis materiæ particulis moueri possint, quàm aliquam facultatem, cuius ope mens nostra possit alias  
10 mentes immediatè sentire siue percipere. Quamuis autem in extensione habitudinem partium ad invicem faciliè comprehendamus, videor tamen extensionem optimè percipere, quamuis de habitudine partium ad invicem planè non cogitem. Quod debes etiam potiori iure quàm ego admittere, quia extensionem ita  
20 concipis, vt Deo conueniat, & tamen in eo nullas partes admittis.

*Nondum demonstratum tangibilitatem aut impenetrabilitatem proprias esse substantiæ extensæ affectiones<sup>b</sup>.*

25 Si concipis extensionem per habitudinem partium ad inuicem, non videris negare posse quin vnaquæque eius pars alias vicinas tangat; hæcque tangibilitas est

a. Voir ci-avant, p. 299, l. 22-23.

b. Page 301, l. 4-7.

vera proprietas, & rei intrinseca, non autem ea quæ à sensu tactûs denominatur.

Non potest etiam intelligi vnam partem rei extensæ aliam sibi æqualem penetrare, quin hoc ipso intelligatur mediam partem eius extensionis tolli vel annihilari : quod autem annihilatur, aliud non penetrat; sicque, meo iudicio, demonstratur impenetrabilitatem ad essentiam extensionis, non autem vllius alterius rei, pertinere.

*Affero aliam esse extensionem æquè veram<sup>a</sup>.* 10

Tandem igitur de re conuenimus; superest quæstio de nomine, an hæc posterior extensio æquè vera sit dicenda. Quantum autem ad me, nullam intelligo nec in Deo nec in Angelis vel mente nostrâ extensionem substantiæ, sed potentiæ duntaxat; ita scilicet vt possit Angelus potentiam suam exerere nunc in maiorem, nunc in minorem substantiæ corporeæ partem; nam, si nullum esset corpus, nullum etiam spatium intelligerem, cui Angelus vel Deus esset coextensus. Quod autem quis extensionem, quæ solius potentiæ est, tribuat substantiæ, eius præiudicij esse puto, quo omnem substantiam, & ipsum Deum, supponit imaginabilem. 15 20

AD SECUNDAS  
INSTANTIAS.

*Vnæ vacui spatij partes absorbeant alteras, &c<sup>b</sup>.*

Hic repeto, si absorbeantur, ergo media pars spatij tollitur & esse definit; quod autem esse definit, aliud non penetrat; ergo impenetrabilitas in omni spatio est admittenda. 25

a. Page 301, l. 16-17.

b. Page 302, l. 3-4.

*Intermundium illud suam haberet durationem, &c<sup>a</sup>.*

Puto implicare contradictionem, vt concipiamus aliquam durationem inter destructionem prioris mundi & noui creationem. Nam, si durationem istam ad successionem cogitationum diuinarum  
5 vel quid simile referamus, erit error intellectûs, non vera vllius rei perceptio.

Ad sequentia iam respondi, notando extensionem quæ rebus incorporeis tribuitur, esse potentiæ dun-  
10 taxat, non substantiæ; quæ potentia, cùm sit tantùm modus in re ad quam applicatur, sublato extenso cui coexistat, non potest intelligi esse extensa.

*Deum positiuè infinitum, id est, vbiquè existentem, &c<sup>b</sup>.*

AD PENULTIMAS  
INSTANTIAS.

Hoc *vbiquè* non admitto. Videris enim hîc infinita-  
15 tem Dei in eo ponere, quod vbiquè existat; cui opinioni non assentior: sed puto Deum, ratione suæ potentiæ, vbiquè esse; ratione autem suæ essentiæ, nul- lam planè habere relationem ad locum. Cùm autem in Deo potentia & essentia non distinguantur, satiùs  
20 esse puto in talibus de mente nostrâ vel Angelis, tanquam perceptioni nostræ magis adæquatis, quàm de Deo ratiocinari.

Sequentes difficultates ex | eo præiudicio mihi vi-  
dentur omnes ortæ, quòd nimis assueuerimus qualli-  
25 bet substantias, etiam eas quas corpora esse negamus, tanquam extensas imaginari, & de entibus rationis intemperanter philosophari, *entis* siue *rei* proprietates *non-enti* tribuendo. Sed rectè meminisse oportet,

a. Page 302, l. 13-14.

b. Page 304, l. 15-16.

non-entis nulla esse posse vera attributa, nec de eo posse vlllo modo intelligi *partem & totum, subiectum, adiunctum, &c.* Ideoque optimè concludis *cum proprijs umbris mentem ludere*<sup>a</sup>, cùm entia Logica considerat.

*Certus finitusque stadiorum numerus suffecerit, &c*<sup>b</sup>. 5

Sed repugnat meo conceptui vt mundo aliquem terminum tribuam, nec aliam habeo mensuram eorum quæ affirmare debeo vel negare, quàm propriam perceptionem. Dico idcirco mundum esse indeterminatum vel indefinitum, quia nullos in eo terminos agnosco; sed non ausim vocare infinitum, quia percipio Deum esse mundo maiorem, non ratione extensionis, quam, vt sæpè dixi, nullam propriam in Deo intelligo, sed ratione perfectionis. 10

AD VLTIMAS  
INSTANTIAS.

*Hoc si præstiteris, &c*<sup>c</sup>. 15

Non certus sum meæ Philosophiæ continuationem vnquam in lucem prodituram, quia pendet à multis experimentis, quorum faciendorum nescio an copiam sim vnquam habiturus; sed spero me hâc æstate breuem tractatum de affectibus editurum, ex quo apparebit quo pacto in nobis ipsis omnes motus membrorum, qui affectus nostros comitantur, non ab animâ, sed a solâ corporis machinatione peragi existimem. 20

Quòd autem *canes annuant caudis &c*<sup>d</sup>, sunt tantum motus qui comitantur affectus, eosque accuratè dis- 25

a. Page 307, l. 7-9.

b. Page 309, l. 3-3.

c. Page, 310, l. 1.

d. Page 311, l. 2.

tinguendos puto à loquelâ, quæ sola cogitationem in corpore latentem demonstrat.

*Nec infantes vlli, &c<sup>a</sup>.*

Dispar est ratio infantum & brutorum : nec iudicarem  
5 infantes esse mente præditos, nisi viderem eos esse eiusdem naturæ cum adultis; bruta autem eousque nunquam adolefcunt, vt aliqua in ijs cogitationis nota certa deprehendatur.

*Ad primam<sup>b</sup>.* Repugnat conceptui meo, siue, quod  
10 idem est, puto implicare contradictionem, vt mundus sit finitus vel terminatus, quia non possum non concipere spatium vltra quoslibet præsuppositos mundi fines; tale autem spatium apud me est verum corpus. Nec moror quòd ab alijs imaginarium vocetur, &  
15 ideò mundus finitus existimetur; noui enim ex quibus præiudicijs error iste profectus sit.

AD QVÆSTIONES.

*Ad secundam<sup>c</sup>.* Imaginando gladium traijci vltra mundi fines, ostendis te etiam non concipere mundum finitum; omnem enim locum ad quem gladius  
20 pertingit, reuera concipis vt mundi partem, quamuis illud quod concipis vacuum voces.

*Ad tertiam<sup>d</sup>.* Non meliùs possum explicare vim reciprocam in mutuâ duorum corporum ab inuicem separatione, quam si tibi ponam ob oculos nauigiolum  
25 aliquod hærens in luto iuxta fluminis ripam, & duos homines, quorum vnus stans in ripâ nauigiolum ma-

a. Page 311, l. 9.

b. Page 312, l. 4.

c. *Ib.*, l. 9.

d. *Ib.*, l. 15.

nibus pellat, vt illud à terrâ remoueat, eodemque prorsus modo alius stans in nauigio ripam manibus pellat, vt illud idem à terrâ remoueat. Si enim horum hominum vires sint æquales, conatus eius qui terræ insistit, terræque idcircò coniunctus est, non minùs confert ad motum nauigij, quàm conatus alterius qui cum nauigio transfertur. Vnde patet actionem, quâ nauigium à terrâ recedit, non minorem esse in ipsâ terrâ quàm in nauigio. Nec est difficultas de eo qui à te sedente recessit; cùm enim de translatione hinc loquor, intelligo tantùm eam quæ fit per separationem duorum corporum se immediatè tangentium.

*Ad quartam*<sup>a</sup>. Motus Lunæ determinat materiam cœlestem, & ex consequenti etiam terram in eâ contentam, vt versus vnâ partem potius quàm versus aliam, nempe, in figurâ ibi positâ, vt ab A versus B potius quàm versus D flectatur, non autem dat ei celeritatem motûs; & quia hæc celeritas pendet à materiâ cœlesti, quæ celeritas præter propter eadem est iuxta Terram ac iuxta Lunam, deberet Terra duplo celerius conuolui quàm conuoluitur, vt circiÿter sexagies circulum suum absolueret eo tempore, quo Luna semel percurrit suum sexagies maiorem, nisi obstaret magnitudo, vt in artic. 151 p. 3<sup>b</sup> dictum est.

*Ad quintam*<sup>c</sup>. Nullum suppono esse lentorem nullamque tenacitatem in minimis materiæ particulis, nisi quemadmodum in sensibilibus & magnis, quæ nempe ex motu & quiete partium dependet. Sed no-

a. Page 313, l. 4.

b. *Principia Philosophiæ*, pars III.

c. Page 313, l. 9.

tandum est ipsas particulas striatas formari ex materiâ subtilissimâ, & diuisâ in minutias innumerabiles vel numero indefinitas, quæ ad ipsas componendas simul iunguntur, adeò vt plures diuersas minutias in vnâ-  
 5 quâque particulâ striatâ concipiam, quam vulgus hominum in alijs corporibus valdè magnis.

*Ad sextam*<sup>a</sup>. Conatus sum explicare maximam partem eorum quæ hîc petis, in tractatu de affectibus. Addo tantùm nihil mihi hætenus occurrissè circa naturam rerum materialium, cuius rationem mechanicam non facillimè possim excogitare. Atque, vt non dedecet hominem Philosophum putare Deum posse corpus mouere, quamuis non putet Deum esse corporeum; ita etiam eum non dedecet aliquid simile de  
 10 alijs substantijs incorporeis iudicare. Et quamuis existimem nullum agendi modum Deo & creaturis vniuocè conuenire, fateor tamen, me nullam in mente meâ ideam reperire, quæ repræsentet modum quo Deus vel Angelus materiam potest mouere, diuersam ab eâ  
 15 quæ mihi exhibet modum, quo ego per meam cogitationem corpus meum mouere me posse mihi conscius sum.

Nec verò mens mea potest se modò extendere, modò colligere, in ordine ad locum, ratione substantiæ suæ,  
 25 sed tantùm ratione potentiæ, quam potest ad maiora vel minora corpora applicare.

*Ad septimam*<sup>b</sup>. Si mundus ab æterno fuisset, proculdubio hæc Terra non mansisset ab æterno; sed aliæ alibi productæ fuissent, nec omnis materia abiisset in

a. Page 313, l. 15.

b. Page 315, l. 15.

primum elementum. Vt enim quædam eius partes vno in loco comminuuntur, ita aliæ in alio loco simul coalescunt; nec plus est motûs siue agitationis in totâ rerum vniuersalitate vno tempore quàm alio.

*Ad octauam*<sup>a</sup>. Particulas aquæ, aliasque omnes quæ sunt in terrâ, poros habere, sequitur euidenter ex modo quo terræ productionem descripsi, nempe à particulis materiæ primi elementi simul coalescentibus: cùm enim hoc primum elementum nullis constet particulis nisi indefinitè diuisis, hinc sequitur concipiendos esse poros vsque ad vltimam possibilem diuisionem in omnibus corporibus ex eo conflatis. 5 10

*Ad nonam*<sup>b</sup>. Ex ijs quæ paulò ante dixi de duobus hominibus, quorum vnus mouetur vnâ cum nauigio, alius in ripâ stat immotus, satis ostendi me putare nihil esse in vnus motu magis positium, quàm in alterius quiete. 15

Quid sibi velint hæc tua vltima verba: *An vlla res affectionem habere potest naturaliter & à se, quâ penitus potest destitui, vel quam aliundè potest adsciscere*<sup>c</sup>, non satis percipio. 20

Cæterum velim vt pro certo existimes mihi semper fore gratissimum ea accipere quæ de scriptis meis vel quæres vel obijcies, & pro viribus responsurum esse

Tibi addictissimum 25

RENATUM DESCARTES.

Egmondæ, 17 Kalendas Maij 1649.

a. Page 315, l. 22.

b. Page 316, l. 7. — Cf. ci-avant, p. 345, l. 22.

c. *Ib.*, l. 12.

DLV.

DESCARTES A [BRASSET].

[Egmond, 23 avril 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 46, p. 141-142.

« A Monsieur Chanut », dit Clerselier, sans donner de date. Mais cette lettre, comme la DLI<sup>e</sup>, p. 331 ci-avant, est encore adressée à Brassset, qui n'avait point manqué d'annoncer à Descartes la paix dont il avait reçu la nouvelle officielle le 9 avril, et la confirmation le 16, tout au soir. Ces deux dates donnent à peu près celle de la présente lettre. Il se peut aussi qu'elle soit, comme les suivantes, du 23 avril.

Monsieur,

On n'a point trouvé étrange qu'Vlyffe ait quitté les Isles enchantées de Calipso & de Circé, où il pouvoit iouir de toutes les voluptez imaginables, & qu'il ait  
 5 aussi méprisé le chant des Syreines, pour aller habiter vn pays pierreux & infertile, d'autant que c'estoit le lieu de sa naissance. Mais i'auoüe qu'vn homme qui est né dans les iardins de la Touraine, & qui est maintenant en vne terre, où, s'il n'y a pas tant de miel  
 10 qu'en celle que Dieu auoit promise aux Israëlités, il est croyable qu'il y a plus de lait, ne peut pas si facilement se refoudre à la quitter pour aller viure au pays des ours, entre des rochers & des glaces. Toutesfois, à cause que ce mesme pays est aussi habité par des  
 15 hommes, & que la Reyne qui leur commande a toute seule plus de sçauoir, plus d'intelligence & plus de

raison, que tous les doctes des Cloistres & des Colleges que la fertilité des païs où i'ay vecu a produits, ie me persuade que la beauté du lieu n'est pas necessaire pour la sagesse, & que les hommes ne sont pas semblables aux arbres, qu'on obserue ne croistre pas si bien, lors que la terre où ils sont transplantez est plus maigre que celle où ils auoient esté semez. Vous direz que ie ne vous rends icy que des imaginations & des fables, pour les importantes & veritables nouvelles, dont il vous a plû me faire part; mais ma solitude ne produit pas à present de meilleurs fruits, & l'aïse que i'ay de sçauoir que la France a euité le naufrage en vne tres-grande tempeste \*, emporte tellement mon esprit, que ie ne puis rien dire icy serieusement, sinon que ie suis, &c.

Page 350, l. 13. — On voit, par le registre des lettres de Brasset, que, du lundi 22 mars au vendredi 9 avril, il ne reçut rien de la Cour, qui annonçât la paix définitive. Le 22 mars, il avait reçu la nouvelle des préliminaires signés le 11 mars à Ruel; mais ils ne furent ratifiés à Paris que le 1<sup>er</sup> avril par le Parlement. Dès le lendemain 2 avril, qui était le vendredi saint, on expédia partout des imprimés, portant « déclaration du roy » pour faire cesser les mouuemens et restablir le repos et la tranquillité dans son royaume ». Les exemplaires destinés à Brasset ne lui parvinrent que le 9 avril au soir. Il en fit la distribution le lendemain 10 avril, et sans doute il n'oublia pas Descartes. Ou bien il attendit une dépêche écrite et plus explicite, qui, vu les fêtes de Pâques (4 avril), tarda jusqu'au 17 avril (ou le 16, tout au soir). Le jour même, il écrivit à Sau-maise : « ... Je doibz tenir pour bien constant nostre repoz domestique, » puisque, par la despesche de la Cour, receüe ce matin, il m'est com-mandé d'en donner part à M<sup>rs</sup> les Estatz. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 279.*) Et le 20 avril, à M. de la Thuillerie : « ... Je passay hier toute la » journée a publier nostre pacification domestique... » (*Ib., f. 271 verso; cf. f. 254 verso, f. 255, etc.*)

## DLVI.

## DESCARTES A CHANUT.

[Egmond, 23 avril 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 47, p. 142-143.

*Sans date dans Clerselier. Mais c'est la réponse à la lettre DXLV, du 6 mars, p. 317 ci-avant. Régulièrement cette lettre dut arriver à La Haye pour le 2 avril, et Brasset l'envoya, sans doute, aussitôt à Egmond. Mais elle tarda « 12 ou 13 iours entre la Haye et » Alcmar » (ci-dessous l. 6-7); Descartes ne la reçut donc pas avant le 14 ou 15 avril, et peut-être même plus tard encore. On peut conjecturer qu'il écrivit sa réponse à Chanut en même temps que sa réponse à Brasset, p. 349; et comme le contenu de la lettre du 6 mars ne nous est connu que par la lettre ci-après du 23 avril à Picot, les deux réponses seraient aussi de cette date. — Notons que Descartes ne parle pas de la lettre DXLVII de Chanut, du 27 mars, p. 322 ci-avant. Elle ne dut arriver à La Haye que le 23 avril, et sur la fin du mois à Egmond.*

Monfieur,

Si vostre derniere lettre du 6 Mars m'eust esté renduë au temps que les messagers la deuoient apporter, ie croy que i'aurois eu l'honneur de vous voir à Sto-  
 5 cholm, auant que vous eussiez receu celle-cy; mais, ayant esté retenuë 12 ou 13 iours entre la Haye & Alcmar, il est arriué que M. l'Amiral Flemming<sup>a</sup> a pris la peine de venir icy, auant qu'elle m'eust appris qui il estoit; en sorte que, bien qu'il ait vsé de plus de ciui-  
 10 litez que ie n'en meritois, pour me conuier à faire le voyage en sa compagnie, il ne m'a pas semblé que cela

a. Clerselier imprime : *Fl.*, en abrégé. Voir ci-avant lettre de Brasset à Chanut, du 9 avril 1649, p. 335, fin de l'*éclaircissement*.

me deust faire prendre vne resolution contraire à ce que ie vous auois écrit quelques iours auparauant <sup>a</sup>, à sçauoir, que i'attendrois l'honneur de receuoir encore vne fois de vos lettres, auant que ie parte d'icy. Car i'aprenoïs seulement de ses paroles que vous luy auiez écrit en ma faueur, ce que ie ne considerois que comme vn effet de vostre amitié; & les offres qu'il me faisoit me sembloient n'estre que des excez de sa courtoisie, à cause que, ne sçachant point qu'il est l'vn des Amiraux de Suede, ie ne voyois pas en quoy sa compagnie me pouuoit aider pour la sûreté & la commodité du voyage. Et ie n'auois point assez de presomption pour m'imaginer qu'une Reine, qui a tant de grandes choses à faire, & qui employe si dignement tous les momens de sa vie, eust voulu auoir la bonté de vous charger de me recommander à luy de sa part. Je me tiens si obligé de cette faueur, que ie vous puis assurer qu'il n'y aura rien qui me retienne, si-tost que i'auray eu de vos lettres; & que i'ay vn extrême desir de vous aller dire que ie suis, &c.

## DLVII.

## DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond, 23 avril 1649.]

Texte de Cler selier, tome I, lettre 119, p. 537-540.

« A Monsieur Cler selier », sans date, bien que l'éditeur eût pu et

a. Le 31 mars, lettres DXLVIII et DXLIX, p. 323 et 326. En particulier, p. 325, l. 3-4. La visite de Flemming à Egmond eut donc lieu entre le 31 mars et le 9 avril, vers le 5 ou le 7.

*même dû dater, dans une édition faite par lui, une lettre qui lui avait été adressée à lui-même. Mais la résolution de Descartes d'aller en Suède est prise, et d'autre part, il ne paraît pas avoir encore vu Chanut à son passage en Hollande, fin de mai 1649. Cette lettre serait donc de la fin d'avril, peut-être du même jour que la suivante, 23 avril. De plus, Clerselier avait eu le temps de renvoyer à Descartes la lettre de Chanut, du 27 février, adressée à Paris, en même temps qu'une copie était envoyée à La Haye (voir ci-avant, p. 295). Cette lettre qui alla d'abord de Suède en France, puis de France en Hollande, ne parvint guère à Egmond avant le milieu d'avril. Nouvelle preuve que la présente lettre est probablement du 23.*

Monfieur,

Je ne m'étendray point icy à vous remercier de tous les soins & des précautions dont il vous a plû vfer, afin que les lettres<sup>a</sup> que i'ay eu l'honneur de receuoir  
 5 du païs du Nord ne manquaissent pas de tomber entre mes mains; car ie vous suis d'ailleurs si acquis, & i'ay tant d'autres preuues de vostre amitié, que cela ne m'est pas nouveau. Je vous diray seulement qu'il ne s'en est égaré aucune, & que ie me refous au voyage  
 10 auquel i'ay esté conuié par les dernieres, bien que i'y aye eu d'abord plus de repugnance que vous ne pourriez peut-estre imaginer. Celuy que i'ay fait à Paris l'esté passé m'auoit rebuté; & ie vous puis affurer que l'estime extraordinaire que ie fais de Monsieur Chanut,  
 15 & l'assurance que i'ay de son amitié, ne sont pas les moins principales raisons qui m'ont fait refoudre.

Pour le traitté des Passions<sup>b</sup>, ie n'espere pas qu'il

a. C'est-à-dire; 1<sup>o</sup> lettres DXXXII et DXXXIII, du 12 décembre 1648, p. 251 et 252 ci-avant; 2<sup>o</sup> lettre DXLII, du 27 février 1649, p. 295.

b. En tête de l'édition des *Passions de l'âme*, se trouvent quatre lettres avec les dates suivantes: 6 nov. et 4 déc. 1648, 23 juillet et 14 août 1649. Celles du 4 déc. et du 14 août sont des réponses de Descartes. Les deux

soit imprimé qu'après que ie feray en Suede; car i'ay esté negligent à le reuoir & y adiouster les choses que vous auez iugé y manquer, lesquelles l'augmenteront d'un tiers; car il contiendra trois parties, dont la premiere sera des passions | en general, & par occasion de 5  
la nature de l'ame &c., la seconde des six passions primitives, & la troisiéme de toutes les autres.

Pour ce qui est des difficultez qu'il vous a plû me proposer, ie répons à la premiere, qu'ayant dessein de tirer vne preuue de l'existence de Dieu, de l'idée ou de 10  
la pensée que nous auons de luy, i'ay crû estre obligé de distinguer, premierement, toutes nos pensées en certains genres, pour remarquer lesquelles ce sont qui peuuent tromper, &, en monstrent que les chimeres mesme n'ont point en elles de fausseté, preuenir l'opinion 15  
de ceux qui pourroient reietter mon raisonnement, sur ce qu'ils mettent l'idée qu'on a de Dieu au nombre des chimeres. I'ay dû aussi distinguer entre les idées qui sont nées avec nous, & celles qui viennent d'ailleurs, ou sont faites par nous, pour preuenir 20  
l'opinion de ceux qui pourroient dire que l'idée de Dieu est faite par nous, ou acquise par ce que nous en auons oüy dire. De plus, i'ay insisté sur le peu de certitude que nous auons de ce que nous persuadent toutes les idées que nous pensons venir d'ailleurs, 25  
pour monstrent qu'il n'y en a aucune qui fasse rien connoître de si certain que celle que nous auons de Dieu. Enfin ie n'aurois pû dire *qu'il se presente encore*

autres, quoique non signées, sont de Clerselier, qui s'intéressait fort à la publication du Traité. Il ne fut achevé d'imprimer qu'à la fin de novembre 1649, voir lettres du 27 nov. et du 4 déc. ci-après.

*vne autre voye* &c.<sup>a</sup>, si ie n'auois auparauant reietté toutes les autres, & par ce moyen préparé les lecteurs à mieux conceuoir ce que i'auois à écrire.

2. Le répons à la seconde, qu'il me semble voir tres-clairement qu'il ne peut y auoir de progrès à l'infiny  
5 au regard des idées qui sont en moy, à cause que ie me sens finy, & qu'au lieu où i'ay écrit cela<sup>b</sup>, ie n'admets en moy rien de plus que ce que ie connois y estre; mais quand ie n'ose par apres nier le progrès à  
10 l'infiny<sup>c</sup>, c'est au regard des œuures de Dieu, lequel ie sçay estre infiny, & par consequent que ce n'est pas à moy à prescrire aucune fin à ses ouurages.

3. A ces mots, *substantiam, durationem, numerum, &c.*, i'auois pû adiouster, *veritatem, perfectionem, ordinem*, & plusieurs | autres dont le nombre n'est pas  
15 aisé à definir. Et on peut disputer de toutes, si elles doiuent estre distinguées, ou non, des premieres que i'ay nommées; car *veritas non distinguitur à re verâ siue substantiâ, nec perfectio à re perfectâ* &c. C'est  
20 pourquoy ie me suis contenté de mettre : & *si quæ alia sint eiusmodi*<sup>d</sup>.

4. *Per infinitam substantiam<sup>e</sup>, intelligo substantiam perfectiones veras & reales actu infinitas & immensas habentem. Quod non est accidens notioni substantiæ superadditum, sed ipsa essentia substantiæ absolutè sumptæ, nullifque defectibus terminatæ; qui defectus, ratione substantiæ,*

a. *Méditation III, traduction française.* Voir page 34 de l'édition latine (1642).

b. Page 36, édit. lat. (1642).

c. *Ib.*, p. 46.

d. *Ib.*, p. 39.

e. *Ib.*, p. 40.

*accidentia sunt; non autem infinitas vel infinitudo.* Et il faut remarquer que ie ne me fers iamais du mot d'*infini*<sup>a</sup> pour signifier seulement n'auoir point de fin, ce qui est négatif & à quoy i'ay appliqué le mot d'*indefini*, mais pour signifier vne chose réelle, qui est incomparablement plus grande que toutes celles qui ont quelque fin. 5

5. Or ie dis<sup>b</sup> que la notion que i'ay de l'*infini* est en moy auant celle du *fini*, pource que, de cela seul que ie conçooy l'*estre* ou *ce qui est*, sans penser s'il est fini ou infini, c'est l'*estre infini* que ie conçooy; mais, afin que ie puisse conceuoir vn *estre fini*, il faut que ie retranche quelque chose de cette notion generale de l'*estre*, laquelle par consequent doit preceder. 10

6. *Est, inquam, hæc idea summè vera &c.*<sup>c</sup>. La verité consiste en l'*estre*, & la fausseté au *non-estre* seulement, en forte que l'idée de l'*infini*, comprenant tout l'*estre*, comprend tout ce qu'il y a de vray dans les choses, & ne peut auoir en soy rien de faux, encore que d'ailleurs on veuille supposer qu'il n'est pas vray que cet *estre infini* existe. 15 20

7. *Et sufficit me hoc ipsum intelligere*<sup>d</sup>. Nempè sufficit me intelligere *hoc ipsum quod Deus à me non comprehendatur*, vt Deum iuxta rei veritatem & qualis est intelligam, modò præterea iudicem omnes in eo esse perfectiones quas clarè intelligo, & insuper multò plures, quas comprehendere non possum. 25

a. Voir *Principia Philosophiæ*, pars I, art. 26 et 27, et *Meditationes*, p. 121 de l'édition lat. (1642).

b. *Meditatio III*, p. 41.

c. *Ib.*, p. 41-42.

d. *Ib.*, p. 42.

8. *Quantum ad parentes, vt omnia vera sint, &c.*<sup>a</sup>, c'est à dire : encore que tout ce que nous auons coustume de croire d'eux soit peut-estre vray, à sçauoir qu'ils ont engendré nos cors, ie ne puis pas toutes-  
 5 fois imaginer qu'ils m'ayent fait, en tant que ie ne me confidere que comme vne chose qui pense, à cause que ie ne voy aucun raport entre l'action corporelle, par laquelle i'ay coustume de croire qu'ils m'ont engendré, & la production d'une substance qui pense.

10 *Omnem fraudem à defectu pendere, mihi est lumine naturali manifestum*<sup>b</sup>; quia ens in quo nulla est imperfectio, non potest tendere in non ens, hoc est, pro fine & instituto suo habere non ens, siue non bonum, siue non verum; hæc enim tria idem sunt. In omni autem fraude esse falsitatem manifestum est, falsitatemque esse aliquid non verum,  
 15 & ex consequenti non ens & non bonum. Excusez, si i'ay entrelardé cette lettre de latin; le peu de loisir que i'ay eu, l'écriuant<sup>c</sup>, ne me permet pas de penser aux paroles, & i'ay feulement desir de vous assurer que ie  
 20 suis, &c.

## DLVIII.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 23 avril 1649.

[A. BAILLET], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, pp. 369, 386 et 457.

*La première citation de Baillet, II, 369, a été reproduite ci-avant, p. 317, lettre DXLV, du 6 mars 1649.*

a. *Meditatio III*, p. 47.b. *Ib.*, p. 49.

c. Lire « que i'ay en l'écriuant » ?

*La seconde citation, II, 386, se retrouvera ci-après, éclaircissement de la lettre DLXIX.*

« Lorsqu'il eut pris la résolution d'aller en Suède l'an 1649, il se souvint que l'année précédente, au troisième voyage qu'il avoit fait à Paris, il avoit vû un valet de chambre à l'Abbé Picot, qui luy avoit paru avoir de l'industrie, et une connoissance plus qu'ordinaire des affaires du Nord. *[En marge : Lettre MS. à Picoť du 23 Avril 1649. Item lettr. du 2 Avril. Item lettr. du 14 May 1649.]* Il crut que ce garçon seroit son fait pour le séjour qu'il auroit à faire en Suède. Il ne fit point difficulté de le demander pour six mois ou un an à cét Abbé, qui luy en fit un présent de la meilleure grace du monde. C'étoit un Allemand, nommé le sieur Henry Schluter, qui avoit étudié pendant quelque tēms dans un collége, et qui avoit déjà d'assez grandes habitudes en Hollande et surtout à Utrecht. Il sçavoit assez bien le latin, le françois, l'allemand et le flamand. Il ne manquoit pas d'intelligence pour les affaires, et pour les sciences des Mathématiques. Il étoit d'ailleurs vigilant, assidu, et fort affectionné à son nouveau maître, qui, de son côté, témoignoit avoir une confiance entière en luy. » (BAILLET, II, 457.

## DLIX.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Egmond, 7 et 14 mai 1649.

Exemplaire de l'Institut, t. I, p. 140.

Note MS. en marge de la lettre 45 (ci-avant DLI) : « Par deux lettres de M. Descartes à M. Picot, datées des 7 et 14 de mai. M. Chanut n'étoit pas encore venu de Suède en Hollande. Ainsi, il n'arriva que sur la fin de mai... »

La lettre du Roi, permettant à Chanut de revenir en France, est datée de St Germain, 25 mars 1649, et le comte de Brienne l'expédia le lendemain 26. Chanut ne la reçut à Stockholm qu'au bout de quatre semaines : sa lettre de remerciement est du 24 avril. Huit jours après, le 1<sup>er</sup> mai, il annonçait à Mazarin qu'il venait d'obtenir de la Reine une dernière audience, « dont il espérait porter la relation lui-même à Paris et suivre de près sa dépêche ». *Bibl. Nat. fr., 17965, f. 252 verso, f. 257, f. 258.*)

D'autre part, Brasset écrivit de La Haye à Chanut, le 14 mai : « ... l'ay reçu celle qu'il vous a pleu m'crire le 17 auril... M. d'Escartes,

» ayant eu le vent de vostre retour, a des espions de toutes partz pour  
 » estre aduertý de vostre passage, et m'a miz du nombre par sa derniere  
 » du 7<sup>e</sup> de ce moys. Il aura peine de se resouldre a marcher, vous absent;  
 » mais vous le confirmerez... » (*Bibl. Nat. fr.*, 17901, f. 338 verso et  
 f. 339.)

A M. de Brisacier, 18 mai 1649 : « ... l'attendz M. Chanut au passage,  
 » bien ayse de la permission que vous luy auez moyeennee... » (*Ib.*,  
 f. 351 verso.)

Au même, 1<sup>er</sup> juin 1649 : « Monsieur, Nous auons eu icy M. Chanut  
 » passant comme vn esclair. Il y arriva le vendredy au soyr et en partit  
 » le lendemain aprez midy... » (*Ib.*, f. 380 verso.)

*Ici, c'est-à-dire à La Haye; vendredy et samedi, c'est-à-dire le 28 et le  
 29 mai 1649.*

Ces mêmes lettres à Picot, du 7 et du 14 mai, se trouvent encore citées  
 conjointement avec celles du 2 et du 23 avril, lettres DLVIII, p. 358 ci-  
 avant, et DLXIX ci-après, *éclaircissement*. — Voir aussi lettre DLXXII  
 à Picot du 9 octobre 1649, B.

## DLX.

## DESCARTES A ÉLISABETH.

[Egmond, juin 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 48, p. 143-144.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date dans  
*Clerselier*. Mais la présente lettre, écrite « huit iours » après le  
 passage de Chanut (p. 360, l. 2), est du commencement de juin  
 1649 (voir ci-avant, p. 358-359). — Réponse à une lettre perdue  
 de la princesse Elisabeth.

Madame,

Puisque vostre Alteſſe desire ſçauoir quelle<sup>a</sup> est ma  
 reſolution touchant le voyage de Suede, ie luy diray  
 que ie perſiſte dans le deſſein d'y aller, en cas que la  
 5 Reine continuë à témoigner qu'elle veut que i'y aille,

a. *Clers.* : qu'elle.

& M. Chanut, nostre R(esident) en ce pais-là, estant  
 passé icy, il y a huit iours<sup>a</sup>, pour aller en France, m'a  
 parlé si auantageusement de cette merueilleuse Reine,  
 que le chemin ne me semble plus si long ny si fascheux  
 qu'il faisoit auparauant; mais ie ne partiray point que 5  
 ie n'aye receu encore vne fois des nouvelles de ce  
 pais-là, & ie tafcheray d'attendre le retour de M. Cha-  
 nut pour faire le voyage avec luy, pource que | i'ef-  
 pere qu'on le renuoyera en Suede. Au reste, ie m'es-  
 timerois extremement heureux, si, lors que i'y seray, 10  
 i'estois capable de rendre quelque seruice à vostre  
 Alteffe. Ie ne manqueray pas d'en rechercher avec  
 soin les occasions, & ne craindray point d'écrire ou-  
 uertement tout ce que i'auray fait ou pensé sur ce  
 fuiet, à cause que, ne pouuant auoir aucune inten- 15  
 tion qui soit préiudiciable à ceux pour qui ie seray  
 obligé d'auoir du respect, & tenant pour maxime que  
 les voyes iustes & honnestes sont les plus vtiles & les  
 plus sûres, encore que les lettres que i'écriray fussent  
 vües, i'espere qu'elles ne pourront estre mal inter- 20  
 pretées, ny tomber entre les mains de personnes qui  
 soient si iniustes, que de trouuer mauuais que ie  
 m'acquitte de mon deuoir & fasse profession ouuerte  
 d'estre, &c.

a. Chanut se trouua à La Haye le 28 et le 29 mai. Il avait dû débarquer  
 la veille ou l'avant-veille à Amsterdam. Il alla peut-être jusqu'à Egmond,  
 pour voir Descartes (comme le dit Baillet, II, 372), ou bien celui-ci, pré-  
 venu, vint lui-même à Amsterdam.

## DLXI.

## DESCARTES A FREINSEMIUS.

[Egmond, juin 1649.]

Texte de Clerselier, tome 1, lettre 49, p. 144-146.

« A Monsieur Fraimsemius », sans date dans Clerselier. Mais Descartes n'écrit à Freinsheim que parce que Chanut n'est plus à Stockholm, et parce que celui-ci, lors de son passage en Hollande, les derniers jours de mai 1649 (ci-avant p. 358-359), lui a conseillé de s'adresser au bibliothécaire de la reine de Suède (voir ci-dessous, de l. 5-7, et p. 362, l. 13-14). Cette lettre serait donc du commencement de juin, et peut-être du même jour que la précédente.

Monsieur,

Entre les excellentes qualités de M. Chanut, celle qui me semble meriter le plus d'amitié, est qu'il a soin de faire que tous ceux qu'il aime soient aussi  
 5 amis les vns des autres. Et outre qu'il m'a assuré, en passant icy, qu'il vous a desia inspiré quelque bonne volonté pour moy, il m'a si bien décrit vostre vertu & vostre franchise, que ie ne lairrais pas d'estre entiere-  
 10 ment à vous, encore que ie n'esperasse aucune part en vostre affection. Ainsi, M(onsieur), ie me promets que vous ne trouerez pas étrange que ie m'adresse librement à vous en son absence, & que ie vous supplie de me déliurer d'un scrupule, qui vient de l'extrême desir que j'ay d'obeir ponctuellement à la Reine vostre  
 15 Maistresse, touchant la grace qu'elle m'a fait d'agrèer que j'aye l'honneur de luy aller faire la reuerence à

Stocholm. M. Chanut vous fera témoin qu'auant qu'il  
fust arriué icy, i'auois préparé mon petit équipage, &  
tasché de vaincre toutes les difficultez qui se pre-  
sentent à vn homme de ma sorte & de mon âge, lors  
qu'il doit quitter sa demeure ordinaire pour s'engager 5  
à vn si long chemin. Mais, nonobstant qu'il m'ait  
trouué ainsi disposé à partir, & que i'aye trouué aussi  
qu'il estoit disposé à vser de toutes sortes de raisons  
pour me persuader ce voyage, en cas que ie n'y eusse  
pas esté resolu; toutesfois, pource qu'il ne m'a point 10  
dit qu'il eust aucun ordre de sa Maiesté pour me com-  
mander de me haster, & que l'esté est encore long, ie  
luy ay proposé vne difficulté, dont il a trouué bon que  
ie vous priaffe de m'éclaircir. C'est que, n'ayant pû me  
preparer à ce voyage sans que plusieurs ayent sçeu 15  
que i'auois intention de le faire, & ayant quantité  
d'ennemis, non point, grace à Dieu, à cause de ma  
personne, mais en qualité d'auteur d'une nouvelle  
Philosophie, ie ne doute point que quelques-vns  
n'ayent écrit en Suede, pour tascher de m'y décrier. Il 20  
est vray que ie ne crains pas que les calomnies ayent  
aucun pouuoir sur l'esprit de sa Maiesté, pource que  
ie sçay qu'elle est tres-sage & tres-clairuoyante; mais,  
à cause que les Souuerains ont grand interest d'éuiter  
iusques aux moindres occasions que leurs fuiets peu- 25  
uent prendre pour desaprouer leurs actions, ie serois  
extremement marry que ma presence seruit de fuiet à  
la médifance de ceux qui pourroient auoir enuie de  
dire qu'elle est trop assiduë à l'étude, ou bien qu'elle  
reçoit auprès de soy des personnes d'une autre Reli- 30  
gion, ou choses semblables; & bien que ie desire ex-

tremement l'honneur de m'aller offrir à sa Maieſté, ie ſouhaitte plutoſt de mourir dans le voyage, que d'arriuer là pour ſeruir de pretexte à des diſcours qui luy puiſſent eſtre tant ſoit peu preiudiciables. C'eſt pour-  
 5 quoy, M(onſieur), ie vous ſupplie, non point de parler de cecy à ſa Maieſté, mais de prendre la peine de me mander, ſur ce que vous iugerez de ſes inclinations & de la con|joncture des temps, ce qu'il eſt à propos que ie faſſe, & ie ne manqueray pas d'y obeïr exacte-  
 10 ment, ſoit que vous ordonniez que i'attende le retour de Monsieur Chanut (car, quoy qu'il puiſſe dire, ie ne croy pas qu'il ait laiſſé là Madame ſa femme, afin qu'elle retourne en France toute ſeule), ſoit que vous aymiez mieux que ie me mette en chemin, auſſi-toſt  
 15 apres que i'auray eu de vos nouvelles.

le vous demande encore vne autre grâce, c'eſt qu'ayant eſté importuné par vn amy de luy donner le petit traitté des Paſſions<sup>a</sup>, que i'ay eu l'honneur d'of-  
 20 frir cy-deuant à ſa Maieſté<sup>b</sup>, & ſçachant qu'il a deſſein de le faire imprimer, avec vne Preface de ſa façon<sup>c</sup>, ie n'ay encore oſé luy enuoyer, pource que ie ne ſçay ſi ſa Maieſté trouuera bon que ce qui luy a eſté preſenté en particulier, ſoit rendu public, méſme ſans luy eſtre dedié. Mais, pource que ce traitté eſt trop petit  
 25 pour meriter de porter le nom d'une ſi grande Prin-

a. Clerselier. Voir les quatre lettres qui ſervent de préface à ce petit traitté, dont deux de Clerselier, 6 nov. 1648 et 23 juillet 1649, et les deux autres de Descartes, 4 déc. 1648 et 14 août 1649. Cf. ci-avant. p. 353, note b.

B. Voir ci-avant, p. 86, l. 1.

c. En réalité, le *Traité des Paſſions de l'Ame* fut imprimé, non à Paris, mais à Amsterdam, par Louis Elzevier, de compte à demi cependant avec un libraire de Paris nommé Le Gras. Voir ci-après lettre DLXXVII, du 27 nov.

cesse, à laquelle ie pourray offrir quelque iour vn ou-  
 urage plus important, si cette sorte d'hommage ne luy  
 deplaisit point, i'ay pensé que peut-estre elle n'aura  
 point desagreable que i'accorde à cét amy ce qu'il m'a  
 demandé; & c'est ce que ie vous supplie tres-humble- 5  
 ment de m'apprendre, car le principal de tous mes  
 soins est de tascher de luy obeïr & de luy plaire. Au  
 reste, afin que vous sçachiez comment ie me gouerne  
 avec ceux ausquels ie me donne, ie vous diray icy que  
 ie pretens que vous m'avez de l'obligation, de ce que 10  
 ie souffre que vos offices preuiendront les miens; &  
 que ie suis, &c.

Cette lettre n'arriva pas d'Egmond à Stockholm avant quatre semaines  
 au moins, et la réponse de Freinsheim mit le même temps pour parvenir  
 à Descartes, ce qui nous reporte à la fin de juillet. Or, le 30 juillet 1649,  
 Brasset écrivit de La Haye à Madame Chanut, restée en Suède : « ... La  
 » lettre pour M. Des Cartes lui a esté envoyee, et le mesme soin sera  
 » continué pour tout ce que vous commanderez... » (*Bibl. Nat. fr.,*  
*17901, f. 549.*)

Au reçu de cette réponse de Freinsheim, Descartes se décida : 1° à faire  
 imprimer son *Traité des Passions*, comme en témoigne une lettre à Cler-  
 selier, du 14 août, la quatrième de celles qui servent de préface; 2° à  
 entreprendre le voyage de Suède, comme on le voit par une lettre de  
 Brasset à Chanut, du 17 août : « l'ay adressé vostre lettre a M. Descartes  
 » qui semble se disposer au voyage de Stokholm, pour preuenir les  
 » glaces... » (*Ib., f. 589 verso.*)

Chanut continuait donc, pendant son séjour en France, d'écrire à Des-  
 cartes et de s'informer de lui. « ...le satisféray », lui écrivait Brasset, le  
 6 juillet, « a tous les complimens que vous desirez de moy, specialement  
 » enuers M. Van Bergh, qui est maintenant voysin de la solitude de  
 » M. Des Cartes... » (*Ib., f. 489.*)

## DLXII.

DESCARTES A CARCAVI.

11 juin 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 75, p. 437-439.

« A Monsieur de Carcavi. Le 11 Juin 1649. » *La lettre à laquelle Descartes répond est perdue. — Carcavi répondra lui-même, le 9 juillet, lettre suivante.*

Monsieur,

· Le vous suis tres-obligé de l'offre qu'il vous a plu  
me faire de l'honneur de vostre correspondance, tou-  
chant ce qui concerne les bonnes lettres; & ie la re-  
5 çoy comme vne faueur que ie tascheray de meriter  
par tous les seruices que ie seray capable de vous  
rendre. l'auois cet aduantage, pendant la vie du bon  
Pere Merfenne, que, bien que ie ne m'enquisse iamais  
d'aucune chose, ie ne laissois pas d'estre aduerty foi-  
10 gneusement de tout ce qui se passoit entre les doctes;  
en forte que, s'il me faisoit quelquefois des questions,  
il m'en payoit fort liberalement les réponses, en me  
donnant aduis de toutes les experiences que luy ou  
d'autres auoient faites, de toutes les rares inuentions  
15 qu'on auoit trouuées ou recherchées, de tous les liures  
nouueaux qui estoient en quelque estime, & enfin de  
toutes les controuerses qui estoient entre les sçauans.

· le craindrois de me rendre importun, si ie vous  
demandois toutes ces choses ensemble; mais ie me  
20 promets que vous n'aurez pas desagreable que ie vous

prie de m'apprendre le succez d'une experience qu'on m'a dit que Monsieur Pascal auoit faite ou fait faire sur les montagnes d'Auvergne, pour sçauoir si le Vif-argent monte plus haut dans le tuyau estant au pied de la montagne, & de combien il monte plus haut qu'au dessus\*. I'aurois droit d'attendre cela de luy plustost que de vous, parce que c'est moy qui l'ay aduisé, il y a deux ans, de faire cette experience, & qui l'ay assuré que, bien que ie ne l'eusse pas faite, ie ne doutois point du succez. Mais, parce qu'il est amy de Monsieur R(oberual), qui fait profession de n'estre pas le mien, & que i'ay desia veu qu'il a tafché d'attaquer ma matiere subtile dans vn certain imprimé de deux ou trois pages<sup>a</sup>, i'ay fuiet de croire qu'il fuit les passions de son amy, lequel ne fait aucunement paroistre, par ce que vous m'avez enuoyé de sa part, qu'il sçache la solution de la difficulté de Monsieur de Fermat\* touchant les équations entre cinq ou six termes incommensurables. Et, afin que vous puissiez voir la preuue, ie vous dirai que, lorsqu'on a

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} \approx \sqrt{d} + \sqrt{e},$$

une partie de l'équation, apres que toutes les asymmetries sont ostées, doit être

$$\begin{aligned} a^7 b + 7 a^5 b^3 + 9 a^5 b b c + 22 a^5 b c d + 94 a^4 b c d e \\ + 52 a^3 b^3 c d + 34 a^3 b b c c d + 190 a a b b c c d e, \end{aligned}$$

avec tous les termes des mesmes especes que ces huit. Comme, par exemple,  $a^7 c$ ,  $a^7 d$ ,  $a^7 e$ ,  $b^7 a$ ,  $b^7 c$ , &c. sont | de mesme espece que  $a^7 b$ , & ainsi des autres.

a. Voir ci-avant p. 98, l. 3.

Faites donc, s'il vous plaist, que Monsieur R. vous donne l'autre partie de cette équation, auant que de croire qu'il la puisse trouuer. Mais, si vous ne la pouuez auoir de luy, ie ne manqueray pas de vous l'en-  
 5 uoyer, & de tafcher, en tout ce qui me fera possible, de vous témoigner que ie suis, &c.

Page 366, l. 6. — L'expérience du Puy-de-Dôme avait été faite le 22 sept. 1648, par Florin Périer, sur les instructions que son beau-frère Blaise Pascal lui avait envoyées de Paris, le 15 nov. 1647. Elle fut aussitôt imprimée sous ce titre : « *Recit de la grande expérience de l'équilibre des liqueurs, projectée par le sieur B. P. pour l'accomplissement du Traicté qu'il a promis dans son Abbregé touchant le vuide, et faite par le sieur F. P. en une des plus hautes montagnes d'Auvergne.* — (Paris, Charles Sauvreur, 1648, in-4°, 20 pages.) » — Voir ci-avant lettre D du 13 déc. 1647, p. 98, et *éclaircissement*, p. 100.

Page 366, l. 17. — La « difficulté de M. de Fermat » est celle qui est posée dans le billet inséré ci-avant, p. 257, *éclaircissement*. Descartes, dans sa lettre du 18 décembre 1648, avait déjà indiqué la marche par laquelle il était arrivé à la solution, « en moins d'un demi-quart d'heure (p. 257, l. 17-18) ». Mais il avait demandé que Fermat ou Roberval complétassent ces indications sur un point essentiel.

Il semble que ce défi de Descartes ait été communiqué à Fermat, mais non pas la correspondance entre Carcavi et Descartes sur le même sujet. En 1649, Fermat tenait au reste, de son côté, encore secrète sa méthode, et lorsque, le 20 août 1650, il en envoya à Carcavi l'explication, contenue dans l'*Appendix* à son *Novus secundarum et ulterioris ordinis radicum in Analyticis usus* (*Œuvres de Fermat*, éd. Paul Tannery, I, 1891, p. 184-188), il écrivait à son correspondant (*Ib.*, II, 1894, p. 286) :

« Ce que ie crois avoir esté incogneu iusques a present, puisque M. Descartes, que ie nomme avec tout le respect qui est deu a la memoire d'un sy merueilleux homme, proposoit comme une difficulté insurmontable » la question suyvante :

Estans donnés quatre points & une courbe, en laquelle prenant un point a discretion, les droites menées de ce point aux quatre donnés fassent une  
 10 somme donnée, trouver une tangente à quelconque point donné de cette courbe.

« Ainsy que je puis faire voir par une de ses lettres. »

Or le problème qui est traité par Descartes dans la présente lettre à Carcavi, et qui reparait dans les lettres ci-après DLXIII et DLXV, revient précisément à celui qu'il avait posé dans la lettre (perdue) à Fermat.

On peut inférer de là avec quelque probabilité que Fermat reçut, par Carcavi, communication de la lettre de Descartes du 18 décembre 1648; qu'il écrivit à ce sujet à Descartes, sans lui donner pleine satisfaction, mais en lui montrant qu'il possédait réellement une méthode complète (d'ailleurs essentiellement différente de celle du philosophe). Descartes, pour éprouver cette méthode, aura écrit à Fermat en lui demandant de l'appliquer au problème ci-dessus énoncé; mais Fermat, peu désireux de recommencer à lutter avec ce redoutable adversaire, se sera excusé ou aura brisé là.

D'autre part, Carcavi (ou Auzout ?) aurait également communiqué la lettre du 18 décembre 1648 à Roberval, lequel avait déjà cherché sans doute à relever le défi lancé dans le billet de Fermat, et avait, semble-t-il, abordé la question en suivant une marche plus voisine de celle de Descartes, mais sans aller aussi loin que lui. Il avait cru cependant pouvoir se servir de l'intermédiaire de Carcavi pour faire connaître au philosophe que, s'il ne répondait pas expressément à la question posée dans la lettre précitée, il ne s'en considérait pas moins comme en possession d'une méthode de solution complète. Pour le mettre au pied du mur, Descartes lui demande l'application à un exemple déterminé, tout en montrant qu'il a lui-même effectué les calculs pour cette application.

Le résultat complet de ces calculs a été retrouvé dans les papiers de Descartes et publié, sous le n° IX, dans les *Excerpta ex MSS. R. Descartes*, à la suite des *R. Descartes Opuscula posthuma, physica et mathematica* (Amstérodami. Ex Typographia P. et S. Blaeu. MDCCI). Le développement, égal à zéro, y comprend 18 termes, dont 10 positifs et 8 négatifs; dans la présente lettre, Descartes donne seulement les termes négatifs, en les affectant du signe +, c'est-à-dire en les supposant passés dans le second membre de l'équation. De plus pour mieux masquer sa méthode, il a divisé tous les coefficients par 8. Par suite, pour répondre exactement à sa question, il fallait donner le développement suivant, comme représentant le premier membre de l'équation :

$$\frac{1}{8} a^8 + \frac{7}{2} a^6 b^2 + 5 a^4 b c + \frac{35}{4} a^4 b^2 + 5 a^2 b^3 c + \frac{9}{2} a^2 b^2 c^2 \\ + 83 a^2 b^2 c d + 2 a^2 b^3 c^2 + 116 a^2 b^2 c d e + 251 a^2 b^2 c^2 d^2.$$

Il est à peine utile d'ajouter que, dans ce développement, les lettres  $a, b, c, d, e$ , doivent être substituées les unes aux autres de toutes les manières possibles, en sorte qu'il y a en réalité 495 termes différents.

Roberval fut hors d'état de résoudre l'énigme; l'invention de Descartes consistait en fait, pour faire disparaître les radicaux dans l'égalité

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} = \sqrt{d} + \sqrt{e},$$

à former le produit des seize facteurs différents composés comme  $\sqrt[4]{a} + \sqrt[4]{b} + \sqrt[4]{c} + \sqrt[4]{d} + \sqrt[4]{e}$ , que l'on obtient, si l'on affecte de toutes les manières possibles des signes + et — les quatre derniers radicaux. Cette invention est un des plus remarquables exemples du génie mathématique du philosophe. Toutefois elle ne s'applique qu'aux radicaux du second degré, tandis que la méthode de Fermat (réduction au problème général d'élimination entre équations rationnelles) est applicable aux radicaux de degré quelconque.

Actuellement, grâce à un procédé de calcul dû à Cayley (*Cambridge and Dublin Mathematical Journal*, VIII, p. 97-101; 1853), la loi de formation des coefficients du développement de Descartes peut être considérée comme connue dans le cas où le nombre des radicaux est pair; si au contraire il est impair, cette loi reste à déterminer. (Voir *Intermédiaire des Mathématiciens*, II, 1895, p. 124, remarque de M. Gino Loria.)

## DLXIII.

## CARCAVI A DESCARTES.

Paris, 9 juillet 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 76, p. 439-442.

*Réponse à la lettre précédente, p. 365. Descartes répondra le 17 août, lettre DLXV ci-après.*

*Monsieur,*

*Si ie n'eusse esté absent de cette ville pendant vn mois & dauantage, ie n'aurois pas manqué de faire plustost réponse à la lettre que vous auez pris la peine de m'écrire du onzième du mois passé, & vous remercier de la faueur que vous me faites de me donner de vos nouvelles, & d'agrèer que ie vous écriue de temps en temps celles que ie croyray vous apporter dauantage de satisfaction. Si i'auois les mesmes habitudes & la mesme pratique pour les experiences que le feu bon Pere Mersenne, vous en*

receuriez le mesme contentement ; mais ie tafcheray de  
 suppléer à cela par la curiosité de ceux que ie sçauray  
 qui les font avec plus de soin & de diligence.

Celle que vous me demandez de M. Pascal le ieune est  
 imprimée il y a desia quelques mois<sup>a</sup>, & a esté faite fort 5  
 exactement sur vne haute montagne d'Auvergne, appelée le  
 Puys de Domme ; sa hauteur est d'environ 500 toises. On  
 fit, premierement, l'experience au Conuent des Reuerends  
 Peres Minimes de la ville de Clairmont, qui est \ presque  
 le plus bas lieu de la ville. L'on prit deux tuyaux de verre, 10  
 longs chacun de quatre pieds ; le vif-argent qui resta en  
 chacun d'eux, ioints l'un contre l'autre, se trouua à mesme  
 niueau, & il y en auoit, au deffus de la superficie du vais-  
 seau dans lequel on les ruida, la hauteur de vingt-six  
 pouces trois lignes & demie. Apres cela, on monta au haut 15  
 de la montagne qui est tout proche de la ville, plus haute,  
 ainsi que i'ay dit, d'environ 500 toises, où l'on trouua  
 qu'il ne restoit plus de vif-argent dans le tuyau que la  
 hauteur de vingt-trois pouces deux lignes. Et ainsi, entre  
 les hauteurs du vif-argent de ces deux experiences, il y eut 20  
 trois pouces vne ligne & demie de difference, ce qu'estant  
 reïteré diuerses fois se trouua tousiours de mesme. Et en-  
 core en descendant de la montagne, l'on fit l'experience  
 en vn lieu appelé la Fon de l'Arbre, bien plus haut que  
 les Minimes, mais aussi plus bas que le sommet de la 25  
 montagne, & la hauteur du vif-argent se trouua de  
 25 pouces.

Voila, Monsieur, en substance, ce que vous m'auiez de-  
 mandé, à quoy ie n'adioûteray pas grand-chose pour main-  
 tenant, a cause du peu de temps qu'il y a que ie suis ar- 30

a. Voir ci-avant, p. 366, l. 6, et p. 367 éclaircissement.

riué, qui ne m'a pas mesme donné le loisir de lire` deux  
 petits liures qu'on m'a enuoyez de Rome, & que ie fais  
 porter chez M. Picot, parce qu'il y en a vn qui parle avec  
 estime des Principes que vous auez fait imprimer, mais  
 5 qui ne les a pas, ce me semble, bien entendus. Et Mon-  
 sieur Picot s'est chargé de m'en écrire son aduis, pour le  
 luy faire tenir à Rome, où il y a vn Minime, nommé le  
 Pere Magnan, plus intelligent que le feu Pere Mersenne,  
 qui m'a fait esperer quelques obiections contre vos mesmes  
 10 Principes, ce que ie souhaitteroïs estre fait avec iugement,  
 & qui meritaſt vne réponse de vostre main\*.

Nous attendons bien-toſt vostre traité des Passions<sup>a</sup>, &  
 ce que Monsieur de Schooten a fait imprimer touchant  
 vostre Geometrie<sup>b</sup>. Icy il n'y a que la Philosophie demo-  
 15 critique de Monsieur Gassendi, qu'il a faite au ſuiet de la  
 vie d'Epicure<sup>c</sup>; vn ramas de Betinus, qu'il appelle Æra-  
 rium<sup>d</sup>, semblable à son Apiarium<sup>e</sup>; quelques traittez de

a. Voir ci-après lettre DLXXVII, du 27 novembre.

b. La traduction latine de Schooten, avec commentaiſes, achevée d'im-  
 primer en août, mais que Carcavi n'aura pas encore reçue en septembre.  
 lettres DLXV et DLXX ci-après (*Clers.*, III, 443 et 451).

c. Titre complet : *De vita, moribus et placitis Epicuri seu animadver-  
 siones in X librum Diogenis Laertii*. Et en appendice : *Syntagma philo-  
 sophiæ Epicuri cum refutationibus dogmatum quæ contra fidem christia-  
 nam ab eo asserta sunt, etc.* (Paris, 1649.)

d. *Ærarium Philosophiæ Mathematicæ*, in quo Elementa Philosophiæ  
 Geometricæ de Planis, Curuis et Solidis figuris applicata et ornata,  
 vsibus eximijs in omni Scientiarum et Artium genere, nouis Praxibus,  
 Paradoxis locis Aristotelicis et aliorum Philosophorum et Scriptorum,  
 Corollarijs, Scholijs, Eruditionibus, Moralitatibus, Demonstrationibus  
 nouis, facillimis et vniuersalissimis confirmata. (Bononiæ, typis Io. Bap-  
 tistæ Ferronij cum facultate superiorum, tom. I, II et III, fol., MDCXLVIII.)

e. *Apiaria uniuersæ philosophiæ mathematicæ*, in quibus paradoxa et  
 noua pleraquæ machinamenta ad vsus eximios traducta, et facillimis de-  
 monstrationibus confirmata, etc. Opus non modo Philosophis, Mathema-  
 ticcis, sed et Physicis, Anatomicis, Militaribus viris, Machinariæ, Musicæ,

feu Cavalieri<sup>a</sup>; & vne Deffense de la quadrature du Pere Gregorius à S. Vincentio, contre ce qu'en a remarqué le Pere Mersenne dans ses derniers ouurages<sup>b</sup>; lequel Pere Mersenne ayant laissé à Monsieur de Roberual le soin d'acheuer ce qu'il adioûtoit à l'impression de la Perspective du Pere Nicéron, ledit sieur de Roberual prendra cette occasion pour monstrier en peu de mots en quoy il croit qu'il s'est trompé. 5

Vous me permettez, s'il vous plait, de vous écrire ce qu'il m'a dit sur le sujet des asymmetries de Monsieur de Fermat<sup>c</sup>, sçavoir, que vous ne prenez pas, ou qu'il semble que vous ne vouliez pas prendre<sup>d</sup>, ce que ie vous ay mandé de luy sur ce sujet, & que sa solution porte sa demonstration avec soy, quelque nombre qu'il y ait de racines; & que ce que Monsieur de Fermat nomme  $\sqrt{ba}$ , il l'appelle b, & ainsi des autres, ne s'arrestant point dans la suite de l'operation, iusques à ce que l'équation subsiste sous b<sup>2</sup> ou ses degrez plus hauts par nombre pair, & qu'ainsi l'asymmetrie en est ostée. Voila tout ce qu'il m'a dit sur 10 15

Poeticæ, Agrariæ, Architecturæ, Mercaturæ professoribus, etc., vtilissimum... in duos Tomos distributum. Authore MARIO BETTINO BONONIENSI e Soc. Iesu, olim in publico Parmensi Gymnasio Philosophiæ Mathematicæ et Philosophiæ Moralis Lectore. (*Ib.*, t. I et II, fol., MDCXXXII). — Tomus tertius complectens Fucaria, et Auctaria Militaria, Stereometrica, Conica, et nouas alias iucundas Praxes ac Theorias in omni Mathematicarum Scientiarum genere (*Ib.*, MDCLV).

a. Bonav. Cavalieri mourut le 3 décembre 1647. Il s'agit ici de ses six *Exercitationes geometricæ*, imprimées à Bologne (Typis Jacobi Montii), en 1647, in-4°.

b. Cette *Deffense* est l'opuscule de Saraza, mentionné plus haut, p. 321, *éclaircissement*. La réimpression de la *Perspective* de Nicéron fut faite en 1652.

c. Voir ci-avant p. 366, l. 17. Il faut probablement lire, au lieu de  $\sqrt{ba}$ ,  $\sqrt{ba} - aa$  (Cf. ci-avant, p. 256, l. 17.)

d. Faut-il lire *comprendre* et, une ligne plus haut, *comprenez* ?

ce sujet, sur lequel ie crois que vous me ferez la faueur de me mander vostre methode avec sa demonstration, ainsi que ie vous en ay supplié par ma precedente.

Ledit Sieur m'a encore dit, sur ce que vous l'appellez  
 5 vostre ennemy, qu'il n'a iamais eu d'autre pensée que de vous honorer, & m'a prié de vous l'écrire formellement, comme ie feray cy-apres, pourueu que vous me fassiez la grace de le trouuer bon, & de croire que ie ne le fais pas pour luy plaire, mais par vn desir que i'ay de resta-  
 10 blir. si ie pouuois, la paix entre vous, qui a peut-estre esté troublée innocemment par le bon Pere Mersenne, qui prenoit parfois les choses vn peu trop cruément, & les écriuoit souuent plustost selon son genie que comme elles estoient en effet. Ledit sieur de Roberual m'a donc  
 15 dit que, si vous l'appellez vostre ennemy, parce qu'il vous a recherché en particulier pour vous dire quelque chose qui ne luy sembloit pas bien dans vostre Geometrie, dont il a esté obligé de donner des | demonstrations à ceux qui l'en pressoient, suiuant l'obligation de sa charge, il ne  
 20 peut éuiter d'estre vostre ennemy de cette sorte, mais que cette inimitié ne sera pas reciproque, car elle ne sera que dans la creance que vous en aurez, estant disposé par tout ailleurs à rendre ce qu'il doit à vostre merite & à vostre condition, ainsi qu'il vous a protesté de viue voix<sup>a</sup>. Or ce  
 25 qu'il trouue n'estre pas bien dans vostre Geometrie est :

1. Page 326<sup>b</sup>. Que le point C est par tous les angles que vous auez nommez, & que vous ne nommez point celuy où il ne peut estre; & que i' mais la question n'est impossible.

a. Voir ci-avant p. 201-202. Voir aussi t. IV, p. 363 et 526.

b. Page 326 de l'édition *princeps* (Leyde, Ian Maire, 1637). — Pages 398 et 399 de la présente édition.

2. Page 373<sup>a</sup>. Vous dites qu'il y a autant de racines vraies que les signes + & — se trouent de fois estre changez en vne équation, &c. Il y a demonstration du contraire en vne infinité de cas.

3. Pages 405, 406<sup>b</sup>. Touchant le cercle qui coupe 5  
vostre parabole ou plustost conchoïde parabolique, il y a  
vne faute & vne omiffion. La faute est en ce que vous  
souûtenez que le cercle peut couper cette conchoïde en  
six endroits, sans auoir égard à sa compagne qui est de  
l'autre part de la ligne DO, & que vous n'auiez pas re- 10  
presentée. Il y a demonstration qu'il ne la peut couper  
qu'en quatre endroits, de quelque façon qu'elle puisse estre  
faite. L'omiffion est en ce que vous ne vous seruez pas de  
sa compagne qui est absolument necessaire pour resoudre  
les équations qui ont six racines vraies; & que cette omif- 15  
sion deuiet bien plus considerable, en ce que, pour six  
racines vraies, vous faites tomber vos perpendiculaires  
CG, NR, QO, &c., sur la ligne DO, & cependant  
elle y est absolument inutile, & il se faut seruir d'une  
autre, comme, dans la parabole ordinaire, qui la voudroit 20  
faire seruir à vne équation cubique, ou quarré-quar-  
rée<sup>c</sup>, affectée sous tous les degrez, accompagnant cette  
parabole d'un cercle, comme vous faites tres-elegamment,  
il ne faut pas se seruir de l'axe. Excusez, s'il vous plaist,  
ma liberté qui ne part que d'un cœur sincere & de 25

Page 371, l. 11. — Le P. Maignan, Minime, qui enseigna la philosophie à Toulouse, puis à Rome, et avait déjà écrit à Mersenne, de Paris, le 17 juillet 1648 :

« ...Par mes principes physiques, i'ay trouvé geometriquement la pro-

a. Page 446 de la présente édition.

b. Pages 478 et 479 (fig. p. 477).

c. Clers. : quarrée (au lieu de quarré-quarrée).

» portion des refractions, qui est la mesme que celle de M. des Cartes, et  
 » de Hobes dans vostre 2 tome de *Physico-mathem.* »

« Ils m'excuseront, si ie monstre que leurs principes de ce mouvement  
 » *propagatus a lucido intumescete et detumescete* sont faux, et que, *iis*  
 » *etiam admissis, impossibile est ut fiant refractiones sicut fieri constat.*  
 » Ayant trouué la proportion des refractions, et la refraction du cristal,  
 » ie trouue l'hyperbole et l'ellipse qu'il faut pour le telescope, et donne  
 » une machine, laquelle fera tout aussi exactement la forme hyperbo-  
 » lique et elliptique, comme la spherique... » (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6284,*  
*512 [249].*)

Voici deux documents curieux, relatifs à Maignan, tirés d'une lettre de  
 Dom Anthoine Vinot, Bénédictin, à Clersevier, « de Chartres, ce 24 may  
 » 1660 » :

« ... Je m'estonne encore dauantage de ce que le P. Theophile a ou-  
 » blié, dans son *Exuuiæ*, vn Ph(ilosophe) Illustre, qu'il n'a pu ne pas  
 » connoistre, puisqu'ils se sont rencontrez plus d'une fois a Rome et a  
 » Toloze. Ce Philosophe mathematicien s'appelle Emmanuel Magnan,  
 » de l'ordre des Minimes, qui enseigne maintenant la Theologie a Rome,  
 » au Couuent de la Trinité du Mont. C'est ce Religieux au nom duquel  
 » le P. Mersenne propose quantité de questions dans diuerses lettres  
 » contenues au second volume des Lettres de M<sup>r</sup> Desc., que vous don-  
 » nastes au public l'autre année. Ce bon Pere fist imprimer a Toloze,  
 » l'an 1653, avec approbation des docteurs et des superieurs de son  
 » ordre, vn cours entier de Philosophie, sous ce titre qu'il remplit assez  
 » bien : *Cursus Philosophicus concinnatus ex notissimis cuique principiis,*  
 » *ac presertim quoad res Physicas instauratus, ex lege naturæ sensatis*  
 » *experimentis comprobata.* Et il a enseigné toutes les propositions de ce  
 » cours dans Rome, en presence de tout ce qu'il (y) auoit d'Illustres dans  
 » cette grande ville capitale de la Religion et nommement du Cardinal  
 » Spada qu'il appelle son Mecenat. Dans ce cours il rejette absolument  
 » toutes les formes substantielles, les accidens et les modes separez,  
 » par des raisons conuaincantes. » (*Bibl. de Chartres, 3 G, 366, p. 664-*  
*665.*)

« ... Et pour dire encore vn mot en passant du Pere Minime, qui estoit  
 » autrefois amy intime des feu Peres Mersenne et Nicéron, il loue fort  
 » M<sup>r</sup> Desc. en plusieurs endroits et il a emprunté de luy, sans le nommer,  
 » ce qu'il a de plus beau et de plus fort ; mais il ne laisse pas de le refuter  
 » en trois choses principalement, qui sont l'Explication des proprieté de  
 » l'Ayman, de la pesanteur, et du retour ou restablissement des corps qui  
 » font ressort. Ie vous ay desja dit qu'il nie tout a plat les accidens,  
 » formes substantielles et autres telles racailles de petits estres ; mais,  
 » d'un autre costé, il admet le vuide, grand et petit, la penetration et redu-  
 » plication des corps ; il donne des pensées et perceptions aux animaux,  
 » bien qu'il dise expressement que l'ame qui les informe n'est rien autre

» chose que les plus pures parties du sang qu'on nomme Esprits. Il ex-  
 » plique les attrait magnetiques et electriques par cet intelligible (*inin-*  
 » *telligible* ?) terme de sympathie; les mouvemens des Corps par des  
 » principes *ab intrinseco* et les mouuemens de l'ange et l'ame raisonnable  
 » par l'exercice de certaines extensions virtuelles ou plutost imaginaires.  
 » Enfin il a encore quantité d'autres bagatelles, qu'on pourroit appeller  
 » *veræ Philosophiæ dekonestamenta*, tant il est vray ce que je dis souuent  
 » que *soli Cartesio datum ex omni parte sapere*, les autres n'estant Philo-  
 » sophes que par partie et ausquels on pourroit appliquer cette parole  
 » que St Paul attribue a tous les voyageurs, *ex parte cognoscunt, ex parte*  
 » *prophetant.* » (*Ib.*, p. 688-689.)

## DLXIV.

## MORUS A DESCARTES.

[Cambridge, 23 juillet 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 70, p. 296-302.

*La date est donnée par la réponse de Descartes, lettre DLXVI  
 ci-après. Morus répond ici à la lettre DLIV du 15 avril, p. 340.  
 Voir le prolégomène, p. 235, et l'éclaircissement, p. 246.*

*Illustrissimo Viro, Principique Philosopho,  
 Renato Descartes,  
 Henricus Morus.*

*Vix me abstinebam (Vir clarissime) quin ab acceptis  
 tuis litteris continuò ad te rescriberem, quamuis pro- 5  
 fecto id à me factum fuerit inciuius, quippe quod satis  
 ex iisdem intelligerem te per septimanas benè multas | ne-  
 gotijs fore districlissimum. Quin & mihi ipsi tunc tem-  
 poris à patris obitu acciderunt multa, quæ me alio auoca-  
 runt, impediueruntque adeo, vt quod voluisssem maximè, 10  
 præstare haud commodè potuisssem. Iam verò ad te tua-  
 que reuersus satisque nactus otij rescribo, gratiasque ago*

*maximas, quòd quærendi de tuis scriptis quod lubet obijciendique, plenum mihi ius tam liberè benignèque concesseris.*

*Cæterùm, ne abuti videar hâc summâ humanitate tuâ ad prolixiores altercationes (nam hæcenus eo in loco Philosophiæ versati sumus, qui λογισμολογίας lubricisque subtilitatibus opportunior extitit, in confinijs utique Physices, Metaphysicæ & Logicæ), ad ea propero, quæ certum magis firmumque iudicium capiunt.*

*Obiter tantùm notabo, atque primò ad Responzionem ad Instantias primas<sup>a</sup>. Quantum ad Angelos animasque separatas, si immediatè suas inuicem deprehendant essentias, id non dici posse sensum propriè, si ipsos fingas penitùs incorporeos. Me verò lubentem cum Platonicis, antiquis Patribus, magisque fermè omnibus, & animas & genios omnes tam bonos quàm malos, planè corporeos agnoscere, ac proindè sensum habere propriè dictum, i. e. mediante corpore quo induuntur exortum. Et profecò, cùm nihil non magnum de tuo ingenio mihi pollicear, perquàm gratissimum esset, si coniecturas tuas, quas credo pro eâ quâ polles sagacitate ac acumine fore ingeniosissimas, mecum breuiter communices super hâc re. Nam, quòd quidam magnificè se efferunt in non admittendo substantias vllas quas vocant separatas, vt dæmonas, Angelos, animasque post mortem superflites, & maximoperè hîc sibi applaudunt, quasi re<sup>b</sup> benè gestâ, & tanquam eo ipso longè sapientiores euassissent cæteris mortalibus, id ego non huius æstimo. Nam, quod sæpiùs obseruauî, hi sunt vt plurimùm, aut taurini sanguinis homines, per-*

a. Voir ci-avant, p. 341, l. 5.

b. Clers. : ac.

ditèque melancholici, aut immane quantum sensibus & voluptatibus dediti, Athei denique, saltem si permetteret Religio, quâ solâ superstitione freti Deum esse agnoscunt. Me vero non pudet palàm profiteri, me, vel semoto omni Religionis imperio, meâ sponte agnoscere, genios esse atque Deum, nec ullum alium tamen me posse admittere, nisi qualem optimus quisque ac sapientissimus exoptaret, si deesset, existerè. Vnde semper suspicatus sum, profligatissimæ improbitatis summæque stupiditatis triumphum esse Atheismum; Atheorumque gloriationem perindè esse, ac si stultissimus populus de sapientissimi benignissimique principis cæde ouarent inter se & gratularentur. Sed nescio quo impetu huc excursus est<sup>a</sup>. Redeo.

Secundo, quod ad demonstrationem illam tuam attinet, quâ concludis omnem substantiam extensam esse tangibilem & impenetrabilem<sup>b</sup>, videor mihi hæc posse regerere. In aliquâ scilicet substantiâ extensâ partes extra partes esse posse, sine ullâ ἀντιρροπία, seu mutuâ resistentiâ, atque hinc perit propriè dicta tangibilitas. Deinde extensionem simul cum substantiâ in reliquam replicari extensionem & substantiam, nec deperdi magis quàm illam substantiæ partem quæ retrahitur in alteram, atque hinc cadit illa impenetrabilitas. Quæ profiteor me clarè & distinctè animo concipere. Quòd autem aliquod reale claudi possit (sine ullâ sui diminutione) minoribus maioribusque terminis, constat in motu, ex tuis ipsius principijs. Nam idem numero motus nunc maius nunc minus subiectum occupat, iuxta tuam etiam sententiam. Ego verò pari facilitate & perspicuitate concipio dari posse substantiam,

a. est] de Clers.

b. Page 341, l. 25.

*quæ sine vllâ suâ imminutione dilatari & contrahi possit, siue per se id fiat, siue aliundè.*

*Postremò igitur, & demiror equidem, quòd ne in intellectu tuo cadere possit, quòd aut mens humana aut*  
 5 *Angelus hoc fermè modo sint extensi, quasi implicaret contradictionem. Cùm ego potiùs putarem implicare contradictionem, quòd potentia mentis sit extensa, cùm mens ipsa non sit extensa vllò modo. Cùm enim potentia mentis sit modus mentis intrinsecus, non est extra mentem ipsam,*  
 10 *vt patet. Et consimilis ratio est de Deo; vnde me consimilis ferit admiratio, quòd in Responsione ad penultimas Instantias<sup>a</sup> concedis eum vbique esse ratione potentiæ, non ratione essentiæ; quasi potentia diuina, quæ Dei modus est, extra Deum esset sita, cùm modus realis quilibet intimè semper insit rei cuius est modus. Vnde necesse est*  
 15 *Deum esse vbique, si potentia eius vbique sit.*

*Neque suspicari possum per potentiam Dei intelligere te velle, effectum in materiam transmissum. Quòd si hoc intelligas, non video tamen quin eodem res recidat. Nam*  
 20 *hic effectus non transmittitur nisi <per> potentiam diuinam, quæ attingit materiam suscipientem, hoc est, modo aliquo reali vnitur cum eâ, ac proindè extenditur; nec tamen intereà separatur ab ipsâ diuinâ essentiâ. Videtur enim, vt dixi, conspicua contradictio. Sed hisce statui non*  
 25 *immorandum.*

*Ad Quæstiones transvolo, postquam monuerim, quàm contristat animum continuationis tuæ Philosophiæ desperationis. Sed æquè refocillat tamen certa spes Tractatûs illius desideratissimi, quem hæc æstas parturit; citò &*  
 30 *fæliciter in lucem prodeat, exopto.*

a. Ci-avant, p. 343, l. 14.

Ad Responf.  
Quæſtiones.

*Ad primam & ſecundam<sup>a</sup>, respondes ſanè conſtanter & conuenienter tuis principijs. quod à quolibet, niſi ſententia vicerit melior, & expecto, & laudo.*

*Ad tertiam<sup>b</sup>, ex nauigiolo illo tuo has mihi comparauit merces : 1, In motu eſſe mutuuum eorum quæ moueri dicuntur renixum. 2, Quietem eſſe actionem, nempe renixum quendam, ſiue reſiſtentiam. 3, Moueri duo corpora, eſſe immediatè ſeparari. 4, Immediatam illam ſeparationem eſſe motum illum, ſiue translationem, præciſè ſumptum.*

*Cùm verò duo corpora ſe expediunt à ſe inuicem, niſi vim in utroque expeditricem & avulſoriam adieceris notioni translationis ſeu motûs, motus hic erit extrinſecus tantùm reſpectus, aut aliquid fortàſſe leuius. Separari enim, vel ſignificat, ſuperficies corporum quæ ſe modò | mutuò tangebant diſtare à ſe inuicem (diſtantia autem corporum extrinſecus tantùm eſt reſpectus); vel ſignificat non tangere quæ modò tangebant, quæ priuatio duntaxat eſt, vel negatio. Certè de ſententiâ tuâ hâc in re non ſatis clarè mihi conſtat.*

*Ego verò, ſi mihi ipſi permetterer, iudicaret motum eſſe vim illam vel actionem, quâ ſe à ſe inuicem mutuò expediunt corpora quæ dicis moueri; immediatam autem illam ſeparationem eorundem eſſe effectum dicti motûs, quamuis ſit vel nudus duntaxat reſpectus, vel priuatio. Sed aliter tibi viſum eſt philoſophari in explicatione definitionis motûs, Art. 25 Part. 2, vbi equidem mentem tuam non plenè capio<sup>c</sup>.*

*Ad reliquas Quæſtiones omnes quas propoſui, respon-*

a. Ci-avant, p. 345, l. 9 et 17.

b. Page 345, l. 22.

c. *Principia Philoſophiæ*, p. 46.

*disti perspicuè & appositè. Sed ad pleniorè intelligentiam eorum quæ ad sextam accumulau<sup>a</sup>, expecto dum prodeat exoptatissimus tuus libellus de Affectibus.*

*Cæterùm, quantum ad verba illa mea vltima : An vlla res, &c.<sup>b</sup>, parturibat profecto mihi mens euanidam aliquam subtilitatem, quæ iam effugit, nec meâ interest reuocare.*

*Hoc tantùm quæram denuò : Vtrùm materia sibi liberè permiffa, id est nullum aliundè impulsum suscipiens, moueretur an quiesceret? Si mouetur à se naturaliter, cum materia sit homogènea, & eapropter motus vbique esset æqualis, sequitur quòd tota materia, simul ac fuerit, disijceretur in partes tam infinitè exiles, vt nihil vllò modo vltèriùs abradi possèt ab vllâ particulâ. Quicquid enim abradendum imaginaris, iam dissectum est ac dissolutum, ob intimam vim motûs per vniuersam materiam peruadentis, vel, si malles, insiti. Nec partium aliæ alijs magis mutuò adhærescent, aliòue cursum flectent, quàm aliæ, cum sint omnes prorsus consimiles iuxta quamlibet rationem imaginabilem.*

*Nulla enim figuræ asperitas, vel angulositas, fingi potest, quæ non iam contusa sit ad vltimum quod motus poterit præstare. Nec vlla motûs inæqualitas in vllis particulis ponenda est, cum materia supponatur perfectè homogènea. Si naturaliter igitur moueretur materia, nec sol, nec cælum, nec terra esset, nec vortices vlli, nec heterogeneum quicquam, siue sensibile siue imaginabile, in rerum naturâ. Ideoque periret tuum condendi cælos, terrasque, cæteraque sensibilia, mirificum artificium.*

a. Ci-avant, p. 347, l. 17.

b. Page 348, l. 18.

Quòd si materiam quiescere dicis ex se. nisi aliundè mouetur, quòdque hæc quies sit positivum quid, vim inde materia æternùm pateretur, & affectio naturalis destrueretur in perpetuum, vt contraria dominaretur ; quod videtur duriusculum. Nec tamen tutius forsitan esset quietem statuere motus priuationem, siue negationem ; caderet enim omnis resistendi actio in materià quiescente, quam tamen agnoscis ; quamvis & id ipsum intellectui meo nonnihil negotij faceffat. Dum enim quietem actionem statuis materiæ, motum etiam eandem esse statuas necesse est ; siquidem materia non agit nisi mouendo, aut saltem conando motum. Malè profecto me habent isti scrupuli, quos quamprimùm eximere mihi poteris. obsecro vt eximas.

Quinetiam adeo superstiosè hæc prima principia pensito, vt noua iam mihi ingeratur difficultas de naturâ motus. Cùm scilicet motus corporis modus sit, vt figura, situs partium &c., qui fieri possset, vt transeat ab vno corpore in aliud, magis quàm alij modi corporei ? Et vniuersim imaginatio mea non capit, qui possit fieri, vt quietam, quod extra subiectum esse non potest (cuiusmodi sunt modi omnes), in aliud migret subiectum. Deinde quæram : cùm vnum corpus in aliud minus, sed quiescens, impingit, secumque defert, annon quies quiescentis corporis similiter transmigrat in deferens, æquè ac motus mouentis in quiescens ? Videtur enim quies res adeò otiosa ac pigra, vt<sup>a</sup> tædeat itineris ; cùm tamen æquè realis sit ac motus, ratio cogit eam transire.

Postremò, obstupesco planè, dum considero, quòd tam leuicula ac vilis res ac motus, solubilis etiam à subiecto

a. Edit. lat. : eam ajouté avant tædeat.

& transmigrabilis, adeoque debilis ac euanidæ naturæ vt  
 periret protinus, nisi sustentaretur à subiecto, tam po-  
 tenter tamen contorqueret subiectum, & hac vel illac tam  
 fortiter impelleret. Equidem pronior sum in hanc senten-  
 5 tiam, quòd nullus prorsum sit motuum transitus; sed quod  
 ex impulsu vnus corporis aliud corpus in motum quasi  
 expergiscatur, vt anima in cogitationem ex hâc vel illâ  
 occasione; quòdque corpus non tam suscipiat motum,  
 quàm se in motum exerat, à corpore alio commonefa-  
 10 ctum; & quod paulò antè dixi, eodem modo se habere  
 motum ad corpus, ac cogitatio se habet ad mentem, ni-  
 mirùm neutrum recipi, sed oriri vtrosque ex subiecto in  
 quo inueniuntur. Atque omne hoc quod corpus dicitur,  
 stupidè & temulentè esse viuum, vtpote quod vltimam in-  
 15 simamque diuinæ essentiæ, quam perfectissimam vitam  
 autumo, vmbra esse statuo ac idolum, veruntamen sensu  
 ac animaduersione destitutam.

Cæterùm, transitus ille tuus motuum à subiecto in sub-  
 iectum, idque à maiori in minus, & vicissim, vt supra mo-  
 20 nui, optimè repræsentat naturam meorum Spirituum ex-  
 tensorum, qui contrahere se possunt, & rursus expandere;  
 penetrare facillimè materiam & non implere; agitare  
 quouis modo ac mouere, & tamen siné machinis vllis &  
 vncorum nexu.

Ici s'arrête la partie de la lettre de More, à laquelle répondra Des-  
 cartes (lettre DLXVI ci-après). Le reste fut bien envoyé au philosophe et  
 lui parvint; mais il n'y put répondre. Nous ne donnerons donc la suite de  
 cette troisième lettre de More, ainsi que la quatrième, du 21 octobre 1649,  
 qu'à titre de document, et non plus comme une pièce nécessaire à l'in-  
 telligence de la correspondance du philosophe. En voici le texte, d'après  
 Clerselier, t. I, p. 302-311 :

« Verùm diutiùs in hoc loco hæsi quàm putaram : sed ad institutum

» propero, hoc est ad nouas quæstiones proponendas, super singulis illis  
 » articulis Principiorum tuæ Philosophiæ, quorum vim nondùm satis  
 » intelligo. »

« *Ad Partis primæ Artic. 8 : Perspicuè videmus, etc.* »

« Nec perspicuè videmus extensionem, figuram, et motum localem, ad  
 » naturam nostram pertinere: nec videmus perspicuè non pertinere. Vti-  
 » nam hic breuiter demonstres nullum corpus posse cogitare! »

« *Ad Artic. 37.* »

« Annon maior perfectio est id solum velle posse hominem quod sibi  
 » optimum esset, quàm posse etiam contrarium, cùm melius sit semper  
 » fælicem esse, quàm vel summis aliquando efferri laudibus, vel etiam  
 » semper? »

« *Ad Artic. 54.* »

« Hic rursùs repeto, quod oportebat demonstrare, nihil extensum cogi-  
 » tare, aut, quod videbitur facilius, nullum corpus posse cogitare. Est  
 » enim dignum ingenio tuo argumentum. »

« *Ad Artic. 60.* »

« Quamuis mens possit contemplari seipsam vt rem cogitantem, ex-  
 » clusà omni corporeà extensione in hoc conceptu, non tamen euincit  
 » quicquam aliud, nisi quòd mens possit esse corporea vel incorporea,  
 » non quòd sit de facto incorporea. Iterum igitur rogandus es, vt demons-  
 » tres, ex aliquibus operationibus mentis humanæ, quæ corporeæ naturæ  
 » competere non possunt, hanc mentem nostram esse incorpoream. »

« *Ad Partis secundæ Artic. 25 : Non vim vel actionem quæ transfert,*  
 » *vt ostendam illum semper esse in mobili, etc.* »

« Annon igitur vis ipsa, atque actio motûs, est in re motâ? »

« *Ad Artic. 26.* »

« Estne igitur in quiescentibus perpetua quædam vis statoria, vel  
 » actio sistendi se, et corroborandi contra impetus omnes, quibus partes  
 » eorum diuelli possint et disijci, vel totum corpus aliò abripi et trans-  
 » ferri? Adeo vt quies rectè definiri possit, vis quædam vel actio interna  
 » corporis, quæ corporis partes arcè constringuntur ad se inuicem et  
 » comprimuntur, adeòque à diuisione vel dimotione, per impulsum  
 » alieni corporis, defenduntur? Hinc enim illud consurgeret, quod à meo  
 » intellectu minimè alienum est: Materiam vtique vitam esse quandam  
 » obscuram (vtpote quam vltimam Dei vmbra existimo), nec in solâ  
 » extensione partium consistere, sed in aliquali semper actione, hoc est,  
 » vel in quiete vel in motu, quorum vtrumque reuerà actionem esse ipse  
 » concedis. »

| « *Ad Artic. 30.* »

« Hic articulus videtur continere demonstrationem evidentissimam,  
» quòd translatio siue motus localis (nisi extrinsecus sit corporum res-  
» pectus duntaxat) non sit reciprocus vlllo modo. »

« *Ad Artic. 36.* »

« Quæro : Annon mens humana, dum spiritus accendit, attentius diu-  
» tiùsque cogitando, corpusque insuper ipsum calefacit, motum auget  
» vniuersi ? »

« *Ad Artic. 55.* »

« Nunquid igitur cubus perfectè durus, perfectéque planus, motus su-  
» per mensâ, puta perfectè durâ perfectéque planâ, eo ipso instanti quo  
» à motu sistitur, æquè firmiter coalescit cum mensâ, ac cubi vel mensæ  
» partes cum seipsis? An manet diuisus à mensâ semper, an ad tempus  
» saltem, post quietem? Nulla enim est compressura cubi in mensam,  
» cùm hunc motum tanquam in vacuo factum imaginemur, super men-  
» sam extra mundi parietes, si fieri posset, sitam, ac proindè vbi nullus  
» locus est grauitati vel leuitati; motumque sisti ex eâ parte ad quam  
» tendit cubus. Videntur igitur ex lege naturæ, cùm iam diuisa sint cubus  
» et mensa, et nulla actio realis detur quâ coniungantur, mansura semper  
» actu diuisa. »

« *Ad Artic. 56 et 57.* »

« Non video qui sit opus, vt tam amplos particularum gyros ac lusus  
» circa corpus B describas. Videtur enim satis, si putemus singulas aquæ  
» particulas simili impetu moueri à materiâ subtili, et æquales esse par-  
» ticularum magnitudines. Hinc enim, cùm B à quolibet latere breuis-  
» simis gyris vel semigyris, vel aliâ quâcumque ratione motûs proximè  
» adiacentium particularum, contunditur, necessariò quiescet, nec in  
» vnam partem magis quàm in aliam promouebitur. »

« *Ad Artic. 57, lineam 19 : Nec incedent per lineas t.m rectas, etc.* »

« Quid? quòd iam ad circùlarem magis accedunt, cùm antea oualem  
» magis | referebant figuram? Non plenè capio. »

« *Ad Artic. 60 : Sed ipsas*

« *quatenus celerius aguntur in quaslibet alias partes ferri.* »

« Possuntne igitur celeritas motûs et eiusdem determinatio diuor-  
» tium pati? Perindè enim videtur, ac si fingamus viatorem currentem  
» cursum quidem dirigere Londinum versus, sed celeritatem cursûs nihi-  
» lominus ferri Cantabrigiam versus vel Oxonium. Subtilitas quam neu-  
» tra Vniuersitas capiet, nisi forte intelligas per *ferri*, motum moliri, vel  
» niti vt aliquorsum fiat motus. »

« *Ad Partis Tertiæ Artic. 16.* »

« Annon iuxta Ptolemaicam hypothesin Veneris lumen, ad modum  
» Lunæ, nunc decresceret, nunc cresceret, quamvis non tam ampliter<sup>a</sup>? »

« *Ad Artic. 35.* »

« Quî fit vt Planetæ omnes in eodem non circumgyrentur plano (vide-  
» licet in plano Eclipticæ), maculæque adeò solares, aut saltem in planis  
» Eclipticæ parallelis, ipsaque Luna, aut in Æquatore aut in plano  
» Æquatori parallelo, cùm a nullâ internâ vi dirigantur, sed externo tan-  
» tùm ferantur impetu? »

« *Ad Artic. 36, 37.* »

« Vellem etiam mihi subindices rationem Apheliorum et Perihelio-  
» rum Planetarum, et quam ob causam locum subindè mutant singula,  
» tum maximè cùm in eodem sint vortice omnia? cur non iisdem in locis  
» inueniuntur Planetarum omnium Primariorum Aphelia et Perihelia?  
» Præcessio etiam Æquinociorum, quomodo ex tuis oriatur principijs?  
» Hic enim tu veras et naturales horum Phænomenon causas explicare  
» poteris, cùm alij fictitias tantùm exponant Hypotheses. »

« *Ad Artic. 55: Quæ in orbem aguntur.* »

« Sed quomodo primùm inceperunt tam immensa materiæ spatia in  
» gyros conuolui, vorticesque fieri? »

« *Ad Artic. 57: | Eius partem quæ à funda impeditur, etc.* »

« Videtur perceptu difficilium, quod lapis A impediatur à motu in D,  
» cùm nec de facto illuc vnquam feratur, nec si impedimentum tollere-  
» tur, illuc naturaliter pergeret. Pergeret enim omnino versus C. »

« *Ad Artic. 59.* »

« Nouam vim motûs acquiri, et tamen conatum renouari hic dicis.  
» Nescio quàm benè cohærent<sup>b</sup>. Nam si noua vis acquiritur et superad-  
» ditur, non est renouatio motûs, sed augmentatio. Quòd si globulus A  
» mouendo motum auget, in eodem puncto baculi existens<sup>c</sup>, cur non sem-  
» per motus seipsum mouendo accendit et auget? Hoc autem modo iam  
» pridem omnia in flammam abiissent. »

« *Ad Artic. 62.* »

« Hic quæro, cùm conatus globulorum, in quo lux et lumen consistit,

a. Non tam ampliter] non eisdem numeris et legibus. (*Edit. lat.*)

b. Cohærent] ea cohæreant. (*Edit. lat.*)

c. *Après existens]* (nam vorticis globulos hoc exemplum respicit). (*Edit. lat.*)

» fiat per integram vorticis amplitudinem, ita vt basis trianguli BFD  
 » multò maior esse possit quàm DB, et ab vtrinq<sup>a</sup> productæ diametri  
 » DB, decies puta vel centies maioris factæ, extremitatibus, globuli obli-  
 » quo conatu in cuspidem aliquam ad F, oculum cuiuslibet intuentis,  
 » reprimantur; cur lux, puta solis, non maior videtur, quàm quæ sit intra  
 » circulum DCB? »

« *Ad Artic. 72.* »

« Non penitùs hoc artificium contorquendi materiam primi elementi  
 » in spirales siue cochleares formas intelligo; præsertim in locis ab axe  
 » paulo remotioribus. Nisi hoc fiat, non tam quòd globuli torqueantur  
 » circa particulas primi elementi, quàm quòd ipsum primum elementum,  
 » ab ipsis fortasse globulis leuiter in gyrationem determinatum, se ipsum  
 » inter triangularia illa spatia contorqueat, lineasque spirales in se de-  
 » scribat. Oro te vt hic mentem pleniùs explices. Sed et alia subinde hic  
 » oritur dubitatio. Cum particulæ hæ contortæ constant ex minutissimis  
 » particulis et rapidissimè agitatis, quomodo illæ minutissimæ particulæ  
 » in vllam formam vel magnitudinem maiorem coalescant, præsertim  
 » cùm in formandis hisce particulis striatis di<sup>l</sup>stortio illa sit. motùsque  
 » obliquitas? »

« *Ad Artic. 82 : Tam supremi quàm infimi, etc.* »

« Prodigij instar mihi videtur rapidus hic globulorum supremorum  
 » cursus, præsertim si cum mediorum comparetur, et qui causas quas  
 » in subsequenti articulo profers, longè excedat. Si quid vltèriùs adinuc-  
 » nire possis, quo mollius hoc dogma reddatur, gratum profectò esset  
 » audire. »

« *Ad Artic. 84 : Cur cometarum caudæ, etc.* »

« Primam quamque impatienter tibi obtrudo occasionem explicandi  
 » quodlibet : rogo vt hanc rem etiam hoc in loco breuiter expēdias. »

« *Ad Artic. 108 : Per partes*

» *vicinas Eclipticæ QH in cælum abire coguntur.* »

« Qui fit vt non omnes ferè illuc abeant, potiùs quàm à polo ad polum  
 » migrando vorticem, quem vocas, componant? »

« *Ad Artic. 121 : A varijs causis assiduè potest mutari, etc.* »

« A quibus? »

« *Ad Artic. 129, lin. 15 : Non priùs < ibi > apparere quàm, etc.* »

« Cur circumfluxus illius materiæ, cùm sit adeo transparentis, impedit  
 » Cometam ne videatur? Circumfluens enim materia Iouem Planetam

a. Vtrinq<sup>e</sup>] vtrisque. (*Edit. lat.*)

» non abdit ab oculis nostris. Et cur necesse est vt, non nisi obuolutus  
» materiâ relictî vorticis, Cometa indè egrediatur? »

« *Ad Artic. 130, lin. 21 : Minuitur quidem, etc.* »

« Cur non deletur penitùs, si vortex A E I O fortiùs vel æquè for-  
» titer vrget vicinos vortices, quàm ille ab ipsis vrgetur? »

« *Ad Artic. 149 : Breui accedet ad A, etc.* »

« Cur non ad F vsque pergit, impingitque in ipsam terram? »

« *Ib. : Quia sic à rectâ lineâ<sup>a</sup> minus deflectet.* »

« Non mihi constat lineam NA, continuatam cum AB, lineam magis  
» rectam constituere, quàm eandem NA cum AD continuatam : sed cùm  
» Luna à centro S recedat, ad modum globulorum | cælestium, magis  
» naturaliter videtur consurgere versus B, quàm versus D descendere. »

« *Ad Partis Quartæ Artic. 22 : Nec Terra proprio motu cieatur, etc.* »

« Non video quid refert vnde sit motus ille circularis, modò sit in  
» Terrâ; nec deprehendo quin illi celerrimi gyri Telluris imposita omnia  
» rejicerent versus cælos, quamuis motus non esset proprius, sed ab in-  
» ternâ materiâ cælesti profectus, nisi agitatio circumiacentis ætheris,  
» quam supponis multo celeriore, fatum illud præqueret. Nec videtur  
» Terra habere rationem corporis quiescentis, quoad conatùm partium  
» recedendi à centro (videtur enim illud necessarium in omni corpore cir-  
» culariter moto); sed quòd simul circumuoluitur cum ambiente æthere,  
» nec separantur superficies, hâc forsân ratione dicatur Terra quiescere.  
» Hæc autem dico vt ex te intelligam, annon ratio, quòd partes Terræ  
» non dissiliant, ad solam celeritatem motûs particularum ætheris refe-  
» renda sit. »

« *Ad Artic. 25 : Propter suarum particularum motum inest leuitas.* »

« Quid igitur existimas de frigido et candenti ferro? Vtrum præpon-  
» derat? Prætereà, quomodo moles aquæ leuior fit ob motum partium,  
» cùm motus harum partium tandem à globulis determinatur deorsùm?  
» Hinc enim videtur magis accelerari descensus corporis, vnde maior  
» æstimabitur grauitas. Atque hoc modo aqua auro præponderabit. »

« *Ad Artic. 27 : Nisi forte aliqua exterior causa, etc.* »

« Quænam sint illæ causæ, paucis obsecro vt innuas. »

« *Ad Artic. 133 : Axi parallelas.* »

« Parallelismi mentio hîc me monet de difficultatibus quibusdam fere

a. A lineâ rectâ *Desc. (Principia, p. 185, l. 3-4.)*

» inextricabilibus. Primò, cur tui vortices non fiant in modum columnæ,  
 » seu cylindri, potiùs quàm ellipsis, cùm quodlibet punctum axis sit qua-  
 » si centrum à quo materia cælestis recedat, et, quantum video, æquali  
 » prorsus impetu? Deinde, primum elementum | (cum vbique ab axe  
 » oporteat globulos æquali vi recedere) cur non æqualiter per axem totum  
 » in cylindri formam productum iacet, sed in sphæricam figuram con-  
 » gestum ad medium ferè axis relegatur? Nam occursus huius elementi  
 » primi ab utroque polo vorticis nihil impedit quominus totus axis pro-  
 » ductâ flammâ luceret. Cùm enim vbique cuiuslibet axis æquali vi rece-  
 » dant globuli, faciliùs præterlabentur se inuicem, rectâque pergunt ad  
 » oppositos polos materiæ subtilissimæ irruentia fluentia, quàm excaua-  
 » bunt, vel distudent sibi, in aliquâ axis parte, spatium maius quàm  
 » præsens et æquabilis vorticis circumuolutio lubens admitteret, vel  
 » sponte suâ offerret. Tertiò denique, cùm globuli cælestes circa axem  
 » vorticis ferantur *παράλληλως* et axi et sibi inuicem, nec parallelismum  
 » perdant, dum locum aliquatenus inter seipsos mutant, impossibile vide-  
 » tur vt vlla omninò fiat particularum striatarum intortio, nisi ipsæ par-  
 » ticulæ striatæ in triangularibus illis spatijs circa proprios axes circum-  
 » rotentur, quod quàm commodè fieri possit non video, quemadmodum  
 » supra monui. »

« *Ad Artic. 187: Nulla sympathiæ vel antipathiæ miracula, etc.* »

« Vtinam igitur hic explices, si breuiter fieri possit, quâ ratione me-  
 » chanicâ euenit, vt in duabus chordis, etiam diuersorum instrumento-  
 » rum, vel vnisonis, vel ad illud interuallum musicum quod *διαπασῶν*  
 » dicitur attemperatis, si vna percutiatur, altera in altero instrumento  
 » subsiliat, cùm quæ propiores et laxiores etiam sint, immò et in eodem  
 » instrumento, in quo chorda percussa, tensæ, non omninò moueantur!  
 » Experimentum vulgare est et notissimum. Nulla verò sympathia mihi  
 » videtur magis rationes mechanicas fugere, quàm hic chordarum con-  
 » sensus. »

« *Ad Artic. 188: Ac sextam de homine essem, etc.* »

« Perge, diuine Vir, in istoc opere excolendo et perficiendo. Pro cer-  
 » tissimo enim habeo, nihil vnquam Reipub. literariæ aut gratius aut  
 » vtilius in lucem proditurum. Nec est quod experimentorum defectum  
 » hic causeris. Nam, quantum ad corpus nostrum, accepi à dignis fide  
 » authoribus, te, quæ ad humani corporis Anatomem spectant, accuratis-  
 » simè vniversa explorasse. Quod autem ad animam, cùm talem ipse  
 » nactus sis, quæ in maximè sublimes amplissimasque operationes euigi-  
 » lauit, spiritusque habeas agillimos et subtilissimos, generosa tua mens,  
 » innatâ suâ vi cælestique vigore, tanquam igni Chymicorum aliquo,  
 » freta, ita excutiet se, variasque in formas transmutabit, vt ipsa sibi  
 » facile esse possit infinitorum experimentorum officina. »

« *Ad Artic. 195 : Et Meteoris explicui, etc.* »

» Pulcherrimam sanè colorum rationem in Meteoris explicuisti. Est  
 » tamen eâ de re improba quædam difficultas, quæ magnum imagina-  
 » tioni meæ negotium facessit. Quippe quòd, cùm colorum varietatem  
 » statuas oriri ex proportione quam habet globulorum motus circularis  
 » ad rectilinearem, eueniet necessariò vt aliquando etiam in ijsdem glo-  
 » bulis, et motus circularis rectilinearem, et rectilinearis circularem  
 » eodem tempore superet. Verbi gratiâ, in duobus parietibus oppositis,  
 » quorum vnus rubro, alter cæruleo colore obductus est, interiacentes  
 » globuli, ob rubrum parietem, celerius mouebuntur in circulum quàm  
 » in lineam rectam; ob parietem tamen cæruleum, celerius in lineam  
 » rectam mouebuntur quàm in circulum, et eodem prorsus tempore;  
 » quæ sunt plane ἀσώτατα. Vel sic : in eodem pariete, cuius pars, puta  
 » dextra, rubet, media nigra est, sinistra cærulea, cùm ad oculum semper  
 » fiat decussatio, omnes globuli, ob radiorum concursum, singulorum  
 » globulorum motûs proportionem, circularis nimirum ad rectum, susci-  
 » pient; adè vt necesse sit colores omnes in imo oculi permisceri et  
 » confundi. Neque vllam rationem soluendi hunc nodum excogitare pos-  
 » sum, nisi fortè supponendum sit motum hunc circularem esse duntaxat  
 » conatum quendam<sup>a</sup> ad circulationem, non plenum motum, vt reuerâ fit  
 » in motu recto dictorum globulorum.

» | Et ad plerasque omnes alias difficultates quas tibi iam proposui,  
 » aliquales saltem solutiones, vel proprio Marte, cruere forsân potuero.  
 » Sed cùm humanitas tua hanc veniam mihi concesserit, et<sup>b</sup> singularis  
 » tua dexteritas in soluendis huiusmodi nodis, quam in nuperis tuis  
 » litteris perspexi, me insuper inuitauerit (quamuis enim breuiter pro an-  
 » gustijs temporis, in quas coniectus tunc eras, egisse te video, tam plenè  
 » tamen mihi satisfacis, tamque fortiter animi sensus mihi moues, ac si  
 » præsens digitum digito premeres); cùm denique maiorem præ se laturæ  
 » sint auctoritatem elucidationes tuæ, tum apud me ipsum, tum apud  
 » alios, si vsus fuerit, è re nostrâ putauit fore, hasce omnes difficultates  
 » tibi ipsi proponere, quas cùm solueris, nisi magnoperè fallor, penitis-  
 » simè tuæ Philosophiæ Principia intelligam vniuersa. Quod equidem  
 » quanti facio vix credibile est. Hosce autem præsentis gryphos mihi  
 » cùm expediueris (quod quantò citiùs fit<sup>c</sup>, propter impotentem illum  
 » amorem quo in tua rapior, cò gratiùs futurum est), quæstiones alias è  
 » Dioptrice tuâ petitas, mox accipies à

» Philosophiæ tuæ studiosissimo,

» HENRICO MORE. »

a. Conatum quendam] breues quosdam et celeres conatus. (*Edit. lat.*)

b. Et] cùmque. (*Edit. lat.*)

c. Lire fiet?

## DLXV.

DESCARTES A CARCAVI.

La Haye, 17 août 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 77, p. 443-450.

« A Monsieur de Carcavi. A la Haye, le 17 Aoust 1649. » *En-tête de Clerselier. — C'est la réponse à la lettre du 9 juillet, p. 369 ci-avant. Carcavi y répondra le 24 sept., lettre DLXX ci-après.*

Monsieur,

Le vous fuis tres-obligé de la peine que vous auez prise de m'écrire le succez de l'expérience de Monsieur Pascal touchant le Vif-argent, qui monte moins  
 5 haut dans vn tuyau qui est sur vne montagne, que dans celuy qui est dans vn lieu plus bas. l'auois quelque interest de la sçauoir, à cause que c'est moy qui l'auois prié, il y a 2 ans, de la vouloir faire, & ie l'auois assuré du succez, comme estant entierement conforme  
 10 à mes principes, sans quoy il n'eust eu garde d'y penser, à cause qu'il estoit d'opinion contraire<sup>a</sup>. Et pour ce qu'il m'a cy-deuant enuoyé vn petit imprimé, où il décriuoit ses premieres expériences touchant le vuide, & promettoit de refuter ma matiere subtile<sup>b</sup>, si vous  
 15 le voyez, ie serois bien aise qu'il sceust que i'attens encore cette refutation, & que ie la receuray en tres-bonne part, comme i'ay tousiours receu les obiections

a. Ci-avant, lettre du 13 déc. 1647, p. 99, l. 9.

b. *Ib.* p. 98, l. 3, et p. 100, *éclaircissement*.

qui m'ont este faites fans calomnie. Si on m'enuoye celles que vous me faites esperer du Pere Magnan<sup>a</sup>, ie ne manqueray pas d'y faire la réponse que ie iugeray estre conuenable.

La Geometrie de Monsieur Schooten est imprimée<sup>b</sup>. 5  
Son latin n'est pas fort elegant; & pource que ie ne l'eusse pû voir auant qu'il fust imprimé, fans estre obligé de le changer tout, ie m'en suis entierement dispenfé.

Pour mon traitté des Passions, il est vray que i'ay 10  
promis, il y a long-temps, de l'enuoyer à vn amy qui a dessein de le faire imprimer; mais ie ne luy ay pas encore enuoyé<sup>c</sup>.

| Pour la quadrature du Pere Gregorius à S. Vin- 15  
centio, ie n'en fais pas meilleur iugement que Monsieur de Roberual<sup>d</sup>; car, quelque animosité que ce dernier ait contre moy, il ne peut y auoir aucune consideration qui me détourne du chemin de la verité, lors qu'il me fera connu. Mais ie ne puis aucunement connoistre, par ce qu'il vous a plû m'écrire de sa 20  
part, qu'il puisse demesler les asymmetries qui ont embroüillé Monsieur de Fermat<sup>e</sup>. Ce n'est rien de dire, comme il fait, que ce que Monsieur de Fermat nomme

a. Page 371, l. 8.

b. Page 371, l. 13. — Cf. p. 143, l. 5.

c. Pourtant, dans une lettre datée d'Égmond, le 14 août 1649, à Cler-selier, Descartes lui dit de son *Traité des Passions* : « Tel qu'il est, ie le » mets entre vos mains. . . » (fin de la 4<sup>me</sup> des lettres qui seruent de pré-face). Mais l'ouvrage fut imprimé à Amsterdam et non à Paris (voir ci-avant, p. 363, note c), et parut fin de novembre (lettre du 27 nov. ci-après).

d. Ci-avant, p. 372, l. 6.

e. *Ib.*, l. 10.

$\sqrt{b a}$ , il l'appelle  $b$ , & ainsi des autres, ne s'arrestant point dans la suite de l'operation iusqu'à ce que l'équation subsiste soubz  $b^2$  ou ses degrez plus hauts par nombre pair. La difficulté est de sçauoir par quelle operation on peut faire cela, lors qu'il y a plus de quatre  
 5 termes incommensurables donnez. Lors qu'il n'y en a que quatre, la chose est facile, pource que, faisant

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} \approx \sqrt{c} + \sqrt{d},$$

leurs quarrez font

$$10 \quad a + b + 2\sqrt{ab} \approx c + d + 2\sqrt{cd},$$

où le nombre des termes incommensurables est diminué. Mais, ayant

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} \approx \sqrt{d} + \sqrt{e} + \sqrt{f},$$

leurs quarrez font

$$15 \quad a + b + c + 2\sqrt{ab} + 2\sqrt{ac} + 2\sqrt{bc} \approx d + e + f \\ + 2\sqrt{de} + 2\sqrt{df} + 2\sqrt{ef},$$

où le nombre des termes est augmenté. C'est ce qui a embarrassé Monsieur de Fermat, & qui embarrasse encore maintenant Monsieur de Roberual, quoy qu'il  
 20 dissimule. Sans cela, il ne feroit pas de difficulté d'acheuer l'équation, dont ie me souuiens de vous auoir enuoyé la moitié en ma precedente, pource que c'est chose facile. Permettez-moy que ie l'attende encore, iusques à la premiere fois que j'auray l'honneur de recevoir de vos lettres, afin qu'il puisse d'autant mieux  
 25 estre conuaincu.

Je ne puis que ie ne vous aye de l'obligation, de ce

que vous tafchez de me perfuader qu'il n'est point animé contre moy. C'est auoir l'ame genereufe & belle, que de fe porter ainfi à preuenir les diffentions, au contraire des efprits malins qui fe plaisent à les faire naiftre & à les entretenir. Mais ie vous diray 5 que, de ma part, ie n'ay iamais fait tant d'honneur à ceux qui tafchent de me defobliger que de les eftimer dignes de ma haine. Ie ne fuis point | leur ennemy, bien qu'ils puiffent eftre les miens. Ie puis auffi vous affurer que le Reuerend Pere Mersenne n'a rien con- 10 tribué du fien, pour me faire iuger de l'animofité dudit fleur de Roberual; il l'a toufiours pluftoft diffimulée, autant que les loix de l'amitié luy ont pû permettre. C'est luy-mefme qui me l'a declarée, fi expreffément & avec des paroles fi hardies & fi pleines 15 de confiance, que, s'il parle maintenant d'une autre façon, i'ay fuiet de penser que c'est feulement pour eftre moins foupçonné de calomnie, lors qu'il dit quelque chofe à mon defauantage. Et pour cette mefme raifon, i'ay intereft que le monde fçache qu'il 20 eft autant irrité & piqué contre moy, que le peut eftre vn homme que fa profeflion engage à vouloir paroiftre docte, & qui, m'ayant attaqué cinq ou fix fois pour faire preuue de fon fçauoir, m'a obligé autant de fois à découurir fes erreurs, comme il m'y 25 oblige encore à present par fes trois obiections, que vous auez pris la peine de mettre dans vofre lettre.

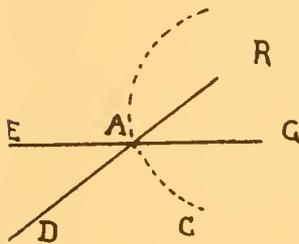
Car, premierement, lors qu'il m'obiecte : *Que le point C eft par tous les angles que i'ay nommez en la page 326, & que ie n'ay point nommé celuy où il 30 ne peut eftre, & que iamais la queftion n'eft impof-*

*fible*<sup>a</sup>, il est evident que ce qu'il dit est hors de raison, en  
quelque sens qu'il le puisse prendre. Car mes paroles  
sont, page 326<sup>b</sup>, ligne 3, que *si la quantité y se trouue*  
*nulle, lors qu'on a supposé le point C dans l'angle DAG,*  
5 *il faut le supposer aussi dans l'angle DAE, ou EAR, ou*  
*RAG, & que, si en toutes ces quatre positions la valeur d'y*  
*se trouuoit nulle, la question seroit impossible au cas pro-*  
*posé.* A quoy ie n'ay pas besoin de rien adioûter pour  
faire voir clairement qu'il se trompe, premierement en  
10 ce qu'il dit que le point C est *par tous les angles que*  
*i'ay nommez.* Car, en l'exemple proposé, il ne se peut  
trouuer dans l'angle DAE, ny aussi (pour vser de ses  
termes) *par l'angle DAE.* Mais la particule *par*, qu'il  
met au lieu de *dans*, me fait connoître qu'il peche en  
15 cecy vn peu plus que par ignorance. Il peche par  
ignorance, en ce que, voyant que le cercle CA, dans  
toutes les parties de la circonference duquel se trouue  
| le point C, passe par le point A, il s'est imaginé que  
ce point C pouuoit estre le mesme que le point A, ce  
20 qui est tres-faux, à cause qu'au point A la quantité y  
se trouue nulle, & il y a difference entre tous les  
points & toutes les parties d'une circonference. De  
plus, quand on luy accorderoit que le point C pour-  
roit estre au point A, on ne pourroit dire pour cela  
25 qu'il fust dans l'angle DAE, mais seulement en l'in-  
terfection des lignes qui le composent; car le mot  
d'angle signifie vne quantité, & non pas le seul point  
où deux lignes se rencontrent. On ne pourroit dire  
non plus qu'il fust par l'angle DAE; car on ne peut

a. Page 373, l. 26.

b. *Géométrie*, page 398, ligne 13, de la présente édition.

ainſi parler d'un point : c'eſt ſeulement d'une ligne qu'on peut dire qu'elle eſt, ou pluſtoſt qu'elle paſſe par un angle, lors que, paſſant par le point où les deux lignes qui le compoſent ſe rencontrent, elle paſſe auſſi par le dedans de cét angle, c'eſt à dire par la ſuperficie contenuë entre ces deux lignes. Ainſi le cercle



CA paſſe par les angles DAG & EAR, mais non point par l'angle DAE. De façon qu'en quelque ſens qu'il s'explique, il a toujours tort d'auoir dit que le point C eſt par tous les angles que i'ay nommez. Et

ſa fineſſe paroïſt en ce que, bien que mon ſens fuſt tres-clair, & que, lors que i'ay parlé de ſuppoſer le point C dans l'angle DAG, il n'ait pû douter que ie n'aye entendu par cét angle toute la ſuperficie contenuë entre les deux lignes DA & GA qui le contiennent, pource que cela ne ſouffre aucune autre interpretation, & meſme que le point C ſ'y voit peint dans la figure, il a neantmoins changé mes mots, & par ce moyen en a corrompu le ſens.

Il eſt euident auſſi qu'il ſe trompe, en ce qu'il dit que ie n'ay pas nommé l'angle où le point C ne peut eſtre; car, ayant nommé tous les quatre angles qui ſe font par l'interſection des deux lignes DR & EG, i'ay nommé toute la ſuperficie indefiniment eſtenduë de tous coſtez, & par conſequent tous les lieux, tant ceux où le point C peut eſtre, que ceux où il ne peut pas eſtre; en forte qu'il auroit eſté ſuperflu que i'euffe conſideré d'autres angles. Enfin il ſe trompe de dire que cette queſtion n'eſt iamais impoſſible; car, bien qu'elle ne le

foit pas en la façon que ie l'ay proposée, on la peut proposer en plusieurs autres, dont quelques-vnes sont impossibles, & ie les ay voulu toutes comprendre dans mon discours.

5 Sa seconde objection<sup>a</sup> est vne fausseté manifeste; car ie n'ay pas dit, dans la page 373, ce qu'il veut que j'aye dit, à sçauoir *qu'il y a autant de vraies racines que les signes + & — se trouuent de fois estre changez*, ny n'ay eu aucune intention de le dire. l'ay dit seulement  
 10 qu'il y en peut autant auoir; & j'ay montré expressément, dans la page 380, quand c'est qu'il n'y en a pas tant, à sçauoir quand quelques-vnes de ces vraies racines sont imaginaires. Et son peu de memoire m'est confirmé par ce que m'a dit le sieur Chauueau<sup>b</sup>, qui  
 15 m'a assuré qu'il luy a desia cy-deuant répondu à cette prétenduë objection, & montré son erreur; en sorte qu'il ne peche pas en cecy par ignorance, mais faute de memoire, ou autrement.

Au contraire, dans sa 3<sup>e</sup> objection, ie ne remarque  
 20 qu'une ignorance grossiere. Il dit qu'en ma Geometrie *j'ay vne faute & vne omission: la faute, en ce que ie soutiens que le cercle peut couper en six endroits la ligne courbe que j'y décris, sans auoir égard à sa compagne qui est de l'autre part de la ligne DO, laquelle ie n'ay pas*  
 25 *representée; & qu'il y a demonstration qu'il ne la peut couper qu'en quatre endroits, de quelque façon qu'elle puisse estre faite; l'omission, en ce que ie ne me fers pas de sa compagne, qu'il dit estre absolument necessaire pour*

a. Ci-avant, p. 374, l. 1.

b. Sans doute à Paris, lors de son dernier voyage, en 1648. Voir ci-avant, *éclaircissement*, p. 201-202.

*resoudre les équations qui ont six racines vrayes; & que  
 cette omission deuiet bien plus considerable, en ce que,  
 pour six racines vrayes, ie fais tomber mes perpendicu-  
 laires C G. N R, Q O & semblables sur la ligne D O,* 5  
*qu'il dit y estre absolument inutile, & qu'il se faut seruir  
 d'une autre<sup>a</sup>. A quoy ie répons qu'il n'y a ny faute ny  
 omission en ce qu'il reprend, pource qu'il est tres-  
 vray que le cercle peut couper cette ligne courbe en  
 six endroits, & qu'il l'y coupe effectiuement toutes 10  
 les fois que l'équation, pour la resolution de laquelle  
 on les décrit suiuant la regle que i'en ay donnée, con-  
 tient six vrayes racines inégales entr'elles, sans qu'il  
 faille pour cét effet auoir aucun égard à sa compagne.  
 Ainsi que vous verrez tres-clairement, s'il vous plaist  
 de prendre la peine de chercher par cette regle les 15  
 racines de l'équation suiuate, ou de quelqu'autre  
 semblable :*

$$\begin{aligned}
 x^6 - 25 x^5 + 239 x^4 - 1115 x^3 + 2664 x^2 - 3060 x \\
 + 1296 \approx 0.
 \end{aligned}$$

Car, d'autant qu'il y a six vrayes racines en cette équation, 20  
 qui sont 1, 2, 3, 4, 6 & 9, vous trouuerez que  
 le cercle coupera la courbe en six points, desquels  
 tirant six perpendiculaires sur la ligne D O, ces six  
 perpendiculaires seront 1, 2, 3, 4, 6 & 9. Et son igno-  
 rance est telle que, bien qu'il y ait desia onze ou 25  
 douze ans qu'il m'a fait la mesme obiection, & que ie  
 luy ay répondu, il n'a sceu apprendre, en tout le  
 temps qui a coulé depuis, à faire le calcul qui est  
 requis pour examiner ma regle, quoy qu'il soit si aisé

a. Ci-avant, p 374. l. 7.

qu'on le peut faire en moins d'un demy quart d'heure.

l'adioûte que, tant s'en faut que la ligne qu'il nomme la compagne de la courbe soit absolument necessaire en ma regle, ainsi qu'il assure, qu'au contraire  
 5 elle n'y peut iamais aucunement seruir. Et on peut voir que ie ne l'ay point obmise faute de la connoistre, pource que ie l'ay representée dans la page 336 pour vne autre occasion où elle est vtile. Enfin il se mocque de dire que la ligne droite DO est absolument inutile  
 10 dans ma regle,  $\langle \& \rangle$  qu'il s'y faut seruir d'une autre ligne droite; car il suffit que celle-cy y soit employée, & que la regle ne soit point fausse, comme certainement elle ne l'est point, pour faire voir qu'elle y est vtile. Et ce qui rend son ignorance moins excusable en tout  
 15 cecy, c'est qu'on peut, comme i'ay auerty dans la page 412, faire vne infinité d'autres regles à l'imitation de la mienne. Et il n'y a aucune ligne droite que ie ne puisse faire seruir au lieu de cette ligne DO en quelqu'une de ces regles. Comme aussi, | au lieu de la  
 20 ligne courbe dont ie me suis seruy, ie pourrois y employer sa compagne, ou telle autre ligne du second genre qu'il me plairoit; mais la regle ne pourroit pas aisément se rencontrer si courte, ny si elegante. Et i'ose dire que celle que i'ay donnée est la plus belle, &  
 25 qui a esté sans comparaison la plus difficile à trouuer de toutes les choses qui ont esté inuentées iusques à present en Geometrie, & qui le sera peut estre encore cy-apres en plusieurs siecles, si ce n'est que ie prenne moy-mesme la peine d'en chercher d'autres.  
 30 La regle où ie me fers de l'interfection de la parabole & du cercle pour construire les Problemes

solides, laquelle vous loüez en vostre lettre<sup>a</sup>, est autant inferieure à celle cy, qu'elle surpasse celle de la page 302, où ie me fers de l'interfection du cercle & de la ligne droite pour construire les Problemes plans. Mais ie voudrois qu'il nous fist voir les demonstrations 5 qu'il pretend auoir pour prouuer ses censures. Le m'assure que nous y verrions de beaux paralogismes, comme i'en ay quasi tousiours trouué dans tout ce qu'il a voulu produire de son inuention. Le dis dans tout, sans que i'en excepte presque aucune chose. 10 Car, pour l'aire de la ligne décrite par la Roulette, dont il s'est fort vanté, c'est Toricelli qui l'a trouuée; & c'est moy qui luy ay enseigné à en trouuer les tangentes<sup>b</sup>; ce qu'il m'auoit fait demander par le Reuerend Pere Merfenne, apres auoir confessé qu'il ne les 15 pouuoit trouuer. On me fit voir, l'an passé, des écrits qu'il auoit enseignez à ses disciples, qui contenoient plusieurs raisonnemens tres foibles qu'il debitoit pour des demonstrations; & à cause qu'il y concludoit des choses contraires à ce que i'auois écrit, il inferoit de 20 là que i'auois failly<sup>c</sup>. Il a aussi vsé de ce mesme moyen pour me refuter, dans vn écrit que le frere de Monsieur le Marquis de Neuf-Castel m'a autrefois enuoyé de sa part<sup>d</sup>. Il y raisonnoit en cette sorte : ma demonstration est vraye (& c'estoit vne demonstration 25 qu'il retenoit *in pectore* sans vouloir que ie la sceusse), & la conclusion en est contraire à ce qu'un tel pretend

a. Page 374, l. 23.

b. Ci-avant, t. II. p. 308 et p. 338 (*éclaircissement* sur 312, 7).

c. Peut-être l'écrit auquel Descartes répond lettre DXXI, p. 202 ci-avant.

d. Lettre CDXXXVI ci-avant, t. IV, 420. Cf. p. 430, l. 5-13.

auoir | démontré ; donc sa démonstration est fausse.  
 Ainsi il vouloit vaincre par sa seule autorité d'une fa-  
 çon fort magistrale, &, ce me semble, fort peu conue-  
 nable pour luy à mon égard. Je n'aurois iamais fait, si  
 5 ie voulois mettre icy toutes les raisons que j'ay de ne  
 l'estimer qu'autant que ie dois, & de craindre qu'il ne  
 parle pas selon son cœur, lors qu'il dit qu'il n'est point  
 animé contre moy. Mais ie ne laisse pas de vous re-  
 mercier de ce qu'il vous a plù m'en écrire. Et ie suis,  
 10 Monsieur,

Vostre tres-humble & fidele seruiteur,

DESCARTES.

## DLXVI.

DESCARTES A MORUS.

[Egmond, août 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 72, p. 324-326.

*Clerselier fait précéder cette lettre de la note suivante : « Ce qui fut a esté trouué parmy les Papiers de M. Descartes, comme vn projet ou commencement de la Réponse qu'il preparoit aux deux precedentes Lettres de Monsieur More. » Et il imprime ce brouillon à la suite des deux dernières lettres de More (23 juillet et 21 octobre), comme si c'était, en effet, une réponse à l'une et à l'autre. Mais on s'aperçoit, à la lecture, que Descartes ne répond pas du tout à la lettre du 21 octobre, et ne répond même qu'au commencement de la lettre du 23 juillet : il s'arrête aux nouvelles questions que More lui proposait (ci-avant p. 383, l. 24). D'autre part, nous avons vu, dans une lettre de More à Clerselier (ci-avant, p. 248-249, et note a), qu'il savait, par des amis de Hollande, que Descartes avait ébauché sa réponse à Egmond, avant de partir pour la Suède. Or son départ fut décidé au reçu de la lettre de Freinsheim, qui lui fut transmise par*

*Brasset, le 30 juillet (ci-avant p. 364), et il s'effectuera, nous le verrons, le 1<sup>er</sup> septembre, ou même le 31 août. Le brouillon ci-dessous aura été jeté sur le papier quelques jours plus tôt, au reçu de la lettre du 23 juillet, c'est-à-dire à la fin d'août 1649. A ce compte, la première phrase semble avoir été ajoutée après coup, à moins que Descartes ne se soit conformé à l'usage latin, qui, dans le style épistolaire, mentionne le présent comme déjà passé (il l'est bien, en effet, pour le destinataire, au moment où il recevra la lettre).*

Cum tuam Epistolam decimo Calendas Augusti datam accepi, parabam me ad nauigandum Sueciam versus, &c.

1. *An sensus Angelorum sit propriè dictus, & an sint corporei, necne<sup>a</sup>?* 5

Resp(ondeo) mentes humanas à corpore separatas sensum propriè dictum non habere; de Angelis autem non constare, ex solâ ratione naturali, an creati sint instar mentium à corpore distinctarum, an verò instar earumdem corpori vnitarum; nec me vnquam de ijs, de quibus nullam habeo certam rationem, quicquam determinare, & coniecturis locum dare. Quòd Deum dicas non esse considerandum nisi qualem omnes boni esse euperent, si deesset, probò. 10

Ingeniosa instantia est de acceleratione motûs<sup>b</sup>, ad probandum eandem substantiam nunc maiorem nunc minorem locum posse occupare; sed tamen est magna disparitas, in eo quòd motus non sit substantia, sed modus, & quidem talis modus, vt intimè concipiamus quo pacto minui vel augeri possit in eodem loco. Singularum autem entium quædam sunt propriæ notionès, de quibus ex ijs ipsis tantum, non autem ex 20

a. Ci-avant, p. 377, l. 14.

b. Page 378, l. 28.

comparatione aliorum est iudicandum : ita figuræ non competit quod motui, nec vtrique quod rei extensæ. Qui autem semel benè perspexit nihili nullas esse proprietates, atque ideo illud quod vulgo vocatur spatium vacuum non esse nihil, sed verum corpus, omni-  
 5 bus suis accidentibus (siue ijs quæ possunt adesse & abesse sine subiecti corruptione) exutum; notauerit que quomodo vnaquæque pars istius siue spatij siue corporis sit ab omnibus alijs diuersa, & impenetrabilis, fa-  
 10 cilè percipiet nulli alteri rei eandem diuisibilitatem, & tangibilitatem, & impenetrabilitatem posse competere.

Dixi Deum extensum ratione Potentiæ, quod scilicet illa potentia se exerat, vel exerere possit, in re extensâ. Certumque est Dei essentiam debere vbique esse præ-  
 15 sentem, vt eius potentia ibi possit se exerere; sed nego illam ibi esse per modum rei extensæ, hoc est, eo modo quo paulò antè rem extensam descripsi.

Inter merces quas ais te ex nauigiolo meo tibi comparasse<sup>a</sup>, duæ mihi videntur adulteratæ : vna est, *quòd*  
 20 *quies sit actio siue renixus quidam*; etsi enim res quiescens, ex hoc ipso quod quiescat, habeat illum renixum, non ideo ille renixus est quies. Altera est, *quòd moueri duo corpora sit immediatè separari*; sæpe enim ex ijs quæ ita separantur, vnum dicitur moueri, & aliud  
 25 quiescere, vt in art. 25 & 30 partis 2 explicui.

*Translatio*<sup>b</sup> illa, quam *motum* voco, non est res minoris entitatis quàm sit figura : nempe est modus in corpore. Vis autem mouens potest esse ipsius Dei conferuantis tantumdem translationis in materiâ, quan-

a. Ci-avant, p. 380. l. 4.

b. *Principia Philosophiæ*, II, art. 25 page 46).

tum à primo creationis momento in eâ posuit; vel etiam substantiæ creatæ, vt mentis nostræ, vel cuiusvis alterius rei, cui vim dederit corpus mouendi. Et quidem illa vis in substantiâ creatâ est eius modus, non autem in Deo; quod quia non ita facilè ab omnibus potest intelligi, nolui de istâ re in scriptis meis agere, ne viderer fauere eorum sententiæ, qui Deum, tanquam animam mundi materiæ vnitam, considerant. 5

Considero *materiam sibi liberè permissam & nullum aliundè impulsam suscipientem*<sup>a</sup>, vt planè quiescentem. Illa autem impellitur à Deo, tantumdem motûs siue translationis in eâ conseruante, quantum ab initio posuit. Neque ista translatio magis violenta est materiæ, quam quies : quippè nomen violenti non refertur nisi ad nostram voluntatem, quæ vim pati dicitur, cùm aliquid fit quod ei repugnat. In naturâ autem nihil est violentum, sed æquè naturale est corporibus, quòd se mutuò impellant vel elidant, quando ita contingit, quàm quòd quiescant. Tibi autem puto eâ in re parare difficultatem, quòd concipias vim quãdam in corpore quiescente, per quam motui resistit, tanquam si vis illa esset positium quid, nempe actio quãdam, ab ipsa quiete distinctum, cùm tamen nihil planè sit à modali entitate diuersum 10 15 20

Rectè aduertis *motum, quatenus est modus corporis, non posse transire ex vno in aliud*<sup>b</sup>. Sed neque etiam hoc scripsi; quinimo puto motum, quatenus est talis modus, assiduè mutari. Alius est enim modus in primo puncto corporis A, quòd à primo puncto corporis B 25

a. Ci-avant, p. 381, l. 8.

b. Page 382, l. 17.

separetur; & alius, quòd separetur à secundo puncto;  
 & alius, quòd a tertio, &c. Cùm autem dixi tantum-  
 dem motûs in materiâ semper manere, hoc intellexi  
 de vi eius partes impellente, quæ vis nunc ad vnas  
 5 partes materiæ, nunc ad alias se applicat, iuxta leges  
 in artic. 45 & sequentibus Partis secundæ propositas.  
 Non itaque opus est vt sis sollicitus de transmigrati-  
 onem quietis ex vno subiecto in aliud, cùm nequidem motus,  
 quatenus est modus quieti oppositus, ita transmigret.  
 10 Quæ addis, nempe tibi videri *corpus stupidè & temu-*  
*lentè esse viuum, &c.<sup>a</sup>*, tanquam suauia considero. Et  
 pro libertate quam mihi concedis, hic semel dicam,  
 nihil magis nos à veritate inueniendâ reuocare, quàm  
 si quædam vera esse statuamus, quæ nulla positua ra-  
 15 tio, sed sola voluntas nostra nobis persuadet; quando  
 scilicet aliquid commentati siue imaginati sumus, &  
 postea nobis commentum placet, vt tibi, de Angelis  
 corporeis, de vmbra diuinæ essentiæ, & similibus;  
 quale nihil quisquam debet amplecti, quia hoc ipso  
 20 viam ad veritatem sibi præcludat.

## DLXVII.

DESCARTES A [L'ABBÉ PICOT].

Egmond, 30 août 1649.

COPIE MS., Paris, Bibliothèque Victor Cousin, n° 14.

*Ce billet est expliqué dans la lettre suivante, à laquelle il a dû être joint. Voir ci-avant, p. 66-67, éclaircissement.*

J'ay receu deux contreletres de Monsieur Claude Picot, prieur du Rouure &c., touchant le transport que ie luy ay faißt de trois contractz de rentes que i'auois en Bretagne. L'vne de ces contre letres, qui est escrite de sa main, est demeurée entre mes papiers, & ie declare, par le present escrit, qu'elle sera de nulle valeur, lors que Monsieur Anthoine Studler van Zurich, Seigneur de Bergen, luy aura renuoyé l'autre, qui est passée par deuant notaire, & que i'ay donnée a garder aud(it) Seigneur de Bergen, pourcé que ie suis asseuré qu'il ne luy renuoyera point qu'apres que i'auray esté entierement satisfaißt de ce qui est contenu en lad(ite) contre letre. En soy de quoy i'ay signé cet escrit a Egmont, le trentieme iour d'Aoußt, en l'an mil six cents quarente-neuf.

Signé :

RENÉ DES CARTES,

pour ce que deffus <sup>a</sup>

DLXVIII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Egmond, 30 août 1649.

COPIE MS., Paris, *Collection G. de Courcel.*

*Citée par Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, tome II, p. 386. Voir aussi p. 66-67 ci-avant, éclaircissement.*

a. Au bas : « *Inuentorié 13* », plus un mot illisible.

Estant sur le point de partir pour aller a Stockholm, & considerant que ie puis mourir dans le voyage, i'escris ceste lettre pour vous aduertir qu'apres auoir emprunté a diuerfes fois de l'argent de Monsieur Anthoine Studler van Zurich, Seigneur de Berghe, i'ay  
5 arresté mes comptes avec luy, & que ie trouue luy deuoir iustement neuf mil liures, monnoye de ce pays, qui reuiennent a plus de dix mil cinq cents de la monnoye de France, mais que neantmoins, pour me faire  
10 plaisir, il s'est contenté de receuoir en payement tant le principal que les interrestz de deux contractz que ie vous ay transportez, l'vn desquels est de cinq mil liures, sur le sieur de Tremandan, Malefcot & leurs as-  
sociez, qui sont condamnez a l'amortir presentement,  
15 en cas qu'ils ne l'ayent pas encore amorty; l'autre estoit de quatre mil liures, mais il y a desia enuiron deux ans que Monsieur de la Chapelle Bouexic, Conseiller au Parl<sup>emt</sup> de Bretagne, a receu, en qualité de vostre procureur, lesd(ites) quatre mil liures, & huit  
20 cent liures pour les arrerages, & qu'ayant retenu cet argent, sans vostre consentement ny le mien, il nous a mandé qu'il en auoit presté trois mil deux cents liures a quelqu'vn de ses amys & seize cents liures a  
quelque autre, & qu'ils en payeroient les interrests,  
25 lesquels montent a six cent liures en deux ans. Ainsy l'argent que ie doiz presentement receuoir de ces deux contracts, monte à enuiron dix mil quatre cents liures, & ie vous prie, par l'amitié qui est entre nous, de faire vostre mieux pour retirer cet argent de ceux  
30 qui le doiuent, & sy tost que vous l'aurez receu, de l'enuoyer, par lettre de change, au susdit Monsieur de

Berghe avec les interrests depuis ce iour iuques au temps que vous le receurez. Le ne doute point que vous ne faciez ce dont ie vous prie, en cas que vous receuiez vous mesme cette lettre; mais, pour ce que toutes les choses du monde sont incertaines, affin que, 5  
 sy elle tombe entre les mains de vos heritiers, ils ayent soin de faire ausly la mesme chose, i'ay mis entre les mains du susdit Seigneur de Berghe la contre-lettre<sup>a</sup> que vous m'avez donnée, pour iustifier que l'argent de ces deux contractz m'appartient, & luy ay assigné le troisieme contract, qui est de deux mil quatre cent liures sur le Seneschal de Combourg, pour le recompenser de ses fraiz, en cas qu'il luy en faille faire quelques vns pour estre payé; & mon intention est que, sy vous, ou vos heritiers, luy faictes tenir 10  
 l'argent des deux autres contractz avec les interrestz, il vous renuoyera la contre lettre, & que le troisieme contract, qui est de deux mil quatre cents liures, vous demeurera en signe de ma recognoissance, mais que, s'il ne peut estre payé par ceste voye, 15  
 & que Dieu m'ayt osté du monde, il pourra s'adresser a mes freres & les aduertir de la contre-lettre, affin que, pour iouir de ce contract de deux mil quatre cents liures, ils ayent soin de faire qu'il reçoie sans fraiz l'argent des deux autres, 20  
 lequel luy est deu legitimement. Le prie Dieu qu'il vous conferue longtems en santé, & ie vous assure que i'ay & auray, ausly longtems que mon ame retiendra quelque memoire des choses de ce monde, 25

a. Voir lettre précédente, p. 406.

vne tres sincere & tres parfaite affection pour vous.  
 Je suis,

Monfieur,

Vostre tres humble & tres fidele seruiteur,

5

RENÉ DESCARTES,

pour ce que deffus.

Escrit a Egmont, le trentième iour d'Aouft, en l'an  
 de grace mil fix cents quarente neuf, & adressé a  
 Monfieur, Monfieur Claude Picot, prieur de Rouure  
 10 & demeurant presentement en la rue Geoffroy-l'Asnier  
 a Paris.

*Et à la suscription est escrit :*

A Monfieur,  
 Monfieur l'abé Picot.

DLXIX.

DESCARTES A HOGELANDE.

Egmond, 30 août 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des Cartes*, Préface, xxviii-xxix.

« Il (M. de Racy) s'étoit trouvé présent à l'inventaire qui s'étoit  
 » fait à Leyde trois semaines après la mort de M. Descartes [*en*  
 » *marge* : *Le 4 mars 1650*], d'un coffre qu'il avoit laissé chez M<sup>r</sup> de  
 » Hooghelande, avec M. de la Voyette (Lotis), Gentil-homme  
 » François, M. de Sureck Seigneur de Berghe (Antoine Studler),  
 » et M. de Schooten le père<sup>a</sup> (François), tous amis de nôtre Philo-

a, Baillet se trompe ici : Schooten le père était mort le 11 déc. 1645  
 (voir ci-avant, t. IV, p. 339-340, *note*) ; il s'agit de son fils aîné, nommé  
 aussi François.

» sophe. M. de Raey reste aujourd'huy le seul de ceux qui auroient  
 » pû dire des nouvelles d'un paquet de papiers & de lettres qui se  
 » trouvèrent dans ce coffre. On l'avoit donc fait prier très-respe-  
 » cteusement de vouloir donner, sur cela & sur ce qu'il pouvoit  
 » sçavoir d'ailleurs, des éclaircissemens pour l'histoire de M. Des-  
 » cartes. M. Van-Limborch [*Lett. MS. de M. Van-Limborch du*  
 » *10 mars 1690*] & M. Le Clerc, dont le mérite & la réputation  
 » devoient tenir lieu de la meilleure recommandation que l'on pût  
 » avoir, l'en avoient sollicité pour l'amour du public. M. de Raey  
 » a eu la bonté de répondre, sur le premier chef, que les papiers qui  
 » s'étoient trouvez dans le coffre étoient *en très petit nombre & de*  
 » *peu d'importance, & que M. Descartes avoit emporté les princi-*  
 » *paux en Suède* [*Lett. MS. de M. Van-Limborch du 15 avril*  
 » *1690*]. Cela est très-conforme à ce que M. Descartes écrivit à  
 » M. de Hooghelande, lorsqu'il mit le coffre en dépôt chez luy.  
 » [*Lett. MS. de M. Desc. à M. Van-Hooghelande du 30 août 1649*]:

Je ne sçache point (*dit-il*) qu'il y ait rien de secret  
 dans aucune de ces lettres que j'ay laissées dans le  
 coffre. Mais néanmoins, de peur qu'il ne s'y trouve  
 quelques choses, que ceux qui les ont écrites ne vou-  
 droient pas être luës de tout le monde, je crois que 5  
 le plus sûr est de les brûler toutes, excepté celles de  
 Voetius au Père de Merfenne, que vous trouverez in-  
 férées dans le couvercle du coffre, & que je desire  
 être gardées pour servir de préservatif contre les ca-  
 lomnies. Vous pourrez aussi lire toutes les autres, ou 10  
 les laisser lire par quelques amis discrets, avant de les  
 brûler, & même ne brûler que celles que vous voudrez ;  
 car je remets entièrement cela à vôtre discrétion.

« M. de Raey pourroit bien avoir été cet ami discret, à qui M. de  
 » Hooghelande auroit fait lire ces lettres, avant que de les brûler ;  
 » & si elles n'ont pas été brûlées, il n'y a peut-être eu que la crainte  
 » de les rendre utiles au Public, qui luy en a fait faire un mystère  
 » à M. Van-Limborch [*Lett. de M. Van-Limb. du 15 Avril 1690,*  
 » *MS.*]. (BAILLET, I, xxvii-xxix.) »

Baillet donne aussi ces détails sur le départ de Descartes pour Stockholm :

« Il quita sa chère solitude d'Égmond le premier jour de septembre  
 » pour venir à Amsterdam, où, après avoir laissé son petit traité des  
 » Passions entre les mains du sieur Louis Elzevier pour l'imprimer du-  
 » rant l'automne, il s'embarqua, n'ayant pour tout domestique [*en marge :*  
 » Lettr. MS. à Picot du 2 Avril 1649, du 23 Avril, du 7 May, du 14 May  
 » 1649.] que le sieur Henry Schluter Allemand, qui avoit été auparavant  
 » à M. Picot, et que M. Descartes avoit été bien aise d'avoir à son ser-  
 » vice, tant à cause de sa fidélité et de son industrie, que parce qu'il sça-  
 » voit passablement le françois, le latin et l'allemand, et qu'il étoit homme  
 » de bon secours pour les commissions et pour les expériences. Plusieurs  
 » de ses amis de Hollande, qui avoient voulu se rendre à Amsterdam  
 » pour luy dire adieu, ne purent le quitter sans faire paroître l'affliction  
 » ou les mettoit le pré-sentiment qu'il avoit de sa destinée. L'un de ceux  
 » qui en furent le plus touché étoit le pieux M. Bloemaert, à qui il avoit  
 » rendu de si fréquentes et de si longues visites à Harlem durant son  
 » séjour d'Égmond. Ils avoient toujours été très édifiés l'un de l'autre :  
 » celui-là, des grands sentimens de Religion dans nôtre Philosophe ; et  
 » celui-cy, de la charité admirable de cét Ecclésiastique, qui avoit em-  
 » ployé plus de vingt mille écus de son bien, qui étoit grand, à protéger,  
 » à nourrir et à faire instruire les Catholiques en Hollande. [*En marge :*  
 » Rélat. MS. de M. de la Sale.] M. Bloemaert n'avoit pu laisser partir  
 » M. Descartes, qu'il ne luy eût donné auparavant la liberté de le faire  
 » tirer par un peintre, afin qu'il pût au moins trouver quelque légère  
 » consolation dans la copie d'un original dont il risquoit la perte. »  
 (BAILLET, II, 386-387.)

La date que donne Baillet, de l'embarquement de Descartes, 1<sup>er</sup> septembre, diffère, à un jour près, de celle que donne Brasset dans une lettre à Chanut, écrite de La Haye, 7 septembre 1649 :

« ...Le sors de cette meditation, Monsieur, pour vous dire, ce que  
 » peut estre vous sçavez desia, que M. Des Cartes doit estre embarqué,  
 » il y a huit iours, pour enfler le Nord. L'advoüe que, quand il me vint  
 » dire adieu avec vne coiffure a boucles, des souliers aboutissans en crois-  
 » sant, et des gandz garniz de nege, il me souvint de ce Platon qui ne fut  
 » pas si diuin qu'il ne voulust sçavoir ce que c'estoit de l'humanité, et  
 » consideray que le recez d'Égmond alloit iecter dans Stockholm un cour-  
 » tisan tout chaussé et tout vestu. Ainsy les habiles gens font des trans-  
 » mutations aussy misterieuses que la transsubstantiation de M. Brun  
 » (nouvel ambassadeur d'Espagne à La Haye) dans son art de bien  
 » dire. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 620.*)

« Il y a huit jours », dans le langage usuel, voudrait dire, par rapport au 7 sept., le 31 août.

## DLXX.

## CARCAVI A DESCARTES.

Paris, 24 septembre 1649.

Texte de Clerfelier, tome III, lettre 78, p. 450-458.

*Réponse à la lettre du 17 août, p. 391.**Monsieur,*

*Je croyois répondre tout aussi-tost à la lettre que vous m'avez fait la faueur de m'écrire du dix-septième du mois d'Aougl, & vous remercier, comme ie fais de tout mon cœur, de la peine qu'il vous plait de prendre; mais vne* 5  
*fièvre, qui m'a tenu quelque temps malade, m'a contraint de differer ce deuoir iusques à maintenant. Monsieur Clerfelier, de l'entremise duquel ie me fers pour vous faire tenir la presente en l'absence de Monsieur Picot,*  
*vous pourra témoigner que i'auois pris rendez-vous chez* 10  
*luy, il y a trois semaines, pour vous l'enuoyer.*

*I'ay écrit à Monsieur Pascal, qui n'est pas encore de retour en cette ville, ce que vous auez désiré que ie luy fisse sçauoir de vostre part, touchant l'experience qu'il a fait faire du Vif-argent<sup>a</sup>. Et si le Pere Magnan m'écrit* 15  
*quelque chose de Rome, ie vous l'enuoyeray où vous serez; car nous ne sçauons pas si c'est encore en Hollande, ou bien en Suede. Il m'a témoigné, par sa derniere lettre, qu'il eust bien désiré de sçauoir de quelle façon vous*

a. Ci-avant p. 391, l. 15. De mai 1649 à nov. 1650, toute la famille Pascal fut réunie à Clermont en Auvergne auprès de M. et M<sup>e</sup> Périer.

expliquez les actions de l'entendement & de la volonté :  
 Sçachant assez, dit-il, que celles des sens, tant internes  
 qu'externes, ne consistent qu'en des mouuemens lo-  
 caux, comme l'explique Monsieur Descartes & Mon-  
 5 sieur Hogelande, si ce n'est le mesme, ainsi que quel-  
 ques-vns ont crû icy<sup>a</sup>. Voilà, Monsieur, ses propres  
 termes, dont vous userez comme il vous plaira.

Pour ce qui est du Pere Gregorius à S. Vincentio,  
 i'auois bien crû que vous n'approuveriez pas sa quadra-  
 10 ture, encore qu'il paroisse auoir autant de Geometrie  
 qu'aucun de ceux que nous ayons veu de sa Compagnie.  
 Mais vous ne sçaez peut-estre pas qu'il a écrit, sous le  
 nom d'un de ses Escoliers, quelque chose contre le iuge-  
 ment que le Pere Mersenne a fait de son ouurage, dans  
 15 son dernier traitté De reflexionibus Physico-Mathema-  
 ticus, à quoy l'on a icy répondu en peu de mots<sup>b</sup>.

Le liure de Monsieur de Schooten<sup>c</sup> est attendu avec  
 impatience ; & bien qu'il soit fort sçauant en Geometrie,  
 il eust esté neantmoins à souhaitter que vous vous fussiez  
 20 donné la peine de le voir. Car, encore que vous ne l'ayez  
 pas fait, on aura suiet de le penser, à cause que vous  
 estes au mesme lieu, où vne personne qui témoigne vous  
 honorer si particulièrement, l'a fait imprimer ; & vous  
 sçaez qu'en cette science, on s'arreste dauantage au sens  
 25 qu'aux paroles.

Vous m'excuserez, s'il vous plaist, si ie vous parle si  
 librement ; mais l'interest que ie prens en ce qui vous  
 regarde m'y oblige, & vostre derniere lettre ne m'ayant

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 245, éclaircissement.

b. Page 372, l. 1.

c. Page 392, l. 5.

*pas fait voir le contraire de ce que ie vous auois écrit, i'eusse bien desiré que vous vous fussiez donné le loisir de relire ce qui regarde le lieu ad tres & quatuor &c.*<sup>a</sup>,  
*contre lequel, au moins contre ce que vous en auez mis dans vostre Geometrie, vous me permettez de vous dire* 5  
*ingenuëment, & par le seul amour de la verité, ce que i'en pense, & qui est conforme à la demonstration que Monsieur de Roberual m'en a monstrée il y a tres-long-temps, & que ie vous enuoyeray quand il vous plaira, vous assurant que ie l'ay parmy mes papiers, & qu'il ne* 10  
*me faut qu'un peu de temps pour la mettre en ordre. Car, lors que ie vous ay écrit que ledit sieur de Roberual ne vous estoit pas ennemy, ie vous assure que ie vous l'ay mandé candidement. & comme ie luy ay oüy dire, ne l'excusant pas aussi s'il s'est seruy des termes dont vous* 15  
*m'écriuez, bien que le plus souuent la chaleur de la dispute nous emporte au delà de ce que nous ne ferions pas dans un autre rencontre. Et pour ce qui est du Pere Mersenne, ie ne l'ay accusé que de ce que tous ceux qui l'ont connu ont remarqué en luy; ce qui n'estoit pas tou-* 20  
*tesfois absolument blasmable dans son intention, qui n'alloit qu'à la recherche de la verité, qui ne se trouue d'ordinaire que par le moyen de quelque émulation, & qui ne s'establit qu'apres plusieurs contestations; mais il m'a semblé qu'il ne mettoit pas tousiours assez de diffé-* 25  
*rence entre ceux qui disputent en matiere de science, & les autres qui se battent pour le point d'honneur, ce que i'ay tasché de faire en cette occasion, où vous me faites la faueur de me témoigner la satisfaction que vous en auez, & vous me donnez des loüanges qui me persuadent que* 30

a. Géométrie, p. 377-387 et 396-406 de la présente édition.

*vous agréerez que ie continuë, ou plustost que ie finisse dans cette lettre ce que vous auez commencé de lire dans la precedente.*

*Et, premierement\*, ie vous assure que ledit sieur de*  
 5 *Roberual ne pense aucunement à biaiser, ny à prendre vos paroles autrement que vous ne les auez écrites; car, lors que dans ma lettre i'ay dit par l'angle, s'il y a quelque faute, elle est à moy, parce qu'il l'entend de mesme que vous, & comme vous l'expliquez dans vostre lettre &*  
 10 *dans vostre liure, c'est à dire, dans l'espace compris par les lignes qui forment l'angle; & ayant pris vostre enonciation en mesme sens que vous, il m'en a fait voir la demonstration, ainsi que ie vous ay dit, il y a tres-long-*  
*temps, & mesme la publica dès l'année | 1637, en l'as-*  
 15 *semblée de quelques Messieurs qui conféroient des Mathematiques. Il ne s'est pas aussi arresté aux figures de vostre liure, mais seulement à vostre enonciation; car celle de la page 331<sup>a</sup> monstre euidemment le peu d'intelligence de celuy à qui vous vous estes fié pour la tracer :*  
 20 *c'est où le lieu est representé par vne hyperbole, laquelle, ne passant par aucun des six points où les quatre lignes peuuent s'entrecoupper, coupe neantmoins la ligne TG au point H, fort éloigné de tous ces six points, qui est vne absurdité si manifeste, qu'encore que ledit sieur de*  
 25 *Roberual croye que vous ne vous soyez pas donné la peine de construire ce lieu, il ne doute pas toutesfois que vous ne la voyiez incontinent. De mesme que celle de la page 308<sup>b</sup>, où vous dites que, pour trois ou quatre lignes données, les points cherchez se rencontrent*

a. Page 404 de la présente édition.

b. Page 381, lignes 15-18.

tous en vne section conique; ce qui n'est pas veritable : car ils ne se trouuent pas tous dans vne de ces sections, quand vous prendriez les deux hyperboles opposées pour vne section, comme nous faisons avec les Anciens. Et il m'a fait remarquer que cette faute peut bien auoir esté 5 cause d'une autre dans la page 313<sup>a</sup>, où vous dites qu'on pourra trouuer vne infinité de points par lesquels on décrira la ligne demandée. Car il se pourra faire que tous ces points ne seront pas dans vne mesme ligne, sçauoir, lors que quelques-vns d'iceux seront dans 10 l'un des espaces qui sont distinguez par les quatre lignes données, & d'autres en vn autre espace. Et finalement, il soutient que vous ne sçauriez donner aucun cas auquel la question ne soit tousiours possible; comme vous verrez, si vous desirez que nous en parlions dauantage. Je vous 15 prie de me faire la faueur de croire que ie procede en cecy tres-franchement, & que ie ne vous manderois pas toutes ces choses, ny n'aurois pas prié Monsieur de Roberual (duquel i'ay assez de peine à chevir, à cause des écoliers qui l'occupent) de s'expliquer dauantage sur 20 celles qui suiuent, si ce n'estoit par vne estime tres-particuliere que ie fais de vostre personne; car il me suffiroit de les sçauoir.

| Il m'a donc dit\*, sur le suiet des racines (quelques-vnes desquelles nous appellons positives en dessus, ou 25 positifua suprâ, sçauoir celles que vous appelez vraies; les autres positives en dessous, ou positifua infrâ, qui sont celles que vous appelez fausses; & les autres impossibles, que vous appelez imaginaires), qu'il y a des équations qui changent alternatiuement de signe + & —, qui ne 30

a. Page 386, lignes 8-10, de la présente édition.

laissent pas d'auoir quelque racine fausse ou positiue en  
 dessous, contre ce que vous auez pris la peine de m'écrire<sup>a</sup>  
 touchant vos pages 373 & 380. Et voicy vne de ces  
 équations qui est cubique, en laquelle il n'y a, & ne peut  
 5 auoir, par sa generation, aucune racine impossible, mais  
 seulement vne positiue en dessus, & vne positiue en des-  
 sous, quoy que la plus grande partie de celles de ce  
 degré, c'est à dire cubique, en ayent trois, excepté quand  
 il y en a d'impossibles :

10 
$$4 - 4a + 4a^2 - a^3.$$

Et pour monstrier qu'il n'y en a point d'imaginaire,  
 il ne faut que remarquer qu'en toute équation où il y a  
 de ces racines impossibles, il n'y en a iamais moins de  
 deux, & partant, en vne équation cubique, où il y auroit  
 15 deux telles racines impossibles, il n'y en pourroit auoir  
 qu'une, positiue en dessus ou en dessous, ce degré cubique  
 ne pouuant souffrir au plus que trois racinès. Donc, puis-  
 qu'en l'équation cy-dessus il y a deux racines positiues, il  
 ne se peut faire qu'il y en ait de ces impossibles.

20 On peut dire le mesme de l'équation quarrée quarrée  
 iuiuante, qui a trois racines positiues en dessus & vne en  
 dessous, quoy que, suiuant vostre doctrine, elle n'en dufst  
 point auoir en dessous; & si elle en auoit d'impossibles, elle  
 ne pourroit auoir que deux positiues au plus :

25 
$$12 - 16a + 7a^2 - 4a^3 + a^4.$$

Pour ce qui regarde vostre conchoïde parabolique\*,  
 voicy le calcul que nous en auons fait sur vostre figure de  
 la page 404<sup>b</sup>, que nous ne voulions pas vous enuoyer

a. Ci-avant p. 397, l. 5.

b. Page 398, l. 6.



nos especes,  $\frac{20736}{419375}$ ; la ligne  $AB$ , ou  $d$ ,  $12\frac{1}{2}$ ;  $IH$ , ou  $f$ ,  $\frac{409}{61}$ ;  $IC^2$ , ou  $h^2$ ,  $\frac{1411200}{40931}$ ; & le rectangle sous le costé droit & la ligne  $HB$ , ou  $b.in g$ , est  $39\frac{31}{50}$ .

D'où il est manifeste qu'en cét exemple le centre du  
 5 cercle  $CNQ$  est dans l'espace compris par la conchoïde  
 parabolique  $QACN$ , & non pas au dehors. On voit aussi  
 que ce cercle ne doit pas couper cette conchoïde de  
 l'autre part de la ligne  $B$  vers  $AQ$ , parce que  $AB$ , estant  
 desja  $12\frac{1}{2}$ , & les autres perpendiculaires de cette part,  
 10 estant plus grandes, excederoient la plus grande racine  
 9; il faut donc que les six points que le cercle donnera en  
 cette conchoïde soient dans la portion de cette ligne de-  
 puis  $A$  par  $C$ , par  $N$ , &c. à l'infiny. Voyez, s'il vous  
 plaist, si cela se peut.

15 Le moyen que nous auons de l'examiner est indubi-  
 table; car posé, par exemple, qu'on veuille examiner  
 la racine 9<sup>a</sup>, qui soit comme  $GC$  (c'est le mesme pour  
 toutes les autres), il n'y a qu'à mener la parallele  
 $CM$ , & calculer où le cercle la coupe. Or, pource  
 20 qu'en ce cas  $GD$  sera connue, on sçaura où la ligne droite  
 $AC$  prolongée coupera l'axe  $DB$ , & quelle longueur  
 aura la ligne  $GC$ , d'où l'on verra si  $ED$  reste de la lon-  
 gueur requise, & si cela arriue à toutes les six racines,  
 posant qu'en tous les six cas le point  $C$  & ses semblables  
 25 soient tant dans la circonference du cercle que dans celle  
 de la conchoïde & dans la ligne droite; ce qui n'a autre  
 difficulté que la longueur du calcul de ces triangles.  
 Et bien que vous ayez suiuy vne autre construction que  
 nous, pour trouuer vostre costé droit & vos autres lignes,  
 30 nous les auons neantmoins trouué les mesmes par la

nostre, ce qui nous a seruy de témoignage que nous ne nous estions pas mépris dans l'operation. Et vous verrez aussi par là que ce n'est pas à la veüe, mais par le raisonnement, que l'examen en a esté fait.

En voila, ce me semble, assez en matiere de Geometrie, & peut-estre trop pour vostre loisir, s'il vous y falloit employer dauantage de temps qu'il n'en faut pour le lire, & ie n'y adiouteray rien de plus, si ce n'est que, pour la demonstration dont vous me parlez touchant Monsieur de Cauendisch<sup>a</sup>, ledit sieur de Roberual m'a assuré luy auoir donnée, & qu'il n'a pas empesché qu'il ne vous l'ait fait voir, n'estant aucunement chiche de ces choses, lors qu'il croit qu'on les receura de mesme qu'il les donne. Pour les asymmetries<sup>b</sup>, il dit qu'il suffit que vous voyiez comme il y procede, & que sa maniere est vniuerselle; si la vostre est plus courte & meilleure, vous m'obligerez beaucoup de me l'envoyer. Et me permettez, s'il vous plaist, de finir cette lettre par ce que vous me mandez de Monsieur Toricelly<sup>c</sup>\*, sur quoy ie crois vous pouuoir entierement satisfaire, en ayant eu vne particuliere connoissance. Il ne s'est fait connoistre en France qu'en Octobre de l'année 1643; nous auons l'original de sa lettre de 1646, dans laquelle il auoüe que cette ligne de la roulette ou cycloïde ne luy appartient point, & que iusques à la mort de Galilée, qui fut en 1642, on n'en sçauoit rien en Italie. Il a, du depuis, \* continué à écrire qu'il n'auoit aucune connoissance des solides, soit à l'entour de la base, soit

a. Ci-avant p. 400, l. 22.

b. Page 392, l. 19.

c. Page 400, l. 12.

autour de l'axe de cette ligne; & ayant, quelque temps  
 apres, trouué la raison de celuy autour de la base à son  
 cylindre, il enonça aussi, mais faussement, la raison de  
 celuy autour de l'axe à son cylindre de mesme hau-  
 5 teur, sçauoir comme de 11 à 18. Ce qui donna suiet  
 à Monsieur de Roberual, en l'examinant, de trouuer la  
 veritable, qui est enoncée dans le liure des Reflexions  
 du Pere Mersenne<sup>a</sup>, & que ny ledit Toricelly, ny per-  
 sonne autre que luy, non pas mesme Monsieur de Fermat,  
 10 n'a iamais pû demonstrier. Apres cela, vous-mesme, Mon-  
 sieur, auez écrit vne lettre que ledit sieur de Roberual  
 m'a fait voir, de l'année 1638<sup>b</sup>, dans laquelle vous don-  
 nez la demonstration de l'espace compris par cette ligne  
 & sa base, comme d'une chose qu'il a trouuée. L'ay  
 15 plusieurs lettres de Monsieur Fermat de l'année 1637,  
 qui disent le mesme, & qui témoignent sa franchise, en ce  
 que, s'estant mépris sur le suiet de cette ligne & d'une  
 enonciation dudit sieur de Roberual, qui luy apparut  
 d'abord fausse, il se retraça genereusement par le cour-  
 20 rier suiuant<sup>c</sup>. Monsieur Des-Argues a imprimé la mesme  
 chose en 1639<sup>d</sup>, & le Pere Mersenne en cent endroits;  
 & neantmoins, si vous ne le trouuez pas bon, ledit sieur  
 de Roberual ne veut pas se l'attribuer, & m'a dit qu'il  
 la laisse à celuy qui la pourra prendre; m'ayant encore  
 25 assuré sur ce suiet (ce que ie ne vous écrierois point, si

a. Chap. 1, art. 5, p. 71.

b. Lettre CXXIII ci-avant, t. II, p. 134.

c. Carcavi dit à tort que ces lettres de Fermat sont de 1637. En février 1638 au plus tôt (*Œuvres de F.*, II, p. 135). Fermat, à qui le rapport découvert par Roberual n'avait pas encore été communiqué, émit un doute sur la vérité de la quadrature, dans une lettre à Mersenne.

d. « Au mois d'aoust 1640, et non en 1639. » (*Inst.*) Il s'agit de l'opuscule mentionné, t. III, p. 246. *éclaircissement*.

*vous n'auiez intereſt de le ſçauoir), qu'il pourroit vous reprocher ce qu'un Anonyme, qui a fait quelque petit écrit d'Algebre, vous obiecte (quelques-vns croyent que c'eſt vn Pere Ieſuite), que, dans la formation de vos équations, vous ne faites que redire ce qui a eſté publié* 5  
*dés l'année 1631 par vn Anglois, nommé Hariot<sup>a</sup>, duquel nous n'auons pas icy grande connoiſſance, du moins moy, qui ſuis parfaitement & en verité,*

Page 415, l. 4. — A lire cette dernière des trois lettres (dont une perdue) que Carcavi écrit à Descartes, il eſt aisé de comprendre que celui-ci ait arrêté la correspondance commencée. S'il avait eſpéré trouver dans Carcavi quelqu'un qui pût remplacer Mersenne pour le tenir au courant des nouvelles scientifiques, son eſpoir se trouvait absolument dèçu : non seulement le futur membre de l'Académie des Sciences se montre, dans ces lettres, ſingulièrement incapable comme mathématicien, mais de plus, il entame, sous l'influence de Roberval, de pédantes discussions et conteste des vérités aisées à reconnaître. Descartes ne pouvait perdre son temps à lui faire toucher du doigt ses erreurs et à lui apprendre à calculer. Mersenne pouvait bien n'être pas plus fort géomètre que Carcavi, mais au moins il ne se faisait pas illusion sur son propre compte et savait s'en rapporter aux premières affirmations de Descartes.

Malheureusement, par suite même de l'insuffisance de Carcavi comme mathématicien, nous ne pouvons reconnaître avec précision la part réelle de Roberval dans ce dernier renouveau des anciennes disputes. Nous avons vu comment Descartes, dans sa lettre DLXII (p. 366) avait répondu par une véritable provocation à une avance du professeur au Collège de France relative à la question proposée par Fermat sur l'élimination des radicaux. Dans la lettre du 9 juillet (DLXIII, p. 373), Carcavi signale trois critiques de Roberval sur divers passages de la *Géométrie*. Descartes y répond le 17 août (DLXV, p. 394) d'une façon qui aurait dû être considérée par Carcavi comme péremptoire. Tout au contraire, il revient, le 24 septembre, sur les trois critiques en question, que nous allons ſuccéſſivement examiner dans ces éclairciſſements.

La première, dont il s'agit ici, eſt la ſeule qui ait quelque apparence de raiſon. En fait, p. 326 de sa *Géométrie*, Descartes, pour traiter le problème *ad quatuor lineas*, ſuppoſe le point C de la courbe dans un des angles formés par deux des droites données. Il ajoute qu'il faut ensuite le ſuppoſer dans chacun des autres trois angles (hypothèses dont nous nous

a. Voir ci-avant, t. II, p. 457-461. éclairciſſement.

dispensons aujourd'hui, grâce aux conventions sur les signes  $+$  et  $-$ ), et remarque enfin que si, dans les quatre angles, l'hypothèse conduit à une valeur de l'ordonnée nulle ou affectée du signe  $-$ , le problème doit être regardé comme impossible. Roberval fait observer que le problème *ad quatuor lineas* est toujours possible dans les quatre hypothèses. Descartes répond, le 17 août, qu'il a voulu faire une remarque générale, sans viser en particulier un énoncé pour lequel évidemment il y a toujours possibilité. En bonne foi, on ne peut guère entendre autrement le passage de la *Géométrie* dont il s'agit. En tous cas, la critique ne porte que sur la rédaction ; elle a un caractère de pédantisme accusé.

Mais, d'après la réponse de Carcavi, Roberval ne paraît pas avoir compris ou admis l'excuse de Descartes ; et nous le voyons mettre en avant d'autres critiques se rattachant au même sujet et qui témoignent au moins de sa part d'une étude de la question ayant amené un progrès réel. Descartes, en traitant le lieu *ad quatuor lineas*, s'était dispensé d'examiner les quatre hypothèses qu'il avait signalées comme à faire sur la position du point C. Comme il l'écrivait à Fl. de Beaune, le 20 février 1639 (t. II, p. 611, l. 25), il n'a point cherché à donner l'analyse complète du problème, mais seulement le mode de construction des lieux. Roberval, en refaisant l'analyse, a constaté qu'elle conduit, non pas à une seule conique donnée, mais à un couple de coniques. Du moins, quoique Carcavi paraisse l'ignorer (a-t-il voulu, de concert avec Roberval, en faire un mystère à Descartes ?), il n'est guère admissible que la reconnaissance de l'existence de points du lieu dans les quatre angles n'ait pas été immédiatement suivie de la conclusion que le lieu comprenait plusieurs coniques. — D'autre part, Roberval remarque, à propos des figures de la *Géométrie*, que le lieu doit passer par les quatre points où se coupent les deux couples de droites données. Nous avons déjà vu cette remarque en septembre 1639 (voir t. II, p. 580, *éclaircissement* sur p. 576, 1), et il est incompréhensible que Carcavi parle des six points où se coupent quatre droites, à moins d'admettre qu'il n'ait pas saisi le sens des paroles de Roberval.

Comme le disait Descartes en 1639 (II, p. 576, l. 6), il ne fallait pas une grande science pour faire cette remarque. Mais la décomposition du lieu en deux coniques a une plus grande importance. Lorsqu'il rédigeait à la hâte sa *Géométrie*, Descartes connaissait-il cette décomposition ? S'est-il tu volontairement à cet égard, comme il l'a certainement fait sur d'autres points qu'il s'est abstenu d'éclaircir pour les autres ? Il est à peu près impossible de se prononcer sûrement à cet égard. En tous cas, du moment où il ne laisse rien supposer de pareil dans la rédaction de sa *Géométrie*, il est juste de reconnaître le mérite de l'analyse de Roberval. Mais à quelle époque remonte-t-elle ?

En parlant d'une publication faite dès 1637 comme communication à la « Conférence » des mathématiciens de Paris (la première Académie), Carcavi commet un de ces anachronismes qu'on ne rencontre que trop

fréquemment dans l'*Histoire de la roulette*, de Pascal, et dans les lettres de Roberval lui-même. Ici l'erreur est tellement singulière (surtout dans une affirmation faite à Descartes) qu'on peut se demander s'il n'y a pas une faute d'impression dans le texte de Clerselier, et s'il ne faut pas lire 1639. On sait que la *Géométrie* n'arriva à Paris qu'en décembre 1637 ; pendant toute la controverse mathématique de 1638, aucune allusion n'est faite au texte de la page 326 de la *Géométrie*, alors que la critique sur les pages 405-406 apparaît dès avril 1638 (t. II, p. 114). Dans le t. IV, p. 365 (*éclaircissement*), nous avons essayé d'expliquer comment, en 1646, quand Roberval entretenait Descartes du problème de Pappus, il ne formula point la critique de 1649, alors que cependant il devait avoir, dès 1640, terminé son analyse du lieu *ad quatuor lineas*. En tout cas, les conclusions de cette analyse n'attirent pas l'attention de Mersenne avant 1648, et quand Carcavi informe Descartes, la chose est évidemment nouvelle pour celui-ci, tandis qu'il connaît déjà les deux autres critiques de Roberval.

Page 416, l. 24. — Il n'y a aucune allusion dans la correspondance antérieure, à une remarque de Roberval sur un prétendu défaut de la règle des signes de Descartes relative au nombre des racines d'une équation. C'est Beaugrand<sup>a</sup>, dans ses pamphlets mathématiques contre Descartes, qui semble s'être le premier attaqué à cette règle. Toutefois Descartes (ci-avant p. 397, l. 14) avait eu connaissance, par Chauveau, des critiques de Roberval.

Il est difficile de reconnaître sur quoi portaient ces critiques. Les deux exemples que donne ici Carcavi sont manifestement erronés. La première équation :

$$x^3 - 4x^2 + 4x - 4 = 0$$

n'aurait d'après lui que deux racines, l'une positive, l'autre négative. Il est évident, tout au contraire, qu'elle ne peut avoir de racine négative, puisque, pour toute valeur de  $x$  inférieure à zéro, le premier membre est négatif et non pas nul. Il y a, en fait, une seule racine positive (irrationnelle comprise entre 3 et 4) et deux racines imaginaires.

On pourrait être conduit à penser, d'après l'affirmation de Carcavi (qu'il n'y a que deux racines), que Roberval considérerait les racines multiples comme une racine simple. Mais il est en tous cas impossible de concilier cette hypothèse avec l'autre affirmation que les deux racines sont de signes contraires, tandis que l'équation ne présenterait que des variations de signes, sans permanence. Quand donc les coefficients de l'équation ci-dessus auraient été mal imprimés par Clerselier, Carcavi ne s'en est pas moins rendu responsable d'une erreur grossière.

a. *La correspondance de Descartes dans les inédits du fonds Libri*, par Paul Tannery (Paris, Gauthier-Villars, 1893), p. 49. — L'attaque porte sur les racines imaginaires.

La seconde équation

$$x^4 - 4x^3 + 7x^2 - 16x + 12 = 0$$

a deux racines positives. 1 et 3, et deux racines imaginaires,  $\pm 2\sqrt{-1}$ . L'affirmation de Carcavi, qu'elle aurait trois racines positives et une racine négative, est donc tout aussi absurde que celles qui concernent l'équation du 3<sup>e</sup> degré; et quoiqu'il dise avoir prié Roberval de s'expliquer sur cette question, il s'agit là de calculs trop simples pour attribuer la responsabilité de telles erreurs à un analyste dont la valeur ne peut être méconnue.

Page 417, l. 26. — La troisième critique de Roberval figure déjà comme nous l'avons dit, dans sa lettre d'avril 1638, et Descartes y répondit dès lors (lettre à Mersenne du 3 juin 1638, CXXIV, t. II, p. 156-157) que son contradicteur se trompait purement et simplement. A Carcavi, qui renouvelle cette critique, Descartes a indiqué (p. 397, l. 14) un moyen très simple de reconnaître l'erreur. Il a formé une équation ayant six racines positives (1, 2, 3, 4, 5, 9), et proposé à son correspondant de calculer les éléments de construction du cercle et de la « conchoïde parabolique », qui, d'après sa méthode, doivent fournir ces six racines comme ordonnées de leurs points d'intersection. Il était évident que, si le calcul ne révélait pas d'impossibilité, il n'y avait pas à faire intervenir la « compagne », qui ne pourrait donner que des ordonnées négatives.

Roberval, plutôt que Carcavi, a effectué le calcul; les résultats sont exacts et corrects; mais par une singulière obstination, qui peut servir d'exemple du danger de l'abus de l'intuition géométrique, ne pouvant s'imaginer une courbe ayant les flexuosités nécessaires pour couper le cercle en six points, il n'est point satisfait et prétend qu'il faut recourir à une vérification complémentaire, tout en reculant devant la longueur des calculs qu'elle nécessiterait. Certainement Descartes n'avait pas à répondre à une pareille prétention.

En résumé, les trois critiques de 1649 ne sont nullement à la gloire de Roberval, mais elles entachent au moins autant le caractère de Carcavi, qui n'aurait pas dû se mêler de questions qu'il était incapable de juger.

Page 420, l. 19. — Sur le commencement des rapports entre Torricelli et les mathématiciens français, voir t. IV, p. 557, *éclaircissement*. Voici, d'après le MS. latin 11196 de la Bibliothèque Nationale, le début de la première lettre de Roberval à Torricelli, datée du 1<sup>er</sup> janvier 1646. Ce début est particulièrement intéressant, parce qu'il donne la première version des allégations contenues dans l'*Histoire de la Roulette* de Pascal. Il a du reste déjà été publié dans la *Lettera a Filaleti di Timauero Antiata della vera storia della Cicloide, e della famosissima Esperienza dell' Argento vivo* (In Firenze, all' insegno della Stella, 1663), opuscule de Carlo Dati.

« Clarissimo viro Torricellio Æ. P. de Roberval S. P. D. »

« Vir Clarissime, Jam biennium elapsum est ex quo litteras tuas ac-  
 » cepi, quibus vt statim responderem multæ me causæ inuitare videban-  
 » tur : tum vt tibi significarem me, tenuitatis meæ conscium, humanitati  
 » tribuere eximias illas laudes, quarum erga me, nihil tale meritum,  
 » plane prodigus fuisti ; tum etiam vt, quia de Trochoide nostrâ, quam  
 » ipse Cycloidem vocas, multa verba tanquam de antiquâ propositione  
 » feceras, quæ, cum a celeberrimo Galilæo tentata solui non potuisset,  
 » tibi non speranti, vix etiam quærenti, se ultro obtulisset, monerem  
 » talem propositionem multis iam ab annis per Galliam iactatam fuisse :  
 » a quo autem primum propositum, incertum : donec tandem anno duo-  
 » decimo iam elapso (*c'est-à-dire fin 1633*), ego a Reuerendo nostro  
 » Mersenno non leui expostulatione incitatus, in illius demonstrationem  
 » incidi, quam tamen per annum integrum (*c'est-à-dire pendant l'année*  
 » *1634*) cum nemine ex nostris geometris communicauî, sed tantum  
 » curauî vt ipsi me inuenisse rescirent, nondum patefactâ illis ratione  
 » subsesquitertiâ quam illa obtinet ad suum parallelogrammum. Anno  
 » autem illo elapso, quia publicum certamen pro cathedrâ regiâ, quod  
 » expectabam, et cui talem propositionem cum suis tangentibus et soli-  
 » dis servabam, non obtigerat, aperui subsesquiterciam illam rationem,  
 » sine demonstratione. At cum duo ex nostris geometris, nempe D. de  
 » Fermat et D. Descartes demonstrationes inuenerunt, inter se penitus et  
 » à nostrâ diuersas, atque exinde propositio illa vulgata est, ita vt nunc  
 » pro nouâ haberi apud nostros nullo modo possit, quæ per tot annos  
 » iam inueterauit ; earum autem demonstrationum illam, quæ a Dom.  
 » Descartes missa fuerat, Ioannes de Beaugrand excepit et propriâ manu  
 » scriptam, cuius duplum ipse Mersennus et ego et multi alii perlegimus,  
 » ad ipsum Galilæum misit ; estque penitus eadem cum unâ ex tribus  
 » quas a nobili viro D. du Verdus, iam Romæ degente, tanquam in Italiâ  
 » inuentas nuper accepi, et, quoniam circa ea tempora quibus ad celeberrimum  
 » Galilæum scribebat ipse de Beaugrand, compertum est eundem  
 » non solum illam propositionem, sed et multas alias aliorum authorum.

a. Ce serait donc, d'après Roberval, en 1635, comme le dit aussi l'*Histoire de la Roulette*. Or il y a ici une erreur palpable de deux ans au moins, probablement par suite d'une confusion de mémoire (car quel intérêt aurait eu Roberval à altérer sciemment la vérité ?) En 1634, il y avait eu concours réel pour la chaire de Ramus (voir t. I, p. 291, *éclaircissement*, sur p. 283, l. 26) ; il devait y en avoir un autre trois ans après, en 1637 ; mais personne ne disputa la chaire à Roberval. Et c'est le 28 avril 1638 (t. II, p. 116) que Mersenne communiqua à Descartes la découverte de l'aire de la cycloïde, le 1<sup>er</sup> juin 1638 (*Œuvres de Fermat*, t. II, p. 151) que Roberval l'annonça lui-même à Fermat. Mais dès auparavant Mersenne l'avait publiée dans sa *Seconde partie de l'Harmonie universelle* (1637).

» tanquam suas, suppressis authorum ipsorum nominibus, quocumque  
 » missitare consueuisse; factum est vt vir doctissimus D. Desargues,  
 » cùm talem plagiarium ferre non posset, de eâ re, in quodam ex suis  
 » operibus iam ante sex annos in lucem emissis, disertis verbis scripserit,  
 » vt quid cuique proprium esset, omnes certiores faceret. Ibi autem ipse D.  
 » Desargues D<sup>o</sup> de Fermat suam de tangentibus curuarum, deque minimis  
 » et maximis inueniendis methodum, mihi autem meam Trochoidem, a  
 » plagiario illo recuperatas, nostris vtriusque nominibus redditis, restituit.  
 » Hæc, inquam, erant de quibus statim monendus mihi videbare. . . . »

Il existe trois lettres de Torricelli de 1646, deux datées du 7 juillet et adressées à Roberval et à Mersenne, la troisième du 8 juillet à Carcavi. La première seule parle de la cycloïde et en des termes quelque peu différents de ceux que Carcavi veut faire supposer.

« Clarissimo Viro Roberuallio Torricellius S. P. D. »

« De Trochoide (esto enim quantumlibet Trochoides), siue Italicum  
 » siue Gallicum problema sit, nihil meâ interest: meum certe non est,  
 » quod ad inuentionem attinet. De authore ipsius, quod ego acceperam  
 » ab amicis, illud credideram scripseramque. Vos aliter vultis; per me  
 » iam licet. Hoc certissimum est (quicquid tandem feratur ab aliis), cele-  
 » berrimum Galilæum vsque ad supremum vitæ diem mensuram illius  
 » figuræ ignorauisse, quam ex Galliâ non accepit, vbi fortasse inuenta  
 » non fuerat. Illud certe profitebatur, neque video cur demonstrationem  
 » illius, si a quopiam accepisset, in commune non protulisset ad gloriam  
 » suam, quamquam aliena esset. Ego fateor non adeo multis abhinc an-  
 » nis demonstrationes illas me reperisse, sed proprio Marte, non minus  
 » quàm a quopiam alio, siue ante me, siue post, factum sit. Si verò ali-  
 » qua ex meis demonstrationibus conuenit cum Gallicis, primùm, quod  
 » ad meam internam quietem attinet, quodque plurimi facio, ego mihi  
 » conscius sum illas omnes ex meo reperisse, et quicumque me nouerit  
 » idem credet; deinde quidquid alii credant, nihil me mouet. Eximium  
 » illud voluptatis frustum, quod percipimus vnusquisque in inuentione  
 » veritatis, et pro quo tantùm speculor, nemo a me auferet; de gloriâ  
 » quam per contentiones et controuersias acquirere debeam, minime sol-  
 » licitus sum. Propterea non tantùm vnam, sed et omnes demonstra-  
 » tiones illas, si quis volet, concedere paratus ero, dummodo per iniu-  
 » riam non eripiet. . . . »

Que Roberval, au'reste, n'ait pas considéré cette réponse de Torricelli comme entièrement satisfaisante à son point de vue, il y en a une preuve suffisante dans le fait qu'il revient sur cette question au cours de la très longue réplique : *Si me vnum respicerem*, insérée dans le t. VI (p. 440-473) des anciens *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences* (édition de 1730). Cette réplique, sans date, ne paraît avoir été terminée qu'après la mort de Torricelli (25 octobre 1647).

Page 420, l. 27. — Ce n'est nullement « du depuis » c'est-à-dire après juillet 1646, que Torricelli a pu continuer à écrire qu'il n'avait aucune connaissance des solides de révolution engendrés par la rotation de la cycloïde autour de sa base ou de son axe. Il l'avait dit à Roberval dans sa lettre d'octobre 1643 ; mais dès 1644, dans une lettre à Mersenne<sup>a</sup>, Torricelli énonça les rapports de 5 à 8 et de 11 à 18 entre les volumes autour de la base et de l'axe et les cylindres enveloppants. Roberval prétend avoir dès auparavant démontré le premier rapport et l'avoir fait connaître « jamdudum<sup>b</sup> ». Quant au second, il dit ne l'avoir cherché qu'en soupçonnant une erreur de Torricelli, et il corrige cette erreur dans sa lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1646.

Mersenne imprima la correction de Roberval, page 71 de ses *Reflectiones physico-mathematicæ* de 1647. Mais lorsqu'il y dit : « Clarissimus » enim D. de Roberval, quem aliàs nostrum appello Geometram, et qui » primus omnium Trochoidem ipsam atque ipsius solida et eorum omnium centra grauitatis inuenit et iam ab anno 1634 demonstrata mecum » et pluribus aliis communicauit... », il est clair que 1634 ne peut être qu'une faute d'impression (probablement pour 1643).

Il est singulier, d'autre part, que, pour établir la priorité de Roberval sur Torricelli, en ce qui concerne la quadrature de la cycloïde, Carcavi fasse appel à un opuscule de Desargues, le *Brouillon project* d'août 1640, et ne précise point quand Mersenne en aurait parlé pour la première fois. Or, dans la *Seconde Partie de l'Harmonie universelle* (Paris, Ballard, 1637), au livre second des *Mouvements*, prop. 9, Mersenne parle de la cycloïde comme si c'était une demi-ellipse. Mais, page 24 des *Nouvelles observations physiques et mathématiques*, annoncées dans le titre et insérées à la suite de l'ouvrage avec une pagination spéciale, il différencie la cycloïde sous le nom de *roulette*, et donne, d'après Roberval, les quadratures de la roulette ordinaire, de la roulette allongée et de la raccourcie. Il est vrai que cette publication dans le gros in-folio de Mersenne ne semble pas avoir attiré l'attention, et ni Descartes ni Fermat n'en avaient eu connaissance.

En résumé, la priorité de Torricelli pour la quadrature de la cycloïde, malgré ce qu'en avait écrit Descartes à Carcavi (ci-avant, p. 400, l. 12) ne peut être soutenue. La découverte de cette quadrature remonte, en effet, à 1636 et la publication par Mersenne à 1637. La réinvention par Torricelli est, d'après son récit même, postérieure à la mort de Galilée (1642).

a. Roberval a eu aussitôt connaissance de cette lettre, et d'ailleurs Mersenne inséra immédiatement les résultats obtenus par Torricelli dans les *Errata* de sa *Synopsis* de 1644.

b. De fait (voir t. II, p. 395), le 11 septembre 1638, Mersenne avait communiqué à Descartes un énoncé relatif au volume du solide de la roulette. Mais Descartes l'a jugé erroné.

## DLXXI.

## DESCARTES A ELISABETH.

[Stockholm, 9 octobre 1649.]

Texte de Cierselier, tome 1, lettre 50, p. 147-148.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais la date est donnée par la réponse d'Elisabeth, lettre DLXXVIII ci-après, du 4 décembre.*

Madame,

Estant arriué depuis quatre ou cinq iours à Stocholm, l'vne des premieres choses que i'estime appartenir à mon deuoir est de renouveler les offres de  
 5 mon tres-humble seruice à vostre Alteffe, afin qu'elle puisse connoistre que le changement d'air & de pais ne peut rien changer ny diminuer de ma deuotion & de mon zele. Je n'ay encore eu l'honneur de voir la Reine que deux fois\* ; mais il me semble la connoistre déia  
 10 assez; pour ofer dire qu'elle n'a pas moins de merite & < a > plus de vertu que la renommée luy en attribué. Avec la generosité & la maiesté qui éclattent en toutes ses actions, on y voit vne douceur & vne bonté, qui obligent tous ceux qui aiment la vertu & qui ont  
 15 l'honneur d'aprocher d'elle, d'estre entierement deuoüez à son seruice. Vne des premieres choses qu'elle m'a demandées a esté si ie sçauois de vos nouvelles, & ie n'ay pas feint de luy dire d'abord ce que ie pensois de vostre Alteffe; car, remarquant la force de son

esprit, ie n'ay pas craint que cela luy donnaſt aucune  
ialouſie, comme ie m'aſſure auſſi que V. A. n'en ſçau-  
roit auoir, de ce que ie luy écris librement mes ſenti-  
mens de cette Reine. Elle eſt extremement portée à  
l'étude des lettres ; mais, pource que ie ne ſçache 5  
point qu'elle ait encore rien veu de la Philoſophie, ie  
ne puis iuger du gouſt qu'elle y prendra, ny ſi elle y  
pourra employer du temps, ny par conſequent ſi ie  
ſeray capable de luy donner quelque ſatisfaction, &  
de luy eſtre vtile en quelque choſe. Cette grande 10  
ardeur qu'elle a pour la connoiſſance des lettres,  
l'incite ſur tout maintenant à cultiuer la langue  
Grecque\*, & à ramaffer beaucoup de liures anciens ;  
mais peut-eſtre que cela changera. Et quand il ne  
changeroit pas, la vertu que ie remarque en cette 15  
Princeſſe, m'obligera touſiours de preferer l'vtilité de  
ſon ſeruice au deſir de luy plaire ; en forte que cela  
ne m'empeschera pas de luy dire franchement mes  
ſentimens ; & ſ'ils manquent de luy eſtre agreables,  
ce que ie ne penſe pas, i'en tireray au moins cet 20  
auantage que i'auray ſatisfait à mon deuoir, & que  
cela me donnera occaſion de pouuoir d'autant plu-  
toſt retourner en ma ſolitude, hors de laquelle il eſt  
difficile que ie puiſſe rien auancer en la recherche  
de la verité ; & c'eſt en cela que conſiſte mon prin- 25  
cipal bien en cette vie. Monsieur Fr(einshemius) a  
fait trouuer bon à ſa Maieſté que ie n'aille iamais au  
Chateau, qu'aux heures qu'il luy plaira de me donner  
pour auoir l'honneur de luy parler ; ainſi ie n'auray  
pas beaucoup de peine à faire ma cour, & cela 30  
ſ'acommode fort à mon humeur. Apres tout neant-

moins, encore que i'aye vne tres-grande veneration pour sa Maiesté, ie ne croy pas que rien soit capable de me retenir en ce país plus long-temps que iusques à l'esté prochain ; mais ie ne puis absolument répondre de l'auenir. Je puis seulement vous affeurer que ie feray toute ma vie, &c.

Page 429, l. 9. — Baillet raconte ainsi ces deux audiences, qui semblent avoir eu lieu le 5 et le 6 octobre :

« M. Descartes arriva heureusement à Stokholm au commencement du mois d'octobre (*voir la suite de ce passage ci-après, lettre du 6 novembre*). . . Le lendemain M. Descartes alla faire la révérence à la Reine, qui le reçut avec une distinction qui fut remarquée de toute la Cour, et qui contribua peut estre à augmenter encore la jalousie de quelques Sçavans, à qui sa venue sembloit avoir été redoutable. M. Freinshemius ne fut pas de leur nombre. Il n'y eût point de bons offices qu'il ne se mit en devoir de rendre à M. Descartes, qui prit langue de luy pour tous les usages de la Cour et du país. On prétend [*en marge* : Rélat. MS. de Belin] que c'étoit alors la coûtume en Suède que les Pilotes qui arriuoient à Stokholm, allassent se présenter au Palais, pour rendre comte à la Reine ou au Sécrcétaire d'Etat de la commission dont ils s'étoient acquitez. La Reine, que l'arrivée de M. Descartes avoit mise en belle humeur, ordonna que l'on fit entrer le Pilote qui avoit été chargé de l'amener, et lui demanda en riant quelle espèce d'homme il croyoit avoir conduite dans son vaisseau? *Madame*, répondit le Pilote, *ce n'est pas un homme que j'ay amené à vôtre Majesté, c'est un demy-Dieu. Il m'en a plus appris en trois semaines sur la science de la Marine et des vents et sur l'art de la Navigation, que je n'avois fait en soixante ans qu'il y a que je vais sur mer. Je me crois maintenant capable d'entreprendre les voyages les plus longs et les plus difficiles.* » (BAILLET, II, 387-388.)

Voir, à la lettre suivante, le récit de la seconde audience, p. 432, B.

Page 430, l. 13. — Baillet, en marge de ce passage, II, 390 : « Son Maître étoit Isaac Vossius pour cette langue. » Voir ci-après, *éclaircissement* de la lettre du 18 décembre, à Brégy. — Saumaise lui-même fut invité à venir à Stokholm, et après une longue hésitation il y alla. Brasset écrivait à La Thuillerie, le 5 octobre 1649 : « . . . Il (*Saumaise*) est fort esbranlé pour faire vne promenade en Suede, y ayant esté conuë trop ciuilement par cette sçauante Reyne pour l'en refuser. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 684.*)

## DLXXII.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Stockholm, 9 octobre 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 390-391 (A)  
et p. 388-389 (B).

- A « M. Descartes ne voulut pas qu'on ignorât en France le favorable accueil qu'il avoit reçu de la Reine, ni la suite des bontez de cette Princesse à son égard. [*En marge* : Lettr. MS. à Picot du 9 d'Oct. 1649.] Il en écrivit à l'Abbé Picot dès le IX d'Octobre ; et il luy manda que, de la manière qu'il se trouvoit dans l'hôtel de l'Ambassadeur, il croyoit être plutôt à Paris qu'à Stockholm. Il l'assura de nouveau que toute la déférence qu'il pouvoit avoir pour les volontez de la Reine, ne luy feroit point changer la résolution qu'il avoit de s'en retourner, et qu'il pourroit bien partir dès le mois de Janvier suivant, parce qu'à l'égard de la Suède c'est la saison la plus commode pour voyager. Mais il ne connoissoit encore qu'à demi l'empire que la Reine avoit déjà sur son esprit. »
- « Le soir de la même journée [*en marge* : Lettr. MS. à Picot du 9 Octob., du 4 Décemb., du 25 Décemb.] il vid arriver chez Madame Chanut M. le Comte de Bregy, venant de son ambassade de Pologne, assez mal satisfait de la plupart des personnes qu'il avoit vûes à Warsovie. On publioit qu'il étoit venu à Stockholm simplement pour saluer la Reine ; mais ses assiduités auprès de cette Princesse firent soupçonner autre chose ; et l'on se douta bien-tôt qu'il se ménageoit un établissement considérable dans cette Cour. M. Descartes eut occasion de le voir, tant au Palais que chez Madame l'Ambassadrice, pour juger que c'étoit un homme d'esprit et de beaucoup de suffisance ; et il contracta avec luy une amitié que M. de Bregy sçût entretenir fort agréablement par la connoissance qu'il avoit de sa Philosophie, et par celle de l'Abbé Picot. » (BAILLET, II, 390-391.)
- B « M. Descartes, le troisième jour d'après son arrivée, retourna vers la Reine (*voir la première audience, p. 431 ci-avant*). . . , qui, dans le milieu d'une longue conversation, le remit sur deux sujets dont elle l'avoit déjà entretenu la veille. [*En marge* : Lettr. MS. de M. Desc. du 9 Octobre, du 4 Décembre, et ailleurs.] Le premier regardoit le dessein qu'elle avoit de le retenir en Suède par un bon établissement. Elle parla dès-lors de le faire naturaliser, et de l'incorporer à la Noblesse Sué-

» doise. Mais M. Descartes, préparé dès la Hollande contre toutes sortes  
 » de sollicitations [*en marge* : Lettr. MS. à Picot du 14 May 1649], ne  
 » répondit à celle-là que par compliment, et se fortifia de plus en plus  
 » dans la résolution d'aller vivre en France après la pacification des  
 » troubles du Royaume, ou au Palatinat du Rhin, ou de se remettre enfin  
 » dans son ancienne retraite de Nort-Hollande. Le second sujet d'entre-  
 » tien fut la Princesse Palatine Elizabeth de Bohême, sur laquelle la  
 » Reine prit plaisir à faire plusieurs questions à M. Descartes. Elle prit  
 » ensuite des mesures avec luy pour apprendre sa Philosophie de sa  
 » bouche; et jugeant qu'elle auroit besoin de tout son esprit et de toute  
 » son application pour y réussir, elle choisit la première heure d'après  
 » son lever pour cette étude comme le têmes le plus tranquille et le plus  
 » libre de la journée, où elle avoit le sens le plus rassis et le cerveau plus  
 » dégagé des embarras des affaires. [*En marge*: Borel pag. 10. Vit.; comp.  
 » Viogué lettr. MS. — Clersel. préfac. du I tom. des lettr. p. 13.] M. Des-  
 » cartes reçut avec respect la commission qu'elle luy donna de se trouver  
 » dans sa bibliothèque tous les matins à cinq heures, sans alléguer le dé-  
 » rangement qu'elle devoit causer dans sa manière de vivre, ni le danger  
 » auquel elle exposeroit sa santé dans ce nouveau changement de de-  
 » meure, et dans une saison qui étoit encore plus rigoureuse en Suède  
 » que partout où il avoit vécu jusques alors. La Reine, en récompense,  
 » luy accorda la grâce qu'il luy avoit fait demander par M. Freinshemius,  
 » et qui consistoit à le dispenser de tout le cérémonial de la cour, à le  
 » délivrer de tous les assujettissemens, ou, pour parler comme les Philo-  
 » sophes, de toutes les misères des courtisans, et à trouver bon qu'il  
 » n'allât jamais au Palais, qu'aux heures qu'il plairoit à sa Majesté de  
 » luy donner pour avoir l'honneur de l'entretenir. Mais, avant que de  
 » commencer leurs exercices du matin, elle voulut qu'il prit un mois ou  
 » six semaines pour se reconnoître, se familiariser avec le génie du pais,  
 » et faire prendre racine à ses nouvelles habitudes, par lesquelles elle  
 » espéroit luy faire goûter son nouveau séjour, et le retenir auprès d'elle  
 » pour le reste de ses iours. » (BAILLET, II, 388-389.)

## DLXXIII.

## DESCARTES A BRASSET.

Stockholm, [17] octobre 1649.

MINUTE de Brasset, Bibl. Nat., fr. 17901, f. 766.

Extrait d'une lettre de Brasset, écrite de La Haye, le 4 novembre 1649,  
 à Chanut, qui attendait à Amsterdam son départ pour Stockholm :

« ... M. des Cartes m'a aussy escrit l'heureux succez de son voyage, et dict tout en vn seul mot, quand il s'excuse de m'entretenir des raretez qu'il a remarquees en ce payz la,

Parce que ie sçay desia, par le tefmoignage de tous ceux qui y ont esté auant luy, qu'il n'y a rien de plus merueilleux que la Reyne, de laquelle il faiçt vn si grand iugement, qu'il luy semble que toutes les loüanges qu'il luy a veu donner par d'autres, sont fort au deffoubz de ce qu'elle merite; qu'il ne se veut pas estendre sur ce suieçt, encores que son imagination en soit si fort remplie, qu'il a peine de retenir sa plume. 5

*Voyla ce que contient son Paranymphe. »*

La date de cette lettre de Descartes est donnée, à peu près, dans une réponse écrite de La Haye, le 5 novembre 1649, par Brasset à M. Piques, secrétaire, qui gérait les affaires de France à Stockholm, pendant le congé de Chanut :

« Monsieur, La reprise de correspondance ou vous estes entré par »  
 » votre derniere du 17 de l'autre moys, ne sera pas de longue duree,  
 » puisque voyla M. Chanut sur le chemin de vous en aller souslager...  
 » Je fayz vn mot de responce a la lettre que vous auez priz la peine de  
 » m'enuoyer de Monsieur des Cartes. Je craindrois que le puissant  
 » charme de vostre Cour et Reyne, les douceurs de son hospitalité luy  
 » feissent oublier le seiour d' Egmond, s'il n'estoit de l'humeur dont ie le  
 » connoy... » (*Ib.*, f. 768.)

## DLXXIV.

### MORUS A DESCARTES.

Cambridge, 21 octobre 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 71, p. 311-323.

« Clarissimo viro, summoque Philosopho, RENATO DESCARTES.  
 » Henricus Morus. » *En-tête de Clerselier, Morus écrit cette qua-*  
*trième lettre, sans avoir reçu la reponse à sa troisième du 23 juillet,*

*p. 376 ci-avant. Descartes avait seulement préparé une ébauche de réponse, lettre DLXVI ci-avant, p. 401, fin d'août, qu'il n'envoya pas. Il ne répondit pas non plus à cette lettre du 21 octobre; nous l'imprimerons donc en petits caractères, comme un document utile, et non comme une pièce nécessaire à l'intelligence des lettres du philosophe.*

« Equidem impensè doleo, Vir clarissime, quod tam subito à viciniâ  
 » nostrâ abreptus sis, et in tam longinquas abductus oras. Habeo tamen,  
 » vt nihil dissimulem, | quo hanc animi ægritudinem ac molestiam miti-  
 » gare possim, meque ipsum consolari. Et certè non minimum est, quod  
 » is honor tibi optimè merenti habitus sit, etiam apud gentes remotis-  
 » simas, nominisque tui claritudo ad Septentrionales vsque spissitudines,  
 » crassasque nebulas, tam potenter penetrauerit. Neque id (quod caput  
 » rei est) frustrâ, cùm tantus literarum et literatorum amor generosum  
 » pectus Illustrissimæ Heroïnæ, Serenissimæ Reginæ Suecorum, inces-  
 » serit, vt famâ librisque tuis non contenta, à scribendo ad te, vt eam  
 » inuiseres, numquam destiterit, donec voti facta sit compos. Quod ces-  
 » surum credo in magnum illius regni commodum et ornamentum. Quas  
 » ob causas, fateor me minùs inclementer tulisse tuum ab hisce regio-  
 » nibus nostris, abcessum, iacturamque itidem exoptatissimæ illius Epis-  
 » tolæ<sup>a</sup>, quam, prout promisisti, ante abitum tuum à te expectabam.  
 » Cuius iam recuperandæ spem omnem tantùm abest vt abijciam, vt e  
 » contrâ fortiter confidam, te non solum illis quas ante scripsi, sed et  
 » præsentibus literis, cùm ad manus tuas peruenerint, breui responsu-  
 » rum. Quâ fretus confidendiâ, ad Dioptricen tuam pergo, mox ad Me-  
 » teora, si quid fortè ibi occurrerit difficultatis, profecturus : vt tandem  
 » animam meam ijs omnibus exonerare possim, quæ in rem nostram puta-  
 » bam fore tibi plenius proponere. Spero enim hoc modo me, cùm  
 » omnia ex meâ parte perfecta sint, quæ præstare oportebat, molliorem  
 » animæ meæ conciliaturum quietem, minùsque in posterum me anxie  
 » habiturum. »

« *Nullo modo illi oppositum*<sup>b</sup>. Linteum CE videtur opponi B pilæ,  
 » aliquo saltem modo, etiam quatenus pila dextrorsum fertur. Quod sic  
 » patebit. »

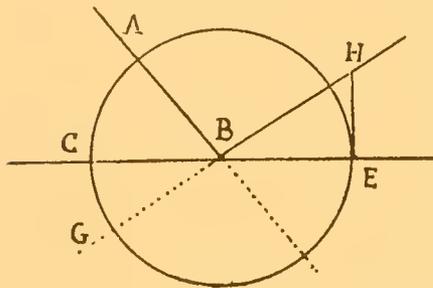
AD D101  
 CAP  
 Artic. 4,

« | Nam GH plenè opponitur pilæ B, perfectèque impedit cursum eius,  
 » tam versus HE quàm versus CE, seu deorsum. Cùm igitur tam propè

a. Voir cette lettre, à l'état de projet, DLXVI, p. 401 ci-avant.

b. Voir p. 97, l. 24, et p. 592, l. 3 de la présente édition. — Les renvois de l'édition de Clerselier sont faits à la traduction latine, imprimée en 1644 par les Elzeviers. Les lignes sont comptées depuis le commencement de l'article, même quand la page change, si ce n'est lorsque la page est indiquée. Dans ce cas seulement, la ligne est comptée suivant l'usage habituel.

» accedat CE ad posituram GH, vt desit tantum angulus HBE, siue  
 » GBC, ad perfectam oppositionem tendentiæ versus HE, CE, etiam  
 » suam seruans posituram, aliquatenus opponetur pilæ B, etiam quatenus



» cursum tendit versus HE. Quod  
 » insuper manifestius apparebit, si  
 » fingamus CE vdx argillæ plani-  
 » tiem, et pilam puta æneam ab A  
 » ferri ad B, vbi aliquò vsque pe-  
 » netrabit; sed statim suffocabitur  
 » vis cursûs tam versus HE, quàm  
 » versus CE; quod tamen non  
 » fieret, si pila ferretur secundum  
 » lineam CBE; sed sine impedi-  
 » mento pergeret versus HE, præ-

» sertim si nulla inesset pilæ grauitas; vnde patet planitiem CE oppo-  
 » ni pilæ B, descendenti ab A, etiam quatenus fertur versus HE. Quod  
 » oportebat demonstrare. »

« *Dimidiam suæ velocitatis partem amittat*<sup>a</sup>, lin. 27. Partem hîc ali-  
 » quam velocitatis amissam esse lubens concedam; sed quod et in hoc  
 » articulo et in proximè sequenti supponis, hanc partem velocitatis de-  
 » perdi tantum versus CE, non versus FE, nullus capio. Cùm enim  
 » vnicus realis motus sit pilæ (quamuis varias imaginari possimus pro  
 » libitu tendentias huius motûs, siue metas), si minuitur hîc motus, qua-  
 » cumque pergere fingis pilam, tardiùs incedet quàm ante motum minu-  
 » tum. Causa igitur tendentiæ pilæ ad I potius quàm ad D, non petenda  
 » est à tarditate vel celeritate motûs, sed à resistentiâ magni illius anguli  
 » CBD, et à debilitate minoris illius anguli cuius EBD acies ob exilita-  
 » tatem suam, et materiæ fluiditatem, faciliùs cedit pilæ projectæ, quàm  
 » obtusus angulus CBD. Alioqui si causa referenda esset ad celeritatem  
 » vel tarditatem, pila, descendens ab A in B, cursum etiam inde flecteret<sup>b</sup>.  
 » Hîc schema tuum consule, si opus est, pag. 84 editionis latinæ. »

. 6, lin. 7.

« *Tam oblique incumbat, ut linea FE ducta*<sup>c</sup>. Perpetua hæc tua de-  
 » monstrandi ratio, quo pila profectura sit, lepidam profecto in se habet  
 » subtilitatem, sed quæ causam rei non videtur attingere. Vera enim et  
 » realis causa intelligenda est ex amplitudine anguli CBD, et exilitate  
 » EBD anguli, et magnitudine etiam pilæ, quæ quo maior est, eo mino-  
 » rem depressionem lineæ AB versus CE requirit, ad resiliendum versus  
 » aërem L. Maior enim pila non tam commodè leuat atque aperit cuspi-

a. Voir p. 97, l. 30, et p. 592, l. 8, de la présente édition, ainsi que la figure de la même page 97.

b. Leçon douteuse et peu intelligible. *Clers.* : in deflecteret. *Peut-être faut-il lire* : in D flecteret. Voir ci-dessous, p. 437, l. 19.

c. Page 99, l. 19, et p. 592, l. 4 en remontant.

» dem acutioris anguli, quo intret in ipsam puta aquam, sed contun-  
» dendo potius transvolat reflexa. »

« *Quod vim eius motûs augeat* <sup>a</sup>, lin. 22. Augmentum motûs nihil effi-  
» ciet ad detorquendum cursum pilæ inceptum, nisi sit positura alicuius  
» corporis quod dictum cursum pilæ versus partem aliam determinet.  
» Quod ego hoc modo fieri auguror in medijs illis, quæ tu fingis radium  
» faciliùs admittere, qualia sunt crystallus, vitrum, etc. Nempe cùm acies  
» anguli EBD in istiusmodi substantijs adeo dura sit et peruicax, vt nihil  
» cedat, radius impingens in constipam et inclinantem anguli aciem, non  
» nihil auertitur ab incepto cursu, et introrsùm perpendiculum versus abi-  
» gitur. Vtraque igitur refractionis reflexio quædam mihi videtur, vel saltem  
» reflexionis quædam inchoatio. Atque, quemadmodum in plenâ et liberâ  
» reflexione determinatio tollebat, sine vllâ retardatione cursûs pilæ, ita  
» hic, ad minuendam vel mutandam determinationem, noua tarditas vel  
» celeritas non videtur necessaria. Sola igitur determinatio minuta vel  
» aucta sufficit ad vtramuis refractionem. Neque enim B cùm ad CE su-  
» perficiem peruenerit, quatenus celerior vel tardior, cursum flectit, sed  
» quatenus impingit in corpus determinationem mutans. Alioqui, si nuda  
» duntaxat accesserit celeritas vel tarditas, A semper pergeret à B in D. »

« In priori igitur refractione, videlicet à perpendiculo, determinatio  
» deorsum minuitur necessariò, pila autem retardatur per accidens, ob  
» mollitiem cursum immutantis. In posteriori, determinatio deorsum au-  
» getur; pila autem si acceleratur, acceleratur per accidens, ob noui medij  
» faciliorem transitum. Determinationis igitur mutatio, eiusque causa,  
» ad refractiones iuxta ac reflexionem, sunt planè necessariæ, velocitas et  
» tarditas ipsius motûs sunt duntaxat accessorix, vel potius planè super-  
» uacaneæ. Immò verò, nouam quod pilæ seu globuli accelerationem  
» attinet in medio faciliori, videtur quidem illa perceptu perquam diffi-  
» cilis; propterea quòd nouum illud medium non suppeditat nouos gra-  
» dus motûs, sed tantùm permittit pilæ, quos etiamnum habet super-  
» stites, sine vltiori vllâ diminutione, integros possidere, cùm nullos  
» ad se arripiat vel imbibat. Æquèque absurdum videtur, nouos, vel si  
» malles pristinos, gradus restitui pilæ medium faciliùs intranti, ac con-  
» cedere in puncto reflexionis pilam aliquo momento hæere, priusquam  
» resiliat, quod meritò explodis, Art. 2 huius cap. »

« *Sed ex solo situ exiguarum partium cerebri, etc.* <sup>b</sup>. Suntne igitur  
» istiusmodi, in cerebri dissectione, particulæ visibiles, an ratione duntaxat colligis istiusmodi esse oportere, in hunc vsum destinatas? Mihi  
» verò nihil opus harum esse videtur; sed eadem organa quæ motum  
» transmittunt, animam etiam commonefacere necessariò, vnde illa fiat  
» motûs transmissio, si nullum interiacet impedimentum. »

CAPUT 6.  
Ad Artic. 9.

a. Page 100, l. 1, et p. 593, l. 6, de la présente édition.

b. Page 134, l. 27, et p. 608, l. 25.

Ad Artic. 13. « *Similem illi, qua Geometræ per duas stationes, etc.* <sup>a</sup>. Duriuscula hæc  
 » videtur obscuriorque comparatio, in nihiloque consentiens, nisi quod  
 » utrobique binæ sumuntur stationes. Geometræ enim, vel si malles Geo-  
 » datæ, stationes sumunt in lineâ ab arbore puta vel turri rectâ pro-  
 » ductâ; oculus locum mutans in lineâ transuersâ, et fermè obiecto paral-  
 » lelâ, si rectè rem capio. »

Ad Artic. 16. « *Ex cognitione seu opinione quam de distantia habemus, etc.* <sup>b</sup>. Adæ-  
 » quatas fortasse causas apparentis corporum magnitudinis explicare,  
 » perquam difficile esset. Sed in vno hoc maximè consistere opinor, nimi-  
 » rum in magnitudine et paruitate decussationis anguli: ille enim quo  
 » maior est, maior apparebit eiusdem corporis magnitudo; quo minor,  
 » minor. Deinde, quod obseruatu dignissimum est, cum obiectum ali-  
 » quod, pollicem puta tuum, intra grani vnus distantiam oculo adiuue-  
 » ris, hic decussationis angulus quater aut quinque maior erit, quam  
 » ille qui fit ad oculum à pollice distantem decem fermè grana; et si  
 » adhuc amouebitur pollex ab oculo, per aliquot dena grana, semper an-  
 » gustior reddetur angulus decussationis, sed minori semper proportione,  
 » per dena quæque grana, et minori; semper tamen aliquantò angustior  
 » euadit quàm antea, donec tandem fiat tam angustus, ut rationem vnus  
 » lineæ rectæ habere intelligatur. Hinc nemo mirabitur, si multò maio-  
 » rem pollicem deprehendat vnico grano ab oculo distantem, quàm cum  
 » decem abest ab oculo, et postea per multa dena grana remotum, ad sin-  
 » gula grana dena, non multum magnitudinis deperdere: tam longinquè  
 » tamen remoueri posse, ut prorsus desinat ulterius apparere. Distantia  
 » enim crurum interni decussationis anguli minor esse poterit quàm  
 » vnus capillamenti nerui optici diameter. Quid autem hic facit opinio  
 » de distantia, cum imaginis magnitudine comparatâ, parum intelligo.  
 » Neque certò scio quomodo aut oculus aut anima istam comparisonem  
 » secum instituat. Deprehensionem autem magnitudinis ex dicto angulo,  
 » quo modo oriri concipio, sic videor mihi posse explicare:

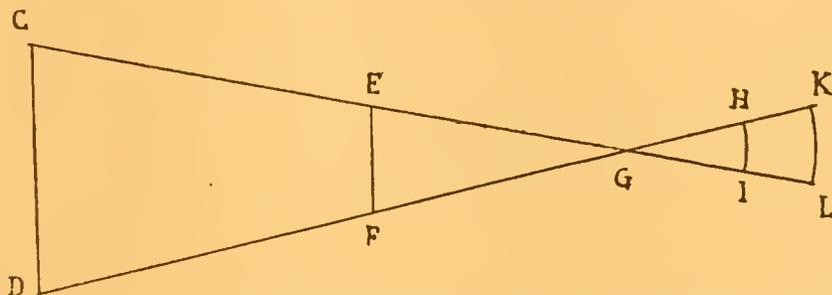
« | HI et KL sint fundi duorum oculorum, maioris scilicet et minoris;  
 » CD sit obiectum maius et remotius; EF obiectum minus, sed propin-  
 » quius; EGF vel KGL angulus decussationis. »

« Primùm, hic statuo esse nisum quendam, seu transmissionem motûs  
 » à C in L et à D in K. Et animaduersionem meam rectâ excurrentem  
 » per lineam KGF D offendere vnâ extremitatem obiecti CD, videlicet  
 » D, eo reuerâ quo inest loco; et per lineam LG EC offendere alteram  
 » extremitatem obiecti CD, videlicet C, in suo itidem loco; et sic de  
 » cæteris partibus tam extimis quàm intermedijs obiecti CD. Recto igi-  
 » tur excursu hoc animaduersionis meæ, obuersionem obiecti magnitudinem  
 » deprehendo. Cuius diametri apparentis mensura est angulus EGF.

a. Page 138, l. 10, et p. 610, l. 1, de la présente édition.

b. Page 140, l. 17, et p. 610, l. 30.

» Seruatis igitur eisdem rectis lineis per quas excurrat mea animaduersionio,  
 » et eâdem anguli magnitudine, in oculo HI, quæ modo in KL, dico  
 » obiectum DC æquè magnum apparere ac in oculo KL. Vnde postea  
 » colligo, magnitudinem obiecti apparentem ad anguli decussationis  
 » magnitudinem, non ad magnitudinem imaginis, referri. Postremò, vt  
 » magnitudo apparens obiecti non fit ex magnitudine imaginis in oculi  
 » fundo (vti porrò patet ex eo quod eadem sit imaginis magnitudo ob-  
 » iecti minoris EF, quæ maioris CD, tam in HI oculo, quàm in KL),



» ita neque simpliciter ex magnitudine anguli decussationis : alioquin  
 » obiectum EF æquè magnum appareret ac obiectum CD, cùm idem sit  
 » decussationis angulus. Sed amoto EF minore | obiecto, obiectum CD  
 » reuerà multò maius apparebit, quàm apparebat modo obiectum EF,  
 » cùm tamen vtraque cernerentur sub eodem decussationis angulo. Vnde  
 » meritò concludi potest apparentem cuiusque obiecti magnitudinem,  
 » partim ex anguli decussationis, partimque ex reali corporis magnitu-  
 » dine oriri. Neque mirum est animaduersionem meam, per lineas rectas  
 » nisûs illius, siue motûs transmissi pergentem, eò vsque penetrare,  
 » ibique se sistere vbi motus hic primùm incipit, videlicet ad C et D ;  
 » nec mirum etiam est (cùm reuerà magis distant quàm EF, nec sub  
 » minori angulo videntur) apparere magis distantes quàm E et F, totum-  
 » que adeò obiectum CD maius simpliciter apparere, quàm obiectum  
 » totum EF. »

« Quoniam sumus assueti iudicare, etc.<sup>a</sup>. Quid igitur censes de cæco  
 » illo à natiuitate suâ quem sanauit Christus, si speculum planum ipsi  
 » obiectum fuisset, antequam consuetudo iudicium deprauasset? Nun-  
 » quid ille vultum suum citra speculum, non vltra vel ponè speculum,  
 » deprehendisset? Mirificè torsit et fatigauit imaginationem meam hic  
 » imaginis ponè speculum lusus, cuius causas nondum me satis perce-  
 » pisse fateor. Neque enim mihi villo modo satisfacit hæc deprauata iu-  
 » dicandi consuetudo. Si rationes reales magis magisque mechanicas  
 » excogitare poteris, et nobiscum communicare, rem sanè gratissimam  
 » præstabis. »

Ad Artic. 19.

- Ad Artic. 20, lineâ ultimâ. « *Indè sequitur diametrum illorum, etc.* <sup>a</sup>. Cur non diameter Solis vel » Lunæ videatur pedalis vel bipedalis, ob angulum decussatorium ad » eam rationem diminutum, quæ apta sit, corpora eiusdem realis magni- » tudinis, cuius sunt Sol et Luna, sub hanc pedalem vel bipedalem ma- » gnitudinem apparentem, ad istas distantias, repræsentare? »
- Ad Artic. 21. « *Quia tam versus Horizontem quàm versus verticem, etc.* <sup>b</sup>. Igitur ma- » iores Sol et Luna ad Horizontem apparent, quàm pro distantia oportet » apparere. Et ea potius est dicenda vera magnitudo apparens, siue non » fallax, quæ certæ legi subijcitur, quàm quæ externis aliquibus adiunctis » alteratur. »
- Ad CAPVT 7. Artic. 22. « *Quâ arte ob alias causas, etc.* <sup>c</sup>. Quam inuertendi artem hic intelli- » gis? Et quas ob causas ab ipsâ abstines? »
- Ad CAPVT 8. Artic. 20. « *Aut diuersis partibus parallelas* <sup>d</sup>. Quid sibi hic velint radij diuersis » partibus paralleli, nullo modo intelligo. Nihil enim huiusmodi quic- » quam exhibetur in schemate hoc, pag. 172<sup>e</sup> depicto. Vt mentem hic » apertius explices oro. Obscurissimum etiam illud est, nisi ego sim tar- » dissimus, quod habetur ad calcem huius articuli, de decussatione ra- » diorum duo vitra conuexa, DBQ et dbq, permeantium. Sed ad margi- » nem huius loci in editione tuâ Gallicâ relegas nos ad paginam 108, id » est ad figuram illam, quæ in latinâ editione habetur paginâ 164<sup>f</sup>. Ego » verò ibi in vitris illis, nullam omninò video radiorum decussationem, » sed tantum inter vitra, ad communem focum I. Nulli enim ibi radij » apparent, nisi paralleli, qui parallelismum seruant donec ad conuexi- » tates vitrorum BD et bd peruenerint, vbi demùm ita incipiunt inflecti, » vt omnium tandem fiat decussatio, in foco I, non alibi. Hic autem dicis » radios etiam in illis vitris DBQ et dbq primò decussari in superficie » prioris, puta DBQ; deinde in alterâ posterioris, puta dbq. Quam » autem intelligis superficiem? Planam an conuexam? Et an eandem in » utrâque? Pergis porro: *Ij saltem qui ex diuersis partibus allabuntur* <sup>e</sup>. » Quid est, *ex diuersis partibus allabi*? Nunquid intelligis ex aduersis » siue oppositis? Nam paralleli etiam qui ad eodem obiecto emanant » rectè dici possunt allabi ex diuersis partibus. Hic prorsus in luto hæ- » reo. »
- Ad CAPVT 9. « *Quo magis hæc perspicilla obiectorum imagines augent, eo pauciora*
- a. Page 144, l. 30, et p. 612, l. 26, de la présente édition.
- b. Page 612, l. 5 (texte latin de la présente édition). Il s'agit ici d'une addition à la p. 145, l. 11 du texte français.
- c. Page 164, l. 1, et p. 622, l. 4.
- d. Page 190, l. 15, et p. 632, l. 20.
- e. Page 191.
- f. Voir page 192, note a.
- g. Page 192, l. 14, et p. 632, avant-dernière ligne.

» *simul repræsentant* <sup>a</sup>. Cùm perfectiora hæc perspicilla aperturam vitri  
 » exterioris maiorem habent, eaque plures proinde parallelos radios ab  
 » obiecto suscipit, quàm imperfectiorum minor apertura, omnesque illi  
 » radij ad fundum oculi à conuexâ dicti vitri superficie contorquentur,  
 » cur non plura etiam obiecta, æquè ac maiores imagines, in oculo pote-  
 » runt depingere? »

Artic. 5  
 pag. 185, lin. 10.

« *Hyperbole omnino similis et æqualis priori deprehendetur* <sup>b</sup>. Suppo-  
 » nis igitur Hyperbolas omnes, quarum foci æquidistant à verticibus,  
 » quamuis hæ per conum, illæ per funem et regulam describantur, per  
 » ἐφαρμογήν *coincidere*. Imo hic ipsam verticum æquidistantiam supponis;  
 » quod vt falsum non video, ita puto tamen veritatem illius, cùm funda-  
 » mentum sit totius, quam mox expositurus es, machinæ, fuisse operæ  
 » pretium demonstrasse. Quod quidem si facili negotio mihi efficere po-  
 » teris, lubens audiam. Sin res operosior fuerit, tanto auctori mallem  
 » credere, quàm mihi ipsi multum negotium in intelligendo confiare. »

AD CAPVT 10.  
 Artic 4, lin. 27.

« *Habebit enim et aciem et cuspidem* <sup>c</sup>. Aciem habeat; sed quam cus-  
 » pidem habere poterit, non video, præsertim cùm acies huius instru-  
 » menti fabricanda sit recta, non concaua, sic enim esset sphærica. Quæ  
 » si contingat extremos circulos latitudinis rotæ, ad interiores tamen non  
 » adaptabitur; maior enim erit quàm vt cum illis conueniat. Vnde nec  
 » tanget instrumenti huius cuspis circumductam rotam in medijs latitu-  
 » dinis spatijs. »

Ad Artic. 6,  
 pag. 202, lin. 25.

« *Tantam esse non debere; vt eius semidiameter, distantia, quæ erit*  
 » *inter lineas 12 et 55, etc.* <sup>d</sup>. Huiusce rei rationem autumo, quod tunc  
 » concaua vitri superficies sphærica fieret, non Hyperbolica. »

Ad Artic. 7,  
 lin. 15.

« *Vt nonnullos ex maximè industrijs et curiosis, etc.* <sup>e</sup>. Lubenter ex  
 » te audirem, num quis ex peritioribus illis artificibus periculum fecerit  
 » adhuc in ingeniosissimo hoc tuo inuento, et quo successu. Nam quod  
 » quidam hic mussitant aliquos tentasse, operamque lusisse, id aut falsum  
 » arbitror, aut opifices illos qui tentarunt ex peritioribus non fuisse. »

Ad Artic. 10:

« Quod Meteora attinet, difficultates quæ ibi occurrunt, pauciores  
 » sunt, et leuioris opinor momenti. Quales autem sint mox audies. »

« *Et denique prope terram quàm prope nubes* <sup>f</sup>. Hoc asseris de radijs

METEORVM CAPVT I.

a. Page 204, l. 31, et p. 638, au. bas. Texte de Descartes : *pauciores*.

b. « Si Gallicum Sermonem consulas Articulus hic 6<sup>us</sup> est. » (*Inst.*) —  
 Page 216, l. 10, et p. 644, dernière ligne.

c. « Consule gallicum sermonem sub finem articuli 8<sup>i</sup>. » (*Inst.*) —  
 Page 223, l. 22, et p. 648, l. 15.

d. « Vide Art. 9 Gallici sermonis sub medium. » (*Inst.*) — Page 224,  
 l. 12, et p. 648, l. 29.

e. « Ultimum. » (*Inst.*) — Page 227, l. 16, et p. 650, fin.

f. Page 234, l. 28, et p. 653, l. 10.

Artic. 4,  
pag. 210, lin. 7.

» tàm rectis quàm reflexis. Qui autem fieri possit, vt recti, nisi quatenus  
» reflectuntur et replicantur iterùm in se prope Terram, vim caloris au-  
» geant, non video. Tum verò non sunt simpliciter recti, sed recti cum  
» reflexis coniuncti. Sed et altior scrupulus mihi animo hic inhæret, de  
» tuâ radorum reflexione. Nam, iuxtâ vulgatam Philosophiam, simpli-  
» cissima huiusce rei ratio est : quòd fili instar radius Solaris reducitur  
» et replicatur, adeo vt geminatam vim, aut duplam quasi crassitiem,



» reflexio necessariò conciliet calori. Quod locum non  
» habet in tuâ Philosophiâ. Neque enim duplicatur  
» filum, sed pila repercussa tuum reflexionis modum  
» rectiùs explicat. Vnde vix videtur possibile vt calor  
» geminetur. Quoniam pila descendens, puta ab A in  
» B, simplicem duntaxat motûs lineam constituit, qui  
» motus prorsus desijt, priusquàm eadem pila ascende-  
» rit a B ad D. Quapropter, cùm vnica linea motûs  
» vnâ vice existat, nequaquam videtur vis caloris duplo  
» maior fieri posse, immò verò potiùs minui in aëre  
» terræ vicino, cùm non nihil motûs sui globulus seu  
» pila communicet cum particulis terrestribus, vnde  
» in B D tardior motus erit et languentior quàm fuit  
» in A B. Non igitur abs re esset, si hic explices, cur  
» calescat aër prope Terram, magis quàm prope nubes ;  
» et annon fieri possit, vt quamuis motus minor sit  
» prope Ter|ram quàm in altioribus aëris regionibus, maior tamen calor  
» sentiatur, ob inæqualitatem huiusce motûs. »

CAPVT 7. Artic. 6,  
pag. 283, lin. 4.

« *Sed etiam inferiores adeò raras atque extensas, etc.* <sup>a</sup>. At cùm tam  
» raræ sint, qui possunt alias in se cadentes nubes excipere, ibique sis-  
» tere? Videntur potiùs, præ suâ tenuitate, ad Terram transmissuræ, si  
» eò, aliàs, profecturæ essent. »

Ad Artic. 7, lin. 2.

« *Ob aëris circumquaque positi resonantiam, etc.* <sup>b</sup>. Ita sane fingit Pa-  
» racelsus tonitru iam immaniter boare et mugire, ob arcuata cæli tem-  
» pla, non absimili ratione, atque si quis æneam machinam, nitrato pul-  
» uere onustam, disploderet sub tecto testudineato. Tu verò, sat scio,  
» nullis laquearibus ætherem claudi sustines, ac proindè videatur verisi-  
» milius, quòd, quò magis ictus distat à Terrâ, eò debilior futurus sit  
» sonitus. Cùm nec tam commodè fiat resonantia, quòd, quò reuerberer-  
» tur sonus, tam longe absit ab allisis corporibus. »

CAPVT 9.  
Artic. 2, lin. 19.

« *Pauci quippe tantummodo radij, etc.* <sup>c</sup>. Nunquid igitur radorum  
» paucitas cæruleum colorem generat? Videtur hoc haud ita consonum  
» præcedentibus. Quippe quòd, cùm supra statueris, colores oriri ex

a. Page 317, l. 4, de la présente édition.

b. Clers., *Artic. 9.* — Page 317, l. 12.

c. Page 347, l. 3.

» variâ proportione rotationis sphæricularum ad motum earundem rectum,  
 » et particulatim cæruleum ex rotatione minore quàm progressu profi-  
 » cisci, quasi in eo ipso constaret ipsa cærulei coloris ratio, nunc tamen  
 » causam refers, non tam ad rotationis defectum, quàm < ad > paucita-  
 » tem radiorum resilientium à superficie maris. Hic igitur quæro vtrum  
 » sentias, nullam aliam esse colorum rationem, præter eam quam ipse tam  
 » subtiliter et ingeniosè exposuisti, an et alijs modis colores oriri possint,  
 » nullâ habitâ ratione rotationis globulorum, motûsque rectilinei : præ-  
 » sertim cùm et ipse innuis aquam marinam cæruleam videri ob paucita-  
 » tem duntaxat radiorum. Et certè explicatu haud facile est, cùm globuli  
 » in æquoris superficiem impingunt, cur non aut albescat mare, aut ru-  
 » bescat cùm fortius impingunt ; aut illis resistitur fortius in superficie  
 » maris, quàm in cælo præ vaporibus albescente ? »

« Proposui iam omnia quæ in scriptis tuis Physicis mihi visa sunt aut  
 » intellectu difficilia, aut intellectu difficulter vera. In quibus legendis  
 » mirari non immeritò tibi subeat ingenij mei conditionem et fatum :  
 » qui cùm profiteri ausim me cætera omnia in tuis scriptis satis intimè  
 » intelligere (vbi plurima tamen reperiuntur, quæ multò difficiliora  
 » videri possint quàm de quibus sæpiùs hæsito), ista tamen quæ tibi pro-  
 » posui explicanda aut munienda, non æquè ac illa cætera intelligerem.  
 » Ego verò hanc naturam meam atque indolem, quam à puero vsque in  
 » me observauì (quâ nempe maxima sæpenumerò fæliciter vinco, victus  
 » interim à minimis), ad hunc vsque diem emendare non potui. Huma-  
 » nitatis tuæ erit ignoscere, quod nefas est corrigere, nulloque pacto  
 » aut affectatæ ignorantix aut disputandi prurigini imputare, quòd tam  
 » multa congesserim. Feci enim non ex effreni aliquo disputandi deside-  
 » rio, sed potiùs ex religioso quodam erga tua studio,

*Non tam certandi cupidus, quàm propter amorem :*

*Quod te imitari aueo <sup>a</sup>.*

» Quod scitè quidem ille, ego verò hâc in causâ verissimè. Quod reli-  
 » quum est, clarissime Cartesi, exorandus es, vt ista omnia quæ scripsi,  
 » æqui bonique consulas, et cum primo tuo otio rescribas. Quod si di-  
 » gnatus fueris, peritissimum illum tandem efficies, qui semper fuit hac-  
 » tenus Philosophix tuæ studiosissimus,

« HENRICUS MORE. »

« Cantabrigiæ, è Collegio Christi,

» 12. Calend. Nouemb. 1649. »

Cette lettre du 21 octobre est peut-être celle que Brasset transmit à Stockholm, dans une lettre à M. Piques (secrétaire d'ambassade), le 29 oc-

tobre 1649 : « ... Voici vne lettre pour M. des Cartes, que ie vous sup-  
 » plie de luy rendre accompagnée de mes tres humbles baisemains... »  
 (Bibl. Nat., fr. 17901, f. 747.)

## DLXXV.

BRASSET A DESCARTES.

La Haye, 4 novembre 1649.

MINUTE, Bibl. Nat., fr. 17901, f. 767.

En tête : « A M. de Cartes le 4<sup>e</sup> No<sup>bre</sup> 1649. » — Voir la lettre  
 DLXXIII, p. 433 ci-avant.

*Monfieur,*

*J'ay maintenant vne double conioiffance a vous faire, l'une de vostre heureufe arriuee a Stokolm, l'autre, que vous y aurez bientoft, Dieu aydant, M. Chanut; car ie croy que fa prefence y augmentera vos contentemens. Les 5  
 nostres n'ont duré qu'un iour dans la iouiffance de le veoyr. Les raisons qu'il a eües de nous en priuer fi toft, font trop iuftes pour les controller. Celles d'Eftat ne feront point offencees, si ie compte celles de famille les 10  
 premieres<sup>a</sup>. La nature garde au refpect ce qui luy est deub; mais elle s'en attribüe vn particulier ou le general ne fçauroit trouuer a redire. Leur vnion est eftroicte, car nous ne fçaurions estre feruiteurs vtils a noz maiftres,*

a. Chanut était retourné seul en France, laissant à Stockholm sa femme et ses enfants (voir ci-avant, p. 364, *éclaircissement*). Brassset écrira à M. Piques, le 27 nov. : « ... Mes vœux sont que bientost vous puissiez veoyr M. l'Ambassadeur arriué en parfaicte santé, et qu'il puisse compter a sa chere Penelope les succez de son penible voyage... » (Bibl. Nat., fr. 17901, f. 826 verso.)

*sans estre a nous mesmes. I'advoüe que ie porte envye au plaisir dont vous allez ioüyr par la presence d'une personne que i'honore au dernier point.*

*Vous m'avez dict en deux motz plus que tous les Panegyriques du monde au suiect de cette grande & vertueuse Reyne, iugeant, comme vous faiçtes a l'œil, que leurs loüanges sont au deffoubz de ce qu'elle merite. Parmi tout cela, ie veoy aussy ce que peut sur vous la force du sang françoys par vos souhaictz pour nostre repos. Celuy du dedans du Royaume se raffermir, & c'est le principal. Celuy du dehors nous viendra, quand il plaira a Dieu. La repugnance de nos ennemiz sera leur condemnation devant luy. Cependant tafchons de couler nos iours en tranquillité d'esprit, & croyez, s'il vous plaist, que ne sçauroit  
15 finir qu'avec les miens la passion que i'ay de rester toute ma vie...*

Chanut, après quelques mois de séjour en France (p. 358-359 ci-avant), regagnait, avec le titre d'ambassadeur, son poste à Stockholm, où il avait laissé sa femme et ses enfants. Son voyage fut long : on a des lettres de lui datées de Dunkerque (24 oct.), d'Amsterdam (10, 12 et 13 nov.), de Hambourg (29 nov.). Il arriva à Stockholm, le 20 déc., et la première audience que lui accorda la Reine est du 23 (*Bibl. Nat., fr. 17965, f. 264. 265 v., 267, 271, 274 et 275*). On a la date précise de son passage à La Haye. Le 3 nov., Brasset écrivait à M. d'Estrades : « ...M. Chanut est party ce matin, ne nous ayant voulu donner que la journée d'hier pour ioüir de sa presence et tres agreable conversation... » (*Ib., f. 17901, f. 760.*) Et plus loin : « ...Le bon Saint-Amand... est a Amstredam avec Verpré et autres, qui, à mon advis, ne lairront point aigrir le vin dans les bouteilles, en attendant compagnie pour mener le premier par terre a Hambourg. M. Chanut rencontrera bien a propos cette société ; quoyqu'il ne boyve d'ordinaire que de la petite biere, il ne laissa pas hier de faire vostre santé avec de mauuais vin. Si celuy que M. le vicomte de Machaut m'a amené de la Montagne de Rheins, eust esté clair, il auroit servy a faire l'honneur de la table... » (*Ib., f. 761.*) Chanut attendit une quinzaine, à Amsterdam, son bagage qui était resté en arriere ; il partit à la fin, sans l'avoir reçu.

A ce séjour de Chanut en Hollande se rapporte une tentative de Sor-

bière pour aller aussi en Suède, comme s'il voulait suivre Descartes en tous lieux. Le lendemain de la journée que Chanut avait passée à La Haye (2 nov. 1649), et à peine en était-il parti pour Amsterdam, que Brasset lui écrivait, le 3 nov. 1649 :

« Monsieur, La passion que i'ay pour vous est telle que ie ne sçaurois  
 » perdre les occasions de la vous protester du soyr au lendemain. C'est  
 » vne assurance que vous renouellera cette lettre par les mains de  
 » M. de Sorbieres, qui va expresement pour acquerir quelque part en  
 » l'honneur de vostre connoissance, et vous dire celuy que la Reyne de  
 » Suede luy a faict de l'appeler en sa Cour. Il a tant de bonnes qualitez  
 » que ie ne doute point qu'il n'y donne et reçoynie tout contentement, et  
 » qu'en particulier vous ne soyez bien ayse de le favoriser, puisque vous  
 » aymez naturellement les personnes de merite, et qui peuvent tenir  
 » parmy les estrangers nostre nation en estime, comme il n'y a rien ou-  
 » blié, tandis qu'il a esté par deça. Apres ce tesmoignage que ie doibz a  
 » vne verité conneüe, i'oserois vous supplier tres humblement, Monsieur,  
 » de luy faire paroistre que vous ne desagreez point ce qui vient de la  
 » part de celuy qui est d'vne tres entiere devotion... » (*Bibl. Nat., fr.*  
*17901, f. 761 verso.*)

Cette lettre devait être remise, sans doute ouverte, par Sorbière lui-même à Chanut. En voici une autre, que Brasset écrivit directement à son ami, le 4 nov. 1649 :

« Monsieur, A peine serez-vous arriué a Amstredam sans me veoyr au-  
 » prez de vous, sinon *actu*, du moins *facultate*. Ç'aura esté par vne lettre  
 » dont hier au soyr i'accompagnay M. de Sorbieres, qui, comme bon  
 » françoys et honneste homme, n'auoit pas eü besoin d'autre introduc-  
 » tion auprez de vous, Monsieur, que ces qualitez pour y estre bien  
 » venu, si elles vous auoient esté conneües par vn precedent tesmoi-  
 » gnage; car vous aymez la vertu, et les suiects ou elle se trouue... »  
 (*Ib., f. 765 verso.*)

Sorbière ne paraît pas avoir beaucoup plu à Chanut, et celui-ci l'écrivit, sans doute, à Brasset, qui lui répondit, dans une lettre du 17 nov. 1649 :

« Quant au personnage a qui i'auois donné vne lettre d'adresse pour  
 » vous, Monsieur, mon intention ne fut iamais de vous conuier a rien  
 » qui fust au dela de ce que par vous mesme vous iugeriez faisable. I'ay  
 » eu quelques considerations pour luy monstrier que ie le desirois servir.  
 » Il ne m'auoit point déclaré a quel but il tendoit; ie le trouue avec vous  
 » delicat, ce qui me faict vous supplier que ma consideration demeure  
 » comme la chorde d'vn arc mouillée. » (*Ib., f. 795.*)

## DLXXVI.

## DESCARTES A CLERSELIER.

Stockholm, 6 novembre 1649.

[A. BAILLET], *Vie de Mons. Des-Cartes*, t. II, pp. 387-388 (A) et p. 541 (B).

Suite du passage cité ci-avant, p. 411.

A

« M. Descartes arriva heureusement à Stockholm au commencement  
 » du mois d'octobre, et il alla descendre chez Madame Chanut, où elle  
 » luy présenta des lettres de M. l'Ambassadeur son mari, qui l'atten-  
 » doient avec un appartement tout préparé, qu'il ne luy fut pas libre de  
 » refuser. Il se trouva tout d'un coup comblé de tous les avantages que  
 » le séjour de son aimable Egmond et celuy de la ville de Paris joints  
 » ensemble auroient pû difficilement luy procurer à la fois. [*En marge* :  
 » Lettr. MS. de Desc. à Clers. du 6 Novembre 1649.] Il se vid au milieu  
 » d'une famille où régnoit la paix et la bonne discipline. Elle étoit gou-  
 » vernée par une Dame d'une vertu insigne [*en marge* : elle étoit sœur de  
 » M. Clerselier], qui toute transportée du plaisir qu'elle avoit de retirer  
 » le plus important et le plus intime des amis de son mari et de son frère,  
 » sembloit n'avoir plus à souhaiter que le retour de M. l'Ambassadeur pour  
 » rendre sa joye parfaite, et pour partager avec luy la satisfaction qu'elle  
 » recevoit de ce nouvel hôte. Le principal soutien de cette heureuse fa-  
 » mille consistoit en deux garçons, à l'éducation desquels il ne manquoit  
 » rien, tant pour la piété que pour la science. L'un [*en marge* : Martial  
 » Chanut] est aujourd'huy Abbé d'Issoire et Visiteur général des Carme-  
 » lites, l'autre [*id.* : Hector Chanut] est mort Conseiller au grand Con-  
 » seil : tous deux au dessus de ce qu'on pourroit dire ici à leur avantage.  
 » En un mot tout édifia M. Descartes dans cette famille jusqu'aux der-  
 » nières domestiques dans les actions et les discours desquels il sembloit  
 » que le maître et la maîtresse avoient imprimé la crainte de Dieu et  
 » l'amour de la vertu. » (BAILLET, II, 387-388.)

Dans la même lettre à Clerselier, Descartes répondit à un mot de Carcavi, lettre DLXX. p. 422, l. 6, au sujet de Harriot. Tout le passage de Baillet (II, 541) a déjà été reproduit ci-avant, t. II, p. 458.

B

On voit, par le début de la citation A ci-dessus, que Descartes trouva, en arrivant à Stockholm, des lettres de Chanut, qui l'attendaient. Il est permis de supposer que, dans ces lettres, Chanut le pria, de la part de Pascal, d'étudier les variations de la hauteur du vif-argent dans un tuyau vide d'air. Des observations furent faites simultanément à

Stockholm, à Paris et à Clermont en Auvergne. Pascal attribue à Chanut et à Descartes celles qui se firent en Suède. Mais Chanut, nous le savons (p. 445 ci-avant), ne se trouvait pas à Stockholm en octobre ni en novembre 1649, et n'y revint même que le 20 décembre. Donc, au moins jusqu'à cette date, les observations furent de Descartes seul. Puis les deux amis les firent peut-être ensemble jusqu'au 11 février 1650, au moins lorsqu'ils n'étoient pas malades, ce qui leur arriva à tous deux l'un après l'autre. A partir du 11 février, Descartes étant mort, Chanut continua seul<sup>a</sup>.

Voici le témoignage de Pascal à ce sujet, imprimé en 1663, à la suite des deux petits *Traitez de l'Equilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air* :

« Je m'avisay... de tascher d'avoir des observations qui fussent faites  
 » en d'autres lieux bien éloignez les uns des autres, et qui fussent toutes  
 » faites en même temps, afin de voir si on pourroit découvrir quelque  
 » chose en les confrontant les unes aux autres. »

« Pour cet effet, j'en écrivis à Paris à un de mes amis qui y estoit pour  
 » lors et qui estoit une personne fort exacte en toutes choses : je le priay  
 » de prendre la peine d'y faire les mêmes observations que je faisais à  
 » Clermont et de m'en envoyer ses feuilles tous les mois ; ce qu'il fist,  
 » depuis le premier Aoust 1649 jusques à la fin de Mars 1651, auquel  
 » temps je finis aussi. »

« Et je me donnay l'honneur d'en écrire aussi à Monsieur Chanut, dont  
 » le merite et la reputation sont connus par toute l'Europe, qui estoit  
 » pour lors Ambassadeur en Suede, lequel me fist la faveur d'aggreer ma  
 » priere, et de m'envoyer pareillement les observations que luy et Mon-  
 » sieur Descartes firent à Stokolm, depuis le 21 Octobre 1649 jusques au  
 » 24 Septembre 1650, comme je luy envoyois aussi les miennes... » Suit  
 toute une discussion, avec des conjectures propres à Pascal.

« ... Monsieur Chanut avoit conjecturé, par ses observations des 22  
 » premiers jours<sup>b</sup>, que c'estoit les vents régnans qui causoient ces divers  
 » changements. »

« Mais il ne me semble pas que cette conjecture se puisse soutenir dans  
 » ses experiences suivantes ; aussi avoit-il bien preveu luy mesme, comme  
 » il paroist par ses lettres, qu'elles la pourroient destruire. Et en effet le  
 » vif argent hausse et baisse à toutes sortes de vents et en toutes saisons,  
 » quoy qu'il soit ordinairement plus haut en Hyver qu'en Esté... »

« ...Cependant on peut faire ces remarques générales, touchant les

a. Ou peut-être faut-il entendre les termes de sa lettre du 28 mars à Fl. Périer (imprimée en 1663 à la suite des observations reproduites ci-après), en ce sens que Chanut aurait commencé, le 6 mars 1650, une nouvelle série d'observations, les précédentes ayant été faites par Descartes seul.

b. Du 6 au 28 mars 1650, d'après la lettre de Chanut citée dans la note précédente. Descartes, dit en effet Chanut, n'avait pas observé les vents régnants.

» plus grandes et plus petites hauteurs remarquées dans ces expériences : »

« A Clermont, le plus haut : 26 *pouces 11 lignes et demie*. Le 14 Février 1651. Nort, bien gelé et assez beau. »

« Cela n'est arrivé que ce jour là, mais en beaucoup d'autres, durant ce mesme Hyver, il y a eu 26 *pouces 10 lignes ou 9 lignes*, et mesme 11 *lignes*, le 5 Novembre 1649. »

« Le plus bas : 25 *pouces 8 lignes*. Le 5 Octobre 1649. »

« Il n'y a que celuy là de si bas, quelques autres à 25 *pouces 9 lignes ou 10 ou 11*. »

« La difference entre le plus haut et le plus bas à Clermont est de 1 *pouce 3 lignes et demie*. »

« A Paris, le plus haut : 28 *pouces 7 lignes*. Le 3 et 5 Novembre 1649. »

« Le plus bas : 27 *pouces 3 lignes et demie*. Le 4 Octobre 1649. »

« Et on peut remarquer que, dans le mesme mois de cette année, il se trouve presque au plus haut et au plus bas :

» sçavoir 28 p. 6 l. }	4	Decembre 1649.
» Et 27 p. 4 l. }	14	

» La difference entre le plus haut et le plus bas à Paris est de 1 *pouce 3 lignes et demie*. »

« A Stokolm, le plus haut : 28 *pouces 7 lignes*. Le 8 Decembre 1649, auquel jour Monsieur Descartes remarque qu'il faisoit fort froid. »

« Le plus bas : 26 *pouces 4 lignes et trois quarts*. Le 6 May 1650, vent sud-ouëst, temps trouble et doux. »

« La difference entre le plus haut et le plus bas à Stokolm est de 2 *pouces 2 lignes et un quart*. »

« Et ainsi les inegalitez se sont trouvées beaucoup plus grandes à Stokolm qu'à Paris ou à Clermont. »

« Et ces inegalitez sont quelquefois fort promptes. »

« Par exemple, 6 Decembre 1649 : 27 *pouces 5 lignes*. »

« Et le 8 du mesme mois : 28 *pouces 7 lignes*. . . »

## DLXXVII.

## BRASSET A DESCARTES.

La Haye, 27 novembre 1649.

MINUTE, Bibl. nat., fr. 17901, f. 827 verso.

En tête : « A M. Descartes du 27 no<sup>bre</sup> 1649. »

*Monsieur,*

*Vous me faites hier au soyr vn present<sup>a</sup>, par les mains de M. Van Berg, qui m'oblige a vn tres humble remerciement. Il doibt estre renforcé de celuy de ma fille, puisque vous auez voulu qu'elle y participast. Elle n'a point iusques icy de plus forte passion que celle de Rire\* ; s'il luy en vient d'autres, elle vous aura l'obligation d'apprendre de vous, M(onsieur), a les connoistre & d'en profiter.*

*I'ay grand desir que la mienne pour l'heureux retour a Stokolm de M. l'Amb(assadeur) soit accomplie<sup>b</sup>. Elle est si iuste & si raisonnable, qu'elle ne peut manquer de vous estre commune. Il m'en reste vne autre, qui ne s'esloignera iamais de mon ame : c'est de vous pouuoir faire paroistre en effect que ie suis...*

Page 450, l. 7. — Christian Huygens écrira de Paris, le 23 juillet 1655, à son frère aîné Constantin, parlant des visites qu'il fait : « ... Apres, chez » Monsieur Bracet, et vismes aussi Mademoiselle sa fille, laquelle j'ay » trouvé fort sçavante de tout ce qui se passe en Hollande jusqu'aux » moindres choses ; au reste, un peu moins belle que par le passé, et ce » nonobstant, de tres bonne humeur comme tousiours. » (*Œuvres de Christiaan Huygens*, La Haye, 1888, t. I, p. 340.)

Voici quelques traits de caractère de cette jeune fille, empruntés à la correspondance de son père :

Brasset à M. de Franchemont, 11 mai 1645 : « ... Marie-Charlotte n'a » ouy qu'en passant la part que vous luy auez donnee en voz souhaictz ; » vne fleur, vne salade, vn plat de cresse, sont si capables de la diuertir, » qu'elle ne se laisse point ronger d'autres soings. Dieu la contienne dans » cette bonne humeur ! » (*Bibl. Nat.*, fr. 17897, f. 290.)

A M. des Landes-Payen, 13 mai 1645 : « Pour moy, i'ay la mienne

a. *Les Passions de l'ame*. Par René DES CARTES. (A Amsterdam, chez Louys Elzevier, 1649. Avec privilège du Roy, pet. in-8°.) Une partie des exemplaires portent : « à Paris, chez Henry Le Gras ».

b. Chanut n'arrivera à Stockholm que le 20 décembre. Voir ci-avant, p. 445, *éclaircissement*.

» (*ma femme*) icy. (*à Munster*) avec nostre grande fille, qui regrette bien  
 » les œylletz et abricotz de Vorburg; mais elle aimeroit encores mieux que  
 » vous luy donnassiez de ceux de Ruel ou de La Charité... » (*Ib., f. 294.*)

A M. Hennequin, 9 mars 1646 : « Marie-Charlotte attend Pasques et  
 » les noysettes en bonne deuotion. » (*Ib., fr. 17898, f. 193.*)

A Ogier, 13 fév. 1648 : « ... Marie-Charlotte a receu depuis peu vne  
 » piece d'ornement de son cabinet de deuotion que les bonnes Dames de  
 » Lorraine luy ont enuoyee. Elle attend le retour a Munster de M. Coin-  
 » tereau pour les en remercier. » (*Ib., f. 17900, f. 69.*)

## DLXXVIII.

## ELISABETH A DESCARTES.

4 décembre [1649].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 10.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 143-144, Descartes et la Prin-  
 cesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillièrre, 1879). Réponse à la lettre  
 DLXXI, du 9 octobre 1649, p. 429.*

*Monsieur Descartes,*

*Vostre lettre du  $\frac{29 \text{ sept.}}{9 \text{ oct.}}$  s'est promenée par Cleue; mais  
 toute vieille elle ne laisse pas d'estre tres-agreable & vne  
 preuue fort obligeante de la continuation de vostre bonté  
 5 pour moy, qui m'assure aussi de l'heureux succès de  
 vostre voyage, puisque le suiet en merite la peine & que  
 vous trouuez encore plus de merueilles en la Reine de  
 Suede que sa reputation n'en fait éclater. Mais il faut  
 auouer que vous estes plus capable de les connoistre que  
 10 ceux qui se sont mestlés iusqu'icy de les proclamer. Et il  
 me semble en saouir plus, par ce peu que vous en dites,  
 que par tout ce que i'en ay appris d'ailleurs. Ne croyez  
 pas toutefois qu'une description si auantageuse me donne  
 matiere de ialousie, mais plutost de m'estimer vn peu plus*

que ie ne faisois auant qu'elle m'a fait auoir l'idée d'une  
 personne si accomplie, qui affranchit nostre sexe de l'im-  
 putation d'imbecilité & de foiblesse que MM. les pe-  
 dants lui souloient donner. Ie m'asseure, lorsqu'elle aura  
 vne fois gousté vostre philosophie, elle la preferera à 5  
 leur philologie. Mais i'admire qu'il est possible à cette  
 Princeesse de s'appliquer à l'étude comme elle fait, & aux  
 affaires de son royaume aussi, deux occupations si diffe-  
 rentes, qui demandent chacune vne personne entiere.  
 L'honneur qu'elle m'a fait, en vostre presence, de se sou- 10  
 uenir de moy, ie l'attribue entierement au dessein de vous  
 obliger, en vous donnant suiet d'exercer vne charité que  
 vous auez temoigné d'affecter en beaucoup d'autres occa-  
 sions, & vous dois cet auantage, comme aussi si i'obtiens  
 celuy d'auoir quelque part en son approbation, que ie 15  
 pourray conseruer d'autant mieux que ie n'auray iamais  
 l'honneur d'estre connue de sa Maiesté autrement que  
 vous me representez. Ie me sens toutefois coupable d'un  
 crime contre son seruice, estant bien aise que vostre  
 extreme veneration pour elle ne vous obligera pas de 20  
 demeurer en Suede. Si vous en partez cet hyuer, i'espere  
 que ce sera en la compagnie de M. Kleist, où vous trou-  
 uerez la meilleure commodité pour donner le bonheur  
 de vous reuoir à

Vostre tres-affectionnée à vous seruir, 25

ELISABETH.

M. Descartes.

Ce  $\frac{24}{4}$   $\frac{9^{bre}}{10^{bre}}$ . Ma derniere estoit du 10/20 nou. <sup>a</sup>

4 fouloient] vouloient (F. de C.). — 10 m'a] a (Id.).

a. Lettre perdue.

Presque en même temps, Brasset écrivait de La Haye à Chanut (qui devait être alors à Hambourg, sur le point de passer en Suède), le 3 décembre 1649 :

« Je me trovay hier au soyr entre deux Reynes, l'une parlante, l'autre » muette, mais qui ne laissoit pas de porter sur son visage les traicts de » sa Maiesté et de l'excellence de son esprit. En vn mot, la Reyne de » Bohesme auoit derobbé (ce fut son terme) le pourtraict de celle de » Suede, et voulut me le faire veoyr. Ce fut de la part de cette bonne » Princesse avec des tendresses d'amour pour l'original, et de la mienne » avec vne force de respect... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 851 verso.*)

Le 10 décembre, Brasset écrivait à M. Piques à Stockholm :

« ...Je vous supplie, s'il (*M. Chanut*) estoit arrivé, comme ie l'espere » et souhaicte, de luy presenter mes tres humbles baisemains et a Madame » l'Ambassadrice. Ma femme est de moitié dans ce compliment. Monsieur » des Cartes n'y sera pas oublié, s'il vous plaist... » (*Ib., f. 876.*)

## DLXXIX.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Stockholm, 4 décembre 1649.

[A. BAILLET], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, pp. 388 et 391 (A), p. 393 (B), et p. 391-392 (C).

A deux reprises il est fait mention de cette lettre par Baillet, t. II, A p. 388 et p. 391, en même temps que de celle du 9 octobre (voir ci-avant, p. 432 A et B), et même, la seconde fois, en même temps que de celle du 25 déc., lettre DLXXXI ci-après, sans qu'on puisse détacher ce qui est proprement du 4 décembre.

« Sur la fin du mois de Novembre, le sieur Elzévier fit sçavoir à B » M. Descartes qu'il avoit achevé l'impression de son *traité des Passions* » *de l'Ame* in VIII<sup>o</sup> à Amsterdam. Aussi-tôt il écrivit à Messieurs de » Berghen et de Hooghelande en Hollande, et à l'Abbé Picot [*en marge* : » Lettr. MS. du 4 Decemb. Lettr. MS. du 25 Decemb.], nouvellement » revenu de Poitou à Paris, pour la distribution des largesses dont il » vouloit reconnoître ses amis. Il luy recommanda sur tout d'en aller » présenter de sa part à M. le Chancelier, à M. le Grand-Maitre, à M. le » Duc de Luines, à M. l'Abbé d'Estrées, à M. l'Avocat général Bignon, à » M. de Montmor, à M. de Verthamont, etc. Il chargea aussi M. de

» Martigny d'en distribuer quelques-uns à la Cour, et il n'oublia pas  
 » M. de la Chambre, Médecin de M. le Chancelier, dont il avoit acquis  
 » l'amitié depuis l'an 1644 jusqu'à tel degré de familiarité qu'ils s'écri-  
 » voient assez fréquemment, et qu'il ne fit point difficulté de le charger  
 » aussi de quelques autres exemplaires pour être donnez à ceux de leurs  
 » amis communs qui leur étoient les plus particuliers. [*En marge* :  
 » Lettr. MS. du 15 Janvier 1650 de Desc. à Picot.] (BAILLET, II, 393.)

C Suite du passage cité ci-avant, p. 432 A :

« Peu de têmes après [*en marge* : Négociat. de Suède, tom. 2, pag. 10],  
 » on reçut des nouvelles à Stockholm, qui marquoient, de plus d'un en-  
 » droit d'Allemagne et de Pologne, que l'on soupçonnoit à Warsovie le  
 » comte de Bregy d'avoir proposé à la Reine de Suède quelques desseins  
 » sur la Prusse. L'événement ne fit pourtant rien connoître de la vérité de  
 » ce bruit, auquel il en succéda un autre, qui marquoit assez que ce  
 » Comte ne tarderoit pas à se faire des envieux à la Cour de Suède. Ces  
 » secondes nouvelles portoient que le Chancelier Oxenstiern étoit ravi  
 » que le Comte de Bregy augmentât de plus en plus sa faveur et son  
 » crédit auprès de la Reine, dans l'espérance de s'en servir pour faire un  
 » contrepoids à la puissance nouvelle du successeur designé à la Cou-  
 » ronne [*en marge* : Le Prince Charles Gustave Palatin, cousin et héritier  
 » de la Reine], et à la maison de la Gardie qui étoit dans la faveur depuis  
 » longtêmes. Mais la Reine, qui veilloit sur tout le monde avec une pru-  
 » dence qui n'étoit guères inférieure à celle de ce vieux politique, fut  
 » bien aise de connoître M. de Bregy de plus loin, avant que de luy donner  
 » sa confiance et de l'employer. On a crû qu'elle avoit communiqué son  
 » dessein à M. Descartes, et que, voyant l'amitié qui étoit entre luy et  
 » M. de Bregy, elle avoit voulu se servir de luy pour en avoir une con-  
 » noissance plus particulière. Ce fut la première fois que M. Descartes  
 » se vid consulter sur des affaires d'Etat; et il n'y a peut-être que la  
 » discrétion avec laquelle il a conduit son secret, qui empêche aujour-  
 » d'huy que nous ne puissions vérifier clairement cette singularité. Il ne  
 » nous en reste que des soupçons fondez sur ce qu'il en écrivit à l'Abbé  
 » Picot au mois de Décembre [*en marge* : Lettr. MS. du 4 Décembre 1649]:

J'ay fait (*dit-il*) assez particulièrement connoissance  
 & amitié avec M. de Bregy; mais, parce que vous  
 l'avez connu plus long-têmes que moy & en plus de  
 diverses occasions, vous m'obligerez, s'il vous plaît,  
 de me mander particulièrement le jugement que vous 5  
 en faites, & aussi celuy qu'en font communément les  
 autres qui le connoissent. J'ay quelque intérêt de le

ſçavoir; & afin que vous puiffiez me l'écrire plus librement, il ne fera pas befoin de le nommer dans vôtre lettre, parce que j'entendray affez de qui il fera queſtion. Je crois que vous le verrez bien-tôt à Paris, à  
 5 caufe de la mort de fon père. Je vous prie de l'affurer de l'eſtime toute ſingulière que j'ay pour fon mérite & de luy témoigner combien je fais cas de fon amitié.

(BAILLET, II, 391-392.)

## DLXXX.

DESCARTES ^ BRÉGY.

Stockholm, 18 décembre 1649.

AUTOGRAPHE, Paris, *Collection Humolstein.*

*L'autographe ne porte point d'adresse. Mais cette lettre, comme celle du 15 janvier ci-après, fait partie d'une collection de lettres adreſſées : « A M. de Flessel, vicomte de Bregi, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, à Paris. » D'ailleurs le contenu concorde parfaitement avec les indications fournies par Baillet, et tirées de la correfpondance de Brasset. Voir les éclairciſſements.*

Monſieur,

Le mauuais tems qu'il a fait icy, quelques iours  
 10 apres vôtre depart\*, m'auoit donné beaucoup de  
 crainte pour vous; & lorſque i'ay appris que vous eſliez  
 arriué viuant a Dantzic, i'ay beaucoup participé a la  
 ioye qu'il me ſemble que vous deuez auoir ſentie,  
 apres vous eſtre vû eſchapé de la tempeſte. Je vous  
 15 fouhaite vn ſucces plus fauorable & plus tranquille en  
 toutes les autres choſes que vous entreprendrez.

Je ne me suis enquis que de la renommée, touchant  
 la raison qui a empesché que vous n'avez receu le pre-  
 sent qu'on auoit préparé\* : car i'aurois creu que c'eust  
 esté de mauuaise grace d'en parler a sa M<sup>te</sup>, ou seule-  
 ment de luy rien dire dont elle pust connoistre que 5  
 vous vous en foyez enquis. Mais la renommée assure  
 que ce present n'a manqué d'estre donné, que pource  
 qu'il n'estoit pas encore prest, & qu'il vous doit estre  
 porté a Hambourg. Il est vray que cete mesme re-  
 nommée publie beaucoup d'autres choses qui sont 10  
 tres fausses, & qui ne seruent qu'a faire connoistre la  
 ialousie de ceux qui les disent. Je croy qu'on peut  
 metre au nombre de ces choses ce que quelques vns  
 disent, qu'outre ce present, qu'ils estiment six mil  
 escus, vous avez encore emporté d'icy six mil escus 15  
 en argent, ou, comme quelques autres assurent, dix  
 mille.

Il y a quelques iours que la Reine me demanda si  
 i'auois eu de vos nouvelles, & ce que vous me man-  
 diez. Je luy dis que vous esperiez estre icy a la fin de 20  
 Mars, a quoy elle repartit qu'elle ne pensoit pas que  
 ce pust estre si tost, & que vos affaires vous retien-  
 droient peutestre dauantage. Hier au soir ie luy dis  
 que ie me proposois de vous escrire aujourd'hui,  
 pour sçauoir si elle ne me commanderoit point de 25  
 vous mander quelque chose de sa part; mais, pource  
 que ie luy dis que ie n'auois point d'adresse certaine  
 pour vous escrire, sinon que ie pensois que ma letre  
 vous attendroit a Hambourg, elle me respondit qu'elle  
 vous escriroit elle mesme & adresseroit ses lettres a 30  
 M<sup>r</sup>. Cantester en Hollande.

Le ne vous puis encore rien dire de la façon qu'on a  
 goûté icy la nouvelle de vostre retour, pource que ie  
 parle a fort peu de personnes, & que vous ne pouuez  
 douter que ceux du pais n'en ayent beaucoup de  
 5 ialoufie. Aujourd'hui, qui est le iour de la naissance  
 de la Reine, on a chanté le *Te Deum*, & on celebre la  
 resiouissance de la Paix; mais vous apprendrez mieux  
 cela des gazetes que de moy qui suis,

Monfieur,

10 Vostre tres humble, tres obeissant  
 & tres zelé seruiteur,

DESCARTES.

De Stokholm, le 8/18 Dec. 1649.

15 Affin que la grosseur de ce paquet empesche qu'il  
 ne soit aysé a égarer, i'y adiouste les vers d'un balet  
 qui sera dansé icy demain au soir\*.

Page 455, l. 10. — Le vicomte de Brégy, ambassadeur de France en Pologne, s'était rendu à Stockholm, vers le mois de septembre, assez secrètement, puisque Brassset, qui lui adressait régulièrement un courrier chaque semaine à Varsovie, ne savait où le trouver, et le croyait aux eaux d'Egra, en Bohême. Pourtant il avait à lui faire part d'une triste nouvelle, la mort de son père, que Brégy n'apprit qu'à Dantzic, en décembre, lorsqu'il revenait en France. Brégy s'était rendu auprès de la reine de Suède à la fois pour une mission diplomatique et pour son intérêt particulier. Descartes l'avait trouvé dès son arrivée à Stockholm (voir ci-avant, lettre du 9 octobre, p. 432 A), et il avait parlé à Picot de ce personnage, dans sa lettre du 4 déc., p. 454-5. Voici quelques autres documents :

Le 4 nov., Brassset écrivait à M. Piques, en réponse à une lettre datée de Stockholm, 17 oct. :

« ... M. le Vicomte de Bregy, que j'auois cherché en Bohesme beuuant  
 » des eaues d'Egra, est a Stokholm, pour rendre, dict (on), vn deuoir par-  
 » ticulier a cette grande et vertueuse Reyne. Mais ledit Sr Spiring y  
 » adiouste l'opinion de la Cour ou il est, que ce voyage de civilité appa-

» rente soit en effect pour sonder les dispositions sur le traicté futur... »  
 (Bibl. Nat., fr. 17901, f. 765 verso et f. 766.)

A M. de la Thuillerie, 9 nov. 1649 : « ...M. le Vicomte de Bregy  
 » estoit a Stokholm lors des dernieres lettres, et n'attendoit, pour en  
 » partir, que le retour de la Reyne de Suedeallee a Nicoping visiter la  
 » Reyne sa mere. Ce retardement estoit vn effect d'obeissance, pour  
 » veoyr dancer vn beau ballet. Il trouuera a Danzig matieres de tristesse,  
 » et vostre lettre, comme les autres qui luy en auront porté le suiect... »  
 (Ib., f. 773.)

Au même, 9 déc. 1649 : « ...La Reyne de Suede a dancé son balet ou  
 » elle a representé la Diane victorieuse de l'amour. I'en auois les vers;  
 » mais la Reyne de Bohesme les a retenuz. Ilz paroissent de la fabrique  
 » d'vn homme que i'aurois creu se deuoir plus tost noyer dans du vin  
 » que dans la Mer Baltique. S'il n'avoit point fait de plus meschantes  
 » pieces de sa vie, sa memoire en seroit plus illustre. » (Ib., f. 857.)

A M. Piques, 10 déc. 1649 : « La vostre du 13 No<sup>bre</sup> estoit accompagnée  
 » des vers du Ballet de la Reyne de Suede. Celle de Bohesme ne me les  
 » laissa gueres entre les mains, si bien que, sans me souuenir des termes,  
 » i'ay si fort le suiect dans l'imagination, que ie croy tres veritable  
 » tout ce qui porte les apparences d'vne ingenieuse inuention. » (Ib.,  
 f. 875 verso.)

Le ballet dont il s'agit ici, composé par un poète de métier, du caractère de Saint-Amand, est distinct de celui qui fut dansé le 19 décembre, et que composa Descartes.

Page 456, l. 3. — Le 10 déc., Brassset écrivait à M. de Brégy : « ...ayant  
 » appriz, par la dernière lettre de M. Piques du 13 de l'autre mois, que  
 » vous estiez sur le point de repasser la Mer Baltique vers Danzig, i'y  
 » enuoye celle-cy... » (Ib., f. 876 verso.)

Et le 18 déc., à M. d'Estrades (gouverneur de Dunkerque) : « Je pense  
 » veoyr bientôt M. de Bregy repassant en France. Il a fort regenté en la  
 » Cour de Suede, et receu des grandes caresses, avec vn beau present de  
 » 4 a 5 mille Ristalles en vn pourtraict de la Reyne de Suede dans vne  
 » boeste de diamans et vne chaisne d'or. A ce que ie puis entendre, il s'est  
 » comme engagé d'y retourner cet esté. S'il desbarque a Dunkerke, il vous  
 » en dira le pourquoy, qui est vn interest particulier... » (Ib., f. 904 verso.)

Page 457, l. 16. — Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, donne quelques renseignements sur ce ballet : « Cependant M. Descartes étoit à Stockholm,  
 » déjà fatigué de l'oisiveté dans laquelle il étoit retenu par la Reine, qui  
 » sembloit ne l'avoir fait venir que pour le divertir. La Cour n'étoit oc-  
 » cupée que des réjouissances qui s'y faisoient pour la paix de Munster,  
 » et la Reine, qui voulut qu'il y jouât son rôle, voyant qu'elle ne pouvoit  
 » obtenir de luy qu'il dansât des balets, sçut l'engager au moins à compo-  
 » ser des vers françois pour le bal. [En marge : Ils étoient sur la paix, et il  
 » en reste quelques fragmens.] Il s'en acquita d'une manière assez enjouée

» pour plaire à une Cour qui se picquoit déjà de vouloir imiter la poli-  
 » tesse de celle de France. Mais ces vers ne dérogeoient point à la sagesse  
 » d'un Philosophe de son rang. Ils furent trouvez trop beaux pour être  
 » les fruits d'un âge si avancé, et pour venir d'une imagination, dont il  
 » sembloit depuis près de quarante ans avoir étouffé le génie poétique  
 » sous les épines de l'Algèbre et des autres sciences les plus sombres. Ce  
 » qui nous en est resté sert encore à nous faire juger que M. Descartes  
 » auroit été plus heureux, que n'ont été [*en marge* : qu'on en juge par les  
 » fragmens recueillis par H. Est.] Thalés, Xénophane, Empédocle, Epi-  
 » cure, Cléanthe, parmi les Grecs, Lucrece, Varron et Boèce, parmi les  
 » Latins, à mettre la Philosophie en vers. » (BAILLET, II, 395.) Ce ballet  
 de Descartes, dont Baillet lui-même n'avait que des fragments, est perdu  
 malheureusement. Morhof en a fait aussi mention dans son *Polyhistor*,  
 t. II, publié en 1692 : « ... Ceterum nec Poeticæ artis rudis fuit (Car-  
 » tesius). Habeo enim, inter Schediasmata mea, Choream, Gallice *Ballet*  
 » dictam, super Natalem Reginæ Christinae, *La Naissance de la Paix*,  
 » quam in Germanicam linguam convertit Joh. Freinshemius. » (*Danielis*  
*Georgi* ΜΟΡΗΦΙ *Polyhistor*, t. II, p. 113, edit. 4<sup>a</sup>, Lubecæ, sumptibus  
 Petri Beeckmanni, 1747.)

Outre ce ballet, Descartes fit aussi à Stockholm une comédie en fran-  
 çais, aujourd'hui perdue, sur laquelle nous avons ce témoignage de  
 Baillet :

« Il porta jusqu'au fonds de sa solitude de Hollande et jusqu'en Suède  
 » même la belle humeur et l'enjoûment naturel qu'on avoit remarqué en  
 » luy dès sa plus tendre jeunesse. [*En marge* : Il fit une Comédie en  
 » Suède peu de semaines avant sa mort.] » (*Vie de Mons. Des-Cartes*,  
 II, 463.)

« Pour ce qui est des arts et autres connoissances que nous qualifions  
 » du nom d'*Humanitez* et de *belles Lettres*, quoy qu'il affectât de n'y pas  
 » exceller et de n'en pas faire autant de cas que des sciences supérieures,  
 » il ne cessa jamais de les estimer ce qu'elles valent. . . C'est ce qui a paru  
 » par une comédie françoise un peu mystérieuse, mais honnête, et dans  
 » le goût des Anciens, [*en marge* : Nous avons cette comédie MSS.],  
 » qu'il fit deux mois devant sa mort en Suède, outre les vers et la prose  
 » du ballet dont nous avons parlé ailleurs. » (*Ib.*, II, 484.)

Baillet prend occasion de là pour raconter la rivalité entre les grammai-  
 riens et le philosophe à la cour de Suède, rivalité qui s'annonça dès les  
 premiers jours de l'arrivée de Descartes à Stockholm. Des bruits fâcheux  
 coururent après sa mort : que ses envieux, pour être débarrassés de lui,  
 l'avaient empoisonné ; ou que, tout au moins, Descartes avait ressenti de  
 cette inimitié un chagrin, qui aurait été jusqu'à abrégé ses jours.

« Ces petits succès, quoique regardez par M. Descartes comme des pué-  
 » rilités plus propres à l'humilier qu'à l'élever, contribuèrent peut-être à

» augmenter encore la jalousie des Grammairiens et des *Sçavantasses*  
 » qui obsédoient la Reine, et qui auroient fait un grand profit d'une  
 » gloire qui paroissoit si frivole et si méprisable à M. Descartes. C'est  
 » tout ce que nous pouvons deviner de plausible, pour tâcher de ne point  
 » faire mentir ceux qui ont publié [*en marge* : Viog(ué) letr. MS. à  
 » l'Abbé le Roy. Item Réel. MS. du Père Poisson, etc.] que ces Gram-  
 » mairiens, pour se délivrer de l'ombre que leur faisoit M. Descartes,  
 » étudioient soigneusement toutes les occasions de lui nuire, et de ral-  
 » lentir ces premières ardeurs que la Reine faisoit paroître pour sa Phi-  
 » losophie. Celuy qui occupoit alors cette Princesse plus que les autres,  
 » étoit le sieur *Isaac Vossius*, fils du laborieux Gerard Jean Vossius,  
 » celuy qui mourut vers le commencement des dernières révolutions de  
 » l'Angleterre à Windsor, où il étoit Chanoine ; c'étoit un jeune sçavant  
 » âgé pour lors de près de trente-deux ans, qui ne s'estimoit pas moins  
 » que M. Descartes. Il enseignoit actuellement la langue grecque à la  
 » Reine. » (BAILLET, II, 395-396.)

Baillet cite là-dessus un passage de Sorbière, que voici en entier :

« Quant au subiect de sa mort (*mort de Descartes*), ie n'oserois croire  
 » qu'il eust esté si mal habile que de s'affliger iusques à se serrer le cœur  
 » de ce qu'il estoit mal écouté de la Reine de Suede ; mais i'ay bien oüy  
 » dire que cette Princesse n'auoit pas beaucoup estimé les speculations  
 » de M. Descartes, comme de son costé il n'auoit pas fait grand estat des  
 » estudes de la Reine, qui en ce temps là estoit toute attachée à la langue  
 » Grecque avec le ieune Vossius. On m'a asseuré que M. Descartes auoit  
 » dit à la Reine, *qu'il s'estonnoit que S. M. s'amusast à ces bagatelles ;*  
 » *qu'il en auoit appris tout son saoul, estant petit garçon dans le Collège ;*  
 » *mais qu'il estoit bien aise d'auoir tout oublié en l'aage de raisonner.* Ce  
 » discours depleut sans doute, et les Grammairiens, qui obsédoient alors  
 » cette Princesse, en prirent aduantage sur vn homme qui leur faisoit  
 » ombrage et auquel ils portoient enuie. » Lettre à M. Petit, 20 févr.  
 1657, p. 692 des *Lettres-et Discours de M. DE SORBIERE*. (Paris, François  
 Clousier, 1660.)

Sorbière, qui n'aimait pas Descartes, a pu forcer un peu les choses. Pourtant voici un autre témoignage tout à fait concordant. Il est de Philibert de la Mare, dans sa *Vie MS. et inédite de Claude Sa imaise*, conservée à la Bibliothèque de la ville de Dijon :

« Hæc vera Cartesii mortis historia, veneno, ut quidam voluerunt, festinata ; qui rumor, vix natus, statim evanuit. Nec etiam defuere qui illius causam ingenti dolori tribuerint, quem concepisse Cartesium aiebant, quòd se apud Christinam minori jam esse in pretio animadverteret, Reginæ animo ad alia studia traducto. Quòd autem a Græcorum lectione Reginam conatus fuerit avertere, testes sunt, quæ apud me servantur, Isaaci Vossii, viri in re literariâ maximi nominis, ad Salma-

» sium epistolæ, quibus liquet ausum etiam aliquando Christinam inter-  
 » rogare Cartesium : *annon eam puderet Græcè discere, et ad Gramma-*  
 » *ticæ quisquiliis devolvi; sese quidem puerum ejusmodi nugas tenuisse,*  
 » *sed postea, solidiore doctrinâ degustatâ, eas abjecisse, atque adeo de*  
 » *earum oblivione sibi jam plaudere.* Christina autem, de Cartesio ad  
 » Salmasium scribens, *pluris se Mathematica illius quàm Philosophica*  
 » *semper fecisse* declarat, *unamque ait mentem illi fuisse, ut, explosis, si*  
 » *potuisset, cæterorum sententiis, ipsoque Aristotele valere jusso, Phi-*  
 » *losophicæ sectæ principem se constitueret,* quod an veritatis studio duc-  
 » tus, aut inani gloriâ, a quâ minime alienum fuisse omnes contestantur,  
 » affectaverit, judicandum reliquo. Addebat etiam Christina *ultimos vitæ*  
 » *menses a Cartesio in sermonibus de producendæ vitæ ratione fuisse*  
 » *consumptos,* quo facto *sua illum oracula fefellisse* jocose ad Salmasium  
 » scribebat. » (P. 198-199, *Claudii Salmasii, Eruditorum principis, vita.*  
 Auctore DD. PHILIBERTO DE LA MARE, Senatore Divionensi. Qui natus  
 13 Decembris 1615 obiit 16 Maii 1687.)

Sorbière et La Mare tenaient sans doute ces faits de Saumaise lui-même, à qui son jeune fils, qui se trouvait alors en Suède, les aurait écrits de Stockholm. Voir d'autres lettres de Saumaise fils, citées dans l'*éclaircissement* de la lettre DLXXXIV ci-après.

## DLXXXI.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Stockholm, 25 décembre 1649.

[A. BAILLET], *Vie de Mons. Des-Cartes*, t. II, p. 392 et p. 393.

Suite du passage de Baillet, rapporté p. 454-455 ci-avant :

« Trois semaines après, il récrivit au même Abbé [*en marge* : Lettr.  
 » MS. du 25 Décemb.] sur le même sujet. Il ajoûta que l'on contoit à  
 » Stockholm sur le retour de M. de Bregy en Suède après son voyage de  
 » Paris, pour y prendre un employ honorable auprès de la Reine. Mais  
 » il jugeoit que ceux du païs qui regardoient tous les Etrangers chez eux  
 » avec beaucoup de jalousie, auroient de la peine à le souffrir. Il le pria  
 » pourtant de ne pas luy déclarer cette particularité, qu'il devoit sçavoir  
 » d'ailleurs, mais seulement de l'entretenir dans son amitié, et de le gué-  
 » rir une bonne fois d'une imagination qu'il n'avoit pû luy ôter à Stock-  
 » holm. C'est que M. de Bregy l'avoit crû capable de persuasion, aussi  
 » bien que luy, au sujet d'un établissement en Suède ; et qu'il entretenoit

» même la Reine dans cette espérance, contre la résolution et la volonté  
 » de M. Descartes, dont toute la complaisance n'alloit qu'à différer son  
 » départ de Suède jusqu'au commencement de l'été prochain. [*En marge* :  
 Page 148 du I tom. des lett. etc. Lettr. Ms. du 25 Décemb. Lettr. Ms. du  
 4 Décemb.] » (BAILLET, II, 392.)

Baillet fait une autre mention de cette lettre du 25 déc. conjointement avec celle du 4 déc., p. 453 B et p. 432 A ci-avant.

Sur Brégy, voir ci-après les lettres de Saumaise fils citées à l'*éclaircis-  
 sement* de la lettre DLXXXIV.

## DLXXXII.

DESCARTES A [PHILIBERT DE LA MARE ?]

[Stockholm, déc. 1649 ou janv. 1650.]

*Les Genies assistans et Gnomes irreconciliables ou Suite au Comte de Gabalis*,  
 p. 56-59 (petit in-8, La Haye, 1718).

*Le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les Sciences secretes*, fut  
 publié à Paris, chez Claude Barbin, en 1670. L'auteur paraît être  
 l'abbé de Villars. Une seconde édition parut à Cologne, chez Paul de  
 la Tenaille, 1684. Le texte ci-dessous a été signalé aux éditeurs par  
 M. Emile Roy, Professeur à l'Université de Dijon. La même histoire  
 se retrouve, mais en abrégé, t. I, p. 261-263, c. xxx, du *Traité sur les  
 apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenans de Hongrie,  
 de Moravie, etc.*, par le R. P. Augustin Calmet (nouv. édit., Paris,  
 Debure, 1751).

Le savant de Dijon à qui Descartes répond sur la singulière question  
 qu'on va voir, pourrait bien être Philibert de la Mare, Conseiller au Par-  
 lement de Bourgogne. Il échangea des lettres avec Gassend (voir *Gas-  
 sendi Opera*, t. VI, Lyon, 1658), s'intéressait aux choses philosophiques,  
 et connaissait les ouvrages de Descartes dont il déplorait le séjour à  
 l'étranger (voir ci-avant, t. IV, p. 145).

« Mais, mon Fils, voici quelque chose de plus moderne, et qui est connu  
 » dans tout votre Païs. Je vous l'allégué avec d'autant plus de plaisir, que  
 » je suis persuadé que les Histoires étrangères, dont j'ai bonne provi-  
 » sion, vous seroient beaucoup moins agréables. »

« Un Savant de Dijon s'étoit fatigué tout le long du jour sur un en-  
 » droit essentiel d'un Poëte Grec, sans y pouvoir rien comprendre.

» Rebuté et fâché de l'inutilité de sa longue application, il se couche, son  
 » chagrin l'endort, et comme il est dans le fort du sommeil, son Génie  
 » le transporte en esprit à Stockholm, l'introduit dans le Palais de la  
 » Reine Christine, le conduit dans sa Bibliothèque. Il suit des yeux tous  
 » les livres, et les regarde ; étant tombé sur un petit volume, dont le titre  
 » lui paroît nouveau, il l'ouvre, et après avoir feuilleté dix ou douze  
 » pages, il y apperçoit dix Vers Grecs, dont la lecture lève entièrement la  
 » difficulté qui l'a si long tems occupé. La joye qu'il ressent à cette dé-  
 » couverte l'éveille, son imagination est si remplie de cette Poësie  
 » Grecque, qu'elle lui revient, et qu'il la répète sans cesse ; il ne veut pas  
 » l'oublier, et pour cela il bat le fusil, et avec le secours de sa plume, il  
 » s'en décharge sur le papier ; après quoi il tâche de rattraper son som-  
 » meil. Le lendemain, à son lever, il réfléchit sur son Avanture nocturne,  
 » et la trouvant des plus extraordinaires dans toutes ses-circonstances, il  
 » se résout de la suivre jusqu'au bout. Mr. Descartes étoit alors en Suède  
 » auprès de la Reine, qui aprenoit sa belle Philosophie. Il le connoissoit  
 » de réputation ; mais il avoit plus de liaison avec Mr. Chanut, qui y  
 » étoit Ambassadeur pour la France. C'est à lui qu'il s'adressa pour faire  
 » rendre une de ses Lettres à Mr. Descartes, et pour l'engager à lui  
 » répondre. Il le supplia de lui marquer précisément si la Bibliothèque de  
 » la Reine, son Palais, et la Ville de Stockholm, sont situez de telle  
 » manière ; si dans une des Tablettes de cette Bibliothèque, et qui est  
 » dans le fonds, il y a un Livre de tel volume, de telle couverture, et  
 » avec tel titre sur la tranche ; et enfin, si dans ce Livre, qu'il le conjure  
 » de lire exactement pour l'amour de lui, en cas qu'il s'y trouve, il n'y  
 » a pas dix Vers Grecs out semblables à ceux qu'il a mis au bas de sa  
 » Lettre. »

« Mr. Descartes, qui étoit d'une civilité sans pareille, satisfît bientôt  
 » notre Savant ; il lui répondit, que le plus habile Ingénieur n'auroit pas  
 » mieux tiré le plan de Stokolm qu'il étoit dans sa Lettre ; que le Palais  
 » et la Bibliothèque y étoient très parfaitement bien dépeints ; qu'il avoit  
 » trouvé le Livre en question dans la Tablette dessinée ; qu'il y avoit lu  
 » les Vers Grecs mentionnez ; que ce Livre est très rare ; mais néanmoins  
 » qu'un de ses amis lui en avoit promis un exemplaire qu'il enverroient  
 » en France par la première commodité ; qu'il le supplioit d'agréer le  
 » présent qu'il lui en faisoit par avance, et de le regarder comme une  
 » marque de l'estime particulière qu'il avoit pour sa personne. Cette  
 » Histoire est publique, et il y a peu de gens de littérature qui l'ayent  
 » ignorée. »

## DLXXXIII.

DESCARTES A \*\*\*.

Stockholm, 1649 ou 1650.

F. X. AYNSCOM, *Expositio et Deductio quadraturarum circuli etc.*, p. 168.  
(Antwerpiae, 1656, in-f<sup>o</sup>.)

Titre complet de l'ouvrage : *Francisci Xaverii Aynscum, e Societate Jesu, Expositio et Deductio geometrica quadraturarum circuli R. P. Gregorii a Sancto Vincentio ejusdem Societatis, cui præmittitur liber de Natura et affectionibus rationum ac proportionum geometricarum.* — Ce fragment de Descartes a été signalé, p. 270-271, *Histoire du Cartésianisme en Belgique*, par l'abbé G. MONCHAMP (Bruxelles, Hayez, 1886), en ces termes :

« Un censeur anonyme des théories de Grégoire de Saint-Vincent et de ses tenants avait affirmé que R., géomètre connu du monde entier, avait approuvé Mersenne, quand celui-ci avait ramené la quadrature du cercle au problème des trois grandeurs dont on connaît deux logarithmes. Le géomètre n'est autre que Gilles Roberval. Entendons la réponse d'Aynscom<sup>a</sup> : « *Je ne veux rien enlever à la renommée de ce personnage ; mais, comme je n'ai pas eu l'heur de voir aucun de ses ouvrages (si tant est qu'il en ait publié), et partant ne puis juger de sa science en géométrie, je n'ai pas à me régler sur son témoignage.* » Aynscom écrivait en 1656 : or, à cette époque, Roberval avait publié, depuis au moins huit ans, son *Traité de mécanique des poids soutenus par des puissances sur les plans inclinés à l'horizon* ; c'est un appendice de 36 pages à l'ouvrage in-folio du P. Mersenne, *Harmonicorum libri XII*<sup>b</sup>. En 1644, le même Roberval avait mis au jour un traité latin d'astronomie générale, intitulé *Aristarchi Samii de mundi systemate*<sup>c</sup>. Il est vrai que ce n'étaient pas des ouvrages de géométrie ; mais toujours est-il qu'Aynscom n'en connaissait pas l'existence. Ne pouvant apprécier personnellement Roberval, il se prévaut du jugement des autres,

a. Bien entendu, Aynscom écrit en latin. Mais nous croyons sans intérêt de reproduire son texte en cette langue.

b. En fait dans la *Seconde Partie de l'Harmonie universelle* du P. Mersenne, qui est de 1637. Voir t. II, p. 333, note d.

c. Roberval avait publié cet ouvrage comme étant d'Aristarque. Voir t. IV, p. 392, note a.

» et c'est Descartes qui, contre son attente certes, va servir d'arme au  
 » Jésuite contre le Minime, son ami le plus fidèle : *Si mon censeur entend*  
 » *que j'aie à m'en rapporter au jugement de ceux qui connaissent bien*  
 » *la capacité de son géomètre, qu'il veuille écouter ce que de la Suède*  
 » *un homme de nationalité française et excellent algébriste, René Des-*  
 » *Cartes, en a écrit à un ami. Voici ses paroles textuellement rap-*  
 » *portées : »*

... Mais a present ie suis en vn país si éloigné que  
 ie ne puis pas mesme esperer d'y voir les escrits  
 dont vous me parlez ; car, outre qu'il feroit difficile  
 icy, ie n'y aurois pas aussi beaucoup de loysir pour  
 5 les examiner ; c'est pourquoy, si vous escriuez au R. P.  
 Gregorius a S. Vincentio, ie vous prie de l'asseurer  
 de mon tres-humble feruice, & de luy faire sçauoir,  
 de ma part, que, bien que ie n'approuue pas sa qua-  
 drature du cercle, ie ne crois pas neanmoins que le  
 10 sieur de R. ait assez d'esprit pour la refuter, & ainsi  
 que, pendant qu'il n'aura pas d'aduersaires plus forts  
 que celuy-la, il ne luy fera pas malaysé de se de-  
 fendre...

Voir un passage de la lettre DLXV ci-avant, p. 392, l. 14, qui semble en contradiction avec celui-ci.

Mais Descartes connaissait assez la faiblesse de Roberval comme polémiste, pour s'exprimer comme il le fait ici. Sur la question, comparez la lettre de Schooten à Descartes (ci-avant p. 318), la réponse de Descartes (p. 336) et les *éclaircissements*. Le fragment qui précède peut avoir fait partie d'une lettre écrite de Suède à Schooten.

Au fond, la réduction faite par Mersenne, et sans doute suggérée par Roberval, concernait, non pas la quadrature du cercle, mais celle de l'hyperbole, et traduisait effectivement pour cette courbe le résultat obtenu par Saint-Vincent, qui n'avait pas employé cependant l'expression de logarithme. Son disciple Sarasa s'efforça exclusivement de prouver que le problème posé par Mersenne était susceptible de solution, alors qu'il ne l'est certainement pas au sens exprès de Mersenne, puisque la construction géométrique du logarithme d'une grandeur donnée n'est pas possible en général. Quant à la quadrature du cercle, Saint-Vincent n'a jamais prétendu l'avoir donnée ; il pensait seulement avoir constitué des méthodes permettant d'y arriver.

## DLXXXIV.

DESCARTES A BRÉGY.

Stockholm, 15 janvier 1650.

AUTOGRAPHE, Paris, Collection Hunolstein.

*Une demi-feuille, pliée en deux. Trois pages écrites : recto du premier feuillet, 14 lignes, sans l'en-tête; verso, 17 lignes; recto du second feuillet, 12 lignes, plus la suscription, la signature et la date. Mêmes remarques que pour la lettre DLXXX, p. 455 ci-avant.*

Monsieur,

Le tiens a beaucoup de faueur qu'il vous ait pleu prendre la peine de m'escrire de Hambourg<sup>a</sup>, & ie voudrois auoir quelques nouuelles qui meritassent de vous estre mandées; mais, depuis les letres que i'ay 5  
eu l'honneur de vous escrire le  $\frac{8^e}{18}$  Decembre, ie n'ay vû la Reine que quatre ou cinq fois, & ç'a tousiours esté le matin en sa biblioteque, en la compagnie de Monsieur Fransheimius, ou il ne s'est presenté aucune 10  
occasion de parler de rien qui vous touche. Et il y a quinze iours qu'elle est allée a Vpsale, ou ie ne l'ay point fuiuie, ny ne l'ay pas encore veuë depuis son retour, qui n'est que de leudy au soir<sup>b</sup>. Je sçay auffy que Monsieur nostre Ambassadeur ne l'a veuë qu'une 15  
seule fois auant ce voyasge d'Vpsale, excepté en sa

a. Lettre perdue. C'était sans doute la réponse de Brégy à la lettre du 18 déc. 1649, p. 455 ci-avant.

b. Le 14 janvier 1650.

premiere audience\*, a laquelle i'estois present. Pour  
d'autres visites, ie n'en fais aucunes, & ie n'entens  
parler de rien, de façon qu'il me semble que les pen-  
sées des hommes se gelent icy pendant l'hyuer aussy  
5 bien que les eaux; mais le zele que i'ay pour vostre  
seruice, ne sçauroit iamais se refroidir pour cela. Ie  
vous suis extremement obligé de la bonne opinion  
qu'il vous a pleu donner de moy a Monfr Saluius; ie  
crains seulement que, si ie suis encore icy, lorsqu'il y  
10 viendra, il ne me trouue si different de l'homme que  
vous luy aurez representé, que cela luy face d'autant  
mieux voir mes defaux. Mais ie vous iure que le desir  
que i'ay de retourner en mon desert, s'augmente tous  
les iours de plus en plus, & que ie ne sçay pas mesme  
15 si ie pourray attendre icy le tems de vostre retour.  
Ce n'est pas que ie n'aye tousiours vn zele tres par-  
fait pour le seruice de la Reine, & qu'elle ne me tes-  
moigne autant de bienueillance\* que i'en puis rai-  
sonnablement souhaiter. Mais ie ne suis pas icy en  
20 mon element, & ie ne desire que la tranquillité & le  
repos, qui sont des biens que les plus puissans Roys  
de la terre ne peuuent donner a ceux qui ne les  
sçauent pas prendre d'eux mesmes. Ie prie Dieu qu'il  
vous face auoir ceux que vous desirez\*, & ie vous  
25 supplie de croire certainement que ie suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble  
& tres obeissant seruiteur

DESCARTES.

A Stokholm, le 15 Ian. 1650.

Page 467, l. 1. — Cette première audience eut lieu le 23 décembre 1649, Chanut n'étant rentré à Stockholm que le 20. En voici un détail curieux :

« M. Chanut, de resident de France en Suede ayant esté fait ambas-  
 » sateur en 1649, fut reçu de la Reyne Christine avec toutes les cere-  
 » monies accoustumées dans la premiere audience qu'elle luy donna en  
 » cette qualité. Mais, doutant s'il se couvriroit en luy parlant, ou s'il  
 » suivroit l'exemple du comte de la Thuillerie qui demouroit tousjours  
 » descouvert devant elle, il prit ce temperament, lorsque la Reyne luy dit  
 » de se couvrir : *Je le ferois, Madame*, luy dit-il, *afin qu'il parust davan-*  
 » *tage que le Roy mon maistre a un ambassadeur auprès de vostre*  
 » *Majesté; mais, Madame, c'est un prince si poly et si bien eslevé, et*  
 » *vostre Majesté est si digne d'estre servie, qu'il ne voudroit pas estre en*  
 » *vostre presence autrement que descouvert, et pour cette raison, je dois*  
 » *estre au mesme estat.* » (PHILIBERT DE LA MARE, *Mélanges historiques*  
*et littéraires*, MS. 493, 1<sup>er</sup> vol., 2<sup>e</sup> partie, p. 128-129. *Bibl. de Dijon.*)

Page 467, l. 18. — Le 15 janvier 1650, Chanut écrivait à « Monsieur le  
 » Chancelier », c'est-à-dire à Seguier :

« ... La Reine cependant estude ardamment, aux heures de son loisir.  
 » J'ay veu pres d'Elle a mon retour deux jeunes hommes, enfans de ces  
 » fameux professeurs d'Hollande, Heïnsius et Votius, qui, pour se rendre  
 » vtils, luy ont donné de l'affection a la poisie (*sic*) Grecque; mais je  
 » crois qu'elle commence à prendre garde que cette application seroit au-  
 » dessous de sa condition et de son esprit, si elle passoit plus avant dans  
 » ces menues curiositez des critiques, pource que, depuis quelques jours,  
 » elle a mandé en son cabinet M. Descartes pour s'instruire par sa confe-  
 » rence en la Philosophie, en quoy je juge qu'elle trouue beaucoup de  
 » satisfaction, m'ayant dit qu'elle se tenoit heureuse d'avoir pû auirer ce  
 » grand homme pres d'elle pour quelque temps... » (*Bibl. Nat., fr.*  
*17966, p. 106-107.*)

Page 467, l. 24. — Le 29 janvier 1650, Saumaise fils, qui se trouvait  
 aussi à Stockholm, écrivait « à M. de Flessel, Vicomte de Bregi, Con-  
 » sciller du Roy en ses Conseils » :

« Tout le monde murmure icy hautement du retour que vous deués  
 » faire en ce pays, de la charge que vous y deués avoir, et des François  
 » qui doiuent composer la compagnie des gardes du corps de S. M. Ils  
 » disent que le pays s'emplit d'estrangers, qu'il ne le faut pas souffrir, et  
 » qu'ils périront plustost. Entr'autres deux officiers ont menacé de vous  
 » tuer. Mais ce sont gens qui parlent estants yvres, et aux paroles de qui il  
 » ne faut pas s'arrester. Le susdit m'a dit, de plus, que tous les Senateurs  
 » s'opposoient a ce que vous eussies cette charge, et que deux d'iceux  
 » auoient dit que vous auies donné un memoire a la Reine pour l'in-  
 » struire de tout ce qu'elle deuoit faire a son couronnement, que vous

» vous mesliés de leur prescrire des loix, et qu'ils n'estoient pas d'hu-  
 » meur, comme les François, a endurer qu'un estranger les maistrisast, et  
 » que, si vous auiez envie de gouverner, il vous falloit chasser un Maza-  
 » rin et ne point venir faire la loi en leur pays. Voss(ius) aussi m'a dit,  
 » (car les pedants aussi fourrent leur nés partout), que la Reine mesme ne  
 » pouuoit pas establir une nouvelle compagnie, et que c'estoit contre les  
 » loix de l'Estat (c'est sans doute un grand politique), lesquelles S. M.  
 » ne romproit jamais. Ce Vossius ne parle sans doute que pour auoir ouy  
 » parler d'autres ainsi, qui peut estre ne sont gueres plus raisonnables  
 » que luy... » (*MS. inédits, Paris, Collection Hunolstein.*)

Au même, le 3 mars 1650 : « ... Touchant vous, on ne dit plus mot ; on  
 » ne songe non plus a vostre compagnie des gardes que si jamais on n'en  
 » eut ouy parler. J'apprehende fort que vous n'ayés pas de nostre Cour  
 » le contentement que vous en esperiés, et crains que Voss(ius), par ses  
 » calomnies, ne vous ait nuy en quelque chose ; il est tousjours fort aux  
 » bonnes graces de S. M. et fort vostre ennemi... » Et dans la même  
 lettre, au sujet de la Reine : « Je croy ne vous en auoir enuoyé que deux  
 » de la personne a qui vous escriués ordinairement. Ce n'est pas que je  
 » ne me sois bien acquité de la commission que vous m'aués donnée de  
 » la solliciter toutes les semaines pour les responses ; mais c'est qu'il ne  
 » luy a pas pleu de vous escrire plus souuent... » (*Ibidem.*)

Ajoutons ce dernier mot, du 24 sept. 1650, au sujet de Saumaise père,  
 qui s'était enfin décidé à venir aussi en Suède (voir ci-avant, p. 431, *éclair-*  
*cissement* sur p. 430) :

« ... Mon pere est icy depuis un mois ; il a veu deux fois la Reyne,  
 » et depuis a tousjours esté malade, et l'est encor. Vossius est revenu  
 » depuis trois semaines. Il a fait un mois de sejour a Paris ; il meritoit  
 » d'y trouuer, ou en chemin, plus de malencontre qu'il n'a fait... »  
 (*Ibidem.*)

## DLXXXV.

## DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Stockholm, 15 janvier 1650.

[A. BAILLET], *Vie de Mons. Des-Cartes*, t. II, p. 393.

Baillet ne fait mention qu'une seule fois de cette lettre, conjointement  
 avec celle du 4 décembre précédent, ci-avant p. 454 B. Descartes faisait de  
 nouvelles recommandations à Picot pour la distribution des exemplaires  
 du traité des *Passions de l'âme*.

## DLXXXVI.

## DESCARTES A SES FRÈRES.

Stockholm, 10 février 1650.

*Relation de la mort de M. Descartes le philosophe,*  
par Catherine Descartes, sa nièce.  
*Recueil de vers choisis*, p. 164 (in-8, Paris, Josse, 1693).

Lettre dictée par Descartes, quelques heures avant sa mort, c'est-à-dire soit le 10 février au soir, soit dans la nuit du 10 au 11 (il expira le 11 au matin) :

« ... Il dit le dernier adieu à M. Chanut en l'embrassant avec tendresse ;  
» ensuite il dicta une lettre à ses deux frères, Conseillers au Parlement de  
» Bretagne, où, entr'autres choses, il leur recommande de pourvoir à la  
» subsistence de sa nourrice, de laquelle il avoit toujours eu soin pendant  
» sa vie. Puis, se retournant vers son confesseur, il passa cinq ou six  
» heures qu'il vescu encore, en de continuelles actes de pieté et de religion. »

Catherine Descartes termine ainsi une relation de la mort de son oncle, que nous donnerons ci-après, p. 494, à la suite d'autres documents.

Ceux-ci peuvent se classer en deux catégories :

1<sup>o</sup> *Lettres écrites* de Stockholm au lendemain de la mort de Descartes, ou peu de temps après, par Chanut, Saumaise fils, Wullen, etc.,

2<sup>o</sup> *Relations* de cette mort, c'est-à-dire, en suivant l'ordre des dates : relations de Clerselier (1656), Sorbier (1657 et 1658, imprimée en 1659), Philibert de la Mare (vers 1663), Baillet (1691), Catherine Descartes (1693), toutes appuyées sur des témoignages contemporains, soit les lettres ci-dessus, soit d'autres documents qui n'ont pas été conservés.

## LETTRES DE CHANUT.

Chanut écrivit bon nombre de lettres sur la mort de Descartes : au comte de Brienne, à l'abbé Picot, au chancelier Oxenstiern, à la princesse Elisabeth, à Périer, etc. Voici celles qu'on a pu retrouver :

« A M. de Brienne, le 12 february 1650. — Nous sommes affligéz en  
» cette maison par le decés de M. Descartes, duquel je ne doute point,  
» Monsieur, que vous n'ayéz connu la reputation. C'estoit vn homme  
» rare dans le siecle ; la Reine de Suede auoit désiré de le voir avec pas-  
» sion ; il estoit venu cet automne, et Sa Majesté le voyoit deux ou trois  
» fois la semaine dans son cabinet d'estude a cinq heures du matin. Il

» tomba malade, quinze jours apres moy, d'un mal tout pareil et qui le  
 » saisit avec les mesmes simptoms ; mais, soit qu'il fust plus violent, ou  
 » que la difficulté qu'apporta le dict sieur Descartes a se laisser tirer du  
 » sang les premiers jours, ait augmenté l'inflammation, il n'a point passé  
 » le neufiesme. C'estoit vn homme d'un sçauoir exquis ; mais l'intime  
 » amitié qui estoit entre luy et moy me rend encore plus sensible. »  
 (*Bibl. Nat., fr. 17966, p. 152-153.*)

« A Madame la Princesse Elisabeth Palatine, 19 feburier 1650. — Ma-  
 » dame, Le deuoir que je rends presentement a Vostre Altesse Royale est  
 » le dernier de tous ceux par lesquels j'aurois désiré luy tesmoigner mon  
 » tres humble respect ; mais je pense estre obligé a luy rendre compte  
 » d'une personne qu'elle estimoit pour son rare merite, et vous dire,  
 » Madame, avec vne douleur incroyable que nous auons perdu Monsieur  
 » d'Escartes. Nous fusmes, luy et moy, atteints quasi en mesme temps  
 » d'une pareille maladie de fiebre continue avec inflammation de poul-  
 » mon ; mais, pour ce que sa fieure fut au commencement plus interne, il  
 » ne la jugea pas si dangereuse et ne souffrit pas qu'on luy tirast du sang  
 » pendant les premiers jours, ce qui rendit le mal si violent, que toutes  
 » nos peines et le soing continuel que la Reine de Suede a pris de luy  
 » envoyer ses medecins, n'ont point empesché qu'il ne soit decédé le  
 » neufiesme jour de sa maladie. Sa fin a esté douce et paisible et pareille  
 » a sa vie. »

« Pour ce qu'il me faisoit l'honneur de vivre avec moy, j'ay esté obligé  
 » d'avoir soing de ce qu'il a laissé, et faire dresser un inventaire de tout  
 » ce qui s'est trouvé dans ses coffres. Entre ses papiers, il s'est rencontré  
 » quantité de lettres que Vostre Altesse Royale luy a fait l'honneur de  
 » luy escrire, qu'il tenoit bien precieuses, quelques vnes estant soigneu-  
 » sement serrées avec ses plus importans papiers. Je les ay toutes mises a  
 » part, et les ay tirées du coffre sans les comprendre dans l'inventaire. Je  
 » ne doute point, Madame, qu'il ne fust auantageux a vostre reputation  
 » que l'on connust que vous auéz eu des entretiens serieux et sçauans  
 » avec le plus habile homme qui ayt vescu depuis plusieurs siecles ; et  
 » j'ay sceu de Monsieur Descartes mesme que vos lettres estoient si  
 » plaines de lumiere et d'esprit, qu'il ne vous peut estre que glorieux  
 » qu'elles soient veues. Et neantmoins j'ay pensé qu'il estoit de mon  
 » respect envers Vostre Altesse Royale, et de ma fidelité envers mon amy  
 » defunct, de n'en lire aucun, et ne permettre pas qu'elles tombent entre  
 » les mains de qui que ce soit, que par l'ordre et la permission de Vostre  
 » Altesse Royale, que j'attendray avec ses commandemens, dont je la  
 » supplie tres humblement de m'honorer.

» Je suis,

» Madame,

» de Vostre Altesse Royale,

» le tres humble et tres obeissant seruiteur, etc. » (*Ib.*, p. 155-158.)

« A Monsieur le Chancelier Oxenstiern, a Tyden, en Suede. — Dum  
 » ægrotarem, eodem morbi genere correptus dominus Des Cartes, de  
 » quo viro in litteris certè maximo non dubito quin audierit Excellentia  
 » Vestra, intra dies nouem interiit. Ille tractatum *De Affectibus Animi*  
 » nuper ediderat, cuius cùm aliquot exemplaria ex Hollandiâ accepisset,  
 » vnum Excellentix tuæ (*sic*) offerre instituerat; eius ego demortui vo-  
 » luntati obsequutus, rogo Excellentiam Vestram ut hoc munusculum  
 » dignetur intueri. Ego verò numquam alius ero quàm Excellentix Vestræ  
 » obsequentissimus servitor

» Chanut.

» Datum Holmiæ Suecorum, 22 feurier 1650 (*sic*). » (*Ib.*, p. 201-202.)

« A Madame la Princesse Elisabeth de Boheme, le 16 autil 1650. — Ma-  
 » dame, J'obeis a l'ordre qu'il a pleu a Vostre Altesse Royale me donner,  
 » et je mets entre les mains de M. l'Ambassadeur de Brandebourg ce pac-  
 » quet, dans lequel j'ay enfermé tout ce qui s'est trouué de lettres de  
 » Vostre Altesse Royale entre les papiers de feu M. Descartes, ainsy con-  
 » fusement comme elles se sont rencontrées, sans que je les aye veües ny  
 » touchées autrement que pour leur donner vn mesme ply, afin de les  
 » joindre commodement. Ce n'est point, Madame, que je ne croye qu'en  
 » cela vous commettéz vne injustice, non seullement pour ce que les  
 » proches de cet homme illustre auroient interest qu'il restast en leur  
 » maison quelques marques de l'honneur qu'il a eu d'estre en vostre  
 » approbation, mais aussy pour ce qu'il eust esté a propos que quelques  
 » vnes de ses lettres paroissans justifiasent au monde ce qu'il a escrit en  
 » l'Epistre dedicatoire de ses Principes a Vostre Altesse Royale; car il  
 » arriuera vn jour que, l'enuie estant esteinte, on ne doutera plus des fon-  
 » demens qu'il a descouverts en la structure du monde; le temps et les  
 » experiences affermiront cette doctrine, qui nous sembloit extraordi-  
 » naire; mais il sera tousjours incroyable a la posterité qu'une personne  
 » de l'aage et de la condition de Vostre Altesse Royale ayt esté la premiere  
 » et longtemps quasi la seule qui a compris ces veritez. C'est pourquoy,  
 » Madame, il me semble que, pour descharger la memoire de mon amy  
 » de tout soupçon de flatterie, il estoit juste que vous permissiez que  
 » quelques vnes de vos lettres fussent veües pour seruir comme d'une  
 » demonstration geometrique de ce qu'il a escrit en cette Epistre; car,  
 » bien qu'elles ne soient pas estudiées a dessein d'y faire paroistre l'es-  
 » tendüe des lumieres de vostre esprit, elles en sont pourtant des images  
 » d'autant plus naïfues, qu'elles representent avec pureté vostre raison  
 » agissante en la recherche de la verité. Ce qui m'en fait juger ainsy est  
 » que, M. Descartes me donnant, il y a deux ou trois ans, la copie de six  
 » lettres qu'il auoit escrites a Vostre Altesse Royale, sur le sujet du Sou-  
 » verain Bien <sup>4</sup>, il me fit sçauoir en mesme temps qu'il en auoit encore

a. Voir ci-avant, p. 87, l. 19, à p. 88, l. 4.

» quelques autres sur le mesme dessein, qu'il ne m'enuoyoit pas, pour ce  
 » qu'elles ne pouuoient estre entendues sans celles de Vostre Altesse  
 » Royale, qu'il ne me pouoit cōmmuniquer que par sa permission;  
 » mais qu'il vous la demanderoit quelque jour, et qu'alors j'en pourrois  
 » offrir la lecture a la Reine de Suede, pour laquelle j'auois principale-  
 » ment désiré ces lettres sur cette matiere. Je ne doute point qu'entre ses  
 » papiers, je ne trouue les minuttes de celles qu'il différera lors de me  
 » donner. Ce nous sera neamoin*s* (*sic*) vn bien inutile, puisque leur intel-  
 » ligence depend de celles de vostre Altesse Royale; au lieu que, si nous  
 » auions la suite de ce que vous aués pensé sur cette haute meditation, et  
 » les responses qu'il a faites, il y auroit de quoy en faire vn tres vtile pre-  
 » sent, sinon au public, au moins a la Reine de Suede, qui sçait bien  
 » donner le juste prix aux ouurages de ce merite, et qui, voyant partout  
 » la vertu sans enuie, seroit tres aise d'estre confirmée par son propre  
 » iugement dans l'estime singuliere qu'elle fait de la personne de vostre  
 » Altesse Royale. Nous pourrions adiouster a ces rares lettres celles qu'il  
 » m'escriuit aussy, il y a deux ans, en reponse de cette mesme question du  
 » Souverain Bien et de deux autres presque aussy importantes que ie luy  
 » auois proposées, sa Maiesté l'ayant ainsy désiré<sup>a</sup>. Vostre Altesse Royale  
 » voit que, sans entreprendre iusqu'icy de l'en prier, ie luy represente des  
 » raisons assés considerables pour la persuader de nous donner la copie  
 » de ces lettres qui concernent ce particulier entretien du Souverain  
 » Bien, qui ne peut avec raison demeurer particulier, puisque tous les  
 » hommes ont droit de pretendre leur part en la chose dont il traicte. »

« Mais, apres les raisons publiques, i'oseray, Madame, vous supplier  
 » de me faire cette mesme grace sous telles conditions qu'il plaira a  
 » vostre Altesse Royale, afin que l'obeissance que ie luy rends avec vne  
 » si exacte fidelité, soit recompensée par la chose mesme où je l'exerce; et  
 » que mon esprit, priué des lumieres qu'il attend dè ces bonnes lettres, ne  
 » reproche point a ma volonté qu'elle s'est donnée des loix trop seueres,  
 » et que j'ay obseruées avec d'autant plus de peine qu'apres auoir receu  
 » la lettre dont il a pleu a vostre Altesse Royale m'honorer, je connois  
 » mieux la valeur du bien qui m'eschappe. Je soumets pourtant ma sup-  
 » plication a ce qu'il plaira a vostre Altesse Royale d'en resoudre, et ie  
 » luy demande mesme pardon d'auoir osé l'importuner iusqu'a ce point. »

« Il me reste, Madame, a satisfaire a ce que vous auez désiré sçauoir  
 » touchant les derniers iours de M. Descartes. La fieure luy monta  
 » d'abord au cerueau et luy osta le iugement de son mal, sans qu'il y  
 » eust autre égarement en son discours iusqu'a la fin, sinon qu'il ne  
 » creut point les sept premiers iours auoir la fieure. Sur la fin du sep-  
 » tiesme, la chaleur quittant un peu la teste et s'estendant partout, il  
 » reconnut incontinent qu'il s'estoit abusé, en marqua luy mesme la cause

a. Lettre CDLXVIII, t. IV, p. 600, et lettres CDLXXXVIII, CDXCVI  
 et DXVI, ci-avant, t. V, p. 50, 86 et 182.

» et se fit tirer du sang deux fois en peu d'heures, ce qu'il auoit tousiours  
 » refusé. Mais il iugea bien qu'il estoit tard, et le huictiesme il me dist  
 » que pendant la nuict il auoit fait son compte et s'estoit resolu a sortir  
 » du monde sans peine et avec assurances aux misericordes de Dieu.  
 » Il adiousta quelques autres discours fermes et pieux, et dignes d'un  
 » homme non seulement philosophe, mais religieux, qui nous donnoit  
 » a tous vn exemple de pureté et de probité dans la vie, et qui vn mois  
 » auparauant auoit fait les deuoirs d'un veritable catholique. Nous  
 » fusmes neantmoins bien trompez, luy et moy, dans l'estime de ses  
 » forces; car il fut plus pressé que nous n'auions pensé: la nuict sui-  
 » uante, l'oppression de sa poictrine augmenta iusqu'a luy oster la res-  
 » piration. Il se sentit finir sans trouble et sans inquietude; et n'ayant  
 » pas la parolle libre, il nous donna des signes plusieurs fois repetez qu'il  
 » se retiroit content de la vie et des hommes, et confiant en la bonté de  
 » Dieu. Je crois, Madame, que s'il eust pensé le iour precedent estre si  
 » proche de sa fin, ayant encore la parolle libre, il m'eust recommandé  
 » plusieurs choses de ses dernieres volontez, et m'eust en particuliér or-  
 » donné de faire sçauoir a vostre Altesse Royale qu'il mouroit dans le  
 » mesme respect qu'il a eu pour elle pendant sa vie, et qu'il m'a souvent  
 » tesmoigné par des parolles plaines de reuerence et d'admiration. Et  
 » puisque ie sçay qu'il m'auroit chargé de rendre pour luy a vostre  
 » Altesse Royale, autant qu'il me seroit possible, tous les respects et les  
 » obeissances qu'il luy debuoit, ie me tiens engagé, plus que tout le reste  
 » des hommes, a estre toute ma vie avec ardeur et affection,

» Madame,  
 » de vostre Altesse Royale,  
 » Le tres humble, etc. . . »

(*Ib.*, p. 300-305.)

Le MS. de la Bibl. Nat. s'arrête ici. Un autre MS., aux Archives des Affaires étrangères, donne en outre le *Post-Scriptum* suivant :

« Si M. l'Ambassadeur de Brandebourg s'informe de ce qu'il y a dans  
 » ce paquet, ie luy respondray que ce sont quelques papiers de feu M. Des-  
 » cartes que ie suis chargé d'envoyer à vostre Altesse Royale, que ie sup-  
 » plie tres-humblement de me faire sçauoir quand elle les aura receus. »

Ces quatre lettres de Chanut ont été publiées par A. Boulay de la Meurthe, p. 37-42 d'une étude sur les *Monuments funéraires de Descartes*, t. XXIII, *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*. (Tours, 1873.)

Baillet, rappelant la conduite de Chanut au lendemain de la mort de Descartes, ajoute *en marge* : « M. Chanut renvoya à la Princesse Eliza-  
 » beth les lettres qu'elle auoit écrites à M. Descartes. Et cette Princesse  
 » ne voulut point permettre qu'on en imprimât aucune avec celles de  
 » M. Descartes. » (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 428.) On n'a point les

réponses immédiates d'Elisabeth aux lettres de Chanut du 19 février et du 16 avril 1650. Pourtant Baillet cite des lettres d'Elisabeth à Chanut :

« ...Sa piété (*celle de Descartes*), qui étoit sincère et solide, mais qui » n'avoit rien d'outré ni de factieux (*sic pour fâcheux ?*), au sentiment » d'une Princesse très-éclairée... » [En marge : « Elisabeth Palat. lettr. » MS. à M. Chanut du 3/13 Juin 1650.] » (*Ib.*, II, 502.)

« ...Jamais il (*Descartes*) n'avoit manqué de zèle pour elle (*l'Eglise*), » mais ce zèle n'étoit ni aveugle ni déréglé. [En marge : Lettr. MS. » d'Elisabeth à Chanut.] » (*Ib.*, II, 526.)

« La Princesse Elisabeth sa disciple, qui avoit été élevée dans leur com- » munion, c'est-à-dire, dans une secte opposée au Pélagianisme, à l'autre » extrémité touchant la grace et nôtre liberté, lui donna de l'exercice, lors » qu'après avoir reçu ce qu'il luy avoit écrit du *Souverain Rien*, elle » l'obligea, pour nous servir des termes de cette Altesse, *de concilier » l'omniscience et la prédestination de Dieu avec le libre arbitre des » Hommes*. [En marge : Lettr. MS. d'Elis. de Bohême à Chanut du » 13/23 Septemb. 1653.] L'engagement étoit délicat pour un Catholique » environné de Gomaristes et d'Arminiens. Mais il se tira de ce pas d'une » manière purement philosophique<sup>a</sup>, parce qu'il ne vouloit pas se départir » de la résolution qu'il avoit prise, *de ne jamais rien produire que les » Théologiens pussent prétendre être sous leur juridiction*, selon le témoi- » gnage de la même Princesse. » (*Ib.*, II, 515.)

Chanut « A Monsieur Perier, de Stokholm, le 28 mars 1650. Monsieur, » peu de jours après vous avoir écrit la lettre à laquelle vous m'avez fait » l'honneur de me répondre l'onzième de Mars dernier, nous perdîmes » Monsieur Descartes, d'une maladie pareille à celle que j'avois eu peu » de jours auparavant. Je soupire encor en vous l'écrivant ; car sa doc- » trine et son esprit estoient encore au dessous de sa grandeur (*sic pro » candeur*), de sa bonté et de l'innocence de sa vie. Son serviteur s'en » allant ne s'est pas souvenu de me laisser le memoire des Observations » du vif argent, tel qu'il vous fut envoyé. Comme je receus le vostre, je » reveillay cette curiosité, et pensay que, jettant les yeux une fois par » jour en un coin de mon Cabinet, je n'osterois rien à ce que je dois au » service du Roy. J'ai donc commencé à observer depuis le 6 de ce mois ; » et considérant que, si ce que vous m'écrivez est vray, toutes nos Obser- » vations seroient vaines, je ne m'en suis pas voulu tenir à cette maxime » que vostre expérience me donnoit : que la température et mouvement » de l'Air ne causoient aucun changement régulier. J'ay adjouté à mes » Observations du chaud et du froid, sec et humide, trouble et serain, » celle des vents regnans, qu'il me semble que feu Monsieur Descartes » n'avoit pas observé Or je trouve, en vingt-deux jours d'expérience, que » j'ay fait pendant des temps bigearres et changeans, comme cette saison

a. Voir lettre CDXIX, t. IV, p. 352-354.

» est toujours inégale en ce païs, que les vents qui regnent causent une  
 » augmentation ou diminution uniforme, et quasi régulière du mercure  
 » dans son tuyau ; ce que je ne puis croire qui ait échappé à des Obser-  
 » vateurs exacts comme vous estes, et je croirois plutôt que vous vouliez  
 » exercer l'esprit de Monsieur Descartes, en luy celant cette particula-  
 » rité... » (*Traitez de l'Equilibre des liqueurs etc.*, Paris, 1663.)

« A M. Perier, de Stokholm, le 24 Septembre 1650. — Monsieur, J'ay  
 » receu, avec la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire du  
 » 29 Juillet, le memoire des observations, que je garde bien précieuse-  
 » ment, et comme une marque de la bienveillance dont vous m'honorez,  
 » et comme une matiere de bonne meditation, quand je me trouveray en  
 » plus de liberté que ces occupations civiles ne m'en donnent. Je vous  
 » demande trêve jusques alors, et je pense beaucoup faire de continuer  
 » l'Observation sur laquelle nous raisonnerons un jour, si elle nous en  
 » donne le moyen. Cependant, afin que vous tiriez quelque petite satis-  
 » faction de la peine que vous avez prise de m'écrire, je vous dirai que feu  
 » Monsieur Descartes s'estoit proposé de continuer cette mesme Obser-  
 » vation dans un tuyau de verre, vers le milieu duquel il y eût une re-  
 » traite ou un gros ventre, environ à la hauteur où monte à peu pres le  
 » vif argent, au dessus duquel vif argent mettant de l'eau jusqu'au milieu  
 » environ de la hauteur qui reste au dessus du vif argent, il auroit veu  
 » plus exactement les changemens. J'ay voulu essayer ce moyen; mais,  
 » parce que nos verriers sont mal-adroits, et qu'ils n'ont pas de lieu  
 » propre à faire recuire ces tuyaux avec cette retraite ou gros ventre dans  
 » le milieu, ils se sont tous cassez; et je n'ay autre expérience à la main  
 » que l'ordinaire, laquelle je vous envoie, vaille ce qu'elle pourra... »  
 (*Ibidem.*)

#### LETTRE DE SAUMAISE FILS A BREGY.

Saumaise fils écrivit, de Stockholm, le 12 février 1650, « à M. de Fles-  
 » sel, viconte de Bregy, Conseiller du Roy en ses Conseils, à Paris » :

« ... Tissenhouse est aussi fort en grace; il est un des principaux de la  
 » petite Academie que la Reyne veut faire, et qui n'a point encor esté  
 » commencée, a cause d'un petit voyage que le prince Adolphe a fait.  
 » Mr. Descartes, qui en auoit donné la methode et le dessein, n'aura pas  
 » le plaisir d'en voir le commencement; car, hier matin, il sortit de ce  
 » monde apres une maladie de huit ou neuf jours, dans laquelle il n'a  
 » point voulu se servir de l'aide des Medecins.... » (*MS. inédits*, Paris,  
*Collection Hunolstein.*)

Au même, le 19 février 1650 : « Pour nouvelles, ie vous diray que  
 » Mr. Descartes fut enterré, il y a huit jours, dans le lieu où on enterre  
 » les enfans morts sans batesme et les pestiferés, par la volonté de

» Mr. Chanut qui refusa l'offre que la Reine fit de le faire enterrer dans  
 » une Eglise avec solennité, ce que tout le monde trouue fort estrange ;  
 » et que, comme il y a icy quantité de mesdisans, on l'accuse d'Atheisme  
 » et d'impieté. Je vous apprendray aussi que la petite Academie de la  
 » Reine, dont ie vous ay desia parlé, commença Dimanche, et se conti-  
 » nuera tous les Dimanches. Il n'y a que nostre pedant (*Vossius* ?) qui est  
 » fort en colere contre vous : il dit que vous avés dit contre luy en Hol-  
 » lande des calomnies et des faussetés horribles, qui concernoient mesmes  
 » l'honneur de la Reine. . . » (*Ibidem.*)

## LETTRE DE WULLEN.

L'original de cette lettre paraît avoir été entre les mains de Spinoza, qui l'aurait prêté à Grævius pour en prendre copie. Du moins il la lui redemanda dans un billet, daté de La Haye, 14 déc. 1673 (t. II, p. 183, *Benedicti de Spinoza Opera*, édit. Van Vloten et Land, 1883). La copie de Grævius est conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde et les éditeurs de Spinoza l'ont imprimée à la fin de leur second volume. Wullen, médecin de la reine Christine, écrit de Stockholm, le 1/11 février 1650 à un de ses amis, Guillaume Pison, médecin à Leyde :

« . . . Scis, ante plusculos menses Cartesium Sereniss. Reginam salu-  
 » tatum in Sueciam venisse. Is heri antelucana, funesta peripneumonia  
 » confectus, animam efflavit, tantoque, si Dis placet, Philosopho indigna  
 » catastrophe vitæ fabulam clausit. Primo morbi biduo, profundo somno  
 » sopitus, Rheumatismo se distineri putabat, nil interim vel cibi vel  
 » potûs vel medicinæ sumens. Alterum biduum insomnis planeque irre-  
 » quietus egit, victûs remediique æque abstinens. Divertierat D. Carte-  
 » sius ad Ex. Dom. Chanut legatum Gallicum, virum litteratum et gra-  
 » vem ; rogabat is instabatque apud ægrotum, accersi me, valetudinisque  
 » suæ curam habere pateretur ; verùm ille iterum iterumque obstinate ne-  
 » gare, contraque, non adeo se Medicinæ rudem, ut aliena manu sibi sit  
 » opus, pertendere. Quare, cùm periculum in mora esset, et S. Regina vel  
 » inviti rationem haberi vellet, jussu ejus Cartesium accedo, operamque,  
 » quanta in me est, quàm humanissime offero. Admittor, quamvis etiam-  
 » num ægre ; verùm paucis sermonibus ultro citroque habitis, cùm de  
 » morbi natura deque remedii genere idem non sentiremus, sine fructu  
 » discessi. Venæ sectionem adeo, contra gentis suæ morem, metuebat, ut  
 » ad solam ejus mentionem exhorresceret, et bis in hæc verba erumperet :  
 » *Mrs., espargnez le sang françois*, tertiumque biduum πεπρασμῶ dari pete-  
 » ret. Ego interim cogitabam, *invitum qui servat, idem facit occidenti* \*,  
 » cùmque instantis mortis non jam στυμνίζ, sed ἀναψυθίζήσεται τελευτήσεται se  
 » proderent, manum libenter a morituro abstinebam. Elapso deinde

» tertio biduo, falli se jam et febre teneri querebatur, eaque ex alloquio  
 » meo, paucorum licet verborum minimeque contentioso, oborta : nim.  
 » *non habui febrem, Symmache, nunc habeo*<sup>a</sup>. Exsolvi mox brachium,  
 » sanguinemque ter eadem die detrahi sibi, satis pro attritis viribus co-  
 » piose, jubet. Octava die, singultus, sputa nigra, respiratio μετέωρος,  
 » oculi vagi, omnia funesta. Ille vinum poscit quod infusum haberet  
 » tabacum, vomitu hostem exturbaturus; et mos erat gerendus, nisi in  
 » furorem plane conjicere voluisses hominem obstinatum, ita tamen mo-  
 » derato consilio, ut vino aqua diluto levis sola immersione tabaci odor  
 » afflaretur, ne obesse magnopere posset remedium, alias in hoc affectu  
 » tantum non occidere natum. Ego interea *post carecta latebam*<sup>b</sup>, et ex  
 » urina δεινὸν βλέπων, tanquam anus fatidica, mortis auguria canebam.  
 » Nono omnia difficilia. Decimo summo mane Deo animam reddidit;  
 » ita spero voveoque, quamvis, si scripta ejus diligenter examines, Theo-  
 » logus quidam pronuper Atheismi crimen illi objecerit. Illud impri-  
 » mis mirandum in eo fuit, quod, cum ipse D. Legatus ex eodem prorsus  
 » morbo decumberet, idem Cartesius me inconsulto ne minimum quidem  
 » ægro fieri passus esset, singulaque remedia præsens levamen afferre  
 » vidisset, adeo tamen ab omni medicina et medici consilio toto morbi  
 » decursu alienus fuerit, ut ne aspectum quidem meum nisi semel sus-  
 » tinerit, dicereque, *que, s'il <devoit mourir, il mourroit avec plus de*  
 » *contentement, s'il > ne me voyoit point*, non erubuerit. Nunc mente  
 » fuisse motus, nec quicquam sani, nisi sub finem vitæ, de morbi sui  
 » more et modo protulisse dicitur; valde caute, ut recuperatæ sanitatis  
 » laus soli ægro, commissi erroris fœditas morbo imputaretur. Ego ta-  
 » men potius sane ipsum mentis deliria decepisse crediderim; deliravit  
 » enim sæpe in vita, adeo ut σοφόν τι etiam minime hebetes in ejus com-  
 » mentis vix inveniant. Audit sane ille passim vir magnus; sed tamen  
 » ego homuncio nolim me sic laudari, et tam magnis ausis ejusmodi co-  
 » lophonem imponere. Verùm non decet fortassis tenuitatem meam vir-  
 » gula censoria configere virum incomparabilem; nescio enim cui com-  
 » parem, adeo ille in fatuo hoc philosophandi modo palmam meretur.  
 » Quare, ut de cunctis ille sapientiam hactenus professis male meruit, ita  
 » debitum illi decus posteritatem rependere facile patior. Verbum nec  
 » amplius addo; parùm enim abest quin serio irascar tam protervis  
 » ingeniis... »

« N. B. Has literas Regina legendas tradi sibi voluit, antequam mit-  
 » terem; scire enim volebat, quid super obitu Cartesij ad amicos meos  
 » scriberem; tum propter legatum, ne quid offensionis ex iis caperet,

a. MARTIAL., *Epigr.*, V, 9.

b. VIRGIL., *Ecl.*, III, 20.

c. Ligne passée dans la copie MS.; elle est restituée par Baillet, qui cite cette lettre de Weulles (*sic*), *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 418.

» tum ne inimicis Cartesii per nos calumniandi ejus materia traderetur.  
 » Quare prælegendi quidem eas aliis potestatem tibi facio, ista condi-  
 » tione, ut neminem earum facias dominum, quod enixe per amicitiam  
 » nostram et fidem tuam te obtestor.

» I Februar. 1650. S. V. Stockholm. »

« *Hæc epistola data erat ad D. Pisonem.* »

(BENEDICTI DE SPINOZA *Opera*, édit. Van Vloten et Land,  
 p. 631-634, t. II, La Haye, Nijhoff, 1883.)

### LETTRE DE HUYGENS.

« *A M. Chanut, Ambassadeur de France en Suede,*  
 » *26 Juillet 1650.* »

« Monsieur »,

« Je m'auance à vous importuner de l'adresse de ce gros paquet sur  
 » l'assurance que j'ose me donner que ce qui regarde la memoire de feu  
 » M. Descartes, que vous auez honoré de vostre amitié particuliere, ne  
 » sauroit estre mal accueilli de Vostre Excellence. Il y a donc icy,  
 » Monsieur, quelque poeme de ma façon sur le subiect du trepas de ce  
 » grand home : mesme quelque sorte d'Inscription pour un tombeau  
 » qu'on m'a dit que vous auez eu dessein de luy faire construire. Je ne  
 » pretens pas qu'il y serue. Je sçay que, de vostre chef, vous auez moyen  
 » de produire choses beaucoup plus conuenables au subiect, et bien plus  
 » dignes de la posterité ; mais, Monsieur, il m'a esté force de satisfaire  
 » ensemble à mon ardeur et à ma douleur, et comme la profusion des  
 » larmes, qui ne sont qu'une liqueur inutile, soulage l'affligé, il m'a  
 » semblé qu'en ne parlant que selon ma portée d'un si digne ami, dont la  
 » perte ne peut iamais estre assez regrettée ni en public ni en particulier,  
 » i'en pourrois adoucir l'amertume de mon cœur, et que toute sorte de  
 » gémissement seroit capable de me soulager, de quelque mauuais ac-  
 » cent qu'il fust entonné. Ainsi, Monsieur, il n'est pas jusqu'au stile bur-  
 » lesque qui n'ayt serui en cette occurence ; parce que, lors de l'arriuée  
 » de cette funeste nouvelle, nous estions en cette Cour sur ce passetemps-  
 » là qui occupe aujourd'hui les beaux esprits de France et s'est coulé  
 » dans les plumes estrangeres par contagion et insensiblement, comme la  
 » mode se communique du midi. au septentrion. C'est de quoy, Mon-  
 » sieur, j'ai pensé pouuoir diuertir vostre incomparable Reine de Suede,  
 » si vous auiez la bonté de souffrir que ces mauuais papiers passassent  
 » par vos mains. I'y ay mesme recours par quelque forme de depit, de  
 » ce qu'en ayant ci-deuant recommandé d'autres imprimés à Monsieur  
 » Spiring, qu'on m'auoit fait croire que la Reine ne seroit pas marrie de  
 » voir. ie n'ay iamais pu sçauoir qu'ils eussent esté deliurés, non pas

» mesme par le pauvre M. Descartes qui auoit pris la peine de s'en informer aupres du Bibliothecaire de S. M. Je supplie V. E. d'aggreer que  
 » ie cherche chez les estrangers la ciuilité que ie n'ay pu trouuer chez  
 » ceux de ma nation, et qu'il lui plaise m'oster de l'inquietude où ie  
 » viuray iusqu'à ce qu'elle aura pris la peine de me faire comprendre que  
 » la liberté dont l'use en son endroit ne luy a pas deplu iusqu'au dernier  
 » point. L'attends cette faueur aueq mesme impatience que l'honneur de  
 » ceux de vos commandemens qui me puissent trouuer capable de témoi-  
 » gner par les effets de mes... comme veritablement ie suis... » (Amsterdam, Bibl. de l'Acad. des Sciences, *Lettres franç. MS. de Constantin Huygens.*)

Les inscriptions, dont parle ici Huygens, sont, semble-t-il, différentes de celles qui ont été mises sur le tombeau de Descartes, et que Chanut a composées lui-même. — On s'étonne d'ailleurs que Huygens, qui mentionne tant de menus faits dans son *Dagboek*, ait omis, en février 1650, la mort de son ami Descartes, qu'il paraît regretter si sincèrement en cette lettre, bien que sous une forme assez singulière.

A défaut des vers de Huygens père, sur la mort de Descartes, en voici de son fils cadet, Christian Huygens, envoyés par celui-ci à son aîné Constantin, le 29 mars 1650 (voir ci-avant, p. 340, *éclaircissement*) :

« *Épitaphe de Des Cartes par Ch. Huygens.* »

- « Sous le climat glacé de ces terres chagrines,  
 » Où l'hiver est suivi de l'arrière-saison,  
 » Te voici sur le lieu que couvrent les ruines  
 » D'un fameux bastiment qu'habita la Raison.
- » Par la rigueur du sort et de la Parque infame,  
 » Cy gist Descartes au regret de l'Univers.  
 » Ce qui seruoit jadis d'interprete a son ame,  
 » Sert de matiere aux pleurs et de pâture aux vers.
- » Cette ame qui tousjours, en sagesse feconde,  
 » Faisoit voir aux esprits ce qui se cache aux yeux,  
 » Après avoir produit le modele du monde,  
 » S'informe desormais du mystere des cieux.
- » Nature, prends le deuil, viens plaindre la premiere  
 » Le Grand Descartes, et monstre ton desespoir ;  
 » Quand il perdit le jour, tu perdis la lumiere :  
 » Ce n'est qu'a ce flambeau que nous t'avons pu voir. »

« CHRIST. HUYGENS, 1650. »

(*Œuvres de Christian Huygens*, t. I, p. 125,  
 La Haye, Nijhoff, 1888.)

## RELATION DE CLERSELIER.

(Tirée de la *Préface* du tome I des *Lettres de M. Descartes*,  
Paris, Angot, 1657. Achevé d'imprimer, 30 janvier 1657.)

« ... Pour couronner cette Preface par vne belle fin, ie m'estois pro-  
» posé, suiuant le desir de plusieurs personnes, de mettre icy quelque  
» chose de la vie de ce grand homme; mais depuis i'ay pensé que ce se-  
» roit faire tort à vn si noble sujet, que d'en parler dans la Preface d'vn  
» liure, où l'on ne pourroit tout au plus le traiter qu'en racourcy, ie  
» veux dire en retranchant la meilleure partie de ses plus belles actions.  
» C'est pourquoy, pour ne rien dire icy qui fust indigne d'vne si belle  
» vie, laissant ce grand sujet à traiter à quelqu'vne de ces sçauantes et  
» delicates plumes du siecle, à qui nostre langue est redeuable de ses  
» beautez, ie me suis restraint à faire simplement le recit de sa mort,  
» sans y apporter d'autre ornement que celuy de la verité; ce qui peut-  
» estre sera mieux receu de plusieurs, et aura plus de pouuoir pour les  
» persuader, que si i'auois employé toutes les graces de l'éloquence. Car  
» cét illustre Personnage a eu ce mal-heur commun avec tant d'autres,  
» de n'estre pas seulement persecuté pendant sa vie, mais mésme d'auoir  
» esté poursuiuy par la calomnie apres sa mort : quelques-vns l'ayant fait  
» passer pour vn heretique, d'autres pour vn libertin, et d'autres enfin  
» ayant fait courre le bruit qu'il estoit mort de déplaisir, de n'auoir pû  
» estre fauorablement écouûté de cette sçauante et incomparable Reine qui  
» l'auoit appellé auprès d'elle; contre toutes lesquelles injures et calom-  
» nies, ie n'ay point trouué de meilleure et de plus iuste défense, que de  
» leur opposer simplement la verité. Et ce peu que i'ay à dire de l'his-  
» toire de ses derniers iours, pourra mesme estre pris par ceux qui déjà  
» le connoistront d'ailleurs, pour vn tableau de sa vie en quelque façon  
» acheué; puis qu'il nous a déjà luy-mesme décrit sa ieunesse, et la ma-  
» niere dont il a conduit ses études, pour rechercher, avec plus de certi-  
» tude qu'on ne luy auoit appris, la verité dans les sciences, dans le dis-  
» cours qu'il a fait de la Methode; et que ses lettres nous apprendront icy  
» plus particulièrement quelles ont esté ses plus ordinaires occupations,  
» avec quelles personnes il auoit de plus particulieres habitudes, quelle a  
» esté sa maniere de viure, et nous conduiront insensiblement dans l'his-  
» toire de sa vie, iusques au temps de sa mort. »

« C'est vne chose connuë de tout le monde, que la Reine Christine de  
» Suede, regnante alors, ayant souhaitté avec passion d'entendre de viue  
» voix cét homme si rare, qu'elle voyoit estre l'admiration de tous les  
» sçauans, elle qui faisoit gloire d'apeler et d'auoir auprès de sa personne  
» tous ceux qu'elle sçauoit auoir quelque chose de recommandable par  
» dessus les autres, ne cessa point de le solliciter, qu'elle ne l'eust fait

» venir à Stocholm auprès d'elle. Là, cette Princesse incomparable, que  
 » les soins de son Etat tenoient tout le iour continuellement ocupée, ne  
 » pouuant prendre pour diuertissement de ses études que le temps qu'elle  
 » déroboit à son repos, ordonna à Monsieur Descartes de la venir entre-  
 » tenir tous les iours à cinq heures du matin dans sa Bibliotheque. Ces  
 » conferences ayant déjà duré plus d'un mois, Monsieur Descartes, soit  
 » que cela vinst du changement de regime, ou de la seule aspreté du cli-  
 » mat et de la saison (car c'estoit au milieu de l'hyuer), se trouua tout à  
 » coup surpris d'une grande inflammation de poumon, jointe à vne grosse  
 » fièvre, qui luy attaqua d'abord le cerueau. Quand le mal le prit, il n'y  
 » auoit que deux iours qu'il s'estoit acquitté des deuoirs d'un bon Chre-  
 » stien ; et dans l'agitation et l'ardeur de sa fièvre, pour montrer que les  
 » saintes pensées qu'il auoit eu lors, estoient encore bien profondement  
 » grauées en son esprit, il n'auoit point de plus frequente réverie, que de  
 » s'entretenir de la déliurance prochaine de son ame. *C'a, mon ame, di-*  
 » *soit-il, il y a longtemps que tu es captiue; voicy l'heure que tu dois*  
 » *sortir de prison, et quitter l'embaras de ce cors; il faut souffrir cette*  
 » *des-union avec joye et courage.* Ceux qui sçauent l'étroite affinité que  
 » i'ay avec ceux chez qui il est mort, ne s'étonneront pas du raport que  
 » ie fais de ces particularitez ; et les ayant apprises de ceux qui y estoient  
 » presens, i'ay crû qu'elles pourroient seruir, sinon à la iustification de  
 » Monsieur Descartes, car il n'en a pas besoin, au moins à détromper  
 » ceux qui auroient pû estre abusez par de faux bruits. Comme la fièvre  
 » commença vn peu, non pas à se calmer, mais à quitter le cerueau,  
 » qu'elle auoit occupé d'abord, on n'eust pas besoin de luy annoncer la  
 » mort : il dit luy-mesme *qu'il voyoit bien qu'il falloit partir,* et ajouta,  
 » d'un couraige assuré, *qu'il ne luy falloit pas faire vn grand effort pour*  
 » *s'y resoudre, et que, durant toute la nuit precedente, il s'y estoit pre-*  
 » *paré.* Cependant, ny luy ny les assistans ne croyoient pas que le mal  
 » pressast si fort. et l'on fust bien étonné que, la nuit suiuaute, on le vit  
 » tourner entierement à la mort. On apela promptement l'Aumosnier de  
 » Monsieur l'Ambassadeur de France, chez qui il demeuroit ; mais à son  
 » arriuée le malade ne parloit déja plus. Ce religieux Aumosnier [*le*  
 » *P. Viogué, religieux Augustin*], qui l'auoit oüy en confession peu de  
 » iours auparauant, et qui sçait que ce que ie dis est veritable, luy faisant  
 » les exhortations ordinaires, le pria, s'il l'entendoit encore, et s'il vou-  
 » loit receuoir de luy la derniere benediction, qu'il luy fist quelque signe ;  
 » aussi-tost il leua les yeux au ciel, d'une façon toute chrestienne, et qui  
 » montroit vne parfaite resignation à la volonté de Dieu. La benediction  
 » donnée, tout le monde estant à genoux, on lut les prieres des agonisans  
 » (car, pour le sacrement des malades, le défaut des choses necessaires ne  
 » permettoit pas qu'on luy pust administrer), et cependant le malade ren-  
 » dit l'esprit, avec vne tranquillité digne de l'innocence de sa vie. Car, en  
 » effet, on ne vit iamais vn homme plus simple, plus humble, plus sin-  
 » cere, mais surtout plus humain que luy, iusques à se charger, dans la

» mediocrité de sa fortune et dans vne retraite si éloignée, du soin et de  
 » l'entretien, le diray-je, de sa Nourrice, pour la subsistance de laquelle,  
 » i'ay vû dans ses lettres<sup>a</sup> plusieurs ordres donnez à celuy qui auoit le  
 » soin de ses affaires. Ce qui marque sans doute vne bonté d'ame tout à  
 » fait grande, et qui meritoit d'estre recompensée, comme elle a esté,  
 » d'vne fin aussi heureuse et aussi paisible que celle que Monsieur Des-  
 » cartes a eue, soumise et resignée entierement aux volontez de Dieu,  
 » plaine d'esperance en ses bontez, et de confiance en ses misericordes ;  
 » et en vn mot qui a esté telle, qu'il a laissé à tous ceux qui l'ont assisté à  
 » la mort, vn souhait d'en auoir vne aussi precieuse deuant Dieu, qu'il a  
 » donné lieu de croire et d'esperer qu'a esté la sienne. »

« Ce recit simple, mais fidele, des circonstances de son trépas, est, ce  
 » me semble, capable de fermer d'oresnauant la bouche à la calomnie, et  
 » iustifie assez l'innocence et la sainteté de sa mort ; mais il ne faut point  
 » en chercher de preuue plus conuaincante, que celle de l'integrité mesme  
 » de sa vie, qui n'a iamais esté attaquée que par des médisans ou par des  
 » enuieux, et qui a tousiours paru d'autant plus pure, qu'on a tasché de  
 » la noircir. Toutes ses lettres, qui sont pleines des plus beaux enseigne-  
 » mens de l'vne et de l'autre Morale, feront assez connoistre l'interieur de  
 » son ame ; et comme il n'a iamais sçeu ce que c'estoit que de dissimuler,  
 » tenant pour maxime, *que la plus grande finesse estoit de n'en auoir*  
 » *point*, et qu'il a tousiours tenu pour ses ennemis ouuerts et declarez  
 » ceux qui ont eu cette opinion de luy, qu'il ne parloit pas comme il pen-  
 » soit : ne doit-on pas auoir des sentiments tres-avantageux de sa probité  
 » et de sa vertu, puis qu'il n'y en a aucune, dont il ne nous enseigne les  
 » maximes dans ses lettres ? ce qu'il fait avec tant de iugement et de faci-  
 » lité, qu'il fait assez connoistre, en les enseignant aux autres, que la pra-  
 » tique luy en estoit familiere. »

« Au reste, ie ne puis m'imaginer ce qu'ont pretendu ceux qui, pour  
 » ternir sa reputation et pour decrediter sa doctrine, ont semé ces faux  
 » bruits, que la Reine Christine, n'ayant pû entrer dans ses pensées, ny  
 » prendre aucun goust à ses nouvelles opinions, ne l'auoit pas beaucoup  
 » consideré, et que cela l'auoit ietté dans vne melancholie si profonde,  
 » qu'elle luy auoit enfin causé la mort. Peut-on mieux iuger de la haute  
 » estime que cette Reine en faisoit, que par l'assiduité qu'elle-mesme  
 » apportoit pour l'entendre, et par le temps qu'elle auoit choisi pour cét en-  
 » tretien, qui luy sembloit si precieux qu'elle le preferoit à son repos ?  
 » A quoy il estoit aussi de son costé si soigneux d'obeïr et de satisfaire,  
 » que, le iour mesme qu'il se sentit du mal, il s'y estoit rendu à l'heure  
 » precise, et auoit mesme porté à la Reine l'ordre à garder dans vne con-  
 » ferençe de lettres<sup>b</sup>, qu'elle vouloit établir à iour certain dans sa Biblio-

a. Lettres perdues. Voir cependant lettre DLXXXVI ci-avant, p. 470.

b. Note MS. : « Il est dans les fragmens a la fin de cet ourage. »

» theque en sa presence. Ne sçait-on pas aussi qu'elle luy vouloit faire  
 » preparer, pour sa sepulture, vn lieu des plus honorables du païs, si  
 » Monsieur Chanut, pour lors Ambassadeur en Suède, n'eust preferé le  
 » Cimetiere destiné pour les enfans, comme vn lieu plus conuenable à  
 » l'innocence de sa vie et à l'incorruptibilité de sa foy ? Et ne verroit-on  
 » pas aujourd'huy les pierres de son tombeau changées en marbre, sans  
 » le changement qui est arriué depuis à l'état de cette Reine ? Mais apres  
 » tout, quand il seroit vray que sa doctrine n'auroit pas esté bien receuë  
 » à la Cour de Suede, quel argument peut-on tirer de là pour la decre-  
 » diter maintenant, et quel des-honneur en reuient-il à Monsieur Des-  
 » cartes ? Il est vray que, pendant que nous viuons parmy les hommes,  
 » nous auons besoin d'estime iusques à vn certain point, comme d'argent,  
 » pour nous garentir des injures, et pour plusieurs autres vsages ; apres  
 » nostre mort, cette piece est inutile, et si les écrits et la doctrine se def-  
 » fendent par la probité et par le nom de leur écriuain, ou par l'autorité  
 » des hommes seulement, et non par leur propre valeur, ils ne meritent  
 » pas d'aller fort loin vers la posterité. Ceux de Monsieur Descartes n'ont  
 » plus d'attache à sa vie, ils se soustiennent assez d'eux-mesmes sans  
 » auoir besoin d'vn appuy étranger ; et l'on peut croire que, si l'enuie  
 » empesche aujourd'huy qu'ils ne trouuent des approbateurs, ils n'en  
 » manqueront pas dans les siecles suiuaus. Pour ceux qui attribuent sa  
 » mort au déplaisir qu'il auoit d'estre mal écouté de cette Princesse, ils  
 » témoignoient sçauoir fort mal sur quelles maximes il conduisoit sa vie ; et  
 » quoy qu'il tinst à tres-grand honneur celuy qu'il receuoit d'estre admis  
 » à instruire vne si grande Reine, si est-ce neantmoins que ce n'estoit  
 » point sur cela qu'il fondoit ny son estime ny son bon-heur. La seule  
 » volonté de bien faire luy estoit le plus precieux de tous les biens, et le  
 » contentement qu'il en receuoit faisoit tout le bon-heur de sa vie ; si bien  
 » qu'il eust crû faire vne chose indigne d'vn homme genereux, que de  
 » laisser prendre sur soy tant de pouuoir à l'estime qui ne dépend que de  
 » l'opinion d'autruy, que d'alterer sa santé en troublant la tranquillité de  
 » son ame. La verité estoit le but de ses desseins, la vertu la regle de ses  
 » actions, et le contentement qu'il receuoit de la recherche de l'vne et de  
 » la pratique de l'autre, établissoit son repos et sa felicité. Cela excepté, il  
 » ne regardoit plus les choses qui se passent dans le monde, que comme  
 » des actions qui se representent sur vn theatre, qui ne laissoient pas, à la  
 » verité, de toucher quelquefois son cœur, et d'exciter en luy diuerses  
 » passions, selon la diuersité des rencontres, et l'interest qu'il y prenoit  
 » par affection ; mais elles n'alloient iamais iusqu'à l'interieur de son ame,  
 » laquelle jouissoit cependant de la satisfaction de voir que tantost il com-  
 » patissoit avec des affligez, tantost il méprisoit les injures des médisans,  
 » tantost il consideroit la vanité des soins qui trauaillent les ambitieux,  
 » et que, taschant ainsi en toutes rencontres de s'acquitter de son deuoir,  
 » en faisant ce qu'il iugeoit estre le meilleur, il se fortifioit tous les iours  
 » de plus en plus dans la pratique du bien, et augmentoit sa perfection. »

« Voilà, lecteur, les vrais sentimens que tu dois auoir de Monsieur  
 » Descartes, et ceux que t'inspirera la lecture de ses ourages, si tu en  
 » sçais tirer le fruit; et voilà aussi tout ce dont i'ay crû te deuoir in-  
 » former, auant que tu entreprisses la lecture de ses Lettres. Excuse, ie te  
 » prie, les fautes que i'ay pû [faire] en le voulant deffendre et t'instruire;  
 » [suppléer : *si ce discours a été plus*] long que ie ne m'estois proposé de  
 » le faire en le commençant, ie te veux en finissant réjouir par la pro-  
 » messe que ie te fais, qu'il ne tiendra qu'à toy que tu ne voyes dans peu  
 » la suite de quelqu'autre de ses ourages, et que le bon accueil que tu  
 » feras à cettuy-cy, en attirera bien-tost encore vn autre. »

### LETTRE DE SORBIERE A PETIT.

Paris, 20 février 1657.

(Sur le tome I des *Lettres de M. Descartes*, et la *Préface* de Clerselier.)

« ... Que i'ay esté aise, Monsieur, de remarquer la pieuse mort de ce  
 » grand personnage, de la Foy duquel on a eu tort de-douter apres tant  
 » de trauail et de meditation pour la preuue des Principes de nostre  
 » commune croyance. Le soin qu'il prit de l'education de sa Nourrice est  
 » vne preuue conuainquante de sa bonté, et i'en ay veu plusieurs de sa  
 » bonne conscience, alors que i'estois à La Haye... » (*Lettres et Dis-*  
*cours de M. DE SORBIERE*, Paris, François Clousier, 1660, p. 692.)

Suit le passage rapporté ci-avant, p. 460. Sorbière continue : « Mais, de  
 » ce qui arriua ensuite, ie n'ay point entendu dire autre chose, si ce  
 » n'est que M. Descartes prit vne pleuresie en se leuant plus matin que  
 » de coustume, et passant d'vn poëslé dans l'air froid au mois de Feb-  
 » urier, qui fut tres rude; que, prenant la picqueure du costé pour celle  
 » d'vn vent, il vsa d'eau de vie brûlée, ce qui luy alluma vne grosse  
 » fiebure ardente, pendant laquelle il n'y eut pas moyen de le saigner assez  
 » promptement. Quelques vns soupçonnoient du poison en cette ma-  
 » ladie; mais le fondement en étoit si leger, qu'on ne persista gueres  
 » dans ce soupçon; n'estant pas la coustume du Nord d'employer ces  
 » instrumens de vengeance, et sur tout pour vn interest de bel esprit, que  
 » les Grammairiens de la Reine ne croyoient pas moins posseder que  
 » M. Descartes... » (*Ib.*, p. 692-693.)

### RELATION DE LA MARE.

Philibert de La Mare (*Vita Salmasii*, déjà citée p. 460-461 ci-avant) rap-  
 porte ainsi la mort de Descartes. Comme Sorbière, il tenait sans doute  
 ses renseignements de Saumaise lui-même, qui lui écrivait de Leyde,  
 et qui avait reçu des lettres de son fils alors à Stockholm. Cettè *Vie de*

*Saumaise*, restée manuscrite, fut annoncée en 1664 par Colomiès, p. 189, *Gaule Orientale*; et La Mare en parlait déjà lui-même dans une lettre à Nicolas Heinsius, de juillet 1663. Toutefois la translation des restes de Descartes à Paris, en l'église S<sup>te</sup> Geneviève, dont La Mare parle à la fin, est du 24 juin 1667.

« ... Egmondanam sibi villulam, secundo circiter ab Alcmariâ lapide, »  
 » loco borealis Hollandiæ amœnissimo sitam, delegit... Tandem ab »  
 » eremo in aulam a Christinâ Sueciæ Reginâ protractus est, et ab eâ »  
 » tanto in pretio habitus, ut fere illum semper disserentem audire vellet. »  
 » Sed, dum capite aperto noctes fere integras cum Reginâ recumbente »  
 » de rebus Philosophicis ac Mathematicis verba facit, vigiliis exhaustus, »  
 » valetudinem suam minui sensit. Reginam quintâ horâ matutinâ, »  
 » quamvis summâ hyeme, Philosophicarum præceptionum causâ, sta- »  
 » tis diebus adire cogebatur, unde frigidissimo aère sæpius excepto »  
 » lethalter percussus, peripneumoniâ paulo post correptus est. Ad pri- »  
 » mum horroris sensum, latera flatibus infestari credens, aquæ vitalis »  
 » potu malum pelli posse sibi persuasit, quod cum frustra fuisset, ma- »  
 » gnam tabaci copiam aquâ diluti, quod a rusticis in Bataviâ remedium »  
 » didicerat, sorbuit; sed, superveniente feбри ardentissimâ, quam aquæ »  
 » vitalis et tabaci haustus mire auxerat, cum ægri vires frequentibus, »  
 » quibus opus erat, sanguinis missionibus non sufficerent, undecimo »  
 » Februarii et morbi die Holmiæ decessit, annum agens LIV, ibique »  
 » in puerorum cœmeterio piâ Petri Canuti Gallici Oratoris curâ et ære »  
 » sepultus, ab eoque sepulcralis tituli honore decoratus, donec illius ossa »  
 » ex loco peregrino in Galliam translata, et Lutetiæ ad D. Genovevæ »  
 » fanum tumulata sunt, curante Petro Daliberto Franciæ Quæstore, qui »  
 » et defuncto titulum posuit. » (*Claudii Salmasii Vita. Auctore D. D. Philiberto de la Mare*, p. 197-198. MS. Bibl. de Dijon.)

#### RELATION DE BAILLET.

(*Vie de Mons. Descartes*, t. II, p. 414-423.)

« Monsieur Descartes, après avoir quitté la Reine, rapporta du Palais »  
 » les premiers sentimens de la maladie qui devoit finir ses jours. Elle »  
 » commença par quelques frissons, aux suites desquels il crut avoir assez »  
 » bien remédié par un demi-verre d'eau-de-vie brûlée. C'étoit le premier »  
 » jour de la convalescence de M. Chanut, et le quinzisième de sa maladie. »  
 » Le lendemain, qui étoit destiné à célébrer la fête de la Purification de »  
 » la Sainte Vierge dans l'hôtel de l'Ambassadeur, M. Descartes, non »  
 » pour donner des exemples de piété à une maison qui en fournissoit aux »  
 » autres, mais pour travailler à sa propre sanctification, s'approcha des »  
 » sacremens de la Pénitence et de l'Eucharistie par le ministère de l'Au- »  
 » mônier de M. l'Ambassadeur. [*En marge* : Rélat. de M. Belin.] Cét

» Aumônier étoit le Père *François Viogué*, de l'ordre des Ermites de  
 » Saint Augustin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Mis-  
 » sionnaire Apostolique dans les païs du Nord, qui fut ensuite Assistant  
 » François du Général de son ordre à Rome. C'étoit un homme d'une  
 » vertu solide, et uniforme dans sa conduite, d'un zèle fort éclairé, mais  
 » que la prudence chrétienne et politique de M. Chanut avoit scû mo-  
 » dérer pour le rendre plus utile à la Religion catholique. [*En marge* :  
 » Lettr. Ms. de Chanut à Gueffier, etc. Lettr. Ms. de Viog. à l'Abbé le  
 » Roy. Item Certific. de Viogué.] La direction qu'il avoit de la con-  
 » science de M. Descartes depuis quatre mois, luy avoit fait découvrir un  
 » si bon cœur et une ame si belle, qu'il voulut, au moins pour les lu-  
 » mières de l'esprit, se soumettre à un homme que la soumission parfaite  
 » à l'Eglise mettoit à ses pieds, pour reconnoître l'autorité de Jésus-  
 » Christ dans son ministre. »

« M. Descartes ne put finir debout cette sainte journée. [*En marge* :  
 » Lettr. Ms. de Chanut, etc.] Il se sentit sur le soir si violemment atta-  
 » qué du mal dont il avoit tâché de se garantir la veille, qu'il se vid  
 » obligé de se mettre au lit, précisément au têmes que M. Chanut avoit  
 » commencé de le quitter pour la première fois. Les symptômes de sa  
 » maladie avoient été les mêmes que ceux qui avoient précédé celle de  
 » cet Ambassadeur, et ils furent suivis d'une fièvre continuë avec une  
 » inflammation de poumon toute semblable. »

« L'origine de sa maladie, toute évidente qu'elle ait été à ceux qui  
 » vivoient avec luy, n'a pas laissé d'être enveloppée de nuages et d'obscu-  
 » ritez par divers esprits brouillons, qui n'auroient pas manqué de la  
 » rendre fabuleuse, si la vérité n'avoit dissipé de bonne heure les effets  
 » de la négligence des uns et de la malice des autres. Parmi les premiers,  
 » quelques uns [*en marge* : Lor. Crasso El. d'huom. p. 303] ont crû,  
 » sans fondement, que sa maladie avoit été le fruit des peines et des  
 » fatigues qu'il avoit eûes à revoir tous ses papiers, et à mettre sa philo-  
 » sophie en ordre pour satisfaire à la Reine de Suède. Quelques autres  
 » [*en marge* : Tepelius hist. Phil. Cartes. p. 9, 10], avec encore moins  
 » d'apparence, l'ont rejetée sur la vieillesse de nôtre Philosophe, ou sur les  
 » incommodités de son dernier voyage sur l'Océan septentrional. Parmi  
 » les seconds nous remarquons tant de contrariétéz et de divisions, que  
 » leur confrontation seule paroît plus que suffisante pour détruire leurs  
 » calomnies. Les uns [*en marge* : Sorb. lettr. et disc. in VI<sup>o</sup>, p. 693] vou-  
 » lurent accuser les Grammairiens de la Reine d'avoir employé le poison  
 » pour se défaire d'un homme qu'ils ne voyoient au-dessus d'eux qu'avec  
 » peine. C'est une pensée tres injurieuse à la mémoire des Sçavans qui  
 » obsédoient la Reine, qui étoient gens sans malice pour la plûpart, dont  
 » l'envie ne se déchargeoit point sur sa personne, mais sur sa philoso-  
 » phie. Les autres [*en marge* : Frommann. Medic. Coburg ad Strauss.  
 » Medic. Giess. Tepel. p. 87] ont publié que sa maladie luy étoit venuë  
 » d'une prise excessive de vin d'Espagne qui luy avança ses jours, et qui

» rendit sa fin semblable à celle de Démocrite <sup>a</sup>, auquel il n'avoit pû souffrir qu'on le comparât durant sa vie. Selon la fiction de quelques autres, M. Descartes voulant traiter sa goutte (qui est un mal chimérique dont il n'eut jamais la moindre atteinte) suivant ses principes, et s'imaginant [*en marge* : B. Essais de Méd., p. 215] qu'elle ne venoit que faute du mouvement de la matière *sublime* (ces Messieurs ont voulu dire *subtile* sans doute), il s'échauffa le sang, qu'il tâchoit de rendre plus fluide en se gorgeant d'eau de vie. D'autres [*en marge* : Sorb. ut supr. p. 692. Clersef. préf. du I vol. des lettr. p. 15] ont inventé que la reine Christine, n'ayant pû entrer dans ses pensées, ni goûter ses nouvelles opinions, ne l'avoit pas beaucoup considéré, et que le chagrin qu'il en avoit conçu luy avoit tellement serré le cœur qu'il en contracta le mal auquel il fallut succomber. Mais toutes ces faussetez sont devenuës si manifestes par les soins de ceux qui se sont informez sérieusement de la vérité du fait, qu'on en peut dire ce que nous disons des méchantes herbes, qui naissent la nuit, qui paroissent pendant une matinée, et que la chaleur du soleil du midi fait mourir faute de racine et d'aliment. »

« La véritable et unique cause de la maladie de M. Descartes a été le partage de ses soins entre la Reine et l'Ambassadeur malade, au milieu d'une saison ennemie de son tempérament. [*En marge* : La Reine de Suède rejetta toute la cause sur la rigueur de l'hyver. Rélat. MS. du P. Poisson de l'Oratoire.] C'est ce qu'il est aisé de comprendre sur le dérangement qu'il fut obligé de mettre au régime de vie, auquel il avoit accoutumé son corps, depuis qu'il s'étoit établi sur le pied de gouverner sa santé par luy-même. M. l'Ambassadeur, remarquant dès le premier jour que la maladie de son ami étoit toute semblable à la sienne, voulut d'abord procéder à sa guérison par les routes qu'on avoit suivies pour le guérir. [*En marge* : Rélat. de Mess. Chanut, Picques, Belin, de la Salle, et des PP. Viogué et Poisson.] Mais la fièvre, qui étoit interne, ayant saisi d'abord M. Descartes par le cerveau, elle luy ôta la liberté d'écouter les avis salutaires de cét ami, et ne luy laissa de forces que pour résister à la volonté de tout le monde. Monsieur et Madame Chanut voyant toute leur industrie poussée à bout dès le commencement, prirent l'alarme sur l'absence du premier Médecin de la Reine, qui étoit l'inime ami de M. Descartes, et peut-être le seul capable de le gouverner en cét état. C'étoit M. du Ryer, François de nation. Il étoit né sujet du Roy d'Espagne, dans la ville d'Arras; mais il avoit été élevé en France, et il s'y étoit fait Jacobin. Il s'étoit ensuite défait de son froc, et s'étoit fait Docteur en Médecine, de la faculté de Montpellier, après avoir abandonné l'Eglise Catholique. Cette infidélité ne fut point punie par la privation de ses talens naturels. Après les avoir employez en France avec assez de succès dans sa nouvelle profession, il avoit

a. Confusion entre les récits de la mort de Démocrite et de celle d'Epicure, tels qu'on les trouve dans Diogène Laërce.

» passé en Suède, où il étoit devenu premier Médecin de la Reine Chris-  
 » tine. Il avoit contracté des habitudes très particulières avec M. Chanut,  
 » lorsque celui-cy n'étoit encore que Résident à Stockholm ; et joignant  
 » ce qu'il sçavoit d'ailleurs de la Physique de M. Descartes avec ce que  
 » ce Résident luy fit voir de sa Morale touchant le Souverain Bien, il  
 » s'étoit déclaré Cartésien, avant que d'en avoir vû l'Auteur. Lorsque  
 » M. Descartes tomba malade, il étoit allé pour quelques semaines recon-  
 » noître et faire valoir un bien, que la Reine de Suède luy avoit donné  
 » dans l'Archevêché de Brême, et qui avoit fait partie du revenu des Re-  
 » ligieuses du Monastère-neuf ou New-munster de la ville même [*en*  
 » *marge* : Tom. I des nég. de Suède, p. 309], jusqu'au changement d'ad-  
 » ministration autorisé par la paix de Munster dans cét Archevêché en  
 » faveur des Suédois. Au défaut de ce premier Médecin, la Reine ordonna  
 » à celui qui suivoit, de le voir et de le gouverner pendant toute sa ma-  
 » ladie. C'étoit un Hollandois nommé M. *Weulles*, ennemi juré de  
 » M. Descartes dès le tème de la guerre que les Ministres et les Théolo-  
 » giens d'Utrecht et de Leyde luy avoient déclarée. [*En marge* : Rélat.  
 » MS. de M. Picq., etc.] Il s'étoit rendu l'un des plus ardens à traverser  
 » sa venuë en Suède, appréhendant pour sa réputation et son crédit, sur  
 » l'opinion de ceux qui décrioient nôtre Philosophe comme l'adversaire  
 » de la Médecine ordinaire. Et pendant les quatre mois du séjour de  
 » M. Descartes à la Cour de Suède, M. *Weulles* s'étant ligué avec  
 » quelques Péripatéticiens et quelques Grammairiens, ne s'étoit étudié  
 » qu'à luy rendre de mauvais offices, et avoit mis en usage tout ce qu'il  
 » avoit jugé capable de luy nuire. Ce Médecin, sçachant ce qu'il devoit à  
 » la Reine et à l'intégrité de sa profession, alla déclarer sa commission à  
 » M. Chanut, et offrir ses services au malade, qui étoit déjà sur la fin du  
 » second jour de son mal. [*En marge* : Lettr., MS. de *Weulles* à Guil-  
 » laume Pison du 12 Février 1650. Lettr. MS. de Chanut à Picot, du  
 » 11 Fév. 1650.] M. Chanut l'informa exactement de toutes choses, avec  
 » la confiance qu'il auroit eüe pour M. du Ryer. Il luy marqua qu'il  
 » n'avoit voulu prendre ni remède ni nourriture, ni même aucune pti-  
 » sanne ou autre boisson rafraîchissante, depuis le premier jour de sa  
 » maladie [*en marge* : Rélat. de Picq. Bel., etc.]; qu'il avoit presque tou-  
 » jours été assoupi jusqu'à la fin du second jour, sans sentir son mal ;  
 » que, dans les intervalles de son réveil, on luy avoit proposé la saignée  
 » comme un remède nécessaire, mais qu'il l'avoit toujours refusée, ne  
 » croyant avoir qu'un rhumatisme. Le troisième jour, qui étoit celui au-  
 » quel M. *Weulles* vint le voir par le commandement de la Reine, la  
 » fièvre, qui n'avoit été qu'interne jusque-là, commença à faire paroître sa  
 » violence. Il ne put plus reposer ; et l'inflammation, qui augmentoit tou-  
 » jours dans son poûmon, luy causa des agitations qu'on ne put arrêter.  
 » Quoiqu'il eut refusé de voir aucuns Médecins les deux jours pré-  
 » cédens, par la crainte de tomber entre les mains des charlatans ou des  
 » ignorans, il consentit néanmoins, par respect pour la Reine et par

» complaisance pour M. Chanut, que M. Weulles entrât. [*En marge* :  
 » Lettr. MS. de Weull. à Pison.] Après s'être entretenus pendant quelque  
 » têmes sur la nature du mal et le genre du remède, le Médecin conclud  
 » pour la saignée : mais le malade, qui n'étoit convenu de rien avec luy,  
 » s'obstina toujourns à rejeter cette opération, alléguant que la saignée  
 » abrège nos jours, et qu'il avoit vécu quarante ans en santé sans la faire.  
 » Le quatrième jour se passa dans les mêmes difficultez, sans que ni  
 » M. Weulles, ni les autres Médecins, que la Reine, inquiète de ce qu'on  
 » luy avoit rapporté la veille, y avoit envoyez, osassent se montrer. [*En*  
 » *marge* : Lettr. MS. de Chanut à Picot, etc.] L'esprit du malade se trou-  
 » vant de plus en plus embarrassé, dans un cerveau qui étoit tout en feu,  
 » n'étoit plus en état de se servir de sa raison ; et dés que l'on parloit  
 » de le saigner, son aversion luy faisoit dire : *Messieurs, épargnez le sang*  
 » *françois*. M. Weulles [*en marge* : Weul. ut supr. Rélat. de la Salle.  
 » Rélat. de Piq.], qui depuis quatre mois n'avoit jamais échappé une oc-  
 » casion de le contredire suivant la résolution qu'il avoit prise d'abord  
 » de le perdre auprès de la Reine, n'avoit pas sans doute intention de le  
 » tuer en cét état ; mais aussi jura-t-il qu'il ne le guérirait pas malgré luy  
 » [*en marge* : Weull. *ibid.*, *invitum qui servat, idem facit occidenti*]. Et il  
 » se peut faire que le malade, mal satisfait de son peu de complaisance,  
 » l'ait dispensé de revenir, et luy ait dit, hors des intervalles de sa raison,  
 » que, *s'il devoit mourir, il mourroit avec plus de contentement, s'il ne le*  
 » *voyoit point*. Mais M. Weulles, qui s'en offensa, étoit indigne de sa pro-  
 » fession, s'il ignoroit que les injures d'un Malade ne sont jamais des  
 » injures pour un Médecin, surtout lorsqu'elles partent d'un transport  
 » qui se fait au cerveau. »

« Cependant M. Chanut [*en marge* : Lettr. MS. de Chanut du 11 Fé-  
 » vrier 1650], voyant que le malade n'avoit pas l'esprit libre pour déférer  
 » à ses prières et à ses raisons, qui tendoient, comme celles des Médecins,  
 » à luy faire tirer du sang, *mouroit de déplaisir*, pour me servir de ses  
 » termes, *de voir son pauvre amy tellement obstiné dans son erreur*.  
 » *Quoiqu'il fût encore luy-même dans un très-mauvais état, il ne laissoit*  
 » *pas de se traîner fort souvent à sa chambre pour le conjurer de ne se*  
 » *pas croire luy-même, et de permettre qu'on le secourût, tandis qu'il en*  
 » *étoit têmes*. Mais le cerveau étant toujours occupé de la fièvre, jamais il  
 » ne se laissa vaincre ; et sans vouloir s'imaginer qu'il fût aussi mal que  
 » les Médecins le jugeoient, il se contenta de dire [*en marge* : Weulles  
 » *ibid.*] qu'il falloit attendre *que le mal vint en maturité*, pour délibérer  
 » sur leurs moyens. Durant toutes ces difficultez la Reine souffroit tou-  
 » jours avec impatience, et elle ne manquoit point d'envoyer deux fois le  
 » jour sçavoir des nouvelles de sa santé [*en marge* : Chanut *ibid.*]. Sur la  
 » fin du cinquième jour l'embrasement s'accrut tellement dans le poumon,  
 » que la maladie fut jugée dés-lors incurable. Cependant les Médecins,  
 » que la Reine envoyoit toujours avec des ordres nouveaux, ne laissoient  
 » pas de s'assembler chez M. l'Ambassadeur ; mais ils n'osoient paroître

» devant le malade, à cause que l'entretien de M. Weulles l'avoit irrité.  
 » C'étoit M. l'Ambassadeur et Madame sa femme qui étoient les média-  
 » teurs de l'affaire. Ils rapportoient aux Médecins l'état où il étoit, ensuite  
 » ils luy faisoient agréer le mieux qu'il leur étoit possible les remédes que  
 » les Médecins ordonnoient. Mais sur le rapport qu'ils leur firent en  
 » dernier lieu, M. Weulles ne fit point difficulté de le condamner dès le  
 » sixième jour. Pendant tout ce têmes de transport, ceux qui l'appro-  
 » choient, remarquèrent une singularité assez particulière pour un  
 » homme que plusieurs croyoient n'avoir eû la tête remplie, toute sa vie,  
 » que de Philosophie et de Mathématiques [*en marge* : Clersel. préfat.  
 » etc. Rélat. Mss. du même. Item lettr. Ms. du même, de Viogué à l'Abbé  
 » le Roy.], c'est que toutes ses rêveries ne tendoient qu'à la piété, et ne re-  
 » gardoient que les grandeurs de Dieu et la misère de l'homme. M. l'Am-  
 » bassadeur assûra la Princesse Elizabeth [*en marge* : Lett. MS. de  
 » Chanut à la Princesse Eliz. du 16 Avril 1650] que, pendant tout le têmes  
 » que la fièvre luy fit suspendre l'usage de sa raison, elle luy ôta bien le  
 » sentiment de son mal, mais qu'elle ne luy causa jamais le moindre  
 » égarement dans ses discours, tant ses rêveries étoient suivies. Sur la fin  
 » du septième jour, la chaleur quita le cerveau pour se répandre par tout  
 » le corps : ce qui le rendit un peu plus le maître de sa tête et de sa raison.  
 » Alors il ouvrit les yeux sur son état, et il commença, pour la première  
 » fois, à sentir la fièvre, au huitième jour de sa maladie. Il reconnut sur  
 » l'heure qu'il s'étoit trompé, il marqua la cause de son erreur; et il  
 » témoigna sans détour à Monsieur et à Madame Chanut, que la sou-  
 » mission qu'il avoit pour les ordres de Dieu luy faisoit croire que ce  
 » souverain arbitre de la vie et de la mort avoit permis que son esprit  
 » demeurât si long-têmes embarrassé dans les ténèbres, de peur que ses  
 » raisonnemens ne se trouvassent pas assez conformes à la volonté que le  
 » Créateur avoit de disposer de sa vie. Il conclud que, puisque Dieu luy  
 » rendoit l'usage libre de sa raison, il luy permettoit par conséquent de  
 » suivre ce qu'elle luy dictoit, pourvû qu'il s'abstint de vouloir pénétrer  
 » trop curieusement dans ses décrets, et de faire paroître de l'inquiétude  
 » pour l'événement. C'est pourquoy il se fit saigner, de son propre mouve-  
 » ment, par le chirurgien de M. l'Ambassadeur vers les huit heures du  
 » matin. [*En marge* : Lett. MS. de Chanut à Picot. Rélat. de M. Picques.  
 » Rélat. de M. Belin.] Une heure après, lorsque le Médecin étoit dans la  
 » chambre de M. Chanut, et qu'ils consultoient ensemble sur l'état du  
 » malade, il envoya dire à M. Chanut qu'il souhaiteroit de réitérer la  
 » saignée, sur ce que M. Picques Secrétaire de l'Ambassade et M. Belin  
 » Secrétaire de M. l'Ambassadeur luy avoient dit que le sang qu'on luy  
 » avoit tiré n'étoit que de l'huile. Le Médecin ne fit pas difficulté d'y con-  
 » sentir, quoique M. Chanut [*en marge* : Lettr. Ms. à la Princ. Eliz. et à  
 » Picot] et luy jugeassent tous deux, par la première saignée, que ce  
 » remède étoit désormais bien tardif. En effet M. Chanut étant entré  
 » incontinent après dans sa chambre, trouva que ces deux saignées, quoique

» très-abondantes, n'avoient rien diminué de l'ardeur de la fièvre. Le  
 » malade le remit sur des discours de la mort, comme il avoit fait la nuit  
 » précédente; et persuadé de plus en plus de l'inutilité de toutes sortes de  
 » remèdes, il souhaita qu'on fit chercher le Père Viogué, le directeur de sa  
 » conscience, et pria qu'on ne l'entretint plus que de la miséricorde de  
 » Dieu, et du courage avec lequel il devoit souffrir la séparation de son  
 » ame. Il attendrit et édifia, par le peu de réflexions qu'il fit sur son état et  
 » sur celui de l'autre vie, toute la famille de M. l'Ambassadeur, qui s'étoit  
 » assemblée autour de son lit : et après avoir renouvelé au milieu de tant  
 » de témoins, les sentimens de reconnoissance qu'il avoit pour l'amitié et  
 » pour toutes les bontez de M. Chanut, il se tourna vers Madame sa  
 » femme, pour luy marquer l'étonnement où il avoit été, depuis son  
 » arrivée en Suède, et la confusion où il étoit encore, de la voir toujours  
 » si zélée à prévenir tous ses besoins [*en marge* : Lettr. MS. de Chanut à  
 » Picot du 11 Février 1650]. Aussi n'y avoit il point de soins, point de  
 » civilitez, point d'honneurs, point de bons offices et de témoignages  
 » d'affection qu'elle ne luy eût rendu par elle même et par les siens; et  
 » depuis sa maladie, elle avoit voulu vacquer à tout par sa présence, le  
 » servir elle-même avec assiduité, le soigner même durant les nuits avec  
 » une tendresse et une vigilance toute semblable à celle qu'elle avoit  
 » apportée auprès de M. l'Ambassadeur son mary pendant sa maladie. »  
 « L'après midy du huitième jour [*en marge* : Weulles epist. ad. G. Pi-  
 » son, etc. Lettre de Chanut à Picot, etc.], six heures après la seconde  
 » saignée, il s'éleva un sanglot, qui ne luy laissa plus qu'une respiration  
 » entre-coupée jusqu'au lendemain : il ne crachoit plus qu'avec difficulté,  
 » et les flegmes qu'il tiroit de sa poitrine n'étoient qu'un sang noirâtre et  
 » corrompu. Ce qui fit juger à quelques uns des Médecins, que la Reine  
 » envoyoit avec M. Weulles, que son mal étoit une pleurésie causée par  
 » l'excès du froid, qu'il avoit senti les matins, sortant de son poëtle pour  
 » aller au Palais, dans les heures où le repos et la chaleur du lit auroient  
 » été nécessaires à son corps, suivant la manière dont il l'avoit gouverné  
 » en Hollande. Sur le soir il demanda qu'on luy fit infuser du tabac dans  
 » du vin pour se procurer un vomissement. M. Weulles jugea que le  
 » remède auroit été mortel à tout homme en pareil état, dont la maladie  
 » n'auroit pas été désespérée, mais que dorénavant l'on pouvoit tout  
 » permettre à M. Descartes; après quoy il abandonna entièrement son  
 » malade. Le tempérament que l'on prit fut de tremper le vin de beaucoup  
 » d'eau, et de jeter dans le verre un morceau de tabac que l'on retira sur  
 » le champ sans le faire infuser, parce qu'on crut que c'étoit assez qu'il  
 » y laissât son odeur. La nuit suivante [*en marge* : Lettr. de M. Chanut à  
 » la Princesse Elizabeth, du 16 Avril 1650], il entretint M. l'Ambassa-  
 » deur de sentimens de Religion, et luy marqua en termes également  
 » généreux et touchans la résolution où il étoit de mourir pour obéir à  
 » Dieu, espérant qu'il agréeroit le sacrifice volontaire qu'il luy offroit  
 » pour l'expiation de toutes les fautes de sa vie. Cependant le Père Vio-

» gué, qu'il attendoit pour la réitération des Sacremens qu'il avoit reçûs  
 » le premier jour de sa maladie, et encore un mois auparavant, ne venoit  
 » pas; et sur le minuit le malade, qui témoignoit n'avoir aucune douleur  
 » sensible, parut diminuer de connoissance. [*En marge* : Rélat. de  
 » M. Clers. et de M. Belin.] Sa vuë sembla s'éteindre à demi, et ses yeux  
 » plus ouverts qu'à l'ordinaire furent tout égarez. Quelques heures après,  
 » l'oppression de la poitrine augmenta jusqu'à luy ôter la respiration. Le  
 » matin de la neuvieme journée de son mal, il dit à Schluter son valet de  
 » luy aller préparer des panets, dont il sçavoit qu'il mangeoit volontiers,  
 » parce qu'il craignoit que ses boiaux ne se rétrécissent, s'il continuoit à  
 » ne prendre que des bouillons, et s'il ne donnoit de l'occupation à l'es-  
 » tomac et aux viscères, pour les maintenir dans leur état. Après en avoir  
 » mangé, il demeura si tranquille que la famille de M. l'Ambassadeur  
 » commença à bien espérer pour son retour. [*En marge* : Rélat. de M. Be-  
 » lin.] Le malade même, quoy qu'assuré par sa propre connoissance de  
 » l'arrest irrévocable prononcé sur sa vie, se persuada, pendant tout le  
 » reste de la journée, qu'il pourroit durer encore un têmes assez considé-  
 » rable. De sorte que, sur les neuf à dix heures du soir, pendant que tout  
 » le monde étoit retiré de sa chambre pour le souper, il voulut se lever et  
 » demeurer quelque têmes auprès du feu avec son valet de chambre. Mais  
 » étant dans le fauteuil, il sentit l'épuisement que luy avoient causé les  
 » deux grandes saignées [*en marge* : Le Médecin Weulles parle de trois  
 » saignées, mais M. Chanut, M. Picques et M. Belin assûrent qu'il n'y  
 » en eut que deux], et il tomba dans une défaillance, dont il revint un  
 » moment après. Mais il parut changé entièrement, et il dit à son valet :  
 » *Ah ! mon cher Schluter, c'est pour le coup qu'il faut partir.* Schluter,  
 » effrayé de ces paroles, remet incontinent son Maître dans le lit, et l'on  
 » court à M. l'Ambassadeur déjà couché, et au Père Viogué Aumônier de  
 » la maison, qui n'étoit arrivé que ce soir des courses de sa Mission. Le  
 » Père monta promptement avec Madame Chanut et la famille. M. l'Am-  
 » bassadeur, tout convalescent et tout infirme qu'il étoit, voulut aller  
 » recueillir les dernières paroles et les soupirs de son amy. Mais il ne  
 » parloit déjà plus. Le Père Aumônier, voyant qu'il n'étoit plus en état de  
 » faire sa confession de bouche, fit souvenir l'assemblée qu'il s'étoit  
 » acquité de tous les devoirs d'un Fidèle dès le premier jour de sa  
 » maladie [*en marge* : Le jour de la Purification avec M. Belin et les  
 » autres], que la souffrance de ses maux étoit une satisfaction qu'il avoit  
 » renduë à la justice de Dieu, et un accomplissement des Sacremens qu'il  
 » avoit reçûs. [*En marge* : Clersel. préf. du I tom. pag. 14. Rélat. de  
 » M. Belin. Lett. de M. Chanut à Elizab. et à Picot.] Il dit ensuite à  
 » son malade que Dieu acceptoit la volonté qu'il avoit témoignée, pour  
 » réitérer les memes sacremens. Remarquant à ses yeux et au mouvement  
 » de sa tête, qu'il avoit l'esprit dégagé, il le pria de faire quelque signe, s'il  
 » l'entendoit encore, et s'il vouloit recevoir de luy la dernière bénédic-  
 » tion; car le défaut des choses nécessaires pour l'Extrême-onction ne

» permettoit pas qu'on luy administrât ce sacrement. Aussi-tôt le malade  
 » leva les yeux au ciel, d'une manière qui toucha tous les assistans, et qui  
 » marquoit une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Le Père luy  
 » fit les exhortations ordinaires, ausquelles il répondit à sa manière.  
 » M. l'Ambassadeur, qui entendoit le langage de ses yeux, et qui pénétoit  
 » encore dans le fonds de son cœur, dit à l'assemblée : *que son amy se*  
 » *retiroit content de la vie, satisfait des hommes, plein de confiance en la*  
 » *miséricorde de Dieu, et passionné pour aller voir à découvert et*  
 » *posséder une vérité qu'il avoit recherchée toute sa vie.* La bénédiction  
 » donnée, toute l'assemblée se mit à genoux pour faire les prières des  
 » agonisans, et s'unir à celles que le Prêtre alloit faire pour la recomman-  
 » dation de son ame au nom de toute l'Eglise des Fidèles répandus par  
 » tout l'Univers. Elles n'étoient point achevées, que M. Descartes rendit  
 » l'esprit à son Créateur, sans mouvement, et dans une tranquillité digne  
 » de l'innocence de sa vie. Il mourut le XI jour de Février à quatre heures  
 » du matin, âgé de cinquante trois ans, dix mois, et onze jours. »  
 (BAILLET, II, 414-423.)

RELATION DE LA MORT  
 DE M. DESCARTES, LE PHILOSOPHE,

PAR

M<sup>LE</sup> DESCARTES

(1693)

(M<sup>le</sup> Descartes est Catherine Descartes, fille de Pierre Descartes, le frère aîné du philosophe, et par conséquent nièce de ce dernier.)

« S'il vous prend envie de sçavoir pourquoy je m'avise de faire mou-  
 » rir mon oncle quarante ans après sa mort, j'ay à vous dire que c'est la  
 » révocation de l'Edit de Nantes qui en est cause. Il a passé par cette ville  
 » un vieillard, qui, sçachant que j'estois nièce du Philosophe Descartes,  
 » m'embrassa de bon cœur, et me dit qu'il estoit à Stokolm, quand mon  
 » Oncle mourut. C'est un Ministre qui alloit s'embarquer à Saint Malo  
 » pour l'Angleterre. Il me parla tant de cette mort, que je croy que c'est  
 » luy qui a fait la Relation que je vous envoie ; car je tiens de luy tout ce  
 » que j'y ay mis.

- » Christine jouïssoit d'une éclatante estime ;
- » Sa beauté, son esprit et son sçavoir sublime,
- » Des sçavants de l'Europe estoient l'étonnement,
- » Et des Rois empressez le doux enchantement

- » Les langues d'Orient, et mortes et vivantes,  
 » Celles de l'Occident, vulgaires et sçavantes,  
 » Estoient dans sa memoire avec ce qu'elles ont  
 » De sçavant, de poli, de rare et de profond.  
 » Mais, quand sur la Physique elle fut parvenuë,  
 » Jusqu'où n'arriva point sa pénétrante veüe ?  
 » Toutefois deux escüeils dans cette vaste mer  
 » Virent ce grand genie en peril d'abismer.  
 » L'aimant, dont les costez aux deux Poles répondent,  
 » Et qui l'esprit humain et la raison confondent ;  
 » L'un semble aimer le fer, et l'autre le hair :  
 » Si l'un sçait l'attirer, l'autre le fait fuir.  
 » La mer, dont elle voit tantost le sable aride,  
 » Et tantost inondé par l'élément liquide ;  
 » Ce réglé changement, escüeil de la raison,  
 » Indépendant des temps, des vents, de la saison,  
 » De Christine épuisoit le merveilleux genie.  
 » Tout ce qu'en tous les temps dit la Philosophie,  
 » Aristote, Platon, Démocrite, Gassend,  
 » Offrent à cette Reyne un secours impuissant ;  
 » Elle en connoist le foible, et sa recherche vaine  
 » Augmente son ardeur et redouble sa peine.  
 » Quel sort pour ce grand cœur, dans son espoir trompé,  
 » Du desir de sçavoir sans relasche occupé ?  
 » Un jour, l'esprit rempli de ce dépit funeste,  
 » Elle crut voir paroistre une femme modeste,  
 » D'un air sombre et resveur, et d'un teint décharné ;  
 » Puis elle entend ces mots : — Voy l'illustre René,  
 » Seul entre les mortels il peut finir ta peine.  
 » Conceu chez les Bretons. il naquit en Touraine ;  
 » Aujourd'hui, prés d'Egmont, et le jour et la nuit,  
 » Il médite avec moy loin du monde et du bruit  
 » Entends-le, c'est l'ami de la Philosophie !  
 » — Elle dit et s'envole, et Christine ravie,  
 » Avide de sçavoir, ne croit pas que jamais  
 » Elle puisse assez tost le voir en son Palais.  
 » Cependant, enchanté du plaisir de l'étude,  
 » Jouïssant de luy-mesme et de la solitude,  
 » Le Sage en ce repos voudroit bien persister ;  
 » Mais aux loix d'une Reyne il ne peut resister.  
 » Tu quittes pour jamais ta charmante retraite,  
 » Grand-homme, ainsi le veut du Ciel la voix secrette.  
 » Pour instruire une Reyne, il s'avance à grands pas,  
 » Croit aller à la gloire et court à son trépas.  
 » Il arrive, et déjà l'attentive Christine

» Reçoit avidement sa solide doctrine,  
 » Ecoûte avec transport le systeme nouveau,  
 » S'en sert heureusement de guide et de flambeau,  
 » Et pour avoir le temps de l'écoûter encore,  
 » Retranche son sommeil et devance l'Aurore.  
 » Enfin par des sentiers inconnus jusqu'alors  
 » Elle voit la Nature et connoist ses ressorts.  
 » On dit qu'en ce moment la Nature étonnée,  
 » Se sentant découvrir, en parut indignée.  
 » Temeraire mortel, esprit audacieux,  
 » Apprens qu'impunément on ne voit point les Dieux.  
 » Telle que dans un bain, belle et fiere Diane,  
 » Vous parustes aux yeux d'un trop hardi profane,  
 » Quand cet heureux tesmoin de vos divins appas  
 » Paya ce beau moment par un affreux trépas ;  
 » Telle aux yeux de René se voyant découverte,  
 » La Nature s'irrite et cõjure sa perte,  
 » Et d'un torrent d'humeurs qu'elle porte au cerveau  
 » Accable ce grand homme et le met au tombeau.

» Si l'on ne veut pas recevoir une cause si poétique de la mort de Mon-  
 » sieur Descartes, en voicy une autre meilleure pour la prose et qui est  
 » plus vraysemblable. L'heure et le lieu que la Reyne luy avoit donné  
 » pour l'entendre, estoit à cinq heures du matin dans sa Bibliotheque :  
 » c'est à dire en Suede, dans le fond de l'hiver, cinq ou six heures avant  
 » le jour ; temps tout ensemble fort honorable et fort incommode pour  
 » le Philosophe, né, comme il le disoit luy-mesme, dans les jardins de  
 » Touraine. Il y avoit un mois que cela continuoit, quand il se trouva  
 » saisi d'une grande inflammation de poulmon, et d'une violente fièvre  
 » qui occupoit le cerveau par intervalle. Il demouroit chez Monsieur  
 » Chanut, alors Ambassadeur de France : ils s'appelloient freres, et il  
 » y avoit effectivement entr'eux une amitié ancienne, sincere et frater-  
 » nelle. M. Chanut accourut à la chambre de son ami avec les Medecins  
 » de la Reyne. Ils ne desespererent pas de le guérir ; mais le malade jugea  
 » qu'il estoit frappé à la mort. Cette pensée ne l'étonna point ; au con-  
 » traire, il se disposa à ce grand passage avec un récûeillement d'esprit  
 » fort paisible. Le matin il sentit de grandes douleurs ; mais pendant plus  
 » d'une heure il n'en interrompit pas son silence ; à la fin on l'entendit  
 » soupirer et se plaindre. Quand cela eut duré quelque-temps, M. Cha-  
 » nut, qui avoit passé la nuit avec luy, jugea à propos de l'interrompre  
 » pour détourner l'ame du malade de la pensée de ses douleurs ; il s'ap-  
 » procha de lui, et d'une voix basse et douce luy dit :

» Quoy ! toujourns des cris et des plaintes,  
 » Un peu de mal vous surprend-il ?

- » Et par un esprit trop subtil
- » Le prevenez-vous par vos craintes ?
- » N'en pouvez-vous souffrir les premieres atteintes,
- » Et vous étonnez-vous à l'aspect du péril ?
- » N'oublions jamais, mon cher frere,
- » Que la douleur et la misere,
- » Du corps mortel que nous avons,
- » Et de la terre où nous vivons,
- » Sont l'appanage necessaire.
- » C'est un tribut que nous devons :
- » Rendons-le librenient, et suivons sans murmure
- » La conduite de la Nature.
- » Elle est bonne, elle est sage, et ses riches presens,
- » Comme ceux d'une bonne mere,
- » Se répandant sur tous, se font goûter long-temps ;
- » Et ses grands maux ne durent guere.

» Le Malade parut alors plus tranquille ; il sembla qu'il eust oublié son mal ; et à peine M. Chanut eut fini son discours, qu'il luy répondit d'un air riant :

- » J'ay du plaisir à vous entendre ;
- » Par vos discours je me sens affermi
- » Au parti que toujourns j'ay resolu de prendre :
- » Je ne regarde pas d'un visage ennemi
- » Des maux dont tout l'excez ne me doit point surprendre ;
- » Et ne m'étonne pas qu'il m'arrive à mon tour
- » Ce qu'aux autres on voit arriver chaque jour.
- » Ce n'est que mon esprit que je pretends deffendre
- » Des surprises de la douleur.
- » Empescher jusqu'à luy sa langueur de s'étendre.
- » Contre elle, avant ce jour, j'exerçay ma vigueur ;
- » A méditer la mort j'accoutumay mon cœur,
- » Et la raison m'a fait comprendre
- » Que, dans les maux les plus aigus,
- » Il est un art de prendre le dessus.
- » Et, si vous l'ignorez, je veux bien vous l'apprendre.

» Cette portion de matiere subtile, ce feu central, qui échauffe sans luire, qui met en mouvement le sang, les esprits et les humeurs, et qui en fait un cercle continuel, est, à proprement parler, le principe de la vie des animaux, pourveu que ce mouvement se tienne dans un certain degré limité ; mais il peut estre retardé ou augmenté par tant d'accidens, ce qui suffit pour mettre la machine en desordre, que ce n'est pas une merveille que nous mourjions : c'en est plutôt une que nous subsis-

» tions si long-temps. Si la matiere subtile, passant et repassant sans cesse  
 » au travers des corps les plus durs, en enleve à la fin quelque partie  
 » solide, à plus forte raison le fera-t-elle dans le corps des animaux.

» Ce qu'elle fait dans l'or, dans le fer, dans les arbres,  
 » Dans les rochers et dans les marbres,  
 » Ne souffriray-je pas qu'elle le fasse en moy ?  
 » Seray-je seul au monde exempt de cette loy ?  
 » Non, non, laissons-la faire, elle connoist ses routes.  
 » Soyent pour moy ces douleurs les dernieres de toutes,  
 » Ou qu'à d'autres encore ce corps soit reservé,  
 » Gardons sur son débris nostre esprit élevé.  
 » Pour mes cris, ma douleur les tire de ma bouche,  
 » Comme les sons du luth qu'une adroite main touche.  
 » Ce n'est pas moy qui crie ; et mon corps seulement,  
 » Sans moy, sans mon aveu, se plaint de son tourment.  
 » Je rends graces à la Nature  
 » Qui, sans me donner lieu du plus leger murmure,  
 » Usant sur moy de ses droits,  
 » Pouvoit redoubler mille fois  
 » Toutes les peines que j'endure.

» Mais, poursuit-il, quoy qu'il soit de l'institution de Dieu, quand il  
 » unit nostre ame à une portion de matiere, qu'à l'occasion de certains  
 » mouvemens dans le corps, il naisse necessairement dans nostre esprit  
 » des sentimens vifs que l'on appelle douleur : cependant il est au pouvoir  
 » des hommes d'appliquer leur ame à de si hautes et de si admirables spec-  
 » culations, qu'elles la retirent presque entierement des impressions que  
 » luy peut donner le corps ; et telle a esté mon étude pendant toute ma vie.

» Mesme au milieu des maux dont ce corps est la proye,  
 » Si j'ose l'avouer, je gousté quelque joye.  
 » Je sens avec plaisir que mon ame à l'écart  
 » Voit les maux de mon corps et n'y prend point de part ;  
 » Que la Philosophie, en mon cœur cultivée,  
 » Jusques a ce haut point a mon ame eslevée :  
 » Qu'avant que de la mort je sente les efforts,  
 » Mon esprit est déjà separé de mon corps.  
 » Mais de tous les secours, secours le plus solide,  
 » Au chemin des douleurs j'ay l'Homme-Dieu pour guide.  
 » Je connois que Dieu mesme au tourment vint s'offrir,  
 » Que pour nous il se fit un plaisir de mourir.  
 » Et je murmurerois de ce peu que j'endure,  
 » Moy, fils de la poussiere et vile creature !  
 » Non, j'atteste ce Dieu qui m'écoute aujourd'huy,  
 » Que c'est avec plaisir que je marche après luy.

- » Qu'il redouble mes maux avec ma patience,
- » Afin que de plus près j'imite sa souffrance ;
- » Qu'il livre cette chair aux maux les plus cruels,
- » Qu'elle souffre, s'il veut, des tourmens eternels,
- » Pourveu que sur mon ame il jette un œil propice,
- » Mon cœur avec plaisir luy fait ce sacrifice.

» En cet endroit M. Descartes sembla vouloir se reposer, soit qu'il fust  
 » fatigué d'un si long enthousiasme, ou que ses douleurs l'empeschassent  
 » de continuer ; et ce ne fut que quelques heures après, voyant M. Cha-  
 » nut qui un peu éloigné de luy ne pouvoit retenir ses larmes, il l'ap-  
 » pella, et, luy tendant la main, luy dit :

- » Estes vous étonné de voir mourir des hommes,
- » Mon frere ? avez-vous donc oublié qui nous sommes ?
- » Eh, que fais-je aujourd'hui qu'obéir à mon sort,
- » Et remplir mon destin qui me doit à la mort ?
- » Consentez que je paye, à cette heure dernière,
- » Ce que je dûs, deslors que je vis la lumiere.
- » Payons de bonne grace : et n'est-ce pas assez,
- » Pour en estre content, que dix lustres passez ?
- » Moins longs furent les jours du Vainqueur de l'Asie ;
- » L'Homme-Dieu vescu moins, la source de la vie,
- » Luy par qui tout subsiste, enfin luy qui vécut
- » Arbitre de son sort autant qu'il le voulut.
- » Ainsi par la vertu et non par la durée
- » Nostre vie icy-bas doit estre mesurée ;
- » Eh, j'aurois donc vescu bien inutilement,
- » Si je n'avois appris à mourir un moment.

» MONSIEUR CHANUT.

- » Vous me voyez saisi d'une extrême tristesse :
- » Je voids ce que je perds, et j'y pense sans cesse.
- » Mais, me trouverez-vous raisonnable en ce point ?
- » Je me pleure moy-mesme et ne vous pleure point :
- » Vostre carriere est belle ; elle est digne d'envie.
- » Comme un grand Conquerant, au sortir de la vie
- » Vous laissez l'Univers rempli de vostre nom :
- » Combien de Rois au monde auront moins de renom !
- » Vous ne mourrez pas tout : de l'oubli garantie,
- » Toûjours vivra de vous une illustre partie.
- » Tant que l'homme voudra sa raison cultiver,
- » Vos Ecrits de la mort sçauront se préserver ;
- » Mais c'est moy que je plains : seul, triste, inconsolable,
- » Comment repareray-je une perte semblable ?

» MONSIEUR DESCARTES.

» L'absence sera courte, et nous nous rejoindrons :  
 » Au celeste séjour nous nous retrouverons.  
 » Là dans son vray païs mon ame libre et pure,  
 » Sans jeter desormais les yeux sur la Nature,  
 » Verra bien-tost en Dieu, qui luy donne la loy,  
 » Qui le doit emporter des Anciens ou de moy.  
 » Je vais voir décider la cause des atomes,  
 » La matiere premiere et ses divers symptomes,  
 » Les formes d'Aristote et tous ses accidens,  
 » Mes tourbillons enfin et mes trois elemens.  
 » Qui voit la vérité, voit d'une mesme vetie  
 » Des contraires erreurs la foule confondüe.  
 » Mais je perds la raison : mon ame en ce saint lieu  
 » Sans doute en voyant Dieu ne pensera qu'à Dieu.

» A ces mots il se tût : et un très-devot religieux, qui servoit d'Aumos-  
 » nier à M. l'Ambassadeur, s'étant approché, lui remontra que, quoy  
 » qu'il se fust confessé et qu'il eut receu son Créateur depuis deux jours,  
 » il estoit plus à propos d'employer le peu de temps qui luy restoit à  
 » vivre, à demander pardon à Dieu, à craindre ses jugemens, et à esperer  
 » en sa misericorde, qu'à des discours philosophiques. Le malade obéît  
 » tout à l'heure... »

(*Recueil de vers choisis.* A Paris,  
 chez George et Louis Josse. MDCXCIII. Page 152-164.)

Suit, pour terminer, le passage rapporté ci-avant, lettre DLXXXVI,  
 p. 470.

---

# ADDITIONS

Les ADDITIONS qui suivent se rapportent, non seulement au Tome V, mais encore aux Tomes I, II, III et IV de la CORRESPONDANCE. En particulier, sur les 362 Lettres publiées par Clerselier, ou plutôt 347 (puisque 15 d'entre elles n'appartiennent pas à la correspondance proprement dite du philosophe), il reste quatre pièces de Descartes, qui, faute de date précise, n'ont pu trouver place parmi les 586 (plus 17 numéros doubles, soit en tout 603) que nous publions. Nous les ajouterons donc ici, CCXXII *bis*, CCLXVII *bis* CCCLXI *ter* et DXXXVI *bis*, ci-après, avec divers compléments ou éclaircissements sur quelques autres lettres.

## ADDITIONS

---

### LETTRE CXIX, TOME II, PAGE 82.

Nous donnons ci-dessous, d'après une copie qui se trouve à la Hofbibliothek de Vienne, MS. 7050, n° 462, une lettre, anonyme et sans date, adressée à Mersenne. Cette lettre est de Jean de Beaugrand, et elle a été amenée par la dédaigneuse réplique faite par Descartes à Mersenne, le 31 mars 1638, au sujet de « l'accusation du Geostaticien » (t. II, p. 84, l. 5), communiquée par le Minime dans une lettre du 12 mars.

Mersenne ne paraît pas avoir avisé Descartes de ce factum ; peut-être a-t-il été gêné par le reproche que Beaugrand lui adressait, d'avoir fait part à son ami d'une conversation particulière. Ce n'est qu'en juillet 1638 (voir t. II, p. 269, l. 19) qu'il avertit Descartes que Beaugrand écrit contre lui, et c'est d'ailleurs quand il a déjà tiré du philosophe la critique de la Géostatique, du 29 juin (t. II, p. 182). Cependant il n'avait pu qu'être blessé du ton injurieux pris par Beaugrand, en particulier de l'épithète de *Methodique impertinent*, par laquelle celui-ci affecte de désigner Descartes ; il dut se refuser, non seulement à transmettre en Hollande des lettres de ce genre, mais encore à les accepter comme destinataire ; et c'est alors que Beaugrand, pour rédiger ses trois pamphlets subséquents (voir t. II, p. 269, note a), prit le parti de les adresser à un ami fictif, et en même temps de se cacher si bien sous le voile de l'anonyme, qu'en 1649 (t. V, p. 422), Carcavi ignorait absolument qui avait lancé contre Descartes, dans le troisième de ces pamphlets, l'accusation de plagiat à l'égard de Harriot.

La lettre ci-après à Mersenne est donc antérieure au premier de ces pamphlets, et on peut en fixer la date vers avril 1638. D'autre part, il faut reconnaître que, si l'on fait abstraction du parti pris de dénigrement de Beaugrand vis-à-vis de Descartes, cette lettre a une valeur réelle, qui la place infiniment au-dessus des trois pamphlets. Autant l'accusation de plagiat à l'égard de Viète est absurde à propos de la *Géométrie*, autant il est juste de reconnaître les mérites de l'analyste de Fontenay, et de constater les progrès accomplis, après lui, en algèbre par son école.

En particulier, on doit signaler, sous ce rapport, dans la lettre de Beau-grand comme dans ses pamphlets :

1° L'usage des locutions *positive* et *négative*, absolument dans le sens moderne, en ce qui concerne les valeurs des racines des équations. On sait que Descartes disait *racines vraies ou fausses*, tandis que, pour Roberval, *positive* équivalait au terme cartésien de *réelle* (cf. t. V, p. 416). La considération des racines *imaginaires* appartient, au contraire, en propre à Descartes; Beau-grand (3° pamphlet) les nie purement et simplement.

2° L'usage des exposants marqués en chiffres romains. Cette notation était déjà introduite dans l'*Algebre de Viète, d'une methode nouvelle, claire et facile* (Paris, Boulanger, achevé d'imprimer du 5 juillet 1636), ouvrage de l'Écossais Jacques Hume.

[BEAUGRAND à MERSENNE.]

« Au Reuerend Pere,  
» le Reuerend Pere Marin Mersenne,  
» de l'ordre des Minimes.

» Mon Reuerend Pere,

» C'est vne chose assez connue, que la verité offence et qu'elle engendre  
» la haine, bien que chacun tesmoigne en apparence vn extreme desir de  
» l'entendre, comme le docte Martial l'exprime ingenieusement en l'epi-  
» gramme a Gallicus :

Oras, Gallice, me rogasque semper;  
Durum est me tibi, quod petis, negare.  
Vero verius ergo quid sit, audi;  
Verum, Gallice, non libenter audis<sup>a</sup>.

» Voila pourquoy ie ne m'estonne pas que vostre bon amy, le bon M.  
» des Cartes, se soit sy fort esmeu contre moy :

Κήφατ' ἔτ' εὐμαρέως κεν ἀπ' αὐτᾶς καὶ λύχνον ἄψαις<sup>b</sup>.

» Vous ne pouuez pas attendre autre chose que son humeur suffisante,  
» luy ayant faict sçauoir que ie vous auois dict que ce qu'il auoit inseré  
» en sa pretendue Geometrie, touchant la nature des *Equationes*, estoit  
» pris de l'œuure de Monsieur Viète, intitulé *De equationum recognitione*  
» et *emendatione*<sup>c</sup>, qu'Andresson<sup>d</sup> Escossois fit imprimer en 1615, long-

a. MARTIAL, VIII, 76 : vers 5 à 8.

b. THÉOCRITE, XIV, 23 : texte des éditions de Junta (Florence, 1515) et de Calliergus (Rome, 1516).

c. Pages 84 à 158 de l'édition FRANCISCI VIETÆ *Opera mathematica*, Leyde, Elzevirs, 1646.

d. Alexander Anderson. — Viète était mort en 1603.

» temps apres la mort de son autheur, où cest excellent homme a traicté  
 » ce subiect sy dignement qu'il ne s'y est rien adiousté du depuis, encore  
 » que l'algebre ait esté plus cultiüée en nostre siecle, qu'elle n'auoit esté  
 » en plusieurs des precedents. Et toutes fois c'est en ce poinct que consiste  
 » l'vn des plus grands secrets de ceste science, et où il deuoit faire paroiss-  
 » tre des effects miraculeux de ceste admirable Methode, par le moyen de  
 » laquelle il se vante, depuis longues années, d'apprendre et d'inuenter,  
 » non ce que les autres sçauent, pour ce que ce n'est rien a son esgard,  
 » mais tout ce que l'on peut connoistre de ce monde, et mesme d'vn nou-  
 » veau, *sy Dieu*, comme il dict luy mesme assez plaisamment<sup>a</sup>, *creoit*  
 » *maintenant quelque part assez de matiere dans les espaces imaginaires*  
 » *pour le composer.* »

« Mon dessein n'estoit pas que ce que ie vous auois dict en particulier  
 » et pour satisfaire a vostre curiosité, vint a sa connoissance, ny d'aucun  
 » autre que de vous; mais, puisque vous avez eu quelque motif pour en  
 » user autrement, et qu'en cela ie n'ay rien aduancé que de tres veritable,  
 » ie desire vous informer sy clairement des principaux chefs de mon accu-  
 » sation, qu'auant que de luy donner l'absolution de son crime, vous  
 » l'obligerez a restituer ou du moins a reconnoistre ce qu'il s'est voulu  
 » iniustement attribuer. »

« Ce qu'il dict<sup>b</sup>, pour augmenter ou diminuer, multiplier ou diuiser les  
 » racines d'vne equation sans les connoistre, est tiré du chapitre *De gene-*  
 » *rali methodo transmutandarum equationum*<sup>c</sup>, dans lequel nous appre-  
 » nons qu'vne equation peut estre defformée, ou sans apporter aucun  
 » changement a la quantité inconnue, ou bien en la changeant de telle  
 » sorte que la nouvelle quantité inconnue ait vn rapport connu a la pre-  
 » cedente, et que l'on ne puisse trouuer les valeurs de l'vne sans en pou-  
 » uoir desduire les valeurs de l'autre. Or ce changement de la quantité  
 » inconnue d'vne equation se faict par l'addition ou par la soustraction,  
 » par la multiplication ou par la diuision, ou bien par les diuerses façons  
 » dont M. V. faict mention dans ce chapitre, et par vne infinité qui sont  
 » aisées a inuenter pour ceux qui sont versez dans l'algebre. En suite de  
 » quoy, reformant l'equation suiuant la valeur que vous auez donnée a  
 » sa quantité inconnue, vous auez vne nouvelle equation, de la solution  
 » de laquelle il vous sera facile de recueillir la solution de la premiere,  
 » au moyen du rapport que l'on suppose connu entre leurs racines, ainsy  
 » qu'il est euident par les exemples dont ie me seruiray cy apres, et ceux  
 » que vous pouuez voir en grand nombre dans le liure *De equationum*  
 » *recognitione*, au chapitre cy dessus allegué, *De generali methodo trans-*  
 » *mutandarum equationum*, et dans les chapitres 9, 10, 11, 12, 13 et 14  
 » suiuant. »

a. *Discours de la Méthode*, p. 43 de l'édition princeps.

b. *Geometrie*, p. 374 à 379.

c. VIETE, *De æq. recogn.*, chap. vii (p. 91).

« Mais, auant que de passer outre, ie veux vous faire remarquer l'er-  
 » reur la plus grossiere qui se puisse commettre par les moins aduancez  
 » en l'algebre, et qui m'oblige a parler a ce Methodique impertinent aux  
 » mesmes termes que Claius a Ioseph Scaliger : *Tu vero tantum cre-*  
 » *disses ineptiæ, vt ne istam tuam infamem temeritatem ? Disce homines*  
 » *esse aliquos, quos fallere nequeas, qui te tuaque plane dignoscant. fal-*  
 » *saque a veris distinguere iampridem norint. Proculdubio arrogantia*  
 » *tua decepit te, et superbia cordis tui.* C'est où il dict<sup>a</sup> que, en augmen-  
 » tant les vrayes racines d'une equation, on diminue les faulses, et qu'en  
 » diminuant les vrayes, on augmente les faulses de la mesme quantité. Il  
 » est certain que, tout au contraire, on ne scauroit augmenter les racines  
 » positives d'une equation sans augmenter les negatiues, ny diminuer les  
 » vnes sans diminuer aussy les autres de la mesme quantité. Comme,  
 » pour me seruir de son exemple, en ceste equation :

$$x^{iv} + 4x^{iii} - 19x^{ii} - 106x - 120,$$

» en laquelle la quantité inconnue a quatre valeurs, a scauoir : + 5, - 2,  
 » - 3, - 4, sy on suppose que  $x$  soit esgal a  $y - 3$ , vous changerez en  
 » ceste autre :

$$y^{iv} + 16y^{iii} + 71y^{ii} - 4y - 420,$$

» en laquelle il y a aussy quatre valeurs, qui sont : + 2, - 5, - 6, - 7 ;  
 » et comme vous voyez que la valeur positive de la quantité inconnue de  
 » la precedente equation < surpasse de 3 la valeur positive de celle de la  
 » derniere equation >, ie dis aussy que chacune des valeurs negatiues de  
 » ceste derniere équation est surpassée de 3 par celle des valeurs negatiues  
 » qui luy correspond en l'autre equation. Car sy - 7 n'estoit pas moindre  
 » que - 4, mais plus grand, comme il soustient, il s'ensuiuroit qu'en ad-  
 » ioustant + 9 de part et d'autre, + 9 - 7 surpasseroit + 9 - 4. Or est-il  
 » que + 9 - 7 est esgal a + 2, et + 9 - 4 a + 5. Donc, sy - 7 estoit  
 » plus grand que - 4, il faudroit dire que 2 seroit plus grand que 5, ce  
 » qui est faux et absurde. D'où il est aisé a inger qu'en augmentant les  
 » racines positives d'une equation, on augmente aussy les negatiues, et  
 » qu'en diminuant les vnes, on diminue les autres. Qui est ce qu'il falloît  
 » demonstrier, pour conuaincre l'erreur du M. I. <sup>b</sup>. »

« 2. Sa reigle<sup>c</sup> pour oster le second terme d'une equation est prise du  
 » chapitre *De expurgatione per vncias* <sup>d</sup>, où elle est amplement expliquée  
 » et demonstree, bien qu'il ne l'ait pas entendu entierement; et voicy,  
 » selon mon iugement, comme elle doit estre exprimée plus vniuerselle-  
 » ment qu'il n'a faict. Supposez qu'une quantité inconnue soit esgale a  
 » la quantité inconnue de l'equation dont vous desirez oster le second

a. Page 375. — L'exemple qui suit est de la page 374.

b. « Methodique Impertinent ».

c. *Geometrie*, p. 376.

d. VIETE, *De em. æq.*, chap. 1 (p. 127).

» terme, ioincte a la quantité connue du second terme diuisée par le  
 » nombre des dimensions du premier, tellement que leurs signes soient  
 » semblables, si les signes des premier et second termes de ceste equation  
 » sont semblables, et differents, sy les signes des premier et second termes  
 » de l'equation sont differents. Et puis, refformant l'equation dont il  
 » s'agit, suiuant ceste hypothese, vous en trouuerez vne nouuelle, en  
 » laquelle le second terme sera nul. Comme, pour oster le second terme  
 » de ceste equation :

$$A''' + 3AAB + ADP \text{ esgal a } ZSS,$$

» je suppose que  $A + B$  soit esgal a  $E$ , et par consequent,  $A$  sera esgal a  
 »  $E - B$ . Et en refformant l'equation precedente, vous auez ceste autre  
 » equation :

$$\left. \begin{array}{l} EE\dot{E} \text{ o} + EDP \\ - 3EBB \end{array} \right\} \text{ esgal a } \left\{ \begin{array}{l} + ZSS \\ + DPB \\ - 2BBB \end{array} \right.$$

» De mesme, pour oster le second terme de ceste equation :

$$A''' - 108A'' + 807A - 2700,$$

» on peut supposer que  $E$  est esgal a  $A - 36$ , et par consequent,

$$E''' \text{ o} - 3081 E \text{ sera esgal a } 66960,$$

» qui est vne equation où il n'y a point de second terme. Et ceste reigle  
 » est plus vniuerselle que celle du M. I., en ce que, par son moyen, on  
 » peut oster le second terme d'une equation en deux façons. Comme en  
 » celle cy :

$$A''' - 18A'' + 95A - 150,$$

» en laquelle le premier et le second termes sont marquez de signes  
 » dissemblables, on le peut oster, non seulement en supposant que  $A$   
 » soit esgal a  $E + 6$ , d'où on tire ceste equation :

$$E''' \text{ o} - 13E - 12,$$

» qui est sans second terme, mais aussy en supposant que  $A$  soit esgal a  
 »  $-E + 6$ , car alors vous trouuerez ceste equation :

$$-E''' \text{ o} + 13E + 12^a,$$

» laquelle ne differe point de la precedente qu'en ce que tous les termes  
 » y sont au contraire, ce qui n'apporte aucun changement a la valeur des  
 » racines. »

« 3. Ce qu'il dict<sup>b</sup> pour reduire les nombres rompus d'une equation a

a. Il faudrait évidemment  $-12$ , et non  $+12$ ; mais alors la remarque  
 qui suit est inexacte. Beaugrand a donc, en tout cas, commis une erreur,  
 soit de calcul, soit d'observation.

b. *Geometrie*, p. 379.

» des entiers, est aussy expliqué, beaucoup plus generallyment qu'il n'a  
 » fait, dans le chapitre *De Isomeria aduersus vitium fractionis*<sup>a</sup>, car, sy  
 » les denominateurs des fractions de l'equation sont differents, il faut  
 » les rendre semblables, et puis, supposant qu'une quantité inconnue,  
 » diuisée par le commun denominateur, soit esgale a la quantité inconnue  
 » de l'equation d'où vous desirez oster les fractions, sy, apres cela, vous  
 » refformez ceste equation selon ceste hypothese, vous en trouerez  
 » vne nouvelle, en laquelle il n'y aura aucune fraction. Comme, par  
 » exemple, sy

$$A''' + \frac{11}{12} A \text{ est esgal a } \frac{19}{4},$$

» il s'ensuit que  $A''' + \frac{11}{12} A$  est esgal a  $\frac{57}{12}$ , et puis, supposant que  $\frac{E}{12}$  soit  
 » esgal a A, il est euident que

$$E''' + 132 E \text{ est esgal a } 8208,$$

» qui est vne equation en laquelle il n'y a aucune fraction.

» De mesme, sy

$$A''' + \frac{3}{2} A \text{ est esgal a } 225,$$

» supposant que  $\frac{E}{2}$  soit esgal a A, vous trouerez que

$$E''' + 6E \text{ est esgal a } 1800. \text{ »}$$

« 4. Sa reigle<sup>b</sup> pour faire que la quantité connue de l'un des termes  
 » d'une equation soit esgale a telle autre qu'il vous plaira, est prise du  
 » chapitre *De canonica equationum transmutatione vt coefficientes sub-*  
 » *graduales sint quæ præscribuntur*<sup>c</sup>, ainsy que vous iugerez aisement en  
 » appliquant a son exemple la reigle generale de Monsieur Viète, laquelle,  
 » au lieu de l'analogie dont se sert M. V., on peut ainsy exprimer :

» *Composez vne fraction qui ait, pour numerateur, la quantité connue*  
 » *que vous desirez oster, et, pour denominateur, celle que vous luy*  
 » *voulez substituer.* Comme, par exemple, sy

$$A''' + BA'' \text{ est esgal a } Z''',$$

» et que l'on veuille mettre X en la place de B, ie forme ceste fraction :  
 »  $\frac{B}{X}$ , et puis ie la multiplie par E, c'est a dire par vne quantité inconnue  
 » qui ait autant de degrez qu'il en manque a AA pour en auoir autant que  
 » le premier terme. Et apres ie suppose que le produit, qui est  $\frac{BE}{X}$ , soit  
 » esgal a A, c'est a dire à la quantité inconnue de la precedente equation,  
 » que l'on doit aussy supposer auoir autant de degrez qu'il en manque a  
 » AA pour en auoir autant que le premier terme. Suivant quoy refor-  
 » mant vostre equation, vous trouerez que

$$E''' + XE'' \text{ est esgal a } \frac{X'''Z'''}{B'''} ,$$

a. VIÈTE, *De em. æq.*, chap. iv (p. 138).

b. *Geometrie*, p. 380.

c. VIÈTE, *De em. æq.*, chap. viii (p. 150).

» où vous voyez que X tient la place de B. Ainsi, en l'exemple du M. I.,  
 » auquel

$$-x''' + bbx \text{ est esgal a } ccc,$$

» sy on veut mettre  $3aa$  en la place de  $bb$ , il faut supposer que  $\frac{b''y''}{3a''}$  soit  
 » esgal a  $x''$ , et par consequent,  $x$  esgal a  $\frac{by}{\sqrt{3a''}}$ . Et, en reformant l'equa-  
 » tion, on trouue que

$$-y''' + 3a''y \text{ est esgal a } \sqrt{27} \frac{c'''a'''}{b'''},$$

» d'ou il paroist euidament que sa reigle n'est qu'un eschantillon de celle  
 » de Monsieur Viète. »

« Toutesfois, pour oster la veue de ce larcin, il s'est serui d'une ruse;  
 » car, au lieu de supposer d'abord  $x$  esgal a  $\frac{by}{\sqrt{3a''}}$ , il a supposé  $y$  esgal a  
 »  $\frac{x a \sqrt{3}}{b}$ . Mais il n'est pas difficile de la descouurir, puisqu'auant que de  
 » reformer l'equation par le moyen de ceste hypothese, il faut conclure  
 » que  $x$  est esgal a  $\frac{by}{a\sqrt{3}}$ .

» Prenons de rechef ceste autre equation :

$$A''o - A''B - AH + K,$$

» et qu'il faille mettre S en la place de B. Je suppose que  $\frac{E''B}{S}$  soit esgal a  
 » AA, et, par consequent

$$-E''o + E''S + E \sqrt{\frac{S'''H''}{B''}} \text{ esgal a } \frac{KS''}{B''}.$$

» Apres tout, vous devez observer que ceste reduction sert de fort peu  
 » a la resolution des problemes geometriques, et que son principal  
 » employ est dans les nombres, lorsqu'elle se peut faire sans rencontrer  
 » de fractions; et c'est pour ceste raison que Monsieur Viète aduertit, des  
 » le commencement du liure *De equationum emendatione*, qu'encor que  
 » ce qui sert aux nombres se puisse, le plus souvant, appliquer aux gran-  
 » deurs, toutes fois que son principal dessein en cest ouvrage est d'ensei-  
 » gner ce qui peut faciliter l'analyse des equations exprimées par nombres,  
 » et qu'aillieurs il traictera de ce qui peut rendre les constructions geome-  
 » triques plus aisées. Voicy ses parolles<sup>a</sup> : *Fere autem quæ prosunt Geo-*  
 » *metræ ad εὐμετρίων, prosunt et Arithmetico, vel etiam e contra. At*  
 » *etiam de effectiōibus geometricis dicetur specialius suo loco. Nunc*  
 » *autem circa numerosam analysin magis esse intentum, nostri est ins-*  
 » *tituti.* »

« On auroit eu de l'obligation au Si(eur) Desc., s'il eust inuenté, par sa  
 » Methode, les belles choses qui estoient dans l'œuvre dont M. V. faict icy  
 » mention<sup>b</sup>. Mais sans doute il n'en a poinct d'autre que celle de discuter,

a. VIÈTE, p. 127.

b. *Effectiōum geometricarum canonica recensio*, publiée par Viète en 1593, avec le *Supplementum Geometriæ* (p. 229-257 de l'édition de 1646).

» et de desguiser, du mieux qu'il peut, ses larcins, ainsy que m'ont ad-  
 » uoué les meilleurs espritz qui ont eu la patience de lire son livre. A n'en  
 » poinct mentir, ce n'est pas seulement aux despens de M. V. qu'il a voulu  
 » paroistre habile homme; ie vous feray, par vous mesme, voir vne autre  
 » foys, qu'il a pris en plusieurs autres autheurs ce qu'il a trouué a l'escart,  
 » croyant qu'il n'y auroit personne qui eust assez de lecture, ny la veue  
 » assez subtile pour s'en appercevoir. Maintenant retournons a nostre sub-  
 » iect, et, pour exemple de l'vsage de la precedente reduction, trouuons  
 » la valeur de la racine de ceste equation :

$$A''' 0 - 144A - 10368$$

» Je la reduis a vne autre equation, dont la quantité connue du troisieme  
 » terme soit l'vnité. Supposant, conformement a nostre reigle, que  
 » 144 E'' soit esgal a AA, et en reformant l'equation dont il s'agit, ie  
 » trouue ceste autre :

$$E''' 0 - 1E - 6,$$

» en laquelle on connoist la valeur de la quantité inconnue, pouruet que  
 » ce ne soit poinct vn nombre sourd, en trouuant la racine cubique du  
 » moindre nombre cube qui surpasse 6, a cause que E est marqué par — ;  
 » laquelle racine est 2 d'où il est aisé a reconnoistre que la racine de la  
 » precedente equation est 24. Et sy E eust esté marqué par +, il eust fallu  
 » prendre la racine du plus grand nombre cube au dessous de 6. Ainsy,  
 » par ceste reduction, vous n'avez quelquefois pas plus de peine a trouuer  
 » la valeur de la quantité inconnue d'une equation, que l'on en a pour  
 » extraire la racine d'un nombre entier; qui est l'un des principaux aduan-  
 » tages que l'on en peut retirer. »

« La reduction des equations, qui ont quatre degrez, a vne autre qui  
 » n'en contienne que trois, est demonstree fort au long tres euidament  
 » dans le chapitre *Quemadmodum equationes quadratico-quadraticæ de-  
 » primuntur ad quadraticas per medium cubicarum a radice planâ, seu de  
 » climacticâ paraplerosi*<sup>a</sup>, au lieu que le Methodique Impertinent, pour  
 » s'en attribuer l'inuention, a mis, mal a propos, a la fin ce que M. V. a  
 » iugé estre mieux au commencement, et a supprimé la demonstration  
 » qui est dans ce mesme chapitre. Mais, afin que vous puissiez lire en  
 » ceste lettre vn abregé des choses les plus viles et necessaires, qui sont  
 » contenues dans l'œuvre *De equationum recognitione et emendatione*, ie  
 » veux vous expliquer en peu de mots ceste reigle, et vous la demonstrier  
 » en sorte qu'il vous sera facile de l'appliquer a toutes les equations du qua-  
 » triesme degré, pourueu seulement que vous en ayez osté le second terme,  
 » ainsy que j'ay monstré, cy dessus, que l'on peut faire en toutes sortes  
 » d'equations, de quelque degré qu'elles soient.

$$» \text{Soit } A^{iv} 0 + 2GA'' + BA \text{ esgal a } Z.$$

a. VIETE, *De em. æq.*, chap. vi (p. 140)

» Supposons que  $A'' + G + \frac{1}{2} E''$  soit esgal a  $+ \frac{B}{2E} - EA$ , ou  
 » bien a  $-\frac{B}{2E} + EA$ , observant qu'il faut marquer touiours  $A''$  et  $\frac{1}{2} E''$   
 » du signe  $+$ , et  $G$  du mesme signe que le troisieme terme de la prece-  
 » dente equation, et que  $\frac{B}{2E}, \frac{E}{A}$  doiuent auoir leurs signes differens, sy le  
 » quatriesme terme de la precedente equation est marqué par  $+$ , comme  
 » en ceste exemple; et, au contraire, ilz doiuent estre semblables, quand ce  
 » quatriesme terme est marqué par  $-$ . A part cela, prenez les quarrez des  
 » deux parties de ceste derniere equation :

$$A'' + G'' + \frac{1}{4} E'' + 2A''G + A''E'' + GE'' \text{ sera esgal a } \frac{B''}{4E''} + E''A'' - BA.$$

» En ostant les quantitez qui s'effacent mutuellement, et transposant  
 » les termes :

$$A'' + 2A''G + AB \text{ sera esgal a } \frac{B''}{4E''} - G'' - \frac{1}{4} E'' - GEE.$$

» Mais, par la premiere equation,  $A'' + 2A''G + AB$  est esgal a  $Z$ ; par  
 » consequent  $Z$  sera esgal a  $\frac{B''}{4E''} - G'' - \frac{1}{4} E'' - GE''$ . Multipliant tous  
 » les termes par  $4E''$ , et les arrangeant dans l'ordre accoustumé :

$$\left. \begin{array}{l} E'' + 4GE'' + G''E'' \\ + 4ZE'' \end{array} \right\} \text{ sera esgal a } BE,$$

» qui est l'une des equations que Monsieur Viète nomme cubiques *a radice*  
 » *planá*, et que l'on peut dire estre du troisieme degré, a cause qu'elle se  
 » resolt par les mesmes reigles que celles du troisieme degré. Et d'aultant  
 » que nous avons trouué ceste derniere equation en supposant que  $A'' + G$   
 »  $+ \frac{1}{2} E''$  soit esgal a  $\frac{B}{2E} - EA$ , ou bien a  $-\frac{B}{2E} + EA$ , et puis que  
 » vous aurez connu les valeurs d' $E$ , il vous sera aisé de connoistre celles  
 » d' $A$  par le moyen des deux susdites equations.  
 » De mesmie, pour reduire ceste equation :

$$A'' - 2AAG - AB - Z,$$

» a vne autre du troisieme degré, ie suppose que  $A'' - G + \frac{1}{2} E''$  soit  
 » esgal a  $+\frac{B}{2E} + EA$ , ou bien a  $-\frac{B}{2E} - EA$ , où vous voyez que ie  
 » marque tousiours tant  $A''$  que  $\frac{1}{2} E''$  du signe  $+$ , et  $G$  du signe  $-$ , a  
 » cause que  $2GAA$  est marqué du mesme signe, et que les signes de  
 »  $\frac{B}{2E}, EA$  sont semblables, a cause que le quatriesme terme de l'equation  
 » qu'il faut reduire a le signe  $-$ . Prenant les quarrez de l'une et de l'autre  
 » partie de ceste derniere equation :

$$A'' + G'' + \frac{1}{4} E'' - 2A''G + A''E'' - GE'' \text{ sera esgal } \\ \text{a } \frac{B''}{4E''} + A''E'' + BA,$$

» d'où il s'ensuit que

$$A'' - 2AAG - AB \text{ est esgal a } \frac{B''}{4E''} - G'' - \frac{1}{4} E'' + GEE.$$

» Or est il que, de l'equation dont il s'agit, on sçait que  $A^{IV} - 2AAG$   
 » —  $AB$  est esgal a  $Z$ ; doncques

$$E^{VI} - 4E^{III}G + G^{II} \left. \vphantom{E^{VI} - 4E^{III}G + G^{II}} \right\} E^{II} \text{ sera esgal a } BB, \\ + 4Z$$

» qui est l'equation desirée, par le moyen de laquelle, connoissant la  
 » valeur de  $E$ , vous connoistrez la valeur de  $A$ , par ceste equation :

$$A^{II} - G + \frac{1}{2} E^{II} - \frac{B}{2E} - EA,$$

» ou par celle cy

$$A^{II} - G + \frac{1}{2} E^{II} + \frac{B}{2E} + EA.$$

» Prenons encor ceste equation :

$$A^{IV} 00 + BA - Z,$$

» en laquelle il n'y a point de second terme, ny de troisieme. Supposant  
 » que  $AA + \frac{1}{2} EE$  soit esgal a  $\frac{B}{2E} - EA$ , on a  $-\frac{B}{2E} + EA$ , les quarez  
 » de ces deux quantitez seront aussy esgaux, c'est a dire :

$$A^{IV} + \frac{1}{4} E^{IV} + E^{II}A^{II} \text{ sera esgal a } \frac{B^{II}}{4E^{II}} + E^{II}A^{II} - BA;$$

» comme aussy  $A^{III} + BA$  sera esgal a  $Z$ , doncques

$$E^{VI} + 4ZE^{II} \text{ est esgal a } BB.$$

» Trouuant les valeurs de  $E$  par le moyen de ceste equation, vous aurez  
 » les valeurs d' $A$  par la resolution de celle cy

$$A^{II} + \frac{1}{2} E^{II} + EA - \frac{B}{2E},$$

» ou par la resolution de ceste autre equation :

$$A^{II} + \frac{1}{2} E^{II} - EA + \frac{B}{2E}.$$

» Je pourois continuer aisement a vous monstrier d'autres larcins de ce  
 » Methodique Impertinent. et qu'il n'a pas mal imité le philosophe Chry-  
 » sippe, que l'on accuse d'auoir mis dans ses liures des ourages entiers  
 » des auteurs qui l'ont precedé. Neantmoins ie veux differer, puisque ce  
 » qui precede suffit pour luy faire reparation de l'iniure qu'il pretend auoir  
 » receu de moy en l'accusant de ce que ie viens de iustiffier, comme aussy  
 » a faire connoistre qu'il n'a pas commancé où Monsieur Viète a fini, ainsy  
 » qu'il vous escrit insolemment<sup>a</sup>, sy ce n'est a cause que l'oeuvre *De equa-*  
 » *tionum recognitione et emendatione* est le dernier de ceux que cest  
 » homme illustissime a composez touchant l'Algebre.

» Je suis, Mon Reuerend Pere... »

a. Voir tome II, p. 82. l. 9.

## LETTRE CXLIX, TOME II, PAGE 420.

Florimond Debeaune<sup>a</sup> était connu, au moins de réputation, par Descartes, dès 1632 (t. I, p. 252, l. 23). Mais il n'est nullement assuré que la mention sous la forme M. N. du t. I, p. 322, l. 21, se rapporte à lui, et quand on voit (t. II, p. 595, l. 25) Descartes lui faire envoyer un exemplaire de son ouvrage seulement en avril 1639, on peut au moins douter, quoi qu'en ait dit Baillet, que leurs relations personnelles aient été antérieures à la retraite en Hollande. En tout cas, c'est dans la présente lettre CXLIX, du 15 novembre 1638, que nous retrouvons, pour la première fois depuis 1632, le nom de Debeaune dans la Correspondance de Descartes, et nous y voyons (t. II, p. 420, l. 8), que, le 11 octobre, celui-ci avait adressé à Mersenne une réponse, aujourd'hui perdue, à des questions de Debeaune, également perdues.

Aucune ligne en français de ce géomètre n'a été d'ailleurs publiée jusqu'à présent; nous croyons d'autant plus intéressant de donner ci-après in-extenso sept lettres de lui, d'après les originaux qui se trouvent dans le manuscrit 7049 de la Hofbibliothek de Vienne. Si ces lettres ne suffisent pas pour éclaircir complètement la question des relations entre Debeaune, Descartes et Mersenne, si même elles peuvent conduire à soulever de nouveaux problèmes, elles fournissent en tous cas des renseignements extrêmement précieux sur les idées poursuivies par Debeaune, et sur l'histoire des quatre lignes qu'il inventa à cette époque.

On ne trouvera tout d'abord ici, rapportées à la présente lettre de Descartes, que trois pièces, qui sont antérieures, à savoir : A, lettre à Mersenne, du 25 septembre 1638; B, lettre à Roberval, du 10 octobre 1638; C, annexe à la précédente.

La première de ces lettres en suppose au moins une antérieure, à savoir celle qui contenait les questions auxquelles Descartes répondit le 11 octobre : quant à cette lettre A elle-même, Mersenne communiqua à Descartes au moins ce qui le concernait, mais sa communication ne parvint en Hollande qu'après le 11 octobre; aussi Descartes n'y répond que le 15 novembre (t. II, p. 424, l. 13-22).

Si la lettre B ne fut pas connue de Descartes, l'annexe C est évidemment la solution pour la seconde ligne, que Mersenne envoya le 25 octobre

a. Il signe de son nom seul, sous cette forme. En fait, son père, qui portait le même prénom que lui, était le bâtard d'un petit-fils de Samblançay (Jacques de Beaune, baron de), le surintendant des finances pendu à Montfaucon en 1527. Mais il n'avait nullement le droit de prendre le nom nobiliaire de son père naturel, et pour les Beaune eux-mêmes, argentiers anoblis au xv<sup>e</sup> siècle, la particule n'avait pas son origine dans un titre.

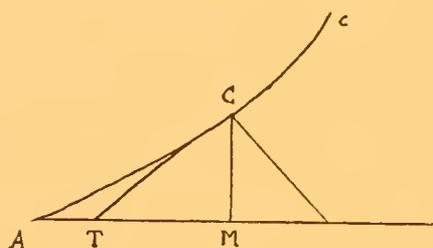
en Hollande et à laquelle Descartes consacre un assez long passage de cette même lettre du 15 novembre (t. II, p. 438, l. 9, à p. 439, l. 6).

Toujours dans la même lettre, l'alinéa, p. 443, l. 4-6, concerne un Traité dont Debeaune venait de communiquer l'ébauche à Mersenne et à Roberval, et dont il est fait mention dans les lettres A et B, mais qui n'a jamais été terminé.

Quant au passage, p. 444, l. 22 et suiv., il se réfère au jugement de Roberval et probablement aussi de Beaugrand, relatif à la réponse de Descartes, du 11 octobre, sur la première ligne de Debeaune, et communiqué par Mersenne dans une lettre du 1<sup>er</sup> novembre. Nous verrons que Debeaune ne s'expliqua à ce sujet que le 13 novembre, en reconnaissant, d'ailleurs, la vérité de l'assertion de Descartes.

Dans toute cette correspondance, le nombre des lignes proposées par Debeaune reste indéterminé (il n'est en particulier parlé que de deux de ces lignes), et la condition énoncée pour la première fait toujours défaut. Mais nous l'avons rencontrée dans un Traité anonyme écrit vers 1700 et qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (MS. fr. 12262) ; l'auteur de ce Traité définit ainsi « une des deux lignes courbes qui furent proposées à » M. Descartes par M. de Beaune ».

« Ce premier exemple est tel. Soit certaine ligne courbe  $ACc$ , dont



» AM soit l'abscisse et MC soit  
 » l'ordonnée que l'on suppose luy  
 » estre perpendiculaire pour plus  
 » grande facilité. Que la tangente  
 » au point C soit CT. La nature  
 » de cette ligne est telle que la  
 » quantité donnée B jointe à l'abs-  
 » cisse AM soit a AM comme la  
 » même AM est à l'ordonnée MC.

» Appellant la quantité B( $b$ ), AM( $x$ ), MC( $y$ ), le lieu a cette courbe sera  
 »  $xx - xy - by = 0$ . »

Or, c'est là précisément l'exemple que prend Debeaune, dans ses *Notæ breves* (*Geom. R. Desc.*, éd. Schooten : 1<sup>o</sup>, 1649, p. 146 ; 2<sup>o</sup>, 1659, p. 131), pour expliquer la méthode des tangentes de Descartes. Il faut donc admettre qu'avant sept. 1638, il ne s'était pas encore rendu maître de cette méthode, et que, pour sa première ligne, il avait proposé le problème *direct* des tangentes.

La publication des lettres de Debeaune est faite sur deux copies, l'une exécutée à la Hofbibliothek par M. Menčík en 1900, à la suite d'une mission de M. Paul Tannery à Vienne, l'autre qui a été faite par Despeyroux en 1845 et qui se trouve dans le MS. fr. n. a. 3252 de la Bibliothèque Nationale. L'écriture de Debeaune est réellement difficile à lire, mais la comparaison des deux copies a permis d'établir le texte avec une sûreté relativement très satisfaisante. Les expressions algébriques présentent une particularité qui a été conservée dans cette édition : les exposants suivent sur la même ligne les lettres qu'ils affectent.

A. — DEBEAUNE A MERSENNE.

25 Septembre 1638.

« Monsieur et Reuerend Pere,

» I'ay receu deux lettres de vostre part, dans la premiere desquelles est  
 » contenue l'inuention de la premiere contingente de celles que ie desi-  
 » rois sçauoir de M<sup>r</sup> Des Cartes, trouuée par M<sup>r</sup> de Beaugrand. Ie luy ay  
 » beaucoup d'obligation de la peyne qu'il a prise a mon subiect, mais ma  
 » difficulté ne consistoit pas tant d'auoir ceste ligne, qui ne me sert de  
 » rien, comme de sçauoir le moyen de trouuer ces sortes de lignes, qui  
 » est vne science geometrique que ie desirois auoir, et qui m'est beau-  
 » coup vtile a expliquer mes pensees. Et neantmoins M<sup>r</sup> de Beaugrand  
 » n'auoit point mis ce moyen, ni mesmes la demonstration de sa pro-  
 » position. »

« Il fault que ie vous aduoue que M<sup>r</sup> Des Cartes a traicté asses obscu-  
 » rement sa Geometrie, n'ayant pas pris la peyne de demonstrer plusieurs  
 » choses qui luy sont faciles, mais non pas a ceux qui n'y ont pas apliqué  
 » leurs pensees, comme luy en les inuentant, et qui d'ailleurs ne sont pas  
 » dans vn grand vsage de ces choses. Et i'ay esté longtemps, parmi mes  
 » distractions a la ville, que ie n'ay peu resouldre plusieurs des difficultés  
 » de sa Geometrie et principalement les deux que ie vous ay enuoyees <sup>a</sup>.  
 » Depuis que i'ay eu du loisir au champ de m'y apliquer entierement,  
 » ie les ay resolues et trouué ces lignes que ie desirois et la science de les  
 » trouuer. Ie voy bien qu'on en peult deduire l'inuention de ce qu'il a dict,  
 » mais il fault necessairement y adiouster et faire vne equation nouuelle,  
 » ce qui ne conuient a pas vn de ses exemples. Et ie croy qu'il n'a point  
 » pensé aux cas des exemples que ie lui ay proposés, et ce qui m'en faict  
 » doubter est que, dans la page 335, il dict qu'il n'y a que le cercle, la  
 » parabole, l'hyperbole et l'ellipse qui soient du premier genre des lignes  
 » courbes, et toutesfois la premiere de mes lignes courbes n'est pas vne de  
 » celles la, et neantmoins est du premier genre suiuant sa definition de  
 » la page 319. C'est pour quoy il n'a pas adiousté ce qui est necessaire,  
 » oultre ce qu'il a dict, pour trouuer les contingentes de ces sortes de  
 » lignes, et c'est aussi ce qui m'a donné de la peyne a les trouuer, si bien  
 » que ie vous prierois, en luy escriuant, de lui mander qu'il ne s'en don-  
 » nast pas la peyne et que ie les ay trouuées. Mais ie croy qu'il en aura  
 » desia faict, et puis il reste ceste difficulté que ie vous ay cottée, pour-  
 » quoy il dict qu'il n'y a du premier genre que celles nommées cy dessus,  
 » que ie seray bien aise qu'il explique, et vous conuie pour cela de luy  
 » en demander l'explication. »

a. Ces deux difficultés, faisant partie des questions envoyées à Des-  
 cartes, se rapportent aux lignes proposées.

« Pour la solution de ma premiere difficulté, c'est qu'il faut multiplier

$$y^2 - 2ye + e^2$$

» par

$$y^2 + yf + l^2$$

» et on aura

$$y^4 \begin{array}{l} + f \\ - 2e \end{array} \left. \vphantom{y^4} \right\} y^3 \begin{array}{l} + e^2 \\ + l^2 \\ - 2ef \end{array} \left. \vphantom{y^3} \right\} y^2 - 2l^2e \left. \vphantom{y^2} \right\} y + l^2e^2,$$

» et multipliant le tout par deux, on aura :

$$2y^4 \begin{array}{l} + 2f \\ - 4e \end{array} \left. \vphantom{2y^4} \right\} y^3 \begin{array}{l} + 2e^2 \\ + 2l^2 \\ - 4ef \end{array} \left. \vphantom{y^3} \right\} y^2 - 4l^2e \left. \vphantom{y^2} \right\} y + 2l^2e^2$$

» qui sera egale a celle que ie vous ai enuoyé. Or par le second lieu d'i-  
 » celle, on aura la quantité  $f$ , et par le dernier la quantité  $l^2$ , et par le  
 » troisieme la quantité  $s^2$ , exprimee toutesfois par des quantités partie  
 » cognues et partie incognues, d'autant que la quantité  $v$  incognue y  
 » entrera. Puis apres on aura encores, par le quatriesme, la mesme  
 » quantité  $s^2$ , exprimée par vne aultre façon, et enfin par l'equation de  
 » ces deux qui sont egales a  $s^2$ , on viendra a cognoistre la quantité  $v$  que  
 » l'on recherchoit. Voyla la regle generale a laquelle on peut adiouster  
 » quelques moyens d'abreger le traavail. Et de mesme facon on resouldra  
 » ma seconde difficulté<sup>a</sup>, et l'ay trouué qu'elle tomboit dans vn lieu  
 » solide. »

« Pour ce qui concerne le centre de grauité, ie m'oubliai, en venant au  
 » champ, d'aporter avec moy le papier de M<sup>r</sup> Des Cartes<sup>b</sup> que ie pen-  
 » sois auoir en mes pochetes. Je pense, mieux qu'aultrement que la diffé-  
 » rence d'entre luy et moy sera seulement de nom, et qu'il ne prendra pas  
 » le centre de gravité en mesme sens que moy. Car pour le reste de son  
 » escript, nous conuenons, si ie m'en souuiens bien, et tout cet escript  
 » n'est que sous des acceptions et façons de parler et entendre les choses  
 » par certaines relations. Neantmoins l'yray ceste sepmaine a Blois ou ie  
 » l'apporteray, et l'ayant releu et escript la demonstration que vous me  
 » demandés, ie vous renuoyeray le tout. »

« L'ay satisfait a ce que vous me mandés de M<sup>r</sup> Morin, il y a quinze  
 » iours ou trois sepmaines, et luy ay nettement et clairement escript sur  
 » la derniere difficulté qu'il m'a proposée. L'ay peur qu'il n'ait pas receu  
 » la mienne, veu ce que vous me mandés. Quand ie sçauray qu'il ne l'a  
 » pas receue, ie luy en renuoyeray vne aultre, mais l'ay de la peyne de  
 » croire que ma lettre ait esté perdue. Si vous trouués a propos que mon

a. Voir la pièce C ci-après.

b. *L'Examen de la question géostatique*, t. II, p. 222 et suiv.

» traicté<sup>a</sup> soit veu par M<sup>r</sup> de Roberual, ie remets cela a vostre discretion  
 » et a votre conduite, que ie veux tousiours suiure en toutes choses  
 » comme estant,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant  
 » seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« Aux champsts pres Blois,  
 » le 25 septembre 1638. »

[Adresse :]

« A Monsieur,  
 » Monsieur et reuerend pere  
 » le reuerend pere Mersenne religieux  
 » de l'ordre des reuerends peres Minimes  
 » en leur conuent pres la place Royale  
 » a Paris. »

« deu 3 S port payé ». (*Ce dernier mot barré.*)

B. — DEBEAUNE A ROBERVAL.

10 Octobre 1638.

« Monsieur,

« I'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire,  
 » avec vostre escript contenant la composition et demonstration de la  
 » premiere des lignes courbes que i'auois enuoyees au Reuerend Pere  
 » Mersenne, et l'inuention de l'asymptote de l'aultre, et le tout comme  
 » venant de la part d'vne personne dont i'honore le merite et le sçauoir,  
 » c'est a dire avec vn extreme contentement. »

« I'auois mandé au Pere Mersenne d'escrire a M<sup>r</sup> des Cartes pour-  
 » quoy, dans sa Geometrie, page 319, il ne met, dans le premier genre  
 » des lignes courbes, que le cercle, la parabole, l'hyperbole et l'ellipse,  
 » veu que la premiere des miennes est manifestement du premier genre,  
 » suiuant la definition par luy rapportée au mesme lieu, et toutesfois  
 » n'est pas vne de celles la. Ie seray fort aise d'en auoir vostre sen-  
 » timent. »

« Au reste, i'ay faict l'analyse de ces deux lignes, mais ie ne vous  
 » enuoye que celle de la seconde, d'aultant que vous aués parfaicte-  
 » ment descript la premiere; et ie trouue que, par la seule propriété  
 » que i'ay donnée a la seconde, elle se peult cognoistre et descrire  
 » comme vous verrés, et que le probleme est solide. Ie soubsmets le

a. Voir la pièce B, ci-après.

» tout a vostre iugement, comme a celuy duquel ie desire apprendre en  
» toutes choses. »

« I'ay apris que le Pere Mersenne vous a aussi mis en mains, suiuant  
» que ie luy auois mandé, vn petit Traicté de pensées rudes et mal polies,  
» c'est a dire escriptes comme elles sont nees, sans auoir esté agencées,  
» ny mises en ordre par aucune transcription. Il m'a obligé d'en dicter  
» a vn clerc la copie que vous aués, sans que i'aye eu le loisir de la relire;  
» de sorte que ie croy qu'il y aura plusieurs faultes du clerc, et peut  
» estre des miennes. Je tiens a grande obligation que vous vouliez prendre  
» la peine de les lire et m'en mander vostre sentiment, que ie prendray  
» pour regle, de laisser le tout, le corriger et continuer le dessein et le  
» mettre en ordre, comme vous le iugerés a propos. A ceste obligation ie  
» vous supplie d'en adiouster vne aultre, de m'enuoyer au plus tost, par  
» nostre messenger, la methode de M<sup>r</sup> Fermat<sup>a</sup> que vous m'aués promis,  
» avec l'analyse de ma premiere ligne pour m'en seruir d'exemple. Si vous  
» baillés le tout au Pere Mersenne, il me le fera tenir; ou bien a nostre  
» messenger, qui loge en la rue S<sup>t</sup> Jacques, proche des Lyon freres. Il part  
» tous les dimanches de Paris a vnze heures. »

« I'ay receu celle de M<sup>r</sup> Morin, ou il demeure d'accord de ma demons-  
» tration pour les parallaxes, et me mande que vous en aués aussi trouué  
» vne; mais il ne m'escript pas son contenu. Elle ne peult estre qu'excel-  
» lante, venant de vous. Neantmoins, pour parler comme Tycho, toutes  
» ces inuentions de parallaxe ont plus de subtilité qu'elles n'ont d'vtilité  
» pour la pratique, quand on les veut adapter au Soleil, où il fault con-  
» clure vne chose trop subtile pour les obseruations qui ne se font iamais  
» a la precision requise pour ce subiect. »

« Je ne sçay si le Pere Mersenne vous aura dict que i'ay faict des essais  
» avec des triangles de verre que i'ay taillés, le tout avec toute la subtilité  
» requise; mais il faudroit voir la chose pour la croire. Et i'ay trouué la  
» proportion de M<sup>r</sup> Des Cartes tres veritable pour les refractions, si bien  
» que cela m'a animé à entreprendre tout de<sup>b</sup> bon les lunettes au plus  
» tard a ce renouueau, et feray pendant l'hyuer faire mes machines neces-  
» saires. Il ne me sera besoin que de loisir et de santé, laquelle ie vous  
» souhaite aussi bonne et heureuse, comme estant,

» Monsieur,

» Vostre tres humble seruiteur,

» DEBEAUNE. »

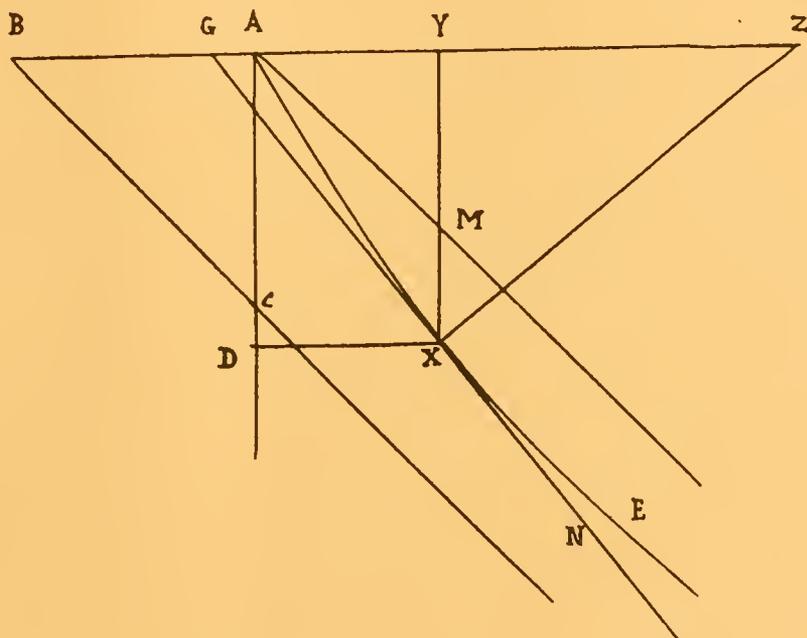
« Pres Blois, le X Octobre 1638. »

a. Pour les tangentes.

b. Tout a bon (*les deux copies*).

C. — POUR MONSIEUR ROBERVAL AVEC LA LETTRE.

« Soit la courbe AXE de laquelle le sommet soit A, l'axe AYZ, et  
 » que la propriété de ceste courbe soit telle, qu'ayant pris en icelle  
 » tel point qu'on voudra, comme X, duquel soit menée la ligne droicte  
 » XY perpendiculairement ordonnée a l'axe, et par le mesme point X



» ayant mené la touchante GXN, sur laquelle, au point X, eleuant  
 » la perpendiculaire XZ iusques a l'axe, il y ait mesme raison de ZY  
 » a YX que d'une ligne donnée, comme AB, a la ligne YX moins  
 » AY. »

« Soit faict YM egale a AY et tirée la ligne AM; voicy ce que i'ay  
 » trouué de ceste ligne par la methode de M<sup>r</sup> Descartes :

$AY \propto y$ $AZ \propto v$ $AB \propto \beta$ $YX \propto x$ $ZX \propto s$	Comme $v - y$ est a $x$ , ainsi $\beta$ est a $x - y$ , et par- tant : $x\beta \propto xv - xy - vy + y^2$ et $\frac{vy - y^2}{v - y - \beta} \propto x$ ;
--	--

comme aussi

$$\frac{y^4 - 2vy^3 + v^2y^2}{y^2 + 2\beta y + \beta^2} \approx x^2.$$

$$\frac{-2vy + v^2}{-2\beta v}$$

« Or est il que

$$s^2 - v^2 + 2vy - y^2 \approx x^2.$$

» Remettant donc le tout en ordre, par multiplication, nous aurons ceste  
» equation :

$$2y^4 + 2\beta \quad \left| \quad y^3 + \beta^2 \quad \left| \quad y^2 - 4v^3 \quad \left| \quad y + v^4 \right. \right. \approx 0.$$

$$\begin{array}{r} -6v \\ +7v^2 \\ -6\beta v \\ -s^2 \end{array} \quad \left| \quad \begin{array}{r} -2\beta^2v \\ +6\beta v^2 \\ +2s^2v \\ -2s^2\beta \end{array} \quad \left| \quad \begin{array}{r} +\beta^2v^2 \\ -2\beta v^3 \\ -s^2\beta^2 \\ -s^2v^2 \\ +2s^2\beta v \end{array} \right.$$

« Puis, faisant  $y - e \approx 0$ , et multipliant son quarré,  $y^2 - 2ye + e^2$ ,  
» aussi egal a rien, par  $+2y^2 + 2yf + 2l^2$ , nous aurons aussi :

$$2y^4 + 2f \quad \left| \quad y^3 + 2e^2 \quad \left| \quad y^2 + 2e^2f \quad \left| \quad y + 2l^2e^2 \right. \right. \approx 0;$$

$$\begin{array}{r} -4e \\ +2l^2 \\ -4ef \end{array} \quad \left| \quad \begin{array}{r} -4l^2e \end{array} \right.$$

» et par le moyen du second lieu de l'une et de l'autre, qui doibuent estre  
» egaux, nous aurons :

$$f \approx \beta + 2e - 3v.$$

» Nous auons aussi, par le moyen des derniers lieux de l'une et de l'autre :

$$2l^2e^2 \text{ ou } 2l^2y^2 \text{ egal à } +v^4$$

$$\begin{array}{r} +\beta^2v^2 \\ -2\beta v^3 \\ -s^2\beta^2 \\ -s^2v^2 \\ +2s^2\beta v, \end{array}$$

» et partant, nous pouuons exprimer le troisieme lieu de la derniere  
» equation, sçauoir

$$\begin{array}{r} +2e^2y^2 \\ +2l^2y^2 \\ -4efy^2 \end{array} \text{ en ceste façon } \begin{array}{r} +12vy^3 \\ -6y^4 \\ -4\beta y^3 \\ +v^4 \\ +\beta^2v^2 \\ -2\beta v^3 \\ -s^2\beta^2 \\ -s^2v^2 \\ +2s^2\beta v, \end{array}$$

» qui, partant, seront egaux au troisieme lieu de la premiere equation,  
 » sçavoir

$$\begin{aligned} &+ \beta 2y^2 \\ &+ 7v^2y^2 \\ &- 6\beta v y^2 \\ &- s^2y^2; \end{aligned}$$

» et par consequent, ostant les vns des aultres, nous aurons

$$v^4 - 2\beta | v^3 \begin{array}{l} + \beta 2 \\ - 7y^2 \\ - s^2 \end{array} \left| \begin{array}{l} v^2 + 12y^3 \\ + 6\beta y^2 \\ + 2s^2\beta \end{array} \right| v \begin{array}{l} - 6y^4 \\ - 4\beta y^3 \\ - \beta 2y^2 \\ - s^2\beta 2 \\ + s^2y^2 \end{array} \infty 0.$$

» Nous pourrions semblablement, par le quatrieme lieu des equations,  
 » en auoir encore vne semblable en aultres termes; mais il est plus facile  
 » de reduire la premiere equation en la façon suivante: la commençant  
 » par  $v^4$  au lieu de  $2y^4$ , en la denominant de la racine  $v$  au lieu de la  
 » racine  $y$ , et cela en changeant suiuant l'ordre des termes, et retenant au  
 » surplus la mesme equation. Quoy faisant, nous aurons :

$$v^4 - 2\beta | v^3 \begin{array}{l} + \beta 2 \\ + 6\beta y \\ + 7y^2 \\ - s^2 \end{array} \left| \begin{array}{l} v^2 - 2\beta 2y \\ - 6\beta y^2 \\ - 6y^3 \\ + 2s^2y \\ + 2s^2\beta \end{array} \right| v \begin{array}{l} + 2y^4 \\ + 2\beta y^3 \\ + \beta 2y^2 \\ - s^2y^2 \\ - 2s^2\beta y \\ - s^2\beta 2 \end{array} \infty 0.$$

» Or celle que nous venons precedemment de trouuer, est :

$$v^4 - 2\beta | v^3 \begin{array}{l} + \beta 2 \\ - 7y^2 \\ - s^2 \end{array} \left| \begin{array}{l} v^2 + 12y^3 \\ + 6\beta y^2 \\ + 2s^2\beta \end{array} \right| v \begin{array}{l} - 6y^4 \\ - 4\beta y^3 \\ - \beta 2y^2 \\ - s^2\beta 2 \\ + s^2y^2 \end{array} \infty 0.$$

» Et ostant l'vne de l'aultre, nous aurons encores :

$$+ 4y v^3 - 6\beta y | v^2 \begin{array}{l} + 2\beta 2y \\ + 12\beta y^2 \\ + 18y^3 \\ - 2s^2y \end{array} \left| \begin{array}{l} v - 8y^4 \\ - 6\beta y^3 \\ - 2\beta 2y^2 \\ + 2s^2y^2 \\ + 2s^2\beta y \end{array} \right| \infty 0.$$

» C'est a dire, en diuisant tout par  $2y$ ,

$$+ 2v^3 - 3\beta | v^2 \begin{array}{l} + \beta 2 \\ + 6\beta y \\ + 9y^2 \\ - s^2 \end{array} \left| \begin{array}{l} v - 4y^3 \\ - 3\beta y^2 \\ - \beta 2y \\ + s^2y \\ + s^2\beta \end{array} \right| \infty 0.$$

» Et par le moyen des deux dernieres equations, mettant en chacune



« Et pour abreger les termes et auoir d'aultant plus aisement cognoissance de la courbe, faisant

$$d \propto v - y,$$

»  $d$  sera egale a la ligne ZY de la figure, et, partant,  $d + y$  sera egal a  $v$ .  
 » Mettant donc, dans la derniere equation,  $d + y$  au lieu de  $v$ , et son  
 » quarré et son cube au lieu du quarré et du cube de  $v$ , nous aurons  
 » encores

$$d^3 - y \quad \left| \quad d^2 + \beta y \quad \left| \quad d - \beta y^2 \right. \right. \propto 0,$$

$$- 3\beta \quad \left| \quad + 3\beta y \quad \left| \quad - \beta^3 \right. \right.$$

» et nous cognoissons que,  $d$  et  $\beta$  estant cogneus, on peut cognoistre et  
 » exprimer  $y$  par la geometrie ordinaire avec la seule regle et le compas,  
 » mais au contraire,  $y$  et  $\beta$  estant cogneus, on ne peut pas exprimer  $d$   
 » par la geometrie ordinaire, mais bien par celle des solides, suiuant la  
 » methode de M<sup>r</sup> Des Cartes. »

« Mais poursuiuons, et d'aultant que  $\frac{x\beta}{x-y} \propto d$ : car, par la propriété de  
 » la ligne, comme  $d$  est a  $x$ , ainsi  $\beta$  est a  $x - y$ : substituant  $\frac{x\beta}{x-y}$ , son  
 » quarré et son cube, dans la derniere equation; au lieu de  $d$ , de son  
 » quarré et de son cube, nous aurons :

$$x^3 + \beta \quad \left| \quad x^2 - \beta y \quad \left| \quad x - \beta^2 y \right. \right. \propto 0,$$

$$- 3y \quad \left| \quad + 3y^2 \quad \left| \quad - y^3 \right. \right.$$

» qui nous faict voir que le problemes est solide, et neantmoins nous  
 » pouuons descrire la ligne courbe par la geometrie ordinaire, avec la  
 » regle et le compas, en ceste façon. »

« Soit  $m \propto x - y$ , et  $m$  sera egale a la ligne XM de la figure, et, partant,  
 »  $m + y$  sera egal a  $x$ . Substituons donc, en la derniere equation,  $m + y$ ,  
 » son quarré et son cube, au lieu de  $x$ , de son quarré et de son cube, et  
 » nous aurons finalement :

$$m^3 + \beta m^2 + \beta y m - \beta^2 y \propto 0;$$

» dont nous cognoissons que  $m$  est tousiours moindre que  $\beta$ , et nous  
 » pouuons cognoistre l'asymptote qui a, par vous, esté fort bien trouuée. »

« Prenant donc tant de lignes qu'on voudra, moindres que  $\beta$  cogneu,  
 » pour  $m$ , on cognoistra aisement  $y$ , et par consequent  $x$ ; et ainsi on  
 » aura une multitude de poincts par lesquelz la courbe passera. Mais il  
 » n'y a poinct de moyen, par la geometrie commune,  $x$  estant cogneu,  
 » de cognoistre  $y$ , ou,  $y$  estant cogneu, de cognoistre  $x$ ; mais, pour en  
 » venir a bout, suiuant M<sup>r</sup> Des Cartes, il fault faire  $n - \frac{1}{3}\beta$  egal a  $m$ . En  
 » substituant au lieu de  $m$  en l'equation derniere, on aura :

$$n^3 - \frac{1}{3}\beta^2 n \quad \left| \quad + \frac{2}{27}\beta^3 \right. \propto 0,$$

$$+ \beta y n \quad \left| \quad - \frac{4}{3}\beta^2 y \right.$$

» par le moyen de laquelle on peut exprimer  $n$  par la geometrie des  
 » solides,  $\beta$  et  $\gamma$  estant cogneus ; et par le moyen de  $n$ , il est aisé de co-  
 » gnoistre  $x$ , puisque

$$n - \frac{1}{3} \beta + \gamma \text{ est posé egal a } x.$$

« Ceste mesme racine se peult exprimer en nombre, et on peult aussi  
 » cognoistre  $\gamma$  par le moyen de  $x$  et  $\beta$  supposés cogneus. Mais vous  
 » sçaués ces choses mieux que moy, et vous voyés que le probleme est  
 » entierement déterminé, et qu'on peult cognoistre ceste ligne courbe par  
 » la propriété expliquée au commencement. »

[Adresse :]

« A Monsieur  
 » Monsieur Roberual, professeur en  
 » mathematique au College royal  
 » A Paris. »

LETTRES CL ET CLII, TOME II, PAGES 452 ET 462.

La lettre CLII, de Descartes à Mersenne, était accompagnée d'une réponse à Debeaune (voir t. II, p. 466, l. 22) ; nous avons admis (*ibid.*, note *b*) que cette réponse était faite à l'envoi de la solution de la seconde ligne, et nous avons, dans cette hypothèse, proposé (l. 25) de lire « Roberual », pour le nom que Clerselier avait remplacé par N.

Mais, dans l'éclaircissement précédent, nous avons vu que la solution précitée (pièce C) n'avait été envoyée par Debeaune qu'à Roberual ; Descartes n'avait donc pas à lui répondre en dehors de ce qu'il avait écrit à Mersenne le 15 novembre.

La lettre D ci-après, adressée par Debeaune à Mersenne le 13 novembre 1638, nous apprend, d'autre part, qu'elle était accompagnée d'une lettre pour Descartes (la première que lui ait écrite Debeaune). Or, si cette lettre D n'a pas dû être communiquée in-extenso à Descartes, il n'en est pas moins clair que tout l'alinéa, t. II, p. 466, l. 26 et suiv., répond à ce que Mersenne avait dû en tirer pour la Hollande (*tardiveté naturelle : Introduction à la Géométrie*). La date de cette lettre D confirme donc celle que nous avons proposée pour le n° CLII, et permet même d'assigner plutôt le commencement du mois (dès le 6 décembre<sup>a</sup>) que la fin.

Il s'ensuit également qu'à la même date, Descartes répondait à une lettre spéciale de Debeaune. Malheureusement nous n'avons pas, dans les autographes de Vienne, de pièces de décembre 1638 ni de janvier 1639, en sorte que nous n'avons que des données insuffisantes sur l'objet des deux premières lettres échangées entre Debeaune et Descartes.

a. La date du courrier précédent (c'est-à-dire du 29 novembre 1638) serait même possible à la grande rigueur.

Si Debeaune prie Mersenne de se joindre à lui pour obtenir de Descartes la solution de sa seconde ligne, la publication du *Monde*, et aussi, pour lui, l'autorisation de prendre connaissance de la Critique des *Nuove Scienze* de Galilée (lettre CXLVI), nous ne pouvons comprendre ce que Descartes pouvait désirer garder secret dans une réponse sur un de ces trois points. Car sur le premier, il s'excusa pour le moment, différant l'envoi de sa solution jusqu'au 20 février 1639, et demandant à Debeaune s'il ne pouvait se servir de la ligne droite pour l'usage qu'il voulait faire de ses lignes, réponse que précisément Mersenne divulgua et qui ne fut comprise que par Debeaune (t. II, p. 491, l. 15 et suiv.). Sur le second point, Descartes ne répondit pas, même à de nouvelles instances (t. II, p. 565, art. 7); de même sur le troisième point, Descartes semble avoir négligé de donner immédiatement suite à la requête de Debeaune.

D'autre part, il est clair, d'après ce que dit Debeaune dans la lettre D, qu'il n'a dû faire aucune communication mathématique à Descartes sur ses lignes. Car ce qu'il a trouvé de nouveau sur la première, c'est à Mersenne qu'il l'adresse, en l'autorisant spécialement à l'envoyer à Descartes. Sur sa seconde ligne, de lui-même, avant d'avoir vu le jugement de Descartes sur la pièce C, envoyée sans son aveu et contre son désir, il a reconnu son erreur, et il renonce à se tirer d'affaire tout seul. Il a donc tout au plus, en parlant à Descartes de ses lignes, signalé l'importance qu'elles avaient à ses yeux, et proposé deux nouvelles lignes (sa troisième et sa quatrième).

Restent deux conjectures à faire : Debeaune, le 13 novembre, a dû proposer à Descartes de lui envoyer les *Notes sur la Géométrie* qu'il lui adressa effectivement en février 1639, et de la préparation desquelles Descartes est au courant dès auparavant (t. II, p. 499, art. 4). Mais, surtout à en juger par ce que dit ce dernier en remerciant Debeaune de ses *Notes* (t. II, p. 510-512), il n'a pas dû se livrer beaucoup dans sa première réponse.

D'autre part, la lettre B ci-dessus nous a fait voir Debeaune ayant reconnu expérimentalement l'exactitude de la loi de réfraction de Descartes, et décidé à faire faire dès l'hiver les machines nécessaires pour les lunettes. Quoi de plus naturel dès lors pour lui que de s'adresser à l'auteur de la *Dioptrique*, de lui demander quelques nouvelles instructions et de lui soumettre ses propres idées ? Et cette fois, quoi de plus naturel aussi pour Descartes, quand il autorise Mersenne à prendre connaissance de sa réponse, que de lui recommander le secret, non pas à l'égard de Roberval, mais par exemple de Petit (ou peut-être de Ferrier) ?

Ainsi se trouverait confirmée la conjecture émise à la fin du prolégomène, t. II, p. 452, que la lettre CL serait adressée à Debeaune. Elle constituerait la première et plus importante partie de la réponse que lui adressa Descartes et qu'il joignit à la lettre CLII à Mersenne. Le reste seul de cette réponse aurait été perdu, parce que Descartes n'aurait pas jugé utile de conserver minute des excuses ou remerciements plus ou moins vagues qu'il avait à y ajouter.

Le rapprochement des passages : t. II, p. 495, art. 4; p. 505, art. 7; p. 512, l. 23 et suiv., prouve en tout cas qu'avant février 1639, il y a eu déjà une correspondance échangée entre Debeaune et Descartes, non pas au sujet des lignes du premier, mais bien de la machine à tailler les verres.

D. — DEBEAUNE A MERSENNE.

13 Novembre 1638.

« Monsieur et Reuerend Pere,

» I'ay receu avec vn grand contentement vostre derniere et les pieces<sup>a</sup>  
 » de M<sup>r</sup> Des-Cartes; ie conserueray le tout soigneusement, pour vous  
 » le renuoyer quand ie seray de retour a Blois, et que ie l'auray fait  
 » copier. »

« Ce que ie vous ay mandé de ceste difficulté regardoit le temps present,  
 » que i'estois au champt, car a la ville nous ne manquons pas de clerks,  
 » quoyqu'ilz ne soient qu'a peyne capables de transcrire ces choses; mais  
 » il s'en fault ayder en corrigeant soy mesme. »

« Pour le regard du principe de M<sup>r</sup> Des Cartes, il est entierement veri-  
 » table, et toute l'ambiguité ne consiste qu'en ce qu'il le fault entendre de  
 » la force appliquée, et non pas de la force simplement; et ce qu'il ex-  
 » plique de deux dimensions est assés au long deduict par moy dans mes  
 » Principes, sinon que ie ne me suis point serui de ces mots de dimen-  
 » sion. Mais cette force appliquée, ie l'ay nommée *impetuosité*, et l'ay  
 » composée de la force et de l'aplication; et lorsque ie parle du moue-  
 » ment apliqué a la force, c'est de celuy fait selon la force, et non pas  
 » du mouement indifferemment. Il en est de mesme du mouement de  
 » la resistance, que i'ay aussi consideré selon qu'elle resistoit a ce mou-  
 » uement. Ce qui reuiet entierement a ce que M<sup>r</sup> Des Cartes escript de  
 » l'espace; car, s'il falloit considerer le mouement et sa velocité sim-  
 » plement, il faudroit auoir recours a d'autres choses, dont le principe  
 » est descouuert par moy, en ce que i'ay parlé de la tardiuité naturelle,  
 » et ie suis resolu d'expliquer nettement le reste, lorsque ie parleray de  
 » la percussion. Tout ce qui est fascheux, est que M<sup>r</sup> Des Cartes parle  
 » ambiguement et avec adresse, pour ne pas descouuir ses principes,  
 » quoyqu'il fust extremement souhaitable, pour le bien public, qu'il les  
 » donnast; car sans doubte il ne sçauroit partir que de belles et excel-  
 » lentes choses d'vn tel esprit. »

« A la verité, sa Geometrie est excellente, et ie croy l'entendre mainte-  
 » nant au point que ie la referois avec les demonstrations de tout ce qui  
 » y est compris, quoyqu'il les ait obmises, si elle estoit perdue; mais ie  
 » vous aduoue qu'elle m'a donné bien de la peyne, pour auoir esté traictée

a. Papiers (*copie Despeyrous*).

» avec l'obscurité qu'il a fait, et i'ay resolu, lorsque i'auray quelque  
 » loisir, d'escrire l'esclaircissement de toutes les difficultés qui y sont ;  
 » car ceste Introduction que vous m'aués enuoyé ne suffist pas, d'aultant  
 » qu'elle ne contient guere que ce qui est de la commune cognoissance de  
 » ceux qui entendent l'Algebre : qui a la verité est tres bien et necessaire  
 » a ceux la qui ne l'entendent pas, mais il falloit aller vn peu plus loing  
 » sur les matieres qui sont nouuelles et les plus difficiles, et en mettre  
 » clairement les demonstrations. »

« Je reuiens a Galilee. Vous aués a considerer que, quoyque les expe-  
 » rimens ne respondent pas a ses propositions, on ne peult pas l'accuser,  
 » d'aultant qu'il fait abstraction des empeschemens extérieurs, dont le  
 » meilleu<sup>a</sup> en est vn. Il est vray qu'il en fait trop peu de compte, quoy-  
 » qu'il soit extremement considerable, et altere, de beaucoup plus qu'il  
 » ne pense, les proportions de ses propositions, si on le considere. Et  
 » mesmes il en a de la crainte, lorsqu'il a voulu separer, dans les pro-  
 » iections, celle de l'artillerie. »

« Pour le poinct d'egalité, vous remarquerés, s'il vous plaist, que lors-  
 » qu'on prouue que le mobile tombant va acquerant les degrés de sa ve-  
 » locité en mesme proportion que les temps de la cheutte, on suppose  
 » qu'il retienne et conserue tousiours ceux qu'il a acquis. Mais, lorsqu'on  
 » considere le meilleu, cela ne peult pas estre ; car il les diminue, a la  
 » façon qu'une boule roulant sur vn plan horizontal iroit perdant sa velo-  
 » cité, a cause de l'empeschement de l'air et du plan qui agissent sem-  
 » blablement ; et, par consequence, d'aultant que tant plus la velocité est  
 » grande, plus le mobile parcourt vn grand espace, et ainsi perd plus de  
 » sa velocité acquise, les temps egaux la produisant tousiours egalement,  
 » et la resistance la destruisant de plus en plus a mesure que la velocité  
 » est plus grande, il arriue enfin que, la velocité estant paruenue a certain  
 » degré, l'empeschement de l'air en destruit aultant de l'acquise en  
 » mesme temps que le mobile en acquiert par sa grauité. Et ainsi le  
 » mobile se doit conseruer dans vn mouvement egal, comme il est aisé  
 » d'experimenter dans ces rostissoirs faits comme des horloges. Car les  
 » mesmes raisons d'acceleration s'y trouuent, et des empeschemens, sça-  
 » uoir l'air et les aultres, qui agissent semblablement. »

« Voila le fondement du poinct d'egalité ; mais les aplications requierent  
 » plusieurs demonstrations geometriques et lemmes, qui seroient longs a  
 » mettre en quelque ordre et transcrire. Vous serés neantmoins le pre-  
 » mier qui les verrés. Ces choses supposées, si le mobile part d'un canon  
 » avec vne plus grande velocité que celle qu'il peult acquerir en descen-  
 » dant par sa propre grauité, ceste velocité sera bien restraincte par deux  
 » causes, sçauoir l'action de sa grauité et la resistance de l'air. Mais lors-  
 » qu'il descendra, son mouuement ne sera pas semblable a celuy par  
 » lequel il est monté ; et pour bien vous esclaircir ce poinct, lorsqu'il part

a. C'est ainsi que Debeaune parait écrire *milieu*.

» du canon et qu'il monte en hault avec vne velocité plus grande que celle  
 » qu'il peult acquerir par sa grauité, puisque ceste velocité va diminuant,  
 » il paruiet a vne velocité egale a celle la. Ce qui arriue lorsqu'il est a  
 » certaine haulteur, et lors il continue a diminuer sa velocité et, en des-  
 » cendant, il la racquiert de rechef, lorsqu'il est descendu vn peu plus bas  
 » que la haulteur precedente ; mais d'aultant qu'il a, pour lors, rencontré  
 » son point d'egalité, il ne descend pas le reste si viste qu'il l'a monté. »

« L'expliqueray ces choses au long, mais vous aués, par ce que dessus,  
 » de quoy vous satisfaire sur vostre difficulté. S'il vous reste neantmoins  
 » quelque chose, ie m'efforceray de vous contenter. »

« Je mets avec la presente la demonstration comment ma premiere ligne  
 » courbe est une hyperbole, ce que ie n'auois pas remarqué auant l'aduis  
 » de M<sup>r</sup> Des Cartes, et estoit vne des difficultés que ie luy proposois, mais  
 » ie l'ay esclaircie avec les aultres, comme ie vous ay mandé. Vous la  
 » ferés, s'il vous plaist, voir a M<sup>r</sup> Roberual, et, si vous voulés, a M<sup>r</sup> de  
 » Beaugrand. Vous la poués mesmes enuoyer a M<sup>r</sup> Des Cartes, si vous  
 » le troués a propos. Il ne seroit pas bon qu'il vist ce que M<sup>r</sup> Roberual  
 » m'a escript touchant ceste ligne, car il n'auoit pas remarqué, non plus  
 » que moy, que ce fust vne hyperbole. »

« Pour l'escript ou analyse, que ie lui ay enuoyé de ma seconde ligne,  
 » ie n'en suis pas satisfait moy mesme. Je ne sçay ce que M<sup>r</sup> Roberual en  
 » aura trouué, car ie n'en ay point encores eu response. C'est seulement  
 » vn calcul, mais ie n'en ay peu trouuer la demonstration, et, par conse-  
 » quence, ie n'en puis faire aucun estat. L'auois fait ce calcul sur le  
 » modele de celuy de l'aultre ligne, mais le default que i'y trouue est que  
 » la quantité que ie nomme  $x$  doit estre fixe et non variable en la pre-  
 » miere equation par laquelle l'exprime  $x$ , et dans la seconde elle doit  
 » estre variable, affin que le calcul conclud. Voila pourquoy ie croy que  
 » tout ce calcul ne conclud rien. Je seray fort aise que vous faciés voir  
 » ce que ie vous en mande a M<sup>r</sup> Roberual ; mais tant s'en fault qu'il  
 » doibue estre veu de M<sup>r</sup> Des Cartes. Il ne vault qu'a estre mis au panier  
 » aux bourriers ; aussi l'ay-ie enuoyé pour en auoir aduis, et auant d'en  
 » auoir moy mesme examiné la demonstration, me fiant seulement au  
 » calcul que ie pensois auoir trouué. »

« L'escriis a M<sup>r</sup> Des Cartes la lettre cy incluse, que ie laisse ouuerte,  
 » affin que vous la voyés ; ie vous supplie de la faire tenir, et mettre ou  
 » faire mettre la superscription, d'aultant que ie ne sçay pas quelle qualité  
 » on luy donne ; ie sçay mieux celles de son esprit. Vous m'obligerez beau-  
 » coup de vous ioindre avec moy pour obtenir l'inuention de ma seconde  
 » ligne courbe, et luy mander, a ceste fin, qu'on ne l'a peu trouuer a  
 » Paris. Car desia M<sup>r</sup> Roberual me l'a escript, et ie croy, depuis le temps  
 » que vous l'aués proposée aux aultres, que, s'ilz l'auoient trouuée, ilz  
 » vous l'auroient donnée. C'est vn excellent probleme, et dont les vsages  
 » sont admirables, comme ie vous feray voir, si M<sup>r</sup> Des Cartes en prend la  
 » peyne ; car ie croy que, si quelcun est capable de la trouuer, c'est luy. »

« Si vous pouués aussi obtenir de luy que ie puisse voir ce qu'il vous a  
 » escripti touchant Galilee, ce seroit vn grand surcroist d'obligation, s'il  
 » s'en pouuoit adiouster a celles que ie vous ay. Je ne suis pas desia de  
 » l'aduis de Galilee en plusieurs choses, de sorte que ce me seroit grande  
 » consolation, si ie trouuois vn tel personnage dans mon sentiment ;  
 » oultre qu'il y a tousiours a apprendre de luy. Je souhaiterois seulement  
 » qu'il voulust parler vn peu plus franchement et nous donner a cœur  
 » ouuert ses pensees, et i'estimeray beaucoup ceux qui l'inciteront ou  
 » l'obligeront a nous donner son Traicté. Enfin, pour moy, ie suis tous-  
 » iours, mais de tout mon cœur,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant  
 » seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« A Blois, ou ie suis retourné des champs  
 » ce iour de huy 13 novembre 1638. »

» Pour mon Traicté, ie vous manderay la voye pour me le faire tenir. »  
 » I'ay aussi oublié le nom du libraire des Ephemerides, sinon que  
 » M<sup>r</sup> Bouillau a vne semblable promesse de luy. I'ay les Ephemerides de  
 » Kepler mesme iusques en 1636, et ce libraire m'auoit baillé la con-  
 » tinuation qui alloit iusques en 1642, n'estoit les imperfections. Mais  
 » celles que vous me mandés vont bien plus loing. »

[Adresse :]

« A Monsieur

» Monsieur et Reuerend Pere  
 » le Reuerend Pere Mersenne,  
 » religieux de l'ordre des Reuerends  
 » Peres Minimes,  
 » a Paris. »

LETTRE CLX, TOME II, PAGE 529.

L'original de cette lettre se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, dans un recueil d'autographes de diverses provenances, qui forme le MS. français nouv. acq. 5214 (fol. 183). Cet original ne porte point d'adresse.

Par rapport au texte que nous avons publié, les variantes affectant le sens ou le style sont les suivantes :

Les numéros des articles figurent en marge, sans qu'il y ait d'alinéas. Un n° 11 (intercalé entre 7 et 8) correspond au début de la ligne 19 de la page 533 ; un n° 12 à celui de l'alinéa, p. 536, l. 3.

Les numéros 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> (page 537, l. 14, 19, 25, 26) sont en interligne, sous la forme des chiffres simples, 1, 2, 3, 4. Le premier (l. 14) est placé après *il dit*, non avant.

P. 532, l. 6 : la *omis avant* demonstration. — 8 vne *omis*. — 9/10 que cela] qu'elle (*par suite*, l. 10. cachée *ne doit plus être suspect*). — 13 la façon] sa façon.

P. 533, l. 18 : qu'il] que il. — De même, p. 537, l. 1 : quelque autre. — Contrairement à cette singularité, l'*e* de *que* et *de* est le plus souvent élidé devant les voyelles des lettres de figures : (qu'E, d'EFG, etc.), à savoir p. 531, l. 27 ; p. 534, l. 10, 15, 16, 21 (devant EFG), 23 ; p. 535, l. 14 (dev. ABC), 15, 17, 19.

P. 534, l. 3 : dans] en.

P. 535, l. 1 : qu'a] a.

P. 536, l. 9 : la question] sa question — 15 qu'a] que — 28 vn *omis*.

Les autres variantes sont purement orthographiques. Dans cette lettre Descartes écrit constamment — a (*prép.*), aboyer, affin, ailleurs, ait, aresté, assure, aucune, aysé, Beaune, besoin, beueuë, brulans, corde, cors (*pour* corps), croyre, deuoir (deuoit, doit), difficulté, diuert, egal (egale, également, inégalité), egard, ellipse, cloignées, epais, estoient, exclure, exemteroit, fondue (*aussi* tendue, pretendue, superflue *sans tréma*) la (*adv.*), lunete, mepris, mesme (*adv.*), miene, mistere, montre, neanmoins, ou (*adv.*), peine, plutost, poins, pû, reconnois, regle, répondray, reponse, reuiene, roulette, suiuant, soient, suffisoient, suiet, tems, toutefois, vnze, vase. — *Une fois* touiours (p. 532, l. 14, *la première fois*).

Monsieur et Sieur sont abrégés ; 1<sup>er</sup> écrit en toutes lettres ; 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> en chiffres simples. — P. 532, l. 13, les nombres 5 et 6 sont écrits en toutes lettres ; au contraire, p. 538, l. 16, « vn » est en chiffre.

#### LETTRE CLXI, TOME II, PAGE 541.

Nous insérons ici les quatre dernières lettres de Debeaune à Mersenne qui se trouvent dans le MS. 7049 de la Hofbibliothek de Vienne. Toutes les quatre se placent, comme date, entre le 20 février et le 30 avril 1639, jours où Descartes écrivit à la fois à Mersenne (lettres CLVII et CLX) et à Debeaune (CLVI et CLXI), tandis que dans l'intervalle on ne trouve aucune lettre de lui ni au Minime ni au Conseiller de Blois. Les pièces ci-après ne semblent pas avoir fait l'objet de communications spéciales à Descartes de la part de Mersenne, mais elles donnent des indications importantes sur le contenu de la lettre perdue de Debeaune à laquelle Descartes répondit en dernier lieu.

La première de ces quatre lettres (E) porte en fait la date du « samedi 26 fév. 1638 », qui est certainement erronée, le 26 février 1638 étant un vendredi. Après un examen approfondi, nous sommes convaincus que

l'erreur porte sur le millésime (soit inadvertance de Debeaune, soit qu'il ait suivi l'ancien usage de commencer l'année au 1<sup>er</sup> mars), et que cette lettre est bien celle dont il parle dans la suivante (F) du 5 mars 1639, comme écrite huit jours avant. On remarquera en particulier dans cette lettre que, le 13 novembre 1638 (voir plus haut, p. 525), Debeaune avait dû indiquer que les lignes qu'il proposait à Descartes présentaient pour lui-même un intérêt spécial. La curiosité de Mersenne a été piquée, mais Debeaune ne veut pas encore dévoiler son secret.

Cette question revient sous d'autres formes dans les lettres suivantes ; chaque fois Debeaune s'explique un peu moins obscurément. Si l'on réfléchit à sa démonstration sur les sons (t. II, p. 534, art. 10) et à ce fait qu'il a obtenu la quadrature de l'une de ses lignes avant d'en avoir l'équation (*ib.*, p. 513, l. 26 suiv.), si l'on en rapproche ce qu'il dit de l'usage de ses lignes, voici comment on peut formuler sa pensée. Il se propose d'arriver à la démonstration *a priori* des lois physiques en les considérant comme l'expression de quadratures, c'est-à-dire d'*intégrales* d'une fonction définie comme ordonnée d'une courbe dont on se donne la propriété des tangentes, c'est-à-dire par une équation différentielle. L'idée-mère de cette conception, peut-être suggérée en partie par les *Nuove Scienze* de Galilée, est évidemment de remonter de la force (supposée variable) à l'espace parcouru. Mais la généralisation de cette idée, pour l'époque, est tout à fait géniale, et Descartes, qui semble bien avoir deviné les visées de Debeaune, était peut-être le seul homme alors qui pût en comprendre toute la portée. Restait, sans doute, à appliquer cette conception, et ici, malheureusement, on ne peut affirmer que Debeaune ait été réellement capable d'aboutir, même dans de meilleures conditions de santé que les siennes et en ne dispersant pas ses efforts dans d'autres directions. La perte de ses papiers demeure en tout cas éminemment regrettable.

E. — DEBEAUNE à MERSENNE.

26 Février 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

« *Emergimus tandem ex dolorum oceano*, ie veux dire que ie commence  
 » a respirer du mal periodique de la goutte qui m'a detenu huict iours au  
 » lict. Ie croiois qu'il auoit oublié sa periode, d'aultant qu'il a retardé ;  
 » mais il a fallu se resouuenir de sa condition. Ie triomphois par trop de  
 » santé. Le confort humain est que ie croy en estre quicte pour vn an ;  
 » mais ie vous assure que, si i'auois quelqu'analyse ou physique par le  
 » moyen de laquelle ie peusse euitter ses douleurs, ie l'employerois volon-  
 » tiers, tant elles m'attaquent l'esprit avec le corps, mais enfin apres tout  
 » Dieu soit beni. Ie n'ay donc point besoin de vous faire d'excuse si ie  
 » ne vous ay fait response ; i'ay pourtant receu toutes les vostres et ce

» que vous m'avez enuoyé de M<sup>r</sup> Des Cartes <sup>a</sup>, quoyque ie n'ay rien peu  
 » lire que de ieu di que mes douleurs m'ont commencé a quicter. Ie n'y  
 » ay peu employer que les matinées, a cause des visites pendant l'apres  
 » disner. »

« Cependant ie ne puis que ie ne m'estonne comment vos geometres  
 » n'ont peu deueloper l'equation du galand et du quadrilatre <sup>b</sup>, veu  
 » que la chose me semble fort aisee, et en moins d'vn quart d'heure  
 » i'ay deueloppé celle du galand que ie vous enuoyeray avec tous les  
 » papiers de M<sup>r</sup> Des Cartes, aussi tost que i'auray recouuert entiere-  
 » ment ma santé, pour en extraire seulement moy mesme ce que ie  
 » desireray. »

« Il ne me reste aultre chose a penser sinon de me confirmer en mon  
 » opinion que vos geometres n'entendent pas bien la geometrie de M<sup>r</sup> Des  
 » Cartes, et s'ils l'entendoient bien, ilz la priseroient dauantage. Tou-  
 » chant M<sup>r</sup> de Beaugrand, ie vous aduoue que i'ay beaucoup appris de  
 » ceste geometrie de M<sup>r</sup> Des Cartes et que ie ne sçauois que ce que i'auois  
 » appris de l'algebre d'Herigone. Neantmoins i'en sçauois assés pour re-  
 » souldre des problemes qu'il estimoit impossible d'estre resolu par la  
 » specieuse, comme celuy qu'il cite auoir esté recherché par Montroyal <sup>c</sup>,  
 » en son petit Isagoge de M<sup>r</sup> Viète qu'il a fait imprimer <sup>d</sup>, touchant une  
 » solution triangulaire; ie vous coterrois le lieu si ie pouuois marcher  
 » pour aller en mon estude. Pour l'usage de mes lignes, ie ne le puis  
 » communiquer si ce n'estoit a vous et ne les ayant proposées que comme  
 » des lignes geometriques, ie ne demande aussi que la solution geome-  
 » trique pour laquelle il n'est point besoin de sçauoir si elles sont propres  
 » a aultre chose Pressés le seulement que c'est vn probleme geometrique  
 » qu'il doit resouldre s'il a l'art de souldre tous problemes. Car pour  
 » moy, si on m'en auoit proposé vn, ou ie le resouldrois ou ie dirois fran-  
 » chement ne le pouuoir faire; car a quoy sert tout le reste qu'a la va-  
 » nité? Il fera assés de bruict, mais n'ayés pas peur qu'il escriue contre  
 » M<sup>r</sup> Des Cartes; il trouueroit a qui parler. »

« Pour M<sup>r</sup> Roberual, il m'obligerait beaucoup de m'enuoyer ce qu'il a  
 » rencontré de ma seconde ligne; ie n'en demande la description que par  
 » poincts, et s'il a trouué cela, c'est tout ce que ie desire et dont ie me  
 » tiendray fort son obligé. Mais le tout consiste a en voir les effects. »

« Ie viens a vostre question touchant la ligne bruslante <sup>e</sup>; pour vous  
 » l'esclaircir, ie vous diray que ceste pensee n'est venue que de ceux qui  
 » se sont imaginé que tous les rayons partant d'vn seul poinct du soleil

a. Voir ci-après, p. 534, note a.

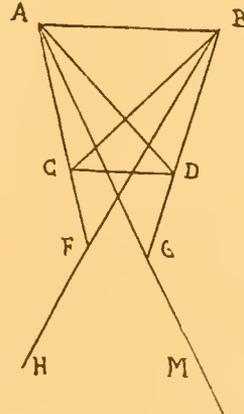
b. Voir t. II, p. 316 et p. 317 (lettre à Mersenne du 23 août 1638).

c. Regiomontanus. Cf. *Vietæ Opera* (1646), p. 339.

d. Les *Notæ priores ad Logisticam speciosam*, publiées par Beaugrand en 1631.

e. Voir la *Dioptrique* de Descartes, p. 193, l. 11, de cette édition.

» sur quelque surface, lorsqu'ils estoient ramassés par elle, auoient la  
 » force de brusler. Ce qui a esté refuté par ce que ie vous ay escript,  
 » comme vous venés d'accord. Cela estant, dans la figure a costé,  
 » tous les rayons partant du point B du soleil sur le corps CD, et se  
 » rassémlant en F, n'ont pas la force de brusler,  
 » ni semblablement tous ceux partant du point A  
 » et se rassemblant en G, et partant, encores que  
 » ces rayons partant de ces points du soleil soient  
 » supposés paraleles, a cause que l'object CD n'a  
 » aucune grandeur considerable avec sa distance  
 » du soleil, et aussi qu'on puisse les ramasser en  
 » des points comme F et G, voire les continuer  
 » suivant les lignes FH, GM, paraleles et conte-  
 » nant tant peu de grosseur qu'on voudra, neant-  
 » moins chacune de ces lignes FH, GM n'aura  
 » pas la force de brusler, laquelle se trouue au lieu  
 » FG, a cause que dans iceluy s'assemblent tous  
 » les rayons iettés par tous les points du soleil  
 » sur la surface CD. Mais quoy que les rayons de  
 » chacun point du soleil sur ceste surface soient censés paraleles, pour  
 » la rayon cy dessus, il n'en va pas de mesme que les rayons de diuers  
 » points du soleil soient paraleles, comme les rayons AG, BF. Ce qui  
 » est assés euident de ce que le soleil ne nous paroist pas comme vn  
 » point, mais d'vne grandeur considerable. Et ainsi, quoy que les rayons  
 » venans de B s'assemblent en F, neantmoins ils tendent par apres vers  
 » H, et ceux de A, de G vers M, en s'escartant les vns des aultres, en  
 » sorte qu'il n'y a aucune figure qui puisse continuer paralelement les  
 » rayons assemblés entre F et G, d'autant qu'ils ne viennent pas tous  
 » d'vn seul point, mais ont différentes inclinaisons. »



« Je vous supplie de superseder vos machines pour les formes, car  
 » i'espere quelque matin vous donner quelques bonnes speculations sur  
 » ce subiect. Je suis tousiours, sain et malade,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant  
 » seruiteur,

« DEBEAUNE. »

« A Blois, le samedi  
 » 26<sup>e</sup> feburier 1638. »

« [En marge et en travers de la première page :] l'ay receu de M<sup>r</sup> du  
 » Maurier le Saggiator de Galile et suis obligé de faire response a  
 » M<sup>r</sup> Morin a sa derniere, mais ie vous supplie de faire mes excuses a

a. Que l'object CD n'a aucune ligne CD n'a aucune (*sic* MS.).

» l'un et l'autre, en attendant le premier voyage, car c'est avec beaucoup  
» de contrariété que j'ay escrit la presente. »

[Adresse:]

« A Monsieur  
« Monsieur et Reuerend Pere le  
» Reuerend Pere Mersenne, religieux  
» de l'ordre des Reuerends Peres Minimes  
» en leur conuent pres la place Royale,  
» A Paris. »

« Port payé. »

F. — DEBEAUNE à MERSENNE.

5 Mars 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

« Je croy que vous aués maintenant receu ma derniere, qui vous aura  
» mis hors de peyne touchant la reception des vostres et des papiers de  
» M<sup>r</sup> Des Cartes<sup>a</sup>, et par laquelle vous aurés sceu mon indisposition des  
» gouttes, qui, m'ayant tenu enuiron de huict iours au lict, m'a empesché  
» de vous escrire plus tost. »

« Je vous enuoyeray dimanche prochain tout ce que j'ay de M<sup>r</sup> Des  
» Cartes, car ie n'ay encores osé, ceste sepmaine, m'employer dans le  
» trauail, pour estre trop foible, sinon pour lire. »

« Pour response aux vostres, ie vous diray que ie ne pense pas qu'on  
» puisse acquerir aulcune cognoissance solide de la nature en physique  
» sans la geometrie, et le plus excellent de la geometrie consiste en l'ana-  
» lyse, en sorte que, sans cela, elle est fort imparfaicte. C'est ce qui m'a  
» obligé de vous la conseiller, et de m'offrir d'y contribuer ce que ie pour-  
» rois, pour m'acquicter, en ce que ie pourrois, des extremes obligations  
» que ie vous ay. »

« Pour mes lignes, ie ne pretends pas, par leur moyen, prouuer qu'il  
» fault vn poids quadruple pour mettre vne chorde a l'octaue, car, de  
» cela, j'ay demonstration nette et euidente, comme de plusieurs aultres  
» questions que vous m'aués proposees. Mais i'en ay besoin pour prouuer,  
» premierement, qu'un corps graue suspendu faict ses branlemens par les  
» petits arcs en mesme temps que par les grands, et, de mesme, que la  
» chorde de luth, ou semblable, tendue, faict ses branlemens en temps  
» egaux, quand ilz sont grands et quand ilz sont petits. Car, encores  
» que ces choses se puissent experimenter, et, pour les chordes de luth,  
» qu'il soit assés euident, de ce que leur son est a mesme ton, et lorsque  
» leurs emotions sont grandes et lorsqu'elles sont petites, neantmoins

a. Ceux de sa dispute avec Fermat sur les tangentes. Voir, en effet, t. II, p. 526, l. 7.

» la chose geometrique demonstrée ne seruira pas de peu a d'autres  
» speculations. »

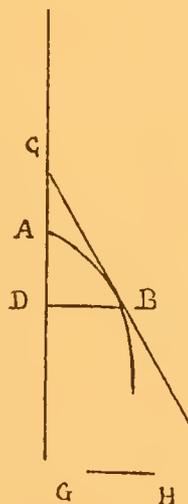
« Et ie vous aduoue que ce dire des Anciens est tres vray, que les  
» secondes pensees sont meilleures que les premieres; car, apres auoir  
» rumlné sur ceste premiere sorte de pensees dont ie vous ay enuoye le  
» Traicté en la sorte qu'elles estoient nées, i'ay bien trouué a les mettre en  
» aultre ordre et a prouuer bien plus excellemment toutes ces choses et  
» plusieurs aultres, ce que ie feray, Dieu aydant, a ces vacations pro-  
» chaines. Mais ie souhaite, entre cy et la, l'inuention de mes lignes, que  
» i'espere de M<sup>r</sup> Des Cartes plus que d'aucun aultre, et attends avec im-  
» patience sa response. »

« Pour M<sup>r</sup> de Roberual, il ne peult dire que ma seconde ligne soit vne  
» ligne droicte, car la ligne droicte ne peult passer par le sommet que ie  
» lui donne par ma definition : qui est tout ce que disoit M<sup>r</sup> de Beaugrand  
» contre M<sup>r</sup> Des Cartes. Je n'ay pas gardé sa demonstration, mais il m'en  
» souuient assés, et qu'elle ne faisoit neantmoins rien contre ce que disoit  
» M<sup>r</sup> Des Cartes de la ligne droicte ; d'autant qu'il ne pretendoit pas  
» qu'elle fust la ligne par moi definie, mais bien il la proposoit pour voir  
» si ie ne la pourois pas apliquer aus usages que ie pretendois de l'aultre.  
» Et i'auois, longtemps auparauant, sceu cela de la ligne droicte, nonob-  
» stant quoy i'ay tousiours insisté enuers M<sup>r</sup> Des Cartes pour la courbe  
» passant par le sommet qui est ce que ie desire. Et il faudroit que  
» M<sup>r</sup> Roberual eust demonstré que sa description est impossible, ce que  
» ie ne croy pas qu'il pretende. »

« Mais, pour esclarcir la matiere, soit quelconque ligne courbe AB,  
» son sommet A, son axe AD, la ligne DB perpendi-  
» culairement ordonnée sur iceluy, la tangente de la  
» courbe au poinct B, CB, qui rencontre l'axe prolongé  
» au poinct C ; on a methode, ayant vne equation qui  
» explique le rapport d'entre les lignes AD et DB, de  
» trouuer la ligne CD. Je demande au contraire la me-  
» thode, ayant vne equation qui explique le rapport  
» d'entre CD et DB, de pouuoir trouuer la ligne AD.  
» Et pour exemple particulier, faisant  $DB \propto x$ , et la  
» ligne prise a discretion  $GH \propto \beta$ , que nous ayons la  
» ligne  $CD \propto \frac{\beta x}{\beta - x}$ , ie demande la ligne AD. »

« Si M<sup>r</sup> de Beaugrand ou Roberual m'enseignent la  
» methode pour la trouuer et ses semblables, ie leur  
» auray extreme obligation, et ensuite ma seconde ligne  
» sera aisée a resouldre, puisqu'elle depend de ce pro-  
» bleme. »

« Pour l'escript de l'Allemand que vous m'aués en-  
» uoyé, i'ay seulement a vous dire qu'il n'entend point  
» encores le françois, et ainsi qu'il ne comprend pas M<sup>r</sup> Des Cartes, et  
» que si peu qu'il a entendu, n'a serui qu'a l'amuser aux branches. Voila



» pourquoy il n'y a rien a luy escrire iusques a ce que, sçachant mieux  
 » nostre langue, il ait peu lire attentiuement le liure de ceste Geometrie.  
 » Et il n'est aulcunement a propos que vous luy envoyés cet escript, qui  
 » n'en merite pas la peyne, et qui ne seroit pris par luy que pour vne  
 » bagatelle, si ce n'estoit qu'il eust, comme moy, compassion de ce que  
 » l'auteur s'ingere d'escrire d'une chose qu'il n'entend pas, faulte d'estre  
 » François. »

« Je viens enfin au liure italien<sup>a</sup>, mais ie trouue qu'il met, dans ses sup-  
 » positions, les choses qui deburoient estre mises au nombre des propo-  
 » sitions et qui doibuent estre demonstrees ; et c'est ce que l'ay intention  
 » de faire. Je vous remercie pourtant des aduis qu'il vous plaist m'en  
 » donner, et ie serois bien aise, si le liure imprimé s'en vendoit, d'en  
 » auoir vn. Car on desire tousiours de voir tous les auteurs qui traictent  
 » d'une matiere dont on veult escrire. »

« Je mets en ce paquet vne lettre pour M<sup>r</sup> Petit et l'autre pour M<sup>r</sup> du  
 » Maurier, d'autant que ie ne sçay poinct leurs logis. Cela me contrainct  
 » de vous donner la peyne de leur faire tenir. Je suis tousiours,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant  
 » seruiteur et filz en N. S.

- DEBEAUNE. »

« A Blois, le V mars 1639. »

[Adresse :]

« Au Reuerend Pere Mersenne. »

G. — DEBEAUNE à MERSENNE.

26 Mars 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

» Je vous ay mandé, au prochain dimanche suiuant la reception de la  
 » lettre de M<sup>r</sup> Des Cartes<sup>b</sup>, que ie l'auois receue, et cela ne se pouuoit  
 » plus tost ; mais l'amour, que vous me faictes l'honneur de me porter,  
 » vous a fait croire le temps plus long qu'il n'estoit. »

« Pour ce que vous me mandés touchant les escrits que ie vous ay ren-

a. Probablement celui de Baliani. Voir ci-après, à la fin de la lettre H.

b. Celle du 20 février 1639. Les dimanches de mars 1639 tombaient les 6, 13, 20, 27. Il semble dès lors que Debeaune ne reçut la lettre de Descartes que dans la semaine du 13 au 20 mars (Mersenne l'ayant probablement gardée quelque temps) et que par le courrier du 20 il écrivit au Minime une lettre (perdue) accusant réception.

» uoyés<sup>a</sup>, ie ne croy pas qu'ils ayent besoin de mon approbation, la verité  
 » parlant d'elle mesme pour les choses qui reçoient demonstration, et si  
 » i'eusse trouué quelque chose où elle ne se fust trouuée, ie vous en aurois  
 » mandé mon aduis. Pour la derniere lettre, ie vous ay desia mandé, comme  
 » ie fais encores, que M<sup>r</sup> Des Cartes satisfait entièrement a ma seconde  
 » ligne, mais que ie suis bien ayse d'esprouuer en elle ce que peuuent  
 » les aultres geometres ; car ie vous aduoue que ie n'en trouue point  
 » qui ayent le genie comparable a luy. Il me remet a chercher moy  
 » mesme ma quatriesme, mais tout cela demande du temps et pour, en  
 » suite de la construction de ma seconde, en deduire et y apliquer mes  
 » pensees. »

« Pour les experiences que vous me mandés du *padre Benedetto*<sup>b</sup>, elles  
 » ne peuuent estre faictes avec asses de precision pour determiner de la  
 » differance que peut apporter le meilleu ; car vous sçaués assés que, tirant  
 » vne mesme harquebuse et a pareille distance avec toutes les obserua-  
 » tions requises, elle ne frapera pas tousiours vn mesme point. Et il ne  
 » se fault nullement estonner de ce que vous me mandés des espingles,  
 » car la bale a de la grosseur, et quand elle ne feroit que les raser, elle  
 » produiroit cet effect. »

« Je n'ay pas bien encores digeré la solution de M<sup>r</sup> Des Cartes a mon  
 » obiection touchant la lumiere<sup>c</sup> ; toutesfois le principal de ma difficulté  
 » est quasi tout osté. Je vouldrois seulement auoir faict l'experience des  
 » tuyaux qu'il me mande et, si vous la faictes, ie serois bien aise de sça-  
 » uoir ce que vous auriés trouué. Car i'ay si peu de loisir que cela me  
 » feroit volontiers souhaiter vne aultre condition que la miene, si les af-  
 » faires domestiques le pouuoient permettre. »

« Pour la question de l'ellipse<sup>d</sup>, vous aués oublié vne condition, de  
 » determiner le diametre de l'arc dont la chorde passe par le foier de l'el-  
 » lipse ; mais ie vous supplie de me dispenser de la recherche de ceste  
 » question, pour m'apliquer, aus heures de mon loisir, a de plus serieuses :  
 » ceste question n'estant d'aucun vsage et ne tombant point sous la  
 » science des rapports, qui les considere vniuerselement, aussi bien entre  
 » les lignes commensurables et incommensurables, si bien que la re-  
 » cherche en seroit extremement laborieuse et de nul proffict, ce qui  
 » n'arriue pas en celles de geometrie et celles d'arithmetique qui tombent  
 » sous ceste science des proportions, les aultres estant de peu de consi-  
 » deration et n'estant d'aucun vsage. »

« Pour ce que vous me mandés des nombres impairs, la chose est assés

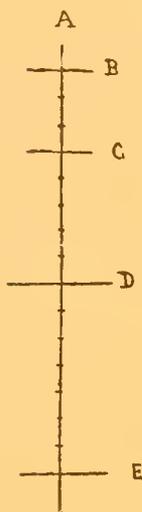
a. Le dimanche 13 mars. Voir la lecture précédente.

b. Cf. t. II, p. 533, l. 26. Noire conjecture sur cet endroit (note c) est renversée par ce passage de la lettre de Debeaune.

c. Voir t. II, p. 518, l. 15 et suiv.

d. Il s'agit ici du problème proposé par Frenicle et résolu par Descartes dans sa lettre du 9 janvier 1639. Voir t. II, p. 478, *éclaircissement*.

» facile, et ie m'asseure que ie vous la feray conceuoir aisement. Soit  
 » donc que le mobile soit descendu de A en B dans vne minute, de sorte  
 » qu'estant en B, il ait acquis vne velocité telle que, la continuant sans  
 » nouvelle augmentation, il parcoure dans vn temps egal, sçauoir dans



» vne minute, vn espace double a celuy de AB. Si vous ad-  
 » ioustés encores, pendant ce mesme temps, vn espace egal  
 » au premier, produict par l'action de la grauité qui contin-  
 » tue tousiours, vous aurés vn espace triple, sçauoir BC,  
 » pendant le second temps egal, c'est a dire pendant l'autre  
 » minute. Maintenant qu'il est en C, et qu'il doit faire vn  
 » espace double a celuy de AC pendant vn temps egal a  
 » celuy qu'il est descendu en C, par la seule velocité qu'il  
 » a acquise en C, puisqu'il est descendu en C en deux mi-  
 » nutes, il doit, en deux minutes, faire deux fois l'espace  
 » AC, c'est a dire huict fois l'espace AB, et par consequant,  
 » pendant vne minute, quatre fois l'espace AB : d'autant  
 » que nous supposons la velocité acquise en C demeurant  
 » tousiours egale et sans accroissement; et si nous adious-  
 » tons l'accroissement procedant de l'action de la grauité  
 » pendant ceste minute, qui adioudera vn espace egal a  
 » AB, nous aurons en tout cinq espaces egaux a AB pour  
 » le troisieme temps ou minute. Semblablement, puisque  
 » le mobile, estant parueniu en D, a acquis une velocité capable de luy  
 » faire faire vn espace double a AD dans vn temps egal a celuy qu'il est  
 » descendu en D, et puisqu'il est descendu en D en trois minutes, il fera,  
 » en trois minutes, deux fois l'espace AD, c'est a dire dix huict fois l'es-  
 » pace AB, et, pendant vne minute, six fois l'espace AB; auquel si vous  
 » adioustés encores vn espace egal a AB, procedant de l'action de la gra-  
 » uité qui continue, vous aurés sept espaces egaux a AB pour la qua-  
 » trieme minute. Et on continueroit la mesme demonstration a l'infini.  
 » Mais ie trouue la demonstration de la mesme chose beaucoup plus  
 » aisee et naturelle par les triangles. Tout cela suppose, comme vous  
 » voyés, l'abstraction de la resistance du meilleu. »

» Je vous enuoye, puisque vous le desirés ainsi, la demonstration tou-  
 » chant les chordes de musique, qui en est tout le fondement; car sur  
 » ces principes, il est facile de deduire tout le reste. Mais ie vous sup-  
 » plie que personne du monde n'en voye rien que vous, et que ie me  
 » reserue ce fondement pour le publier moy mesme avec mes autres  
 » pensees. Et pource que ie n'en doute point, ie vous l'enuoye fran-  
 » chement<sup>a</sup>. »

« Je vous recommande mes triangles, et i'attends de vous les pensées  
 » de M<sup>r</sup> Des Cartes sur Galilee et sa demonstration de la regle de

a. Mersenne communiqua cependant immédiatement cette démonstration à Descartes. (Voir t. II, p. 534, art. 10, et p. 558, l. 15.)

» M<sup>r</sup> Fermat<sup>a</sup>. Je m'en vais trauailler incontinent aus lunettes et, partant,  
 » ie n'auray presque point de loisir pour vacquer a d'autres specu-  
 » lations. »

« Je suis tousiours inuiolablement,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant  
 » seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« A Blois, le 26 mars 1639. »

« Il m'a du tout esté impossible de prendre assés de loisir pour escrire  
 » a M<sup>r</sup> Des Cartes par ce voiage : ie veux dire de digerer et mettre par  
 » escript les pensées que ie luy veux enuoyer. l'espere que ce sera pour  
 » le prochain. Il est vray que i'eusse esté bien aise aussi de luy parler de  
 » ce que i'auray trouué en ses pensées sur Galilee. »

[Adresse :]

« A Monsieur,

» Monsieur et Reuerend Pere le Reuerend Pere Mersenne

» religieux de l'ordre des Reuerends Peres Minimes

» en leur conuent pres la place Royale

» a Paris. »

« Port payé. »

H. — DEBEAUNE à MERSENNE.

3 Avril 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

« I'ay receu les trois lettres et le paquet que vous m'aués enuoyés ceste  
 » sepmaine, et i'ay receu vn particulier contentement de la demonstra-  
 » tion de M<sup>r</sup> Des Cartes<sup>b</sup> touchant la regle de M<sup>r</sup> Fermat. »

« Pour ce qui est du deulopement du galand, il n'estoit point besoin  
 » que vous prissiés la peyne de m'enuoyer celuy de M<sup>r</sup> Des Cartes<sup>c</sup> ;  
 » ie vous en ay toutesfois obligation. Il n'y a aultre difference entre le  
 » sien et le mien, sinon que, selon sa façon ordinaire, il est bref, et  
 » i'ay expliqué le calcul et la façon au long. En relisant toutesfois la

a. Cf. t. II, p. 518, l. 7, et p. 526, l. 5 suiv.

b. La lettre CXXV, t. II, p. 169. — Cf. t. II, p. 526, l. 7 à 16.

c. Lettre à Mersenne du 15 nov. 1638, t. II, p. 425, l. 14, à p. 426, l. 23. C'est au sujet de ce développement que Descartes reprochera plus tard à Roberval d'avoir eu besoin que Debeaune lui achevât le calcul (t. IV, p. 393).

» copie semblable a celle que ie vous ay envoyé extraicte du brouillard  
 » où i'auois fait le calcul (car i'en ay voulu retenir vn exemplaire), i'ay  
 » remarqué vne faulte de transcription d'vn signe *plus* au lieu du signe  
 » *moins*, que ie crains qu'il se trouue en la vostre, et quoy que la pensée  
 » le corrige assés, neantmoins, si elle s'y trouue, ie seray bien aise que  
 » vous la corrigiés. C'est dans le premier feuillet, dans la seconde face,  
 » apres ces mots : « *Et si nous faisons valoir ce mesme signe = pour —,*  
 » *nous aurons :*

$$\begin{aligned} & \text{» } + \frac{1}{9} n^2 \\ & \text{» } - \frac{2}{3} nx \\ & \text{» } - x^2. \text{ »} \end{aligned}$$

« Ce qui est ce qui doit y estre, mais ie crains qu'il n'y ait :

$$\begin{aligned} & + \frac{1}{9} n^2 \\ & - \frac{2}{3} nx \\ & + x^2, \end{aligned}$$

» de sorte qu'il y pouroit auoir  $+ x^2$  au lieu de  $- x^2$ . Et quoyque,  
 » dans la reprise, ie prene  $- x^2$ , neantmoins, a ceux a qui ce calcul  
 » n'est pas commun, cela leur pouroit donner de la peyne. »

« Ne faictes aulcune difficulté d'enuoyer ceste mienne copie a M<sup>r</sup> Des  
 » Cartes, quand vous l'aurez retiree des mains de M<sup>r</sup> Roberual ou de ceux  
 » a qui vous la voudrés faire voir. Au contraire, i'en seray tres aise <sup>a</sup>. »

« I'ay tellement esté acablé d'affaires ceste sepmaine, d'vn arbitrage dont  
 » ie ne fais que de reuenir de la campagne, que ie n'ay peu encores res-  
 » crire a M<sup>r</sup> Des Cartes; mais, a quelque prix que ce soit, ce sera pour le  
 » premier voyage, et vous verrés en sa lettre <sup>b</sup> en peu de mots mon senti-  
 » ment de la lettre de M<sup>r</sup> Petit que vous m'aués enuoyée<sup>c</sup>. A ce subiect,  
 » ie vous diray que ie ne fais poinct d'estat de faire ou tailler mes triangles  
 » de verre magnifique, mais bien tres exactement, et ie ne doubte poinct  
 » que les artisans n'en puissent tailler vne douzaine par iour, mais non  
 » pas de semblables aus miens. »

« Pour ce qu'il met de la difference des angles, qu'il dict estre aultres  
 » que ceux que ie vous auois escript, cela seroit bon a dire a vn homme  
 » qui auroit les yeux creués; mais il falloit faire obseruer cela a quelque  
 » personne exacte, et non pas en faire croire par cela seul que *αὐτὸς ἔφα.*  
 » Et cela estoit facile en tenant entre ses mains mes triangles; mais ie me

a. Mersenne fit effectivement l'envoi à Descartes le 4 juin 1639 (voir t. II, p. 561, l. 23).

b. C'est-à-dire dans la lettre pour Descartes, qui devait passer par l'intermédiaire de Mersenne, et que le philosophe reçut un peu avant le 30 avril 1639.

c. Cf. t. II, p. 533, l. 20.

» soupçonne que M<sup>r</sup> Petit faict plus de vanité de l'observation des arti-  
 » sans que des siennes, puisqu'il est obligé a se fier entierement de la  
 » fabrique de ses instrumens a eux, au lieu que ie les diuise moy mesme  
 » et en fais la plus part. I'ay, aussi bien que luy, vn quart de cercle pour  
 » faire mes rapports, que ie ne vante pas de distinguer les minutes, quoy-  
 » qu'il ait vn pied de rayon, mais bien de les faire voir assés sensiblement  
 » de trois minutes en trois minutes, et i'en ay faict tant d'observations  
 » au ciel que i'en suis exactement asseuré. Mais il ne fault pas, pour  
 » cela, imaginer qu'on puisse conclure de la certitude d'vn angle dans  
 » les triangles des verres que i'ay enuoyés, qu'enuiron a cinq minutes  
 » pres; et cela ne faict rien pour ce que l'on pretend demonstrer des  
 » refractions. Je seray fort aise que vous ne luy mandiés rien de ce  
 » que ie vous en escriis, affin que nous puissions obtenir de voir de ses  
 » triangles, car alors ie m'assure que la magnificence s'en trouuera sans  
 » iustesse. »

« Mais c'est trop de ceste matiere; ie vous enuoye la lettre de M. Fre-  
 » nicle a M. Des Cartes<sup>a</sup>. Je n'ay peu conceuoir ce dont il traicte pour  
 » n'auoir pas veu ses premieres difficultés; mais ie n'en desire pas sçauoir  
 » dauantage, car i'ay trop d'autres affaires a present pour cela, et ie desire  
 » employer tout mon temps aus lunettes, et si peu qui me restera, a mes  
 » pensées touchant les mouuemens. »

« Dans la lettre que i'escriray a M<sup>r</sup> Des Cartes, ie comprendray suc-  
 » cinctement tout ce qui est de mes principes, d'ou la percussion se deduit  
 » aisement, et vous verrés le tout. Aultrement, il faudroit beaucoup de  
 » temps pour deduire la chose, ce que ie feray en mon Traicté. »

« Ce que ie vous ay mandé, que le nombre, vniuersellement parlant,  
 » n'a point de proportion avec ses parties aliquotes, est vray. Aultre-  
 » ment, tous les nombres auroient vn mesme rapport avec elles, qui se  
 » pouroit exprimer par quelque equation; mais la fiction des parties en-  
 » tieres n'est que pour la facilité de la numeration, car vn nombre peult  
 » estre diuisé aussi bien par les fractions que par les parties entieres, et  
 » la science doibt regarder les affections vniuerselles et non pas s'atta-  
 » cher a vne particuliere. Ce n'est pas qu'en y prenant la peyne, ces ques-  
 » tions de parties aliquotes ne se puissent trouuer, mais cela demande  
 » beaucoup de loisir, et n'est d'aucun proffict pour cultiuer nostre  
 » cognoissance. »

« L'attends avec impatience les pensées sur Galilee de M<sup>r</sup> Des Cartes<sup>b</sup>,  
 » et ie ne sçay point ce que c'est que le Ballianus<sup>c</sup>, car vous ne m'en

a. Ou plutôt celle de Frenicle à Mersenne pour Descartes, que le Minime envoya en Hollande en même temps que celle de Debeaune à Descartes (t. II, p. 530. l. 10).

b. Cf. t. II, p. 526, l. 5.

c. Baliani (Giovanni-Battista), noble Génois, auteur du traité : *De motu naturali gravium fluidorum et solidorum*, Gênes, 1638.

» aués pointc encores escript ; mais ie sçauray le tout par vostre moyen.  
 » Le demeure tousiours le mesme, c'est a dire,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant  
 . » seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« A Blois, le III Auril 1639. »

« L'oublieis a vous faire remarquer combien l'analyse specieuse a d'a-  
 » uantage sur la geometrie commune, puisqu'on trouue des choses par  
 » icelle, comme la solution du quadrilatere <sup>a</sup>, a laquelle on ne sçauroit  
 » aultrement aspirer, mais mesme, estant trouuée, qu'on ne pourroit  
 » construire et demonstrier a moins d'vne main de papier, et cepen-  
 » dant ceste analyse la trouue, la construict et la demonstre en peu de  
 » paroles. »

[Adresse :]

« Au Reuerend Pere Mersenne. »

LETTRE CLXXXVII, TOME III, PAGE 56.

D'après les renseignements que nous avons obtenus sur l'original de cette lettre, le texte publié par Foucher de Careil n'aurait eu besoin que d'être complété comme nous l'avons indiqué. Mais il existe à la Bibliothèque Nationale, dans les copies prises à Vienne par Despeyroux en 1845 (MS. fr. n. a. 3252, f<sup>o</sup> 164-v<sup>o</sup>), et qui sont toutes très consciencieuses, un texte qui diffère sur divers points importants, et qui conduit aux corrections suivantes :

P. 57, l. 1 : i'apprecie] i'apprens. — 4 trauailloient. — 17 mes iuges] nos iuges.

P. 58, l. 1 : reflexions. — 2 theoresme] naesten, *c.-à-d. plus proche*. — 10 membre] nombre. *De même* 12 membres] nombres, *ainsi que nous l'avions déjà proposé*. — 10 aultre. — 15 l'on] St. *c.-à-d. Stampioen*. — 16 après avoir] pour den naesten *ajouté*. — 10 par quelque nouveau moyen. — 17 de faulx] fol. 25 (*citation de l'écrit de Stampioen, où se trouvent précisément, p. 25, les mots : den naesten Teerling-Wortel, c.-à-d. la racine cubique la plus rapprochée*). — 25 Pasques. — 25 Vtrech.

P. 59, l. 16 : Du *ajouté avant* 3 avril.

a. Voir t. II, p. 317 et suiv.

## CCXXII bis.

DESCARTES A \*\*\*

[1640 ? et 1643 ?]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 117, p. 400-402.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date; et il ajoute « version » (tome II, lettre 117, p. 557-560). Nous suivrons de préférence le texte de l'édition latine, pour les raisons déjà données en pareil cas : verbosité suspecte de la traduction française, comparée à la concision du latin, qui n'est pas, à coup sûr, une retraduction de ce français. Voici maintenant une conjecture au sujet du destinataire. D'abord la pièce imprimée par Clerselier comme une seule et même lettre, paraît formée de deux lettres mises bout à bout ; la séparation se fait d'elle-même à l'endroit où nous l'avons faite. Ces deux lettres peuvent avoir été adressées au même destinataire, qui serait, ce semble, un jésuite, malgré l'en-tête de la traduction française : « A Monsieur \*\*\* », et celle du texte latin : « Clarissimo Viro Domino \*\*\* ». Le P. Dinet, ou le P. Charlet, conviendrait bien, surtout pour la première, où Descartes parle d'avis et de conseils, presque d'instructions qu'il a reçues, et déclare qu'il y obéira (p. 544, l. 6); il parle aussi de ses scrupules à l'égard de Rome, et escompte, sans doute avec trop de confiance, l'approbation d'un des cardinaux qui ont condamné Galilée. Cette première lettre aurait été écrite entre la publication de 1637, que le destinataire a reçue, et les Méditations de 1641, peut-être en 1640, comme la lettre CCXXII (cf. t. III, p. 258, l. 16). La seconde partie du texte, laquelle nous paraît être une seconde lettre, serait, au contraire, postérieure aux Méditations, mais sans doute antérieure aux Principes. Non seulement, en effet, les explications que donne Descartes se rapportent aux idées exprimées dans les Méditations, mais ce nom même s'y trouve en toutes lettres (p. 545, l. 22-23), sans doute comme le titre de l'ouvrage publié. Apparemment le destinataire en avait fait un abrégé, qu'il soumet à Descartes, et sur lequel le philosophe propose quelques remarques ; ce qui ferait penser au P. Mesland, n'étaient les déclarations si précises de Descartes au sujet de l'abrégé de celui-ci, qu'il approuve entièrement (t. IV, p. 163, l. 11). Bien des incertitudes subsistent donc sur toute

*cette pièce. Ajoutons que, si Clerselier met plusieurs fois à la ligne, notamment à l'endroit qui nous paraît marquer le commencement d'une seconde lettre, le texte latin est tout d'une venue; il ne met même pas non plus à la ligne ensuite, comme fait Clerselier, pour distinguer entre elles les trois remarques successives de Descartes. On ne peut donc rien tirer de cette disposition du texte pour ou contre notre conjecture.*

[I]

Vir Clarissime,

Obruis me semper humanitate & officijs, ita vt nunquam par in respondendo esse possim; sed gratissimum tamen est sic vinci. Monitis & præceptis tuis, quàm 5 accuratissime fieri poterit, obtemperabo, præcipue in ijs quæ spectant ad sacram Theologiam & orthodoxam Religionem, in quibus confido nihil esse, cum quo mea Philosophia non multo facilius quadret quàm vulgaris. Quantum autem ad illas controuersias, quæ 10 ex falsâ Philosophiâ in Theologiam adscitæ sunt, non quidem ipsis me immiscebo; sed, ni fallor, sponte concident, si meæ opiniones recipiantur. | Restat tantum vnus scrupulus, de motu terræ, de quo curauî pro me confuli quendam Cardinalem, qui se mihi amicum 15 à multis annis profitetur, & vnus est ex eâ congregatione, quæ Galilæum condemnauit\*; audiam ab ipso quid liceat vel non liceat, & modò Romam & Sorbonam pro me habeam, vel saltem non contra me, spero me aliorum inuidiæ sustinendæ parem fore. Contra 20 Philosophos autem nullum plane bellum suscipio, nisi vt sit ad acquirendam pacem; cum enim iam videam illos mihi clanculum male velle, insidiasque struere, malo aperto Marte illos aggredi, vt vincantur, vel vin-

cant, quàm expectare vbi ipsis erit commodum : nec  
 puto meam mihi Philosophiam nouum vllum inimicum  
 esse facturam, cùm tamen interim multos novos ami-  
 cos & defensores ab ipsâ expectem ; sed si fecus eve-  
 5 niat, non idcirco deerit animus, nec etiam pax interna ;  
 & tranquillitas eadem erit in bello, quæ semper hæc-  
 tenus fuit in otio.

## [II]

Fateor me mihi nec videri infelicem, nec scripto-  
 10 rum, quæ in lumen edidi, pœnitere, cùm intelligo tales  
 aliquos in mundo reperiri, qualem te esse tua epistola  
 declarat : nempe, qui ea quæ vulgari studiose perle-  
 gant, accurate percipiant, & gratis animis admittant.  
 Cùm autem illi rarissimi sint, merito tibi maximas gra-  
 15 tias habeo & ago, quod vnus ex illis ac etiam fortasse  
 præcipuus esse digneris. Præcipuum dico, tum propter  
 arctissimam beneuolentiam quam promittis, tum etiam  
 propter eximiam illam lucubrationem quam |epistolæ  
 tuæ adiunxisti : cogitationes enim meæ cum ijs quas  
 20 ibi expressisti tam accurate conueniunt, vt non memi-  
 nerim quenquam alium mihi specimen exhibuisse, ex  
 quo æquè certo cognoscerem, illum omnia quæ in me-  
 ditationibus meis continentur in fuccum & sanguinem  
 (vt ita loquar) conuertisse. Atque vt videas quàm can-  
 25 dide ac sine fuco hæc scribam, duo vel tria loca hîc  
 notabo, quæ sola sunt in quibus aliquid, non à meo  
 sensu, sed à modo loquendi, aliquantulum differre no-  
 tauî. Duo sunt in columnâ quartâ.

Prius continetur his verbis : *neque Deus habet facul-*

*tatem à se auferendi suam existentiam. Per facultatem enim solemus designare aliquam perfectionem; esset autem imperfectio in Deo, posse à se auferre existentiam. Atque ideo ad præcauendas cauillationes, mallem ibi scribere : & repugnat Deum à se auferre suam existentiam, vel aliunde eam amittere posse, &c.* 5

Posterior est vbi ais : *Deum esse sui causam.* Quod verbum quia nonnulli antehac male interpretati sunt, egere videtur aliquà tali explicatione : *esse sui causam, hoc est, esse per se, nec aliam habere causam quàm propriam suam essentiam, quæ dici potest causa formalis.* 10

Tertium denique quod notandum duxi, est versus finem in his verbis : *materia mundi machina existit.* Vbi potius scripsissem : *mundum machinæ instar ex materiâ constare, vel esse easdem omnes in rebus materialibus motuum causas, atque in machinis arte factis, vel quid simile.* 15

Ista vero talia sunt, & tam exigui momenti, vt multo plura solem inuenire in meis scriptis, quæ velim mutata, quoties ea relego; nunquamque possumus esse tam accurati, vt nullam argutandi materiam vitiligatoribus relinquamus. Cæterùm nihil esse puto, quod homines ad mutuam amicitiam magis alliciat, quàm similitudo cogitationum; atque idcirco, vt non difficulter inducor ad ea credenda, quæ mihi de beneuolentiâ tuâ promittis, ita etiam rogo vt de summâ erga te animi mei propensione ac sincero affectu non dubites, & amare pergas tibi addictissimum 25

RENATVM DESCARTES.

Page 544, l. 17. — En marge de l'exemplaire de l'Institut : « Barberin, Bagné n'en estoit pas. » Ce que Baillet confirme ainsi, à propos du même passage, t. I, p. 254, *Vie de Mons. Des-Cartes* : « Cette nouvelle

» consultation qu'il fit faire à Rome auprès de ce Cardinal de ses amis  
 » qu'il ne nomme pas, étoit toute différente de la tentative qu'il fit faire  
 » du côté du Cardinal de Baigné par le moyen du Père Mersenne, quoi-  
 » qu'il n'y eût point de différence, soit pour la matière, soit peut-être pour  
 » le téms. Il ne seroit point nécessaire de multiplier ainsi ses démarches  
 » vers la Cour de Rome, si le Cardinal de Baigné avoit été de la congré-  
 » gation qui avoit condamné Galilée. De tous les Juges ou Inquisiteurs  
 » généraux de cette congrégation, députez pour connoître de l'affaire de  
 » Galilée, il n'y avoit que François Barberin, autrefois Legat en France,  
 » qui fût particulièrement de ses amis. Les autres Cardinaux étoient Bor-  
 » gia, Centino, Bentivoglio, Scaglia, Antoine Barberin [*en marge*: Cet  
 » Antoine étoit le frère et non le neveu du Pape. Il avoit été Capucin.],  
 » Zacchia Gessi ou Gipsi, Verospi, et Ginetti. Ce qui ne nous laisse aucun  
 » lieu de douter que cette consultation nouvelle qu'il fit faire à Rome,  
 » touchant son sentiment du mouvement de la terre, ne s'adressât au Car-  
 » dinal François Barberin, dans l'amitié et la protection duquel il paroiss-  
 » soit n'avoir pas moins de confiance que dans celle du Cardinal de  
 » Baigné. » Baigné, ou Bagni, avait été consulté, non pas directement,  
 mais par l'intermédiaire de Mersenne et de Naudé (voir lettre CCXXII,  
 à Mersenne, de décembre 1640, t. III, p. 258, l. 16).

CCLXVII *bis*.

## DESCARTES A [HUYGENS ?]

[Endegeest, 1642 ?]

Texte de Clerselier, tome II, p. 562.

*A la fin du tome II des Lettres, Clerselier donne trois fragments, dont nous avons imprimé le second (lettre CCXIX, t. III, p. 247), et le troisième (lettre CCXVII, t. III, p. 241), l'un et l'autre de novembre 1640. Reste le premier, que nous donnons ici. Il paraît adressé à Huygens, qui fournissait de livres Descartes dans sa solitude, et qui lui avait envoyé le De Arte magneticâ de Kircher (voir t. III, p. 522, l. 1), que Descartes lui renvoie, semble-t-il, avec d'autres « gros livres » (ci-après l. 1-2). Cette mention de Kircher (p. 549, l. 2) à l'année 1642, à moins qu'elle ne soit quelque peu antérieure à la lettre CCLXVII, du 5 janvier 1642. Il est possible, en effet,*

que ce soit en réponnant à la présente que Huygens ait écrit à Descartes que, quant à lui, il ne regrettait pas d'avoir lu le *Traité de l'Aymant*.

Le sçay bien que vous n'avez point affaire de ces gros Liures ; mais, afin que vous ne me blasmez pas d'employer trop de temps à les lire, ie ne les ay pas voulu garder dauantage. Il est vray que ie ne les ay pas tous lûs ; mais ie croy neantmoins auoir vû tout ce qu'ils contiennent. Ledit N.<sup>a</sup> a quantité de farfanteries, & est plus charlatan que sçauant ; il parle entre autre chose d'une matiere, qu'il dit auoir euë d'un marchand Arabe, qui tourne nuit & iour vers le Soleil. Si cela estoit vray, la chose seroit curieuse ; mais il n'explique point quelle est cette matiere. Le Pere Merfenne m'a autresfois<sup>b</sup> mandé que c'estoit de la graine d'heliotropium, ce que ie ne croy pas veritable, si ce n'est que cette graine ait plus de force en Arabie qu'en ce païs ; car ie fus assez de loisir pour en faire l'experience, mais elle ne reüssit point.

Pour la Variation de l'Ayman, i'ay tousiours crû qu'elle ne procedoit que des inégalitéz de la Terre ; en sorte que l'Aiguille se tourne vers le costé où il y a le plus de la matiere qui est propre à l'attirer ; & pour ce que cette matiere peut changer de lieu dans le fons de la mer, ou dans les concauitez de la terre, sans que les hommes le puissent sçauoir, il m'a semblé que ce changement de variation, qui a esté obserué à Londres<sup>c</sup>,

a. KIRCHER, *De Arte magneticæ*, p. 645 de l'édition de 1643.

b. Probablement en 1633, et à propos, non de Kircher, mais de l'horloge du jésuite Linus, qui fit alors quelque bruit. — Cf. ci-avant, t. I, p. 269.

c. Voir t. III, p. 51, *éclaircissement*.

& aussi en quelques autres endroits, ainsi que rapporte vostre Kirkerus<sup>a</sup>, estoit seulement vne question de fait, & que la Philosophie n'y auoit pas grand droit.

CCCLXI *ter.*

DESCARTES A \*\*\*

[1644?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 103, p. 585-587.

*Clerselier donne ce texte comme la suite d'une lettre que nous avons donnée ci-avant, tome I, lettre IX, p. 19-21. L'exemplaire de l'Institut indique d'ailleurs en marge que c'est une autre lettre. On ne sait à qui elle est adressée, ni même si c'est une seule lettre, ou plusieurs fragments mis bout à bout. Quant à la date, le premier alinéa est postérieur à la rédaction des Principes, mais non peut-être à leur publication : autrement le correspondant de Descartes l'aurait connue, et ne signalerait pas au philosophe un texte d'Aristote que celui-ci avait précisément cité ; cet alinéa pourrait donc être de 1644 (première moitié de l'année). Le second reproduit les mêmes appréhensions que la lettre CCXXII bis ci-avant, p. 544, au sujet du mouvement de la terre. Le troisième revient sur une question déjà traitée par Descartes en 1634 et 1636 ; mais tandis qu'en ce temps-là il parlait de la matière subtile comme d'un secret à lui, qu'il ne faisait connaître qu'à quelques-uns, il en parle ci-dessous comme d'une chose bien connue de son correspondant ; il se pourrait donc qu'il eût reproduit en 1644 ses propres explications de huit à dix ans auparavant. Enfin le dernier alinéa se rapporte aux règles de la communication des mouvements, et renvoie à un texte précédent, qui nous est inconnu. Comme destinataire, on peut penser à un jésuite s'occupant de physique, par exemple, le P. Noël.*

l'ay esté rauy de voir, par la lettre que vous m'avez  
5 fait l'honneur de m'écrire, que vous me conseillez de

a. Cf. t. III, éclaircissements, p. 52 et p. 524.

voir le commencement du septième Chapitre du premier Livre des Meteores d'Aristote, pour seruir à ma défense. Car c'est vn | lieu que j'ay cité à la fin de ma Philosophie, & le seul d'Aristote que j'aye cité<sup>a</sup>. Ainsi  
 ce ne m'est pas vne petite preuue de vostre affection, 5  
 de voir que vous me conseillez iustement la mesme chose dont j'ay crû me deuoir seruir.

Pour la censure de Rome, touchant le mouuement de la Terre, ie n'y voy aucune apparence; car ie nie  
 tres-expressément ce mouuement. Le croy bien que 10  
 d'abord on pourra iuger que c'est de parole seulement que ie le nie, affin d'éuiter la censure, à cause que ie retiens le systéme de Copernic; mais, lorsqu'on exami-  
 nera mes raisons, ie me fais fort qu'on trouuera 15  
 qu'elles sont serieuses & solides, & qu'elles montrent clairement qu'il faut plustost dire que la terre se meut, en suiuant le systéme de Tycho, qu'en suiuant celuy de Copernic, expliqué en la façon que ie l'explique. Or, si on ne peut suiure aucun de ces deux, il faut reuenir  
 à celuy de Ptolomé, à quoy ie ne croy pas que l'Eglise 20  
 nous oblige iamais, veu qu'il est manifestement contraire à l'expérience. Et tous les passages de l'Escriture, qui sont contre le mouuement de la terre, ne regardent point le systéme du monde, mais seulement  
 la façon de parler; en sorte que, prouuant, comme ie 25  
 fais, que, pour parler proprement, il faut dire que la terre ne se meut point, en suiuant le systéme que j'expose, ie satisfais entierement à ces passages. Mais ie ne laisse pas de vous auoir beaucoup d'obligation, de  
 m'auoir aduertie de ce qui peut estre contre moy. 30

a. *Principia Philosophiæ*, pars IV<sup>a</sup>, art. 204, fin.

La raison pour laquelle ie croy qu'une corde tendue, ou vn arc, ou vn ressort, retourne en sa direction <sup>a</sup>, est que la matiere subtile, qui coule continuellement, ainſi qu'un torrent, par les pores des corps terrestres, ne trouuant pas ſi libre paſſage dans ces pores que de  
 5 couſtume, fait effort pour les remettre en leur eſtat ordinaire. Par exemple, ſi les pores d'un morceau d'acier trempé ſont tout ronds, lorſqu'il eſt droit, & iuſtement de la grandeur qu'il faut pour donner paſſage  
 10 aux parties de la matiere subtile, que i' imagine auſſi eſtre rondes, ils deuiendront ouales, lorſqu'il ſera plié ; & ces parties de la matiere subtile preſſant les bords  
 | de ces ouales, en l'endroit où elles ſont le plus eſtroites, feront effort pour leur rendre leur premiere  
 15 figure, &c.

Vous auez fort bien pris mon ſens en ce que i' auois écrit de l'étendue des ſuperficies, à ſçauoir, que l'air reſiſte plus à la meſme quantité de matiere, ſelon qu'elle eſt plus ou moins eſtendue en ſes ſuperficies ;  
 20 car ie ne conſidere aucune inertie *abſolutè loquendo*, ou ſelon la nature de la choſe, mais ſeulement ayant égard aux corps circoniacens. Ainſi, lorſque ie diſ que, plus vn corps eſt grand, mieux il peut tranſferer ſon mouuement aux autres corps, & peut moins eſtre  
 25 meu par eux, ma raison eſt qu'il les pouſſe tout entiers vers vn meſme coſté ; au lieu que les petits corps qui l'environnent, ne peuuent iamais ſi bien ſ'accorder tous enſemble à le pouſſer tous au meſme inſtant en meſme ſens, & le pouſſant, l'un vne de ſes  
 30 parties d'une façon, l'autre vne autre partie d'une

a. Voir t. I, p. 294, l. 9, à p. 295, l. 13 ; p. 341, l. 13-16, et p. 580-581.

autre façon, ils ne le font pas tant mouuoir. Le vous prie de me continuer l'honneur de vos bonnes graces, & de me croire, &c.

LETTRE CDXXIV, TOME IV, PAGE 372, L. 5-8.

Non seulement la sœur de Descartes, mais aussi son frère Joachim se servit de l'intermédiaire de Clerselier pour correspondre avec le philosophe en Hollande, comme en témoigne le billet suivant :

*Joachim Des Cartes à Mersenne.*

« Mon Reuerend Pere,

» Mon frere, Monsieur Des Cartes, qui est en Hollande, m'ayant fait  
 » reproche de ce qu'il ne reçoit aucune de mes lettres, quoi que je lui aye  
 » escrit par Monsieur Du Clairsellier, je prens la liberté de m'adresser a  
 » vous, pour vous prier de lui faire tenir l'incluse dans vostre paquet,  
 » esperant qu'elle sera plus heureuse que mes precedentes. Je ne serois  
 » assez hardi pour vous faire ceste priere, sans la cognoissance parfaite  
 » que j'ay comme vous l'honorés de vostre amitié, en laquelle je sou-  
 » haitte meriter d'y participer, et rechercheray pour cet effect tousiours  
 » les occasions de vous tesmoigner comme ie suis,

» Mon Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant  
 » seruiteur, JOACHIM DES CARTES.

» A Nantes, ce 29 Jan. 1647. »

(*Bibl. Nat., fr. n. a. 6204, p. 300[148].*)

LETTRE CDXXXVIII, TOME IV, PAGE 436.

M. Korteweg (voir t. IV, p. 440, *éclaircissement* sur p. 436, l. 8) a récemment reconnu, d'après une lettre de Christiaan Huygens de 1691, que l'écrit de ce dernier, sur lequel Descartes a pu s'exprimer dans les termes de sa lettre du 15 juin 1646, se rapportait à la forme prise par les cordes sous l'effet de la pesanteur ou de charges régulièrement réparties. Cet écrit, que Huygens ajoute avoir communiqué à Mersenne, est donc représenté soit par les nos 20 et 21 du tome I des *Œuvres de Christiaan Huygens*, soit par la pièce imprimée par Uylenbroek dans les *Christiani Hugenii aliorumque exercitationes*, fasc. II. p. 31-36.

## LETTRE CDXCI, TOME V, PAGE 64.

Cette lettre, au lieu de dater de juillet 1647, est plutôt du premier voyage en France, Paris, 8 juillet 1644. Descartes paraît avoir écrit alors à Elisabeth une lettre, à laquelle celle-ci répondit le 1<sup>er</sup> août 1644, t. IV, ci-avant, p. 128. Or cette réponse se rapporte bien à la présente lettre, au moins pour le dernier alinéa, où Elisabeth parle de sa maladie et des remèdes que lui conseillait le philosophe. En outre, Descartes paraît avoir vu la princesse à La Haye avant de partir (t. V, p. 65, l. 3-4), et il espère la retrouver prochainement à son retour en Hollande (p. 66, l. 14). Or Elisabeth était bien en Hollande en 1644 ; mais l'été de 1647, elle se trouvait dans le Brandebourg à Crossen. Gierselier a donc placé à tort cette lettre après celle que nous avons datée du 6 juin 1647 (la CDLXXXIX<sup>e</sup> ci-avant, p. 59), et ni Cousin ni l'annotateur de l'Institut n'ont relevé cette erreur.

## LETTRE CDXCII, TOME V, PAGE 74.

La proposition de Galilée, qui fait l'objet de cette lettre, est celle qui est numérotée I dans la *Seconde Journée* du Dialogue des *Nuove Scienze* de 1638 (pages 156-157 de l'*Edizione Nazionale*, VIII, 1896). Descartes avait déjà nié la valeur de cette proposition dans sa critique de ce Dialogue (lettre à Mersenne du 11 octobre 1638, t. II, p. 385-386). Ses objections portent sur le fait incontestable que Galilée substitue, par hypothèse, aux corps naturels des solides idéaux. Mais cette hypothèse, indispensable pour la constitution mathématique de la science, n'entraîne en elle-même aucune erreur pratique, et la conclusion finale de Descartes est illusoire, puisqu'en fait la proposition de Galilée n'a pas pour objet le calcul de la force de rupture, mais au contraire la définition de la résistance à la rupture et son calcul d'après la force expérimentalement déterminée. L'exemple est topique pour apprécier la différence irréductible des points de vue auxquels se plaçaient, en physique, le grand penseur italien et le philosophe français, et il est incontestable que l'avenir scientifique était surtout dans la voie ouverte par le premier.

LETTRE DXX, TOME V, PAGE 202, *éclaircissement*.

Dans le recueil des *Lettres MS. à Mersenne*, on trouve ce billet de Charles Cavendish (*Cavendyche*), daté de Paris, « 2 Juli 1648 » :

« Reuerend Pere,

» Mon Frere m'a desiré de vous baiser les mains de sa part, et qu'il  
» piquera Mons<sup>r</sup> de Cartes a cela que vous desirez. Mon frere auoit le  
» descin de vous conuier de voir ses lunets ; mais les tuiaux ne sont en-  
» cores toutes faites. » (*Bibl. Nat., fr. 6206, f<sup>o</sup> 166, p. 318.*)

Le frère de Charles Cavendish était Guillaume Cavendish, marquis de Newcastle. Celui-ci se trouvait donc à Paris l'été de 1648, et le diner de philosophes, que nous avons mentionné ci-avant, p. 118, *éclaircissement*, a fort bien pu avoir lieu à cette date. En outre, ne peut-on conjecturer que la chose à laquelle Newcastle « piquera » Descartes, et que Mersenne désirait tant, est que le philosophe réponde à un certain écrit, peut-être de Roberval ? Et la réponse serait sans doute la lettre DXXI, qui suit. Ce ne serait pas la première fois d'ailleurs que l'on trouverait l'un des deux frères Cavendish entre Roberval et Descartes. Le 13 octobre 1646, le même Charles Cavendish écrivait à Mersenne ce court billet, daté aussi de Paris :

« Mons<sup>r</sup> Roberval a esté icy et m'a laissé son dernier replique a Mons<sup>r</sup>  
» des Cartes ; mais ie le remettrai a vous de le lui enuoyer, s'il vous  
» plaist. » (*Ib., fr., 6206, f<sup>o</sup> 94.*)

Il s'agit de la lettre CDXLVII ci-avant, t. IV, p. 502 ; et ce billet répond bien à deux passages des lettres CDLV et CDLVI de Descartes, *ib.*, p. 555, l. 25, et p. 558, l. 3.

## LETTRE DXXXIV, TOME V, PAGE 254.

*Protégomène*. — Clerselier me paraît devoir être exclu comme destinataire, car la lettre est adressée à un géomètre, et ce géomètre n'habite pas Paris (p. 255, l. 14).

Ce géomètre a demandé à Descartes une proposition (c'est-à-dire une démonstration). Evidemment c'est celle qui suit la lettre dans Clerselier et que nous avons replacée à son rang chronologique (voir p. 258, *éclaircissement* sur p. 257, l. 18). Descartes l'avait envoyée à Mersenne en 1641 ; mais le Minime étant mort le 1<sup>er</sup> septembre 1648, celui qui désirait cette démonstration paraît s'être adressé à Carcavi qui, n'ayant pu le satisfaire

et voyant qu'il allait écrire à Descartes (lui en ayant peut-être suggéré l'idée), en aura profité pour faire faire ses offres de service au philosophe et lui faire communiquer un billet de Fermat (p. 255, l. 23 ; voir *éclaircissement*, p. 257).

Descartes semble avoir vu dans cet envoi, soit une provocation de Fermat le visant personnellement, soit un renouvellement d'hostilités de la part de Roberval (p. 257, l. 4). Il traite donc assez cavalièrement le géomètre qui s'adresse à lui, et lui refuse, à peine poliment, la démonstration demandée. L'autre se la procura cependant plus tard d'une autre façon, la joignit dans ses papiers à la lettre de Descartes et au billet de Fermat, et envoya copie du tout à Clerselier, lorsque celui-ci prépara le tome III de la Correspondance du philosophe.

Or nous avons vu plus haut (p. 229) Auzout écrire à Mersenne, le 21 août 1648, d'Azay-le-Rideau, où il est installé, et témoigner le désir d'entrer en relations personnelles avec Descartes. Ce mathématicien, dont la date de naissance est absolument inconnue, n'avait jusqu'alors probablement rien produit. Mais dès l'année suivante, c'est lui (et non Roberval) qui fit à Sarasa la réponse dont Carcavi parle à Descartes, dans sa lettre du 24 septembre 1649 (p. 413, l. 16).

Auzout me paraît être le seul personnage connu qui remplisse les diverses conditions applicables au destinataire de la présente lettre.

*Texte.* — Dans l'édition de Clerselier, les six expressions algébriques (p. 256, l. 16-21) sont écrites en minuscules, à la suite les unes des autres, et surmontées chacune d'un trait horizontal. C'est par suite d'un malentendu que cette disposition typographique n'a pas été reproduite.

Ligne 22, au lieu de *Si*, que donne Clerselier, il faut lire *ii*.

Page 257, l. 1, il faut de même corriger *muneranda* en *numeranda*.

*Eclaircissement sur p. 255, l. 23.* — Dans l'édition des *Œuvres de Fermat*, t. I (1891), p. 184, note 1, j'ai indiqué Carcavi comme le destinataire primitif du billet de Fermat. En 1894 (*ib.*, t. II, p. 282), j'ai admis que ce destinataire pouvait avoir aussi bien été Mersenne ; mais alors il faudrait supposer de plus que Fermat, ignorant la maladie de Mersenne, lui aurait envoyé, en août 1648, une lettre que le Minime n'aurait pu communiquer à Descartes avant son départ de Paris. Enfin en 1896 (*ib.*, t. III, p. 309), j'ai également indiqué Auzout, que je considérais dès lors comme ayant envoyé à Descartes le billet de Fermat. Mais je n'ai pu depuis découvrir aucune trace d'une correspondance directe entre Auzout et Fermat, et il est certain (*ib.*, t. II, p. 284, l. 1), par une lettre de Fermat à Carcavi du 20 août 1650, qu'il avait déjà proposé à ce dernier plusieurs questions sur le même sujet. La probabilité, de beaucoup la plus forte, est donc pour que ce soit bien à Carcavi que Fermat ait adressé le billet en question.

*Eclaircissement sur p. 257, l. 12.* — La correction de l'édition latine n'est justifiée que quant au sens ; il est plus probable que Descartes avait écrit *quæstionem istam*, et que *quæstionem*, abrégé sur une copie mal écrite, aura été mal lu par l'imprimeur, qui en aura fait *non*. — (T.)

DXXXVI *bis*.

DESCARTES A [POLLOT ?]

[1648 ?]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 118, p. 560-562.

« A Monsieur\*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Descartes s'adresse à un homme de guerre, qui, sans avoir encore l'âge de la retraite, mais en raison de sa médiocre santé, pensait à se retirer de la carrière des armes, et demandait conseil au philosophe. La réponse de celui-ci est assez ambiguë. Il n'estime pas beaucoup le métier de la guerre, et pour cause; non qu'il le juge pourtant beaucoup plus exposé aux hasards que la vie commune. Mais quoi? lorsqu'on y est engagé, rien ne presse de le quitter avant le temps; et en tout cas on fait bien de ne se séparer que par degrés de ce qui a fait jusqu'alors l'emploi de toute la vie. — Tout cela ne conviendrait pas mal à Pollot, venu de Genève en Hollande à 17 ans, donc en 1621 (il était né en 1604), et qui, après avoir été promu gentilhomme du prince d'Orange et capitaine au service des Etats, puis chargé de commandements importants comme celui du fort Sainte-Anne et du polder de Namen (lire ainsi la note, t. V, p. 124, éclaircissement), aurait peut-être songé à se retirer, à la mort du prince qu'il avait surtout servi, Frédéric-Henri (14 mars 1647). Ne voyons-nous point que, dans une lettre du 7 fév. 1648, Descartes parle de le retrouver à Paris (t. V, p. 124, l. 9)? Pollot retourna à Genève dès 1653, sauf à revenir quelquefois à La Haye en mission diplomatique, comme en 1656. Mais, le 1<sup>er</sup> avril 1648, il avait accepté auprès de la princesse douairière d'Orange le poste de Hoffmeester, « Maréchal de la Cour », ou tout simplement « Maître d'Hôtel », comme dit Brasset, et cette fonction sédentaire le détachait déjà de la vie des camps, avant la retraite définitive. C'est justement le conseil que donne ici Descartes. — Toutefois l'attribution de cette lettre à Pollot comme destinataire ne saurait être qu'une conjecture.

Monsieur,

Je suis bien aise que la liberté que j'ay prise de vous écrire mon sentiment, ne vous ait pas esté desagreable,

& ie vous fuis obligé de ce que vous témoignez le vouloir fuiure, nonobstant que vous ayez des raisons au contraire, que ie confesse estre tres-fortes. Car ie ne doute point que vostre esprit ne vous puisse fournir  
5 de meilleurs diuertiffemens, que ne fait le tracas du monde. Et bien que la coustume & l'exemple fasse estimer le mestier de la guerre comme le plus noble de tous, pour moy qui le considere en Philosophe, ie ne l'estime qu'autant qu'il vaut, & mesme i'ay bien de la  
10 peine à luy donner place entre les professions honorables, voyant que l'oyfiueté & le libertinage sont les deux principaux motifs qui y portent auiourd'huy la pluspart des hommes ; ce qui fait que i'aurois vn regret inconsolable, s'il vous y mes-arriuoit. Enfin i'auouë  
15 qu'vn homme incommodé de maladie se doit estimer plus vieil qu'vn autre, & qu'il vaut mieux se retirer sur son gain que sur sa perte. Toutesfois, pource qu'au ieu dont il est icy question, ie ne croy point qu'il y ait aucun hazard de perdre, mais seulement de gagner  
20 ou ne gagner pas, il me semble qu'il est assez à temps de s'en retirer, lors qu'on n'y gagne plus. Et pour ce que i'ay veu souuent des vieillards qui m'ont dit auoir esté plus mal fains en leur ieunesse, que beaucoup d'autres qui sont morts plustost qu'eux, il me semble  
25 que, quelque foiblesse ou <in> disposition de cors que nous ayons, nous deuons vser de la vie & en disposer les fonctions en mesme façon que si nous estions assurez de paruenir iusques à vne extreme vieillesse. Bien qu'au contraire, quelque force ou quelque santé  
30 que nous ayons, nous deuons aussi estre preparez à receuoir la mort sans regret, quand elle viendra, parce

qu'elle peut venir à tous momens, & que nous ne  
 ſçaurions faire aucune action qui ne ſoit capable de la  
 causer : ſi nous mangeons vn morceau de pain, il fera  
 peut-eſtre empoisonné; ſi nous paſſons par vne ruë,  
 quelque tuile peut-eſtre tombera d'vn toit, qui nous 5  
 écraſera, & ainſi des autres. C'eſt pourquoy, puis que  
 nous viuons parmy tant de hazards inéuitables, il me  
 ſemble que la ſageſſe ne nous deffend pas de nous  
 expoſer auſſi à celui de la guerre, quand vne belle &  
 iuſte occaſion nous y oblige, pourueu que ce ſoit ſans 10  
 temerité, & que nous ne refusions pas de porter des  
 armes à l'épreuue, autant qu'il ſe peut. Enfin ie croy  
 que, quelques agreables que ſoient les diuertifſemens  
 que nous choiſiſſons de nous-mesmes, ils ne nous em- 15  
 peſchent point tant de penſer à nos incommoditez,  
 que font ceux auſquels nous ſommes obligez par  
 quelque deuoir; & que noſtre cors s'accouſtume ſi  
 fort au train de vie que nous menons, qu'il arriue bien  
 plus ſouuent qu'on s'incommode en ſa fanté, lors  
 qu'on le change, que non pas qu'on la rende meilleure, 20  
 principalement quand le changement eſt trop ſubit.  
 C'eſt pourquoy il me ſemble que le meilleur eſt de ne  
 paſſer d'vne extremité à l'autre que par degrez. Pour  
 moy, auant que ie vinſe en ce païs pour y chercher la  
 ſolitude, ie paſſay vn hyuer en France à la campagne, 25  
 où ie fis mon apprentiſſage; & ſi i'eſtois engagé en  
 quelque train de vie, dans lequel mon indiſpoſition  
 ne me permiſt pas de perſiſter long-temps, ie ne vou-  
 drois point diſſimuler cette indiſpoſition, mais pluſtoſt  
 la faire paroître plus grande qu'elle ne ſeroit, afin 30  
 de me pouuoir diſpenſer honneſtement de toutes les

actions qui luy pourroient nuire, & ainsi, prenant mes aises peu à peu, de paruenir par degrez à vne entiere liberté.

Voici un document qui viendrait à l'appui de la conjecture proposée dans le prolégomène. En 1644, Alphonse de Pollot fut envoyé par le prince d'Orange en mission auprès de la reine d'Angleterre, alors en France, aux eaux de Bourbon. Il était au siège de Sass de Gand, et partit le 8 sept., lendemain du jour où la garnison sortit de la place. Nous avons deux lettres de lui, écrites de France à une Dame Michely, sa sœur, demeurant à Genève. Dans la seconde, qui est de novembre, on lit ce passage : « ... le voudrois bien estre auprès de vous pour vous pou- » uoir faire raison de cette belle et blanche liqueur dont vous usez, tant » pource que naturellement ie l'ayme fort, que pource qu'on me veut » persuader qu'elle seroit aussy fort propre pour me soulager du mal » dont ie me trouue souuent incommodé et surtout en hyuer... » (Genève, *MS. inéd., Coll. E. de Budé.*) Dès 1644, Pollot avait donc déjà à se plaindre de sa santé.

LETTRE DLIII, TOME V, PAGE 336.

Pour cette lettre (l. 9, 14, 15, 17), de même que pour celle de Schooten à laquelle répond Descartes (p. 320, l. 3, 4), on a reproduit les notations de Clerselier, qui a partout imprimé  $\sqrt[3]{e}$  au lieu de  $\sqrt[3]{c}$ , c'est-à-dire *racine cubique*. Il s'agit donc en fait, dans ces deux passages, du développement de l'expression irrationnelle ayant une valeur inverse de celle de

$$3 - \sqrt[3]{3} - \sqrt[3]{2}.$$


---



# TABLE DES MATIÈRES

## LETTRES

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CDLXXVII	4 mai 1647	Descartes aux Curateurs de Leyde.....	1
CDLXXVIII	10 »	— à Elisabeth.....	15
CDLXXIX	11 »	<i>Chanut à Descartes</i> .....	19
CDLXXX	»	Descartes aux Curateurs de Leyde.....	22
CDLXXXI	12 »	— à Servien.....	24
CDLXXXII	15 »	<i>Brasset à Descartes</i> .....	27
CDLXXXIII	20 »	<i>Curateurs</i> —.....	29
CDLXXXIII bis	» »	<i>Wevelichoven</i> —.....	31
CDLXXXIV	24 »	Descartes à Wilhem.....	32
CDLXXXV	27 »	— aux Curateurs de Leyde.....	35
CDLXXXV bis	» »	— à Wevelichoven.....	40
CDLXXXVI	» »	— à Wilhem ?.....	41
CDLXXXVII	» » ?	<i>Elisabeth à Descartes</i> .....	46
CDLXXXVIII	6 juin	Descartes à Chanut.....	50
CDLXXXIX	» »	— à Elisabeth.....	59
CDXC	8 »	— à l'Abbé Picot.....	63
CDXCI	Juillet	— à Elisabeth.....	64
CDXCII	Sept.-oct.	— à Mersenne.....	74
CDXCIII	21 septembre	<i>Chanut à Descartes</i> .....	79
CDXCIV	9 novembre	— —.....	80
CDXCV	20 »	Descartes à Christine.....	81
CDXCVI	» »	— à Chanut.....	86
CDXCVII	» »	— à Elisabeth.....	89
CDXCVIII	4 décembre	<i>Brasset à Descartes</i> .....	92

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CDXCIX	5 décembre 1647	<i>Elisabeth à Descartes</i> .....	96
D	13 »	Descartes à Mersenne.....	98
DI	17 » ?	— à Brasset .....	107
DIÏ	» ?	— à Hogelande .....	109
DIII	31 janvier 1648	— à Elisabeth.....	111
DIV	» »	— à Mersenne.....	114
DV	7 février	— — .....	118
DVI	» »	<i>Brasset à Descartes</i> .....	121
DVII	» »	Descartes à Pollot.....	123
DVIII	21 »	— au Vroedschap d'Utrecht ...	125
DIX	» »	— à Chanut .....	129
DX	28 »	— à Picot .....	132
DXI	Mars-avril	— à Newcastle.....	133
DXII	4 avril	— à Picot.....	139
DXIII	» »	— à Mersenne.....	141
DXIV	16 »	— et Burman .....	144
DXV	30 »	<i>Brasset à Descartes</i> .....	179
DXVI	Mai	Descartes à Chanut.....	182
DXVII	3 juin ?	<i>Arnauld à Descartes</i> .....	184
DXVIII	4 »	Descartes pour Arnauld.....	192
DXIX	30 »	<i>Elisabeth à Descartes</i> .....	194
DXX	Juin-juillet	Descartes à Elisabeth.....	197 et 554
DXXI	» »	— à Mersenne .....	202
DXXII	Juillet	<i>Elisabeth à Descartes</i> .....	209
DXXIII	»	<i>Arnauld</i> — .....	211
DXXIV	27 »	<i>Brasset</i> — .....	216
DXXV	29 »	Descartes pour Arnauld .....	219
DXXVI	23 août	<i>Elisabeth à Descartes</i> .....	224
DXXVII	1 <sup>er</sup> septembre	Descartes à Picot.....	227
DXXVIII	6 »	— — .....	229
DXXIX	Octobre	— à Elisabeth.....	231
DXXX	7 décembre	— à Picot .....	234
DXXXI	11 »	<i>Morus à Descartes</i> .....	235
DXXXII	12 »	<i>Christine</i> — .....	251
DXXXIII	» »	<i>Chanut</i> — .....	252
DXXXIV	18 »	Descartes à ***.....	254 et 554
DXXXV	1648 ou 1649	— — .....	258

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
DXXXVI	1648	Descartes à Huygens ?.....	262
DXXXVI bis	»	— à Pollot ?.....	556
DXXXVII	5 février 1649	— à Morus .....	207
DXXXVIII	21 »	— à Picot .....	279
DXXXIX	22 »	— à Elisabeth .....	280
DXL	26 »	— à Chanut .....	289
DXLI	» »	— à Christine.....	293
DXLII	27 »	<i>Chanut à Descartes</i> .....	295
DXLIII	2 mars	<i>Brasset</i> — .....	296
DXLIV	5 »	<i>Morus</i> — .....	298
DXLV	6 »	<i>Chanut</i> — .....	317
DXLVI	10 »	<i>Schooten</i> — .....	318
DXLVII	27 »	<i>Chanut</i> — .....	322
DXLVIII	31 »	Descartes à Chanut.....	323
DXLXIX	» »	— — .....	326
DL	» »	— à Elisabeth.....	330
DLI	» »	— à Brasset .....	331
DLII	2 avril	— à Picot .....	335
DLIII	9 »	— à Schooten.....	336
DLIV	15 »	— à Morus .....	et 559 340
DLV	23 »	— à Brasset.....	349
DLVI	» »	— à Chanut.....	351
DLVII	» »	— à Clerelier .....	352
DLVIII	» »	— à Picot .....	357
DLIX	7 et 14 mai	— — .....	358
DLX	Juin	— à Elisabeth .....	359
DLXI	»	— à Freinshemius.....	361
DLXII	11 »	— à Carcavi .....	365
DLXIII	9 juillet	<i>Carcavi à Descartes</i> .....	369
DLXIV	23 »	<i>Morus</i> — .....	376
DLXV	17 août	Descartes à Carcavi .....	391
DLXVI	»	— à Morus .....	401
DLXVII	30 »	— à Picot .....	405
DLXVIII	» »	— — .....	406
DLXIX	» »	— à Hogelande .....	409
DLXX	24 septembre	<i>Carcavi à Descartes</i> .....	412
DLXXI	9 octobre	Descartes à Elisabeth.....	429
DLXXII	» »	— à Picot .....	432

N <sup>os</sup> .	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
DLXXIII	17 octobre 1649	Descartes à Brasset.....	433
DLXXIV	21 »	<i>Morus</i> à <i>Descartes</i> .....	434
DLXXV	4 novembre	<i>Brasset</i> — .....	444
DLXXVI	6 »	Descartes à <i>Clerselier</i> .....	447
DLXXVII	27 »	<i>Brasset</i> à <i>Descartes</i> .....	449
DLXXVIII	4 décembre	<i>Elisabeth</i> — .....	451
DLXXIX	» »	Descartes à <i>Picot</i> .....	453
DLXXX	18 »	— à <i>Brégy</i> .....	455
DLXXXI	25 »	— à <i>Picot</i> .....	461
DLXXXII	1649 ou 1650	— à <i>La Mare</i> .....	462
DLXXXIII	» »	— à ***.....	464
DLXXXIV	15 janvier 1650	— à <i>Brégy</i> .....	466
DLXXXV	» »	— à <i>Picot</i> .....	469
DLXXXVI	10 février	— à ses Frères.....	470
ADDITIONS...	.....	.....	501
CXIX	31 mars 1638	Descartes à <i>Mersenne</i> .....	503
	Avril ?	<i>Beaugrand</i> — .....	504
CXLIX	15 novembre	Descartes — .....	513
	25 septembre	<i>A. Debeaune</i> — .....	515
	10 octobre	<i>B.</i> — à <i>Roberval</i> .....	517
	» »	<i>C.</i> — — .....	519
CL et CLII	Nov. et déc.	Descartes à <i>Mersenne</i> .....	524
	13 novembre	<i>D. Debeaune</i> — .....	526
CLX	30 avril 1639	Descartes à <i>Mersenne</i> ...	529
CLXI	» »	— à <i>Debeaune</i> .....	530
	26 février	<i>E. Debeaune</i> à <i>Mersenne</i> .....	531
	5 mars	<i>F.</i> — — .....	534
	26 »	<i>G.</i> — — .....	536
	3 avril	<i>H.</i> — — .....	539
CLXXXVII	3 avril 1640	Descartes à <i>Golius</i> .....	542
CCXXII bis	1640 ? et 1643 ?	— à ***.....	543
CCLXVII bis	1642 ?	— à [ <i>Huygens</i> ?].....	547
CCCLXI ter	1644 ?	— à ***.....	549
CDXXIV	2 mars 1646	— à <i>Clerselier</i> .....	552
CDXXXVIII	15 juin	— à <i>Wilhem</i> .....	552

APPENDICE  
A LA  
CORRESPONDANCE  
DE  
DESCARTES



TABLES  
DE  
CONCORDANCE



## CONCORDANCE AVEC CLERSELIER

(Lettres de M<sup>r</sup> Descartes, 3 vol., 1657, 1663<sup>a</sup>, 1659 et 1667.)

CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.	CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.
I, 1 <sup>b</sup> , 1.	V, <b>495</b> , 81.	I, <b>30</b> , 93.	III, <b>310</b> , 690.
» 2, 5.	» <b>496</b> , 86.	» <b>31</b> , 97.	V, <b>497</b> , 89.
» 3, 7.	IV, <b>392</b> , 251.	» <b>32</b> , 99.	IV, <b>426</b> , 376.
» 4, 9.	» <b>397</b> , 263.	» <b>33</b> , 101.	» <b>439</b> , 440.
» 5, 12.	» <b>399</b> , 271.	» <b>34</b> , 103.	» <b>453</b> , 534.
» 6, 17.	» <b>401</b> , 280.	» <b>35</b> , 106.	» <b>468</b> , 600.
» 7, 22.	» <b>403</b> , 290.	» <b>36</b> , 119.	V, <b>488</b> , 50.
» 8, 27.	» <b>407</b> , 304.	» <b>37</b> , 126.	» <b>509</b> , 129.
» 9, 36.	» <b>411</b> , 330.	» <b>38</b> , 128.	» <b>540</b> , 289.
» 10, 39.	» <b>419</b> , 351.	» <b>39</b> , 131.	» <b>541</b> , 293.
» 11, 44.	» <b>432</b> , 406.	» <b>40</b> , 132.	» <b>516</b> , 182.
» 12, 49.	» <b>434</b> , 413.	» <b>41</b> , 133.	» <b>520</b> , 197.
» 13, 50.	» <b>445</b> , 485.	» <b>42</b> , 135.	» <b>548</b> , 323.
» 14, 56.	» <b>445<sup>bis</sup></b> , 495.	» <b>43</b> , 136.	» <b>549</b> , 326.
» 15, 56.	» <b>452</b> , 528.	» <b>44</b> , 139.	» <b>550</b> , 330.
» 16, 60.	» <b>452<sup>bis</sup></b> , 533.	» <b>45</b> , 140.	» <b>551</b> , 331.
» 17, 60.	» <b>466</b> , 588.	» <b>46</b> , 141.	» <b>555</b> , 349.
» 18, 63.	» <b>466<sup>bis</sup></b> , 592.	» <b>47</b> , 142.	» <b>556</b> , 351.
» 19, 63.	V, <b>478</b> , 15.	» <b>48</b> , 143.	» <b>560</b> , 359.
» 20, 66.	» <b>489</b> , 59.	» <b>49</b> , 144.	» <b>561</b> , 361.
» 21, 68.	» <b>491</b> , 64.	» <b>50</b> , 147.	» <b>571</b> , 429.
» 22, 70.	IV, <b>472</b> , 624.	» <b>51</b> , 148.	IV, <b>355</b> , 135.
» 23, 73.	» <b>380</b> , 218.	» <b>52</b> , 150.	» <b>372</b> , 188.
» 24, 76.	» <b>386</b> , 236.	» <b>53</b> , 153.	» <b>410</b> , 325.
» 25, 78.	V, <b>503</b> , 111.	» <b>54</b> , 157.	» <b>460</b> , 568.
» 26, 80.	» <b>529</b> , 231.	» <b>55</b> , 163.	II, <b>116</b> , 55.
» 27, 82.	» <b>539</b> , 280.	» <b>56</b> , 171.	» <b>118</b> , 69.
» 28, 85.	IV, <b>375</b> , 200.	» <b>57</b> , 184.	I, <b>58</b> , 313.
» 29, 89.	III, <b>302</b> , 663.	» <b>58</b> , 185.	» <b>108</b> , 536.

a. Le vol. I eut deux éditions, la première en 1657 et la deuxième en 1663 ; nous suivrons, pour cette table comme dans nos cinq volumes de *Correspondance*, la pagination de la deuxième édition.

b. Les caractères **gras** indiquent les numéros des lettres ; les chiffres ordinaires, les numéros des pages.

CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.		CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.			
I,	59,	201.	II,	127,	196.	I,	101,	472.	I,	31,	196.
»	60,	220.	»	128,	221.	»	102,	474.	»	33,	202.
»	61,	221.	»	135,	288.	»	103,	476.	»	71,	352.
»	62,	234.	»	143,	362.	»	104,	477.	»	81,	386.
»	63,	242.	»	148,	408.	»	105,	479.	III,	262,	472.
»	64,	251.			{ 246.	»	106,	484.	I,	75,	371.
»	65,	253.	V,	531,	{ 247.	»	107,	486.	III,	226,	278.
»	66,	258.			{ 235.	»	108,	488.	V,	536,	262.
»	67,	266.	»	537,	267.	»	109,	491.	IV,	382,	222.
»	68,	275.	»	544,	298.	»	110,	{ 493.	I,	74,	368.
»	69,	290.	»	554,	340.	»	110,	{ 494.	»	22 <sup>bis</sup> ,	151.
»	70,	296.	»	564,	376.	»	110,	{ 496.	»	73 <sup>bis</sup> ,	365.
»	71,	311.	»	574,	434.	»	111,	{ 498.	»	15,	76.
»	72,	324.	»	566,	401.	»	111,	{ 503.	»	16,	86.
»	73,	327.	II,	129,	222.	»	111,	{ 504.	»	22,	147.
»	74,	347.	»	142,	352.	»	112,	{ 506.	III,	242,	378.
»	75,	354.	III,	307,	682.	»	112,	{ 509.	IV,	367 <sup>bis</sup> ,	172.
»	76,	355.	IV,	312,	3.	»	113,	512.	I,	70,	347.
»	77,	358.	I,	100,	496.	»	113,	512.	III,	224,	269.
»	78,	361.	»	107,	521.	»	114,	513.	I,	109,	558.
»	79,	374.	II,	115,	52.	»	115,	519.	IV,	347,	110.
»	80,	377.	»	117,	62.	»	116,	{ 526.	III,	289,	594.
»	81,	384.	III,	190,	63.	»	116,	{ 528.	IV,	418,	348.
»	82,	389.	»	252,	440.	»	117,	530.	»	371,	183.
»	83,	390.	»	253,	443.	»	118,	534.	»	440,	442.
»	84,	392.	»	240,	370.	»	119,	537.	V,	557,	352.
»	85,	396.	»	239,	369.						
»	86,	397.	»	255,	454.						
»	87,	398.	»	256,	456.	II,	1,	1.	I,	104,	511.
»	88,	399.	»	257,	457.	»	2,	5.	II,	113,	34.
»	89,	401.	III,	266,	491.	»	3,	15.	V,	517,	184.
»	90,	416.	»	258,	459.	»	4,	21.	»	518,	192.
»	91,	418.	»	264,	485.	»	5,	23.	»	523,	211.
»	92,	419.	»	270,	528.	»	6,	27.	»	525,	219.
»	93,	420.	»	272,	535.	»	7,	33.	I,	87,	409.
»	94,	425.	»	277,	538.	»	8,	35.	»	88,	412.
»	95,	426.	»	280,	565.	»	9,	51.	»	97,	475.
»	96,	429.	IV,	387,	239.	»	10,	53.	IV,	332,	62.
»	97,	430.	»	391,	248.	»	11,	55.	I,	23,	154.
»	98,	432.	»	394,	256.	»	12,	57.	»	24,	156.
»	99,	433.	V,	502,	109.	»	13,	69.	IV,	442,	452.
»	100,	462.	I,	6,	5.	»	14,	101.	»	444,	474.

CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.		CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.				
II,	15,	110.	III,	246,	397.	II,	54,	{	293.	III,	237,	358.
»	16,	126.	»	250,	421.	»	55,	{	296.	»	243,	382.
»	17,	139.	I,	57,	307.	»	56,	{	297.	»	248,	414.
»	18,	145.	IV,	421,	358.	»	57,	{	300.	»	249,	419.
»	19,	148.	V,	483,	29.	»	58,	{	301.	»	251,	435.
»	20,	149.	»	483 <sup>bis</sup> ,	31.	»	59,	{	303.	»	254,	447.
»	21,	149.	»	485,	35.	»	60,	{	306.	»	267,	520.
»	22,	153.	»	485 <sup>bis</sup> ,	40.	»	61,	{	308.	»	273,	542.
»	23,	154.	IV,	476 <sup>ter</sup> ,	684.	»	62,	{	311.	I,	25,	170.
»	24,	160.	»	476 <sup>quar</sup> ,	694.	»	63,	{	316.	»	27,	183.
»	25,	166.	II,	161,	541.	»	64,	{	319.	»	28,	188.
»	26,	168.	»	166,	551.	»	65,	{	320.	»	29,	189.
»	27,	169.	»	167,	553.	»	66,	{	322.	»	30,	192.
»	28,	171.	»	168,	563.	»	67,	{	325.	»	37,	219.
»	29,	174.	»	»	557.	»	68,	{	328.	»	43,	249.
»	30,	178.	»	170,	569.	»	69,	{	331.	»	38,	226.
»	31,	181.	»	173,	583.	»	70,	{	334.	»	39,	232.
»	32,	183.	»	174,	587.	»	71,	{	336.	»	40,	236.
»	33,	189.	»	177,	617.	»	72,	{	339.	»	41,	242.
»	34,	193.	»	179,	626.	»	73,	{	341.	»	42,	244.
»	35,	202.	III,	182,	4.	»	74,	{	344.	»	45,	254.
»	36,	208.	»	183,	18.	»	75,	{	346.	»	46,	260.
»	37,	210.	»	185,	33.	»	76,	{	348.	»	48,	266.
»	38,	216.	»	186,	45.	»	77,	{	349.	»	49,	270.
»	39,	220.	»	192,	72.	»	78,	{	351.	»	53,	284.
		229.	»	199,	119.	»	79,	{	354.	»	56,	303.
»	40,	{	»	200,	{	»	80,	{	356.	»	79,	382.
		239.	»	200,	{	»	81,	{	357.	»	80,	384.
		240.	»	199 <sup>bis</sup> ,	138.	»	82,	{	358.	»	52,	280.
»	41,	242.	»	200,	142.	»	83,	{	359.	»	76,	374.
»	42,	245.	»	206,	175.	»	84,	{	362.	»	55,	300.
»	43,	248.	»	207,	183.	»	85,	{	363.	»	65,	334.
»	44,	255.	»	210,	205.	»	86,	{	366.	»	89,	431.
»	45,	262.	»	214,	230.	»	87,	{	368.	»	92,	454.
»	46,	266.	»	215,	236.	»	88,	{	369.	»	101,	499.
»	47,	267.	»	216,	238.	»	89,	{	372.	»	102,	504.
»	48,	269.	»	218,	243.	»	90,	{	375.	»	105,	517.
»	49,	271.	»	222,	253.	»	91,	{	376.	»	106,	519.
»	50,	277.	»	223,	262.	»	92,	{	377.	II,	114,	47.
»	51,	281.	»	225,	271.	»	93,	{	380.	»	126,	190.
»	52,	285.	»	227,	281.	»	94,	{	385.	»	130,	246.
»	53,	289.	»	229,	292.	»	95,	{	389.	»	145,	377.

CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.	CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.
II, 91, 391.	II, 146, 379.	III, 1, 1.	IV, <i>éclairc.</i> , 226.
» 92, 406.	» 149, 419.	» 2, 50.	III, 195, 94.
» 93, 423.	» 150, 451.	» 3, 51.	» 196, 97.
» 94, 425.	» 152, 462.	» 4, 54.	IV, 464, 584.
» 95, 431.	» 153, 471.	» 5, 58.	» 465, 587.
» 96, 435.	» 154, 479.	» 6, 60.	III, 204, 160.
» 97, 444.	» 155, 493.	» 7, 61.	» 205, 168.
» 98, 454.	» 157, 523.	» 8, 66.	» 198, 105.
» 99, 456.	» 139, 343.	» 9, 70.	» 211, 221.
» 100, 458.	» 140, 345.	» 10, 76.	» 220, 248.
» 101, 460.	» 141, 348.	» 11, 81.	» 282, 375.
» 102, 462.	I, 60, 317.	» 12, 88.	IV, 333, 65.
» 103, { 464.	» 61, 321.	» 13, 92.	» 348, 121.
» 103, { 466.	» 26, 177.	» 14, 97.	» 357, 139.
» 103, { 470.	» 45 <sup>bis</sup> , 257.	» 15, 100.	» 358, 142.
» 104, 472.	» 21, 135.	» 16, 101.	» 359, 143.
» 105, { 480.	» 16, 82.	» 17, 103.	» 364, 156.
» 105, { 491.	» 17, 105.	» 18, 105.	» 365, 158.
» 106, 498.	» 54, 292.	» 19, 106.	» 366, 160.
» 107, 503.	III, 287, 587.	» 20, 107.	» 379, 215.
» 108, { 506.	» 296, 631.	» 21, 108.	I, 93, 456.
» 108, { 510.	» 304, 673.	» 22, 109.	» 94, 458.
» 109, { 511.	» 290, 597.	» 23, 110.	III, 260, 469.
» 109, { 514.	» 293, 611.	» 24, 112.	» 228, 287.
» 109, { 516.	I, 18, 115.	» 25, 113.	» 230, 300.
» 110, { 520.	» 19, 124.	» 26, 114.	» 231, 313.
» 110, { 521.	» 20, 128.	» 27, 116.	» 232, 318.
» 111, 527.	» 66, 338.	» 28, 117.	» 236, 353.
» 112, { 529.	» 10, 22.	» 29, 119.	II, <i>éclairc.</i> , 32.
» 112, { 533.	IV, 446, 499.	» 30, 122.	I, » 495.
» 113, 535.	» 449, 515.	» 31, 127.	» 72, 354.
» 114, 537.	V, 486, 41.	» 32, 137.	» 90, 448.
» 115, { 540.	III, 295, 617.	» 33, 149.	» 91, 450.
» 115, { 540.	» 291, 605.	» 34, 153.	» 96, 463.
» 115, { 542.	» 295, 618.	» 35, { 157.	
» 116, { 552.	» 297, 637.	» 35, { 165.	
» 116, { 553.	» 299, 648.	» 36, { 167.	
» 117, 557.	V, 222 <sup>bis</sup> , 543.	» 36, { 168.	
» 118, 560.	» 536 <sup>bis</sup> , 556.	» 37, 169.	
» <i>fragm.</i> 562.	» 267 <sup>bis</sup> , 547.	» 38, 173.	
» " 563.	III, 219, 247.	» 39, 175.	
» " 563.	» 217, 241.	» 40, 178.	

CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.	CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.
III, 41, 186.	II, 112, 24.	III, 89, 508.	IV, 467, 593.
» 42, 192.	» 111, 15.	» 90, 511.	» 435, 415.
» 43-54, 198-296.	» 111, 23.	» 91, 514.	» 456, 558.
» 55, 298.	I, 98, 481.	» 92, 517.	» 471, 621.
» 56, 300.	» 99, 486.	» 93, 519.	» 429, 391.
» 57, 305.	II, 110, 1.	» 94, 523.	» 430, 396.
» 58, 313.	» 120, 103.	» 95, 527.	
» 59, 322.	» 124, 154.	» 96, 533.	» 454, 543.
» 60, 325.	» 122, 122.	» 97, 538.	( <i>Pastiche de Clersefier.</i> )
» 61, 332.	» 125, 169.	» 98, 551.	I, 7, 13.
» 62, 336.	» 126, 174.	» 99, 553.	» 11, 32.
» 63, 347.	» 132, 280.	» 100, 558.	» 12, 38.
» 64, 348.	» 147, 406.	» 101, 569.	» 13, 53.
» 65, 350.	» 138, 307.	» 102, 582.	II, 144, 373.
» 66, { 363.	» 131, 253.	» 103, { 584.	I, 9, 18.
	» 119, 91.		V, 361 <sup>ter</sup> , 549.
» 67, 380.	» 121, 110.	» 104, 587.	IV, 476 <sup>bis</sup> , 678.
» 68, 384.	» 123, 134.	» 105, 589.	III, 286, 585.
» 69, 394.	» 119, 81.	» 106, 590.	» 274, 549.
» 70, 404.	» 138, 330.	» 107, 591.	» 197, 101.
» 71, 409.	» 156, 510.	» 108, 594.	» 203, 157.
» 72, 417.	» 175, 600.	» 109, 596.	» 233, 334.
» 73, { 424.	I, 73, 363.	» 110, 600.	V, 535, 258.
	» 82, 389.	» 111, 602.	I, 34, 205.
	» 97 <sup>bis</sup> , 477.	» 112, 605.	III, 303, 669.
» 74, 430.	II, 124, 158.	» 113, 607.	» 288, 591.
» 75, 437.	V, 562, 365.	» 114, 609.	» 263, 480.
» 76, 439.	» 563, 369.	» 115, 612.	IV, 370, 180.
» 77, 443.	» 565, 391.	» 116, 614.	V, 546, 318.
» 78, 450.	» 570, 412.	» 117, 616.	» 553, 336.
» 79, 458.	IV, 383, 227.	» 118, 618.	» 521, 202.
» 80, 461.	» 325, 37.	» 119, { 622.	IV, 438, 435.
» 81, 465.	» 328, 45.		» 623.
» 82, 469.	II, 171, 574.	» 120, 625.	III, 284, 578.
» 83, { 472.	V, 534, 254.	» 121, 627.	» 241, 375.
	III, 243 <sup>bis</sup> , 707.		
» 84, 480.	II, 160, 529.	» 122, 629.	» 245, 391.
» 85, { 487.	IV, 423, 362.	» 123, 632.	V, 511, 133.
	» 423 <sup>bis</sup> , 366.	» 124, 636.	( <i>Clersefier à La Forge.</i> )
» 86, 491.	» 427, 379.	» 125, 640.	
» 87, 498.	» 436, 420.		
» 88, 505.	» 437, 429.		

# CONCORDANCE AVEC V. COUSIN

(*Œuvres de Descartes*, t. VI-X, 1824-1825.)

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY
VI, 3.	I, 13.	VI, 217.	I, 232.	VI, 329.	I, 431.
» 7.	» 32.	» 220.	» 236.	» 332.	» 454.
» 13.	» 38.	» 224.	» 242.	» 334.	» 409.
» 28.	» 53.	» 226.	» 244.	» 338.	» 412.
» 45.	II, 373.	» 230.	» 254.	» 362.	» 475.
» 47.	I, 18.	» 233.	» 260.	» 365.	II, 32.
» 50.	V, 549.	» 236.	» 266.	» 368.	I, 495.
» 53.	I, 22.	» 238.	» 270.	» 374.	» 354.
» 59.	IV, 499.	» 242.	» 284.	» 376.	» 448.
» 61.	I, 76.	» 247.	» 303.	» 381.	» 450.
» 68.	» 86.	» 250.	» 280.	» 392.	II, 24.
» 71.	» 82.	» 252.	» 374.	» 402.	» 15.
» 88.	» 105.	» 257.	» 292.	» 410-538.	» 23.
» 99.	» 135.	» 264.	» 307.		
» 112.	» 115.	» 273.	» 313.		
» 119.	» 124.	» 275.	» 338.	VII, 3.	I, 481.
» 122.	» 128.	» 279.	» 317.	» 6.	» 486.
» 130.	» 147.	» 282.	» 321.	» 14.	II, 1.
» 133.	IV, 172.	» 285.	» 177.	» 23.	» 103.
» 137.	I, 347.	» 291.	» 257.	» 35.	» 154.
» 141.	» 154.	» 294.	» 363.	» 40.	» 158.
» 144.	» 156.	» 296.	» 389.	» 51.	» 122.
» 162.	» 170.	» 298.	» 477.	» 61.	» 169.
» 169.	» 183.	» 302.	» 371.	» 65.	» 174.
» 174.	» 188.	» 305.	» 368.	» 81.	» 195.
» 176.	» 189.	» 307.	» 151.	» 83.	» 280.
» 179.	» 192.	» 310.	» 365.	» 85.	» 406.
» 183.	» 219.	» 313.	» 386.	» 88.	» 307.
» 189.	» 5.	» 316.	» 456.	» 110.	» 253.
» 197.	» 196.	» 318.	» 458.	» 131.	» 91.
» 200.	» 202.	» 320.	» 382.	» 134.	» 116.
» 204.	» 205.	» 321.	» 384.	» 140.	» 134.
» 208.	» 249.	» 323.	» 300.	» 157.	» 81.
» 212.	» 226.	» 325.	» 334.	» 173.	» 330.

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.
VII, 180.	II, 55.	VIII, 112.	II, 529.	VIII, 420.	V, 547.
» 190.	» 69.	» 122.	» 541.	» 421.	III, 247.
» 207.	I, 536.	» 126.	» 551.	» 422.	» 241.
» 230.	II, 196.	» 128.	» 563.	» 424.	II, 583.
» 258.	» 221.	» 132.	» 557.	» 427.	III, 262.
» 259.	» 288.	» 138.	» 569.	» 434.	» 271.
» 278.	» 362.	» 142.	» 574.	» 440.	» 281.
» 290.	» 408.	» 147.	» 600.	» 445.	» 278.
» 303.	» 222.	» 159.	» 587.	» 448.	» 287.
» 328.	» 352.	» 170.	» 617.	» 455.	» 300.
» 338.	I, 496.	» 177.	» 626.	» 474.	» 313.
» 343.	» 521.	» 190.	III, 4.	» 481.	» 320.
» 361.	II, 52.	» 200.	» 18.	» 488.	» 353.
» 365.	» 62.	» 202.	» 33.	» 491.	» 292.
» 376.	I, 558.	» 213.	» 45.	» 498.	» 334.
» 384.	» 511.	» 219.	» 63.	» 504.	» 358.
» 390.	II, 34.	» 229.	» 72.	» 510.	» 382.
» 405.	I, 499.	» 242.	» 397.	» 511.	» 370.
» 410.	» 504.	» 266.	» 421.	» 518.	» 369.
» 414.	» 517.	» 286.	» 94.	» 519.	» 375.
» 417.	» 519.	» 288.	» 97.	» 524.	» 391.
» 417.	II, 47.	» 294.	» 101.	» 531.	» 414.
» 422.	» 190.	» 298.	» 119.	» 535.	» 419.
» 427.	» 246.	» 314.	» 138.	» 538.	» 435.
» 434.	» 379.	» 318.	» 142.	» 541.	» 447.
		» 322.	» 160.	» 546.	II, 377.
VIII, 3.	II, 419.	» 330.	» 168.	» 549.	III, 454.
» 29.	» 451.	» 338.	» 575.	» 551.	» 456.
» 33.	» 462.	» 341.	» 175.	» 553.	» 457.
» 41.	» 471.	» 346.	» 183.	» 556.	» 443.
» 47.	» 343.	» 356.	» 440.	» 560.	» 469.
» 50.	» 345.	» 358.	» 221.	» 562.	» 485.
» 53.	» 348.	» 366.	» 105.	» 564.	» 480.
» 57.	I, 352.	» 377.	» 205.	» 568.	» 472.
» 59.	V, 262.	» 387.	» 230.	» 576.	» 459.
» 63.	IV, 678.	» 393.	» 236.	» 579.	» 491.
» 65.	III, 585.	» 395.	» 238.	» 607.	» 528.
» 67.	II, 553.	» 397.	» 243.	» 609.	» 542.
» 70.	» 479.	» 401.	» 253.	» 614.	» 535.
» 83.	» 493.	» 409.	» 248.	» 623.	» 549.
» 98.	» 523.	» 413.	V, 543.	» 625.	» 558.
» 101.	» 510.	» 417.	» 556.	» 627.	» 565.

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.
VIII, 632.	III, 578.	IX, 189.	IV, 180.	IX, 429.	IV, 584.
IX, 3 <sup>a</sup> .		» 192.	» 215.	» 434.	» 587.
» 62.	» 594.	» 195.	» 183.	» 438.	» 358.
» 65.	IV, 348.	» 200.	» 218.	» 441.	» 515.
» 70.	III, 591.	» 204.	» 236.	» 432.	» 442.
» 73.	» 597.	» 207.	» 251.	» 446.	» 452.
» 78.	» 611.	» 210.	» 263.	» 494.	» 474.
» 81.	» 602.	» 215.	» 271.	» 507.	» 362.
» 87.	» 617.	» 222.	» 280.	» 509.	» 366.
» 88.	» 605.	» 230.	» 290.	» 512.	» 379.
» 90.	» 618.	» 236.	» 304.	» 521.	» 420.
» 102.	» 637.	» 250.		» 530.	» 429.
» 104.	» 648.	» 323.	» 239.	» 534.	» 593.
» 110.	» 631.	» 325.	» 248.	» 539.	» 415.
» 116.	» 673.	» 328.	» 256.	» 542.	» 558.
» 118.	» 157.	» 331.	» 188.	» 547.	» 621.
» 120.	» 520.	» 336.	» 325.	» 550.	» 391.
» 123.	» 663.	» 342.	» 222.	» 555.	» 396.
» 129.	» 690.	» 345.	» 684.	» 563.	» 543.
» 135.	IV, 62.	» 354.	» 694.	» 571.	» 435.
» 139.	» 227.	» 362.	V, 258.	» 573.	» 433.
» 143.	» 37.	» 366.	IV, 330.		
» 149.	» 45.	» 371.	» 351.	X, 3.	IV, 600.
» 154.	» 65.	» 378.	» 406.	» 22.	» 624.
» 157.	III, 682.	» 385.	» 413.	» 26.	V, 29.
» 158.	IV, 3.	» 387.	» 485.	» 27.	» 31.
» 162.	» 110.	» 396.	» 495.	» 29.	» 35.
» 174.	» 121.	» 397.	» 528.	» 35.	» 40.
» 176.	» 139.	» 402.	» 533.	» 36.	» 41.
» 178.	» 142.	» 403.	» 588.	» 40.	» 15.
» 179.	» 143.	» 406.	» 592.	» 45.	» 50.
» 180.	» 156.	» 408.	» 376.	» 55.	» 59.
» 183.	» 158.	» 411.	» 440.	» 57.	» 64.
» 185.	» 160.	» 413.	» 534.	» 59.	» 81.
» 186.	» 135.	» 418.	» 568.	» 65.	» 86.
		» 427.	III, 269.	» 67.	» 89.

a. V. Cousin donne ici une traduction de la pièce latine intitulée : *Admodum Reverendo Patri | PATRI DINET | Societatis Jesu | Præposito provinciali per Franciam | Renatus Des Cartes S. D.*, imprimée en 1642, avec les *Réponses aux Septièmes Objections* (voir t. III, p. 564, de cette édition). — De même plus loin, IX, 250, il donne la traduction de la *Querela Apologetica* (voir t. IV, p. 226).

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.
X, 70.	V, 109.	X, 193.	V, 267.	X, 330.	V, 349.
» 112.	III, 669.	» 209.	» 298.	» 332.	» 351.
» 115.	V, 202.	» 235.	» 340.	» 333.	» 359.
» 120.	» 111.	» 246.	» 376.	» 335.	» 361.
» 123.	» 129.	» 272.	» 434.	» 338.	» 352.
» 127.	» 133.	» 291.	» 401.	» 343.	» 365.
» 133.	» 182.	» 297.	» 280.	» 345.	» 369.
» 135.	» 197.	» 302.	IV, 200.	» 351.	» 391.
» 137.	» 184.	» 307.	V, 289.	» 362.	» 412.
» 146.	» 192.	» 311.	» 293.	» 373.	» 429.
» 150.	» 211.	» 313.	» 318.	» 379.	» 246.
» 156.	» 219.	» 316.	» 336.	» 382.	» 247.
» 164.	» 231.	» 320.	» 323.	X, 389-518 <sup>a</sup> .	
» 168.	» 254.	» 323.	» 326.	» 518 <sup>b</sup> .	
» 172.	III, 707.	» 327.	» 330.	» 538 <sup>c</sup> .	
» 178.	V, 235.	» 329.	» 331.		

a. Mêmes lettres (imprimées une seconde fois, par inadvertance) que celles qui se trouvent déjà tome VI, p. 410-538, de l'édition Cousin.  
 b. Lettre de Clerselier (pastiche de Descartes). Voir tome III, lettre 97, de l'édit. Clerselier.  
 c. Clerselier à M. de la Forge. Edit. Clerselier, tome III, lettre 125.

# CONCORDANCE AVEC AD. GARNIER

(Œuvres philosophiques de Descartes, t. III et t. IV, 1835.)

GARNIER.	ADAM ET TANNERY.	GARNIER.	ADAM ET TANNERY.
III, 1, 173.	V, 495, 81.	III, 30, 380.	V, 566, 401.
» 2, 177.	IV, 397, 263.	» trad., 382.	
» 3, 181.	» 399, 271.	» 31, 384.	III, 190, 63.
» 4, 186.	» 401, 280.	» trad., 386.	
» 5, 191.	» 403, 290.	» 32, 389.	» 240, 370.
» 6, 196.	» 407, 304.	» trad., 392.	
» 7, 205.	» 411, 330.	» 33, 395.	» 239, 369.
» 8, 209.	» 419, 351.	» trad., 396.	
» 9, 214.	» 432, 406.	» 34, 397.	» 255, 454.
» 10, 219.	» 434, 413.	» trad., 398.	
» 11, 220.	» 445, 485.		
» 12, 227.	» 452, 528.	IV, 35, 3.	
» 13, 231.	V, 491, 64.	» trad., 6.	» 266, 491.
» 14, 233.	IV, 380, 218.	» 36, 35.	
» 15, 236.	» 386, 236.	» trad., 37.	» 258, 459.
» 16, 238.	V, 539, 280.	» 37, 39.	
» 17, 242.	IV, 375, 200.	» trad., 42.	» 280, 565.
» 18, 245.	III, 302, 663.	» 38, 45.	V, 502, 109.
» 19, 249.	» 310, 690.	» 39, 97.	
» 20, 254.	IV, 439, 440.	» trad., 102.	I, 6, 5.
» 21, 256.	» 453, 534.	» 40, 108.	» 71, 352.
» 22, 259.	» 468, 600.	» 41, 110.	III, 262, 472.
» 23, 273.	V, 488, 50.	» 42, 115.	I, 75, 371.
» 24, 281.	IV, 460, 568.	» 43, 117.	III, 226, 278.
» 25, 288.	V, 531, 235.	» 44, 119.	V, 536, 262.
» trad., 298.		» 45, 122.	I, 74, 368.
» 26, 308.		» 46, 128.	» 15, 76.
» trad., 318.	» 537, 267.	» 47, 133.	» 22, 147.
» 27, 330.		» 48, 141.	IV, 347, 110.
» trad., 344.	» 544, 298.	» 49, 149.	III, 289, 594.
» 28, 361.		» 50, 155.	IV, 371, 187.
» trad., 366.	» 554, 340.	» 51, 156.	» 440, 442.
» 29, 372.		» 52, 159.	V, 557, 352.
» trad., 376.	» 564, 376.	» 53, 163.	I, 104, 511.

GARNIER.		ADAM ET TANNERY.		GARNIER.		ADAM ET TANNERY.	
IV, 54,	166.	II, 113,	34.	IV, 63,	278.	III, 183,	18.
» 55,	173.	V, 517,	184.	» 64,	282.	» 186,	47.
» trad.,	178.	» 518,	192.	» 65,	285.	» 199,	123.
» 56,	185.	» 523,	211.	» 66,	286.	» 223,	262.
» trad.,	187.	» 525,	219.	» 67,	291.	» 227,	284.
» 57,	190.	I, 88,	412.	» 68,	293.	» 237,	358.
» trad.,	194.	IV, 332,	62.	» 69,	297.	» 248,	414.
» 58,	198.	III, 248,	397.	» 70,	300.	» 249,	419.
» trad.,	203.	» 250,	421.	» 71,	302.	I, 21,	143.
» 59,	209.			» 72,	305.	» 20,	132.
» trad.,	212.			» 73,	307.	V, 222 <sup>bis</sup> ,	543.
» 60,	216.			» frag.,	310.	III, 219,	247.
» trad.,	219.			» 74,	312.	» 241,	375.
» 81,	222.			» trad.,	314.	» 245,	391.
» trad.,	235.			» 75,	318.	V, 511,	133.
» 82,	252.			» 76,	323.		
» trad.,	263.						



TABLES  
DES  
CORRESPONDANCES  
PARTICULIÈRES



## CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

---

<b>ÆMILIUS.</b>			5 mai 1631..... I, 202.	
<i>19 mars</i> 1639.....	II,	528.	14 juin 1637..... " 380.	
<i>Janvier</i> 1640.....	III,	1.	<b>BEAUGRAND.</b>	
<b>ANONYMES.</b>			<i>Avril</i> 1638..... V, 504.	
12 sept. 1638.....	II,	377.	29 juin " ..... II, { 182,	
Nov. 1640.....	III,	247.	13 juillet " ..... " 222.	
1640? et 1643?.....	V,	543.	<b>BEAUNE (FL. DE).</b>	
<i>19 mai</i> 1641.....	III,	375.	25 sept. 1638..... V, 515.	
1643.....	IV,	65.	10 oct. " ..... " 517.	
1644?.....	V,	549.	" " " ..... " 519.	
Junin 1645.....	IV {	227,	13 nov. " ..... " 526.	
		665.	Nov.-déc. " ..... II, 451.	
15 oct. " .....	"	318.	20 févr. 1639..... " 510.	
Fin " .....	"	342.	26 " " ..... V, 531.	
1645 ou 1646.....	"	348.	5 mars " ..... " 534.	
Février " .....	"	358.	26 " " ..... " 536.	
Mars " .....	"	374.	3 avril " ..... " 539.	
17 avril " .....	"	389.	30 " " ..... II, 541.	
18 déc. 1648.....	V, {	254,	<b>BEECKMAN.</b>	
		554.	Sept.-oct. 1630..... I, 154.	
1648 ou 1649.....	"	258.	17 oct. " ..... " 156.	
Déc. " .....	"	464.	22 août 1634..... " 307.	
<b>ARNAULD.</b>			<b>BEVEROVICIUS.</b>	
3 juin 1648.....	V,	184.	10 juin 1643..... III, 682.	
4 juin " .....	"	192.	5 juillet " ..... IV, { 3,	
<i>Juillet</i> " .....	"	211.	645.	
29 juillet " .....	"	219.	<b>BOSWELL (?)</b>	
<b>BALZAC.</b>			1646 (?)..... IV, 684.	
Mars 1628.....	I,	5.	" ..... " 694.	
<i>30 mars</i> " .....	"	569.		
15 avril 1631.....	"	196.		
25 avril " .....	"	199.		

## BOURDIN (LE PÈRE).

29 juillet 1640.....	III,	105.
28 oct. 1640.....	»	221.
7 sept. 1642.....	»	575.
Octobre 1644.....	IV,	{ 143. 660
9 fév. 1645.....	»	160.

## BRANDT (GERRIT).

18 juillet 1643.....	IV,	{ 17. 649.
----------------------	-----	---------------

## BRASSET.-

10 nov. 1643.....	IV,	652.
15 mai 1647.....	V,	27.
4 déc. » .....	»	92.
17 déc. » .....	»	107.
7 févr. 1648.....	»	121.
30 avril » .....	»	179.
27 juillet » .....	»	216.
2 mars 1649.....	»	296.
31 mars » .....	»	331.
23 avril » .....	»	349.
17 oct. » .....	»	433.
4 nov. » .....	»	444.
27 nov. » .....	»	449.

## BRÉGY.

18 déc. 1649.....	V,	455.
15 janv. 1650.....	»	466.

## BRUNO.

Nov. 1644.....	IV,	661.
----------------	-----	------

## BUITENDIJK.

1643.....	IV,	62.
-----------	-----	-----

## BURMAN.

16 avril 1648.....	V,	144.
--------------------	----	------

## BUYSERO.

8 mars 1644.....	IV,	{ 99. 657.
------------------	-----	---------------

## CARCAVI.

11 juin 1649.....	V,	365.
9 juillet » .....	»	369.
17 août » .....	»	391.
24 sept. » .....	»	412.

## CAVENDISH (CHARLES).

30 mars 1646.....	IV,	379.
15 mai » .....	»	415.
Mai » .....	»	420.
15 juin » .....	»	429.
2 nov. » .....	»	558.

## CAVENDISH (WILLIAM).

Voir NEWCASTLE.

## CERISY (?)

27 avril 1637.....	I,	368.
--------------------	----	------

## CHANUT.

6 mars 1646.....	IV,	376.
15 juin » .....	»	{ 440. 670.
25 août » .....	»	473.
1 <sup>er</sup> nov. » .....	»	534.
1 <sup>er</sup> déc. » .....	»	581.
1 <sup>er</sup> fév. 1647.....	»	600.
11 mai » .....	V,	19.
6 juin » .....	»	50.
21 sept. » .....	»	79.
9 nov. » .....	»	80.
20 nov. » .....	»	86.
21 fév. 1648.....	»	129.
Mai » .....	»	182.
12 déc. » .....	»	252.
26 fév. 1649.....	»	289.
27 fév. » .....	»	295.
6 mars » .....	»	317.
27 mars » .....	»	322.
31 mars » .....	»	323.
» » » .....	»	326.
23 avril » .....	»	351.

## CHARLET (LE PÈRE).

Déc. 1640.....	III,	269.
----------------	------	------

## CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES.

585

Oct.	1644.....	IV,	139.
9 fév.	1645.....	»	156.
14 déc.	1646.....	»	587.

## CHRISTINE

(REINE DE SUÈDE).

20 nov.	1647.....	V,	81.
12 déc.	1648.....	»	251.
26 fév.	1649.....	»	293.

## CIERMANS (LE PÈRE).

Mars	1638.....	II,	55.
23 mars	» .....	»	69.

## CLERSELIER.

17 fév.	1645.....	IV,	183.
10 avril	» .....	»	192.
20 déc.	» .....	»	{ 338, 668.
12 janv.	1646.....	»	{ 357; 668.
23 fév.	» .....	»	362.
2 mars	» .....	»	371.
Juin ou juillet	» .....	»	442.
Juillet	» .....	»	452.
9 nov.	» .....	»	563.
23 avril	1649.....	V,	352.
6 nov.	» .....	»	447.

## COLVIUS.

14 juin	1637.....	I,	379.
23 avril	1643.....	III,	646.
9 juin	» .....	»	680.
5 juillet	» .....	IV,	6.

## CONDREN (LE PÈRE DE).

2 déc.	1630.....	I,	188.
--------	-----------	----	------

## CURATEURS.

| Voir LEYDE.

## DEBEAUNE.

Voir BEAUNE (FL. DE).

CORRESPONDANCE. V.

## DESARGUES.

19 juin	1639.....	II,	{ 553, 649.
---------	-----------	-----	----------------

## DESCARTES (JOACHIM).

22 mai	1622.....	I,	2.
24 juin	1625.....	»	4.
28 oct.	1640.....	III,	228.

## DESCARTES (PIERRE).

3 avril	1622.....	I,	1.
21 mars	1623.....	»	3.
16 juillet	1626.....	»	5.
3 déc.	1640.....	III,	252.
28 »	1641.....	»	471.

## DESCARTES (PIERRE et JOACHIM).

10 fév.	1650.....	V,	470.
---------	-----------	----	------

## DESMARETS.

Janvier	1643.....	III,	605.
---------	-----------	------	------

## DINET (LE PÈRE).

Octobre	1644.....	IV,	142.
9 fév.	1645.....	»	158.

## DOZEM.

25 mars	1642.....	III,	553.
---------	-----------	------	------

## DU PUY.

5 janv.	1645.....	IV,	{ 150, 665.
---------	-----------	-----	----------------

## ELISABETH

(PRINCESSE PALATINE).

16 mai	1643.....	III,	660.
21 mai	» .....	»	663.
20 juin	» .....	»	683.
28 juin	» .....	»	690.
1 <sup>er</sup> juillet	» .....	IV,	1.
Novembre	» .....	»	37.
21 nov.	» .....	»	44.

Nov. 1643.....	IV,	45.
8 juillet 1644.....	V,	( 64, 553.
1 <sup>er</sup> août » .....	IV,	131.
Août » .....	»	135.
18 mai 1645.....	»	200.
24 mai » .....	»	207.
Mai ou juin » .....	»	218.
22 juin » .....	»	233.
Juin » .....	»	236.
21 juillet » .....	»	( 251, 666.
4 août » .....	»	263.
16 août » .....	»	268.
18 août » .....	»	271.
Août » .....	»	278.
1 <sup>er</sup> sept. » .....	»	280.
13 sept. » .....	»	287.
15 sept. » .....	»	290.
30 sept. » .....	»	301.
6 oct. » .....	»	304.
28 oct. » .....	»	320.
3 nov. » .....	»	330.
30 nov. » .....	»	( 335, 667.
27 déc. » .....	»	339.
Janvier 1646.....	»	351.
25 avril » .....	»	( 403, 670.
Mai » .....	»	406.
» » .....	»	413.
Juillet-août » .....	»	( 447, 670.
Septembre » .....	»	( 485, 675.
10 oct. » .....	»	519.
Novembre » .....	»	528.
29 nov. » .....	»	577.
Décembre » .....	»	588.
21 fév. 1647.....	»	617.
Mars » .....	»	( 624, 701.
11 avril » .....	»	628.
10 mai » .....	V,	15.
Mai » .....	»	46.
6 juin » .....	»	59.
20 nov. » .....	»	89.
5 déc. » .....	»	96.
31 janv. 1648.....	»	111.

30 juin 1648.....	V,	194.
Juin-juillet » .....	»	197.
Juillet » .....	»	209.
23 août » .....	»	224.
Octobre » .....	»	231.
22 fév. 1649 .....	»	280.
31 mars » .....	»	330.
Juin » .....	»	359.
9 oct. » .....	»	429.
4 déc. » .....	»	451.

## ESDING (?)

Août 1638.....	II,	( 345, 647.
----------------	-----	----------------

## FERMAT.

Avril-mai 1637.....	I,	354.
5 oct. » .....	»	450.
Novembre » .....	»	463.
Janvier 1638.....	»	486.
29 juin » .....	II,	195.
27 juillet » .....	»	280.
11 oct. » .....	»	406.

## FERRIER.

18 juin 1629.....	I,	13.
8 oct. » .....	»	32.
26 oct. » .....	»	38.
13 nov. » .....	»	( 53, 572.
2 déc. 1630.....	»	183.
12 sept. 1638.....	II,	373.

## FOURNIER (LE PÈRE).

Octobre 1637.....	I,	456.
-------------------	----	------

## FREINSHEMIUS.

Juin 1649.....	V,	361.
----------------	----	------

## FRENICLE.

9 janv. 1639.....	II,	471.
-------------------	-----	------

## FROMNDUS.

13 sept. 1637.....	I,	402.
3 oct. » .....	»	412.

GIBIEUF (LE PÈRE).		7 fév. 1641.....	III,	300.
18 juillet 1629.....	I,	18 fév. » .....	»	313.
11 nov. 1640.....	III,	30 mars » .....	»	341.
19 janv. 1642.....	»	21 avril » .....	»	353.
GILLOT.		HOGELANDE.		
29 juin 1638.....	II,	30 août 1637.....	I,	{ 393, 581.
GOLIUS.		Déc. 1647.....	V,	109.
Janvier 1632.....	I,	30 août 1649.....	»	409.
2 fév. » .....	»	HUYGENS.		
16 avril 1635.....	»	28 oct. 1635.....	I,	{ 325, 580.
19 mai » .....	»	1 <sup>er</sup> nov. » .....	»	328.
3 avril 1640.....	{ III, 56. V, 542.	5 déc. » .....	»	332.
GRANDAMY (LE PÈRE) [?]		Déc. » .....	»	334.
2 mai 1644.....	IV,	31 mars 1636.....	»	342.
GRASWINCKEL.		15 juin » .....	»	343.
17 oct. 1643.....	IV,	5 janv. 1637.....	»	345.
	{ 18, 649.	Mai » .....	»	371.
GRONINGUE (UNIVERSITÉ).		14 juin » .....	»	384.
17 fév. 1645.....	IV,	» » » .....	»	386.
HAESTRECHT (?)		8 sept. » .....	»	{ 395, 582.
Octobre 1637.....	I,	5 oct. » .....	»	431.
HARDY.		23 nov. » .....	»	461.
Juin 1638.....	II,	25 janv. 1638.....	»	504.
HAYNEUVE (LE PÈRE).		2 fév. » .....	»	508.
22 juillet 1640.....	III,	Février » .....	»	519.
30 août » .....	»	Mars » .....	II,	47.
HEEREBOORD.		30 juillet » .....	»	282.
19 avril 1647.....	IV,	Août » .....	»	348.
HOBBS.		Décembre » .....	»	455.
21 janv. 1641.....	III,	15 mai 1639.....	»	546.
	287.	28 mai » .....	»	549.
		Juin » .....	»	551.
		Octobre » .....	»	583.
		Fin oct. » .....	»	600.
		28 déc. » .....	»	639.
		Juillet 1640.....	III,	101.
		14 août » .....	»	150.
		Août » .....	»	157.
		11 nov. » .....	»	229.
		12 nov. » .....	»	241.
		17 juillet 1641.....	»	412.
		31 janv. 1642.....	»	520.
		26 mai » .....	»	563.

13 oct.	1642.....	III,	578.
1642 ?.....		V,	547.
18-19 fév.	1643.....	III,	617.
Mai	» .....	»	669.
6 juin	» .....	»	676.
10 juillet	» .....	IV,	13.
14 mars	1644.....	»	{ 102, 658.
Juin	1645.....	»	222.
7 juillet	» .....	»	242.
4 août	» .....	»	260.
5 oct.	1646.....	»	515.
1646 (?).....		»	678.
1648 (?).....		V,	262.

## HYPERASPISTÈS.

Juillet	1641.....	III,	397.
Août	» .....	»	421.

## LA MARE (?)

Fin déc.	1649.....	V,	462.
----------	-----------	----	------

## LA THUILLERIE.

Voir THUILLERIE.

## LAUNAY (DE).

22 juillet	1641.....	III,	419.
------------	-----------	------	------

## LE COMTE.

Juillet	1646.....	IV,	452.
29 août	» .....	»	474.

## LEYDE (CURATEURS DE).

4 mai	1647.....	V,	1.
Mai	» .....	»	22.
20 mai	» .....	»	29.
27 mai	» .....	»	35.

## MERSENNE (LE PÈRE).

Sept.	1629.....	I,	18.
8 oct.	» .....	»	22.
13 nov.	» .....	»	69.
20 »	» .....	»	{ 76, 572.

18 déc.	1629.....	I,	82.
Janvier	1630.....	»	105.
25 fév.	» .....	»	115.
4 mars	» .....	»	124.
18 »	» .....	»	128.
15 avril	» .....	»	135.
6 mai	» .....	»	147.
27 »	» .....	»	151.
4 nov.	» .....	»	170.
25 »	» .....	»	177.
2 déc.	» .....	»	189.
23 »	» .....	»	192.
Octobre	1631.....	»	219.
Oct.-nov.	» .....	»	226.
5 avril	1632.....	»	242.
3 mai	» .....	»	244.
10 »	» .....	»	249.
Juin	» .....	»	254.
Été	» .....	»	257.
Nov.-déc.	» .....	»	260.
22 juillet	1633.....	»	266.
Fin nov.	» .....	»	270.
Février	1634.....	»	280.
Avril	» .....	»	284.
15 mai	» .....	»	292.
14 août	» .....	»	303.
Automne	1635.....	»	{ 321, 578.
Mars	1636.....	»	{ 338, 580.
»	1637.....	»	347.
27 avril	» .....	»	363.
» »	» .....	»	365.
25 mai	» .....	»	374.
22 juin	» .....	»	389.
5 oct.	» .....	»	448.
» »	» .....	»	450.
Fin déc.	» .....	»	477.
Janvier	1638.....	»	481.
»	» .....	»	486.
25 janv.	» .....	»	499.
1 <sup>er</sup> mars	» .....	II,	24.
31 »	» .....	»	81.
28 avril	» .....	»	116.
3 mai	» .....	»	{ 122, 132.
27 »	» .....	»	134.
3 juin	» .....	»	{ 154, 158.

29 juin 1638.....	II, {	174,	28 janv. 1641.....	III,	292.
		645.	18 fév. " .....	"	313.
13 juillet " .....	"	222.	4 mars " .....	"	318.
" " " .....	"	246.	18 " " .....	"	334.
27 " " .....	"	253.	31 " " .....	"	349.
1 <sup>er</sup> août " .....	"	286.	21 avril " .....	"	353.
23 août " .....	"	307.	" " " .....	"	358.
12 sept. " .....	"	352.	19 mai " .....	"	375.
11 oct. " .....	"	379.	27 mai " .....	"	{ 378,
15 nov. " .....	"	419.		"	{ 703.
Déc. " .....	"	462.	16 juin " .....	"	382.
9 janv. 1639.....	"	479.	" " " .....	"	707.
9 fév. " .....	"	493.	23 " " .....	"	383.
Février " .....	"	523.	Juillet " .....	"	391.
30 avril " .....	{	529.	22 juillet " .....	"	414.
	V,		Sept. " .....	"	435.
19 juin " .....	II,	557.	17 nov. " .....	"	447.
27 août " .....	"	569.	22 déc. " .....	"	464.
16 oct. " .....	"	587.	" " " .....	"	469.
13 nov. " .....	"	617.	19 janv. 1642.....	"	480.
25 déc. " .....	"	626.	Mars " .....	"	542.
29 janv. 1640.....	III,	4.	13 oct. " .....	"	581.
11 mars " .....	"	33.	" " " .....	"	585.
1 <sup>er</sup> avril " .....	"	45.	20 " " .....	"	587.
11 juin " .....	"	{	17 nov. " .....	"	591.
		72,	7 déc. " .....	"	597.
		701.	4 janv. 1643.....	"	607.
22 juillet " .....	"	{	2 fév. " .....	"	611.
		94,	23 " " .....	"	631.
		702.	23 mars " .....	"	637.
29 " " .....	"	105.	26 avril " .....	"	648.
30 " " .....	"	119.	" " " .....	"	655.
" " " .....	"	138.	30 mai " .....	"	672.
6 août " .....	"	{	11 déc. " .....	IV,	{
		142,			56,
		702.			655.
30 " " .....	"	160.	1643-1644.....	"	68.
" " " .....	"	168.	2 mars 1646.....	"	362.
15 sept. " .....	"	175.	" " " .....	"	366.
30 " " .....	"	183.	20 avril " .....	"	391.
28 oct. " .....	"	205.	" " " .....	"	{ 396,
" " " .....	"	221.		"	{ 669.
11 nov. " .....	"	{	7 sept. " .....	"	496.
		230,	5 oct. " .....	"	{ 508,
		702.		"	{ 675.
" " " .....	"	238.	12 oct. " .....	"	525.
18 " " .....	"	243.	2 nov. " .....	"	543.
3 déc. " .....	"	248.	" " " .....	"	{ 551,
" " " .....	"	253.		"	{ 675.
24 " " .....	"	262.	23 " " .....	"	564.
31 " " .....	"	271.			
21 janv. 1641.....	"	281.			
" " " .....	"	287.			

14 déc.	1646.....	IV,	583.
25 janv.	1647.....	»	593.
15 mars	» .....	»	621.
26 avril	» .....	»	636.
Sept.	» .....	V,	74.
13 déc.	» .....	»	98.
31 janv.	1648.....	»	114.
7 fév.	» .....	»	118.
4 avril	» .....	»	141.
Juin-juillet	» .....	»	202.

## MESLAND (LE PÈRE).

2 mai	1644.....	IV,	{ 110, 659.
9 fév.	1645.....	»	{ 161, 665.
»	» .....	»	172.
Mai	» .....	»	215.
1645-1646	.....	»	{ 344, 669.

## MEYSSONNIER.

29 janv.	1640.....	III,	18.
----------	-----------	------	-----

## MORIN.

Sept.-oct.	1634.....	I,	313.
22 fév.	1638.....	»	536.
13 juillet	» .....	II,	196.
»	» .....	»	221.
12 août	» .....	»	288.
12 sept.	» .....	»	362.
Octobre	» .....	»	408.

## MORUS.

11 déc.	1648.....	V,	235.
5 fév.	1649.....	»	267.
5 mars	» .....	»	298.
15 avril	» .....	»	340.
23 juillet	» .....	»	376.
Fin août	» .....	»	401.
21 oct.	» .....	»	434.

## MYDORGE.

1 <sup>er</sup> mars	1638.....	II,	1.
»	» .....	»	15.

## NEWCASTLE (MARQUIS DE).

Avril	1645.....	IV,	188.
Octobre	» .....	»	325.
23 nov.	1646.....	»	568.
Mars-avril	1648.....	V,	133.

## NOËL (LE PÈRE).

14 juin	1637.....	I,	382.
Octobre	» .....	»	454.
14 déc.	1646.....	IV,	584.

## PASCAL (ETIENNE).

1 <sup>er</sup> mars	1638.....	II,	1
----------------------	-----------	-----	---

## PICOT (ABBÉ).

2 fév.	1643.....	III,	615.
7 nov.	» .....	IV,	36.
1 <sup>er</sup> avril	1644.....	»	103.
2 mai	» .....	»	108.
29 juillet	» .....	»	129.
18 août	» .....	»	134.
11 sept.	» .....	»	138.
8 nov.	» .....	»	147.
9 fév.	1645.....	»	{ 175, 665.
17 »	» .....	»	180.
1 <sup>er</sup> juin	» .....	»	222.
29 déc.	» .....	»	341.
4 mai	1646.....	»	412.
2 nov.	» .....	»	563.
1 <sup>er</sup> mars	1647.....	»	620.
26 avril	» .....	»	640.
8 juin	» .....	V,	63.
28 fév.	1648.....	»	132.
4 avril	» .....	»	139.
1 <sup>er</sup> sept.	» .....	»	227.
6 »	» .....	»	229.
7 »	» .....	»	234.
21 fév.	1649.....	»	279.
2 avril	» .....	»	335.
23 »	» .....	»	357.
7 et 14 mai	» .....	»	358.
30 août	» .....	»	405.
»	» .....	»	406.
9 oct.	» .....	»	432.
4 déc.	» .....	»	453.

## CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES.

591

25 déc. 1649..... » 461.  
15 janv. 1650..... » 469.

## PLEMPIUS.

15 sept. 1637..... I, 399.  
3 oct. » ..... » 409.  
20 déc. » ..... » 475.  
Janvier 1638..... » 496.  
15 fév. » ..... » 521.  
Mars » ..... II, 52.  
23 mars » ..... » 62.  
Août » ..... » 343.

## POLLOT.

12 fév. 1638..... I, 517.  
6 mai 1639..... II, 544.  
7 » 1640..... III, 61.  
Janvier 1641..... » 278.  
Mars 1642..... » 549.  
6 oct. » ..... » 577.  
17 » 1643..... IV, 23.  
21 » » ..... » { 25,  
652.  
23 » » ..... » 28.  
Nov. » ..... » 43.  
17 nov. » ..... » { 50,  
654.  
30 » » ..... » 53.  
1<sup>er</sup> janv. 1644..... » 70.  
8 » » ..... » { 75,  
655.  
15 » » ..... » 80.  
22 » » ..... » 82.  
8 avril » ..... » 106.  
18 mai 1645..... » 204.  
7 fév. 1648..... V, 123.  
1648?..... » 556.

## REGIUS.

18 août 1638..... II, 305.  
9 mars 1639..... » 526.  
19 » » ..... » 528.  
17 mai » ..... » 548.  
14 juillet » ..... » 568.  
Mi-sept. » ..... » 582.  
Oct.-nov. » ..... » 616.  
3 déc. » ..... » 624.  
Janvier 1640..... III, 1.

5 mai 1640..... III, 60.  
24 mai » ..... » 63.  
30 mai » ..... » 71.  
7 oct. » ..... » 202.  
1<sup>er</sup> mai 1641..... » 365.  
Mai » ..... » { 369,  
703.  
» » ..... » { 370,  
703.  
Nov. » ..... » 440.  
» » ..... » 443.  
Déc. » ..... » 454.  
» » ..... » 456.  
» » ..... » 457.  
» » ..... » 459.  
Janvier 1642..... » 485.  
24 janv. » ..... » 487.  
Janvier » ..... » 491.  
2 fév. » ..... » 525.  
17 fév. » ..... » 527.  
Fin fév. » ..... » 528.  
5 mars » ..... » 534.  
Mars » ..... » 535.  
31 mars » ..... » 557.  
Avril » ..... » 558.  
4 avril » ..... » 561.  
Juin » ..... » 565.  
Été » ..... » 570.  
19 fév. 1644..... IV, 96.  
4 juin » ..... » 123.  
18 nov. » ..... » 148.  
23 juin 1645..... » 235.  
Juillet » ..... » 239.  
6 juillet » ..... » 241.  
Juillet » ..... » 248.  
23 juillet » ..... » 254.  
Juillet » ..... » 256.

## RENERI.

2 juin 1631..... I, 205.  
2 juillet 1634..... » 300.  
20 août 1638..... II, 306.

## ROBERVAL.

1<sup>er</sup> mars 1638..... II, 1.  
Avril » ..... » 103.  
Mai 1646..... IV, 420.  
Sept. » ..... » 502.  
2 nov. » ..... » 543.

S. P.				VATIER (LE PERE).	
<i>Février</i>	1638.....	I,	511.	22 fév.	1638..... I, 558.
Mars	» .....	II,	34.	17 nov.	1642..... III, 594.
SAINTE-CROIX.				VILLEBRESSIEU.	
3 juin	1638.....	II,	158.	<i>Été</i>	1631..... I, 209.
SCHOOTEN.				<i>Été</i>	» .....
Sept.	1639.....	II,	574.		» .....
10 mars	1649.....	V,	318.	VORSTIUS.	
9 avril	» .....	»	336.	19 juin	1643..... III, 686.
SERVIEN.				WAESSENAER.	
12 mai	1647.....	V,	24.	1 <sup>er</sup> fév.	1640..... III, 21.
SILHON (?)				WEVELICHOVEN.	
Mars	1637.....	I,	352.	20 mai	1647..... V, 31.
SOPHIE				27 »	» .....
(PRINCESSE PALATINE).					» .....
Sept.	1646.....	IV,	495.	WILHEM.	
Nov.	» .....	»	533.	23 mai	1632..... I, 253.
Déc.	» .....	»	592.	7 fév.	1633..... » 264.
STAMPIOEN.				12 déc.	» .....
Fin déc.	1633.....	I,	{ 275, 573.	13 juin	1640..... III, { 90, 702.
THUILLERIE (LA).				24 »	» .....
22 janv.	1644.....	IV,	{ 84, 657.	17 août	» .....
TOBIE D'ANDRÉ.				5 oct.	» .....
27 mai	1644.....	IV,	123.	10 juillet	1643..... IV, 16.
7 fév.	1645.....	»	155.	7 nov.	» .....
5 mai	» .....	»	195.	26 fév.	1644..... » 97.
26 »	» .....	»	214.	9 juillet	» .....
16 juillet	» .....	»	245.		{ 126, 659.
UTRECHT (VROEDSCHAP D').				4 août	1645..... » 258.
6 juillet	1643.....	IV,	{ 8, 645.	15 sept.	» .....
21 fév.	1648.....	V,	125.	29 »	» .....
				15 juin	1646..... » 435.
				24 mai	1647..... V, 32.
				27 »	» .....
					» 41.
				ZURCK (VAN).	
				27 oct.	1643..... IV, 31.

INDEX  
DES  
NOMS PROPRES



## INDEX DES NOMS PROPRES<sup>a</sup>

---

### A

- ABRAHAM ECHELLENSIS : V, 121.  
 ACONTIUS : III, 439.  
 ACQUAPENDENTE (FABRICIUS AB) : IV, 555.  
 ADAM RIESE : II, 581.  
 ADAM SPÜCKER : IV, 390, 406.  
 ADAM STUART : voir STUART.  
 ÆLIEN : I, 168.  
 ÆMILIUS : II, 528, 548; III, 1-2, 60-1, 63, 72, 204, 526-7, 532, 557.  
 AIGUILLON (Duchesse d') : I, 376; III, 388.  
 AILLY (PIERRE d') : V, 70.  
 ALDRINGA : IV, 75, 77, 80, 81-2, 99, 657.  
 ALEXANDRE D'APHRODISIAS : IV, 634.  
 ALHAZEN : I, 241, 356.  
 ALPHONSE (JEAN) : II, 569, 625; III, 491, 511.  
 AMALIE DE SOLM : V, 124, 556.  
 AMBROISE (SAINT) : III, 248.  
 AMELOT : IV, 493.  
 AMERPOEL : V, 169.  
 ANDERSON : V, 504.
- ANDRÉ (TOBIE d') : IV, 78, 123, 155, 195, 214, 245, 246-7, 437; V, 228.  
 ANDRÉ DE SAINT-DENIS : voir SAINT-DENIS.  
 ANNE D'AUTRICHE : IV, 104, 667; V, 197, 198, 286, 297.  
 ANNE DE GONZAGUE : IV, 337, 450, 667.  
 ANSELME (SAINT) : III, 261.  
 ANVERS (JEAN-BAPTISTE d') : voir JEAN-BAPTISTE.  
 APELLE : III, 567.  
 APOLLONIUS : I, 478, 491-2; II, 265, 275, 499, 554, 579, 627; III, 55, 102, 715; IV, 508, 527.  
 ARCHIMÈDE : I, 109, 279-280, 407, 426-8, 447-8, 469; II, 139, 142, 149, 185-6, 188-9, 252, 265, 275, 340, 390, 434, 490, 513, 632; III, 166, 232, 432, 642; IV, 655; V, 316.  
 ARIOSTE (L') : II, 280.  
 ARISTARQUE (= ROBERVAL) : IV, 543, 548-9, 551; V, 464.  
 ARISTIDE QUINTILIEN : IV, 692.  
 ARISTOTE : I, 85, 109, 117, 158, 162-3, 169, 283, 404, 428, 497, 513, 522, 535, 538; II, 287, 384, 398, 436, 450; III, 90, 221, 298, 349,

a. L'*Index des Noms propres* ne mentionne que les contemporains de Descartes et les personnages antérieurs, de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance. Toutefois les noms de Mersenne et de Clerselier, qui reviennent presque à chaque page dans ces cinq volumes de correspondance, ne figurent pas dans la liste. Les chiffres en caractères **gras** indiquent les passages des lettres où le nom est cité; les autres chiffres renvoient aux prolégomènes, notes et éclaircissements.

- 407, 409, 432**, 515, 517, **551**, 573, **574, 577**, 603; IV, 53, **78, 79, 132**, **141, 157**, 238, **275-6**, 361, 585, 587, **619**, 633-4, 658, 664, **688, 697-8**; V, 61-2, 104, 128, **158**, 164, **301, 322**, 495, 549, **550**, 631-2, 638, 642.  
 ARNAULD (ANTOINE) : III, **328, 330-1, 334, 337, 340, 349, 350, 358, 416, 449, 473**, 545, 603; IV, **103, 104**, 128, 193, 375; V, 185, 192, 211, 219.  
 ARRIAGA : III, 514.  
 AUBERT : IV, 171.  
 AUGUSTIN (SAINT) : I, **376**; II, **435**; III, **247-8, 261, 283-4, 358-360, 390, 543, 548, 603**; IV, **113, 119**; V, **169, 186**.  
 AUVRY (JEAN) : V, 228, 230.  
 AUZOUT : V, 67, 73, 106, 199-201, 229, 368, 555, 659.  
 AVAUGOUR (DU BOIS D') : III, 471; IV, 130, 373.  
 AVAUX (Comte D') : IV, 128, 659, 660, 701; V, 181, 288.  
 AVERROËS : III, 513; IV, 634.  
 AYLESBURY (THOMAS) : II, 458-9.  
 AYNSCOM : V, 321, 464.
- B**
- BACHET : II, **30, 194, 256, 277**; III, 196.  
 BACON (FRANÇOIS) : voir VERULAMICUS.  
 BACON (ROGER) : II, **447**.  
 BAERLE (SUZANNA VAN) : I, 316, **371, 374, 386**; II, 283, 349.  
 BAERSDORP : V, 1.  
 BAINÉ (Cardinal DE) : I, **195, 213, 217, 290**; II, 85, **464, 565**; III, **35, 234, 258**; V, 546-7.  
 BAIANI : V, 536, 541.  
 BALZAC : I, 5-6, **7, 10-11, 12-13, 132, 196-7, 199, 201, 203, 321, 322, 352, 369, 381-2, 389, 485, 509, 571-2**; II, 90, **283, 349, 470**; III, **257, 450**; IV, 213.  
 BAN (DU) : IV, 79-80.  
 BANNIUS : II, **150, 153, 191, 361, 399, 437, 450, 570, 583, 586, 647**; III, **127, 242, 255, 261, 262, 560**; IV, 148, **568, 684, 686, 691-2**.  
 BARBERINI (ANTOINE) : V, 547.  
 BARBERINI (FRANÇOIS) : I, 29-30, 217; II, 85, **464**; V, **544, 546-7**.  
 BARDOUT (NICOLAS) : I, **408**.  
 BARLEUS (CASPAR) : I, 459; III, **414**; IV, 663.  
 BARRE (DE LA) : I, 168; IV, 130.  
 BARTHOLINUS : III, 254, 374; V, **319**.  
 BASSON (SÉBASTIEN) : I, **158**; III, 198, 488, 515; IV, 632.  
 BAUTRU : II, **151**.  
 BEAUGRAND : I, 244, 248, 291, **355, 360-1, 362-3, 365, 375, 389, 390, 478, 480-1**; II, **25, 82, 84, 98, 99, 122, 182, 189, 190, 247, 269, 270-1, 326, 331, 392, 395, 398, 435, 450, 460-1, 502, 508-9, 645-7, 649**; III, 44, 56, **81, 83, 131, 207, 217, 277, 342, 437**; V, 424, 426, 503-4, 507, 514-5, 528, 532, 535.  
 BEAUMANOIR : V, 66.  
 BEAUMONT : IV, 27, 100-2.  
 BEAUNE (FLORIMOND DE) : I, **252, 322**; II, **420, 424, 435, 438, 443-4, 452, 466-7, 491, 495, 499, 502, 505, 510, 520-2, 523, 526, 530, 532-4, 541, 551, 558, 561-5, 574, 575, 579, 580, 595, 633, 638**; III, 9, **43, 81, 277, 286, 326, 331, 597**; IV, **122, 129, 230, 393, 550, 553, 596-7**; V, 423, 513-5, 517, 525-6, 529-331, 534, 536, 539, 542.  
 BECLIN : IV, **414**.  
 BEECKMAN (ABRAHAM) : I, 105, 167.  
 BEFCKMAN (ISAAC) : I, 13, **14, 18, 24, 30-2, 75, 88-91, 94, 100, 105, 110-1, 114-5, 122, 151, 154, 167-170, 171, 176, 177, 193, 208, 210, 231, 299, 303, 307, 362, 375, 379, 380, 398, 574-5**; II, 100-1, **151, 389**; III, 2; IV, 62.  
 BELIN : V, 431, 486, 488-9, 491, 493.  
 BELLARMIN : I, 273.  
 BENEDETTO : voir CASTELLI.

- BENTIVOGLIO : V, 547.  
 BERCKRINGER : III, 532, 557.  
 BERGH (VAN) OU VAN BERGEN : voir ZURCK (VAN).  
 BERIGARD : I, 579.  
 BERLICUM (ANDREAS VAN) : II, 642 ; III, 16, **22-3**, 28-9, 33.  
 BERNI : II, 280.  
 BERTET : IV, 171.  
 BÉRULLE (PIERRE DE) : I, 16, 37, 52, **213**, 217.  
 BESSY (S<sup>r</sup> DE) : voir FRENICLE.  
 BETTINUS : V, **371**.  
 BEVEREN : voir BEWEN.  
 BEVEROVICIUS : I, 496, 521 ; II, 62 ; III, **682** ; IV, **3**, 124 ; V, 624.  
 BEWEN : IV, **339**, 340.  
 BIGNON : V, 67, 453.  
 BIMAM : IV, 633.  
 BITAULT : III, 138.  
 BLACKLOÉ : IV, 212.  
 BLAEW : I, 154-5, 157, **325**, 327 ; II, 100 ; IV, 58.  
 BLANC (LE) : IV, 130.  
 BLANCHOT : I, **221**.  
 BLANCMESNIL : V, 228.  
 BLOEMAERT : II, **191**, **584** ; III, 242 ; IV, 148, **568** ; V, 411.  
 BLONDEL : IV, 125.  
 BOÈCE : I, 289 ; V, 459.  
 BOESSET : III, **255**, 261-2 ; V, **119**.  
 BOIS D'AVAUGOUR (DU) : voir AVAUGOUR.  
 BOLOGNETI : II, 376, **464**, **565**.  
 BONGO : II, 448.  
 BONNEL : II, 33 ; III, 332.  
 BOOTS : III, 562.  
 BOREL (PIERRE) : I, 6, 211, 217, 432, 572 ; II, 626 ; III, 602, 663, 690 ; IV, 57, 247 ; V, 433.  
 BORGIA (ALEXANDRE) : IV, **521**.  
 BORGIA (CÉSAR) : IV, **521**, 525, **531**.  
 BORGIA (Cardinal) : V, 547.  
 BORNIVS : II, 529 ; IV, 146, 150, 238, 358, 513-4 ; V, 49.  
 BOSCH : IV, 212.  
 BOSCHIUS : III, 438.  
 BOSSE (ABRAHAM) : III, 298-9 ; IV, 655.  
 BOSSU (LE) : IV, 171.  
 BOSSUET : IV, 171.  
 BOSWELL : II, 153, **337**, **547** ; III, 45 ; IV, 569, 684-5, 692-3.  
 BOUELLES (CHARLES DE) : II, 448.  
 BOUEXIC (CLAUDE DE) : III, 252, **282**, 471, **638** ; IV, 139 ; V, **407**.  
 BOULANGER : I, 291.  
 BOULLIAU : I, 290-1, **540** ; II, **51**, **396**, **464**, **566**, **571**, **622** ; III, 333 ; V, 201, 529.  
 BOURBON (NICOLAS) : I, 13.  
 BOURDELLOT : V, 617.  
 BOURDIN (PIERRE) : II, **499**, **530** ; III, 96-7, 101, **103**, 105, **106**, 118-9, **127**, **147**, **152**, **161-3**, **169**, **170-3**, **176**, **178**, **184**, **193**, **205-6**, **222-4**, **243-4**, **249**, **250**, **253-5**, **260**, **276**, **465-8**, **469**, **480-1**, **523**, **543**, **546**, 564, 568, **575**, 581, **584**, **590**, **595**, **639**, **645** ; IV, 65, **66**, **88**, **142-3**, **156**, **159**, 160, **176**, 498, **536**, 692 ; V, 640, 645, 658.  
 BOURGEOIS (JACQUES) : IV, **511**, 516, **518**.  
 BOYLE : I, 235.  
 BRANDT : IV, **17-8**.  
 BRASSET : IV, **24**, **26**, **32**, **73-4**, **77**, **82**, 107, **376**, 670-5, 701 ; V, 27-8, **44**, 45, **50**, 58, 79-81, 86, 92, 94-5, 107-111, 113-4, 126, 129, **131**, 132, 179, 181, 183, 217-8, 285-9, 295-8, 323, **324**, 325-6, 331, 333-5, **349**, 350-351, 358-9, 364, 402, 411, 431, 433-4, 443, 446, 450, 453, 457-8, 556.  
 BRASSET (MARIE-CHARLOTTE) : V, **450**, 450-1.  
 BRÉGY : IV, 672-3 ; V, 333, 431-2, **454-5**, 457-8, 461-2, **466**, 468-9.  
 BRÉTAILLIÈRE (DE LA) : voir DESCARTES (PIERRE).  
 BRÉZÉ (Marquis DE) : IV, 498, 585.  
 BRIENNE (Comte DE) : IV, 378, 538, 667 ; V, 94, 181, 285, 333-4, 470.  
 BRIGGS : II, 523.  
 BRISACIER : V, 80, 94, 107-8, 217-8, 334, 359.  
 BROCHARD (JEANNE) : I, 1 ; IV, **220**.  
 BROCHARD D'ARCHANGÉ (JEANNE) : I, 1.  
 BROCHARD (RENÉ) : IV, 675 ; V, 227, 234.

BROUSSEL : V, 228.  
 BRULART DE SAINT-MARTIN : IV, 392.  
 BRUN : V, 411.  
 BRUNO (GIORDANO) : I, **158**, 231.  
 BRUNO (HENDRICK) : IV, 659, **661**, 663.  
 BRUNSWICK-LUNEBOURG (DUC DE) : IV, **580**, **591**.  
 BRUYN : III, 604.  
 BUTENDIJK : IV, **62**.  
 BURGERSDIJUS : V, 128.  
 BURMAN : IV, 701 ; V, 145, 229.  
 BUYSEROT : IV, 27, 54, 99, **100**.

C

CABEUS (NICOLAS) : I, **180**, 182.  
 CALIGNONIUS : III, 675 ; V, 657.  
 CALVIN : I, 409.  
 CAMERARIUS : IV, 195.  
 CAMPANELLA : I, 290, 324, **510** ; II, **47-8**, **436** ; III, 137 ; IV, 632.  
 CANTESTER : V, **456**.  
 CAPPEL : IV, 493.  
 CARAFA : I, 290.  
 CARCAVI : I, **464**, 482, **483** ; II, 340, 458-9, 460 ; III, 615 ; IV, **57**, 343, 365, 413, **500**, **512**, **553**, 557, 655 ; V, **119**, 120-121, **255**, 367-8, 421-5, 427-8, 503, 554-5.  
 CARDAN : III, 197, 659.  
 CASTELLI : II, 188, 533, 646-7 ; V, 537.  
 CATALDI : II, 448.  
 CATERUS : III, 242, **265**, **267**, **272**, 329, **360**, 414, 549.  
 CATHERINE (Madame) : IV, 673.  
 CATON : V, 179.  
 CATSIUS : II, 101 ; IV, 79.  
 CAUS (SALOMON DE) : I, 124.  
 CAVALIERI : I, 75 ; II, 253, 404, **436**, 449 ; IV, 344, **394-5** ; V, **372**.  
 CAVENDISH (CHARLES) : II, 457-8, 460-1 ; III, **43**, 45, 313, **342**, **585**, **590** ; IV, **330**, 343, 371, **380**, **388**, 388, **391**, **500**, 502, **509**, **512**, 543, **547**, **555**, 577, 583, 597 ; V, **400**, **420**, 554.

CAVENDISH (GUILLAUME) : voir NEWCASTLE (MARQUIS DE).  
 CENTINO : V, 547.  
 CERIZY : I, 369 ; II, 97.  
 CHAMBON : II, 33.  
 CHANDOUX : I, 212, **213**, 217.  
 CHANUT (PIERRE) : III, **546** ; IV, 144-5, **300**, 301, 318, **376**, 378-9, **396**, 472, **534**, 535, 538-9, 540, **581**, 670, 701 ; V, 19-22, 58, **59-60**, 79-81, **81**, **86**, **90**, **92**, 101, 106, 109, 114, 121, **122**, **129**, 132, **179**, 180-1, 183-4, **225**, **233-4**, 246, 250, **251**, 252, 254, 258, 283, 288, **294**, 295-6, **296**, 298, 317-8, 322-5, 331, 334-5, **351**, **353**, 358-9, **360-3**, 364, 411, 432-4, **444**, 445-8, **450**, 453, 463 ; **466**, 468, 470, 474-5, 477-480, 486, 488-494, 496-7, 499-500, 615-8, 651-2.  
 CHANUT (HECTOR) : V, 447.  
 CHANUT (MARTIAL) : V, 447.  
 CHANUT (Madame) : V, **363**, 364, 432, 444, 447, 453, 491-3.  
 CHAPELAIN : I, 12-3, 69, 352, 369, 382, 485, 571 ; II, 470 ; IV, 213 ; V, 627  
 CHAPPUIS : IV, 145.  
 CHARLES I : III, **50**, 51 ; IV, 576-7 ; V, 68, **93**, 94-5, 280, **282**, 285.  
 CHARLES II : IV, 576 ; V, 285-6.  
 CHARLES-GUSTAVE : V, 454.  
 CHARLES-LOUIS : IV, **448**, 451-2, 525, 606, 673 ; V, **284**, 287-9.  
 CHARLET : III, **269**, **595**, **609** ; IV, 139, **140**, 141, **143**, **156**, 157, **159**, **160**, **176**, **215**, 216, **225**, 226, 345, **498**, **585-6** ; V, 543.  
 CHARLOTTE DE HESSE : IV, 666-7.  
 CHARNACÉ : I, **387-8**, **501** ; II, **283**.  
 CHARRON : IV, **575**.  
 CHARTON : V, 228.  
 CHATEAU-GIRON : I, 2.  
 CHATILLON : I, 2.  
 CHAUVEAU : I, 519 ; II, 14, 115 ; III, **296**, 299 ; IV, 70 ; V, 424.  
 CHAVAGNE : voir DESCARTES (JOACHIM).  
 CHERBURY (HERBERT DE) : II, **566**, 574, **596**, **629**, 647-9 ; III, 439.  
 CHIARAMONTI : I, 290, 579.  
 CHOREBUS : III, 514.

CHOREZ : II, **590**; III, **8**, **42**.  
 CHRISTINE DE SUÈDE : IV, 379, **535-6**,  
 538-542, **581-3**, **611**, 618; V, 19,  
 20, 21-2, **50-1**, **59**, 64, 79, **81**, **87-92**,  
 109, **114**, **129-130**, **132**, **180**,  
 181-2, **182**, **195-6**, **225**, **232**, 246,  
**252-4**, **283**, **289-291**, 295, 317,  
**322-7**, **329-331**, **352**, **359**, **360**,  
**361-4**, **429-431**, 432-3, **434**, 435,  
 460-3, **451-2**, 453-4, **456-7**, 458,  
**445**, 446, **466-7**, 468-471, 473, 476-  
 490, 495-6, 619.  
 CHRYSIPPE : I, 201; V, 512.  
 CICÉRON : I, 389, **479**, 485; II, 574;  
 III, **274**, **639**, **658**; IV, 315.  
 CIERMANS : I, 402, **477**, 512; II, **50**,  
**55**, **192**, **345**.  
 CLAIRAMBAULD : II, 349.  
 CLAUBERG : V, 145-6, 228-9.  
 CLAVES (ETIENNE DE) : III, 138.  
 CLAVIUS : I, **71**, 283; II, 581; V,  
 506.  
 CLÉANTHE : V, 459.  
 CLITOPHON : voir GERSAN.  
 COLLAYE : V, 107.  
 COLOMB (CHRISTOPHE) : I, 218.  
 COLVIUS : I, 365, **380**; III, **646-7**, **680**;  
 IV, **7**.  
 COMBOURG (Sénéchal DE) : V, 66, **408**.  
 COMMANDIN : II, **247**, 252; IV, 365.  
 COMPLUTENSES : III, 514.  
 CONDÉ : IV, 528; V, 228.  
 CONDREN : I, **32**, 37, **174**, 183, **188**,  
**190-1**, 192; III, **276**, **473**, 485.  
 CONIMBRES : III, **185**, 194, **251**, 514;  
 IV, 657.  
 CONRART : I, 368-9; IV, 337, 667.  
 CONTE (LE) : IV, **395-6**, 443, **445**, 453,  
**454**, 455, 472, **501**.  
 CONTI (Prince DE) : V, 104, 120, 334.  
 COPERNIC : I, 269, 273, **282**, 283, 324,  
 431; II, **59**, **559**; IV, **398**; V, 267,  
**550**.  
 CORDEMOY : V, 169.  
 COSSART : V, 169.  
 COURCELLES : IV, 61, 125.  
 CRAMOISY : II, **563**.  
 CRASSO : V, 487.  
 CRENAN : V, 66.

CRÉVIS (FRANÇOIS ROGIER DU) : I, **458**;  
 II, **596**; IV, 138, **528**, 564.  
 CRÉVIS (HÉLÈNE ROGIER DU) : IV, 564.  
 CRÉVIS (HENRIETTE ROGIER DU) : IV,  
 564.  
 CRÉVIS (Madame DU) : I, 2, 395; II,  
**596**; IV, 130, 373, 528, 564.  
 CRÉVIS (PIERRE ROGIER DU) : III, 471;  
 IV, 130, 138, 373, 528, 564; V, 227,  
 234.  
 CROLLIUS : II, **498**.  
 CUPERUS : IV, 79.  
 CUSA : V, **51**.  
 CYPRIEN (SAINT) : V, 14.

## D

DALIBERT ou DALIBRAY : V, 73, 486;  
 652-3.  
 DAM (VAN) : II, 569; IV, 124.  
 DAZA : II, 376.  
 DEDEL : II, 642; III, **6**, 16, **155-6**,  
**199**, **200**.  
 DELAUNAY : I, 352, 369, **390**, 392; III,  
**385**, **419**.  
 DEMATIUS : III, 203-4, 527, 530, 532,  
 534, 557, 696; IV, 198-9, 214, 232,  
 645; V, **10-11**.  
 DÉMOCRITE : I, 401, **402**, **413**, **416**;  
 II, **51**; III, **168**; IV, **223**, 248, 663;  
 V, 128, **241**, **271**, **302**, 495.  
 DENIS : IV, 171.  
 DERIENNES : IV, 498, 585.  
 DESARGUES : I, 355, **360**, 362-3, **376**,  
**391**, **500**; II, **27**, **31**, **33**, **89**, 114-5,  
**121**, **151-2**, **191**, **268**, **271**, **400**,  
**431**, **433**, **490-1**, **499**, 539, 553,  
 556-7, **593**, 650; III, **47**, 53-6, **75**,  
**78**, **131**, **207**, 217, **243-4**, 246, **249**,  
 253, **255**, **260**, **268**, **294**, 298-9,  
**358**, **589**, 707, 714-7; IV, 56-7, 655;  
 V, **116**, **421**, 427-8.  
 DESBARREAUX : III, **332**.  
 DESCARTES (ANNE), sœur du philo-  
 sophe : IV, 130, **372**, 373, 564; V,  
 552.  
 DESCARTES (ANNE), nièce : IV, 564.

DESCARTES (CATHERINE) : IV, 564 ; V, 470, 494.  
 DESCARTES (FRANCINE) : I, **393**, 395, 582 ; III, 278 ; IV, 373, 660-1.  
 DESCARTES (FRANÇOISE) : IV, 564.  
 DESCARTES (JEANNE) : voir CRÉVIS (Madame du).  
 DESCARTES (JOACHIM), père : I, **2-5**, **16**, 395 ; III, **228-9**, **251**, 252, 278.  
 DESCARTES (JOACHIM), de Chavagne, frère : III, 471 ; IV, 65, 130, 138-9, 564 ; V, 470, 552.  
 DESCARTES (JOACHIM), de Kerleau, neveu : I, 458.  
 DESCARTES (MARIE-MADELEINE) : IV, 564.  
 DESCARTES (PIERRE) : IV, 675.  
 DESCARTES (PIERRE), de la Brétaillière : I, **1-3**, 6, 395 ; III, **252**, **319**, **471**, 616 ; IV, 65, 130, 564 ; V, 227, 234, 470, 494.  
 DESCARTES (PIERRE), de Montdidier : I, 458.  
 DESCARTES (SILVIE) : I, 2.  
 DESCHAMPS : II, 33.  
 DESMARETS : voir MARESIUS.  
 DIEULLEFIT : I, 2.  
 DIGBY : II, **192**, **271**, **336**, **398** ; III, 45, **73**, 89, 90, **483**, **582**, **590** ; IV, 145, **209**, 211, 213, **221**, **323**, **333**, **572**, 635.  
 DINET : III, 101, 119, 365, **468**, **469**, **470**, **564**, 568, 572-3, **595**, **609**, **639** ; IV, 21, 34, 140, **142-3**, 153, 156, **158**, 160, **176**, **225**, 226, 635, 646, 650 ; V, 128, 543.  
 DIODATI : II, 100-1.  
 DIOGÈNE LAERCE : I, 389 ; V, **318**.  
 DIOPHANTE : II, **91**, **194** ; III, 196 ; IV, 70.  
 DOMINIS (MARC-ANTOINE DE) : II, 376.  
 DONAT : II, 464.  
 DONAUT : III, **277**.  
 DONI (J.-B.) : I, 578-580 ; II, 450.  
 DOROSSEUS : III, 52.  
 DÖRNBERG (CASPAR VON) : IV, 666.  
 DOUNOT : II, **509**, 509 ; III, 30, **187**, 196, **277**, 299.  
 DOZEM : III, **553**.

DUNS SCOT : IV, 634.  
 DUPONT (MARGUERITE) : IV, 139.  
 DUPUY : I, 182, 264, 365 ; II, 642 ; IV, 150, 152.  
 DUREL : III, 485, 547.

## E

ECK : IV, 20, 649.  
 EDING : II, **566-7**, **571**, **620**, 647-8 ; III, **201**.  
 EDOUARD, prince palatin : IV, **335**, 337-8, 450, 452, 495, 667, 673-4.  
 EFFIAT (Marquise d') : V, 104.  
 ELDEREN (ABRAHAM VAN) : I, **155**.  
 ELICHMAN : I, **401** ; II, **570**, 573.  
 ELISABETH, princesse palatine : I, 432 ; III, 352, **577**, **660**, **663**, **683**, **690** ; IV, **1**, **26**, **38**, **43-5**, **106**, **128**, **131**, **133**, **136**, **200**, **204-5**, **207**, **218**, **233**, **236**, **251**, **263**, **268**, **271**, **278**, **280**, **287**, **290**, **301**, **304**, **320**, **330**, **335**, **337**, **340**, 450-2, 495, **496-7**, **533**, **536**, **592**, 666-7, 670, 673-4 ; V, **15**, **197**, **237**, **281**, 433, 471-5, 491-2, 553, 620.  
 ELISABETH, reine de Bohême : III, 352 ; IV, **106**, 110, 450-1, **497**, 672-4 ; V, **210**, 285-8, 453, 458.  
 ELISABETH-CHARLOTTE, électrice douairière de Brandebourg : IV, 450, 525, **629** ; V, **18**.  
 ELZEVIER (BONAVENTURE et ABRAHAM) : I, **325**, 327, **338**, 341-2 ; III, 167.  
 ELZEVIER (LOUIS) : I, 341, 389 ; III, 397, 419, **448**, **674-5** ; IV, 124, 126, 145, 176-7, 245, 253, 554, **595** ; V, 411.  
 EMILIUS : voir ÆMILIUS.  
 EMPÉDOCLE : V, 459.  
 EMPEREUR (L') : IV, **300** ; V, 29, **33**, 34.  
 ENGHEN (Duc d') : voir CONDÉ.  
 ENNIUS : II, **464**.  
 EPICHARME : III, 675.  
 EPICURE : I, **158**, 202, **402**, **413**, **417** ; II, **398** ; IV, **269**, **272**, **275-7**, **279** ; V, **83**, **241**, **271**, **302**, 459.

EROSTRATE : III, 605.  
 ESOPÉ : III, 510 ; IV, 358.  
 ESPAGNET (D') : I, 495.  
 ESPINAY (D') : IV, 450-2, 670-5.  
 ESTRADES (Comte d') : IV, 107 ; V, 445, 458.  
 ESTRÉES (D') : V, 199, 200-1, 453.  
 ETTEN (VAN) : voir LEURECHON.  
 EUCLIDE : I, 71, 289 ; II, 99, 182, 448, 472, 477-8, 509, 606-7, 645 ; III, 138, 296, 299, 348, 411 ; IV, 47, 508 ; V, 656.  
 EUDÈME : IV, 527.  
 EUSTACHE DE SAINT-PAUL : III, 185, 196, 232-3, 251, 259, 260, 286, 470.

F

FABRI (Le Père) : IV, 144, 171, 498-9, 554, 636 ; V, 70.  
 FABRICIUS (JEAN) : I, 115.  
 FERMAT : I, 324, 354-5, 361-3, 376, 377, 390, 447, 448, 450, 463, 477, 478, 480, 482, 483, 486, 493, 495-6, 499, 503 ; II, 1, 2-3, 5, 6, 8, 10, 12, 13-15, 16-17, 21, 22, 23, 25-30, 32, 49, 88, 90-1, 95, 99, 103, 104, 107-111, 114, 115-6, 119, 121-2, 123-5, 129-131, 135, 137, 139, 143, 146-8, 155, 168-9, 170, 173, 175-6, 178-181, 190, 192-5, 224, 248, 250, 252-3, 263, 265, 270, 272, 276, 277, 280, 320, 322, 332-3, 336, 339-343, 390, 393-5, 398-9, 402, 405, 406, 420, 434, 436, 445, 450, 462, 478-9, 495, 501-2, 508-9, 514, 526, 540-1, 556, 647 ; III, 86, 88, 207, 216-7, 250, 328, 332-3, 615 ; IV, 393, 557-8, 655 ; V, 255, 257, 366, 367-9, 372, 392-3, 421, 426-7, 518, 534, 539, 555, 645-6.  
 FERNELIUS : I, 533.  
 FERRAND (Abbé) : V, 235.  
 FERRAND (Le Père) : I, 283.  
 FERRIER : I, 13, 17, 18-9, 20-21, 24, 38, 52, 69, 104, 128, 129, 132, 138,

171-6, 178, 180, 183, 188, 190-1, 192, 193, 228, 241, 258, 262, 375, 572 ; II, 85, 374, 376, 451, 493 ; V, 525.  
 FEUILLANT (Le) : voir EUSTACHE DE SAINT-PAUL.  
 FICIN : V, 310.  
 FILLEAU (Le Père) : III, 596 ; IV, 144.  
 FIORAVANTI : II, 447, 451.  
 FLEMMING : V, 318, 335, 351-2.  
 FLUDD : I, 127.  
 FONSECA : IV, 634.  
 FONTANA : II, 450, 513, 534.  
 FONTENAY (Marquis de) : IV, 674 ; V, 94.  
 FORESTUS : III, 121, 136.  
 FOURNET (Le Père) : I, 399, 456.  
 FOURNIER (Le Père) : I, 457 ; II, 50 ; III, 44, 52-3 ; IV, 121, 144, 484.  
 FRÉDÉRIC, roi de Bohême : IV, 629.  
 FRÉDÉRIC - GUILLAUME, électeur de Brandebourg : IV, 450, 523, 525, 629 ; V, 196, 210.  
 FRÉDÉRIC-HENRI, prince d'Orange : I, 275, 328, 384, 385, 386, 398 ; II, 101, 581, 583, 584 ; III, 243, 351, 582 ; IV, 19, 24, 29, 32, 51, 54-6, 71-2, 75, 83, 100-2, 242, 290, 435, 436, 438-9, 450, 497, 629, 652, 657, 674-5 ; V, 25, 124, 556, 559.  
 FREINSHEMIUS : V, 79, 89, 131, 181, 253, 291, 361, 364, 401, 430, 431, 433, 466, 480.  
 FRENICLE : I, 261, 263 ; II, 99, 337, 399, 429, 448, 471, 478-9, 506, 509, 530, 536-7, 541, 561, 566 ; V, 536, 541.  
 FRISIUS (GEMMA) : I, 291.  
 FRIQUET : IV, 228, 231-2, 665.  
 FROMONDUS : I, 399, 401-2, 409-411, 412, 413, 422, 431, 448, 449, 475, 477, 508, 510-1, 512, 515, 531 ; II, 33, 48, 55, 192 ; III, 86 ; IV, 180.

## G

- GABETS (DOM ROBERT DES) : IV, 170-1.  
GAFFAREL (JACQUES) : I, 25, 31.  
GALENUS : I, 497, 523-8, 535 ; II, 54, 65 ; III, 137, 513, 573-4.  
GALILÉE : I, 75, 115, 169, 232, 260, 261, 263, 270, 272, 273, 280, 283, 285, 287-8, 290, 298, 299, 303-6, 321, 322, 324, 331, 340, 361, 392, 397, 578-580 ; II, 26, 30, 95, 100-1, 194, 271, 333, 336, 376, 380-388, 393, 399, 402, 402-5, 420, 433, 436, 439, 443, 450, 466, 470, 489, 495, 509, 518, 526, 571, 630, 646-7 ; III, 9, 11, 74, 87, 88, 179, 350, 579, 624, 631, 634, 646 ; IV, 151, 212, 392, 493, 517, 676, 687, 698 ; V, 74, 76-7, 78, 420, 426-8, 525, 527, 529, 531, 533, 538-9, 541, 543, 544, 547, 553.  
GALLUZZI (TARQUINIO) : I, 282.  
GARASSE : I, 6.  
GASPARD D'AUYERGNE : IV, 675.  
GASSEND : I, 29, 31, 84, 97, 105, 112, 114-5, 122, 124, 127, 148, 151-2, 169, 170, 173-4, 176-7, 183, 190-1, 208, 248-9, 257, 260, 263-4, 269, 273, 283, 289-291, 313, 573, 579, 580 ; II, 101-3, 450, 465, 470 ; III, 44, 52, 198, 292, 300, 332, 362, 363-5, 375, 384-6, 388, 389-390, 397, 398, 414, 416, 438-9, 633, 646, 675 ; IV, 58-62, 69, 80, 108-110, 125, 145-6, 150, 152-3, 175-6, 193, 235, 238, 338-9, 357-8, 362, 413, 513-6, 585, 668, 676 ; V, 97, 104-6, 118, 121, 199-200, 231, 371, 462, 495, 617.  
GASTINES (S<sup>r</sup> DE) : IV, 663.  
GASTON D'ORLÉANS : I, 37, 130 ; IV, 450-1.  
GAUDAIS : I, 70-1 ; II, 269, 495, 500.  
GAULTIER : I, 291 ; III, 52.  
GELLIBRAND : III, 51-2.  
GEORGE-GUILLAUME, de Brandebourg : IV, 618.  
GERSAN : I, 570, 572.  
GESSI : V, 547.  
GHETALDUS (MARINUS) : I, 478, 491.  
GIBIEUF : I, 16-7, 30, 32, 151, 153, 174, 183, 191, 192, 219, 220, 512 ; II, 97, 147 ; III, 184, 230, 236-7, 239-240, 276, 360, 378, 386, 388, 419, 472, 480.  
GILBERT : III, 51 ; IV, 693.  
GILLOT (JEAN), père : I, 314.  
GILLOT (JEAN), fils : I, 264, 315, 325 ; II, 89, 98, 145, 149, 154, 174, 181, 194-5, 247, 275, 288, 455, 456 ; III, 32, 36, 90, 91 ; IV, 98.  
GINETTI : V, 547.  
GIPSI : V, 547.  
GIRARD (ALBERT) : II, 247 ; III, 300 ; IV, 696.  
GOBERT (THOMAS) : IV, 678.  
GODFREY : I, 393.  
GOLIUS : I, 105, 176, 205, 232, 235-6, 241, 242, 244, 256, 257, 275, 278, 289, 316, 317, 320, 373 ; II, 30, 285-6, 625, 640-1 ; III, 16, 21-2, 28-9, 32-3, 56-9, 70, 148, 155 ; IV, 340, 633, 635 ; V, 3.  
GORLÆUS (DAVID) : III, 487-8, 508-9, 515, 518-9.  
GOULU (Le Père) : I, 6, 12.  
GOYER (DE) : IV, 20, 649.  
GRANDAMY (Le Père) : III, 524, 637, 673 ; IV, 121, 144, 659.  
GRASSI (ORAZIO) : I, 251, 283 ; IV, 151.  
GRASWINCKEL : IV, 19, 23, 24, 31, 75, 76, 83.  
GREGOIRE DE SAINT-VINCENT : IV, 227, 231 ; V, 318-9, 321, 372, 392, 413, 464, 465.  
GROENENDIJK : V, 1.  
GRUTER (ISAAC) : IV, 693.  
GUEFFIER : V, 487.  
GUIDUCCI (MARIO) : I, 282.  
GUIDO UBALDO DEL MONTE : I, 396 ; IV, 696.  
GUFFART : V, 117.  
GUILLAUME D'ORANGE, V, 25, 41.  
GUIRAUD (DAVID) : III, 192, 198.  
GUISE (Duc DE) : V, 95.  
GULDIN (Le Père) : I, 282.  
GUNTER : III, 51-2.

## H

- HAAK** : III, 219, 438-9.  
**HABERT** : V, 72.  
**HAESTRECHT (GODEFROY DE)** : I, 459 ;  
 II, 101, 569, **577**, 580 ; IV, 124, 149,  
 227, 231.  
**HAMELIN** : IV, 104.  
**HANNIBAL** : IV, **412**.  
**HARDY** : I, **76**, **175**, 235, **252** ; II, **22**,  
**29**, 33, **151**, 169, **283**, 285-6, **323**,  
**335**, **349**, **390**, **526**, **530**, 539 ;  
 III, **631**, **639**, **659**, **674** ; V, 279,  
 280.  
**HARLAY DE CHANVALON** : IV, 170.  
**HARPOCRATE** : III, **662**, **668**.  
**HARRIOT (THOMAS)** : II, **456**, 457-461,  
 508 ; V, **422**, 503.  
**HARTSOEKER** : V, 266.  
**HARVEY** : I, **263**, 264, **527**, **531**,  
 535 ; II, **500**, **501**, 616 ; III, 70, 204,  
 446 ; IV, **4**, **189**, 645, 684, **699**,  
**700**.  
**HAYNEUVE (Le Père)** : III, **94**, 96, 100,  
 101, **103**, 119, **122**, **160**, **168**, **170**,  
**171-2**, **174**, **178**.  
**HAZENDOVE** : I, **221**.  
**HERBERAY DES ESSARTS** : I, 398.  
**HEDWIGE-SOPHIE, de Brandebourg** :  
 IV, 450, 525.  
**HEEREBOORD** : IV, 62, **77**, 78-80, 180,  
**632**, 632-5, 655-7, 662, 668 ; V, 3,  
**5-7**, 12-4, 18, 29-31, 34, 49, 61, 63,  
 96, 126-8, 265.  
**HEGESIAS** : IV, **315**.  
**HEILERSIEG** : V, 27, **28**, 41.  
**HEINSIUS (DANIEL)** : II, **150**, 169,  
**282-3**, 285-6, **335** ; III, **15**, **257** ;  
 IV, 692.  
**HEINSIUS (NICOLAS)** : III, 15 ; V, 468,  
 486.  
**HÉLENE** : I, 393, **394**, 395, 582.  
**HELMONT (J.-B. VAN)** : I, 31, 151.  
**HENRIETTE, princesse palatine** : IV,  
 452, **618**, **625**, 673-4.  
**HENRIETTE-MARIE, reine d'Angleterre** :  
 III, 542, **543**, 546 ; V, 559.
- HÉRIGONE** : I, 291 ; V, 532.  
**HÉRODOTE** : I, 344.  
**HÉRON D'ALEXANDRIE** : I, 124 ; II, 286.  
**HERVÆUS** : voir HARVEY.  
**HEURNIUS** : IV, 79 ; V, 34, 45.  
**HEYDANUS** : II, 33, 625 ; III, 557 ; IV,  
**594** ; V, 49, 109, **114**, 265.  
**HILARION DE COSTE** : V, 199, 228,  
 230.  
**HIPPOCRATE** : I, 401 ; III, 573-4, **662**,  
**668** ; IV, 248.  
**HOBBS** : III, **275**, **283**, **287**, 292,  
**293**, **300**, 313, **314**, 319, **320**, **338**,  
**341**, **348**, 353, **354-7**, **360-1**, **633**,  
 659, 702 ; IV, **67**, 70, 343 ; V, **97**,  
 118, 375.  
**HOMÈRE** : I, 159, 167 ; II, **432** ; V,  
**349**.  
**HOGELANDE** : I, 321, 581 ; II, 624 ;  
 III, 21, **22**, 29, **91**, **253**, 604 ;  
 IV, 123, **126**, 149, 176, 245, **568**,  
**595**, **627**, **630**, 692 ; V, **18**, **48**,  
 49, 109, 227-8, 230, 317, 409, 410,  
**413**, 453.  
**HOOLCK (VAN DER)** : II, 569 ; III, 203,  
 443, **446**, 490, 509, 511, 519, 526,  
**529**, 535, **538**, **541**, **606**, 696 ; IV,  
**26**, **28**, **30**.  
**HORACE** : I, 169, **272** ; II, **283**, **432**,  
 450, **547** ; IV, **102**, 242, **258**, **608**,  
 663 ; V, 248, 477.  
**HORNIUS** : III, 526.  
**HORTENSIUS** : I, **234**, 236, **327**, 328,  
**375**, 572 ; II, **30**, **95**, 100-1, **570**,  
 574 ; III, **15**.  
**HUDE** : II, 458, 461.  
**HUEBNERUS** : III, 438-9.  
**HUME (JACQUES)** : V, 504.  
**HUYGENS (CHRISTIAN)** : I, 19, 69, 432 ;  
 II, 405, 600 ; III, 333 ; IV, 435, **436**,  
 438-9, 440 ; V, 120, 144, 321, 339,  
 340, 450, 480, 552.  
**HUYGENS (CONSTANTIA)** : I, 273, **373**,  
 374 ; III, 92 ; IV, 78.  
**HUYGENS (CONSTANTIN), père** : I, 19,  
 236, 241-2, **253**, 273, **315**, 316-7,  
 321, 328, **342**, 347, 352, **371**, **376**,  
 384, 386, 398, 409, 431-2, **461**, 482,  
 504, 512, **518**, 520, 580 ; II, **47**,

100, **151**, 153, 169, 228, **246**, 282, 285-6, **335-7**, 346, **349**, 373, 376, **437**, 450, 455-6, **546**, 548, **549**, 550-1, 572, 574, **583**, 586, **601**, 642; III, **14**, 16, 30, 59, **73**, **87**, **101**, **150**, **157**, **176**, **207**, **216**, 229, **230**, **234-5**, 238, **241**, **243-4**, 247, **258**, 261-2, **275**, **283**, **287**, **296**, **412**, 414, 450, **481**, **520**, 526, **545-6**, 560, **563**, **578**, 581, **582**, **608**, **617**, 618, **631**, **636**, **639**, **642**, 659, **669**, 670, **673**, 679; IV, **13**, 14, **56**, 100, **102**, 133-4, **223**, **242**, 245, 258-9, **260**, **262**, 342, 365, 438-9, 514, **516**, **567-8**, **636**, 658-9, **661**, 662-4, **678**, 685, 692; V, **27**, 41, 49, **98**, 102-3, 109, 143-4, 258, 262, 322, 340, 479, 480, 547.

HUYGENS (CONSTANTIN), fils : II, 600; IV, 439; V, **319**, 321-2, 339, 450, 480.

HUYGENS (MAURITZ) : III, **154**, 581.

HUYGENS (SUZANNE) : I, 374; IV, 678.

HYPERASPISTÈS : III, 397, **417**, 421, **422**, 435, **436**, **449**.

## I

INGOLFER : I, 579.

ISABELLE (Infante) : I, 401.

## J

JANSENIUS : III, 384, **386-7**.

JEAN-BAPTISTE (SAINT) : IV, **437**.

JEAN - BAPTISTE D'ANVERS : II, **601**, **605**, 611, 613.

JEAN FRANÇOIS (Le Père) : IV, 144.

JONSSON : IV, 110, 150, **210**, **221**, 235, 439, 452, **497**, **630**.

JOSEPH (Le Père) : II, **480**.

JUSTE-LIPSE : I, 201; IV, 253.

JUSTINIEN : III, **159**.

## K

KEPLER : I, **127**, 241, 279, 291, **331**, 579; II, **85-6**, 376; IV, **69**, **398**, 632; V, 529.

KIRCHER : I, 269, 283; III, 52, 439, **522**, 524; IV, 341, 413; V, 121, 547, **548-9**.

KORTENHOEF : IV, 339.

## L

LA BARDE (Le Père DE) : III, **385**, 390, 419, **420**, **472**, **480**.

LABOUREUR (LOUIS LE) : V, 638.

LA BROSSE (GUY DE) : I, 355, **360**, 362-3, **376**, 389, **391**; II, **183**, **187**, **329**, **389**.

LA CHAMBRE (CUREAU DE) : I, **480**, 481, 540; II, 23; III, **87**, **176**, **207**, 299; V, 454, 645-6.

LACOMBE (Le Père J.) : III, 182, **191-2**, 197, **211-6**, 219, 220-1.

LA FORGE : III, 374; V, 651.

LALEU : II, 429, **530**, 540, 554, **564**.

LA MARI (PHILIBERT DE) : IV, 145, 542; V, 460-1, **462**, 468, 485-6.

LAMOIGNON : V, 67.

LANSBERGE (JACOB) : I, 260, 324, 431.

LANSBERGE (PHILIPPE VAN) : I, 170, 431, III, **180**.

LA PALLU : voir PALISSI.

LAROQUE : IV, 450.

LAS CASAS (BARTHÉLEMY DE) : III, 158.

LA SALE (DE) : V, 411, 488.

LAUNOY : V, 199.

LAURENS (DE) : V, **94**, 107-8, **216**, 217-8.

LE CLERC : V, 410.

LEEW (VAN) : II, 569; III, **509**, 696; IV, 124, 645.

LEFEBVRE D'ETAPLES : I, **111**.

LEGRAND : IV, 187, 449, 450, 475.

LEIPNIZ : I, 169, 196, 235-6, 422; II, 23, 458; III, 55, 524, 553-6.

LEMAIRE (JEAN) : I, 82, 573, 580 ; II, 445, 450.  
 LE MOINE (Le Père) : I, 220.  
 LÉOPOLD (Archiduc) : V, 228, 297-8, 332, 334.  
 LE PAILLEUR : IV, 343 ; V, 118.  
 LE ROY (Abbé) : V, 460, 487, 491.  
 LESSIUS : IV, 657.  
 LESTANDART (CLAUDE) : III, 96.  
 LEUCIPPE : I, 417.  
 LEURECHON (Le Père JEAN) : I, 289.  
 LEVASSEUR D'ETIOLLES : I, 5, 571 ; III, 188 ; IV, 396.  
 LE VAYER (La Mothe) : I, 289 ; III, 207, 208.  
 LICETI : IV, 517, 657.  
 LIMBORCH : IV, 475 ; V, 410.  
 LIMOUSIN (LE) : II, 96, 144, 288, 447.  
 LINUS : I, 269 ; V, 548.  
 LIPSTORIUS : I, 169 ; III, 675 ; IV, 232.  
 LOBKOWITZ (JEAN CARAMUEL) : III, 675 ; IV, 238.  
 LOCHER : I, 282.  
 LOGES (DES) : IV, 451.  
 LOMÉNIE : I, 432 ; IV, 145.  
 LONGOMONTANUS : II, 636 ; IV, 342, 343.  
 LONGUEVILLE (Duc DE) : V, 122.  
 LONGUEVILLE (Duchesse DE) : IV, 450-1, 673-4.  
 LOUIS XIII : I, 52, 220, 291, 387-8.  
 LOUIS XIV : V, 93, 94, 286, 297, 328, 617.  
 LOUISE : V, 133.  
 LOUISE-HENRIETTE DE NASSAU : IV, 629.  
 LOUISE-HOLLANDINE : IV, 450-2, 495, 533, 627-8, 674 ; V, 285-6.  
 LOUISE ROGER DE LA MARBELIÈRE : IV, 451.  
 LUCAS (MARGUERITE) : IV, 577.  
 LUCRÈCE : I, 202, 417 ; IV, 663 ; V, 104, 239, 241, 271, 308, 459.  
 LUILLIER : I, 29, 105 ; V, 616.  
 LULLE (RAYMOND) : II, 629 ; IV, 212.  
 LUTHER : V, 61.  
 LUYNES (Duc DE) : IV, 125, 139, 144, 193-4, 358 ; V, 64, 79, 453.  
 LYRÆUS : III, 204, 530, 532, 534, 557.

## M

MACHAUT : IV, 104 ; V, 445.  
 MACHIAVEL : IV, 406, 486, 493-4, 520, 531, 580, 675.  
 MAÇON : V, 133.  
 MACQUETS : IV, 145-6.  
 MAGNI (VALERIANUS) : V, 101, 117.  
 MAIGNAN : V, 371, 374-5, 392, 412.  
 MAIRE (JEAN) : I, 327, 342, 364, 365, 389, 434, 482, 483, 500, 560 ; II, 436-7, 496, 526, 563, 565, 595 ; III, 73, 449, 584 ; IV, 60, 177.  
 MAJOR (JEAN-DANIEL) : I, 432.  
 MALAPERT : I, 283-4.  
 MALESCOT : V, 407.  
 MALLEVAL : IV, 171.  
 MARCHEVILLE : I, 173, 177.  
 MARESIUS : III, 605, 607, 618 ; IV, 125, 179, 230, 232, 246-7 ; V, 11.  
 MARIE DE GONZAGUE : IV, 667.  
 MARIE DE MÉDICIS : I, 52 ; III, 543, 546.  
 MARIE, princesse d'Orange : IV, 450 ; V, 285.  
 MARIE-ELÉONORE, de Brandebourg : IV, 618 ; V, 195, 196, 210, 225, 458.  
 MARION (RENÉ) : IV, 139.  
 MAROLLES : V, 199.  
 MARR (JOHN) : III, 51.  
 MARTELLUS : IV, 60, 513.  
 MARTIAL : II, 550 ; IV, 663 ; V, 478, 504.  
 MARTIGNY : II, 596, 633 ; III, 122, 160, 168, 170 ; V, 115, 117, 133, 134, 139, 454.  
 MARIVAUX : V, 199.  
 MASANIELLO : V, 95.  
 MASPARAULT (S<sup>r</sup> DE) : I, 4.  
 MATHÆUS : III, 530, 532-4, 557, 568, 696 ; IV, 645.  
 MAURICE, prince palatin : IV, 452, 673-4.  
 MAURIER (DU) : II, 397, 464, 469, 470, 592, 633 ; III, 9, 300 ; V, 533, 536.

MAUROLIC : I, 356.  
 MAZARIN : IV, 145, 301, 378-9, 663, 667; V, 68, 95, 130, 184, 333, 358, 469.  
 MEILLERAYE (DE LA) : V, 68, 453.  
 MÉLIAND : IV, 127.  
 MENDOZA : III, 514.  
 MÉRÉ (Chevalier DE) : II, 340.  
 MERLAND : IV, 111, 121-2, 144, 161, 162, 166, 172, 176, 215, 216, 348, 374, 585, 650, 660; V, 543.  
 METIUS (JACQUES) : II, 26.  
 MEYSSONNIER : III, 15, 17, 18, 21, 47, 120, 137.  
 MICHELY (Dame) : V, 559.  
 MIDDELBOURG (ISAAC DE) : I, 170.  
 MIDDELBOURG (PAUL DE) : I, 169.  
 MONTAIGNE : IV, 573, 575.  
 MONTAIS : I, 104-5, 286; V, 655.  
 MONTARGE : IV, 128.  
 MONTESONO : V, 14.  
 MONTHOLON : II, 33.  
 MONTIGNY : V, 72.  
 MONTMOR : V, 453, 648.  
 MORHOF : V, 459.  
 MORI (ABRAHAM DE) : I, 274, 316; IV, 78, 299.  
 MORIN (J.-B.) : I, 33, 37-8, 124, 129-131, 258, 260, 284, 289, 291, 298, 313, 324, 537, 579; II, 85, 97, 145, 152, 191, 197, 208, 221, 247, 286, 287-8, 362, 364, 408, 437, 530, 539, 554, 567; III, 44, 128, 275, 283, 293; IV, 110; V, 516, 518, 533, 623.  
 MORUS : IV, 583; V, 236, 246-250, 267, 298, 340, 376, 383, 390, 401, 434, 443, 624.  
 MOSNIER : IV, 498; V, 70.  
 MYDORGE : I, 5, 15, 18, 37, 50-1, 124, 125, 131, 168, 175, 178, 183, 190, 194-5, 235, 239, 241, 252, 256, 257, 289, 291, 336, 463, 501; II, 1, 27, 29, 33, 115, 127, 141, 194, 264, 278, 466, 539, 592; III, 51, 160, 168, 170, 707, 714-5; IV, 68, 127, 325; V, 64, 67, 121.  
 MYLE (VAN DER) : IV, 79.  
 MYLON : IV, 232, 397.

## N

NAPIER : II, 521, 523.  
 NAUDÉ : I, 248; III, 88, 258, 675; IV, 145, 341, 413; V, 121, 547.  
 NEUFVIC (Mademoiselle DE) : I, 570.  
 NEUFVILLE (GÉRARD DE) : V, 228.  
 NEWCASTLE (Marquis DE) : III, 45, 342; IV, 188, 569, 576-7, 583; V, 117, 118, 134, 400, 554.  
 NICAISE (Abbé) : V, 199.  
 NICÉRON : II, 374, 376, 530, 540, 554, 564; III, 88; IV, 471, 556, 556-7; V, 372, 375.  
 NOAILLES (Duc DE) : II, 402.  
 NOËL (ETIENNE) : I, 383, 384, 454, 457; II, 50; IV, 144, 498, 567, 585; V, 101, 117-8, 119, 120, 549.  
 NORMAN (ROBERT) : III, 51.  
 Nourrice de Descartes : V, 470, 485.  
 NYEVEEN : IV, 179, 196.  
 NYPOORT (JAN VAN) : III, 333, 574; IV, 20, 649.

## O

OGIER (FRANÇOIS) : I, 6, 12; IV, 128, 659, 660, 701.  
 ORANGE (Princes D') : voir FRÉDÉRIC-HENRI et GUILLAUME.  
 ORMESSON : IV, 104.  
 OSLIER : I, 16.  
 OUDIN (ANTOINE) : II, 396.  
 OUZEEL : V, 127.  
 OVIDE : V, 241-2.  
 OXENSTIERN : IV, 301; V, 454, 472.

## P

PAAU : IV, 101.  
 PALISSI (BERNARD) : III, 7, 37, 45.  
 PAPPUS : I, 235, 244-5, 256, 275, 278, 279, 288, 478, 491; II, 83, 185,

- 188-9, 495, 502, 511** ; IV, **363**,  
 365-6 ; V, 144, 424.  
 PARACELSE : III, 17, 137.  
 PARISANUS VENETUS : II, **500**, 616.  
 PARMENTIER : II, 569 ; IV, **16**, 124.  
 PASCAL (BLAISE) : I, 209 ; II, 135, 339,  
 556, **628** ; III, **40, 47**, 53-6, 715,  
 717 ; IV, 413, 440 ; V, 68, 71-3, **98-**  
**100**, 100-1, 106, 117, 121, 143-4,  
**366**, 367, **370, 391, 412**, 425,  
 447-8.  
 PASCAL (ETIENNE) : I, 291, 324, 496 ;  
 II, 1, 13-4, **28, 33, 49, 90**, 99, 103,  
**114**, 114-5, **120, 175**, 224, 340,  
 472 ; III, 53 ; IV, 549 ; V, 73, 100,  
 118.  
 PASCAL (GILBERTE) : II, 115 ; V, 71-3.  
 PASCAL (JACQUELINE) : V, 71-3, 101.  
 PASOR (MATTHIAS) : V, 658.  
 PAUL (SAINT) : V, 376, 659.  
 PAYEN : I, 264.  
 PEIRESC : I, 29, 31, 115, 169, 177, 182,  
 264, 269, 283, 289, 313, 572-3, 579,  
 580 ; II, 33, 450, **464**, 470 ; V, 616.  
 PÉLAGE : III, **544**.  
 PELÉ : II, **596** ; IV, 147.  
 PELL (JOHN) : II, 458-461, 470 ; III, 45,  
 51, 219, 439 ; IV, 318, **342**, 343-4,  
**435**, 438.  
 PEREIRA (GOMEZ) : III, 390.  
 PERERIUS : III, 514.  
 PÉRIER (FLORIN) : III, 53-5 ; V, 101-2,  
 367, 412, 470, 475-6.  
 PÉRIER (Madame) : voir PASCAL (GIL-  
 BERTE).  
 PERSE : I, 169.  
 PETAU (DENIS) : IV, **115**.  
 PETIT (Sr), libraire : IV, **595**.  
 PETIT (PIERRE) : I, 512 ; II, 32-3, **86**,  
**90, 96-7, 144, 191, 266**, 344, **391**,  
**398, 420, 497, 503**, 512, **533, 542**,  
**564** ; III, 44, 52-3, **74, 95**, 300, 340,  
 351 ; V, 49, 73, 101, 117, 460, 485,  
 525, 536, 540-1.  
 PHÈDRE : II, 550.  
 PHÉLIPPEAUX : III, 174.  
 PHILIPPE, prince palatin : IV, **404**,  
**449**, 450-2, 670-5 ; V, **48**, 289.  
 PICOT (Abbé) : III, **332, 340, 388**,  
 390, **450, 452**, 471, **555**, 571, **594**,  
**601**, 615-6, **631-2, 675** ; IV, **36**,  
**103**, 105, **108**, 121, 127, **129**, 130,  
**134, 138, 147**, 156, **175**, 176-7,  
**180**, 183, 194, **222, 341, 396**, 453-5,  
 459, 462, 464-5, 467, 469, 470-1, **475**,  
**484, 501, 513, 565** ; V, 66, 111-2,  
 133, 140, 184, 202, 227-9, **234, 235**,  
**279**, 280, 295, 318, **358, 359, 371**,  
**406, 409**, 411, **412, 432, 433, 453**,  
**461, 469**, 470, 490.  
 PIERIUS : V, 117.  
 PIQUES : V, 434, 443-4, 453, 457-8,  
 488-9, 491, 493.  
 PISON (GUILLAUME) : V, 477, 489, 492.  
 PLATON : I, 158 ; III, 17, 513, 548,  
 603 ; IV, **530** ; V, **245, 281**, 411,  
 495.  
 PLEMPIUS : I, **400**, 401-402, **410**,  
**412-3, 475, 496**, 512, **521**, 534-6,  
 558, **561** ; II, **49, 52, 55, 70, 192**,  
**343**, 346, 616 ; III, 1, 3, **68** ; IV,  
**210**.  
 POISSON (NICOLAS) : I, 432 ; IV, 165,  
 171 ; V, 460, 488.  
 POL (VAN DE) : III, 696 ; IV, 645.  
 POLLOT (ALPHONSE) : I, **508**, 512 ; II,  
**51**, 101, 529, **545**, 546, 548 ; III, **62**,  
**278**, 281, 511, **523**, 526, **550, 660-1** ;  
 IV, **19, 23, 25, 28, 31, 32, 38, 43**,  
**45, 51, 53, 70, 76, 80, 82, 84, 99**,  
**106, 200, 204, 207, 211, 221**,  
 244-5, 435, 438-9, **653**, 654, 657 ;  
 V, **123**, 124, **216**, 556, 559.  
 POLLOT (JEAN-BAPTISTE) : III, 278.  
 POLYANDER : III, 200 ; IV, 438.  
 PONTANUS : IV, **151**, 665.  
 PORLIER : IV, 318-320, 472.  
 PORTA (J.-B.) : III, 17.  
 POSTEL : IV, 171.  
 POTIER (CHARLES) : II, 540 ; III, 96,  
**254**.  
 POURCHOT : IV, 171.  
 PRATEUS : IV, 60.  
 PRÉ (ANDREAS DU) : IV, 632.  
 PRESTET : II, 458, 461.  
 PRIMIROSIUS (JACOBUS) : II, 616 ; III,  
 202, 204, 441-2.  
 PRUDENCE : I, 417.

PTOLÉMÉE (CLAUDE) : I, 289; II, **142**, 286; III, 170; V, 386, **550**.  
 PTOLÉMÉE SOTER : IV, 315.  
 PUJOS (JACQUES) : II, 429, 540; III, 216.  
 PUY (DU) : voir DUPUY.  
 PYTHAGORE : I, **402**; III, 17; V, **245**.

## Q

QUESNEL : V, 184, 212.

## R

RACONIS : III, **234**, 236, **251**.  
 RAEL : I, 155; III, 367, **371**; IV, 475; V, 49, 126-7, 228, 409, 410.  
 RAGOCZY : IV, 618.  
 RALEIGH : II, 459.  
 RAMBOUILLET (Marquise DE) : I, 571.  
 RAMEAU : IV, 682.  
 RAMUS : I, 284, 291; II, 477; V, **257**.  
 RAVENSBERGERUS : III, 446, 527.  
 REAL : II, 101; III, **522**.  
 REGIOMONTANUS : IV, **150**; V, 532.  
 REGIUS : I, 521, 536; II, 305-7, 330, 334, 377, **379**, 527-9, 548-9, 568-9, 582-3, 616, 625; III, 1-4, 60-1, **63**, 65, 70-2, 95, 202-4, **231**, 365-8, **369**, **371**, **440-3**, 446-7, **454**, **456-7**, 459, **460**, 462-3, 487-490, **494**, 511, 519-520, **525**, **527-8**, 530-1, 533-5, 549, **550-1**, 553, 557-8, 560-2, 568-573, **660**, 703; IV, 20-1, **34**, 61, **77**, 96-7, 123-4, 148-9, 235, 238, **239**, 240-2, 247, **248**, 250, 254, **256**, 257, **497**, **510**, 513-4, **517**, **566-7**, **590**, **619**, **625-7**, **630**, 649, 650, 684, **691**; V, **48**, 49, 79, 109, **110**, 111-2, **114**, **170**, 228, 625-7.  
 REGNERI (CYPRIEN) : III, 532, 557, **559**.  
 REINSWOÛ : IV, 245.  
 REMBRANTSZ : V, 265-7.  
 RENERI : I, **23**, 29, 183, **190**, **205**, **221**, 226, **228-9**, 254, **300**, **316**,

**333**, 334, **408**, 409, **518**, 519, 580; II, 101, 103, **306-7**, **330**, 377, 379, **527**, 528-9, **545**, 548, **570**; III, 1-3, **362-3**.

REVERSEAUX : IV, 171.

REVIUS : IV, 180, 632, 634-5, 655-6, 668; V, 1, **3**, **5**, 12-5, **16**, **23-5**, **29**, 30-1, 34, **36**, **38-9**, 45, 49, 61, 63, 96, 111-2, 126-8, 228.

REY (JEAN) : I, 208-9, 231, 249.

REYNIERS (Mademoiselle) : I, **269**.

RHEITA (ANTON-MARIA SCHYRLÆUS DE) : III, **646**.

RICHELIEU (Cardinal DE) : I, 6, 52, 260, 291, 313, **387-8**, **500-1**, **506**; II, **31**, 48, **151**, 470; III, **610**.

RIDDER (C. DE) : III, 697; IV, 646.

RIERSEROIT : IV, **54**.

RITSCHEL : V, 258, 261.

RIVET : I, 19, **220**; II, **32**, 33, **146**, **636**; III, **4**, **6**, **40**, **88**, **148**, **257**, 526, **583**, 679; IV, 110, 125, 152-3, 337, 438; V, 95, 110.

ROBERVAL : I, 291, 324, 478, 495-6; II, **1**, 13-4, **27**, 33, **49**, **90**, 99, 103, **104**, **114**, 115, **116-7**, **120-1**, 122-3, 134, **135**, **138**, **141**, **147**, **149**, **154**, **175**, **194**, 224, 252, **265**, **274**, 278, **307**, **331-4**, **336**, 338-341, **390**, **394-5**, **400**, 401, **406**, **425**, **434**, 457-8, 460-1, **463**, **466**, 472, **498**, **502**, 540-1, 580, 624; III, 88-9, 219, **250**, **326-7**, **358**, **482**, **641**, 642, 707, 714, 717; IV, **57**, 343, **363**, 364-6, 370, **392**, **394-5**, **397**, 399, **418**, **427**, **429**, **431**, **433**, **498-9**, **508**, **513**, **526**, **549**, **552-3**, **555-7**, **559**, **568**, **593**, **595**, 597-600, **621**, 655, 676-8; V, 72-3, 103-4, 106, 121, **142**, 199, 201-3, 208, **257**, **319**, **366-7**, **372-3**, **392-4**, **397**, **414-6**, **420-1**, 422-8, 464, **465**, 504, 513-4, 517, 519, 524, 528, 532, 535, 539, 540, 554-5, 646-9.  
 Voir aussi ARISTARQUE.

ROBERT, prince palatin : IV, 452.

ROCA : I, 579.

ROGIER DU CRÉVIS : voir CRÉVIS.

ROHAULT (JACQUES) : I, 464; II, 23; IV, 171; V, 636.

RUBIUS : III, **185**, 195-6, 514.  
 RUSDORF : IV, 525.  
 RYER (DU) : V, 19, 20, **50**, 488-9.  
 RYUSMOND : IV, **27**, 54.

## S

SABLÉ (Marquise DE) : I, 571.  
 SAIN (JEANNE) : I, 1.  
 SAIN, père (et Madame) : I, 3-4.  
 SAIN, fils : IV, 130.  
 SAINT-AMAND : V, 445, 458.  
 SAINTE-CROIX : II, **146**, **149**, 154, **158**,  
 161, 166, 168-9, **179**, **193-4**, **251**,  
**253**, 255-6, **273**, 277, 280, **337**,  
**397-8**, **428**, **472**; III, **387**, **542**.  
 SAINT-DENIS (ANDRÉ DE) : I, 6.  
 SALINAS : I, 289.  
 SALOMON : III, **588**.  
 SALVIUS : V; **467**.  
 SANCHEZ : III, 439.  
 SANCTORIUS : IV, 69.  
 SANCY (Le Père DE) : I, **16**, **32**, 183, 192.  
 SANTINI : IV, 558.  
 SARASA : V, 321, 465, 555.  
 SARRAZIN : I, **322**, 324.  
 SAUMAISE : I, 365; II, **51**, 573, **641**,  
 642; III, **85**, **257-8**, **677**, 679; IV,  
 125, 145, 193, 671; V, 49, 350, 431,  
 460-1, 469, 485.  
 SAUMAISE, fils : IV, 542; V, 460-2, 468-9,  
 476, 485.  
 SCAGLIA : V, 547.  
 SCALIGER : V, (Jules) 304, (Joseph) 506.  
 SCARRON DE NANDINÉ (Madame) : V, 63.  
 SCAYNUS : IV, 634.  
 SCHAGEN : III, **69**.  
 SCHEINER : I, 29, 115, **245**, 248-9, **250**,  
**282**, 282-3, **331**, 579.  
 SCHICKARD : III, **362**.  
 SCHLUTER : V, 358, 411, 493.  
 SCHOOCKIUS : III, 559, 562, 571-3, 606,  
**643**, 679; IV, **30**, **52**, 53, **76-7**,  
**80-1**, **89**, **90**, **92-4**, 105, 123, 179,  
 180, 195-9, 214, **215**, **231**, 232, 247,  
**297**, **299**, **300**, 389, **437**; V, **10**,  
 11, 46.

SCHOOTEN, fils : I, **395-6**; II, 499, 574,  
**575**, 579-581, 600; III, 31-2, 333,  
**437**, **450**; IV, 124-5, 232, **339**-  
**340**, 341, **395**, **436**, 439, 440, 635,  
 664; V, 3, **142-3**, 321, **336**, 339,  
**371**, **392**, 409, **413**, 465.  
 SCHOOTEN, père : I, 581; II, **641**, 642;  
 III, 16, **22**, 28-9, 32-3, 44, 56, **59**,  
**148**, **155**; IV, 231-2, **339**, 340, **395**;  
 V, 409.  
 SCHOTANUS : III, **22**, 33, **58**, 60, 204,  
 527, 532, 557, 568; IV, 247; V, 34,  
 45.  
 SCHOTTUS : IV, 253.  
 SCHURMAN (ANNE-MARIE) : II, 573; III,  
**70**, 71, **231**, 261; IV, 660, 700, 701.  
 SCHURMAN, frère : III, **127**.  
 SCHUYL (FLORENT) : II, 568; IV, 566;  
 V, 636.  
 SCOTTEN (VAN DER) : II, 284, **350**.  
 SCREVELIUS (EWALDUS) : IV, 633.  
 SCRIBANIUS : II, **284**.  
 SÉBINIÈRE (DE LA) : IV, 135.  
 SEGUIER (PIERRE) : I, **364**, 365, 368-9,  
**388**; IV, 104, 144-5, 253; V, 453-4,  
 468.  
 SÉNÈQUE : IV, **253**, **263**, **267-9**, **271**,  
**273-5**, **277**, **279**, **280**, **290**, **301**;  
 V, 90.  
 SÉNÈQUE le Tragique : IV, **537**.  
 SENGUERDIUS : II, 568; III, 60, 532,  
 557, 568.  
 SENNERTUS : III, 515, 517.  
 SERGEANT (THOMAS) : I, 210, **299**.  
 SERISAY (JACQUES DE) : II, **97**.  
 SERVIEN : IV, 660; V, **19**, **24-6**, **27-8**,  
 45, 287-8.  
 SEVERINUS (DANUS) : III, 137.  
 SILHON (JEAN) : I, 6, **132**, 201, 352;  
 II, **97**.  
 SILVIUS : III, **69**, **440**, 441, **444**.  
 SIONITA (GABRIEL) : II, **283**.  
 SIRMOND (ANTOINE) : IV, 657.  
 SIRTURUS : II, 376.  
 SLUYTER : IV, 75.  
 SNELLIUS : I, 236, 256-7, **478**, **491**;  
 III, 716; IV, 101, 696.  
 SOCRATE : I, **315**; III, **104**; IV, **530**,  
**578**; V, **281**, 642.

- SOLI : II, **437** ; III, **277, 385, 397, 418, 448-450, 484, 584** ; IV, **58** ; V, **186**.
- SOPHIE, princesse palatine : IV, 452, 495, **496, 627-9, 673-4** ; V, 285-6.
- SORBIÈRE : I, 481 ; II, 624 ; III, 198, 351-2 ; IV, 58-62, 108-9, 150, 152, 176, 193, 235, 240, 247, 412, 452, 515 ; V, 49, 184, 199, 200, 229, 445-6, 461, 485, 487-8.
- SOREL (CHARLES) : I, 6, 82.
- SOUFRAnt (JEAN) : I, **220**
- SOUTERIOUS : IV, 79 ; V, 127.
- SOUTHAMPTON : V, 67.
- SPADA, Cardinal : V, 375.
- SPANHEIM : IV, 338 ; V, **29, 33, 34, 45, 127**.
- SPINOLA : II, **284**.
- SPINOZA : V, 477-9.
- SPRING : III, 92 ; V, 288, 457.
- STAMPIOEN, fils : I, 275-9, 573-5, 578 ; II, 14, 574, **578, 581-2, 600, 602-3, 605, 611-3, 615-6, 636, 639-641, 642** ; III, **5-6, 16, 22, 29, 30, 32-3, 44, 57-8, 59, 62-3, 70-1, 104, 148, 149, 155-6, 199-201, 228, 537** ; IV, 26, 440 ; V, 542.
- STAMPIOEN, père : II, 581, 642.
- STEVIN : I, **331** ; II, **247, 252, 391, 587** ; IV, 696 ; V, **119**.
- STIFEL (MICHEL) : II, 461, 581.
- STRATEN (VAN DER) : II, **284**.
- STRATENUS : III, 60, 532, 557, 568-9.
- STUART (ADAM) : IV, 80, 632-3 ; V, 29, 31, 34, 45, **46, 49, 126-7, 218**.
- SUAREZ (FRANÇOIS) : III, 514-5.
- SUÉTONE : IV, 330.
- SWIENENBURCH : V, 1.
- TAURELLUS : III, 487-8, **507-8, 509, 518**.
- TELESIO : I, **158**.
- TELIIUS : IV, 493.
- TENNELR (LE) : V, **74, 76, 77-8, 102-3, 120, 656**.
- TEPELIUS : V, 487.
- TÉRENCE : III, **497** ; IV, 545.
- TERSON : IV, 171.
- TERTULLIEN : III, 604.
- THALÈS : I, **563** ; V, 459.
- THÉOCRITE : V, 504.
- THÉOPHILE : IV, **617**.
- THÉOPHRASTE : V, **239**.
- THÉVENOT : I, 19.
- THIBAUT : V, 68-71.
- THOMAS (SAINT) : II, **630** ; III, **244, 272, 274, 360** ; IV, 634 ; V, 14, **157**.
- THOU (JACQUES-AUGUSTIN DE) : II, 51.
- THUILLERIE (LA) : IV, **19, 24, 29, 51, 73-4, 76-7, 80, 81-5, 96, 99, 105, 107, 177, 179, 195-6, 301, 378-9, 451, 542, 611, 653-4, 657, 672** ; V, 24, **92, 181, 289, 350, 431, 458, 468, 657**.
- TITE-LIVE : IV, **531**.
- TIBÈRE : IV, **329** ; V, **179**.
- TISSENHAUSE : V, 476.
- TOBIAS ADAMI : II, 47-8.
- TOBIE D'ANDRÉ : voir ANDRÉ (TOBIE D').
- TOLETUS : voir CONIMBRES.
- TORRICELLI : II, 339-341, 403, 509 ; III, 630-1 ; IV, **512, 553, 556-8, 655, 675-8** ; V, 201, **400, 420-1, 425-8**.
- TOUCHELAYE, aîné : III, 390, **616** ; IV, 129 ; V, 279.
- TOUCHELAYE, jeune : III, 390, 615 ; IV, 129 ; V, 140.
- TREMANDAN : V, 66, **407**.
- TRIGLANDIUS : IV, 631, 633, 635 ; V, 1, **2, 12-4, 16, 23-5, 29, 33, 34, 36, 38-9, 42, 45, 46, 127**.
- TRINCAVEL : II, 306.
- TURENNE : V, **296**.
- TYCHO-BRAHÉ : I, **252, 284, 579** ; II, **559** ; V, 518, **550, 655**.

## T

TACITE : IV, 540.

TALLEMANT DES RÉAUX : II, 115, 349 ; IV, 450.

TARDE (JEAN) : I, 115.

TARTAGLIA : II, 252.

TASSE (JOHANN-ADOLPH) : IV, 343.

## U

URBAIN VIII, pape : I, **271, 281, 288**,  
290.

## V

VAIR (GUILLAUME DU) : I, 201.  
VALCHER : III, **49**.  
VALENTIN (Frère) : II, **633**.  
VALERIO (LUCA) : IV, **428**.  
VALOIS (JACQUES DE) : I, 37, 264, 291 ;  
III, **43, 44, 52**.  
VALOIS (LOUIS DE), comte d'Alais : III,  
364-5, 389 ; V, 200, 232.  
VALLÉES (St DES) : I, 82.  
VALLIUS : IV, 634.  
VANINI : I, **158** ; IV, **86, 89**, 198.  
VARRON : II, 333 ; V, 459.  
VATIER : I, **558** ; II, **28, 50** ; III, **591**,  
**594, 638** ; IV, 121, **144, 170**, 172,  
348.  
VENDELINUS : voir WENDELIN.  
VERDUS (FRANÇOIS DU) : II, 115, 340 ;  
IV, 557 ; V, 426.  
VERGOES : IV, 71.  
VÉRON (FRANÇOIS) : I, 383.  
VEROSPI : V, 547.  
VERPRÉ : V, 445.  
VERULAMIUS (FRANÇOIS BACON) : I, **109**,  
**195, 251**, 321 ; IV, **619**, 632, 634,  
684, 692-3 ; V, 258.  
VERTHAMONT : V, 453.  
VEZALIUS (ANDREAS) : II, **525**.  
VIETE : I, 248, **479, 482, 491** ; II, **22**,  
**82, 193, 350, 425, 524**, 581 ; III,  
**167**, 196, 714 ; IV, 70, **228, 231, 554**,  
677 ; V, **418**, 503-6, 508-512, 532.  
VIEUVILLE (DE LA) : IV, 451.  
VILLARNON : II, **567**.  
VILLE-BRESSIEUX : I, 121, 209-212, **212**-  
**215**, 218, 232, 572 ; III, 602 ; IV,  
57.  
VILLENEUVE (LA) : V, 234.  
VILLENEUVE DE BOUEXIC : voir BOUEXIC.

VILLIERS : I, 30 ; II, 639 ; III, 21, **121**,  
**123-4**, 137-8, 181, **211**, 217-9.  
VILLON (ANTOINE) : III, 137-8.  
VINOT : IV, 171 ; V, 375.  
VIOGUÉ : IV, 171 ; V, 433, 460, 482,  
487, 491-3.  
VIRGILE : I, **200**, 202, **400, 412** ; II,  
102, **464** ; III, 159 ; IV, **102, 262**,  
**612** ; V, **240**, 478.  
VIRGILE, évêque : I, 291.  
VITELLION : I, **239**, 241, **356** ; II, **142** ;  
III, **483**.  
VITRUVÉ : IV, 692.  
VITRY-LA-VILLE (DE) : III, **658**.  
VITUS : III, **482-3**, 485, 548, **578** ; IV,  
**210**, 323.  
VIVIANI : II, 403.  
VOET (GISBERT) : II, 549 ; III, 1, 4,  
202-4, **230-1**, 365-7, **372**, 446-7, 463,  
486-7, 489-491, **494, 497-8, 500-2**,  
**510**, 511, 513, 519-520, 526-7, **528-9**,  
530, 532-5, **537-540, 545-6**, 557-9,  
560-2, 564, **565, 567**, 568-9, 571,  
**572, 573, 598-9**, 602, 604, **608**,  
**642, 647, 675, 681**, 696 ; IV, 20-2,  
**27, 29, 33-5, 37, 76-8, 81, 83**,  
**85-6, 88-90, 92-3**, 105, 123, **133**,  
196-9, 214, **215**, 226, **230, 232, 240**,  
246-7, **249, 259, 261-2, 299, 300**,  
389, **390, 436-8, 497, 514, 536**,  
645, 647, 649, 650, 652, **654**, 660 ;  
V, **10, 46**, 69, 112, 127, **175**.  
VOET (PAUL) : III, 367, **558**, 561, 568,  
571-2 ; IV, 178, 246.  
VORSTIUS : III, 487, **686** ; V, **33**, 126.  
VOSSIUS (ISAAC) : I, 236 ; V, 431, 460,  
468-9.  
VOYETTE (LOUIS DE LA) : V, 409.

## W

WAESENSAER, fils : I, 29, 573-5, 581 ;  
II, 101, 569, 582, 600, **604-9**, 612-3,  
615-6, 636, 642 ; III, **5, 6, 16, 21**,  
30, 32-3, 44, **57, 62, 63, 69**, 70-71,  
**104, 148**, 149, **151, 155-6, 199**,  
**200**, 228 ; IV, 231-2.

- WAESSENAER, père : I, 29 ; II, 617.  
 WALÆUS (ANTONIUS) : III, 199.  
 WALÆUS (JOANNES) : III, 66, 70, 374.  
 WALLIS : II, 457-8, 460-1, 581.  
 WALLON DE BEAUPUIS : IV, 128 ; V, 184-5.  
 WARMONT : V, 1.  
 WARNER (GUILLAUME) : II, 457-9.  
 WATERLAET (LAMBERT VAN DEN) : III, 490, 511, 561 ; IV, 180, 197-8.  
 WEGEN (VAN DER) : I, 402, 411.  
 WEISS : IV, 619, 630 ; V, 18, 49.  
 WENDÉLIN : I, 269, 290, 402, 411 ; IV, 516.  
 WEVELICHOVEN : V, 1, 32, 40.  
 WHITE (THOMAS) : voir VITUS.  
 WICLIF : III, 545, 547.  
 WICQUEFORT : III, 153.  
 WILHEM (CONSTANTIA) : III, 91, 92, 702.  
 WILHEM (DAVID LE LEU DE) : I, 275, 317, 374 ; III, 90, 91, 92, 153, 154, 156, 201, 229, 663, 690 ; IV, 13, 14, 31, 32, 35, 98, 100-1, 126-7, 244-5, 258, 297-8, 342, 389 ; V, 41, 262.  
 WIJCK (JACQUES) : IV, 654.  
 WIMMENUM : IV, 339, 340 ; V, 216.  
 WITT (JEAN DE) : IV, 231.  
 WLADISLAS VII : IV, 667.  
 WOERDT (VAN DER) : IV, 20, 649.  
 WOESTENRAET : I, 269.  
 WOLZOGEN : IV, 344.  
 WREN (CHRISTOPHE) : I, 82.  
 WULLEN : V, 477, 489-493.

## X

- XÉNOPHANE : V, 459.  
 XYLANDER : III, 196.

## Z

- ZACHARIE, pape : I, 291.  
 ZARLIN : I, 289.  
 ZÉNON DE CITTUUM : I, 200, 201 ; IV, 275-6 ; V, 83.  
 ZÉNON D'ELÉE : IV, 443, 445, 499.  
 ZUCCHIUS (NICOLAUS) : III, 524.  
 ZURCK (VAN) : I, 268, 581 ; II, 569 ; III, 151, 369, 374, 686 ; IV, 2, 18-9, 23, 31, 71, 128, 131, 134, 149, 223, 226, 240, 662 ; V, 27, 41, 180, 183, 262, 296, 364, 406-7, 409, 450, 453.  
 ZUYLICHEN : voir HUYGENS (CONSTANTIN), père.  
 ZUYLICHEM (MADAME DE) : voir BAERLE (SUZANNA VAN).

PRÉFACES

DE

CLERSELIER



# PRÉFACES

DE

## CLERSELIER

---

*Nous donnerons ici les Préfaces que Clerselier a mises aux tomes I, II, III, des Lettres de Descartes. Le tome I eut trois éditions, en 1657, en 1663 et en 1667 : la première ne contenait pas une lettre-dédicace de l'éditeur à son beau-frère Chanut ; Clerselier ne l'imprima que dans l'édition de 1663. En outre, la Préface de ce tome I avait, en 1657, une fin que Clerselier modifia en 1667. Les Préfaces des tomes II et III ne subirent aucune modification.*

---

### TOME I

(Achevé d'imprimer :  
1<sup>re</sup> édit., le 30 janvier 1657 ;  
2<sup>e</sup> édit., le 30 mars 1663 ;  
3<sup>e</sup> édit., le 2 janvier 1667.)

« A Monsieur Chanut,  
» Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils. »

« Monsieur mon Frere,  
» Apres vous auoir dit que ie ne dedierois ce liure à personne,  
» peut-estre serez-vous surpris d'y voir vostre nom dès l'entrée ;

a. Chanut (Hector-Pierre), né à Riom, le 22 février 1601, était Trésorier de France et des finances en cette même ville, lorsqu'il épousa à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1626, Marguerite Clerselier, sœur de Claude Clerselier.

» mais ie ne pense pas que ce soit rien faire contre ma parole, que  
 » de vous presenter ce qui vous appartient. Pour moy, ie croy que,  
 » d'en vser de la sorte, c'est moins vn present, que ce n'est vne  
 » restitution : car avec quelle grace aurois-ie pû le faire sortir de  
 » mes mains, pour le faire passer dans celles du Public, sans le  
 » remettre premierement entre les vostres, & par ce moyen luy  
 » faire sçauoir à qui il a la principale obligation du don que ie luy  
 » fais. En effet, | la fortune ayant mis en vostre possession tous  
 » les biens qu'on peut dire auoir veritablement appartenu à feu  
 » Monsieur Descartes, & vous ayant ainsi fait heritier des plus  
 » belles richesses de sa succession, il dépendoit de vous absolument  
 » de vous les approprier, sans rien faire contre l'étrouite iustice, ou  
 » de n'en faire part qu'à vos amis, sans que les autres s'en pussent  
 » plaindre. Mais vostre ame est trop grande & trop genereuse pour  
 » n'estre liberale qu'à demy; accoustumée qu'elle est, depuis tant de  
 » tems, à trauailler pour l'interest des Souuerains & des Peuples,  
 » elle n'a point voulu posseder ce tresor toute seule; & condamnant  
 » l'auarice ou l'ambition de ces personnes qui prennent plaisir à se  
 » voir seules ou plus riches ou plus auantagées que les autres, elle  
 » s'est tousiours resoluë de le posseder avec tout le monde. C'est la  
 » premiere pensée que vous auez euë, quand vous estes entré dans  
 » cette opulente succession; vostre dessein n'a point esté d'en frustrer  
 » les naturels, ny mesme les estrangers, mais d'en enrichir vn  
 » chacun, & de la donner toute à tous, n'estant composée que de  
 » ces biens, lesquels, bien loin de diminuer par la part qu'y  
 » prennent les autres, augmentent par cela mesme de prix & de  
 » valeur. C'est vne verité dont ie puis rendre témoignage en mon  
 » particulier, puisque c'est en partie pour ce sujet que vous auez  
 » bien voulu m'en faire si longtems le depositaire, afin qu'apres  
 » auoir mis le prix sur chaque piece, & distingué par mesme moyen  
 » les plus rares d'avec les plus communes, ie les misse en estat de  
 » paroistre toutes, pour en laisser apres cela le jugement & le choix  
 » au Public. Ce n'est donc pas pour trouuer vn Patron & vn Pro-  
 » tecteur à ce liure, que ie vous le presente aujourd'huy. C'est pour  
 » m'acquitter de mon deuoir, qui vouloit de moy que ie fisse con-  
 » noistre à tout le monde, avec quelle equité vous le gardiez & à  
 » quel titre ie l'auois receu. Aussi, Monsieur, n'ay-ie point considéré  
 » en vous cét homme sçauant<sup>a</sup> qui le pouuoit despendre, s'il estoit

a. La réputation de Chanut comme savant fut établie de bonne heure à Paris, ainsi qu'en témoigne une lettre de Luillier à Peiresc, du 19 avril 1634 : « ... un M<sup>r</sup> Chanut, thresorier de France en Auvergne, duquel

» attaqué ; ou cette personne puissante qui le pouuoit proteger, si on  
 » luy faisoit outrage ; ou enfin ce personnage illustre qui pouuoit  
 » releuer son estime & luy donner credit, s'il estoit negligé : i'ay  
 » tousiours eu trop bonne opinion de | ce liure, pour apprehender  
 » qu'il éprouuast ces infortunes & ces disgraces ; et mesme i'oseray  
 » dire que ie me suis crû assez fort pour le pouuoir tout seul des-  
 » fendre de quelques-vnes, s'il venoit à tomber dans vn semblable  
 » malheur. Mais ce que i'ay seulement considéré en vous a esté  
 » cette personne qui auoit fait de moy vn iugement assez saouable,  
 » pour ne me croire pas indigne d'vn si precieux depost, & à qui  
 » par consequent ie deuois vne reconnoissance publique, pour cette  
 » marque particuliere qu'elle m'a donnée de sa confiance & de son  
 » estime. Et comme ie sçay que vous n'ambitionnez aucun de ces  
 » honneurs qui sont hors de nous-mesme, & que d'ailleurs ie ne  
 » suis point d'humeur à m'en faire accroire, & à faire plus que mon  
 » deuoir, sous l'esperance de quelque gloire, ie n'ay point embrassé  
 » l'occasion de ce liure, comme vn moyen de me signaler & de  
 » rendre vostre nom plus celebre. Il s'est rendu assez recomman-  
 » dable par la grandeur de vos emplois, & par l'importance de vos  
 » negociations, pour n'auoir pas besoin que ie me misse en peine  
 » de luy donner de l'éclat ; et il vous suffit que la prudence & la  
 » dexterité que vous auez apportée dans tous les Traitez que vous  
 » auez negocié, vous ayent acquis la bien-veillance du Roy,  
 » l'estime de ses principaux Ministres, & l'affection de tout le  
 » monde. C'est pourquoy, s'il y a quelque honneur à esperer de  
 » l'adresse que ie vous fais de ce liure, ce n'est que pour moy  
 » seulement, qui, parmy tant d'hommes qui sçauent ce que vous  
 » valez, suis connu de fort peu de gens pour auoir l'auantage de  
 » vous appartenir de si près. Veritablement cette alliance si étroite  
 » que i'ay auecques vous ; m'est vn bien si considerable, & qui fait  
 » rejaillir tant d'honneur sur moy, qu'on me doit bien pardonner,  
 » si, ayant tant d'intérest que tout le monde le sçeust, ie n'ay point  
 » feint d'vsurper la qualité que i'ay prise au commencement de  
 » cette lettre ; & mesme ie puis me promettre, apres les témoi-  
 » gnages que vous me donnez tous les iours de vostre amitié, que  
 » cette liberté ne vous fera point desagreable. Je laisse donc là,

» j'honore extremement l'esprit et le savoir... M<sup>r</sup> Gassendi vous pourra  
 » donner davantage de cognoissance du merite de ce personnage, sans  
 » doue un des plus grands philosophes que nous aions aujourd'hui à  
 » Paris. Au reste, je croy que M. Bourdelot vous l'a escrit... » (publié  
 par Tamizey de Larroque, *Correspondants de Peiresc*, XVI, p. 32, 1889).

» Monsieur, ces titres honorables & glorieux d'Ambassadeur, de  
 » Plenipotentiaire, & de Conseiller d'État<sup>a</sup>; car toutes ces | marques  
 » d'honneur, qui à la verité se trouuent en vous, & ce qui est assez  
 » rare en ce siecle, qui s'y voyent sans enuie & sans jalousie de  
 » personne, ne sont point les qualitez que i'ay appris de vous à  
 » estimer le plus, ny celles par qui ie reconnois ce confident à qui  
 » ie suis redeuable de ce liure. C'est ce qui fait que, pour ne me  
 » point écartier de mon deuoir, & pour épargner vostre modestie,  
 » ie n'adjoûteray plus que ce seul témoignage de mon respect, que  
 » ie ne puis icy obmettre, sans pecher contre la bien-seance, &  
 » gesner tous les sentimens de mon cœur. C'est que ie suis,

» Monsieur,

» Vostre tres-humble & tres-obeïssant

» seruiteur, CLERSELIER. »

« Si cette lettre n'a pas parû dès la premiere edition de ce liure, c'est  
 » cette modestie dont ie viens de parler qui en a esté la cause, car elle fut  
 » dés-lors presentée avec le liure; mais aujourd'huy que cette modestie est  
 » couronnée de gloire<sup>b</sup>, i'ay crû estre obligé de la faire éclatter, & de n'y  
 » pas deferer dauantage. »

a. Chanut, Conseiller au Grand Conseil du 4 novembre 1641, avait été résident (1645), puis ambassadeur (1649), en Suède; puis plénipotentiaire pour la paix entre la Suède et la Pologne à Lubeck (1652), enfin ambassadeur en Hollande (1653-1655). Il fut nommé Conseiller d'État, le 12 septembre 1664.

b. On pourrait croire que Cler selier parle ici de la *gloire céleste*, et qu'il ait attendu la mort de son beau-frère pour publier cette lettre. Mais Chanut ne mourut que le 19 juillet 1667, à Paris, et l'achevé d'imprimer de la 2<sup>e</sup> édit. du tome I des *Lettres de Descartes*, est du 30 mars 1663. Il ne peut même pas s'agir de la charge glorieuse, en effet, de Conseiller d'État, dont Chanut ne fut investi qu'en 1664 (voir la *note* précédente).

## PREFACE

« C'est assez de recommandation pour ce liure, que de sçavoir »  
» qu'il est de Monsieur Descartes. A la faueur de ce nom si fameux,  
» & que l'on peut dire n'auoir pas esté rendu moins celebre par les  
» calomnies mesme de ses enuieux, que par le propre merite de sa  
» personne & de ses écrits, il y a lieu d'esperer que cet ourage,  
» quoy que posthume, ne laissera pas d'estre aussi bien receu, que s'il  
» auoit vû le jour du viuant de son autheur. Il est vray qu'il a defia  
» esté vû tout entier en chacunes de ses parties separées, mais non  
» pas réüny en vn cors, comme ie le presente aujourd'huy. »

« C'est vn recueil de plusieurs Lettres, écrites sur toutes sortes de »  
» sujets, dont la plus-part luy ont esté proposez par des personnes de  
» tres-grande consideration, soit pour le rang qu'elles ont dans le  
» monde, soit pour l'estime qu'elles se sont acquise par leur sçavoir  
» & par leur vertu. Et bien que sans doute il ne songeast pas, quand  
» il les écriuoit, qu'elles düssent iamais paroistre en public, elles ne  
» laissent pourtant pas d'auoir assez de graces & d'ornemens, pour  
» ne point apprehender la lumiere. Ce qui s'écrit pour des Prin-  
» cesses, & pour les plus sçauans hommes de l'Europe, ne doit pas  
» craindre d'estre mis à la censure publique ; et apres que les  
» Grands & les polis de la Cour, & mesme que les critiques du  
» cabinet, ont vne fois iugé fauorablement d'une piece, qu'auroit-on  
» plus à craindre du iugement que (*lire de*) la multitude ? C'est ce qui  
» fait, Lecteur, que ie te presente ces lettres avec autant de confiance  
» que Monsieur Descartes a pû faire luy-mesme ses autres écrits,  
» sçachant qu'elles ne cedent en rien à pas vn autre ourage que tu  
» ayes pû voir de luy. La mesme force & la mesme sublimité d'es-  
» prit, qui reluit par tout ailleurs, s'y fait voir admirablement dans  
» la solution des questions les plus difficiles ; & outre cela on y voit  
» vne estenduë d'esprit presque infinie, dans la diuersité & la multi-  
» plicité des choses qu'il y traite. »

« Mais, entre plusieurs sujets, celuy-là sans doute est le plus releué »  
» & le plus vtile, qu'il examine dans la lettre qu'il a eu l'honneur  
» d'écrire à la Reine Christine<sup>a</sup>, en suite de la priere, ou plustost du

a. Lettre CDXCV, t. V, p. 81.

» commandement qui lui fut fait de sa part, de luy vouloir expli-  
 » quer son | opinion touchant le Souuerain Bien de cette vie ; à quoy  
 » il luy fut d'autant plus aisé d'obeïr, qu'il auoit encore toutes  
 » fraïsches en sa memoire ces hautes considerations qu'il auoit eües  
 » dans l'examen qu'il auoit nouvellement fait du liure de Senèque,  
 » *de vitâ Beatâ*, lequel il auoit luy mesme choisi, comme vn sujet  
 » digne de seruir d'entretien & de diuertissement à cette autre sça-  
 » uante Princeesse, Elizabeth de Bohême, lors qu'allant prendre des  
 » eaux à Spa, les Medecins luy auoient recommandé de n'occuper  
 » son esprit à aucune chose qui le pust trauailler, ainsi qu'on verra  
 » par les lettres qu'il luy écrit<sup>a</sup>. C'est dans ces lettres où il a fait  
 » voir que la Morale estoit l'vne de ses plus ordinaires Meditations,  
 » & qu'il n'estoit pas si fort occupé à la consideration des choses qui  
 » se passent dans l'air, ny à la recherche des secrettes voyes que la  
 » nature obserue icy bas dans la production de ses ouurages, qu'il ne  
 » fist souuent reflexion sur luy-mesme, & qu'il n'employast les pre-  
 » miers & les principaux de ses soins à s'instruire, & à regler les  
 » actions de sa vie suiuant la vraye raison, comme vne chose,  
 » laquelle, ainsi qu'il dit luy-mesme<sup>b</sup>, *ne souffre point de delay*, à  
 » cause que nous deuons sur tout tascher de bien viure. Aussi, ces  
 » grandes & serieuses reflexions qu'il auoit faittes sur les inœurs des  
 » hommes, dans la frequentation des Cours & des Armées, & dans  
 » le reste du grand liure du monde, l'auoient rendu si sçauant en  
 » cette matiere, que, dans l'examen qu'il a fait du liure de Senèque,  
 » il ne s'est pas contenté de remarquer ses fautes, mais comme vn  
 » Maïstre capable de faire des leçons à cét Ancien Docteur des  
 » Mœurs, il a aussi marqué ce qu'il deuoit dire, pour rendre son  
 » liure le meilleur & le plus vtile qu'un Philosophe comme luy, qui  
 » n'estoit point éclairé des lumieres de la foy, eust sçeu écrire. Après  
 » quoy, ie ne pense pas qu'il y en ait plus aucun, de ceux qui dans  
 » leurs écrits l'ont accusé de vanité en ses études, comme s'atta-  
 » chant entierement à la recherche des choses vaines & dont la  
 » science enfle l'esprit, au lieu de celles qui instruisent & perfec-  
 » tionnent l'homme, qui ose plus luy faire vn semblable reproche ;

a. Lettres CCCXCII, CCCXCVII, CCCXCIX, CDI, CDIII, CDVII et CDXI, t. IV, p. 251, 263, 271, 280, 290, 304 et 330. — Cler selier se trompe et interprète mal certains passages de Descartes : la princesse Elisabeth a bien pris des eaux *de Spa*, mais non pas *à Spa* ; elle n'a point quitté pour cela La Haye (voir t. IV, p. 204 et 251, lettres CCCLXXVI et CCCXCII).

b. *Discours de la Methode*, p. 25, l. 3, de la présente édition.

» principalement quand ils verront que, quelque soin qu'ils ayent  
 » aporté à cultiuer la Morale, ils trouueront encore beaucoup de  
 » choses à apprendre dans ce peu qu'il en a écrit, & qu'ils auroient  
 » peut-estre sans cela ignoré toute leur vie. Et de vray, à quoy ont  
 » feruy toutes les calomnies de ses enuieux, sinon à faire que son  
 » nom deuinft plus celebre, que sa vie fuft plus admirée, & sa doc-  
 » trine fi estimée, qu'elle partage aujourd'huy les écoles dans la Hol-  
 » lande, & qu'elle s'enseigne publiquement dans ses chaires. Ce que  
 » i'estime estre fi glorieux à cette Prouince, que ie luy enuierois  
 » quasi cét honneur, comme vn bien qui nous deuroit appartenir,  
 » n'estoit que i'estime en quelque façon raisonnable, que ceux-là  
 » jouïssent les premiers du fruit de ses labeurs, qui ont le plus con-  
 » tribué à son repos & à son loisir ; & que cette terre porte les pre-  
 » miers fruits d'une semence qui n'a pas seulement esté iettée, mais  
 » mesme conceüe premierement dans son sein. Apres quoy, si sa pre-  
 » diction (*lire predication ?*) a jamais lieu en son païs, i'espere que sa  
 » doctrine y fera receüe avec plus de succez & plus d'aplaudissement  
 » qu'en aucun lieu du monde, comme celuy où l'erreur a le moins  
 » de credit pour estre ancienne, où la verité est la plus recherchée &  
 » la mieux suiuiue quand elle est connuë, & où les esprits sont les  
 » plus capables d'entendre raison ; n'y en ayant pas vn, dans ce  
 » grand nombre de sçauans qui frequentent nos Academies, qui ne  
 » soufcriue entierement à cette maxime du grand Saint Augustin<sup>a</sup> :  
 » *Qu'il n'y a pas moins d'erreur à admettre pour vrayes les choses*  
 » *douteuses, c'est-à-dire les choses obscures & inconceuables, tels*  
 » *que sont tous les principes qui sont particuliers à la Philosophie*  
 » *Peripateticienne, qu'à ne pas receuoir celles qui sont certaines,*  
 » *c'est-à-dire les choses claires & intelligibles, tels que sont les*  
 » *principes de nostre Philosophe.* »

« Pour ce qui est de l'ordre & de la suite des lettres en general,  
 » comme souuent il importoit fort peu laquelle feroit mise deuant,  
 » chacune presque traittant de questions differentes, & qui ne dé-  
 » pendent point les vnes des autres, ie ne m'y suis pas beaucoup  
 » arresté. Mais quant à la disposition & à l'œconomie de chaque  
 » lettre en particulier, comme c'est vn coup du Maître, on y verra  
 » le mesme ordre & la mesme distribution que dans tous ses autres  
 » écrits ; en sorte que ceux qui auront la veuë assez bonne, y pourront  
 » remarquer la mesme Methode dont Monsieur Descartes s'est  
 » tousiours feruy, soit dans ses Principes pour la construction gene-

a. *Enchiridion*, c. 19.

» rale de son Monde, soit dans ses Meteores pour l'explication par-  
 » ticuliere des plus beaux phainomenes de la Nature; si bien que  
 » son adresse & la subtilité de son esprit y paroissent toutes en-  
 » tieres. Et ce qui, ie m'assure, ne surprendra pas moins le lecteur,  
 » est que l'éclaircissement de tant de difficultez qu'il explique, ne se  
 » fait pas d'une maniere dogmatique, ny par les formes ordinaires  
 » des argumens, mais d'un stile si aisé & si net, qu'il semble que  
 » les pensées luy couloient de la plume, & qu'elles seroient venuës  
 » à tout autre en l'esprit. Chacun sçait combien le stile des lettres  
 » est difficile; cependant on verra qu'à un esprit comme le sien  
 » tout estoit également facile, & qu'il s'en demesle aussi bien que  
 » de tous les autres genres d'écrire. A la verité, peut-estre que les  
 » délicats n'y trouveront pas de ces paroles choisies, qui cha-  
 » touillent l'oreille de leur son, ny de ces periodes nombreuses, qui  
 » semblent n'aller que par mesure & par cadence; mais ie suis  
 » assuré que les plus exacts y reconnoistront les mots propres de  
 » chaque chose, & n'y verront que | des termes si significatifs, qu'ils  
 » portent leur lumiere avec eux. Que si ces personnes scrupu-  
 » leuses ont de la peine à trouver rien de considerable à reprendre  
 » touchant la pureté des paroles, leur censure aura encore moins  
 » de prise sur la force des raisons & la netteté du sens, qui sont les  
 » deux seules choses qu'un Philosophe doive considerer, & dans  
 » lesquelles on peut dire que Monsieur Descartes a excellé par dessus  
 » tous ceux qui ont écrit avant luy de semblables matieres; de sorte  
 » que ie me suis quelquefois estonné de voir taxer ses écrits de  
 » confusion & d'obscurité, voyant qu'il suit par tout la maniere  
 » d'écrire des Geometres, qui est la plus exacte de toutes, & qu'il  
 » ne se sert point d'autres principes que de ceux des Mathematiciens  
 » mesme, que tout le monde admet à cause de leur clarté &  
 » euidence. »

« I'avertis ceux qui verront icy leurs lettres, qu'il se pourra faire  
 » qu'ils ne les trouveront pas en tout conformes à celles qu'ils ont  
 » receûs de Monsieur Descartes; mais ce manquement peut estre  
 » arriué de deux causes. La premiere, que, ces lettres n'ayant esté  
 » imprimées que sur le Manuscrit que Monsieur Descartes s'en  
 » estoit reserué, il se peut faire qu'en les transcriuant, il y ait changé  
 » ou corrigé quelque chose, comme il arriue souuent, & que par  
 » apres il ait negligé de le reformer dans son original. L'autre  
 » raison est que le Manuscrit s'est trouvé en quelques endroits de-  
 » fectueux, & en d'autres si mal écrit & si brouillé, que j'ay esté  
 » quelquefois reduit à deviner ce que l'Authour auoit voulu dire;

» & n'ay pas crû pour cela rien faire contre la fidelité que ie luy  
 » dois, de les remplir & suppleer de moy-mesme, pour ne pas laisser  
 » dans ce liure ce peu d'espaces vuides. Mais ce qui m'a donné le plus  
 » de peine, a esté que ces lettres n'estant écrites que sur des feuilles  
 » volantes. toutes détachées les vnes des autres, & souuent sans  
 » datte ny reclame, le desordre qui s'y estoit mis auoit fait qu'elles  
 » ne se suiuoient point, & qu'on n'y reconnoissoit ny commen-  
 » cement ny fin : de sorte que i'ay esté obligé de les lire presque  
 » toutes, auant que de les pouuoir rejoindre les vnes aux autres,  
 » & de leur pouuoir donner aucune forme, pour les disposer par  
 » apres dans l'ordre & dans le rang qu'elles tiennent. Toutesfois,  
 » quelque mal qui soit arriué de ce desordre, ie suis caution qu'il  
 » fera peu considerable; & mesme il ne scauroit estre d'aucune im-  
 » portance pour les lecteurs, qui n'ont point en cela d'autre in-  
 » terest, sinon que le sens des choses n'y souffre point de violence,  
 » & que les questions (dont il s'en trouue quelquefois dix ou  
 » douze dans vne seule lettre) soient expliquées chacune à part,  
 » & sans confusion; à quoy ie puis dire que i'ay mis toute mon  
 » attention. »

« I'ay esté bien-aisé que le public fust informé de tout ce détail,  
 » non pas tant pour faire valoir mon industrie dans l'impression  
 » de ces lettres, que pour purger l'Autheur des fautes qui pou-  
 » roient s'y estre glissées, & pour conuier d'autant plus ceux qui  
 » y verront leurs lettres imprimées, & qui en les lisant ne les  
 » trouueront pas tout à fait correctes, à m'enuoyer, à moy ou aux  
 » Libraires, ou leurs lettres mesmes, ou des copies tres-fidelles,  
 » afin que dans vne seconde edition elles puissent prendre la place  
 » de celles qui tiennent maintenant la leur. Je souhaitterois aussi  
 » que ces Messieurs permissent que le liure fust alors honoré de  
 » leurs noms, n'ayant pû à cette fois mettre à la teste de toutes les  
 » lettres les noms de ceux à qui elles sont adressées, faute de l'auoir  
 » trouué dans le Manuscrit, & pour ne l'auoir pû apprendre de  
 » personne, ny deuiner par le stile, lequel pourtant m'en a fait  
 » mettre quelques-vns par conjecture. Et quand en cela ie me  
 » serois trompé, ie ne croy pas auoir fait tort à ceux de qui i'ay em-  
 » prunté les noms. Je ne pense pas aussi que les honnestes gens  
 » trouuent mauuais que, pour faire mieux entendre les Réponses de  
 » Monsieur Descartes, i'aye fait imprimer quelques-vnes de leurs  
 » lettres, qui contiennent leurs objections. Et sur ce sujet ie suis  
 » obligé de rendre cette reconnoissance à feu Monsieur Morin,  
 » Docteur en Medecine, & Professeur du Roy aux Mathematiques,

» de m'auoir genereusement accordé ses lettres<sup>a</sup>. I'ay aussi la  
 » mesme obligation à Monsieur More Gentilhomme Anglois; et  
 » pour ne pas refuser à ce dernier ce qu'il a desiré de moy en  
 » m'enuoyant ses copies, i'ay esté contraint de mettre dans ce  
 » liure vne lettre ou deux que ie luy ay écrites à cette occasion<sup>b</sup>.  
 » Je ne doute point qu'il n'eust été mieux que ses lettres, & celles  
 » de Monsieur Descartes à ce Gentil-homme, & quelques autres  
 » encore, écrites en Latin, eussent esté traduites en François, pour  
 » faire vn liure tout d'vne langue; mais ny ma fanté ny mon loisir  
 » ne m'ont pû permettre d'y trauailler avec le soin qui feroit requis  
 » pour vne telle traduction. En attendant neantmoins qu'il se  
 » trouue quelqu'vn qui l'entreprenne, i'ay prié un de mes amis,  
 » des mieux versez dans la Philosophie de Monsieur Descartes, de  
 » traduire celles qui traittent du mouuement du Cœur & de la  
 » circulation du Sang<sup>c</sup>, que Monsieur de Berouic a desia données  
 » au public, dans ce beau recueil qu'il a fait de ses *Questions*  
 » *Epistolaires*, imprimé à Rotterdam en l'année 1644, auquel on  
 » peut auoir recours si l'on doute de la fidelité de la version. »

« Au reste, quoy que Monsieur Descartes ait souuent auerty les  
 » Lecteurs, de ne luy attribuer iamais aucune opinion, s'ils ne la trou-  
 » uoient expressement en ses écrits, & quoy que sur ce pied toutes  
 » celles qui sont icy contenuës luy puissent estre iustement attribuées,  
 » puisque ce liure porte son nom, & qu'il ne contient rien qui ne  
 » soit forty de sa plume, toutesfois on ne doit pas estre si rigoureux,  
 » que de | croire que toutes les solutions qu'il a données aux diffi-  
 » cultez qui luy ont esté proposées, doiuent passer pour ses dernieres  
 » résolutions, & pour des décisions dont il fust luy-mesme plain-  
 » ment satisfait; y ayant plusieurs questions qu'il n'a traitées qu'en  
 » passant; d'autres qu'il n'a qu'ébauchées, comme estant la premiere  
 » fois qu'il y mettoit la main; d'autres qu'il a luy-mesme corrigées  
 » depuis dans ses écrits, estant deuenu plus sçauant par le tems;  
 » d'autres dont il se reseruoit de faire vne recherche plus exacte,  
 » quand il auroit plus de loisir, & plus de commodité pour les expe-  
 » riences necessaires à iustifier ses raisonnemens; & enfin d'autres  
 » sur lesquelles il ne vouloit pas se declarer dauantage, à cause qu'il  
 » n'en auoit pas encore ietté les fondemens dans ses écrits, & qu'il  
 » ne desiroit pas alors s'en expliquer plus ouuertement. Cependant

a. Lettre CVIII, t. I, p. 536, et lettres CXXXV et CXLVIII, t. II, p. 288 et p. 408.

b. Tome V, p. 246-252.

c. Lettre CVII, t. I, p. 521, et lettre CXVII, t. II, p. 62.

» quelques imparfaites que puissent estre ses réponses, i'ose assurer  
 » qu'elles valent encore mieux que tout ce que les autres ont pû  
 » donner sur les mesmes questions en des liures entiers. »

« A ce propos, ie croy qu'il est de l'honneur de Monsieur Descartes,  
 » de faire remarquer aux Lecteurs la familiarité & correspondance  
 » des lettres qu'il a eu avec Monsieur le Roy, Professeur en Mede-  
 » cine en l'Vniuersité d'Vtrech, afin que tout le monde sçache avec  
 » quelle franchise il luy communiquoit ses pensées. Car à dire le  
 » vray, s'il ne s'en estoit point écarté, & s'il n'auoit point presumé  
 » voir plus clair que son Maistre, on auroit pû esperer de son genie,  
 » de voir Monsieur Descartes comme ressuscité en luy; mais, l'amour  
 » de ses propres inuentions l'ayant ietté dans l'erreur, Monsieur Des-  
 » cartes a esté obligé de le des-auoüer entierement <sup>a</sup>, de peur que  
 » ceux qui estoient preuenus de la creance qu'il n'enseignoit que ses  
 » opinions, ne vinsent à luy attribuer ses erreurs. Et certainement  
 » il y a de quoy s'étonner, qu'vn homme comme luy, qui semble  
 » estre si clair-voyant en toute autre chose, n'ait pû s'empescher de  
 » faillir lourdement comme il a fait, toutes les fois qu'il a voulu  
 » quitter Monsieur Descartes pour suiure ses propres imaginations;  
 » ce qu'il ne me seroit pas difficile de faire voir icy par le dénom-  
 » brement entier de toutes ses fautes, si c'estoit le lieu de le faire.  
 » Et pource que l'vne des plus considerables où il soit tombé, est  
 » celle qui regarde la Nature de nos Ames; pour faire voir que ce  
 » n'a point esté sans grande raison que Monsieur Descartes l'a des-  
 » auoüée, i'ay voulu mettre icy la version que i'ay faite autrefois, de  
 » la réponse de Monsieur Descartes <sup>b</sup> à vn certain Placart de Monsieur  
 » le Roy, qui contient en forme de Theses ses principales assertions,  
 » ou erreurs, touchant la Nature de nos Ames, afin de rendre tout  
 » le monde capable d'en iuger. Mais vne des choses qui m'a le plus  
 » surpris, est que Monsieur le Roy ayant en la premiere edition de  
 » son liure, intitulé *Fundamenta physices*, rendu à Monsieur | Des-  
 » cartes viuant vne partie de l'honneur & de la reconnoissance qu'il  
 » luy deuoit, par les éloges dont il l'auoit honoré, & par les témoi-  
 » gnages qu'il auoit rendus de l'estime singuliere qu'il faisoit de son  
 » merite, pour lequel il auoit alors tant de respect, que iamais il ne  
 » s'éloignoit de ses sentimens sans crainte et sans regret; neantmoins,  
 » dans la seconde édition qu'il en a faite, il a entierement suprimé  
 » le nom de son Maistre, & en a retranché tous les éloges qu'il luy

a. Lettre CDLXXII, t. IV, p. 625, et *Principia Philosophiæ*, préface, fin.

b. Voir t. V, p. 110, *éclaircissement*.

» auoit donnez. Et apres ce beau trait de generosité, il a pris pour  
 » la deuise de son portrait ces deux mots, *Candide & generose*, ce  
 » que i'aurois de vray aucunement approuué, s'il en auoit ainsi vsé  
 » du viuant de Monsieur Descartes : car par là il luy auroit témoigné  
 » son obeïssance <sup>a</sup>. Mais il me permettra, s'il luy plaist, de luy dire,  
 » qu'il auroit encore plus genereusement fait, si, nonobstant le def-  
 » aueu que Monsieur Descartes a fait de ses écrits, il n'auoit pas laissé  
 » de rendre à sa memoire toute la reconnoissance qu'il luy doit,  
 » & d'auoüer publiquement qu'il n'a presque rien mis de bon dans  
 » son liure, qu'il n'ait appris de luy, soit par ses lettres, soit par ses  
 » conferences, soit par ses auis, soit enfin par ses écrits, tant ceux  
 » qu'il auoit dé-ja publiez, que ceux qui luy estoient tombez entre  
 » les mains, dont i'espere dans peu faire part au public <sup>b</sup>; ce que les  
 » lettres que l'on verra icy luy estre adressées iustificeront en partie.  
 » Toutesfois ie veux croire que c'est faute d'y auoir bien pensé, que  
 » cet occupé Professeur en a vsé de la forte; & que son liure estant  
 » dé-ja tout prest de voir le iour pour vne seconde fois auant que Mon-  
 » sieur Descartes mourust, quand il est venu par apres à le mettre  
 » sous la presse, il n'a pas consideré la circonstance du tems; ou,  
 » s'il y a pris garde, il a pensé que ce qui auroit pû estre bon en vn  
 » tems, le pouuoit estre encore en vn autre; & ainsi, que tel qu'il  
 » auoit conceu son liure, tel il le pouuoit enfanter. »

« Apres cela i'espere de la franchise & de la generosité dont Mon-  
 » sieur le Roy fait gloire, bien que dans cette rencontre il les ait  
 » mal appliquées; i'espere, dis-je, que, si iamais il fait imprimer  
 » son liure pour la troisiéme fois, non seulement il l'enrichira du  
 » nom & des éloges de Monsieur Descartes comme auparauant,  
 » mais mesme qu'estant, comme ie croy, des-abusé des vaines apa-  
 » rences de verité que luy ont semblé d'abord auoir ses propres  
 » pensées, il se rangera sous ses premiers drapeaux, & que, se  
 » reuestant des armes de Monsieur Descartes, qui luy viendroient, ce  
 » me semble, mieux qu'à aucun autre, il continuera ses progresz  
 » dans les sciences, & acheuera d'emporter les victoires, au triomphe  
 » desquelles Monsieur Descartes se préparoit; & ce fera pour lors,  
 » que faisant le public participant de ses conquestes, il ne laissera pas  
 » d'auoir seul la gloire d'auoir triomphé de l'ignorance humaine.  
 » Mais pour cela il faut qu'il agisse suiuant les termes de sa deuise,

a. « Car il auoit en auersion toutes les louanges excessives qu'on luy  
 » donnoit. » (Note en marge. *Inst.*)

b. « Il entend le traité de l'homme et celui de la lumiere. » (*Ib.*)

» c'est à dire, qu'il faut qu'il reconnoisse *franchement* ses fautes, &  
 » que, sans plus s'écarter des pensées de Monsieur Descartes, il  
 » reprenne ses premières brisées, & ne marche plus que sur ses pas.  
 » Il est besoin aussi qu'il ait *du courage*, & que, prenant hardiment  
 » les armes en main, il ne s'effraye point du nombre des combats  
 » qu'il faut encore liurer, ny de la longueur de la carrière qui reste  
 » à fournir, avant que de cueillir les palmes que Monsieur Descartes  
 » se promettoit quand il auroit conduit son dessein jusques à la fin.  
 » C'est, ce me semble, le plus glorieux moyen que Monsieur le Roy  
 » puisse choisir pour réparer sa faute, & c'est le seul qu'il puisse  
 » prendre pour regagner l'estime dans laquelle Monsieur Descartes  
 » l'avoit mis, & qu'il s'estoit luy-mesme acquise en enseignant ses  
 » opinions. Après quoy, il ne me reste plus qu'à le prier d'excuser  
 » en cecy ce qui luy a pû déplaire, n'ayant pû refuser ma main pour  
 » la défense de mon Amy; que si les coups qu'elle a portez luy ont  
 » semblé vn peu rudes, ou si elle n'a pas tousiours eu assez de rete-  
 » nuë, ie le prie de croire que le cœur ne s'est point emporté, &  
 » qu'en toute autre rencontre, il me trouuera tousiours plustost  
 » prest à luy prêter ma main, qu'à la porter contre luy. »

Pour la fin de cette Préface (p. 12-16), voir ci-avant, p. 481-485. Elle était suivie, dans la première édition seulement, de la note ci-dessous :

« Ce que tu vois icy de plus, Lecteur, est vn effet de la déference que ie  
 » rends au conseil qui me fut hier donné par Monsieur Chapelain, dans  
 » vne compagnie où i'eus le bon-heur de me rencontrer avec luy; & où  
 » après auoir-ouï la lecture que ie luy fis de la plus grande partie de  
 » cette Préface, à laquelle il témoigna prendre quelque plaisir, & auoir eu  
 » la bonté de polir certains endroits, qui r'auroient semblé rudes, s'il ne les  
 » auoit adoucis, il ajouta pour dernier auis, que i'ay crû deuoir d'autant  
 » plustost fuiure que ie le jugeay le meilleur, qu'il me conseilloit de joindre  
 » icy ces excellentes Inscriptions que Monsieur Chanut a fait mettre sur  
 » les quatre faces du Tombeau de Monsieur Descartes. C'est à elles que ie  
 » te renuoye, Lecteur, pour y voir en abrégé tout ce que i'aurois voulu  
 » dire, mais que ie n'aurois iamais sceu si bien écrire, de la Vie & des  
 » Eloges de ce Grand Homme. »

---

## TOME II

(Achevé d'imprimer :  
1<sup>re</sup> édit., le 28 mai 1659;  
2<sup>e</sup> édit., le 2 janvier 1666.)

---

### PREFACE

» Si le prompt débit & l'approbation générale sont des marques  
» assurées de la bonté d'un Livre, il faut croire que le premier  
» Volume des Lettres de Monsieur Descartes, que j'ay donné au  
» public, est un des meilleurs qui ayent jamais paru, puisque la  
» première impression en est déjà débitée, & qu'elle a eu autant  
» d'Approbateurs que de Lecteurs. Cette approbation si universelle  
» m'a fait remarquer combien les goûts des hommes sont différents  
» touchant le prix & la valeur des choses; et je me suis étonné  
» qu'après l'édition de tant d'autres excellents écrits de cet illustre  
» Auteur, qui luy avoient acquis l'estime & l'admiration des plus  
» sçavants, il ait fallu néanmoins que ce dernier ouvrage ait  
» encore été mis en lumière, pour achever de couronner sa mé-  
» moire & sa réputation. Car il s'est trouvé quantité de personnes  
» fort éclairées, qui n'ont ouvert les yeux à l'éclat de la doctrine de  
» ce grand homme, que depuis qu'ils ont vu ses lettres. Ce genre  
» d'écrire aisé & familier a réveillé leur curiosité; & voyant que ses  
» lettres, qui leur sembloient si belles, n'estoient néanmoins que  
» de simples extraits de ses autres productions, ils ont eu je ne sçay  
» quelle honte de n'en avoir pas fait d'estime, & ont commencé à  
» connoître que le peu de compte qu'ils en avoient fait, ne venoit  
» que de leur négligence, pour n'avoir pas voulu se donner la peine  
» de méditer avec luy, sur des pensées qu'il n'avoit proposées que  
» sous le titre de Méditations. »

« Il est de Monsieur Descartes comme de tous les autres célèbres  
» Auteurs, dont les écrits sont ordinairement de deux sortes. Les

» vns font appellez *Acroamatiques*, c'est à dire, difficiles, releuez, &  
 » qui, estant plus ferrez, demandent l'explication du Maistre, ou du  
 » moins vne attention fort serieuse du Lecteur; et de ce genre sont  
 » les Meditations Metaphysiques de Monsieur Descartes, ses Prin-  
 » cipes de Philosophie, sa Dioptrique & sa Geometrie. Les autres  
 » font appellez *Exoteriques*, c'est à dire, faciles, populaires, qui  
 » n'ont presque besoin d'aucune explication, & qui peuuent estre  
 » entendus de tout le monde; et de ce genre sont la Methode du  
 » mesme Auteur pour bien conduire sa raison, ses Réponses aux  
 » libelles de ses enuieux, & les Lettres qu'il a écrites à ses Amis. »

« Mais si le premier Volume de ses Lettres a bien pû desia faire  
 » connoistre la bonté de ses autres ourages, & leur a fait rendre  
 » l'estime qui leur est deuë, comme estant les fondemens sur les-  
 » quels il a appuyé les sçauantes réponses qu'il a faites aux difficul-  
 » tez qui luy ont esté proposées sur toutes sortes de sujets, & par des  
 » personnes de toutes sortes de conditions; ie ne doute point que ce  
 » second Volume ne produise vn effet encore plus auantageux que  
 » le premier, tant pour le grand nombre & la diuersité des questions  
 » qui s'y rencontrent, que pour la qualité des matieres qui y sont  
 » traittées; dont non seulement on n'a eu iusques icy aucune par-  
 » faite connoissance, mais où l'on ne croyoit pas mesme que l'on  
 » pust iamais arriuer à quelque chose de plus certain que le pro-  
 » bable. L'on en a bien parlé auant Monsieur Descartes, mais ce  
 » n'est pas connoistre les choses que d'en parler beaucoup: et ie ne  
 » feindray point de dire que, si nous en connoissons aujourd'huy la  
 » verité, nous en sommes redeuables aux lumieres qu'il y a appor-  
 » tées par la simplicité & l'euidence de ses principes, qui ont dis-  
 » sipé toute l'obscurité dont elles estoient auparauant enuelopées. »

« Toutesfois ie ne veux point preuenir les esprits, i'aime mieux  
 » attendre le iugement des lecteurs; & ie n'ai point d'autre dessein  
 » maintenant que d'inuiter tout le monde à lire les écrits qu'il nous  
 » a laissez, mais à les lire avec tout l'esprit & toute l'attention qu'ils  
 » demandent. C'est vne enuie que i'ay desia fait venir à plusieurs; &  
 » il n'y en a point encore eu iusques icy, qui ne m'en ait sceu gré,  
 » & qui ne m'ait remercié de mon auis. »

« Aussi est-ce vne chose remarquable, qu'on ait veu plusieurs  
 » sçauants hommes, apres auoir esté les plus échauffez à combattre  
 » cette doctrine dans sa naissance, par la preuention qu'ils auoient  
 » pour les opinions communes, & l'auerfion qu'ils sentoient pour  
 » les nouvelles, se departir tout à coup de leurs premiers senti-  
 » mens, renoncer aux maximes de leurs Maistres qu'ils estimoient

» les feuls & veritables Genies de la Nature, & tourner le dos à ces  
 » anciens Instaurateurs des Sciences, pour se ranger du party de  
 » nostre nouveau, mais incomparable Philosophe. On a veu mesme  
 » des Academies toutes entieres prendre la mesme route, & s'aban-  
 » donnant à la conduite de ce sage guide, suiure pas à pas toutes  
 » les démarches qu'il a faites pour la découuerte de la verité. »

« Il y a eu aussi dans l'Alemagne vn Professeur des plus anciens  
 » & des plus celebres, qui auoit pris à tafche de contre-quarrer  
 » cette doctrine, & d'en fapper les fondemens ; lequel, apres auoir  
 » beaucoup dépensé pour faire dès experiences qui pussent dementir  
 » la certitude de ses principes, & des conclusions qu'il en a tirées,  
 » a esté enfin obligé, apres des années entieres vainement em-  
 » ployées à vn semblable examen, de confesser que, plus il auoit  
 » cherché à les destruire, & plus il en auoit reconnu la verité : en  
 » sorte que rien ne luy auoit dauantage confirmé la certitude de  
 » cette science, que cela mesme par quoy il auoit tafché d'en dé-  
 » couvrir la fausseté. »

« Mais pourquoy passer iusqu'en Alemagne pour trouuer des té-  
 » moins d'vne verité si publique? Paris est remply d'vn tres-grand  
 » nombre de personnes, que le desir d'insulter à cette nouvelle façon  
 » de Philosopher, ou du moins la curiosité de sçauoir ce qui en  
 » estoit, a fait aller à l'Assemblée qui se tient tous les Mercredis chez  
 » Monsieur Rohault, tres-sçauant Mathematicien, & fort experi-  
 » menté dans les Mechaniques, & celuy de ma connoissance qui est  
 » le plus versé dans | cette Philosophie, lesquels, apres auoir esté  
 » surpris de la nouveauté de ses discours, apres auoir esté conduits  
 » à l'intelligence des Matieres qu'il traittoit par sa facilité & sa ma-  
 » niere de s'expliquer, apres auoir esté conuaincus par la force de  
 » ses demonstrations, & pleinement persuadez par la justesse & la  
 » conuenance que les experiences ont avec ses raisonnemens, ont  
 » enfin esté contraints de donner les mains, & d'ennemis ouverts  
 » qu'ils estoient de cette doctrine, de s'en declarer les sectateurs &  
 » les deffenseurs. »

« J'ay crû estre obligé de donner cét auis, afin que ceux qui pour-  
 » roient douter de la verité de ce que j'auance, en fassent eux-  
 » mesmes l'épreuue, & qu'ils en viennent informer leur esprit par  
 » le témoignage de leurs yeux ; ie suis assuré qu'ils s'en retourne-  
 » ront entierement satisfaits, & qu'ils m'auront obligation de les  
 » en auoir auertis. Le grand nombre de personnes de condition qui  
 » se trouuent en cette Assemblée (où les Dames mesme tiennent  
 » souuent le premier rang) & qui n'en sortent iamais qu'avec

» applaudissement & admiration, doit conuier tous ceux qui ont  
 » quelque desir de connoître & de se détromper, à l'honorer quel-  
 » quesfois de leur presence, & se rendant les spectateurs des expe-  
 » riences que l'on y fait, se rendre aussi les Iuges & les Arbitres des  
 » explications qu'on leur donne. Car pourquoy s'en rapporter au  
 » iugement d'autrui, qui bien souuent est celuy d'une personne  
 » ignorante, ou qu'un faux honneur engage à ne pas relâcher de  
 » son premier sentiment, quand on peut s'en éclaircir soy-mesme,  
 » & demander à sa propre raison ce que l'on en doit croire ? Ce n'est  
 » pas en ces choses qui ont esté laissées à la dispute des hommes  
 » iusqu'à ce que la verité se découure elle-mesme, que l'autorité  
 » doit auoir lieu. Je veux bien que, tant que notre raison est trop  
 » foible pour se conduire, on obeïsse à celle des autres ; mais quand  
 » l'âge nous a vne fois tirez de la sujection de nos Precepteurs &  
 » qu'il nous laisse à nous-mesmes, comme la meilleure marque que  
 » nous ayons pû donner de la bonté de nostre esprit a esté de nous  
 » soumettre à la raison d'autrui pendant nostre enfance, ce seroit  
 » aussi | vne marque de lâcheté & de bassesse, si nous demeurions  
 » dans cette auugle soumission, & si nous nous contentions tou-  
 » siours de croire nos Maîtres, en des choses que nous auons droit  
 » d'examiner aussi bien qu'eux à nostre tour, iusqu'à iuger de leurs  
 » iugemens, & les pezer contre les nostres. C'est en cela mesme  
 » que ces grands hommes dont l'on vante tant l'autorité, nous  
 » doiuent seruir d'exemple : & Aristote, tout le premier, est celuy  
 » de tous les Anciens qui a le moins deféré aux sentimens de ceux  
 » qui l'auoient precedé, & qui a le plus librement repris leurs opi-  
 » nions. C'est pourquoy l'on ne fera point d'injure à ce Philosophe,  
 » si, apres vn regne de deux mille ans, on le traite de la mesme  
 » façon qu'il a traité ses contemporains : quelque respect qu'il ait  
 » eu pour son maïstre, il a crû que la verité luy deuoit estre plus  
 » venerable ; & quoy qu'il n'ait pas mieux reüssi dans la recherche  
 » qu'il en a faite, le motif qui l'a porté à s'écarter du chemin des  
 » autres, n'en a pas esté moins louable. »

« Aussi voyons-nous tous les iours que ceux mesmes qui font pro-  
 » fession d'enseigner les opinions, vsant de cette liberté raisonnable  
 » qui nous fait preferer le vray au faux & le certain au douteux, ne  
 » font point de scrupule de s'éloigner de ses sentimens, & se donnent  
 » la liberté de le contredire, quand ils croient qu'il se soit mépris ;  
 » ou si le respect en retient encore quelques-vns, ils tentent toutes  
 » sortes de voyes pour luy faire dire les choses comme ils pensent  
 » qu'il les a dû dire. Et c'est delà que vient ce grand nombre d'opi-

» nions toutes differentes, que l'on attribü toutes à Aristote, cha-  
 » cun s'efforçant de l'attirer à son party, & faisant gloire de donner  
 » à ses pensées vne explication plus receuable que celle des autres.  
 » Si bien que l'estime qu'on ne scauroit rien faire de plus glorieux  
 » pour sa memoire, que de trouuer moyen de luy faire dire vne fois  
 » les choses de telle sorte, qu'on ne puisse plus rien changer en ses  
 » pensées sans s'éloigner de la raison; & de luy attribuer de telles  
 » opinions en Physique, que l'euidence de leurs principes, fort dif-  
 » ferente de l'obscurité de ceux qu'on luy impute, avec la certitude  
 » des conclusions qu'on en peut tirer, les fasse | embrasser à tout le  
 » monde. C'est vn moyen assez commode, ce me semble, pour faire  
 » cesser cette animosité qui met tant de diuision parmy les Doctes,  
 » & pour ramener à la raison ceux qui, ne iurant que par luy, ne  
 » veulent pas qu'on puisse rien dire de bon, s'il n'est tiré de ses  
 » Ecrits. Et c'est ce qu'aparauant le Decret authentique d'une des  
 » Academies du Païs-Bas, qui donne pouuoir à tous les Professeurs  
 » d'enseigner publiquement la Doctrine de Monsieur Descartes, vn  
 » des plus celebres Professeurs de ces quartiers-là auoit desia fait;  
 » lequel ayant vü les emportemens de ses collegues contre vn  
 » d'entr'eux, qui, sans respect à Aristote, auoit osé enseigner ces nou-  
 » uelles opinions, auoit adroitement trouué moyen de les faire re-  
 » ceuoir à ceux de sa ville, en les propofant sous le nom d'Aristote,  
 » & comme les propres & veritables pensées de cet ancien & fa-  
 » meux Auteur. »

« Mais Monsieur Descartes n'a pas seulement bien merité de la  
 » Republique des Lettres par les beaux secrets qu'il nous a reuelez  
 » de la Physique; s'il y a quelque chose qui le rende recomman-  
 » dable par dessus les autres, c'est principalement ce qu'il a écrit des  
 » choses Metaphysiques, dont il n'y a que luy seul, que ie sçache,  
 » qui nous en ait fait conceuoir les veritables idées. Je dis les choses  
 » Metaphysiques, & non pas les veritez Metaphysiques, car il y a  
 » bien de la difference entre les vnes & les autres. Celles cy ne font  
 » autre chose que certaines propositions claires & euidentes, com-  
 » munement conuës de tout le monde, qui nous seruent de regle  
 » pour iuger de la verité des choses, mais qui ne nous mencent à la  
 » connoissance de l'existence d'aucune, & qui, considerées en elles-  
 » mesmes, ne font point conceuës comme les proprieté d'aucune  
 » substance, mais seulement comme des veritez qui resident en l'en-  
 » tendement, & qui hors de luy ne subsistent point; au lieu que,  
 » par les choses Metaphysiques, nous entendons des Choses ou des  
 » Substances intelligentes, ou bien des Proprietez qui appartiennent

» à ces Substances, lesquelles sont détachées de la Matière, & ont  
 » vne propre subsistance independante d'elle; qui sont connus sans  
 » elle, & premierement connus qu'elle. | Ce n'est pas qu'apara-  
 » vant Monsieur Descartes, plusieurs grands personnages n'ayent  
 » parlé des choses intellectuelles, & n'en ayeht parlé dignement;  
 » mais neantmoins, s'il m'est permis de dire icy ce que i'en pense,  
 » vous n'en trouuez aucun, qui ait conceu bien distinctement en  
 » quoy consiste precisément l'Essence d'une chose Spirituelle, & qui  
 » l'ait si nettement distinguée de celle des choses Matérielles, qu'il  
 » n'ait point confondu les fonctions des vnes avec les fonctions des  
 » autres. Monsieur Descartes est le seul à qui nous auons l'obliga-  
 » tion de nous en auoir donné les veritables notions, & de nous  
 » auoir en mesme temps decouuert le moyen dont il s'est seruy pour  
 » paruenir à vne connoissance si distincte & si exacte. Car quiconque  
 » voudra mediter avec luy, ne pourra douter, non plus que luy, de  
 » l'existence de son Ame, c'est à dire de sa propre existence, en tant  
 » qu'il est vne chose qui pense; qui est la veritable notion que l'on  
 » doit auoir de la Substance Spirituelle, & par quoy l'on reconnoist  
 » manifestement qu'elle est distinguée de la Substance Corporelle,  
 » comme ayant en soy des Proprietez ou des Attributs totalement  
 » differens de ceux que nous conceuons pouuoir appartenir à la  
 » Substance Corporelle, ou Estenduë. »

« Je n'ignore point que, nonobstant tout ce qu'a pù dire ou écrire  
 » Monsieur Descartes sur ce sujet, plusieurs ne laissent pas d'auoir  
 » encore auourd'huy bien de la peine à conceuoir la Substance de  
 » leur Ame. Mais ie sçay bien aussi qu'il y en a fort peu qui veulent,  
 » comme luy, se donner la peine de détacher leur esprit du com-  
 » merce des sens, écouter ce que dicte la vraye raison, & donner  
 » plus à leur Intelligence qu'à leur Imagination. Et ie pense  
 » pouuoir dire, avec quelque assurance de verité, que la seule chose  
 » qui fait qu'on a de la peine à conceuoir la substance de l'Ame,  
 » c'est qu'estant accoustumez, dès nostre enfance, à ne rien con-  
 » ceuoir à quoy l'on n'applique en mesme temps son imagination,  
 » l'on pense ne rien connoistre en vne chose, en laquelle on ne  
 » trouue rien qui puisse estre imaginé. Ainsi, pource que ny nostre  
 » Ame, ny ses Facultez, ny ses Actions, n'ont rien qui puisse estre  
 » | imaginé, on pense ne rien connoistre en elle; & on va la cher-  
 » chant où elle n'est pas, & par là l'on se trompe, lors que, pour la  
 » mieux conceuoir, & pour auoir, pour ainsi dire, quelque prise sur  
 » elle, l'on fait vne anatomie ou dissection du cors, on le subtilise  
 » & on le rend agile, afin de nous faire, ce semble, comme apper-

» cevoir nostre Ame & ses Fonctions. Mais si l'on considere que  
 » nostre imagination n'est pas propre à représenter toutes sortes de  
 » choses, mais seulement celles qui sont corporelles, ainsi que la  
 » peinture ne peut pas représenter toutes sortes de choses corpo-  
 » relles, mais seulement celles qui sont visibles; & par consequent  
 » que c'est autant d'erreur de vouloir imaginer nos ames, que de  
 » vouloir voir des sons ou des odeurs dans vn tableau; on pourra  
 » aysément se satisfaire, en considerant què, comme c'est assez apper-  
 » cevoir les sons que de les ouïr, & les odeurs que de les sentir,  
 » encore qu'on ne les voye pas, c'est aussi assez entendre la Nature  
 » de nostre Ame, que de connoître qu'elle est le sujet ou la  
 » substance en laquelle sont toutes nos pensées, encore qu'on ne  
 » puisse aucunement imaginer cette substance; car on ne peut  
 » douter que nos pensées n'ayent quelque sujet dans lequel elles  
 » soient, ny penser que ce sujet soit le corps, d'autant que l'on ne  
 » reconnoist aucune affinité entre elles & luy. »

« Mais en voilà assez pour le dessein que j'ay eu de faciliter l'in-  
 » telligence de quelques lettres. Ceux à qui le peu que ie viens de  
 » dire, aura fait venir l'enuie d'en sçauoir dauantage, pourront se  
 » satisfaire en lisant à fonds les Ecrits de nostre Autheur; c'est là,  
 » & non dans vne Preface, qu'ils doiuent pleinement s'instruire;  
 » c'est à cette source qu'ils doiuent se defalterer; & ie croiray auoir  
 » beaucoup fait, si ie puis seulement irriter la soif de quelque cu-  
 » rieux, & l'obliger, par la lecture de ce liure, de recourir aux  
 » autres. Au reste, que le Lecteur m'excuse, si i'en ay differé l'im-  
 » pression plus qu'il n'auroit souhaité; & qu'il sçache que ie l'ay  
 » fait pour la commodité & la satisfaction de tout le monde. En  
 » voicy la cause. Les Libraires m'ont témoigné que le grand  
 » nombre de Lettres Latines | qu'il y auoit dans le premier Volume,  
 » auoit esté cause que plusieurs personnes, qui n'ont point de com-  
 » merce avec cette langue, ne l'auoient pas acheté, & mesme auoit  
 » fait croire à quelques-vns que le plus beau du liure leur estoit  
 » caché. J'ay voulu pouruoir à cela; et en mesme temps, iettant les  
 » yeux sur vne personne qui me touche de fort près, que j'auois  
 » dessein d'introduire dans cette Science & d'exercer aussi en la  
 » Version du Latin, ie luy ay donné vne bonne partie de ces lettres  
 » à traduire, & c'est ce qui en a retardé l'edition. Je ne pretens pas  
 » par là m'excuser des fautes qui pourroient s'y estre glissées;  
 » j'auouë que ie me suis tousiours reserué le droit de reueuë; mais  
 » il est vray aussi que, pour donner à ce ieune traducteur quelque  
 » satisfaction de son trauail, j'ay laissé la pluspart de ses expressions,

» auxquelles on auroit bien pû donner vn tour plus elegant, mais  
 » non pas plus de rapport avec le sens de l'Autheur, que i'y ay  
 » trouué assez fidellement rendu. »

« Peut-estre aussi que i'aurois pû estre plus soigneux & plus re-  
 » tenu que ie n'ay esté, en vne chose de plus grande importance, &  
 » qui auroit répondu davantage au desir de l'Autheur, qui nous  
 » auertit souuent dans ses lettres<sup>a</sup> qu'il ne les a pas écrites de la  
 » maniere qu'il voudroit qu'elles fussent, si elles deuoient paroistre  
 » au jour, mais avec la liberté dont on vse enuers ses amis. I'ay  
 » desia employé cette excuse, dans vne lettre que i'ay écrite à  
 » quelqu'vn de ceux qui s'estoient offensez de cette honneste liberté,  
 » pour iustifier l'Autheur, & me iustifier aussi moy-mesme auprès  
 » de luy. Que s'il se trouuoit encore icy quelques termes qui sen-  
 » tissent l'aigreur ou la chaleur de la dispute, ie prie tous les  
 » Lecteurs de les excuser en faueur du dessein que i'ay eu de ne  
 » rien supprimer de ce qui pouuoit seruir à la gloire ou à la iustifi-  
 » cation de mon Amy, & au desir qu'il auoit d'auancer tousiours de  
 » plus en plus dans la connoissance de la verité. Et luy & moy  
 » sommes bien dignes de pardon : luy, parce que ces termes ont  
 » esté rendus publics contre son intention ; & moy, parce qu'ils  
 » me sont échappés par mégarde : car quelque soin que i'aye ap-  
 » porté à les adoucir, & à taire les noms de ceux qu'ils con-  
 » cernoient, il pourra bien estre arriué | que ie m'en sois quelquesfois  
 » oublié. Mais, après tout, ce sont des guerres innocentes que ces  
 » fortes de disputes où les coups de plume les plus sanglans ne  
 » font donner que pour égorger l'erreur, s'il est permis de parler  
 » ainsi, & pour faire triompher la verité ; outre qu'une injure, ou  
 » vn dementy n'est pas si offensant, & ne porte pas si loin, quand  
 » il est donné par des Sçauans, & avec les restrictions receuës  
 » parmy les Latins. »

« Ces excuses ne sont-elles pas suffisantes ? Faut-il encore quelque  
 » chose de plus, afin de satisfaire ceux qui se pourroient trouver  
 » interessés ? Et pour acheuer d'adoucir leur aigreur, est-il besoin  
 » de les flatter de l'esperance de quelque nouveau present ? Ie le  
 » veux pourtant, & leur en promets vn au plustost du mesme  
 » Autheur, qui ne cede en rien aux plus excellens de ses ouurages,  
 » pour la noblesse de sa matiere, & la nouveauté de son inuention.  
 » C'est vn des plus riches effets de la succession de ce grand homme,  
 » qui m'ait esté mis entre les mains par celuy qui a esté le depo-

a. Tome I, p. 231, l. 7-10 ; t. II, p. 634, l. 3-8 ; t. III, p. 43, l. 13-15, etc.

» fitaire de tous les biens de son esprit. On ne peut rien donner à  
 » l'homme de plus beau ny de plus précieux, que ce qui porte son  
 » nom & son caractère. Telle sera la marque du liure que ie pro-  
 » mets ; son titre est, L'HOMME DE RENÉ DESCARTES \* ; ouvrage tout  
 » à fait curieux, auquel il eût esté à souhaiter, pour sa dernière per-  
 » fection, que son Auteur y eût pû mettre la dernière main luy-  
 » mesme. Je tâche maintenant de luy donner toute la meilleure  
 » forme qu'il est possible ; et parce qu'entre autres choses les Figures  
 » y manquent, i'inuite tous les Sçauants de me vouloir aider à les  
 » suppléer. Que si quelque obligeante personne, jalouse de la repu-  
 » tation de M. Descartes & de la sienne propre, vouloit s'offrir à ce  
 » glorieux traual, ie le prie de vouloir m'en donner auis. Fût-il  
 » estrangier, pourvû qu'il me donne de seures & de fidelles adresses,  
 » ie luy feray mettre entre les mains tout ce qui sera necessaire, &  
 » ne stipuleray point d'autre condition avec luy, sinon que ce  
 » Traitté ne sera point imprimé en nostre Langue dans les Païs  
 » Estrangers, qu'il ne l'ait premièrement esté en France. »

a. Le *Traité de l'Homme et de la Formation du Fœtus* ne parut en français que cinq ans après, en 1664, chez Legras, à Paris, tandis qu'une traduction latine avait été publiée, dès 1662, à Leyde, sous ce titre : *RENATUS DES CARTES De Homine, figuris & latinitate donatus a Florentio Schuyt* (Lugduni Batavorum, apud Franciscum Moyardum et Petrum Lessen, CIO IO CLXII).

---

# TOME III

(Achevé d'imprimer, le 7 septembre 1666.)

---

## PREFACE

« Ce troisiéme Volume des Lettres de Monsieur Descartes est le  
» dernier de ce genre que j'ay à donner au public. Je l'ay referué  
» pour le dernier, tant parce qu'il contient des matieres qui ne  
» sont pas de la portée de tout le monde, que parce qu'il m'a fallu  
» beaucoup de temps pour en tracer les Figures, & le disposer dans  
» l'ordre que vous le voyez aujourd'huy. Dans les deux premiers,  
» on a pû voir les doctes & subtiles réponses qu'il a faites aux  
» diuerfes demandes que le desir de sçauoir a tirées de la bouche  
» ou de la plume des Curieux; mais, dans celuy-cy, l'on y verra  
» les contestations qu'il a eües avec les Sçauants, lesquelles sont  
» peut-estre la cause de cette contradiction qui s'est éluee contre  
» luy pendant sa vie, & de cette mortelle jalousie qui regne encore  
» dans l'esprit de quelques-vns apres sa mort. C'est vne chose  
» estrange que cette passion : elle n'en veut qu'aux choses qui me-  
» ritent le moins nostre haine, & d'un objet qui ne deuroit attirer  
» que nos louanges, elle en fait le sujet de son auersion & de son  
» mépris. Mais ce seroit en vain que ie tascherois de guerir le  
» monde de cette maladie; il y a long-temps que l'on a dit que  
» c'estoit vne affection attachée à la nature des hommes, qui, ne  
» pouuant souffrir de se voir au deffous des autres par l'éclat de  
» leur sçauoir ou de leur vertu, taschent de s'éleuer au deffus d'eux  
» par la censure qu'ils font de leurs actions ou de leurs écrits. Que  
» le monde donc ait telle estime qu'il voudra de Monsieur Descartes;  
» qu'il le regarde, si bon luy semble, comme vn diseur de contes &  
» de fables, & comme vne personne qui a pris plaisir à nous entre-

» tenir de ses songes & de ses rêveries : il me suffit, pour moy, que  
 » ses fables me paroissent plus vray-semblables que tout ce que les  
 » autres nous débitent pour des veritez, & que ses rêveries soient  
 » si ingenieuses & si bien | liées les vnes aux autres, & mesme avec  
 » vne suite & vn enchainement de pensées si iuste, que les plus  
 » longues veilles des plus studieux n'ont, ce me semble, produit  
 » iusques icy aucun ourage qui soit comparable à ses songes. »

« Iamais homme a-t'il mieux révé, que lors que, dans ses Medi-  
 » tations Metaphysiques, il nous a clairement fait connoître la  
 » distinction réelle qui est entre l'Ame. & le Corps; & lors que,  
 » poussant plus loin ses pensées pour estendre de plus en plus ses  
 » connoissances, il a déduit & démontré l'existence de Dieu par vn  
 » argument si conuaincant & si naturel, que nous nous seruons  
 » tous les iours sans y penser d'un semblable, & mesme nous n'en  
 » auons point d'autre, pour nous assurer de l'existence de tous les  
 » Estres qui sont dans le monde. »

« Quand il auroit medité toute sa vie pour tafcher à decouvrir la  
 » nature & les proprietéz des Meteores, & pour rendre raison de  
 » tous leurs effets; quand il auroit feüilleté tous les liures des  
 » Anciens pour s'en instruire; quand il auroit appris tout ce que  
 » l'on en monstre publiquement dans les écoles; & enfin quand il  
 » auroit veu tout ce qu'Arifstote & ses Sectateurs en ont écrit; il n'en  
 » auroit iamais tant sceu, il ne les auroit iamais si bien compris, &  
 » n'auroit iamais mieux rencontré, qu'il a fait dans ses songes &  
 » ses rêveries. »

« Et c'est peut-estre pour cette raison qu'un des plus habiles de  
 » nos Poëtes<sup>a</sup>, ayant à faire instruire par vn ange le grand Charles,  
 » de tous les effets de la Nature que l'on voit icy bas, dans ce beau  
 » Poëme qu'il a nagueres mis au iour, sous le nom de Charlemagne  
 » ou de l'Eglise vangée, a iugé ne pouuoir mieux faire, que de  
 » mettre dans la bouche de cet ange les mesmes pensées qui  
 » s'estoient autrefois presentées comme d'elles-mesmes à l'esprit de  
 » Monsieur Descartes, & de faire voir à son Charles, en vision, les  
 » visions qu'il auoit eues. En quoy il a si bien reüssi, que ie ne pense  
 » pas que Monsieur Descartes luy-mesme, si son genie l'eust porté à  
 » s'exprimer dans ce genre d'écrire, eust pû s'expliquer mieux qu'il  
 » a fait; et mesme i'adjouïteray que, comme les choses qu'il dit  
 » semblent sortir de la bouche d'un ange, elles impriment plus de

a. « Louis Le Laboureur, bailly du duché de Montmorency, dans son  
 » poëme intitulé *Charlemagne*, p. 68 et suiuanes. » (*Inst.*)

» respect, & se font rendre plus de creance que lors qu'on les voit  
 » dans ses liures. »

« |Ce qui d'abord a estonné tous les esprits, & qui a pû les tou-  
 » cher de jalousie, a esté que, dans le premier liure qu'il a mis au  
 » iour comme vn essay de ce qu'il sçauoit & pouuoit faire, il y a  
 » traité de deux matieres qui auoient esté auant luy long-temps  
 » recherchées, mais qu'on n'auoit iusques-là fait qu'éfleurer, comme  
 » la Geometrie, ou dans lesquelles on n'auoit point touché au  
 » but, comme la Dioptrique. Et ce qu'il en a dit dans ses Essais est  
 » tel, qu'à l'égard de la Dioptrique il n'a rien laissé à desirer, ayant  
 » éclaircy toute cette matiere si solidement, que ie puis dire, avec  
 » assurance, que tous ceux qui en écriront apres luy, s'éloigneront  
 » de la verité à mesure qu'ils s'écarteront de ses principes. Et pour  
 » ce qui est de la Geometrie, quoy que ce soit vne matiere inepui-  
 » sable, & qui n'a point d'autres bornes que celles de l'esprit, neant-  
 » moins, outre qu'il en a assez dit pour exercer long-temps l'estude  
 » & la curiosité des plus habiles, tout ce que l'on pourra iamais  
 » inuenter à l'auenir sur ce sujet, se trouuera renfermé dans le petit  
 » traité qu'il en a fait, comme dans son principe ; puis qu'il ne s'est  
 » pas contenté de le commencer par où les autres auoient finy, mais  
 » qu'en finissant luy-mesme, il a donné les lumieres & les ouuertes,  
 » & montré le chemin qu'il falloit prendre, pour pousser plus loin  
 » qu'il n'a voulu aller ; s'estant contenté en cela d'ouuoir la voye,  
 » & de la marquer ; iugeant d'ailleurs qu'il auoit assez donné de  
 » temps à vn exercice qui ne sçauroit de rien profiter au reste des  
 » hommes, & qui ne va qu'à contenter l'esprit de celui qui s'ap-  
 » plique à cette estude, par la decouuerte que l'on fait chaque iour  
 » de quelque nouvelle verité ; qui est vne chose si douce & si agreable  
 » à l'esprit, que, pour inutile qu'elle soit, on ne laisse pas d'y  
 » trouuer de la satisfaction, du charme & du plaisir ; a quoy Mon-  
 » sieur Descartes a bien voulu renoncer, pour s'attacher à quelque  
 » chose de plus vtile, & qui pust estre plus profitable. »

« Cependant ce sont ces deux parties-là qui ont esté les premieres  
 » & le plus fortement attaquées, comme l'on verra dans la suite.  
 » La Dioptrique ne parust pas plustost, qu'on en fit vn sujet de  
 » dispute Mathematique au College de Clermont, où elle fut com-  
 » battuë avec toute la force & l'animosité qui a coustume de s'éle-  
 » uer contre les opinions nouvelles, principalement quand celui qui  
 » |les propose a quelque reputation d'en sçauoir plus que les autres ;  
 » on en triompha mesme, en apparence, avec beaucoup d'éclat &  
 » de bruit ; mais le mal-heur a voulu que tout cét applaudissement

» n'a duré qu'autant que le choc & le chamaillis de la dispute, &  
 » que toute cette gloire s'est évanouïe avec le son des paroles. Les  
 » réponses que Monsieur Descartes a faites aux objections du  
 » Reuerend Pere Bourdin, qui seruent de sujet à quelques-vnes  
 » de ses lettres, seruiront aussi de preuue à ce que i'auance,  
 » & feront connoistre lequel des deux a veritablement triomphé de  
 » l'autre. »

« Si le Pere Bourdin n'auoit point fait d'objections contre les  
 » Meditations Metaphysiques de Monsieur Descartes, ou si, en  
 » ayant fait, il les auoit écrites d'un stile plus serieux & moins  
 » emporté, ie ne trouuerois rien à redire en tout ce qu'il a fait  
 » contre luy dans ses disputes de College & dans ses Theses, où l'on  
 » sçait bien que souuent l'on auance des choses que l'on ne croit point  
 » du tout, pour ouurir vn plus beau champ à la dispute, & fournir  
 » plus de matiere pour argumenter. Mais il deuoit se contenter  
 » d'auoir contredit publiquement la Dioptrique, & d'en auoir  
 » fait, comme i'ay dit, vn sujet de dispute, en attribuant tout  
 » exprés à Monsieur Descartes des opinions qu'il n'auoit point, pour  
 » donner plus de sujet de le deffendre, ou pour auoir plus de moyen  
 » d'en triompher; estant de l'honneur du Maistre & du Répondant  
 » de paroistre au moins sortir victorieux du combat qu'ils entre-  
 » prennent. Il auroit pû s'excuser sur la coustume, qui semble  
 » autoriser en quelque façon ces petites fourbes & déguisemens;  
 » à cause que l'on est preuenu de cette pensée, que tout ce qui se  
 » passe dans ces actions n'est qu'un jeu & vn diuertissement  
 » d'esprit, qui ne porte aucune consequence pour la verité des  
 » opinions de l'Auteur que l'on combat; estant tres-facile de se  
 » détromper & de s'éclaircir sur ce point, par la lecture mesme de  
 » ses ourages. »

« C'est ce qui a fait que toutes ces disputes qui se sont faites  
 » depuis quelques années, avec beaucoup de pompe & d'appareil,  
 » contre la doctrine de Monsieur Descartes, ne m'ont point surpris  
 » ny estonné; ie m'en suis mesme souuent réjouÿ, & l'honneur que  
 » l'on m'a presque tousiours fait de m'y conuier, a fait que ie n'ay  
 » pû refuser quelquefois, selon que mes forces & ma santé me l'ont  
 » [pû permettre, de me presenter au combat, & d'entrer en lice  
 » comme les autres. Pour le succez, ie ne m'en mets pas en peine,  
 » & ce n'est point à moy à en iuger; car, outre que ceux qui se  
 » battent pour vn prix, ne sont pas & ne doivent pas estre eux-  
 » mesmes les iuges du merite des combattans, cette sorte de dispute  
 » se fait avec trop de precipitation, & souuent avec trop de chaleur,

» pour pouuoir sur le champ bien iuger de la valeur des raisons  
 » qui sont auancées par chacun des partis ; lesquelles n'entrent pas  
 » tousiours du premier coup dans l'esprit de ceux qui pourroient  
 » en iuger, mais demandent du temps & de l'attention pour se  
 » faire gouster, & pour surmonter toutes les préoccupations dont on  
 » peut estre preuenü. Seulement puis-ie dire que j'eus beaucoup de  
 » joye, la derniere fois que ie paru sur les rangs, de voir qu'ayant à  
 » faire à vn des plus habiles & des plus fermes soutenans contre qui  
 » ie me fois iamais éprouué, il me sembla que la victoire demeura  
 » vn peu en balance, & que ie leus quelque temps, sur le visage des  
 » assistans, quelque forte d'inclination pour le party que ie deffen-  
 » dois ; mais ne pouuant pas resister dauantage à son adresse & à sa  
 » force, il fallut à la fin me rendre, & luy demander quartier : ce  
 » qu'il m'accorda de si bonne grace, & avec tant de bonté, que ma  
 » retraite mesme fut glorieuse. »

« Mais ce que ie ne puis souffrir sans quelque forte de colere &  
 » d'indignation, ou du moins sans me plaindre, est de voir qu'im-  
 » punément on accuse sa doctrine de fauoriser en quelque façon les  
 » libertins & les athées. Sans mentir, c'est traiter cruellement vn  
 » Philosophe qui a sappé les deux principaux fondemens du liber-  
 » tinage & de l'atheisme, en prouuant inuinciblement l'existence  
 » de Dieu & l'immaterialité de nos Ames, & qu'on peut dire auoir  
 » mieux merité par là qu'aucun autre de la Religion, que de luy  
 » faire de semblables reproches. Que l'on dise ce que l'on voudra de  
 » ses principes de Physique, mais qu'on ne touche point à ses  
 » mœurs ; qu'on se raille de ses opinions, mais qu'on épargne sa  
 » personne ; qu'il soit permis, à la bonne-heure, de traiter d'extra-  
 » uagance ses petits globes & sa matiere subtile ; que l'on croye, si  
 » l'on veut, qu'il falloit que la ceruelle lui tournast, quand la pensée  
 » luy est venuë de placer des tourbillons dans le Ciel & d'en égaler  
 » le nombre à celuy des Estoilles ; que l'on considere comme vn jeu  
 » de marionettes & comme des tours de passe-passes, le mouue-  
 » ment du cœur, la circulation du sang, les diuerfes agitations de la  
 » glande, & le cours ou la distribution des esprits animaux qui en  
 » depend : tout cela est de peu d'importance, pourueu qu'on ne luy  
 » fasse point cette injure que de croire qu'il a chancelé dans sa Foy,  
 » qu'il a esté aussi inconstant dans sa Religion que la pluspart des  
 » Philosophes le sont dans leurs opinions, & que son cœur n'a pas  
 » répondu à ses paroles. Je ne trouueray rien à dire quand, pour  
 » maintenir les regles establies dans les Academies, on iugera plus  
 » à propos de s'en tenir aux vieilles maximes, tout obscures & in-

» certaines qu'elles font, plustost que d'en introduire de nouvelles,  
 » pour évidentes qu'elles puissent estre. En effet, y auroit-il appa-  
 » rence, qu'un nouveau venu, né pour ainsi dire depuis trois jours,  
 » de nostre païs, de nostre Religion, nourry aux armes, & élevé à  
 » la Fléche, pust auoir eu, luy seul, autant d'esprit, & mesme auoir  
 » veu plus clair en Philosophie, que le plus sage des siecles passez,  
 » né dans la Grece, dans le temps des plus florissantes Academies,  
 » au milieu de tant de Sçauants, dans le plus fort du Paganisme,  
 » qui a eu pour Maïstre ce fameux disciple de Socrate, & pour dis-  
 » ciple le plus grand Prince qui ait iamais esté? Ne voyons-nous pas  
 » que toutes choses vont en degenerant? Comment donc seroit-il  
 » croyable que nostre siecle eust pû produire vn homme capable de  
 » faire des leçons à ce Prince des Philosophes? Que l'on dise toutes  
 » ces choses, & qu'on traite tout ce qu'il a fait de chymere & de  
 » fable, ie laisseray tout dire & ne m'y opposeray point, pourueu  
 » qu'on n'accuse pas, ny luy ny sa doctrine, de pecher contre la  
 » Morale & d'estre dangereuse pour les mœurs. Qu'on ait telles opi-  
 » nions que l'on voudra en Physique, ce n'est pas à moy à m'en  
 » soucier. Qu'on attribuë, si l'on veut, par exemple, à la forme  
 » substantielle du Sel, plustost qu'à la roideur & à la disposition de  
 » ses parties, cette vertu qu'il a de piquer & d'empescher la corrup-  
 » tion; que l'on dise tant que l'on voudra que le Fer est attiré par  
 » l'Ayman, par vne qualité occulte qui est en luy, plustost que de  
 » dire qu'il est poulsé vers luy par le mouvement d'une matiere im-  
 » perceptible; qu'on se contente de regarder l'Arc-en-Ciel comme  
 » vn miracle & vne merueille, plustost que d'en expliquer les cou-  
 » leurs par la modification qui arriue aux rayons de lumiere qui se  
 » rompent en passant au trauers des gouttes de pluye; qu'on croye,  
 » si bon le semble, que les Couleurs, les Sons, les Odeurs, les  
 » Saueurs & le reste, sont des accidents réels, plustost que des sen-  
 » timens en nous, qui resultent de l'action ou de l'impression que  
 » font les objets extérieurs sur les organes de nos sens: ie ne m'en  
 » mettray point en peine, pourueu qu'on n'offense point la pureté  
 » de la doctrine de nostre Philosophe, & qu'on ne veuille point la  
 » noircir & la rendre coupable d'un crime, dont elle est fort inno-  
 » cente, & qu'on pourroit peut-estre à meilleur titre, & sans beau-  
 » coup de peine, rejeter sur celle à qui la sienne semble faire om-  
 » brage. En sorte qu'on pourroit faire, à ceux qui la combattent, le  
 » mesme reproche que nostre Seigneur faisoit autrefois aux Iuifs:  
 » *Hypocrites, ostez premierement la poutre qui est dans vostre œil,*  
 » *& apres cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de*

» *l'œil de vostre frere.* Car, en effet, si la doctrine de Monsieur Des-  
 » cartes, toute claire qu'eile est dans ses principes, puisqu'il n'en  
 » admet point d'autres en Physique que ceux des Mathematiciens  
 » mesmes, à sçavoir les grandeurs, les figures & les mouuemens, &  
 » toute certaine dans ses conclusions, puis qu'elles sont toutes tirées  
 » selon les maximes de la vraye Logique, c'est à dire, selon les  
 » regles du bon sens, ne laisse pas de leur sembler obscure, incer-  
 » taine & extrauagante : que ne doit-on point dire de la Philosophie  
 » qu'ils cultiuent, puisque les principes en sont obscurs, & par con-  
 » sequent incertains, comme ils le confessent eux-mesmes, & comme  
 » tout le monde le reconnoist avec eux ; & que plus ils en tirent de  
 » consequence, en pensant bien philosopher, plus ils s'éloignent de  
 » la verité, de mesme que celuy qui s'est vne fois écarté de sa  
 » route, s'en éloigne d'autant plus, que plus il auance dans le che-  
 » min qu'il a pris. Ne deuroient-ils pas, pour s'exempter de ce  
 » blafme, trauailler à oster l'obscurité qui se rencontre dans leurs  
 » principes & dans tout ce qui s'en déduit, auant que de condam-  
 » ner ce qu'ils n'entendent pas dans l'explication que donne Mon-  
 » sieur Descartes aux matieres les plus difficiles ? Mais si on les  
 » vouloit obliger à changer de principes & à n'en | point receuoir  
 » d'autres, qui ne fussent clairs & éuidens, ils se verroient bien-toft  
 » reduits à admettre ceux que Monsieur Descartes a establis, n'y en  
 » ayant point de plus clairs ny de plus intelligibles, & ainsi à s'en  
 » tenir à ce qu'ils rejettent & condamnent avec tant d'animosité.  
 » Mais puisque, sans pouuoir monstrier avec raison en quoy peche  
 » cette Philosophie dans ses principes & dans ses conclusions, il leur  
 » plaist neantmoins de declamer contre elle ; & que, bien loin de la  
 » reconnoistre pour bonne, ils taschent, au contraire, à la decrier  
 » autant qu'ils peuuent, ils ne trouueront pas mauuais, si ie leur  
 » demande s'ils en sçauent vne meilleure, ou seulement s'ils nous  
 » peuuent faire conceuoir l'idée d'une Philosophie plus claire, plus  
 » certaine & plus vtile que celle-là. Que s'ils n'ont rien à nous pro-  
 » poser de meilleur, comme en effet ils ne le sçaueroient, qu'ils  
 » disent donc qu'il ne faut point du tout philosopher, & qu'il faut  
 » entierement renoncer à l'estude & à la raison, & se laisser conduire  
 » comme des bestes de compagnie, ou bien qu'ils confessent que  
 » ce siecle n'a pas manqué d'un homme qui ait monstrier le premier  
 » aux autres le veritable chemin qu'il faut suiure. Vne des plus  
 » grandes injustices qu'ils commettent en cela est que, toute leur  
 » Philosophie estant obscure, & n'y ayant pas vne seule question  
 » qu'ils puissent decider avec clarté ; au contraire toutes les deci-

» fions que donne Monsieur Descartes à toutes les questions qu'il  
 » examine, qui sont en tres-grand nombre; estant claires & intelli-  
 » gibles, si elles ne sont veritables : ils aiment neantmoins mieux  
 » preferer leurs tenebres à ses lumieres, & osent se vanter de l'em-  
 » porter par dessus luy, à cause que, dans certaines questions diffi-  
 » ciles & épineuses, & qui sont au dessus de la portée de nos esprits,  
 » ils parlent avec autant d'assurance que s'ils entendoient ce qu'ils  
 » disent, là où Monsieur Descartes & ses Sectateurs confessent inge-  
 » nuëment leur ignorance. Et cependant, c'est sous ce beau pre-  
 » texte qu'ils condamnent & rejettent sa Philosophie comme n'al-  
 » lant pas si loin que la leur; comme si, pour resoudre vne difficulté,  
 » il n'estoit question que de parler, sans se mettre en peine de se  
 » faire entendre. Ainsi, par exemple, si vous leur demandez com-  
 » ment se fait la vision, ils vous diront tout aussi-tost, & avec une  
 » hardiesse incroyable, que l'objet enjuoye son image, que cette image  
 » est receuë dans l'œil, que de là elle est portée au sens commun,  
 » d'où elle passe à l'imagination, puis de là à la fantaisie, & enfin  
 » qu'à la presence de cette image corporelle, que l'entendement ne  
 » connoist point, l'entendement en forme vne spirituelle, qui est  
 » semblable à cette image, laquelle il apperçoit, & par elle l'objet.  
 » A les entendre parler de la sorte, & avec cette confiance, vous  
 » diriez qu'ils ayent raison, & qu'ils s'entendent fort bien; cepen-  
 » dant ils ne sçauent ny ce que c'est que cette image, ny comment  
 » l'objet la forme, ny comment il la peut former, ny comment il  
 » l'enuoye, ny comment elle est receuë dans l'œil, ny comment elle  
 » est portée au sens commun, ny comment elle passe de là à l'ima-  
 » gination, puis à la fantaisie, ny ce que c'est que la fantaisie, que  
 » l'imagination & que le sens commun; & apres tout ce beau lan-  
 » gage, qui, à vray dire, ne signifie rien, & qui fait voir seulement  
 » qu'ils sçauent parler hardiment & en beaux termes d'une chose  
 » qu'ils n'entendent pas, ils triomphent de Monsieur Descartes qui  
 » conduit fort bien & fort intelligiblement toute cette action  
 » iusques-là, à cause que, quand il en est venu à ce point, il confesse  
 » qu'il ne sçait point d'autre raison, pourquoy vn tel mouuement,  
 » qui se fait dans le cerueau, excite vne telle pensée dans l'ame,  
 » sinon que l'ame a esté faite de telle nature, que certains mouue-  
 » mens du corps, ont esté joints à certaines pensées de l'ame &  
 » reciproquement certaines pensées de l'ame à certains mouuemens  
 » du corps, par l'ordre & la disposition du Createur qui a fait &  
 » vny ensemble ces deux natures, & qui les a jointes si conuen-  
 » ablement l'une avec l'autre, qu'il est impossible de pouuoir rien

» feindre de mieux. Ne prenans pas garde qu'apres auoir prouué,  
 » comme il a fait, la réelle distinction qui est entre l'ame & le corps,  
 » & auoir montré que ces deux natures sont tellement differentes  
 » entr'elles, qu'elles n'ont aucun attribut qui soit commun & qui se  
 » ressemble & que nous puissions conceuoir pouuoir appartenir à  
 » vn seul & mesme sujet, il est impossible de pouuoir rendre vne  
 » autre raison de leur vnion, & de tous les accidens qui la suiuent  
 » & qui l'accompagnent, comme est la force qu'a l'ame de mou-  
 » uoir le corps, & celle qu'a le corps d'agir sur l'ame, en causant  
 » ses sentimens, ses appetits & ses passions, | que la volonté de leur  
 » Auteur; et que de vouloir qu'on leur en donne vne autre raison,  
 » c'est ne connoistre pas le corps ny l'ame (comme, en effet, ils  
 » témoignent assez ne les pas connoistre, par tout ce qu'ils disent  
 » des actions des animaux, où ils se contredisent à tout moment,  
 » & confondent l'un avec l'autre), & c'est ne pas sçauoir non plus  
 » iusqu'où peut aller nostre connoissance. »

« Mais ce n'est pas icy le lieu de tout dire; ie n'en ay peut-estre  
 » desia que trop dit, & ie ne doute point qu'il n'y en ait qui me blâ-  
 » meront, en lisant cecy, de voir que ie fais, ce semble, vne apologie  
 » ou vne inuectiue au lieu d'une Preface. I'auoüe qu'ils auront  
 » raison. Et, en effet, quand i'ay pris la plume pour commencer cette  
 » piece, ie ne songeois à rien moins qu'à dire tout ce que i'ay dit;  
 » mais insensiblement le sujet m'y a porté; & mon imagination se  
 » trouuant échauffée, & sentant mon esprit animé d'une juste colere  
 » pour la deffense de nostre Philosophe, ie me suis abandonné à  
 » l'effort qu'il a pris, de peur que, le voulant trop contraindre, il ne  
 » me fust infidele dans le reste de ce que i'ay à dire. Ie reuiens donc  
 » à mon sujet. »

« Celuy qui, apres le Pere Bourdin, s'est le plus opposé à la Dio-  
 » ptrique de Monsieur Descartes, a esté Monsieur de Fermat; il en  
 » écriuit d'abord au Pere Mersenne, qui enuoya aussi-tost à Mon-  
 » sieur Descartes les objections qu'il luy auoit proposées, auxquelles,  
 » selon la promesse qu'il auoit faite, il ne manqua pas de faire ré-  
 » ponse; mais, soit qu'il ne se fust pas assez bien expliqué, ou que  
 » Monsieur de Fermat n'en fust pas satisfait, il fit des repliques à  
 » ses réponses, auxquelles Monsieur Descartes adjoûta les siennes;  
 » & apres plusieurs contestations, ne s'estant pû accorder sur leurs  
 » differens, l'affaire demeura assoupie, iusques à ce que, M. de  
 » Fermat prenant sujet d'en écrire de nouveau à Monsieur de la  
 » Chambre en l'année 1657, & en 1662, plus de dix ans apres la  
 » mort de Monsieur Descartes, à l'occasion du Liure de la Lumiere

» que Monsieur de la Chambre auoit fait nouvellement imprimer,  
 » il luy en parla dans les mesmes termes qu'il auoit fait vingt ans  
 » auparauant à Monsieur Descartes, & sembloit inuiter quelqu'un de  
 » ses amis à reprendre cette ancienne querelle : à quoy ie m'offris  
 » d'autant plus volontiers, qu'il me designoit par | mon nom dans  
 » cette lettre, & que ie tenois à tres-grand honneur qu'une per-  
 » sonne du merite de Monsieur de Fermat ne dedaignast pas de  
 » s'éprouuer contre moy. I'ay donc crû ne rien faire contre l'attente  
 » du Lecteur, qui par le titre du liure ne se doit promettre que de  
 » voir des lettres ou des réponses de Monsieur Descartes, d'y in-  
 » serer les miennes, avec celles de Monsieur de Fermat, qui l'instrui-  
 » ront pleinement du demeslé que nous auons eu ensemble, qui ser-  
 » uiront à éclaircir quantité de difficultez qu'il pourroit rencontrer  
 » dans la lecture du liure, & qui le laisseront juge de ces anciens  
 » & nouveaux differens <sup>a</sup>. »

« La Geometrie, toute demonstratiue qu'elle est, n'a pas laissé de  
 » recevoir diuerfes atteintes. Les plus rudes sont celles qui luy ont  
 » été portées par Monsieur de Roberual ; & ie me suis souuent  
 » estonné comment il estoit possible que deux personnes, qui, sans  
 » contredit, ont esté les deux plus sçauants en cette science que l'on  
 » ait veu depuis plusieurs siècles, n'ayent pû s'accorder dans vne  
 » matiere où la demonstration doit oster tout sujet de dispute. Aussi  
 » leur plus grand different n'a pas esté touchant le traitté que  
 » M. Descartes en a fait, mais touchant certaines questions, qui  
 » estant proposées à l'un & à l'autre, comme il est arriué quelquefois  
 » que Monsieur de Roberual s'est trouué court, il n'a pû souffrir  
 » patiemment qu'un autre ait fait voir qu'il en sçauoit en cela plus  
 » que luy, & a cherché, dans les solutions que Monsieur Descartes  
 » auoit données, des occasions de pointiller, pour éluder la force de  
 » la conuiction. »

« Pour ce qu'il a dit, & qu'il dit encore, contre son traitté de Geo-  
 » metrie, il me permettra de luy dire qu'il feroit mieux de s'en  
 » taire : car apres l'approbation vniuerselle que ses plus grands  
 » ennemis mesme luy donnent, d'auoir esté le premier homme de  
 » son siècle en cette science, il ne faut pas qu'il se persuade qu'il  
 » puisse iamais faire accroire à personne, qu'il soit capable de voir  
 » en cela plus clair que Monsieur Descartes ; ny que Monsieur Des-  
 » cartes ait pû manquer en vne chose, où il a monsté qu'il en sçauoit  
 » plus, luy seul, que tous ceux qui l'auoient precedé, & que tous

a. Voir t. II, p. 23, de la présente édition.

» ses contemporains pris ensemble. Et de fait, quand il répond aux  
 » objections que luy fait Monsieur de Roberual, il semble le ren-  
 » [uoyer à l'école, puisqu'il dit qu'il seroit bien fasché de n'auoir  
 » pas commis les fautes dont il l'accuse, & qu'il croyroit en auoir  
 » fait vne d'y auoir manqué. »

« S'il n'y auoit que ce seul different entr'eux, il ne seroit pas  
 » mal-aisé de les mettre d'accord, puisque toute leur contestation  
 » n'est fondée le plus souuent que sur quelque méchant équivoque,  
 » ou sur vne mes-intelligence affectée, qui fait que, pas vn ne vou-  
 » lant demordre, ils semblent se contredire, en ce que, ne voulant  
 » pas s'entendre & ayant tous deux raison, ils ne disent pas la  
 » mesme chose; mais, quand on est un peu éclairé, il est aisé de s'en  
 » apperceuoir, & de les accorder malgré eux. »

« Mais si, dans la Geometrie, ils ne sont opposez qu'en apparence,  
 » il n'en est pas de mesme en Physique, où leurs sentimens sont  
 » tout à fait contraires. Et quoy qu'ils conuiennent ensemble, en ce  
 » qu'ils ne parlent pas tous deux comme l'on fait dans nos écoles,  
 » neantmoins ils sont si éloignez de sentiment, que, si l'vn est pour  
 » le plein, l'autre est pour le vuide; si l'vn dit que le mouuement se  
 » peut faire dans le plein, l'autre dit qu'il ne se peut faire que dans  
 » le vuide; si l'vn rejette les atomes, l'autre les admet; si l'vn sou-  
 » tient que la matiere est diuisible à l'indefiny, l'autre ou ses sem-  
 » blables soustiennent qu'elle ne l'est pas, & qu'il est impossible  
 » qu'elle le soit; enfin, si l'vn dit que l'estenduë en longueur, largeur  
 » & profondeur, constituë toute l'essence du corps, les autres y  
 » adjoûtent certaines qualitez, comme l'inscabilité, & par con-  
 » sequent vne figure déterminée & inalterable dans chaque petit  
 » atome, ou dans chaque petit corps; qui sont choses fort opposées,  
 » & où l'on ne peut pas simplement dire qu'il y ait de la mes-  
 » intelligence, mais où l'on voit vne manifeste contrariété de sen-  
 » timens. »

« J'aurois icy vn beau champ pour m'estendre, si c'estoit le lieu  
 » de le faire, & si, apres estre desia vne fois forty des bornes d'vne  
 » Preface, ie ne craignois de passer pour vn homme qui cherche  
 » noise mal à propos. J'aduertiray seulement icy que, Monsieur de  
 » Roberual se vantant par tout qu'il a vne fois fermé la bouche en  
 » bonne compagnie à Monsieur Descartes, qui ne sceut lors que luy  
 » répondre aux difficultez qu'il luy proposoit touchant le mouue-  
 » ment dans le plein, ou touchant quelques autres points de Physique,  
 » que, que, dis-ie, Monsieur Descartes ne s'abstint alors de luy  
 » répondre, que pour l'obliger de mettre ses difficultez par écrit,

» aufquelles il s'offrit de répondre & de fatisfaire, en cas qu'il les  
 » voulust foumettre à l'examen que fouffre le papier : à quoy ledit  
 » fleur de Roberual ne voulut point se foumettre, & ne l'a iamais  
 » voulu faire depuis, quelque instance qu'on luy en ait pû faire  
 » autrefois dans l'assemblée de Monsieur de Montmor, qui estoit  
 » peut-estre vne auffi bonne compagnie, & fans doute pour le moins  
 » auffi fçauante que l'autre pouuoit estre. »

« Et pour monftrer que Monsieur Descartes n'auoit pas mauuaife  
 » raifon d'en vfer ainfi avec luy, Monsieur de Roberual ayant  
 » plusieurs fois propofé ces mefmes objections dans cette afsemblée,  
 » quelques réponfes qu'on luy ait faites, il les a touûjours éludées,  
 » en difant qu'on prenoit mal fon fens, & qu'il ne difoit pas ce  
 » qu'on luy faifoit dire. Et quoy que, pour ne le point faire parler  
 » autrement qu'il vouloit, on luy ait fouuent prefenté la plume  
 » pour mettre luy-mefme fes penfées fur le papier, il ne l'a iamais  
 » voulu faire; & mefme chacun l'ayant prife à fon tour, & luy ayant  
 » demandé fi ce n'estoit pas là fon fens, il n'a iamais voulu conuenir  
 » d'aucune chofe qu'il eust dite; de forte que, parmy vn fi grand  
 » nombre d'habiles gens, il ne s'en est trouué pas vn, qui, à fon  
 » dire, ait pû bien prendre fa penfée, & la bien rediger par écrit.  
 » Il est vray que, s'estant prefque toufiours expliqué differemment,  
 » il auoit raifon de dire qu'on ne prenoit pas bien fes penfées,  
 » l'vne fouuent détruisant l'autre; & c'estoit pour cela que, pour  
 » le fixer, on vouloit luy faire mettre fes raifons par écrit; mais il  
 » a fallu en demeurer là, voyant qu'il ne vouloit demeurer d'accord  
 » de rien. »

« Ce que (*sic*) m'ayant esté rapporté au retour de la campagne où  
 » i'estois allé, moy qui fçauois toute l'hiftoire de ce qui s'estoit paffé  
 » dans cette premiere afsemblée, & qui n'ignorois pas les raifons  
 » du filence que Monsieur Descartes y auoit gardé, ie crû estre  
 » obligé de m'en expliquer à la Compagnie; et pour le faire plus  
 » galamment & avec plus d'autorité, ie feignis que i'auois vne  
 » Lettre de Monsieur Descartes qui en reueloit le fecret, & qui en  
 » [meſme temps répondoit aux difficultez que Monsieur de Roberual  
 » auoit propofées. Elle fut leuë dans l'assemblée, où les plus clair-  
 » uoyans iugerent bien que c'estoit vne piece faite à la main; et  
 » pour la rareté du fait, i'ay penſé que plusieurs ne feroient pas  
 » fafchez de la voir; c'est pourquoy ie l'ay inferée dans ce Volume <sup>a</sup>.  
 » Mais fi Monsieur de Roberual, pour détromper le monde qui est

a. Lettre 97, t. III, p. 538, de l'édit. Clerselier.

» infatué du nom & des opinions de Monsieur Descartes, luy qui  
 » dit auoir des demonstres que toute sa Physique ne vaut rien,  
 » parce qu'elle peche dans le principe, vouloit charitablement nous  
 » instruire en mettant ses pensées & ses raisons sur le papier, ie luy  
 » promets d'y acquiescer, ou de luy répondre. Mais s'il n'en veut  
 » rien faire, comme ie me doute bien qu'il n'en fera rien, pour ne  
 » pas perdre le droit dont il se flatte de se pouuoir ainsi vanter, &  
 » pour éuiter peut-estre la honte qu'il auroit, si, apres auoir fait  
 » tant de bruit, il venoit à ne produire que de mauuaises raisons, ie  
 » le prie de ne pas trouuer mauuais, si ie prefere les sentimens d'un  
 » homme qui me parle & que i'entens, à ceux qu'il dit auoir, &  
 » qu'il ne veut pas me découurir; & si, pour rendre témoignage à  
 » la verité, i'ay acheué vne histoire dont il ne rapportoit que la  
 » moitié. Il doit mesme me sçauoir gré de ce que, tout opposé que  
 » ie sois à ses sentimens, ie ne laisse pas de le regarder comme un  
 » homme qui peut estre mis en parallele avec Monsieur Descartes  
 » en ce qui concerne la Geometrie, & qui pourroit beaucoup auan-  
 » cer en Physique, s'il ne trauailloit point sur des principes qui  
 » l'empeschent d'aller aussi loin que le pourroit porter la force de  
 » son genie. »

« Mais ie ne luy sçauois pardonner vne chose, qui est, qu'apres  
 » la mort du Pere Merfenne, s'estant rendu maistre de toutes les  
 » lettres que Monsieur Descartes luy auoit écrites, il a refusé de  
 » me les communiquer, pour corriger sur ces Originaux les défauts  
 » qui pouuoient estre restez dans les Minutes que Monsieur Des-  
 » cartes s'estoit referuées. Il croyoit sans doute que ie me mocquois,  
 » quand ie luy disois que i'en auois les minutes, & ne pouuoit se  
 » persuader qu'un iour le public seroit informé de tout ce qui  
 » s'estoit passé entr'eux. Mais apres luy auoir fait voir par vne  
 » experience assez sensible, à sçauoir, par l'impression de deux Vo-  
 » lumes | entiers, que ie n'estois pas un moqueur, il pouuoit me  
 » croire dans ce qui le regardoit, & deuoit, ce me semble, m'offrir  
 » de luy-mesme toutes ces lettres, qui ne luy appartiennent point,  
 » afin que celles que ie ferois imprimer fussent plus fideles & plus  
 » correctes, & que, par erreur ou autrement, ie ne missé rien du  
 » mien qui püst estre à son desauantage. Mais, nonobstant ce refus,  
 » qui auroit peut-estre irrité vne personne moins scrupuleuse ou  
 » plus emportée que ie ne suis, ie n'ay pas laissé d'agir avec luy  
 » dans cette rencontre avec toute la ciuilité qu'il pouuoit desirer  
 » de moy; car, auant que ces lettres fussent imprimées, ie me suis  
 » offert à les luy monstres, afin qu'il les corrigeast, s'il y auoit des

» fautes, & qu'il en retranchast tout ce dont il se pourroit offenser.  
 » Mais il n'a voulu faire ny l'un ny l'autre; et apres m'auoir dit  
 » qu'il scauroit bien faire voir, par les originaux qu'il auoit en ses  
 » mains, la verité, s'il m'arriuoit de n'estre pas fidele dans le rap-  
 » port que l'en ferois, il adjoûta qu'il s'en remettoit à moy pour le  
 » reste, que les paroles le touchoient fort peu, & que, si le siecle  
 » present ne luy faisoit iustice, la posterité la luy feroit. »

« Tout ce que j'ay donc pû faire, a esté de m'en rapporter à mes  
 » minutes, ainsi que j'ay desia fait; & iusques icy il ne s'est trouué  
 » personne qui s'en soit plaint, & qui m'ait accusé d'aucune falsifi-  
 » cation; comme en effet, ie le prie de croire, luy & les autres, que  
 » ie ne suis pas capable de semblables lâchetes, & que, s'il m'ar-  
 » riue de manquer en quelque chose, ce ne sera que parce que,  
 » dans la confusion où j'ay trouué ces Minutes, ie n'auray pû faire  
 » mieux. »

« Pour ce qui est d'auoir apporté quelque adoucissement aux  
 » paroles aigres, que l'animosité qui est dans le cœur laisse quel-  
 » quefois couler du bout de la plume, ie confesse que ie l'ay tou-  
 » siours fait, autant que j'ay pû & que j'ay iugé le deuoir faire, sans  
 » rien diminuer de la force des raisons, qui, dans certaines ren-  
 » contres, consiste toute dans cette viue piqueure que les mots  
 » portent avec foy, & qu'ils doiuent faire ressentir pour bien signi-  
 » fier les choses. Et c'est là tout le déguisement que j'ay apporté à  
 » ces lettres, & le seul dont on me puisse accuser, si toutesfois  
 » c'est vne faute d'auoir corrigé ou couuert celles d'autruy. »

« Je ne scay maintenant si l'on ne trouuera point à redire, de ce  
 » que, dans ce volume, j'ay ioint la version Françoisé aux lettres  
 » Latines que Monsieur Descartes ou ses amis ont écrites; mais,  
 » s'il y en a | qui s'en plaignent, ce ne peut estre que parce que  
 » cela leur aura fait acheter le liure plus cher. Car ceux qui  
 » aimeroient mieux que la version n'y fust point, n'ont qu'à ne la  
 » pas lire; & peut-estre y en aura-t'il plusieurs, de ceux-là mesme  
 » qui sont capables de lire le Latin, à qui cette version ne nuira  
 » point; et pour ceux qui voudroient que le tout fust François, ie  
 » croy qu'on n'a que faire de leur deffendre de lire le Latin, ils  
 » témoigneront assez par là qu'ils ne l'entendent point, & ainsi il  
 » leur sera aisé de passer par dessus, & de prendre la peine de  
 » tourner deux ou trois feüillets; mais ils ne doiuent pas enuier  
 » aux autres la fatisfaction qu'ils auront de voir l'original. »

« Et mesme, pour rendre raison de ma conduite, ie diray icy que,  
 » quand ie fis imprimer le premier Volume des Lettres, ie crû

» estre obligé de les donner au public comme Monsieur Descartes  
 » les auoit écrites; mais, parce qu'il y en auoit quantité qui estoient  
 » Latines, quand il fut question d'imprimer le second Volume, les  
 » libraires se plainquirent à moy que cela auoit empesché plusieurs  
 » personnes d'en acheter; de sorte que, pour contribuer autant que  
 » ie pouuois au debit du liure, ie ne mis que du François dans le  
 » second, & me contentay de marquer à la teste de chaque lettre  
 » celles dont l'original estoit latin. Mais le bien que ie crû faire  
 » aux vns fit vn mal aux autres; et tous les estrangers, qui sont en  
 » plus grand nombre, & plus curieux que nous des ouurages de  
 » Monsieur Descartes, se plainquirent, & mesme s'offenserent de cette  
 » infidelité, qui les priuoit tout ensemble de l'instruction & de la  
 » satisfaction qu'ils auoient coustume de receuoir de la lecture de  
 » ses lettres. C'est pourquoy, pour me garantir aujourd'huy de ce  
 » reproche, & satisfaire aux vns & aux autres, i'ay voulu joindre  
 » icy le François avec le Latin; dequoy i'espere que chacun me  
 » sçaura gré, aussi bien que de la peine que i'ay prise dans toute  
 » cette impression. »

« Ie prendray maintenant occasion d'aduertir icy vn chacun, que  
 » de toute cette riche succession des veritables biens de feu Mon-  
 » sieur Descartes, dont la fortune auoit enrichy feu Monsieur  
 » Chanut mon beau-frere, & qu'il auoit bien voulu me confier, il  
 » ne m'en reste plus entre les mains que dequoy faire vn Volume  
 » de Fragmens, qui sera vn ramas de diuerses pieces, dont le triage  
 » est assez mal-aisé à faire, & dont ie me déchargeray volontiers sur  
 » le premier qui voudra bien en prendre la peine : car, me voyant  
 » presentement plusieurs affaires sur | les bras, ie ne sçay pas quand  
 » ie pourray auoir assez de loisir pour y vacquer. Ce que ie dis,  
 » afin que, s'il se presentoit quelqu'un pour y trauailler, le public  
 » pust jouïr plustost de la satisfaction qu'il s'en peut promettre, ou,  
 » s'il ne se presente personne, qu'on attende avec patience ma  
 » commodité. »

« I'ay finy ce dernier Volume de Lettres par vne des miennes<sup>a</sup>,  
 » que i'ay autrefois écrite à feu Monsieur de la Forge, ce fameux  
 » Medecin de Saumur, laquelle luy fit entreprendre son traité de  
 » l'Esprit de l'Homme, qu'il a mis au iour vn peu deuant sa mort,  
 » & qui luy a peut-estre auancé les siens; et pour ce qu'il m'en  
 » remercia alors, en des termes qui m'ont depuis fait croire que  
 » cette lettre n'estoit pas mauuaise, i'ay pensé que ie pouuois sans

a. Lettre 125, p. 640, du t. III de Clerselier.

» scrupule finir l'ouvrage du Maître, par où le Disciple auoit pris  
 » occasion de commencer le sien. Nous auons fait en sa personne  
 » vne perte que l'on ne sçauroit trop regretter ; car outre que par ce  
 » qu'il a fait on peut iuger de ce qu'il pouuoit faire, il m'auoit com-  
 » munié quelques-vns de ses desseins, qui n'alloient pas à moins  
 » qu'à acheuer ceux que M. Descartes s'estoit proposez luy-mesme ;  
 » & ie luy voyois vn genie capable de tout executer. Mais, au lieu  
 » d'employer inutilement nos regrets, taschons plustost d'imiter sa  
 » vertu, & d'approcher le plus que nous pourrons de la science &  
 » de la sagesse qu'il s'estoit acquise ; elle auoit commencé en luy par  
 » la haute estime qu'il auoit euë pour Monsieur Descartes, elle s'estoit  
 » accruë par la lecture de ses ouvrages, & elle s'estoit perfectionnée  
 » par les reflexions qu'il auoit faites dessus : que si nous ne sommes  
 » pas capables de cès profondes speculations, au moins le sommes-  
 » nous de profiter de celles des autres. »

« Mais c'est long-temps retarder le plaisir de la lecture de ses  
 » Lettres. Dispose-toy donc, Lecteur, à écouter le plaidoyer qu'il a  
 » envoyé à Messieurs les Magistrats de la ville d'Vtrech<sup>a</sup>, pour auoir  
 » raison des injures & calomnies atroces de ses enuieux. C'est peut-  
 » estre vn des plus beaux & des mieux faits que tu ayes iamais  
 » entendu ; et i'ay voulu commencer par là cét ouvrage, pour dé-  
 » tromper & defabuser d'abord ton esprit, s'il auoit esté capable  
 » d'estre frappé de quelque mauuais soupçon contre luy, afin  
 » qu'estant vne fois conuaincu de la verité, tu plains l'aveugle-  
 » ment de ceux qui en médifent, & que tu n'ayes plus dorefnauant  
 » pour luy que de la bien-veillance & de l'estime. »

« | Je ne puis finir cette Preface par vne marque plus éclatante  
 » de cette estime, qu'en faisant connoistre à tout le monde iusqu'où  
 » s'est porté le zele que M. d'Alibert a eu pour la memoire de  
 » Monsieur Descartes. Car voulant rencherir sur celuy que luy a  
 » témoigné à sa mort feu Monsieur Chanut, lors Ambassadeur en  
 » Suede, il ne s'est pas contenté de faire reparer les ruines que le  
 » temps auoit faites au monument qu'il auoit fait eriger à sa gloire :  
 » il n'a pû souffrir que la France fust plus long-temps priuée des  
 » pretieux restes d'vn homme dont les écrits l'ont renduë si glo-  
 » rieuse ; & a fait en sorte, par ses soins, que la Suede a bien voulu  
 » faire cette justice & donner cette satisfaction à la France, que de  
 » luy rendre ce sacré depost, & ces cheres dépouilles qu'elle luy

a. Tome III, p. 1 (Clers.). — Voir t. IV, *éclaircissement*, p. 226, de notre édition.

» auoit autrefois confiées. Cette entreprise fans doute est grande, &  
» digne d'une belle ame; glorieuse également pour le mort & pour  
» le viuant. Mais, s'il peut venir à bout de ses desseins, & si l'on  
» permet à sa generosité d'aller iusques au bout, & d'ériger à la  
» gloire de cét Illustre mort les trophées qu'il medite, l'on aura  
» vn iour le plaisir de voir l'enuie surmontée, la vertu honorée,  
» & le nom & la gloire du plus grand Geometre & Philosophe  
» Chrestien qui ait iamais esté, magnifiquement & religieusement  
» conseruée. »

FIN DES PRÉFACES.



# CORRECTIONS

---

## AU TOME I

<i>Page</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez</i>
18, <i>prolég.</i> , l. 12.	Hollande, etc.	Hollande.
102, <i>var. col.</i> 1, l. 1.	vne grande	grande
105, <i>écl.</i> , 2 <sup>e</sup> <i>alinéa</i> .	Page 90, l. 18.	Page 90, l. 14.
174, <i>ligne</i> 22.	A Gondran, <i>ajoutez en note</i> : Sic pour	Condren.
235, <i>écl.</i> , l. 9 <i>en rem.</i>	Boyle	Bayle
249, <i>prolég.</i> , l. 5.	20 janvier	24 janvier
252, <i>note a.</i>	<i>Remplacez cette note par la suivante</i> : a. De mundi ætherei recentioribus phænomenis, (progymnastum) liber secundus qui est de illustri stella caudata anno 1577 conspecta, (Uraniborg, 1588; Prague, 1605; Francfort, 1610). — Apologetica responsio ad cujusdam peripatetici in Scotia dubia sibi de parallaxi cometarum opposita (Uraniborg, 1591).	
261, l. 4 <i>du prolég.</i>	l. 17.	l. 18.
272, <i>écl.</i> , l. 1.	Page 270, l. 16.	Page 270, l. 17.
286, <i>ligne</i> 18.	M. M.	M. M(ontais)
293, <i>variante</i> .	25 laquelle	<i>Supprimez cette variante.</i>
299, <i>écl.</i> , l. 1.	Page 298, l. 17.	Page 298, l. 18.
492, <i>var.</i> , col. 2, l. 2.	<i>id.</i>	<i>Supprimez ce mot.</i>
581, 2 <sup>e</sup> <i>écl.</i> l. 17.	Van Zurck.	Wilhem.

## AU TOME II

viii, <i>ligne</i> 16.	35 C	25 C
» » 17.	84 — 35 = 59	84 — 25 = 59
11, » 6.	D in E	A in E
» » 7.	A in E	D in E
56, <i>note b.</i>	<i>Ajoutez</i> : Elle est, au reste, tirée des <i>Météores</i> , comme la suivante. Voir p. 259 et p. 258 (édit. 1637), p. 332, t. VI ci-après.	

<i>Page</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez</i>
103, <i>prolég.</i> , l. 2.	Mr	Monfieur
109, <i>ligne</i> 9.	BE	B, E
135, <i>var.</i> , col. 1, l. 2.	memè	mesme
154, <i>prolég.</i> , l. 12.	<i>mot de</i>	mot de
156, <i>var.</i> , l. 1.	plus que]	plus] que
168, <i>écl.</i> , l. 6.	$\frac{x(2+1)}{2}$	$\frac{x(x+1)}{2}$
283, <i>note</i> b.	I, II, 16	I, II, 16
342, <i>ligne</i> 15.	$x^3 + 3xy^2 = nx - ny^2$ ,	$x^3 + 3xy^2 = nx^2 - ny^2$ ,
423, <i>var.</i> , col. 2, l. 1.	24 iet]	iet]
530 à 539.	<i>Voir, pour les corrections tirées de l'autographe, t V, p. 529-530.</i>	
574, <i>prolég.</i> , l. 1.	LXXXII	82
» » l. 3.	LXXI	71.

## AU TOME III

56 à 59.	<i>Voir, pour les corrections tirées du MS. fr. n. a. 3252, t. V, p. 542.</i>	
60, B <i>ligne</i> 1.	Thèse	Thésés
72 à 88.	<i>Voir les corrections indiquées aux Additions, t. III, p. 701.</i>	
81, <i>note</i> b.	CCXII du 26 octobre	CCX du 28 octobre.
83, <i>var.</i> , col. 1, l. 1.	ennuieux	ennuyeux.
85, <i>var.</i> , col. 1, l. 6.	bien aj.	bien.
100, <i>écl.</i> , l. 3.	CCVI	CCV.
105, <i>ligne</i> dernière.	et de la lettre CCVI ci-après. <i>Supprimez ces mots.</i>	
115, » 8.	non	} leçons de nec } leçons de } <i>Cterselier</i> fabricauerunt } <i>l'autographe.</i>
» » 12-13.	fabricarunt	
» <i>var.</i> , col. 1, l. 2.	illo eodem	illo] eodem
119, <i>ligne</i> 11.	(et	et
138, <i>prolég.</i> , l. 1.	lettre 240, p. 40	lettre 40, p. 240
145, <i>var.</i> , col. 2, l. 4-5.	... descendre]	... heures]
194, <i>ligne</i> 26.	bibliopolo	bibliopola
203, <i>note</i> a.	CCLVII	CCLII
212, <i>ligne</i> 20.	Blaye	Blaye.
247, <i>note</i> a.	XI	XII
300, <i>ligne</i> 7.	<i>Ajoutez: Un Traité des incommensurables (Paris, 1640), publié par Le Tenneur, et qui n'est pas mentionné dans la Bibliografia Euclidea de Riccardi (Bologne, 1893), semble donner le mot de l'énigme.</i>	
325, <i>var.</i> , col. 1, l. dern.	possinte fle	possint esse
336, <i>ligne</i> 18.	ipfus	ipfius

<i>Page</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez</i>
518, <i>ligne</i> 14.	magis ergo,	magis, ergo
548, » 13.	affaire	affere
549, » 30.	consideration.	considerations...
601, <i>note</i> a.	<i>Ajoutez</i> : Cf. p. 230, <i>note</i> b.	
662, <i>note</i> a.	θεραπειη	θεραπεια
675, <i>écl.</i> , l. 4.	Caligronius	Calignonius
697, <i>ligne</i> 6.	munierem	munieren

## AU TOME IV

13, <i>prolég.</i> , l. 2.	Wilhelm	Wilhem.	<i>Même correction p. 16, 31, etc., pour le nom du beau-frère de Constantin Huygens.</i>
» » l. 8.	»	»	
14, <i>écl.</i> , l. 8.	July	Julij	
15, <i>ligne</i> 10.	este	esté	
» » 26.	en faict	en a faict	
» » 32.	espitres	epistres	
» » 36.	le	se	
16, <i>note</i> c.	7	8	
49, <i>ligne</i> 19.	ie viens	i'en viens	
50, <i>prolég.</i> , l. 5.	p. 53	p. 52	
» » l. dern.	CCCXXXI	CCCXXX	
60, <i>ligne</i> 32.	præstare	prostare	
61, » 32.	Ian.	Iun.	
» <i>note</i> a.	<i>Ajoutez</i> : <i>Objectiones septimæ</i> , p. 206.		
104, <i>écl.</i> , l. 19.	lui envoya	il lui envoya	
117, <i>ligne</i> 13.	fefons	faifons	
133, <i>écl.</i> , l. 5.	voudray	voudroy [ <i>c.-à-d.</i> voudrois].	
» <i>note</i> a.	perdue	CDXCI ( <i>t. V</i> , p. 64. Cf. <i>Additions, ib.</i> , p. 553).	
146, <i>ligne</i> 21.	numquam	nunquam	
161, <i>prolég.</i> , l. 3.	CCCLXXIX	CDXVII, p. 344 ci-après,	
199, <i>écl.</i> , fin.	<i>Ajoutez la lettre suivante à Descartes, qui vient de nous être obligamment communiquée par M. Léon Dorez</i> :		
	« Salutem a Domino!		
	» Nobilissime vir,		
	» Literæ tuæ ad Senatum Academiæ nostræ, exaratæ		
	» XIII Cal. Mart. Egmundæ, lectæ sunt in Curia VII		
	» Cal. April. una cum Apographo literarum, tum tua-		
	» rum ad Illustrissimum Dominum Legatum, tum		
	» ipsius Excellentissimi Domini Legati ad Illustres Pro-		
	» vinciæ hujus Ordines. Rebus autem omnibus, ses-		
	» sionibus aliquot, bene expensis, sententia lata est,		

- » *cujus, ut et Testimonii in eâ memorati gemini,*  
 » ἀπόγραφον *hic inclusum vides. Acquiesces, uti spera-*  
 » *mus, et Amplissimi Senatûs Academici curam ac*  
 » *fidem ultro agnosces.*  
 » *Quod superest, Deum Opt. Max. supplices roga-*  
 » *mus, ut laboribus ac studiis nostris utrinque cle-*  
 » *menter benedicat.*  
 » Groningæ, XVI Cal. Maj. MDCXLV.  
 » Nobil. D. T.  
 » addictissimus  
 » Matthias PASOR, Philosophiæ  
 » Professor et p. t. Acad. a secretis.  
 » Iussu Senatûs. »

(*Bibl. Nat., MS. lat., 8588, fol. 52. — Copie.*)

<i>Page</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez</i>
208, <i>note a.</i>	Voir... l. 11.	Cf. p. 220, l. 5.
247, » »	p. 41	p. 241
280, <i>ligne 1.</i>	fatyre	fatyre
295, » 22.	<i>A cy dessus, ajoutez en note :</i>	Page 291, l. 14.
342, <i>note a.</i>	et p. 227, l. 5	<i>Supprimez cette mention.</i>
348, <i>prolég., l. 6.</i>	CCCLXXXIX°	CCLXXXIX°
350, <i>ligne 1.</i>	parere	parire
371, <i>prolég., l. dern.</i>	l. 12	l. 10
374, <i>note a, l. 4 à 7.</i>	celle-ci... théologique?	<i>Supprimez toute cette fin.</i>
400, <i>var. col. 1, l. 2.</i>	diaphanum	diaphanam
417, <i>var. col. 1, l. 1.</i>	6	<i>Supprimez ce chiffre.</i>
419, <i>écl., l. dern.</i>	CDXXIV	CDXXIII bis
436, <i>var. col. 1, l. 5.</i>	Mathematiques	Mathematique
502, <i>prolég., l. 2.</i>	exsite	existe
536, <i>ligne 21.</i>	Bourdin	(Iesuite)
587, <i>prolég., l. 6.</i>	p. 586	p. 585
606, <i>ligne 27.</i>	vn amour	vne amour
677, » 35.	hic que	hicque
678, <i>prolég., l. 7.</i>	appelée	(appelée)

## AU TOME V

56, <i>ligne 30.</i>	déduire	deduire
61, » 30.	suscipimis	suscipimus
62, » 41	siquid	si quid
94, <i>écl., l. 3.</i>	post datte	postdatte
95, <i>1<sup>er</sup> alinéa.</i>	Page 74, l. 2.	Page 94, l. 2.

<i>Page</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez</i>
104 <i>ligne</i> 11.	en	de
» » 35.	et en	en
106, » 15.	Auernia	Aruernia
108, » 15.	M. de Laurens	M. du Laurens
148, <i>var. col. 1, l. 1.</i>	etsimilibus	et similibus
159, » » <i>l. 2.</i>	etiam]. — 2 MS :	— 2 etiam] MS :
166, <i>ligne</i> 35.	tantum	tantum
177, » 5.	Et	Et quidem
» » 9.	natura	<i>ajoutez</i> : , exempli gratia,
197, <i>prol., l. av.-dern.</i>	p. 165	p. 195.
241, <i>note a, vers</i> 1.	quæris	quæras.
» » » 2.	potest ?	potest.
242, <i>ligne</i> 6.	exercere	exerere.
248, » 20.	colluquuti [ <i>sic Clers.</i> ]	colloquuti
» » 29.	capies ?	capies.
256, » 16 à 21.	<i>Ces six expressions algébriques auraient dû être imprimées en minuscules, chacune surmontée d'un trait, mais sans mise à la ligne.</i>	
» » 22.	Si	Ii
257, » 1.	muneranda	numeranda
277, » 29.	arte factis	arte factis.
288, » 33.	Archidapeter	Archidapifer
292, » 26.	sans dire vn mot	sans dire mot
307, » 23.	diffideamus	diffideamus
310, » 4.	audio, ferè	audio fere
316, » 26.	γίγν	γίγν
320, » 3 et 4. (quatre fois)	Ve	$\sqrt[3]{c}$ . [ <i>c.-à-d. racine cubique</i> ].
323, <i>prol., l. 4.</i>	2 <sup>e</sup> édit.	3 <sup>e</sup> édit.
» » »	3 <sup>e</sup> édit.	2 <sup>e</sup> édit.
324, <i>ligne</i> 16.	puffe	puiffe
329, <i>note</i> b.	3 <sup>e</sup> édit.	2 <sup>e</sup> édit.
» » »	2 <sup>e</sup> édit.	3 <sup>e</sup> édit.
333, <i>écl., l. 16.</i>	<i>après</i> Nat.	<i>ajoutez</i> : fr. 17901.
336, <i>lig. 9, 14, 15 et 17.</i>	Ve	$\sqrt[3]{c}$ [ <i>c.-à-d. racine cubique</i> ].
339, <i>tableau numérique</i> <i>ligne</i> 2.	1 6 18	2 6 18
354, <i>ligne</i> 20.	nous, pour	nous, etc., pour [ <i>Clerselier a imprimé</i> nous, et pour].
» » 28.	ie n'aurois	ie n'aurois <sup>a</sup> <i>et en note</i> : a. ie n'aouis <i>Clers.</i>
361, <i>prolég., l. 6.</i>	de l. 5-7,	l. 5-7,
366, <i>ligne</i> 19.	vous puiffiez.	vous en puiffiez

<i>Pages</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez</i>
376, <i>écl.</i> , l. 10.	voyageurs	voyageurs <sup>a</sup> <i>et ajoutez en note</i> : a. Ce mot est suspect, le texte de saint Paul (I Corinth., xiii, 9) s'appliquant à tous les hommes.
413, <i>note b.</i>	<i>Ajoutez</i> : Cette réponse avait été faite, non par Roberval, mais par Auzout.	
542, l. 9 ( <i>en remontant</i> ).	Teerling	Teerling
621, l. 29.	Philosophe (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> <i>édit.</i> )	Philosophie (3 <sup>e</sup> <i>édit.</i> )

---

# TABLE

---

Table des <i>Lettres</i> du Tome V.....	561
APPENDICE à la <i>Correspondance de Descartes</i> .....	565
Tables de concordance.....	567
»          Edit. <i>Clerselier</i> .....	569
»          » <i>Cousin</i> .....	574
»          » <i>Garnier</i> .....	578
Tables des <i>Correspondances particulières</i> .....	581
Index des <i>Noms propres</i> .....	593
<i>Préfaces</i> de <i>Clerselier</i> .....	613
»          Tome I.....	615
»          Tome II.....	628
»          Tome III.....	637
<i>Corrections</i> .....	655

---



*Achévé d'imprimer*

*par LÉOPOLD CERF*

*12, rue Sainte-Anne, à Paris*

*le 20 mars 1903*









University of  
Connecticut  
Libraries

---

